

BULLETIN
INTERNATIONAL
DES SCIENCES
SOCIALES

*Stéréotypes nationaux
et compréhension internationale*

AUTOMNE 1951
VOL. III, N° 3
REVUE TRIMESTRIELLE



PRIX ET CONDITIONS D'ABONNEMENT

Prix du numéro : 120 fr. ; \$.45 ; 2/6

Abonnement annuel : 440 fr. ; \$ 1.50 ; 9/-

Adressez vos demandes d'abonnement au siège de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris-16^e, ou à notre agent dans votre pays.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Il est permis de citer ou de reproduire des passages contenus dans ce bulletin, sous réserve que l'Unesco en soit informée et qu'il lui soit envoyé un exemplaire du livre ou du journal où figurent ces citations.

Toute correspondance relative au présent bulletin doit être adressée à : M. le Directeur général de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris-16^e, et porter la mention : « A l'attention du Département des sciences sociales, Rédaction du Bulletin ».

U N E S C O
BULLETIN INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

VOL. III, N° 3

AUTOMNE 1951

TABLE DES MATIÈRES

I. NOUVELLES MÉTHODES POUR L'ÉTUDE DES STÉRÉOTYPES.	
Préface.	541
L'étude scientifique des stéréotypes nationaux, par Otto Klineberg.	546
Stéréotypes et tension que révèle le sondage international organisé par l'Unesco, par William Buchanan.	556
Essai de recherche sur les attitudes internationales, par Milton D. Graham.	570
Quelques aspects psychologiques du Benelux, par Pierre de Bie.	582
Les attitudes envers les peuples étrangers, par H.E.O. James et C. Tenen.	596
Le développement, chez l'enfant, de l'idée de patrie et des relations avec l'étranger, par Jean Piaget et Anne-Marie Weil.	605
Images nationales françaises et stéréotypes nationaux, par G. Gadoffre.	622
II. ORGANISATION DANS LE DOMAINE DES SCIENCES SOCIALES.	
Une étude de psychosociologie par sondages d'opinion, par Max Barioux.	633
La Section des relations professionnelles de l'Institut de technologie de Californie, Berkeley, Californie.	649
L'Académie diplomatique internationale, Paris.	650
L'Institut für Sozialforschung de l'Université Johann Wolfgang Goethe, Francfort-sur-le-Main.	652
La Fondation Hogg de l'Université de Texas, Austin, Texas	653
L'Institut de recherches sociales d'Afrique orientale, Kampala, Ouganda.	654
III. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES SCIENCES SOCIALES.	
L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les sciences sociales, par A. Mayer.	659
Conférence sur la méthodologie des enquêtes sociologiques, par Adam Curle.	673
Rapport sur la création d'un institut international de sciences sociales, par T. S. Simey et F. T. H. Fletcher.	679
Allocution de M. Jaime Torres Bodet prononcée à une réunion d'experts sur la question des instituts internationaux de sciences sociales.	686
Projet de création d'un centre international de sciences sociales.	689
L'Institut international de sciences sociales créé par l'Unesco en Allemagne.	701
Réunion d'anthropologues et de généticiens sur la question de race.	704
Les races humaines d'après la génétique, par Th. Dobzhansky	706
Réunion du comité exécutif restreint de l'Association internationale de science politique.	710
Seconde réunion du Comité de coordination pour la documentation des sciences sociales.	712
IV. REVUE DES PÉRIODIQUES ET CHRONIQUES BIBLIOGRAPHIQUES.	
Documents et publications des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations régionales	721
Revue des périodiques.	768
Chroniques bibliographiques.	789

V. TRIBUNE LIBRE.

La conception génétique de la race, lettres reçues de MM. M. Freedman, J. R. Friedman et C. Darlington. 799

VI. INFORMATIONS DIVERSES.

Prix offert par l'Institut havois de sociologie. 809
Livres reçus. 811

ONT COLLABORÉ AU PRÉSENT NUMÉRO :

- D^r MAX BARIOUX, directeur du Service de sondage et statistique, Paris.
D^r PIERRE DE BIE, professeur à l'Université de Louvain.
D^r WILLIAM BUCHANAN, de l'Université de Princeton, Princeton, New Jersey.
D^r ADAM CURLE, maître de conférence à New College, Oxford.
D^r C. DARLINGTON, directeur de la John Innes Horticultural Institution, Bayfordbury, Hertfordshire.
D^r Th. DOBZHANSKY, professeur à l'Université Columbia, New York.
D^r F. T. H. FLETCHER, professeur à l'Université de Liverpool.
D^r M. FREEDMAN, maître de conférences à la London School of Economics, Londres.
D^r JULIAN R. FRIEDMAN, maître de conférences à la London School of Economics, Londres.
D^r GILBERT GADOFFRE, directeur du Centre culturel international de Royaumont, Asnières-sur-Oise.
D^r MILTON GRAHAM, Fulbright Fellow à l'Université de Londres.
D^r H. E. O. JAMES, professeur à l'Institut d'éducation de l'Université de Londres.
D^r OTTO KLINEBERG, professeur à l'Université Columbia, New York.
D^r C. LÉVI-STRAUSS, professeur à l'École des hautes études, Paris.
D^r A. MAYER, vice-président du conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
D^r JEAN PIAGET, directeur du Bureau international d'éducation, Genève.
D^r T. S. SIMEY, professeur à l'Université de Liverpool.
M. C. TENEN, Institut d'éducation de l'Université de Londres.
D^r A. M. WEIL, Bureau international d'éducation, Genève.
D^r Q. WRIGHT, professeur à l'Université de Chicago.

P R E M I È R E P A R T I E

NOUVELLES MÉTHODES
POUR L'ÉTUDE DES STÉRÉOTYPES

PRÉFACE

Dans le cadre du projet « États de tension et compréhension internationale » le Département des sciences sociales de l'Unesco a encouragé les spécialistes à entreprendre des enquêtes sur « la conception que les habitants de chaque nation se font de leur pays et des autres pays ».

Les articles réunis dans la présente livraison du *Bulletin international des sciences sociales* exposent brièvement les conclusions d'un certain nombre d'études qui ont été faites dans ce domaine au cours des quatre dernières années.

Dans la plupart des cas, les auteurs se réfèrent à d'importants travaux, dont certains doivent paraître en librairie. Si différente qu'en soit la nature, toutes ces études ouvrent des perspectives nouvelles aux recherches internationales sur les stéréotypes nationaux. Elles apparaissent toutes comme des expériences témoins, en raison de la nouveauté des méthodes employées et des domaines prospectés.

ÉTAT ACTUEL DE L'ÉTUDE DES STÉRÉOTYPES.

Dans l'article de tête, M. Otto Klineberg fait le bilan des résultats obtenus à ce jour et présente des suggestions pour des études futures. De toute évidence l'étude des stéréotypes nationaux constitue un secteur particulièrement délicat mais toujours plus important du domaine des sciences sociales. La difficulté de cette étude tient à ce que nous sommes tous plus ou moins prisonniers de notre milieu, et notamment de notre milieu national. Pour étudier les stéréotypes nationaux, il faut bannir au préalable toute présomption et tout préjugé.

Mais l'enjeu vaut la peine. Il est bien évident en effet (il suffit de parcourir un journal à grand tirage pour s'en convaincre) que les peuples n'apprendront à vivre en paix qu'à la condition de mieux se connaître. Dans l'état actuel des choses, chacun de nous se fait des peuples étrangers une conception simpliste, stéréotypée, le plus souvent erronée, périmée, et fréquemment toute négative. Une telle conception n'est assurément pas faite pour encourager la compréhension et la tolérance mutuelles. Pour vivre en paix et coopérer entre eux les peuples doivent rejeter la plupart des idées, vieilles et nuisibles, qu'ils se font les uns au sujet des autres, pour y substituer — car l'esprit humain tout comme la nature a horreur du vide — des conceptions plus justes. Il faut dépasser le stade des préjugés nationaux pour atteindre à la compréhension internationale : c'est là une des exigences essentielles de la vie moderne.

Dans ce domaine, l'enfance mérite qu'on lui consacre une attention toute particulière. Il faut éviter que l'enfant, par l'instruction qu'il reçoit et les conditions dans lesquelles se développe sa personnalité, se forme des

conceptions erronées et des préjugés au sujet de ses semblables. Voici cent ans, il pouvait paraître indifférent (bien que la chose ait toujours eu son importance) que l'essentiel des connaissances de l'enfant sur les pays étrangers se limitât à des bizarreries d'ordre alimentaire (le Français se nourrit de grenouilles, le Chinois de nids d'hirondelles, l'Anglais de viande de bœuf et l'Allemand de bière) et à d'autres fables de même acabit, dignes des légendes sur les races fantastiques portant leur tête sous leur bras. Le monde était vaste alors, et relativement paisible. On y est aujourd'hui dangereusement à l'étroit. Pour que nos enfants deviennent des citoyens du monde, au meilleur sens du terme, il faut qu'ils apprennent à ne pas considérer les étrangers comme des créatures d'une espèce différente, mais à les voir tels qu'ils sont en réalité.

Un champ d'action presque illimité s'offre donc aux sociologues et aux éducateurs. Il faut espérer que les diverses expériences relatées dans les pages qui suivent susciteront de nouvelles recherches. Le Département des sciences sociales de l'Unesco souhaite être tenu au courant des travaux entrepris dans ce domaine, car là plus encore qu'ailleurs la confrontation des observations est essentielle.

L'ÉTUDE DES STÉRÉOTYPES NATIONAUX.

Dans l'article intitulé « Stéréotypes et tensions que révèle le sondage international organisé par l'Unesco », M. Buchanan rend compte du plus important sondage de l'opinion publique qui ait probablement jamais été effectué sur la question des stéréotypes nationaux. La méthode employée est la méthode classique de la liste de mots. Dans neuf pays, un millier d'adultes ont été ainsi invités à caractériser leurs compatriotes et différentes autres nations à l'aide d'un ou de plusieurs des qualificatifs suivants : « travailleur », « intelligent », « pratique », « vaniteux », « généreux », « cruel », « arriéré », « courageux », « maître de soi », « dominateur », « ouvert au progrès », « pacifique ».

Cette méthode ne va pas sans quelques inconvénients. Il est évident que le choix des mots influe sur les résultats. Sur le plan international, il se présente une difficulté supplémentaire du fait qu'il faut trouver en plusieurs langues l'équivalent exact des mots portés sur la liste. Tel quel, ce procédé permet cependant d'aboutir à des conclusions d'un incontestable intérêt. Le fait que tel peuple soit uniformément caractérisé comme « dominateur », « arriéré » et « cruel », et tel autre comme « généreux », « pratique » et « ouvert au progrès », ne laisse subsister aucun doute sur la nature des conceptions qui ont cours dans l'un et l'autre cas. L'opinion que les ressortissants des différents pays se font de leurs compatriotes est intéressante elle aussi; c'est ainsi que dans cinq pays sur huit la première qualité que l'on s'attribue c'est d'être « pacifique ».

Cette méthode offre l'avantage particulier de permettre à tout moment d'avoir un aperçu sinon du climat de l'opinion internationale, du moins de sa température. Les recherches de sciences sociales exigent généralement du temps, et les conclusions n'en sont connues qu'après des années. Ce procédé, au contraire, bien utilisé par les instituts de sondage de l'opinion publique qui existent dans de nombreux pays, permet d'obtenir des résultats en l'espace de quelques semaines.

À l'opposé de cette étude extensive des stéréotypes, nous trouvons l'étude intensive que relate M. Milton Graham dans l'article intitulé « Essai de recherche sur les attitudes internationales ». L'intérêt et la nouveauté de cette enquête sur les attitudes de la population britannique envers l'Amérique et

les Américains tiennent à la façon dont y est utilisée la méthode du questionnaire. Elle mérite assurément d'être signalée.

M. Graham a d'abord procédé à l'étude exhaustive des livres, des journaux et des périodiques qui peuvent donner une idée des stéréotypes britanniques concernant les Américains depuis le XIX^e siècle. Il a pu établir ainsi un questionnaire très documenté. Il commence par mettre en goût le sujet en faisant appel à son intelligence et à sa perspicacité : il lui présente une série de photographies en lui posant la question suivante : « Quels sont les Américains typiques et pourquoi ? » Les réactions du sujet ne laissent aucun doute quant à la valeur de ce procédé pour susciter dès le début l'intérêt dont dépend le succès de l'enquête. La suite du questionnaire donne à chacun toute latitude pour dire à peu près tout ce qu'il veut sur les Américains, en bien ou en mal, et pour le dire, pour peu qu'il en ait envie (l'idée est excellente), en termes très vigoureux. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que nombre de personnes n'aient pas seulement répondu au questionnaire mais aient remercié l'auteur de les avoir aidées à « clarifier leur pensée ». Enfin, dans toute la mesure du possible, le questionnaire a été soumis à des groupes de discussion et non à des individus isolés. Il y avait à cela quatre avantages évidents. On pouvait toucher un bon choix de milieux politiques, professionnels, sociaux, etc. ; centrer l'enquête, comme on le souhaitait, sur la portion intellectuellement la plus active de la population ; s'assurer que les réponses étaient faites en pleine connaissance de cause ; remédier enfin au grand danger du questionnaire sur le plan international, à savoir que les gens qui y répondent se recrutent dans une fraction assez particulière de la population, alors que ceux qui le jettent dans la corbeille à papier forment peut-être un groupe plus typique.

Il y aurait intérêt à répéter l'expérience de M. Graham sur d'autres plans. Une étude triangulaire des stéréotypes selon les rapports suivants : Anglais-Américains, Américains-Anglais, Anglais-Français, Français-Anglais, Américains-Français, Français-Américains, ne pourrait manquer de fournir une documentation extrêmement utile pour le développement de la compréhension mutuelle entre ces trois peuples.

STÉRÉOTYPES NATIONAUX ET COMPRÉHENSION INTERNATIONALE.

L'enquête décrite par le professeur de Bie dans l'article qu'il consacre à « quelques aspects psychologiques du Benelux » présente un intérêt particulier, moins par sa méthode que par son objet. Pour les peuples des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg, un nouveau symbole international est né avec le Benelux. L'enquête avait pour objet de déterminer les opinions, les valeurs, les conceptions qui s'attachent à ce symbole dans l'esprit des jeunes Belges.

Un fait, révélé par cette enquête, montre bien l'intérêt que présente l'étude des stéréotypes pour le développement de la compréhension et de la coopération internationales. L'épithète le plus fréquemment appliquée par les jeunes Belges (étudiants des universités et des collèges techniques) à leurs voisins néerlandais est celle de « travailleur ». Or c'est ce même adjectif « travailleur » qu'ils emploient le plus souvent pour décrire leurs compatriotes. Cette foi dans les qualités de travail des nations constitue peut-être le fondement psychologique du Benelux. Tout comme deux hommes qui s'estiment mutuellement sur le plan professionnel auront tendance à s'associer, il est raisonnable de penser que deux peuples qui ont le même préjugé favorable l'un à l'égard de l'autre et chacun à son propre sujet seront psychologiquement

disposés à contracter une union économique sous une forme ou une autre. L'utilité de l'étude des stéréotypes pour l'orientation de la coopération internationale se vérifierait sans doute également dans d'autres domaines. C'est ainsi que l'examen de certains traits de caractère énumérés dans l'article de M. Buchanan permet d'envisager d'intéressantes études relatives aux affinités existant entre pays différents.

L'étude des stéréotypes peut favoriser la compréhension internationale en révélant un état de fait. On peut aussi se proposer de modifier les stéréotypes existants. C'est cette possibilité qu'envisage M. H. E. O. James, du London Institute of Education, dans l'article qu'il consacre aux « attitudes envers les peuples étrangers ». Au cours d'une série d'entretiens avec de jeunes Anglais et Anglaises d'âge scolaire, il a pu observer que les contacts humains jouaient un rôle déterminant dans la formation de leurs attitudes envers les étrangers. C'est ainsi que la conception qu'ils se faisaient des Allemands, et qui était influencée par la guerre, le cinéma, la propagande, l'expérience des bombardements et les opinions de leurs aînés, s'était souvent trouvée modifiée du tout au tout à la suite de rapports amicaux avec quelque prisonnier de guerre travaillant dans les environs. La nouvelle influence ne vient pas oblitérer les précédentes; elle s'inscrit dans une catégorie différente : « Hitler est méchant, mais Hans est gentil, et les Allemands, malgré leurs particularités, sont des gens comme nous. »

S'inspirant de ces observations, M. James réalisa l'expérience suivante : il confia pendant une quinzaine de jours une classe à deux maîtresses originaires d'Afrique occidentale; les élèves furent interrogés avant et après cette expérience afin de juger des modifications intervenues dans leurs stéréotypes. La relation que fait M. James des résultats observés est bien trop importante pour que nous risquions d'en amoindrir l'intérêt en la résumant; elle mérite d'être lue en entier. Notons cependant ce fait significatif : les préjugés des enfants se sont trouvés modifiés non seulement en ce qui concerne les noirs africains, mais en ce qui concerne les « étrangers » en général. En raison des perspectives pratiques qu'elle ouvre (notamment en matière d'échanges internationaux de personnel enseignant), l'hypothèse selon laquelle les contacts humains constituent le principal moyen de dépasser le stade des stéréotypes nationaux pour atteindre à la compréhension internationale mérite d'être vérifiée dans les conditions les plus variées, afin que sa validité puisse être internationalement démontrée.

NATIONALITÉ ET CIVISME MONDIAL.

L'article suivant — l'étude du professeur Jean Piaget sur « le développement, chez l'enfant, de l'idée de patrie et des relations avec l'étranger » — présente un intérêt et un charme exceptionnels. Il a en outre l'avantage de définir une méthode, simple et directe à la fois, qui peut être utilement appliquée dans tous les pays. Le fait que M. Piaget a travaillé à Genève confère un intérêt tout particulier à cette étude consacrée à un des problèmes fondamentaux des temps modernes : Est-il possible d'avoir un double civisme et, si oui, comment?

La plupart des enfants interrogés étaient originaires des cantons de Genève ou de Vaud. A la question : « De quel pays es-tu ? » les plus jeunes répondent sans hésiter : « Genevois » ou « Vaudois ». Lorsqu'on leur demande s'ils ne sont pas suisses et comment ils peuvent être à la fois genevois et suisses, ils ne savent pas répondre. Mais, comme le montre le passionnant compte rendu de M. Piaget, les enfants plus âgés résolvent le problème de façon magistrale.

La question qui vient dès lors tout naturellement à l'esprit est celle-ci : les enfants ne pourraient-ils pas être amenés, vers l'âge de huit ou dix ans, à se considérer à la fois comme des citoyens de leur pays et comme des citoyens du monde ?

Mais pour amener l'enfant, et l'adulte, à superposer à son civisme national un civisme mondial, il faudrait connaître bien mieux que nous ne les connaissons les forces psychologiques latentes qui entrent en jeu ici. L'article de M. Gilbert Gadoffre, « Images nationales françaises et stéréotypes nationaux », est le compte rendu d'un colloque international organisé au Centre culturel international de Royaumont sur la question des « Images nationales ». Les interlocuteurs — ils l'ont reconnu eux-mêmes — n'ont guère fait qu'aborder le problème, mais on sait que, dans ces domaines inexplorés, bien poser la question c'est parfois la résoudre.

M. Gadoffre s'intéresse en particulier à l'image nationale française de Marianne; il montre le faisceau de forces négatives et positives groupées autour de cette image, qui symbolise à la fois la Révolution, la République, la femme de petite vertu, Jeanne d'Arc, la Belle France. Tout l'article de M. Gadoffre illustre l'hypothèse psychologique de l'existence d'une « image primordiale », en l'occurrence la *Magna Mater*, qui, sous les noms de Cybèle, de Rhéa, d'Isis, de Séléne, de Diane, d'Astarté, d'Hécate, de Déméter (pour s'en tenir au monde méditerranéen), a fait l'objet d'un culte dont l'origine se perd dans la nuit des temps. L'hypothèse selon laquelle le nationalisme, dans ses manifestations extrêmes, n'est que la forme moderne de cette image primordiale pourrait utilement faire l'objet de vérifications. Il importe plus encore de préciser quel pourrait être le fondement psychologique de la communauté universelle. Pour que l'idée d'un monde uni devienne quelque chose de plus qu'une simple idée, une *idée force*, il ne suffit sans doute pas qu'elle réponde à des intérêts matériels; il faut encore qu'elle suscite dans l'esprit des hommes quelque grande image équivalente.

CONCLUSIONS.

En résumé, ces différents articles portent sur quatre sujets principaux : les méthodes qui permettent l'étude extensive ou intensive des stéréotypes concernant les peuples étrangers ; la possibilité de favoriser, grâce à l'étude des stéréotypes, non seulement la compréhension internationale, mais encore la coopération concrète entre les peuples ; les méthodes qui permettent de modifier (notamment chez les enfants) les stéréotypes, en particulier ceux qui tiennent au préjugé, quasi universel, dont est victime l'« étranger » ; enfin les fondements psychologiques de l'« image nationale » et, par extension, du civisme mondial.

Certes ces quelques expériences sont loin d'épuiser les possibilités de recherche dans ce domaine des sciences sociales. Mais elles méritent d'être suivies d'autres expériences, d'autant plus que dans cette perspective toute nouvelle contribution revêt une importance bien supérieure à sa valeur propre. Si l'on entreprenait par exemple l'étude triangulaire des attitudes suggérées à propos de l'article de M. Milton Graham, la valeur globale de ces six enquêtes serait bien plus de six fois supérieure à celle de chacune d'elles prise isolément. Car on obtiendrait ainsi non seulement une meilleure compréhension entre les peuples, mais, chose plus précieuse encore, une meilleure connaissance de soi de la part de chacun d'eux. Le vœu exprimé par Burns :

*Ah ! Plût au Ciel de nous donner quelque pouvoir
De nous voir nous-mêmes tels que les autres nous voient*

n'est plus un simple rêve de poète; grâce aux sciences sociales, il est en passe de devenir une réalité. On sait que ces deux vers sont extraits du poème de Burns intitulé *A un pou; en en voyant un sur le chapeau d'une dame à l'église...* Ce ne serait pas le moindre mérite d'une étude comparée des stéréotypes que de nous faire connaître nos défauts, et de nous inciter ainsi à moins de sévérité vis-à-vis des autres.

Le Département des sciences sociales de l'Unesco serait heureux, nous le répétons, de recevoir des comptes rendus des travaux qui pourraient être entrepris à l'avenir dans ce domaine. Il espère de cette façon pouvoir établir entre les spécialistes des contacts profitables à chacun et, s'il y a lieu, recueillir les conclusions de ces travaux en les inscrivant dans un cadre plus vaste.

L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DES STÉRÉOTYPES NATIONAUX

par OTTO KLINEBERG

L'une des résolutions adoptées en 1947 et en 1948 par la Conférence générale de l'Unesco dans le cadre du projet relatif aux tensions affectant la compréhension internationale autorisait le Directeur général à encourager des études sur les *stéréotypes nationaux*, ou images que l'on se fait de son groupe national et des autres groupes nationaux.

SIGNIFICATION DES STÉRÉOTYPES.

Les stéréotypes prennent habituellement la forme de généralisations. Ils s'appliquent avec une large extension aux membres d'un groupe national déterminé : ce sont des opinions ou des jugements sur le caractère *des Allemands, des Français, des Russes, des Américains*, etc. A la différence de certaines autres généralisations, toutefois, les stéréotypes ne sont pas formés par induction à partir d'un ensemble de données; ils se fondent sur des on-dit, des rumeurs, des anecdotes, bref, sur des témoignages qui ne suffisent pas à justifier une généralisation. Ils ne s'appuient pas sur des faits objectifs et se présentent donc comme une sorte de « pensée autistique », relativement indépendante de la réalité extérieure. S'ils contiennent parfois une part de vérité, c'est presque toujours par hasard.

IMPORTANCE DES STÉRÉOTYPES.

On a souvent contesté l'importance du rôle des stéréotypes nationaux dans les relations internationales. Le stéréotype américain de l'Allemand, par exemple, avant et même après la première guerre mondiale, était plutôt favorable; ce fait n'a pas empêché les hostilités entre l'Allemagne et les États-Unis. Le stéréotype américain du Turc, en revanche, est depuis de longues années plutôt défavorable et désobligeant, et pourtant il n'y a pas trace d'hos-

tilité dans les relations officielles entre la Turquie et les États-Unis depuis la première guerre mondiale. Ces constatations ne nous autorisent cependant pas à conclure que les stéréotypes n'ont aucune importance. Tout au plus pouvons-nous dire qu'ils ne décident pas *par eux-mêmes* de la guerre ou de la paix. Il est non seulement possible, mais probable, que l'existence de stéréotypes défavorables favorise l'apparition de sentiments d'hostilité à l'égard du peuple dont ils constituent l'image, mais que les crises proprement dites sont provoquées par d'autres facteurs. Il est évident que l'hostilité se développe plus facilement entre deux nations qui ont l'une de l'autre des stéréotypes défavorables.

On a soutenu que les stéréotypes qui existaient chez beaucoup d'Allemands avant la deuxième guerre mondiale expliquent pour une large part l'attitude belliqueuse et agressive de ce peuple. L'opinion entretenue par de nombreux Allemands au sujet des Polonais et des Russes, par exemple, a certainement joué un rôle important dans la préparation de l'agression. Il n'est pas déraisonnable d'affirmer que c'est faute d'avoir mesuré l'esprit de combativité et de résistance des Russes et des Britanniques qu'Hitler accepta le risque d'une guerre sur deux fronts; s'imaginant — à tort, ainsi que l'ont prouvé les événements — que les uns comme les autres ne tarderaient pas à s'effondrer, il se crut autorisé à tenter sa chance. On peut admettre que si Hitler avait connu les qualités réelles de ses ennemis, au lieu de se laisser égarer par de fallacieux stéréotypes, il aurait pris sans doute des décisions très différentes, et que tout le cours de l'histoire en eût été changé. Cette analyse, pour spéculative qu'elle soit, est cependant suffisamment juste pour nous amener à reconnaître l'importance de stéréotypes de ce genre dans les décisions qui provoquent ou évitent les guerres¹.

Les stéréotypes sont importants pour une autre raison encore. Si des stéréotypes défavorables ne suffisent pas à provoquer des hostilités déclarées, ils en facilitent le déclenchement. Démagogues et dictateurs ont souvent montré à quel point ils s'en rendaient compte : non contents d'exploiter les stéréotypes existants pour créer une psychose de guerre, ils ont utilisé toutes les ressources de la parole et de la propagande pour faire naître de nouveaux stéréotypes propres à étayer des préparatifs de guerre contre un prétendu ennemi. L'utilisation des stéréotypes par les nazis en est un exemple saisissant, mais non pas unique.

Reconnaissant l'importance des stéréotypes, l'Unesco a prévu une étude approfondie de la question dans le cadre de son projet relatif aux états de tension affectant la compréhension internationale. Cette étude ne doit pas être limitée à un ou deux pays. Si les méthodes peuvent être élaborées à l'échelle nationale, leur application ne peut se faire que d'un point de vue véritablement international. Les stéréotypes, si importants en tant que toile de fond des relations internationales, ne peuvent être parfaitement compris que s'ils sont étudiés de ce point de vue.

INFLUENCE DES STÉRÉOTYPES SUR LA PERCEPTION ET SUR LES ACTES.

L'importance des stéréotypes peut aussi être démontrée d'une autre façon : par les effets qu'ils ont sur nos perceptions et par suite, directement ou indirectement, sur nos actes. MM. G. W. Allport et L. Postman, de l'Université Harvard, ont consacré une importante étude à la psychologie des rumeurs.

1. L'auteur doit remercier ici MM. Adolf Lowe, Arvid Brodersen et Siegfried Kracauer, qui au cours d'une conversation à la New School for Social Research lui ont fourni les éléments de cette analyse.

La méthode utilisée est celle « des transmissions orales successives ». On présente une image à un premier sujet, qui la décrit à un deuxième, lequel répète cette description à un troisième et ainsi de suite jusqu'au huitième ou au dixième. L'une des images utilisées pour l'enquête représente une scène qui se passe dans le métro : parmi un certain nombre de personnes assises, on voit deux hommes debout, l'un de race blanche, l'autre de race noire. Le blanc habillé en ouvrier porte un rasoir ouvert à la ceinture. Il se trouve qu'aux États-Unis le stéréotype du noir le représente portant sur lui un rasoir ouvert dont il n'hésite pas à se servir dans une dispute. Bien entendu tous les Américains n'ont pas ce stéréotype, mais on le retrouve chez un grand nombre d'entre eux. Allport et Postman ont pu démontrer que, dans la moitié des cas, le rasoir passe de l'homme blanc à l'homme noir avant la fin de la série de transmissions orales. Dans certains cas, le noir est même représenté comme menaçant le blanc à l'aide du rasoir. Cela ne veut pas dire que la moitié des sujets de l'expérience « voient » le noir brandir le rasoir, car il suffit qu'un seul sujet commette cette erreur pour que tous les suivants la répètent. La fréquence de l'erreur suffit à montrer comment une prévention ou un stéréotype affecte ce qu'on voit et la manière dont on le relate.

Une autre étude plus récente, de G. Razran, démontre elle aussi les effets des stéréotypes sur les perceptions. On présente trente photographies de jeunes filles à un groupe d'étudiants, auxquels on demande de qualifier chaque photographie par des notes, de un à cinq, selon leur impression générale et selon l'idée qu'ils se font de la beauté, de l'intelligence, de la personnalité, de l'ambition et de la sociabilité du modèle. Deux mois après, on montre aux mêmes sujets les mêmes photographies portant des noms de famille : noms juifs, tels que Rabinowitz, Finkelstein, etc.; noms italiens, tels que Scarano, Grisolia, etc.; noms irlandais, tels que Mc Gillicuddy, O'Shaughnessy, etc.; enfin, noms de la « vieille Amérique », tels qu'Adams et Clark. Razran a pu démontrer ainsi que la consonance des noms patronymiques exerce une influence déterminante sur les réactions des étudiants devant les photographies. Un nom juif ou italien, par exemple, fait baisser considérablement la cote « impression générale » et, dans une moindre mesure, les cotes « beauté » et « personnalité », alors qu'il fait monter la cote « ambition », notamment s'il s'agit d'un nom juif. Il semble évident que dans ce cas le stéréotype ethnique affecte d'une façon très nette l'impression produite par la photographie et le jugement porté sur le modèle.

On a très souvent fait remarquer que nos relations avec telle ou telle nation sont déterminées beaucoup plus par l'idée que nous nous faisons de cette nation que par son attitude ou ses caractéristiques véritables. Voici ce qu'écrit à ce propos M. W. A. Visser't Hooft :

« Un mythe de l'Europe et un mythe de l'Amérique sont en train de naître... Ces mythes sont des faits en eux-mêmes... qui ont une influence énorme en tant que réalités psychologiques. Du point de vue des relations internationales, la vérité sur l'Amérique importe bien moins que ce que l'Europe pense de l'Amérique, car l'Europe est plus influencée par l'image qu'elle se fait de l'Amérique que par l'Amérique elle-même. »

Selon A. J. N. den Hollander, un stéréotype peut même affecter le comportement du groupe auquel il est appliqué : le comportement des Anglais, par exemple, peut être influencé par l'idée de ce qu'on attend d'eux. Ayant accepté l'image qu'on se fait d'eux, ils finissent par agir en conséquence. Le stéréotype devient alors une réalité psychologique d'une importance primordiale, qui exerce une influence déterminante sur les relations entre groupes et sur le comportement de chaque groupe.

Il n'est pas facile d'expliquer la vogue des stéréotypes. Peut-être faut-il l'attribuer, comme tant de généralisations erronées ou hâtives, au fait qu'il est souvent difficile de réserver son jugement jusqu'au moment où l'on a rassemblé et analysé toutes les données d'un problème. Il est toujours beaucoup plus simple d'adopter les notions couramment admises; même une éducation supérieure n'offre aucune garantie contre cette funeste propension à laquelle certaines personnes semblent plus sujettes que d'autres. Les importantes études d'Adorno et d'autres spécialistes sur la « personnalité autoritaire » montrent que certaines catégories de personnes sont particulièrement aptes à adopter des attitudes et des préjugés ethnocentriques et que ces mêmes personnes pensent souvent par stéréotypes. Seules la psychologie du subconscient et la psychanalyse permettent d'étudier ces différences profondes entre les personnalités.

LES STÉRÉOTYPES CHEZ LES ENFANTS.

En règle générale, les jeunes enfants ne partagent pas les idées stéréotypées des adultes de leur entourage; les stéréotypes sont « appris ». Dans l'expérience d'Allport et Postman décrite ci-dessus, les jeunes enfants n'indiquent jamais que le rasoir était en la possession du noir. N'ayant pas de stéréotypes, les enfants ne commettent pas les erreurs qui sont si fréquentes chez les adultes. Une étude encore inédite de M. Muhyi, de l'Université Columbia, montre que le stéréotype du noir propre aux adultes apparaît chez l'enfant à l'âge de douze ou treize ans; c'est à cet âge qu'à propos de l'image décrite plus haut, les erreurs caractéristiques commencent à se produire.

LES STÉRÉOTYPES ET LES MOYENS D'INFORMATION.

La présence de stéréotypes dans les journaux, les émissions radiophoniques, les films, les manuels scolaires, les revues populaires, etc., est démontrée par de nombreuses enquêtes. L'une des plus importantes est celle de Berelson et Salter, qui ont procédé à l'étude statistique de cent quatre-vingt-dix-huit nouvelles parues en 1937 et en 1943 dans huit revues américaines à fort tirage. Cette étude fait apparaître une différence considérable entre la manière de présenter les Américains et la manière de présenter les membres de groupes minoritaires ou les étrangers. D'une manière générale, ces derniers sont décrits d'après des stéréotypes : l'Italien est généralement un gangster, le noir un personnage amusant par son ignorance, le Juif un être rusé et astucieux, l'Irlandais une âme sensible, etc. Les auteurs estiment que cette littérature a pour effet d'accroître chez le lecteur la tendance à décrire les étrangers en termes stéréotypés, tout en lui donnant l'impression d'avoir la « preuve » du bien-fondé de ces stéréotypes.

Ce n'est là qu'un exemple des nombreuses études consacrées à cette question. Il est certain que les moyens de grande information jouent un rôle très important dans la propagation des stéréotypes et qu'ils sont les principaux responsables de leur vogue. On trouvera un compte rendu plus détaillé de ces études dans la monographie de l'auteur intitulée *Tensions Affecting International Understanding : A Survey of Research*, publiée par le Social Science Research Council, New York, 1950¹.

1. Une traduction française de cet ouvrage sera publiée sous les auspices de l'Unesco, par la maison Médicis, en 1951.

Il est amplement démontré que les stéréotypes accusent des variations très nettes dans le temps, souvent sous l'influence de faits économiques ou politiques identifiables.

Shrieke, par exemple, a consacré une étude remarquable au cas des Chinois résidant en Californie. A l'époque où les immigrants chinois étaient très recherchés pour suppléer dans les besognes rebutantes les blancs uniquement soucieux de faire rapidement fortune, les journaux et les revues en parlaient en termes enthousiastes. Les Chinois étaient « les plus méritants des citoyens récemment adoptés », « les meilleurs immigrants en Californie » ; ils étaient « économes, sobres, dociles, incapables de nuire, respectueux de la loi, aptes à toutes les besognes » et faisaient preuve d'une « faculté d'adaptation au-dessus de tout éloge ». Après 1860, la situation économique ayant évolué, les Chinois se trouvèrent en compétition avec d'autres groupes, et le stéréotype appliqué aux Chinois se modifia en conséquence. Ils furent représentés comme des « gens à part », « inassimilables », « ayant l'esprit de clan, criminels, méprisables et serviles ». Faut-il croire que leurs caractéristiques avaient changé dans l'intervalle ? Il est beaucoup plus logique de penser que la modification de ce stéréotype a été la conséquence d'une modification des conditions économiques.

Bien d'autres études ont été faites sur l'évolution des stéréotypes. Meenes a pu noter les changements profonds qui se sont produits dans les stéréotypes américains du Japonais et de l'Allemand au début de la deuxième guerre mondiale. A. N. J. den Hollander a pu suivre pendant une plus longue période les nettes modifications qu'a subies le stéréotype du Hongrois chez diverses nations européennes.

Tout récemment, G. M. Gilbert a procédé à une importante enquête sur la persistance et les variations des stéréotypes chez les étudiants d'université. Il se trouve qu'en 1932, Katz et Braly avaient étudié les stéréotypes existant chez cent étudiants de l'Université de Princeton au sujet d'un certain nombre de groupes ethniques. Sur une liste de quatre-vingt-quatre qualificatifs, chaque étudiant devait noter les cinq qu'il considérait comme s'appliquant le mieux aux Américains, aux Anglais, aux noirs, aux Juifs, aux Italiens, aux Allemands, aux Japonais, aux Chinois, aux Irlandais et aux Turcs, respectivement. Gilbert, également professeur à l'Université de Princeton, a reproduit exactement l'expérience de Katz et Braly avec trois cent trente-trois étudiants de l'Université de Princeton, représentants d'une nouvelle génération.

Les résultats obtenus par Gilbert révèlent une certaine persistance des stéréotypes : les qualificatifs le plus fréquemment employés en 1932 le sont généralement encore en 1950. Les Allemands, par exemple, sont essentiellement considérés par les deux générations d'étudiants de l'Université de Princeton comme industriels et comme faisant preuve d'esprit scientifique. Gilbert observe toutefois un changement très important qu'il qualifie de « phénomène d'atténuation » : d'une manière générale les opinions des étudiants sont beaucoup moins uniformes en 1950 qu'en 1932 ; la fréquence d'utilisation des divers qualificatifs est presque toujours beaucoup moindre. En 1932, par exemple, 84 % des étudiants considéraient les noirs comme paresseux ; en 1950, ce pourcentage est tombé à 31 %. En 1932, 79 % des étudiants considéraient les Juifs comme rusés ; en 1950, ce pourcentage est tombé à 47 %. De même les Italiens sont « artistes » pour 28 % des étudiants au lieu de 83 % ; les Japonais « industriels » pour 12 % au lieu de 43 % ;

les Américains « progressistes » pour 5 % au lieu de 27 % ; les Anglais « sportifs » pour 21 % au lieu de 53 % ; les Italiens « impulsifs » pour 19 % au lieu de 44 %, etc. Gilbert conclut à un très net déclin des stéréotypes et de la tendance à porter des jugements d'ensemble sur les différents groupes ethniques chez les étudiants d'université. Il croit pouvoir expliquer ce fait par plusieurs raisons et notamment par « la disparition graduelle des stéréotypes dans le domaine des spectacles et de l'information ». Cette étude revêt une réelle importance, car elle montre qu'avec le temps les stéréotypes peuvent non seulement changer de nature, mais perdre de leur netteté et de leur généralité.

Toutefois il est possible aussi, Gilbert n'en parle pas, que certains stéréotypes, celui du Russe par exemple, se soient au contraire précisés avec le temps.

Y A-T-IL UN « FOND DE VÉRITÉ » DANS LES STÉRÉOTYPES ?

On prétend souvent que les stéréotypes doivent être au moins partiellement vrais. Comment expliquer autrement leur apparition et leur vogue ? Si vraisemblable que soit cette assertion, l'examen des faits démontre que les stéréotypes peuvent naître et naissent en effet, en l'absence de tout fondement objectif. Nous avons déjà signalé les conclusions de l'étude historique de Shrieke : le stéréotype du Chinois en Californie s'est modifié sous l'effet d'un changement des conditions économiques. Or il est peu probable que les Chinois aient changé pendant cette période. Force est donc de conclure que soit le stéréotype ancien, soit le stéréotype nouveau, soit l'un et l'autre, sont faux. Le problème est abordé plus directement dans l'importante étude de LaPiere sur les attitudes adoptées à l'égard des immigrants arméniens en Californie. Le stéréotype de l'Arménien est relativement défavorable : les Arméniens passent pour malhonnêtes, menteurs, trompeurs ; ce sont des parasites qui refusent de contribuer pour leur part à la prospérité et au bien-être de la collectivité ; ils manquent de sens moral et provoquent souvent des frictions sociales. LaPiere a voulu vérifier si toutes ces prétendues caractéristiques des Arméniens correspondent à la réalité. Pour ne citer qu'un seul exemple, alors que les Arméniens représentent 6 % de la population du comté étudié, ils ne sont impliqués que dans 1,5 % des procès en correctionnelle, bien qu'on leur reproche d'enfreindre constamment la loi. LaPiere aboutit à l'importante conclusion que toutes les accusations stéréotypées portées contre l'Arménien sont absolument fausses.

D'autres preuves à l'appui de cette thèse sont fournies par Schoenfeld, qui a étudié les stéréotypes se rapportant aux prénoms. Schoenfeld a demandé à un groupe de 120 étudiants de dire ce qu'évoquaient pour eux huit prénoms masculins. Pour 63 étudiants Richard évoque un « beau garçon » ; pour 58 Herman évoque un « sot » ; Adrian évoque pour 71 un « tempérament artistique ». Dans une expérience analogue portant sur des prénoms féminins, pour 58 étudiants Maisie évoque une « bavarde » et pour 73 Agatha évoque une « personne d'un certain âge ». Bien entendu ces stéréotypes ont une explication, mais il faut la chercher dans les romans et les films plutôt que dans une expérience vécue. L'étude de Schoenfeld, bien qu'elle ne traite pas directement des stéréotypes nationaux, montre que des stéréotypes ne contenant pas le moindre « fond de vérité » peuvent naître, et naissent effectivement. Du point de vue éducatif, cette constatation a une grande importance : ceux qui entretiennent des stéréotypes prennent rarement la peine de les confronter avec la réalité. Si l'on parvient à les convaincre que les stéréotypes

peuvent être complètement faux, peut-être les prendront-ils moins au sérieux et chercheront-ils à leur substituer des conceptions plus objectives.

Il n'en faut pas conclure que les stéréotypes ne contiennent jamais un « fond de vérité ». Dans l'étude mentionnée plus haut, Gilbert a cru pouvoir déceler en 1950 chez les étudiants de l'Université de Princeton une certaine tendance à mieux apprécier les caractéristiques réelles des cultures nationales. Le plus sage est d'étudier chaque stéréotype séparément dans ses rapports avec la réalité objective et de n'en considérer aucun comme « vrai », même partiellement, du simple fait qu'il existe.

LE DÉCLIN DES STÉRÉOTYPES.

Gilbert croit pouvoir attribuer en partie le déclin des stéréotypes, que fait apparaître son enquête, à l'influence de l'étude des sciences sociales. Selon lui ces études incitent à la prudence et favorisent une attitude critique à l'égard des généralisations de caractère ethnologique. En revanche, dans un article récent, Fernberger se montre beaucoup moins convaincu des effets favorables de l'enseignement. Après avoir fait dans sa classe de psychologie élémentaire une leçon sur les prétendues différences entre les races et entre les sexes, en prenant soin de souligner que la plupart de ces différences n'ont jamais été démontrées expérimentalement, il fit subir à ses étudiants un test permettant au sujet d'exprimer son opinion en complétant certaines phrases. La grande majorité des étudiants considèrent que les hommes sont plus intelligents, plus grossiers, qu'ils ont davantage besoin de l'autre sexe et aussi qu'ils sont d'une manière générale supérieurs aux femmes; la plupart s'accordent également à déclarer que les femmes sont bavardes et qu'elles ont plus de « sensibilité » que les hommes. Fernberger en conclut que les cours n'ont guère d'effet sur les stéréotypes de caractère social et que pour la majorité des étudiants « ils ne semblent avoir qu'une influence négligeable ou nulle sur les attitudes stéréotypées couramment adoptées au sujet de ces questions ».

Cette conclusion semble infirmer l'hypothèse selon laquelle l'enseignement suffirait à écarter automatiquement et complètement le danger des stéréotypes. Toutefois il serait faux de considérer que l'enseignement est absolument inopérant. Fernberger lui-même constate que chez les étudiants diplômés, davantage initiés aux découvertes des sciences sociales, les stéréotypes sont bien moins fréquents. Ainsi qu'il l'a démontré, une seule leçon ne suffit pas, mais une fréquentation prolongée de la vérité semble bien avoir pour effet de réduire le nombre des jugements stéréotypés.

CONCLUSIONS PROVISOIRES.

Certes la question des stéréotypes nationaux dans son ensemble exige encore de nombreuses recherches. Il semble possible cependant de tirer des documents dont nous disposons déjà certaines conclusions provisoires :

a) *Les stéréotypes sont dangereux.* Si les stéréotypes ne peuvent par eux-mêmes provoquer des guerres ou d'autres formes d'hostilité déclarée sur le plan international, leur existence constitue un facteur extrêmement favorable au développement de sentiments hostiles. Ils affectent la perception, la pensée, le jugement et les actes.

b) *Les stéréotypes peuvent contenir une part de vérité mais ils peuvent aussi être complètement faux.* Il est inexact de dire que les stéréotypes doivent être au moins

partiellement vrais du seul fait qu'ils existent. Les stéréotypes ont des causes mais il ne s'ensuit pas qu'ils soient objectivement justifiés.

c) *Les stéréotypes sont « appris »*. Les très jeunes enfants ne partagent pas les stéréotypes qui sont courants chez les adultes, Les stéréotypes sont transmis par les moyens d'information tels que les journaux, les films, les émissions radiophoniques, les manuels scolaires, les magazines populaires, etc.; ils sont souvent acceptés sans discussion par le public. Certains indices semblent montrer que les stéréotypes s'affaiblissent et se raréfient lorsque des mesures sont prises pour en empêcher la diffusion par les moyens d'information.

d) *Les stéréotypes nationaux varient avec le temps et ils sont influencés par les conditions économiques et politiques*. C'est là un argument de plus contre la thèse selon laquelle l'existence même des stéréotypes est une preuve de leur vérité.

e) *Les stéréotypes peuvent et doivent être « traités »*. L'éducation doit lutter contre la tendance à penser par stéréotypes. L'expérience montre qu'elle peut le faire et qu'elle le fait en réalité. Il importe donc de l'orienter dans ce sens, dans toute la mesure du possible.

SUGGESTIONS EN VUE DE NOUVELLES RECHERCHES.

Malgré l'importance des données dont on dispose déjà dans ce domaine, il reste beaucoup à faire. Tout d'abord, la plupart des études existantes portent sur les stéréotypes chez les Américains, et plus particulièrement chez les étudiants américains. Il importe au plus haut point d'étendre ces recherches à d'autres pays et de les pratiquer à l'échelle internationale. L'Unesco s'est déjà engagée dans cette voie; on trouvera dans les pages qui suivent des exemples de recherches sur les stéréotypes, effectuées sur l'initiative ou avec l'aide de l'Unesco en Suisse, en Belgique, en France et en Angleterre, ainsi qu'aux États-Unis. C'est là un premier pas important, et il est à souhaiter que ces études s'étendent bientôt à d'autres pays.

Parmi les nouveaux problèmes qui méritent d'être étudiés, on peut notamment citer les suivants :

a) *Mise au point de méthodes scientifiques pour l'étude des stéréotypes nationaux*. Un certain nombre de méthodes de ce genre sont déjà appliquées, mais leur précision et leur valeur ne sont pas toujours évidentes. Il importe essentiellement de comparer les résultats obtenus à l'aide des diverses méthodes qui sont utilisées pour l'étude des stéréotypes.

b) *Nouvelles recherches sur le « fond de vérité » des stéréotypes*. Il serait du plus haut intérêt de confronter les stéréotypes nationaux le plus largement répandus avec les caractéristiques réelles des nationalités en cause.

c) *« Traitement » des stéréotypes*. Il s'agit de découvrir des méthodes efficaces pour lutter contre la tendance à penser par stéréotypes. Il importe en particulier de déterminer dans quelle mesure l'enseignement est capable de réduire ou de supprimer cette tendance.

d) *Comparaison de l'idée qu'une nation se fait d'elle-même avec les stéréotypes de cette nation existant dans les autres pays*. Comparer par exemple les caractéristiques que les Français s'attribuent eux-mêmes et celles que leur attribuent les membres d'autres groupes nationaux.

e) *Stéréotypes d'une même nation existant dans différents pays*. Il serait intéressant, par exemple, de comparer les idées stéréotypées qu'on se fait de l'Italien telles qu'elles existent aux États-Unis et au Brésil. La situation de ce groupe ethnique dans les deux pays est tout à fait différente, et il est possible que cette différence se reflète dans les stéréotypes.

f) *Comparaison entre les stéréotypes diffusés par les moyens d'information et les stéréotypes admis par les particuliers.*

g) *Comparaison entre les stéréotypes diffusés par les différents moyens d'information.* Comparer l'image que donnent de différents groupes nationaux la presse d'une part et le cinéma d'autre part, dans un même pays.

h) *Crédit attaché aux stéréotypes.* Il n'est pas impossible que l'on attribue fréquemment à certaines nations des caractéristiques que l'on ne tient pas effectivement pour vraies. Il s'agit de savoir si l'on tient nécessairement pour vraies les caractéristiques que l'on attribue à telle ou telle nation.

i) *Variations et persistance des stéréotypes dans le temps.* Causes — politiques, économiques, historiques, etc. — des variations constatées.

j) *Mode d'acquisition des stéréotypes, particulièrement chez les jeunes enfants.*

k) *Rapport entre les stéréotypes et certains « slogans » populaires.* Les « slogans » sont en vogue dans beaucoup de pays. Ils peuvent aider à déterminer à la fois l'image qu'une certaine nation se fait d'elle-même et celle que s'en font d'autres nations. On peut citer comme exemples : « *Deutschland über alles* », « *the American way of life* », « *Britannia rules the waves* », etc. Sans être des stéréotypes à proprement parler, ces slogans s'en rapprochent beaucoup et on aurait avantage à étudier leur influence.

Cette liste de questions ne saurait à aucun point de vue être considérée comme complète : elle vise seulement à donner quelques indications sur les recherches dont on pourrait attendre des résultats intéressants tant scientifiques que pratiques.

BIBLIOGRAPHIE : La bibliographie qui suit indique les articles et ouvrages, cités ou non dans le texte, qui peuvent servir de base à une étude et à une explication des stéréotypes nationaux en général.

- ALLPORT (G. W.) et POSTMAN (LÉO), *The Psychology of Rumour*, New York, Holt, 1945.
- BAYTON (JAMES A.), « The Racial Stereotypes of Negro College Students », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 36, p. 97-102, 1941.
- BERELSON (BERNARD) et SALTER (PATRICIA J.), « Majority and Minority Americans : An Analysis of Magazine Fiction », *Public Opinion Quarterly*, 10, p. 168-190, 1946.
- BLAKE (ROBERT) et DENNIS (WAYNE), « The Development of Stereotypes Concerning the Negro », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 38, p. 525-531, 1943.
- BASSOW (WHITMAN), « *Izvestia Looks Inside U.S.A.* », *Public Opinion Quarterly*, 12, p. 430-439, 1948.
- CAMPBELL (ANGUS), « Factors Associated with Attitudes Toward Jews » dans la collection publiée sous la direction de Theodore M. Newcomb et Eugène L. Hartley : *Readings in Social Psychology*, p. 518-527. New York, Henry Holt and Company, 1947.
- COUNTS (GEORGE S.), « Soviet Version of American History », *Public Opinion Quarterly*, 10, p. 221-238, 1946.
- DALLIN (ALEXANDER), « America Through Soviet Eyes », *Public Opinion Quarterly*, 11, p. 26-39, 1947.
- DEN HOLLANDER (A. N. J.), « As Others See Us : A Preliminary Enquiry into Group Images », *Synthese*, 6, p. 214-237, 1948.
- DUDYCHA (GEORGE J.), « The Attitudes of College Students Toward War and the Germans Before and During the Second World War », *Journal of Social Psychology*, 15, p. 317-334.
- DAVIDSON (W. P.), « An Analysis of the Soviet-Controlled Berlin Press », *Public Opinion Quarterly*, 11, p. 40-57, 1947.
- EDWARDS (ALLEN L.), « Four Dimensions in Political Stereotypes », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 35, p. 566-572, 1940.

- EYSENCK (H. J.) et CROWN (S.), « National Stereotypes : An Experimental and Methodological Study », *International Journal of Opinion and Attitude Research*, 2, p. 26-39, 1948.
- FERNBERGER (S. W.), « Persistence of Stereotypes Concerning Sex Differences », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 43, p. 97-101, 1948.
- FRENKEL BRUNSWIK (E.), ADORNO (T. W.), LEVINSON (D.) et SANFORD (R. N.), *The Authoritarian Personality*, New York, Harper, 1950.
- GILBERT (G. M.), « Stereotype Persistence and Change Among College Students », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 46, p. 245-254, 1951.
- GUNDLACH (RALPH H.), « The Attributes of Enemy, Allied, and Domestic Nationality Groups as Seen by College Students of Different Regions », *Journal of Social Psychology*, 19, p. 249-258, 1944.
- HAYAKAWA (S. I.), *Language in Action*, New York, Harcourt, Brace and Company, 1941.
- HEINDEL (R. H.), « American Attitudes of British Schoolchildren », *School and Society*, 46, p. 838-840, 1937; et « The United States in the British Press », *Public Opinion Quarterly*, 3, p. 320-326, 1939.
- HUMPHREY (NORMAN D.), « The Stereotype and the Social Types of Mexican-American Youths », *Journal of Social Psychology*, 22, p. 69-78, 1945.
- JOHNSON (GUY B.), « The Stereotype of the American Negro » dans la collection publiée sous la direction de Otto Klineberg : *Characteristics of the American Negro*, p. 3-22. New York, Harper et Brothers, 1944.
- KATZ (DANIEL) et BRALY (KENNETH), « Racial Stereotypes of One Hundred College Students », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 28, p. 280-290, 1933.
- KERR (MADELINE), « An Experimental Investigation of National Stereotypes », *Sociological Review*, 35, p. 37-43, 1943.
- KLINEBERG (OTTO), « Tensions Affecting International Understanding : A Survey of Research », New York, *Social Science Research Council Bulletin* 62, 1950.
- KRACAUER (SIEGFRIED), « National Types as Hollywood Presents Them », *Public Opinion Quarterly*, 13, p. 53-72, 1949.
- KRIESBERG (MARTIN), « Soviet News in the *New York Times* », *Public Opinion Quarterly*, 10, p. 540-564, 1946.
- KUSONOKI (K.), « Mental Characteristics of the Japanese Race as Seen by Japanese and American Students », *Japanese Journal of Applied Psychology*, 4, p. 232-237, 1936.
- LAPIERE (RICHARD T.), « Type-Rationalizations of Group Antipathy », *Social Forces*, 15, p. 232-237, 1936-1937.
- MCGRANAHAN (DONALD G.), « International Research on National Images in the Mass Media of Communication », étude non publiée.
- MEENES (MAX), « A Comparison of Racial Stereotypes of 1935 and 1942 », *Journal of Social Psychology*, 17, p. 327-336, 1943.
- MILLER (MINNIE M.), « The English People as Portrayed in Certain French Journals, 1700-1760 », *Modern Philology*, 34, p. 365-376, 1937.
- MONJAR (ELSIE), « Racial Distance Reactions », *Sociology and Social Research*, 21, p. 559-564, 1937.
- PIERCE (BESSIE L.), *Civic Attitudes in American School Textbooks*, Chicago, University of Chicago Press, 1930.
- RAZRAN (G.), « Ethnic Dislikes and Stereotypes : A Laboratory Study », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 45, p. 7-27, 1950.
- RICE (STUART A.), *Quantitative Methods in Politics*, New York, Alfred A. Knopf, 1928.
- SEAGO (DOROTHY W.), « Stereotypes : Before Pearl Harbor and After », *Journal of Psychology*, 23, p. 55-63, 1947.
- SCHOENFELD (NATHAN), « An Experimental Study of Some Problems Relating to Stereotypes », *Archives of Psychology*, n° 270, 1942.
- SHRIEKE (B.), *Aliens Americans*, New York, The Viking Press, 1936.
- VISSER'T HOOFT (W. A.), « Europe Looks at America », *Student World*, 24, p. 74, 1931.
- WALWORTH (ARTHUR), *School Histories at War : A Study of the Treatment of Our Wars*, Cambridge, Harvard University Press, 1938.

WILSON (H. E.), *Latin America in School and College Teaching Material*, Washington, American Council on Education, 1944 ; *Treatment of Asia in American Textbooks*, New York, Institute of Pacific Relations, 1946 ; *Intergroup Relations in Teaching Materials* Washington, American Council on Education, 1949.

STÉRÉOTYPES ET TENSION QUE RÉVÈLE LE SONDAGE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR L'UNESCO

par WILLIAM BUCHANAN

Dans le cadre du projet relatif aux « états de tension », un sondage de l'opinion publique a été organisé en 1948 dans neuf pays, sous les auspices du Département des sciences sociales de l'Unesco. L'une des quatorze questions posées consistait à choisir sur une liste de qualificatifs ceux qui s'appliquent le mieux à une série de peuples. Une étude d'ensemble des réponses est en préparation ; nous n'examinons ici que celles qui ont trait aux images ou stéréotypes nationaux.

NATURE DE L'ENQUÊTE.

Le questionnaire a été établi, expérimenté et mis au point par MM. Hadley Cantril, directeur du projet « États de tension » en 1947-1948, Henry Durant du British Institute of Public Opinion, Alfred Max et Jean Stoetzel de l'Institut français d'opinion publique. Pour faciliter la traduction, le texte définitif a été envoyé en anglais et en français à neuf instituts de sondage de l'opinion publique.

Nous indiquons ci-dessous les pays où des sondages ont été effectués et, dans chaque cas, l'organisation qui a procédé au sondage, le nom de son directeur, la date de l'enquête, le nombre de réponses, s'il y a lieu les particularités de l'enquête.

Australie : Australian Public Opinion Polls, Roy Morgan, juillet 1948 ; réponses : 945.

Grande-Bretagne : British Institute of Public Opinion, Henry Durant, juillet 1948 ; réponses : 1.195.

France : Institut français d'opinion publique, Alfred Max et Jean Stoetzel juin 1948 ; réponses : 1.000.

Allemagne : Public Opinion Research Office, Political Division, Gouvernement militaire britannique, James R. White, août 1948 ; réponses : Berlin : 644 ; zone britannique, 3.371, faisant l'objet d'une seule série de tableaux. (Une enquête analogue a été effectuée dans la zone américaine, mais les résultats n'en sont pas encore connus ; aussi les termes « Allemagne » et « Allemands » s'appliquent-ils ici à la zone britannique seulement.)

Italie : Doxa (Istituto per le Ricerche Statistiche e l'Analisi dell' Opinione Pubblica), P. Luzzatto Fegiz, juillet 1948 ; réponses : 1.078.

Pays-Bas : Nederlandsch Institut voor de Publieke Opinie, Jan Stapel et W. de Jonge, juillet 1940; réponses : 942.

Norvège : Norsk Gallup Institutt A.S., Bj. Balstad, août 1948; réponses : 1.030.

Mexique : International Public Opinion Research, Inc., Elmo C. Wilson, décembre 1948-janvier 1949; réponses : 1.125. (Sondages effectués exclusivement dans des villes de 10.000 habitants et plus.)

États-Unis : Benson and Benson, Inc., Lawrence E. Benson, septembre-octobre 1949; réponses : 1.015.

Toutes ces organisations ont appliqué le système des quotas et les méthodes normalisées employées pour les sondages de l'opinion publique et les recherches sur les conditions du marché.

Parmi les questions posées, nous relevons les suivantes :

Dans la liste de mots que voici, quels sont ceux qui vous paraissent décrire le mieux le peuple...?

(Choisissez autant de mots que vous voulez.)

Et quels sont ceux qui décrivent le mieux le peuple...?

Et vos compatriotes?

On a demandé aux Australiens, aux Français, aux Italiens et aux Norvégiens de décrire les Américains, les Russes et leurs compatriotes; aux Américains de décrire les Britanniques, les Russes et leurs compatriotes; aux Mexicains, aux Allemands et aux Néerlandais de décrire les Américains, les Russes, les Britanniques, les Français, les Chinois et leurs compatriotes; aux Britanniques de décrire les Américains, les Russes, les Français, les Chinois et leurs compatriotes¹.

Pour plus de simplicité, nous désignons ci-après la nation où a lieu l'enquête par l'expression « nation interrogée » et le peuple auquel est appliqué l'adjectif par l'expression « peuple décrit ».

La liste des qualificatifs était imprimée sur une fiche que le sujet consultait avant de répondre. La principale difficulté de la méthode des listes de mots, dans les enquêtes internationales, tient à la traduction². Nous donnons les qualificatifs utilisés dans chaque pays, dans l'ordre adopté sur les fiches, au tableau I.

Dans chaque pays, on a relevé dans quelle proportion les différents qualificatifs étaient employés pour décrire un peuple. Les résultats, présentés sous forme de tableaux, ont été envoyés à l'Unesco. Ils figurent intégralement au tableau II, pour permettre à ceux que la question intéresse de tirer leurs propres conclusions. Pour le Mexique, les résultats sont incomplets. Certaines conclusions générales de cette enquête ont servi à des études ultérieures.

1. En Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, il y a eu deux sondages successifs : le sondage de l'Unesco concernant les Américains, les Russes et les compatriotes des sujets interrogés, et un sondage ultérieur de l'organisation nationale compétente concernant les autres peuples. Dans les deux cas, l'échantillonnage est identique, mais le nombre des réponses diffère légèrement, et les sujets ne sont évidemment pas les mêmes.

2. Les difficultés d'une enquête internationale sont exposées dans deux articles : « Experience in the *Time International Survey* : A Symposium », *Public Opinion Quarterly*, hiver 1948-1949, p. 709-721; Radvanyi, L., « Problems of International Opinion Surveys », *International Journal of Opinion and Attitude Research*, juin 1947, p. 39-51.

Toute généralisation fondée sur les résultats d'une enquête de ce genre appelle certaines réserves.

1. En posant la question, on admet dans une certaine mesure qu'un « peuple » peut être décrit par un mot ou par quelques mots. Ainsi le sujet peut être amené à répondre par ce qu'on appelle un stéréotype, bien qu'il se rende compte parfaitement à quel point le jugement qui lui est imposé est fallacieux. Eysenck et Crown ont constaté ce fait chez 136 sujets sur 204 dans la *middle class* anglaise : la plupart ont déclaré qu'ils « ne connaissent pas de représentants des races en question », et leurs réponses au sujet de ces nations inconnues étaient inspirées par des récits, des lectures, des films ou des propos fortuits. Tout en exprimant des opinions stéréotypées, ils avaient conscience, dans la grande majorité des cas, que leurs idées n'étaient pas très solidement fondées¹. En libellant la question, et en prévoyant la réponse « impossible à caractériser », les enquêteurs de l'Unesco ont tenu compte des réactions des sujets les plus sceptiques quant à la valeur du test.
2. Le sujet n'a le choix qu'entre douze qualificatifs. Ce n'est pas assez pour qu'il puisse exprimer avec quelque exactitude la conception qu'il se fait du peuple ou des peuples à décrire. Si cette enquête permet de comparer les stéréotypes admis par les différents groupes, il vaut mieux, pour étudier le contenu de ces stéréotypes, laisser le sujet s'exprimer librement.
3. Les mots utilisés ne sont pas tous également familiers, certains sont courants, d'autres plus rares. Il est dangereux de croire que toute réponse tant soit peu différente de la norme soit due exclusivement à l'existence d'un stéréotype. Au cours d'études précédentes, effectuées d'après une méthode à peu près identique, Schoenfeld² a observé qu'un groupe témoin choisissait de préférence sur la liste de mots établie par Katz et Braly³ certains qualificatifs pour les appliquer à *n'importe quelle* race ou nation.

Cette difficulté est aggravée dans une enquête internationale par le fait qu'il est parfois impossible de trouver un terme usité ayant à peu près la même valeur sentimentale que le terme correspondant français ou anglais. Aussi faut-il se garder d'attribuer trop vite toute déviation de la norme internationale dans un pays donné à une tendance à « stéréotyper » un certain peuple en lui appliquant un qualificatif unique.

L'existence même d'une telle norme (c'est-à-dire d'une tendance chez une forte majorité de sujets appartenant à huit pays différents et parlant six langues différentes à appliquer un certain qualificatif à un peuple et à ne pas l'appliquer à un autre) peut dénoter soit l'existence d'un stéréotype, soit la répétition d'un effet inhibitif dû à la traduction.

4. Il n'est nullement démontré que certains qualificatifs ne conviennent pas mieux, objectivement, à certains peuples qu'à d'autres. En comparant, par exemple, la durée moyenne de la semaine de travail ou les rendements, on pourrait trouver qu'un peuple est plus « travailleur » que d'autres. Cette hypothèse de la « parcelle de vérité » est examinée par Schoenberg

1. Eysenck, H. J., et Crown, S., « National Stereotypes : An Experimental and Methodological Study », *International Journal of Opinion and Attitude Research*, printemps 1948, p. 26-39.

2. Schoenfeld, N., « An Expert Mental Study of Some Problems Relating to Stereotypes », *Archives of Psychology*, n° 270, 1942.

3. Katz, D., et Braly, K. W., « Verbal Stereotypes and Racial Prejudice » dans : Newcomb et Hartley, *Readings in Social Psychology*, Henry Holt & Co., New York, 1947, p. 204-210. Cet article résume deux expériences de 1932, qui sont à l'origine de l'emploi généralisé de la méthode des listes de mots dans les enquêtes américaines sur les stéréotypes.

et Klineberg¹. Mace² voit dans le stéréotype la résultante de facteurs « cognitifs » et « émotionnels ».

En l'absence de tels renseignements, dont nous ignorons même s'ils ont jamais été recueillis, nous employons ici le terme « stéréotype » dans le sens que lui donne sa définition, à savoir celui « d'opinion non réfléchie », même lorsqu'on ne peut prouver que cette opinion soit « trompeuse ».

5. Le tableau II donne simplement les pourcentages des réponses où se trouve le même qualificatif. De même que l'expression « nation interrogée », il semble conférer un caractère collectif à ce qui n'est en fait que la somme d'un certain nombre de stéréotypes individuels envisagés sous un même aspect. Il importe parfois de se rappeler que, par exemple, si le qualificatif « ouvert au progrès » est appliqué aux Russes dans 25 % des cas en Australie et dans 13 % des cas en Italie, cela ne signifie pas que les Australiens considèrent les Russes deux fois plus « ouverts au progrès » que ne le font les Italiens, ou que la tendance à considérer les Russes comme « ouverts au progrès » est deux fois plus forte chez un Australien donné, ou chez l'Australien moyen, que chez un Italien. L'emploi de l'expression « nation interrogée » est elle-même un exemple de cette nécessité de l'économie dans la pensée et le langage où Lippmann a cru voir au début la cause de la formation des stéréotypes.

L'EXISTENCE DES STÉRÉOTYPES.

Une simple lecture du tableau II montre à quel point le choix des adjectifs diffère. Pour être appréciable au point de vue statistique, dans 95 % des cas, la différence entre deux pourcentages doit être de l'ordre de 5 % à 6 % pour mille réponses. Les différences relevées sont souvent supérieures. Toutefois les différences « verticales » (c'est-à-dire entre les fréquences d'emploi de deux qualificatifs dans le cas d'un même peuple) peuvent être dues à la place des mots sur la liste ou au fait que ces mots sont plus ou moins courants; et les différences horizontales (c'est-à-dire entre les fréquences d'emploi d'un même qualificatif appliqué à différents peuples) peuvent être dues à une connaissance plus ou moins grande des peuples décrits, comme le montrent les variations constatées dans les réponses « impossible à caractériser ». Si les différences dues à ces facteurs étaient constantes, il serait possible en les éliminant de trouver un stéréotype pur. Comme elles ne le sont pas, les éléments à analyser sont entachés d'impureté dans une mesure indéterminée, et les résultats doivent être considérés comme qualitatifs et non comme rigoureusement exacts.

Nous avons déjà signalé que les sujets pouvaient éviter d'employer un stéréotype en choisissant la formule « impossible à caractériser ». Ceux qui l'ont fait (71 % des Allemands invités à décrire les Chinois, 3 % des Français et des Américains invités à se décrire eux-mêmes, dans les deux cas extrêmes), ont-ils tous obéi à des motifs rationnels ? Il semble que non. Dans les quatre pays (Allemagne, Pays-Bas, Norvège et États-Unis) où les réponses ont été classées suivant le degré d'instruction des sujets, ce sont les sujets les moins instruits qui ont le plus souvent utilisé cette formule. Cette constatation confirme la tendance presque universelle que révèlent les sondages de l'opi-

1. Klineberg, O., « Tensions Affecting International Understanding », *Social Science Research Council Bulletin* 62, New York, 1950, p. 118-123.

2. Mace, C. A., « National Stereotypes : Their Nature and Function », *Sociological Review*, janvier-avril 1943.

nion publique : les groupes défavorisés ne répondent pas ou répondent « sans opinion ».

Il faut donc admettre que cette réponse caractérise des groupes très divers : esprits compliqués, personnes dont les stéréotypes ne correspondent pas aux qualificatifs figurant sur la liste, personnes ne connaissant pas les peuples en question; enfin les réticents, les analphabètes et ceux qui n'ont pas compris de quoi il s'agissait.

NORMALISATION DES STÉRÉOTYPES.

Les sujets avaient le choix entre douze qualificatifs. Au total, cinq peuples ont été décrits : les Russes par huit autres nations, les Américains par eux-mêmes et par sept autres nations, les Anglais et les Français par eux-mêmes et par trois autres nations, et les Chinois par trois autres nations. Les huit « nations interrogées » ont été invitées à se décrire elles-mêmes. Dans le tableau III les chiffres portés en regard de chaque qualificatif représentent le nombre de pays où ce qualificatif figure parmi les trois le plus fréquemment employés. Le tableau IV donne, dans l'ordre, les six qualificatifs le plus fréquemment employés.

L'image que l'on se fait des Russes est assez uniforme d'un pays à l'autre, celle que l'on se fait des Américains l'est un peu moins. Il semble que les Anglais, les Français et les Chinois évoquent des idées moins uniformes, mais dans leur cas les comparaisons sont plus difficiles du fait que moins de sujets ont trouvé des qualificatifs qui leur soient applicables, et que ces peuples n'ont été décrits chacun que par trois autres peuples.

Cette uniformité qui apparaît malgré les différences de langue semble indiquer que les opinions stéréotypées au sujet de certains peuples constituent un caractère commun de la culture occidentale plutôt que l'effet de conceptions nationales différentes. La constance des stéréotypes concernant les Russes et les Américains pourrait également être considérée comme un effet de la « bipolarisation » du monde.

LE STÉRÉOTYPE, PROJECTION DU MOI.

La dernière colonne du tableau III donne les trois adjectifs le plus fréquemment employés par chaque nation pour se décrire elle-même. On remarquera à ce propos qu'il existe une tendance universelle à appliquer des qualificatifs flatteurs à ses compatriotes et, par voie de conséquence, à soi-même. Comme le dit Lippmann : « Les stéréotypes ne sont pas neutres, ce ne sont pas simplement des raccourcis, ils sont la garantie du respect que nous avons de nous-mêmes, une façon de projeter sur le monde notre valeur, notre position et nos droits propres, ils sont le rempart de notre tradition qui nous fait sentir que nous sommes en sécurité sur les positions occupées par nous¹. »

LE SENS DES STÉRÉOTYPES ET LES TENSIONS.

Les auteurs du questionnaire distinguent quatre qualificatifs « négatifs » d'après leur valeur sentimentale (vaniteux, cruel, arriéré, dominateur) et

1. Lippmann, W., *Public Opinion*, New York, Harcourt, Brace, 1922, p. 96.

huit « positifs » (travailleur, intelligent, pratique, généreux, brave, maître de soi, ouvert au progrès, pacifique). C'est là une distinction sommaire qui ne tient pas compte du fait que les qualités en question sont agréables ou désagréables à des degrés variables, mais, étant donné que la valeur sentimentale, la fréquence d'emploi et la vigueur de ces qualificatifs varient suivant les langues, il n'a pas été possible d'aboutir à une plus grande précision. Le bien-fondé de cette distinction apparaît quand on constate que les qualificatifs positifs les moins usités sont employés plus fréquemment que les qualificatifs négatifs les plus usités lorsqu'il s'agit de décrire ses compatriotes, à la seule exception de « vaniteux » dans trois pays sur neuf.

La fréquence moyenne avec laquelle les termes positifs et négatifs apparaissent (c'est-à-dire le rapport entre le nombre de fois où ces termes sont utilisés et le nombre de sujets interrogés) est indiquée au bas du tableau II.

Pour coter la valeur ou le sens du stéréotype, la moyenne « négative » a été doublée (pour tenir compte du fait que les termes positifs sont deux fois plus nombreux que les termes négatifs), et on a retranché le chiffre ainsi obtenu de la moyenne « positive ». Cette cote peut varier théoriquement de + 8 (si tous les sujets ne choisissent que des qualificatifs positifs) à - 8 (si tous les sujets ne choisissent que des qualificatifs négatifs). Cette cote a été calculée dans les vingt-neuf cas où une nation avait à décrire une autre nation (voir la première colonne du tableau V).

Au début de l'enquête, on avait demandé aux sujets : « Quel est le peuple pour lequel vous avez le plus de sympathie ? » et « Quel est le peuple étranger pour lequel vous avez le moins de sympathie ? » Dans chaque pays, six à dix peuples ont été cités par plus de 1 % de l'ensemble des sujets.

Pour chaque pays, outre la « cote de stéréotype », on a établi une « cote d'amitié », obtenue en retranchant du pourcentage des sujets désignant ce pays comme le plus sympathique le pourcentage des sujets le désignant comme le moins sympathique (tout pourcentage inférieur à 1 % était considéré comme nul). Cette cote peut être comprise entre + 100 (pays le plus sympathique pour 100 % des sujets) et - 100 (pays le moins sympathique pour 100 % des sujets). Il est peut-être utile de rappeler que cette cote représente la différence entre les réponses favorables et les réponses défavorables et non un degré de sympathie; la cote de stéréotype au contraire résume des sentiments positifs et négatifs qui peuvent être exprimés par les mêmes sujets. La cote d'amitié est donnée dans la deuxième colonne du tableau V. On trouvera au tableau VI le rapport entre les deux cotes. Ces résultats confirment sur le plan international la conclusion que Katz et Braly ont tirée d'une enquête faite auprès de cent étudiants de Princeton, à savoir qu'« il existe une similitude marquée entre l'ordre de préférence établi entre différents groupes et les cotes obtenues en faisant la moyenne des traits caractéristiques attribués à ces mêmes groupes ».

MODIFICATIONS DES STÉRÉOTYPES.

En 1942, l'Office Public Opinion Research a demandé à mille deux cents Américains de choisir, sur une liste de vingt-cinq qualificatifs, ceux qui décrivent le mieux les Russes¹. Sept de ces qualificatifs ont été repris dans l'enquête de l'Unesco. Voici les résultats obtenus dans les deux cas :

1. Cantril, H., et Strunk, M., *Public Opinion 1935-1946*, Princeton, 1951, p. 502.

	1942	1948
	%	%
Travailleur	61	49
Intelligent	16	12
Pratique	18	13
Vaniteux	3	28
Cruel	9	50
Brave	48	28
Ouvert au progrès	24	15

Une cote de stéréotype a été calculée sur la base de ces pourcentages de la manière indiquée plus haut, mais en multipliant la moyenne négative par 2,5 pour tenir compte de la proportion existant dans ce cas entre termes négatifs et termes positifs. Cette cote est de + 1,4 en 1942 et de — 0,8 en 1948. (Pour les douze qualificatifs elle est de — 2,0 en 1948. Cet écart montre l'effet que peut avoir la modification de quelques mots seulement.)

Malgré la différence de longueur et de contenu des deux listes, il demeure évident qu'il faut tenir compte ici d'un nouveau facteur, qui n'est autre selon toute vraisemblance que l'aggravation des relations russo-américaines. Dans ce cas, les stéréotypes peuvent avoir plus de souplesse qu'on ne l'imagine communément¹.

Cette modification dans le temps semble indiquer que les stéréotypes, loin de régir les sympathies et les antipathies entre nations, tendent à s'adapter à des relations favorables ou défavorables qui résultent de facteurs sans rapport avec l'image que se font l'un de l'autre les peuples intéressés. Il semble que l'individu, au lieu de faire la somme des traits caractéristiques qu'il attribue à un peuple et de décider en conséquence si ce peuple est « bon » ou « mauvais » (méthode subjective qui n'est pas sans analogie avec celle qui a été utilisée pour établir la cote de stéréotype), éprouve d'abord un sentiment de sympathie ou d'antipathie envers un peuple et modifie ensuite l'image mentale qu'il s'en fait de façon à l'adapter à ce sentiment.

Après avoir comparé les stéréotypes observés immédiatement après Pearl Harbor et ceux que Katz et Braly avaient constatés peu après 1930, Schoenfeld conclut : « L'influence des événements historiques a sensiblement modifié la nature des stéréotypes concernant les Allemands, les Italiens et surtout les Japonais. A côté des anciens qualificatifs, dont beaucoup sont conservés, on en relève de nouveaux, tels que « arrogant », « vaniteux », « lâche », « traître ». En outre certains qualificatifs péjoratifs se retrouvent plus fréquemment. Les stéréotypes traditionnels concernant les nations qui sont devenues nos alliées se sont enrichis de nouveaux qualificatifs, généralement favorables, et les qualificatifs élogieux déjà employés autrefois le sont dans certains cas. Il apparaît possible qu'un stéréotype concernant une nation subisse de profondes modifications de sens ou d'intensité sans changer aussi nettement de qualité. »

La nature de ces modifications se précise si l'on considère séparément les éléments positifs et les éléments négatifs des stéréotypes de 1942 et 1948 cités plus haut. L'ordre des termes et les rapports entre les pourcentages restent

1. Mace, C. A., op. cit., « . . . dans l'usage courant on tend à réserver ce terme aux idées arrêtées qui ne sont pas justifiées ou qui le sont pour des raisons autres que des raisons purement intellectuelles. Il suppose le plus fréquemment l'existence d'idées arrêtées ou de réactions immuables dans des circonstances qui exigent de la souplesse et une certaine faculté d'adaptation. »

sensiblement les mêmes dans chaque catégorie. En 1942, comme en 1948, les Russes sont plus souvent considérés comme cruels que comme vaniteux, comme travailleurs que comme braves, comme braves que comme ouverts au progrès, comme ouverts au progrès que comme pratiques, comme pratiques que comme intelligents. Mais, dans l'intervalle, tous les qualificatifs défavorables ont pris de l'avance, et les qualificatifs élogieux ont perdu du terrain.

Ces observations isolées constituent, bien entendu, des indications plutôt que des conclusions; mais, en procédant à des études répétées, à l'aide de listes de mots, suffisamment longtemps pour qu'il soit possible d'établir un rapport entre les stéréotypes nationaux et certains événements d'importance internationale, on pourrait se faire une idée plus précise du rythme des modifications et de l'influence qu'exercent sur elles les événements mondiaux.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS.

Il ressort du sondage organisé par l'Unesco : 1° qu'il existe dans les huit pays étudiés une tendance à attribuer certaines caractéristiques à certains peuples; 2° qu'il existe dans tous ces pays une tendance générale et uniforme à décrire les Russes dans les mêmes termes, et que l'accord est moins net en ce qui concerne les Américains; 3° que les stéréotypes relatifs aux compatriotes sont toujours flatteurs; 4° que la prédominance des éléments favorables sur les éléments péjoratifs dans un stéréotype national constitue un indice assez sûr de l'existence de relations amicales entre les nations intéressées.

Certains témoignages, en nombre limité, tendent à faire croire que les stéréotypes nationaux peuvent se modifier en quelques années; il est donc possible que, loin de précéder et de déterminer la réaction envers une certaine nation, les stéréotypes soient un effet, et un effet de rationalisation, de cette réaction.

Dans l'ensemble, ces observations semblent faire apparaître qu'il n'existe pas un rapport de cause à effet entre les stéréotypes, favorables ou défavorables, et les relations internationales, et que les stéréotypes n'existent que dans la mesure où des événements objectifs en exigent la formation. Peut-être leur fonction essentielle est-elle en temps de guerre de fournir une justification rationnelle pour les meurtres, les mensonges et les autres actes que réprouve la morale ordinaire.

POSSIBILITÉS DE RECHERCHE POUR L'AVENIR.

Nous avons examiné les réponses presque exclusivement du point de vue des rapports entre les stéréotypes et les états de tension internationale. Il est évident que d'importantes recherches seront nécessaires si l'on veut décrire et expliquer les stéréotypes en soi. En examinant les réponses par la méthode des fiches perforées, on pourrait montrer dans quelle proportion les stéréotypes sont des manifestations individuelles et des manifestations de classe; les observations faites par nous indiquent, à n'en pas douter, qu'à l'intérieur d'une même nation les différences sont parfois plus marquées que d'une nation à l'autre.

L'enquête montre dans l'ensemble qu'un sondage de l'opinion publique internationale peut livrer des conclusions intéressantes et que même en se servant d'une liste de mots, malgré les difficultés sémantiques que présente cette méthode, on peut obtenir des résultats intéressants.

TABLEAU I. *Traduction des termes utilisés dans l'enquête de l'Unesco.*

Australien, américain, anglais	Néerlandais	Français	Norvégien	Italien
1. Hardworking	Hard werkend	Travailleur	Arbeidsomme	Laborioso
2. Intelligent	Verstandig	Intelligent	Intelligente	Intelligente
3. Practical	Practisch	Pratique	Praktiske	Pratico
4. Conceited	Verwaand	Vaniteux	Innbilske	Vanitoso
5. Generous	Vrijgevig	Généreux	Gavmilde	Generoso
6. Cruel	Wreed	Cruel	Grusomme	Crudele
7. Backward	Achterlijk	Arriéré	De staar tilbake	Arretrato
8. Brave	Dapper	Courageux	Tapre	Coraggioso
9. Self-controlled	Beheerst	Maître de soi	De viser selvbeherskelse	Sa controllarsi
10. Domineering	Heersuchtig	Dominateur	Herskesyke	Prepotente
11. Progressive	Vooruitstrevend	Ouvert au progrès	Framskrittvennlige	Progressivo
12. Peaceloving	Vredelievend	Pacifique	Fredselskende	Pacifico
13. Impossible to characterize	Niet aan te geven	Impossible à caractériser	Kan ikke karakteriseres	Impossibile caratterizzarlo

TABLEAU II. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE L'UNESCO.

Pourcentage des sujets de chaque pays ayant choisi chacun des qualificatifs.

Pays de l'enquête :	Australie			Grande-Bretagne					Allemagne					
	Am.	Rus.	Comp.	Am.	Rus.	Comp.	Fr.	Ch.	Am.	Rus.	Comp.	Br.	Fr.	Ch.
Peuple décrit :														
Qualificatifs	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1. Travailleur	33	52	43	32	53	57	24	40	19	12	90	13	4	18
2. Intelligent	46	16	53	38	12	52	32	17	34	4	64	34	22	6
3. Pratique	49	19	49	38	21	47	20	11	45	8	53	20	5	3
4. Vaniteux	42	14	17	52	13	11	29	2	15	3	15	23	20	—
5. Généreux	40	4	63	52	3	48	14	7	46	2	11	14	5	1
6. Cruel	2	37	—	3	39	1	5	18	2	48	1	3	10	6
7. Arriéré	3	28	9	4	36	6	9	37	1	41	2	3	10	12
8. Courageux	21	26	57	19	31	59	14	21	6	11	63	8	7	6
9. Maître de soi	18	15	26	10	9	44	3	15	11	3	12	24	5	5
10. Dominateur	23	57	4	37	42	6	11	2	10	12	10	21	12	1
11. Ouvert au progrès	77	25	39	58	21	31	14	8	58	2	39	17	7	1
12. Pacifique	42	7	71	39	6	77	21	22	23	5	37	15	12	5
Impossible à caractériser	question non posée			8	18	5	30	32	17	34	5	34	49	71
Nombre moyen de qualités positives	3,3	1,6	4,0	3,0	1,6	4,1	1,4	1,4	2,4	0,5	3,7	1,4	0,6	0,4
Nombre moyen de qualités négatives	0,7	1,3	0,3	1,0	1,3	0,2	0,5	0,6	0,3	1,0	0,3	0,5	0,3	0,2

(Suite du tableau II à la page suivante.)

TABLEAU II. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE L'UNESCO (suite).

Pourcentage des sujets de chaque pays ayant choisi chacun des qualificatifs.

Pays de l'enquête :	France			Italie			Pays-Bas				Norvège			États-Unis				
	Am.	Rus.	Comp.	Am.	Rus.	Comp.	Am.	Rus.	Comp.	Br.	Fr.	Ch.	Am.	Rus.	Comp.	Rus.	Br.	Comp.
Peuple décrit :	Am.	Rus.	Comp.	Am.	Rus.	Comp.	Am.	Rus.	Comp.	Br.	Fr.	Ch.	Am.	Rus.	Comp.	Rus.	Br.	Comp.
Qualificatifs	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1. Travailleur . . .	37	51	46	39	22	67	49	36	62	23	6	12	56	36	43	49	43	68
2. Intelligent . . .	37	15	79	34	13	80	33	8	49	22	8	7	31	6	32	12	49	72
3. Pratique . . .	81	11	17	59	5	24	61	6	36	24	5	3	54	9	22	13	32	53
4. Vaniteux . . .	24	14	30	22	12	24	15	10	14	24	10	2	11	7	19	28	38	22
5. Généreux . . .	34	7	62	60	5	41	40	3	23	7	16	2	39	5	31	3	13	76
6. Cruel . . .	4	41	—	3	55	3	2	53	—	3	2	12	1	19	1	50	3	2
7. Arriéré . . .	2	56	4	2	58	7	1	43	1	2	8	20	1	25	7	40	11	2
8. Courageux . . .	26	42	56	18	22	45	25	21	37	20	20	9	16	20	42	28	43	66
9. Maître de soi . . .	34	9	12	16	4	5	16	3	36	34	3	9	15	5	21	14	35	37
10. Dominateur . . .	46	49	4	11	45	8	16	50	5	21	5	2	10	31	3	49	33	9
11. Ouvert au progrès . . .	75	19	34	32	13	17	57	15	43	17	10	4	42	7	27	15	25	70
12. Pacifique . . .	26	10	69	26	6	27	40	6	68	26	15	9	35	7	69	7	42	82
Impossible à caractériser . . .	4	12	3	9	20	7	10	13	8	22	46	54	13	31	8	17	15	3
Nombre moyen de qualités positives . . .	3,5	1,6	3,7	2,9	0,9	3,1	3,2	1,0	3,6	1,7	0,8	0,5	2,9	0,9	2,9	1,4	2,8	5,2
Nombre moyen de qualités négatives . . .	0,8	1,6	0,4	0,4	1,7	0,4	0,3	1,6	0,2	0,5	0,4	0,3	0,2	0,8	0,3	1,7	0,9	0,4

TABEAU III. *Nombre de pays où le qualificatif cité figure parmi les trois qui sont le plus fréquemment employés pour décrire les habitants de ce pays et les autres peuples (par exemple « travailleur » est l'un des trois qualificatifs le plus souvent employés pour décrire les Américains dans trois pays sur sept).*

Peuple décrit et nombre de nations interrogées à son sujet :	Russes (8)	Américains (7)	Britanniques (3)	Français (3)	Chinois (3)	Compatriotes (8)
Travailleur	5 1/2*	3	1	1	3	5
Intelligent		1	2	2	1/3	5
Pratique		6	1/2			
Vaniteux		1	1 1/2	2		
Généreux		3		1		3
Cruel	6				1 1/3	
Arriéré	5				3	
Courageux			1	1	1/3	5
Maître de soi			2			
Dominateur	7 1/2	1		1/2		
Ouvert au progrès		6				
Pacifique			1	1 1/2	1	6
	24	21	9	9	9	24

* Les fractions indiquent que le qualificatif est classé troisième *ex aequo*.

TABEAU IV. *Les six adjectifs le plus fréquemment employés pour décrire cinq nations. (Les accolades indiquent des pourcentages égaux.)*

Description des Russes par :

<i>les Australiens</i>	<i>les Britanniques</i>	<i>les Français</i>	<i>les Allemands</i>
dominateur	travailleur	arriéré	cruel
travailleur	dominateur	travailleur	arriéré
cruel	cruel	dominateur	{ travailleur
arriéré	arriéré	brave	{ dominateur
brave	brave	cruel	brave
ouvert au progrès	{ pratique	ouvert au progrès	pratique
	{ ouvert au progrès		

<i>les Italiens</i>	<i>les Néerlandais</i>	<i>les Norvégiens</i>	<i>les Américains</i>
arriéré	cruel	travailleur	cruel
cruel	dominateur	dominateur	{ travailleur
dominateur	arriéré	arriéré	{ dominateur
travailleur	travailleur	brave	arriéré
{ brave	brave	cruel	{ vaniteux
intelligent	ouvert au progrès	pratique	{ brave
ouvert au progrès			

Description des Américains par :

<i>les Australiens</i>	<i>les Britanniques</i>	<i>les Français</i>	<i>les Allemands</i>
ouvert au progrès	ouvert au progrès	pratique	ouvert au progrès
pratique	{ vaniteux	ouvert au progrès	généreux
intelligent	{ généreux	dominateur :	pratique
vaniteux	pacifique	{ travailleur	intelligent
pacifique	{ intelligent	{ intelligent	pacifique
généreux	{ pratique	{ généreux	travailleur
		{ maître de soi	

<i>les Italiens</i> généreux pratique travailleur intelligent ouvert au progrès pacifique	<i>les Néerlandais</i> pratique ouvert au progrès travailleur généreux pacifique intelligent	<i>les Norvégiens</i> travailleur pratique ouvert au progrès généreux pacifique intelligent
---	--	---

Description des Britanniques par :

<i>les Allemands</i> intelligent maître de soi vaniteux dominateur pratique ouvert au progrès	<i>les Néerlandais</i> maître de soi pacifique pratique vaniteux travailleur intelligent	<i>les Américains</i> intelligent travailleur brave pacifique vaniteux maître de soi
---	--	--

Description des Français par :

<i>les Britanniques</i> intelligent vaniteux travailleur pacifique pratique généreux brave ouvert au progrès	<i>les Allemands</i> intelligent vaniteux dominateur pacifique cruel arriéré	<i>les Néerlandais</i> brave généreux pacifique vaniteux ouvert au progrès intelligent arriéré
--	--	---

Description des Chinois par :

<i>les Britanniques</i> travailleur arriéré pacifique brave cruel intelligent	<i>les Allemands</i> travailleur arriéré intelligent cruel brave maître de soi pacifique	<i>les Néerlandais</i> arriéré travailleur cruel brave maître de soi pacifique
---	---	--

Description de leurs propres compatriotes par :

<i>les Australiens</i> pacifique généreux brave intelligent pratique travailleur	<i>les Britanniques</i> pacifique brave travailleur intelligent généreux pratique	<i>les Français</i> intelligent pacifique généreux brave travailleur ouvert au progrès	<i>les Allemands</i> travailleur intelligent brave pratique ouvert au progrès pacifique
<i>les Italiens</i> intelligent travailleur brave généreux pacifique pratique vaniteux	<i>les Néerlandais</i> pacifique travailleur intelligent ouvert au progrès brave pratique maître de soi	<i>les Norvégiens</i> pacifique travailleur brave intelligent généreux ouvert au progrès	<i>les Américains</i> pacifique généreux intelligent ouvert au progrès travailleur brave

TABLEAU V.

Col. I. Cote de stéréotype : différence entre le nombre moyen de qualificatifs positifs et le double du nombre moyen de qualificatifs, appliqués à chaque peuple.

Col. II. Cote d'amitié : différence entre le pourcentage de sujets considérant un peuple comme « le plus sympathique » et le pourcentage de sujets considérant le peuple comme « le moins sympathique ».

			I	II
			Cote de stéréotype	Cote d'amitié
Néerlandais	envers	Américains . . .	2.6	26%
Norvégiens	envers	Américains . . .	2.5	21
Italiens	envers	Américains . . .	2.1	50
Australiens	envers	Américains . . .	1.9	60
Français	envers	Américains . . .	1.9	11
Allemands	envers	Américains . . .	1.9	24
Américains	envers	Britanniques. . .	1.0	31
Britanniques	envers	Américains . . .	1.0	26
Néerlandais	envers	Britanniques. . .	0.7	8
Britanniques	envers	Français.	0.4	9
Allemands	envers	Britanniques. . .	0.4	9
Mexicains	envers	Américains. . . .	0.3	18
Néerlandais	envers	Français.	0.2	4
Britanniques	envers	Chinois.	0.2	0
Mexicains	envers	Français.	0.1	0
Allemands	envers	Chinois.	0	0
Mexicains	envers	Britanniques. . .	0	0
Néerlandais	envers	Chinois.	-0.3	0
Allemands	envers	Français.	-0.4	-2
Mexicains	envers	Chinois.	-0.6	-10
Norvégiens	envers	Russes.	-0.7	-26
Mexicains	envers	Russes.	-0.8	-24
Australiens	envers	Russes.	-1.0	-34
Britanniques	envers	Russes.	-1.0	-37
Allemands	envers	Russes.	-1.5	-56
Français	envers	Russes.	-1.6	-22
Américains	envers	Russes.	-2.0	-51
Néerlandais	envers	Russes.	-2.2	-36
Italiens	envers	Russes.	-2.5	-39

TABLEAU VI. Rapport entre la cote de stéréotype et la cote d'amitié (Voir tableau V).

Cote d'amitié	Cote de stéréotype										
	-2,1 et moins	-1,6 à -2,0	-1,1 à -1,5	-0,6 à -1,0	-0,1 à -0,5	0	0,1 à 0,5	0,6 à 1,0	1,1 à 1,5	1,6 à 2,0	2,1 et plus
40 % et plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
31 % à 40 %	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
21 % à 30 %	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—
11 % à 20 %	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—
1 % à 10 %	—	—	—	—	—	—	3	1	—	—	—
0	—	—	—	—	1	2	2	—	—	—	—
-1 % à -10 %	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—
-11 % à -20 %	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
-21 % à -30 %	—	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—
-31 % à -40 %	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
-40 % et moins	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—

ESSAI DE RECHERCHE SUR LES ATTITUDES INTERNATIONALES

par MILTON D. GRAHAM

Certaine anecdote, d'authenticité douteuse, met en scène un touriste américain qui, débarquant en Angleterre au cours de son premier voyage hors du pays natal et invité à se rendre au contrôle des passeports, se trouve devant deux files d'attente. Les pancartes lui apprennent que l'une est réservée aux « sujets britanniques », l'autre aux « étrangers » : embarrassante situation qu'il ne tarde pas à trancher en s'engageant résolument dans le passage réservé aux « sujets britanniques ». Sur le vu de son passeport, le brave *bobby* de service lui fait poliment observer qu'il doit aller se joindre à la file des « étrangers ». Fureur de notre homme qui s'exclame : « Mais je ne suis pas étranger, voyons; je suis américain ! » A quoi l'agent réplique, avec le léger soupir que ne manque jamais de lui arracher l'éternelle répétition d'un règlement que personnellement il désapprouve : « Moi, mon ami, je ne dis pas non. Mais mon chef prétend que vous êtes étranger et son chef à lui dit pareil. Alors faisons comme si c'était vrai. C'est bien plus simple. »

Là s'arrête l'histoire. Elle ne nous raconte ni comment le touriste accueillit ce conseil, ni si, après avoir passé quelques jours en Angleterre, il finit par s'aviser qu'il était bel et bien un étranger, un Américain considéré et généralement jugé d'après certaines images, certains clichés admis dans le pays et qui, pour les Anglais, peignent fidèlement les États-Unis et leurs habitants. Il est dommage que cette anecdote, vraie ou non, se termine comme elle le fait, en laissant à chacun le soin d'imaginer selon le cours de ses pensées, voire les caprices de sa fantaisie, ce qui aurait pu se produire si le touriste en question s'était énergiquement dressé contre l'idée même d'« être un étranger ».

Quiconque se fait le champion de la compréhension internationale se heurte aux mêmes redoutables obstacles que le héros de notre histoire. L'attitude foncière qu'un peuple adopte envers un autre a des origines lointaines et n'évolue que très lentement. Les contacts personnels sont limités et permettent rarement de tirer des conclusions générales valables, par exemple dans le cas des touristes fortunés qui viennent visiter les monuments historiques et religieux. Les sources indirectes d'information — livres, journaux, cinéma, radio — sont elles-mêmes nettement insuffisantes pour donner des étrangers une image exacte et équitable; la langue qu'elles utilisent, étant celle de leur pays, traduit en effet des conceptions nationales solidement ancrées. Il en résulte pour la compréhension internationale des confusions dont chacun reconnaît l'existence sans cependant leur accorder toute l'importance qu'elles revêtent. Prenons, par exemple, les débats auxquels a donné naissance l'émigration vers l'Amérique après l'ère napoléonienne. William Cobbett, politicien radical, brossa du bien-être matériel des agriculteurs des États-Unis des tableaux enchanteurs dont le double objet était d'encourager l'émigration britannique et de favoriser l'application en Grande-Bretagne des réformes qu'il souhaitait introduire dans l'agriculture. Quoique visant principalement le fermier anglais, ses arguments portaient si directement sur les agriculteurs américains que ses adversaires politiques anglais se mirent à leur tour à dépeindre ceux-ci de même que les immigrants occidentaux sous les couleurs qui servaient le mieux leur politique intérieure. La conséquence en fut que toute une génération d'écrivains britanniques burina sur les fermiers des

États-Unis une série de clichés contradictoires qui eurent cours dans le pays pendant bien des années. Sans doute les plus exagérés d'entre eux firent-ils place avec le temps à des jugements plus objectifs; tous ne furent cependant pas sacrifiés, et la croyance, répandue de nos jours encore dans certains milieux, selon laquelle les Américains sont matérialistes à l'extrême et accordent au bien-être matériel une importance excessive est en grande partie le fruit des controverses sur l'Amérique que William Cobbett fomenta en Grande-Bretagne voici cent trente-cinq ans.

Les images types nationales et les plus outrés des clichés nationaux exercent une action aussi variée que subtile. Ils influent sur la politique de l'homme d'État; les politiciens s'en servent avec art pour justifier leurs actes et ce sont eux qui dictent à l'homme de la rue son comportement à l'égard de l'« étranger ». Dès que deux individus de nationalité différente prennent contact à un titre quelconque, leurs paroles comme leurs actions sont influencées par ces images et par ces clichés. Il est donc étonnant, telle étant leur importance, de constater combien relativement peu nombreuses ont été les tentatives faites pour en dresser un inventaire méthodique, pour remonter à leur source, analyser le jeu complexe et réciproque de leurs forces, leur influence générale sur les relations internationales, ou étudier le parti que certains individus ou organismes peu scrupuleux pourraient en tirer délibérément.

Persuadé qu'une liste rudimentaire des images et clichés nationaux pourrait être utile tant en soi que pour encourager d'autres recherches dans ce domaine, j'ai entrepris de juin à septembre 1950 une étude sur l'attitude observée par les Britanniques à l'égard des Américains et des États-Unis. Mon ambition primitive était non seulement de cataloguer les images types et clichés les plus fréquents, mais encore : 1° d'établir si ces images et clichés ne se rattachaient pas tous à des courants d'idées plus vastes et plus généraux; 2° de relier si possible à ces courants les sources documentaires et les informations personnelles que je rassemblerais au cours de mon enquête.

Après avoir constaté le petit nombre des études orientées dans cette voie, je résolus plus modestement de m'en tenir à certaines techniques de recherche sur les attitudes internationales; plutôt qu'autre chose, mon entreprise devint donc une expérience de méthodologie. La méthode adoptée devait me permettre de relever et de consigner les attitudes et opinions individuelles que confirmaient dans leurs grandes lignes les écrits sur l'Amérique publiés en Grande-Bretagne et les sondages d'opinion antérieurement effectués sur le plan commercial. Elle devait encore faciliter l'analyse des réactions individuelles, de manière à me permettre éventuellement d'établir l'existence d'un courant d'idées plus vaste ou, si l'on préfère, d'un cadre général dans lequel viendraient s'inscrire la plupart de ces réactions.

Après avoir consulté des experts en matière de relations anglo-américaines et des spécialistes de la recherche sur les attitudes en Grande-Bretagne, j'établis un questionnaire qui devait me permettre de rassembler les éléments d'une synthèse. Je résolus ensuite d'organiser une série de libres débats grâce auxquels il me serait possible de compléter les données tirées du questionnaire et de rectifier tout préjugé ou toute erreur grave de direction dont j'aurais pu me rendre coupable.

ÉTABLISSEMENT DU QUESTIONNAIRE.

Je me heurtai à l'une de mes premières difficultés lorsqu'il me fallut trouver des questions capables de susciter des réactions mûrement pesées tout en main-

tenant l'intérêt en éveil au long d'une série d'interrogations compliquées. Je décidai que mes questions devaient être rédigées en termes assez courants et familiers pour ne pas paraître guindés ou empruntés. J'y parviendrais en utilisant des citations textuelles tirées de livres, de journaux, de revues, d'émissions radiophoniques et de discours ou de débats publics.

Je puisai à ces sources une première liste de mots, de formules et de phrases portant un jugement sur les Américains et les États-Unis. Dans cette liste, je relevai ensuite les expressions qui revenaient le plus fréquemment et retins finalement les plus claires et les plus frappantes d'entre elles. Je constatai alors que les résultats de cette dernière sélection pouvaient se ranger, par matière, en quatre grandes catégories : *a*) observations concernant des amis ou des connaissances personnelles; *b*) observations portant sur des « Américains types » personnellement connus ou non; *c*) observations sur les « Américains en général » en tant que peuple; *d*) observations relatives aux États-Unis en tant que nation et grande puissance mondiale.

Pour vérifier l'existence et, dans ce cas, l'importance d'un classement de ce genre dans l'esprit de mes correspondants, j'insérai dans mon questionnaire l'interrogation familière suivante : « En entendant le mot « Américain », qu'est-ce qui, d'ordinaire, vous vient spontanément à l'esprit ? » L'analyse des réponses obtenues a prouvé l'existence chez mes correspondants de catégories à peu près analogues à celles qu'avait dégagées ma première étude.

Pour obtenir le plus de réponses possible dans le cadre de ces quatre catégories, j'eus recours à quatre techniques d'un emploi courant dans les sciences sociales pour de nombreuses catégories de recherches.

1. En vue de déterminer dans quelle mesure mes correspondants connaissaient personnellement les Américains, je les interrogeai directement sur ce point dans la partie du questionnaire réservée aux renseignements personnels. Les précisions spontanément fournies dans le corps du questionnaire par certains de mes correspondants m'ont parfois aidé à évaluer le degré d'intimité de cette connaissance.
2. Pour ce qui est des « Américains types », j'avais reproduit dix photographies empruntées au fichier constitué sur ce sujet par le Service d'information des États-Unis. Mes correspondants étaient invités à choisir, en exposant brièvement les raisons qui les guidaient, celles qui leur paraîtraient représenter des « Américains types ».
3. En ce qui concerne « les Américains » en tant que peuple, je tirai de publications historiques contemporaines parues en Grande-Bretagne soixante-douze expressions ou formules descriptives du genre suivant : « Les Américains sont de braves gens »; « Les Américains sont matérialistes »; « Les Américains sont trop bavards »; « Les Américains adulent leurs femmes », etc. Avant d'inclure définitivement dans mon questionnaire ces soixante-douze expressions et formules, je les soumis à vingt arbitres, auxquels je demandai de les répartir en catégories numérotées de 1 à 5, à savoir : 1 = très favorable; 2 = favorable; 3 = mitigée; 4 = défavorable; 5 = très défavorable. Mon plan était d'atteindre ainsi le double objectif suivant: *a*) assurer l'équilibre numérique entre les descriptions favorables et défavorables que je proposerais; *b*) permettre le pointage numérique des réactions de chaque correspondant.
4. De sources surtout contemporaines, telles que journaux, revues, etc., je tirai cinquante jugements de valeur portés sur les États-Unis en tant que nation et que grande puissance mondiale. En voici des exemples : « L'Amérique est une puissance avide et impérialiste qui a juré la ruine de l'indépendance de la Grande-Bretagne »; « l'accès à une éducation

convenable est assuré aux plus pauvres des Américains. » Chaque jugement était suivi des appréciations : « entièrement d'accord »; « d'accord »; « d'accord en partie seulement »; « pas d'accord »; « nettement contre ». Comme dans le cas précédent, et pour les mêmes raisons, avant d'inclure ces jugements dans mon questionnaire, j'invitai vingt arbitres à les qualifier en leur attribuant un numéro d'ordre. Je décrirai plus loin la méthode employée pour pointer les réactions de chaque correspondant devant ces cinquante propositions.

Pour compléter mon questionnaire, je sollicitai, dans une cinquième partie, quelques renseignements personnels sur chacun de mes correspondants, en insistant sur le fait que ceux-ci demeureraient anonymes, les questionnaires ne devant porter que des numéros propres à identifier les groupes. J'expliquai la valeur qu'auraient de tels renseignements pour préciser le sens des réactions consignées dans les autres parties du questionnaire. Voici les renseignements que je demandais aux correspondants de me fournir sur eux-mêmes : 1° âge ; 2° lieu de résidence (l'intéressé était prié d'indiquer depuis combien de temps il résidait à cette adresse et s'il s'agissait de son domicile propre ou de celui de ses parents); 3° état civil; 4° mode de perception du traitement ou du salaire; 5° participation à des activités sociales ou appartenance à des groupes organisés; 6° parti politique préféré; 7° classe sociale; 8° lectures habituelles; 9° degré d'instruction; 10° voyages à l'étranger et déplacements à l'intérieur des États-Unis; 11° nom d'un Américain dont le correspondant estime que tous ses concitoyens devraient s'enorgueillir; 12° titre d'un film américain particulièrement goûté; 13° manières diverses dont le correspondant était entré en contact avec des Américains; 14° sources diverses auxquelles le correspondant avait puisé ses renseignements sur les Américains et les États-Unis.

L'ÉCHANTILLONNAGE.

Le questionnaire une fois terminé, il s'agissait de choisir soigneusement mes correspondants. Dès le début de mon étude, j'avais écarté l'idée d'un échantillonnage national; je n'avais, en effet, nullement la prétention de définir l'état d'esprit de toute la population britannique à l'égard des Américains et de leur pays et je pensais avoir suffisamment à faire en cherchant à cataloguer les attitudes les plus fréquentes, pour ensuite déterminer les grands courants d'opinion, leurs origines, leurs dérivations et leurs interprétations. Il me fallait donc des correspondants capables de s'exprimer clairement, prêts à exposer dans le détail leurs idées sur les Américains et disposés à coopérer avec moi. J'y parvins (ce qui eut en même temps pour résultat de simplifier ma tâche d'enquêteur par voie de questionnaire) en prenant contact avec des organisations de diverse nature : politiques (comme le Young Conservative Club), éducatives (cours de la Workers' Educational Association), sociales (notamment un Rotary Club), ou encore d'esprit international, comme tel bureau régional de l'Association pour les Nations Unies. Seuls les groupes communistes organisés se refusèrent à coopérer; encore plusieurs sympathisants communistes appartenant à d'autres groupes ont-ils rempli le questionnaire.

Pour prendre contact avec mes correspondants individuels par l'entremise de ces organisations, j'utilisai diverses méthodes. Dans un tiers des cas à peu près, je présentai personnellement ma demande à un groupe dont je sollicitais la collaboration en l'invitant à remplir le questionnaire; en de tels cas, ma nationalité américaine était clairement indiquée. Dans les autres cas, le fait

que j'étais américain ne fut pas précisé, les questionnaires ayant été soit présentés aux groupes intéressés par un sujet britannique, soit transmis à l'aller et au retour par la poste. Sur les 1.050 questionnaires diffusés au total, 724 me revinrent; 8 d'entre eux étaient remplis de façon trop incomplète pour être utilisables, mais les 716 autres ne présentaient que de très rares omissions ou réponses illisibles. L'analyse des 716 questionnaires correctement remplis fit ressortir l'échantillonnage suivant : a) 54 % de mes correspondants étaient âgés de moins de trente ans (ils s'échelonnaient de dix-sept à vingt-neuf ans); b) 50 % appartenaient, selon leur propre expression, à la classe moyenne ou moyenne supérieure; c) 53 % avaient reçu une certaine formation universitaire; d) de leur propre aveu, 41 % étaient sympathisants du parti travailliste et 31 % du parti conservateur; e) 16 % avaient personnellement visité les États-Unis. Au regard des statistiques connues ou des chiffres généralement admis, la classe sociale et le degré d'instruction des correspondants qui me servaient d'échantillon étaient nettement supérieurs aux données afférentes à l'ensemble du pays; il n'y avait là d'ailleurs rien qui pût étonner puisque je m'étais adressé à des individus doués d'une exceptionnelle facilité d'expression et militant dans des organisations. Beaucoup plus proches des estimations et des chiffres relatifs à l'ensemble du pays furent les proportions que mon échantillonnage accusa sur les points suivants : 1° préférences politiques; 2° proportion régionale; 3° proportion relative des habitants des villes et des campagnes; 4° voyages personnels aux États-Unis.

En résumé, cet échantillon ne constituait nullement une coupe parfaitement représentative de l'ensemble de la population, mais il pouvait être défini comme étant principalement composé de personnes exerçant ou appelées à exercer une influence sur l'opinion publique. Une telle sélection me semblait désirable, étant donné le but que je visais.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.

Pour interpréter les données consignées dans mes sept cent seize questionnaires, j'eus recours à deux techniques : 1° celle des simples pointages et tableaux statistiques des différences significatives et 2° celles des livres débats. Le simple classement de beaucoup de données ne présenta aucune difficulté; ce fut le cas notamment des dix photographies d'Américains types offertes au choix, des soixante-douze expressions ou formules descriptives et des cinquante jugements de valeur. Le dépouillement des réponses à la question : « En entendant le mot « Américain », qu'est-ce qui d'ordinaire vous vient spontanément à l'esprit ? » m'amena à adopter un classement par sujets (par exemple : habillement, G.I., accent) que je subdivisai ensuite selon mon propre jugement en réactions « favorables », « défavorables » et « mitigées ».

La mise en tableau des réactions produites par les cinquante jugements de valeur fut loin d'être aussi simple. Il importait, en effet, de déterminer dans quelle mesure chaque réaction était favorable ou non aux États-Unis; or, parmi les jugements proposés, certains exprimaient la sympathie alors que d'autres manifestaient l'antipathie, fait dont il me fallait tenir compte dans l'appréciation des réponses données. Lorsque, par exemple, un correspondant se déclarait « entièrement d'accord » sur tel jugement estimé « favorable » par les vingt arbitres, il fallait le classer dans la catégorie 1, c'est-à-dire « très favorable »; c'est dans cette catégorie également que devait entrer tout autre correspondant qui se disait « nettement contre » un jugement estimé « défavorable ». En revanche tout correspondant « nettement contre » un jugement

« favorable » devait entrer dans la catégorie 5, c'est-à-dire « très défavorable ».

En outre, pour faciliter l'analyse des grands courants d'idées recherchés, je fus amené à classer ces cinquante jugements de valeur, d'après leur sujet, en cinq catégories et à procéder à un nouveau pointage. Ces cinq catégories étaient les suivantes :

1. Jugements concernant surtout la politique internationale (exemple : « L'Amérique est de droit à la tête des nations libres du monde ») ;
2. Jugements d'ordre principalement économique (exemple : « Le plan Marshall est pour l'Amérique un expédient grâce auquel elle prétend élargir ses marchés d'outre-mer ») ;
3. Jugements d'ordre avant tout militaire (exemple : « Nous autres Anglais pouvons parler franchement et sans rougir d'un resserrement de notre collaboration militaire avec l'Amérique ») ;
4. Jugements portant au premier chef sur la culture américaine (exemple : « En littérature, les Américains ont produit peu d'œuvres de poids ») ;
5. Jugements concernant surtout la situation intérieure de l'Amérique (exemple : « En Amérique, la discrimination raciale et religieuse est combattue avec une efficacité croissante sur de nombreux fronts. »).

Le classement de toutes les réponses reçues dans ces cinq catégories me fournit la matière d'un autre tableau.

Toutefois mon seul but n'était pas de relever le chiffre global des réactions diverses manifestées devant les cinquante jugements de valeur et les soixante-douze expressions ou phrases descriptives; je voulais encore découvrir si ces réactions variaient sensiblement d'un groupe de correspondants à un autre. En conséquence, je fis un sous-échantillonnage apparié de trente de mes correspondants, c'est-à-dire que je pris deux groupes de trente correspondants comparables sur quatre des cinq points suivants : âge, instruction, préférences politiques, classe sociale et voyages aux États-Unis, pour voir si l'un des éléments variables entraînerait d'importantes différences dans la statistique des réactions. A l'aide de tables quadruples et de la formule des proportions

corrélatives : $\Sigma Dp = \sqrt{\frac{d+a}{N}}$ je m'efforçai donc de déterminer, avec une

approximation de 0,05 %, les différences importantes en présence desquelles je me trouverais. Plusieurs d'entre elles furent conformes à ce que l'on était en droit d'attendre; c'est ainsi notamment que : 1° les correspondants qui avaient personnellement visité les États-Unis étaient plus favorablement disposés; 2° les étudiants en âge d'être appelés sous les drapeaux émettaient sur les questions militaires des avis plus défavorables que les autres.

En plus de ces techniques statistiques, j'organisai dans tout le Royaume-Uni quelque trente-cinq débats. Les participants furent recrutés à peu près comme les destinataires de mon questionnaire, c'est-à-dire par l'entremise d'organismes tels que cercles politiques, cours d'éducation des adultes, œuvres sociales, etc. Ces groupes étaient généralement composés de trente membres, et les débats duraient d'ordinaire deux heures et demie. Les réunions se déroulaient presque toujours de la même façon : je présentais mon sujet, exposais les objectifs de mon enquête et invitais l'assistance à développer ses commentaires ou à poser des questions sur l'Amérique et les Américains. Si le besoin de donner une impulsion à la discussion se faisait sentir, je lançais généralement la question suivante : « Croyez-vous que les films américains dépeignent fidèlement la vie en Amérique ? » En dehors de cela, je n'intervenais dans la direction des débats que pour les maintenir sur le thème général de l'Amérique et les Américains. Bien que décousues, ces discussions furent très utiles

en ce sens qu'elles éclairèrent l'interprétation de certaines observations consignées dans mes sept cent seize questionnaires. Je donnerai un exemple. Quelques correspondants avaient indiqué l'accent américain comme étant la première idée que leur suggérait le mot « Américain », mais bien peu d'entre eux en avaient indiqué la raison. Les discussions vinrent offrir plusieurs explications : d'aucuns trouvaient l'accent américain sympathique, comme peut l'être celui du nord de l'Angleterre, auquel il ressemble d'ailleurs par plusieurs côtés; pour d'autres, l'accent américain était fâcheusement nasillard, attribut qui, dans les exposés historiques, fut mis sur le compte des puritains et partisans de Cromwell, lesquels étaient franchement exécrés. Pour d'autres encore, l'accent américain était grossier (car l'accent « cultivé » des *public schools* anglaises n'a pas d'équivalent en Amérique), etc. Le résumé que je fis des divers points soulevés au cours de ces débats m'a été d'un grand secours dans l'interprétation des données recueillies grâce au questionnaire.

Après avoir interprété les indications de ce questionnaire par la méthode des débats libres et par celle des statistiques, j'examinai la valeur de mon enquête de deux points de vue :

- a) A un point de vue particulier, avait-elle réussi, comme je le voulais à l'origine, à provoquer des réactions suffisamment complètes et réfléchies pour qu'il fût possible d'en dégager des types d'attitudes raisonnablement exacts?
- b) A un point de vue plus général était-elle de nature à apporter une modeste contribution dans un domaine d'étude qui en a grand besoin, celui de l'amélioration de la compréhension internationale ?

Considérant tout d'abord le point de vue particulier, il m'a semblé indubitable, une fois mon enquête terminée, qu'elle avait suscité des réactions et que ces réactions, remarquablement complètes et réfléchies, permettaient de dégager les grands courants d'idées de mes correspondants, pris tant individuellement qu'en groupes. Le fait que près de 70 % des questionnaires distribués m'ont été retournés remplis montre assez éloquemment l'importance des réactions provoquées, ce qui est d'autant plus remarquable que pour remplir ce questionnaire long et souvent compliqué il fallait au bas mot une heure, et quatre-vingts minutes en moyenne. Tenir en éveil pendant longtemps l'intérêt et l'esprit de coopération avait été à l'origine l'un des problèmes qui m'avaient le plus tracassé. Je crois qu'en la circonstance trois facteurs ont joué en ma faveur : 1^o le sujet était intéressant par lui-même; il semble que chacun ait eu son opinion sur les Américains et n'ait demandé qu'à l'exposer; 2^o l'intérêt fut encore aiguïté par les explications liminaires faisant ressortir que l'enquête était menée par un particulier soucieux de s'attaquer aux problèmes que pose l'amélioration de la compréhension internationale, qu'il ne s'agissait ni d'un sondage commercial ni d'un stratagème publicitaire, mais d'un projet auquel on pouvait tout au plus reprocher d'être trop sérieux et trop ambitieux; 3^o le matériel documentaire joint au questionnaire contribua également à tenir l'intérêt en éveil. Mes correspondants avaient des occasions suffisantes, sans être trop nombreuses, de s'exprimer librement en rédigeant leurs réponses; ils avaient la possibilité de choisir entre un nombre raisonnable de points favorables et défavorables; aucune attitude nettement américanophile ou américanophobe ne s'en dégageait. Enfin rien n'indiquait le désir de voir le correspondant faire tel choix ou prendre telle attitude plutôt que telle autre. (Tous ces points ont été relevés au cours de plusieurs discussions qui ont précédé l'établissement du questionnaire.)

A mon avis, cependant, la variété des techniques employées a été l'élément qui a le plus contribué à soutenir l'intérêt. Les photographies d'Américains types proposées offraient l'attrait qu'exerce en général le matériel visuel.

90 % des correspondants ont fait leur choix parmi ces photographies et 75 % d'entre eux ont même pris la peine d'ajouter quelques remarques d'éclaircissement. La photographie s'est révélée un excellent moyen initial d'éveiller l'attention. La deuxième technique, malgré sa difficulté, a encouragé la libre expression. « En entendant le mot « Américain », qu'est-ce qui d'ordinaire vous vient spontanément à l'esprit ? », c'est là une question à laquelle il est difficile de répondre en tout état de cause et l'on pouvait s'attendre à voir seulement les plus loquaces des correspondants s'y astreindre. Il n'empêche que 75 % de mes correspondants y ont répondu d'une façon ou d'une autre, généralement de manière spontanée et fragmentaire, par exemple : « Aux dollars », ou « aux cow-boys et aux Indiens », ou encore « à une force que j'aimerais voir la Grande-Bretagne posséder ». Les réponses données à cette question n'ont pas seulement été précieuses par les explications fournies; elles ont encore montré que certains correspondants pensaient immédiatement aux Américains qu'ils connaissaient et d'autres à des « Américains types » ou aux Américains en tant que peuple, alors que d'aucuns songeaient aux États-Unis en tant que grande puissance politique, économique et militaire.

La troisième technique, infiniment plus simple, fut celle des soixante-douze expressions ou phrases descriptives parmi lesquelles mes correspondants devaient choisir celles qui leur sembleraient s'appliquer aux Américains le plus exactement. Cette technique s'est révélée la plus populaire de toutes, car elle permettait les commentaires les plus variés, sans que les correspondants eussent à justifier leur choix dans chaque cas particulier. De nombreux correspondants ont cependant spontanément ajouté leurs observations en marge de l'expression retenue. Chacun en moyenne en a choisi trente, ce qui laisse à penser que la liste de soixante-douze était peut-être inutilement longue et que quarante-cinq ou cinquante auraient suffi. C'est pourtant de propos délibéré que j'avais préparé une liste aussi longue, afin de pouvoir inclure un nombre égal de phrases et d'expressions antérieures à 1860 et d'autres plus récentes. De façon générale, les phrases qui dataient se sont révélées infiniment plus populaires que les modernes, si l'on peut en juger équitablement d'après la fréquence avec laquelle les correspondants les ont retenues. Le choix effectué semble indiquer deux choses : d'une part, la vogue de pareilles expressions est surtout fonction de la continuité de leur emploi systématique pendant une longue période, d'autre part, les rares expressions contemporaines qui ont bénéficié de quelque popularité chez mes correspondants n'étaient elles-mêmes que des variantes d'expressions autrefois populaires mais rarement utilisées de nos jours. Aucune des expressions fréquemment choisies ne pouvait être qualifiée d'idée nouvelle, si l'on entend par là une idée ayant pris corps durant les cinq dernières années.

Un autre trait qui mérite d'être relevé au sujet de ces expressions a été l'échec des qualificatifs « jumelés » et des mots tirés d'un contexte exceptionnel. Dans le premier cas, j'avais combiné deux opinions, l'une des débuts du XIX^e siècle, qualifiant les Américains de « légers », l'autre contemporaine, les jugeant « versatiles ». L'expression jumelée « légers et versatiles » a été l'une des moins retenues; plusieurs correspondants ont même clairement précisé qu'ils l'avaient écartée parce qu'ils admettaient le terme « versatiles », mais non le terme « légers ». On peut citer, à titre d'exemple d'opinion extraite d'un contexte exceptionnel, une expression fournie par l'éditorial d'un journal où le plan Marshall était prôné comme l'œuvre d'« organisateurs clairvoyants ». Détachée de son contexte et appliquée à l'ensemble des Américains, cette expression n'a eu aucun succès.

Ma quatrième technique consista à reproduire dans le questionnaire une caricature de David Low publiée immédiatement avant la conférence économique qui se réunit à Washington en août 1949, époque où Anglais et Américains rivalisaient de propos réciproquement désobligeants. Cette caricature représentait des magnats de la finance américaine manifestant leur confiance en la Grande-Bretagne, tandis que quelques renégats anglais conspuaient leur attitude à grands renforts de pancartes et de slogans défaitistes. Mes correspondants étaient invités à dire ce qu'ils en pensaient. Bien entendu, les réponses furent si variées et si vagues que je ne pus en faire une analyse détaillée; une chose toutefois est certaine : bien peu de mes correspondants ont replacé ce dessin dans la perspective plus large de la compréhension anglo-américaine. En réalité je ne m'attendais même pas à ce que les réactions manifestées devant cette charge permissent une telle généralisation; je l'avais simplement introduite afin d'alléger l'apparence indigeste du questionnaire et de ménager la venue de la section suivante en déplaçant vers les États-Unis en tant que puissance mondiale l'attention jusque-là tournée vers les Américains en tant que peuple.

Ma cinquième technique consista à présenter des affirmations familières, à propos desquelles mes correspondants étaient invités à choisir entre cinq réponses exprimant le degré de leur approbation ou de leur désapprobation. Comme je l'ai dit plus haut, ces affirmations concernaient surtout des questions contemporaines; le nombre de celles qui exprimaient des sentiments de sympathie ou d'antipathie était équilibré, et elles se succédaient au hasard pour ne pas créer l'impression d'une intention cachée ou d'un désir de « souffler » les réponses.

Il me sembla donc dans l'ensemble que le temps relativement long exigé par ces cinq techniques avait été bien employé : l'intérêt n'avait pas faibli, les réponses avaient été données de différentes manières, enfin mon questionnaire avait été généralement rempli de façon complète et uniforme.

Le résultat fut que de la masse de matériel recueilli se dégagèrent l'ébauche de quelques grands courants d'idées paraissant montrer l'importance qu'il y aurait à pousser plus avant les recherches sur les attitudes internationales. Dans les diverses parties du questionnaire, mes correspondants avaient témoigné des préférences marquées; les rapprochements que je fis entre elles m'incitèrent à déduire quelques généralisations sur les grands courants d'idées possibles.

Reprenant donc le questionnaire section par section, nous verrons d'abord les réactions provoquées par les photographies d' « Américains types ». Le choix fait par les correspondants montrait que 90 % d'entre eux ne formulaient aucune réserve quant à l'emploi du terme « types » mais étaient prêts à généraliser les traits caractéristiques des Américains, qu'ils eussent eu d'eux ou non une expérience personnelle. L'ordre de popularité des photographies est révélateur.

De ces dix « types » les Anglais ne connaissaient bien que le G.I. du temps de guerre pour avoir été personnellement en rapports avec lui, bien que le cow-boy et le reporter popularisés par le cinéma fussent plus généralement admis comme « Américains types ».

Quant aux réponses à la question : « En entendant le mot « Américain », qu'est-ce qui d'ordinaire vous vient spontanément à l'esprit ? » elles avaient trait pour 50 % à des amis et connaissances ou à des Américains types moins familiers, pour 35 % aux États-Unis en tant que puissance mondiale, et pour 15 % à divers sujets d'intérêt, tels que gratte-ciel, automobiles, cow-boys et Indiens, etc.

Photographies d'Américains types choisies par les correspondants.

Sujets des photographies	Proportion des correspondants ayant choisi la photographie indiquée en regard
	%
Shérif du Texas.	76
Inspecteur d'école publique du Centre-Ouest.	70
Mécanicien d'aviation du temps de guerre.	69
Ouvrier noir employé dans un chantier de la vallée du Tennessee (T.V.A.).	52
Canadien français dans l'État du Maine, garçon de ferme.	33
Deux étudiants d'une <i>high school</i> de New York.	28
Volontaire de la Croix-Rouge entre deux âges.	27,5
Couple de vieillards du Texas assistant à un concours agricole.	27
Fermière du Centre-Ouest.	14
Éleveur de volailles «Cachir» du Connecticut.	6

Les préférences manifestées en ce qui concerne les soixante-douze expressions descriptives ont montré que les plus fréquemment retenues étaient les suivantes :

Expressions descriptives ayant rencontré le plus de succès auprès des correspondants (par ordre de décroissant succès).

Expressions favorables	Expressions mitigées	Expressions défavorables
Les Américains sont de braves gens	Les Américains sont un mélange de nombreuses nationalités	Les Américains sont outrecaudants
sont naturels	attachent un grand prix à l'efficacité technique	sont bruyants
sont entrepreneurs	savent s'habiller et se nourrir	sont vantards et fanfaron
ont l'instinct grégaire	pourvoient aux besoins de leurs enfants	
sont énergiques	mécanisent tout	
sont généreux		
sont hospitaliers	sont francs	
sont pleins de cœur	sont sentimentaux	
sont laborieux		

Les moins fréquemment choisies ont été les expressions jumelées ou prêtant à confusion (les discussions et les notes explicatives l'ont précisé) et celles qui avaient été délibérément mises de côté comme ne convenant pas aux Américains :

Expressions descriptives ayant remporté le moins de succès auprès des correspondants (par ordre décroissant d'impopularité).

Expressions favorables	Expressions mitigées	Expressions défavorables
<i>A. Expressions (jumelées) ou prêtant à confusion</i>		
Les Américains sont des organisateurs clairvoyants		Les Américains sont légers et versatiles sont gaspilleurs et impré- voyants sont intolérants et partiaux
<i>B. Expressions délibérément écartées, c'est-à-dire ne convenant pas aux Américains.</i>		
Les Américains ont des dons d'auto- critique sont bien élevés font d'excellents soldats sont beaux joueurs ont de l'imagination	Les Américains n'ont nul respect de la tradition sont idéalistes	Les Américains sont autoritaires sont mal élevés sont vulgaires respectent peu la loi et l'au- torité s'adonnent à la boisson sont joueurs

Dans la liste des cinquante jugements de valeur, les plus fréquemment choisis ont été les suivants :

Jugements de valeur ayant rencontré le plus de succès auprès des correspondants (par ordre décroissant de succès).

Appréciation des correspondants	Jugement de valeur
Non commenté	Trop de syndicats ouvriers américains retiennent ou recrutent leurs membres par l'emploi ou la menace de violences physiques.
Approuvé	Les Anglais ont beaucoup à apprendre des méthodes américaines de production.
Rejeté	La Grande-Bretagne laisse les Américains indifférents.
Approuvé	Les États-Unis ont à apprendre que le commerce international doit s'exercer dans les deux sens.
Rejeté	L'Amérique est devenue une puissance avide et impérialiste qui a juré la ruine de l'indépendance de la Grande-Bretagne.
Approuvé	Il faut supprimer les obstacles qui entravent la venue en Grande-Bretagne des visiteurs américains.
Approuvé	Les Américains savent mieux que personne perfectionner, adapter et produire en série.
Approuvé	Les milieux d'affaires américains savent parfaitement s'adapter aux circonstances.

Approuvé	L'un des gages de paix les plus sérieux de notre époque réside en ce que l'Amérique est prête à travailler de toutes ses forces au redressement économique du monde.
Rejeté	Les États-Unis deviennent rapidement une société sans classes par la transformation de la communauté tout entière en une classe moyenne prospère.

Ces sélections et ces réactions m'ont permis de tirer les conclusions générales suivantes :

1. Lorsqu'il était question des Américains en tant qu'individus et « types » ou en tant que peuple, les réactions étaient plus souvent favorables que défavorables.
2. Lorsqu'il s'agissait de questions internationales et politiques contemporaines, les réactions étaient plus souvent favorables que défavorables.
3. Lorsqu'il s'agissait de questions militaires ou culturelles contemporaines, les réactions étaient si confuses et si partagées que les sujets de ce genre n'ont pas trouvé place parmi les jugements les plus populaires.
4. Les affaires intérieures de l'Amérique ont suscité des réactions plus mitigées et plus contradictoires que toute autre catégorie de jugement.

Après avoir tiré ces quatre conclusions générales, j'ai examiné en détail leur substance et étudié les facteurs qui avaient pu contribuer à amener cet état de choses. Les réactions sur les points concernant les Américains en tant qu'individus et en tant que peuple m'ont permis de distinguer plusieurs grandes voies dans lesquelles la recherche pourrait être poussée. Les Américains désignés à titre individuel par mes correspondants étaient en général des amis ou des connaissances personnelles, et les réactions à leur égard étaient très favorables. La plupart du temps, il y avait eu contact personnel avec des camarades d'école, des G.I.s. logés dans des familles anglaises ou fréquentant des foyers britanniques, des Américains venus en Grande-Bretagne en voyage d'affaires ou d'agrément, ou des amis faits en Amérique. Dans certains cas, mes correspondants semblent avoir composé leurs « Américains types » soit d'après les Américains avec lesquels ils n'avaient eu que des rapports superficiels (la masse des touristes et des G.I.s. par exemple), soit d'après les clichés nationaux caractéristiques mis en vogue par les moyens de grande information (le cow-boy, le grand financier de Wall Street, le noir, etc.). Un « type », par exemple, représente les attributs accumulés d'une série d'individus peu connus du correspondant, mais qui lui semblent avoir certains traits communs ; le jugement se fonde parfois sur des observations ou des contacts superficiels et parfois sur des descriptions systématiquement répétées par les livres, la presse et le cinéma. Quel que soit cependant le point de départ, la tendance qui se manifeste, lors du passage de l'individu au « type », consiste à aller du particulier au général et du très favorable au moyennement favorable. Cette tendance se retrouve lorsqu'il s'agit du concept plus général de « peuple américain ». Ici l'on se fie davantage aux sources indirectes de renseignements, telles que rapports de presse et descriptions littéraires. Les attributs personnels s'estompent, les généralisations deviennent plus absolues, des considérations sur la politique nationale et internationale des Américains commencent à influencer les réponses de certains correspondants, et l'ont voit se refermer le cercle qui va de l'ami américain personnel aux États-Unis conçus comme grande puissance mondiale.

Dans le courant d'opinion des correspondants, il n'existe pas de séparation nette entre « les Américains types », « les Américains en général » et « les

États-Unis ». On observe au contraire une fusion assez évidente des trois éléments en un seul qui à l'occasion prête à certaines simplifications excessives du genre suivant : « Les G.I.s étaient généreux, mais les Américains ont la finesse des Yankees »; « Le plan Marshall est donc issu de motifs où se mêlent les élans de générosité et l'intérêt personnel ». L'opinion sur le plan Marshall a ainsi tendance à varier selon la part relative d'intérêt personnel et de générosité que chacun y découvre. Si une troisième variable s'ajoute, à savoir l'idée selon laquelle les Américains ne cherchent pas à s'imposer et, dès lors, n'ont pas prétendu influencer la politique intérieure de la Grande-Bretagne par l'application du plan Marshall, il devient très difficile de discerner clairement quels sont les principaux facteurs qui poussent l'opinion à approuver, à critiquer ou à rejeter ce plan.

Mes correspondants m'ont fourni un autre exemple, plus frappant encore et plus grave aussi, de la dépendance et de l'influence réciproques des concepts relatifs aux « Américains types », aux « Américains en général » et aux « États-Unis ». La plupart d'entre eux ont en effet la conviction que les Américains sont relativement incultes et que, dans la conduite des affaires mondiales, leur pays fait preuve de manque d'expérience et étale sa pénurie de dirigeants expérimentés et cultivés tels que les Anglais en ont toujours trouvés parmi eux pour mener les affaires du monde. Je ne prétends ni suivre les prolongements d'une semblable comparaison, ni me prononcer sur la valeur des constatations auxquelles elle aboutit. Je me contenterai de dire qu'il existe un certain rapport entre le jugement que mes correspondants portent sur la culture américaine et leur confiance en la façon dont les Américains sont capables de gérer les affaires mondiales.

Ces deux exemples d'état d'esprit à l'égard du plan Marshall et des États-Unis en tant que puissance mondiale dirigeante donnent une idée de l'extrême importance que peut avoir la recherche sur les attitudes internationales. Mon sondage m'a convaincu que de plus amples enquêtes dans ce domaine ne pourraient que contribuer à améliorer la compréhension internationale — cause à laquelle les sciences sociales ne sauraient évidemment rester indifférentes.

QUELQUES ASPECTS PSYCHOLOGIQUES DU BENELUX

par PIERRE DE BIE

IMPORTANCE DES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES.

A l'époque actuelle, où la démocratie est pour beaucoup un objet de foi, on éprouve un vif intérêt pour le rôle joué par les facteurs psychologiques dans le maintien et l'évolution des relations et des structures sociales. On a mis en lumière l'importance de facteurs tels que les opinions, les préventions, les attitudes de sympathie et d'antipathie dans un certain nombre de secteurs d'importance cruciale, par exemple dans les relations industrielles, dans l'orga-

nisation administrative, dans les contacts entre groupes différents par la race, la religion, la culture. Ici on se préoccupe d'efficacité, là de bon fonctionnement, là encore de coexistence paisible, de bonne entente, de contacts amicaux.

Une préoccupation semblable s'est manifestée plus récemment sur le plan des relations internationales. L'orientation de la politique internationale, l'entente entre nations ne dépendent-elles pas des conceptions et de la volonté des citoyens des pays en cause ? Parmi les facteurs qui déterminent les relations entre États, n'y a-t-il pas l'image que les citoyens se forment les uns des autres, leurs jugements et leur estime mutuelle, leurs sentiments, leurs affections ? Si la volonté des citoyens est le plus sûr fondement d'une démocratie nationale, n'est-elle pas aussi la base indispensable d'un accord entre nations démocratiques ?

Ces questions, que favorise le développement récent des études de psychologie sociale, expriment incontestablement une forme de l'idéal démocratique. Sur le plan des faits on n'oserait y répondre de façon affirmative sans examen préalable. Et, tout d'abord, l'action des élites, très apparente au cours de l'histoire diplomatique, se fonde-t-elle sur les opinions et les attitudes de couches plus larges ? Ces opinions et attitudes existent-elles ? Quelle est leur cohérence, leur réalité, leur précision ? Quelle est leur influence ? Constituent-elles une donnée active, s'imposant aux élites dirigeantes ? Comment se manifestent-elles, comment leur parviennent-elles ?

Nombreux sont ceux qui prétendent, et peut-être avec raison, que la politique internationale dépend de façon presque exclusive de l'action et des vues politiques d'un petit nombre d'individus, spécialistes ou responsables de la politique étrangère d'un pays. Peut-être l'idéal démocratique pêche-t-il par excès d'optimisme en ce domaine ? Peut-être ne peut-il se réaliser que dans une mesure assez modeste ? De toute façon il importe de savoir comment les choses se passent en fait.

OBJET DES RECHERCHES DANS LE CADRE DU BENELUX.

Celui qui s'avise d'étudier les fondements psychologiques et sociologiques des relations internationales s'engage sur une longue route bordée de points d'interrogation. Les recherches dont nous reprenons ici quelques éléments se situent au début de cette route. Effectuées en 1948, elles ont eu pour objet de dégager, à propos d'un rapprochement qui se produit sous nos yeux entre les pays du Benelux, les caractéristiques et l'incidence de certains facteurs psychologiques.

Quel contenu attribue-t-on au symbole « Benelux » ? Comment le comprend-on dans différents milieux ? Pourquoi ? Comment les sentiments et l'élaboration intellectuelle diffèrent-ils d'après le milieu culturel et le groupe linguistique auquel appartient chaque sujet interrogé, la position qu'il occupe dans le groupe, ses intérêts, ses expériences et les contacts qu'il a eus avec les membres d'un autre groupe ? L'état descriptif sommaire des opinions et des réactions à l'égard du symbole « Benelux » n'est qu'un des aspects psychologiques du Benelux. Il importe aussi de savoir ce que les partenaires pensent les uns des autres. De là l'idée de procéder à un examen plus nuancé en recherchant dans des milieux belges définis les opinions et les attitudes à l'égard du Benelux, des Néerlandais et des Luxembourgeois.

BUT ET OBJET DE L'ENQUÊTE PAR INTERVIEWS.

Nous nous bornerons ici à examiner les résultats d'une enquête effectuée au moyen d'interviews dans les milieux de l'enseignement supérieur belge. Cette enquête est née du souci de rechercher dans un milieu relativement homogène, appartenant aux catégories professionnelles que les sondages d'opinion révèlent être les mieux informées en Belgique, l'influence des affinités culturelles et des contacts sur les opinions et les attitudes à l'égard du Benelux, des Néerlandais et des Luxembourgeois. Cette enquête a fait suite à une enquête préliminaire auprès de hauts fonctionnaires, d'intellectuels, d'industriels et de négociants. Celle-ci avait fait ressortir la grande variété d'opinions possibles et la difficulté de les expliquer en fonction d'éléments d'ordre externe pouvant aisément être rapportés à une catégorie. Pourtant les affinités culturelles ou les contacts avec les Néerlandais paraissaient y jouer un rôle important. De là l'idée d'étudier de manière appropriée des catégories homogènes et d'examiner ainsi l'influence d'un nombre restreint de facteurs.

L'enquête a été effectuée au moyen d'interviews au cours de la seconde moitié de l'année 1948. A cette époque, le Benelux avait déjà largement défrayé les chroniques de la presse belge et néerlandaise. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, la convention douanière et le nouveau tarif commun aux trois pays étaient entrés en vigueur. Les ministres des pays intéressés s'étaient réunis officiellement pour la troisième fois. En juin venait d'avoir lieu, à Amsterdam, le II^e Congrès économique du Benelux.

L'objet principal de l'interview était la connaissance du degré d'information des sujets interrogés et de leur jugement à l'égard du Benelux, ainsi que de leur opinion et de leur attitude à l'égard des Néerlandais et des Luxembourgeois. Tâchant surtout d'obtenir des réponses sincères, nuancées et motivées, l'interrogateur posait nécessairement certaines questions fixes, étant libre de poser telles autres questions qui lui paraîtraient opportunes et de procéder selon l'ordre qui lui semblerait le meilleur.

Outre les questions usuelles d'identification, tendant à déterminer l'âge, le degré d'instruction, le domicile et la profession exacte des parents, l'interrogateur avait spécialement pour tâche de s'assurer de l'appartenance culturelle — flamande, wallonne ou bruxelloise — de l'intéressé et de s'enquérir avec soin de ses contacts avec les Néerlandais. De là une série de questions subsidiaires relatives aux séjours effectués aux Pays-Bas, à leur durée, à l'existence d'amis néerlandais ou de simples relations néerlandaises aux Pays-Bas ou en Belgique, sans exclure la lecture éventuelle de journaux ou de magazines néerlandais.

L'enquête a porté sur cent trente-six cas pouvant être répartis en six groupes d'appartenance culturelle déterminée. L'échantillonnage a été fait en veillant à assurer aussi strictement que possible l'homogénéité des catégories d'âge, de profession et d'appartenance culturelle à l'intérieur des différents groupes. L'âge des individus interrogés varie de dix-huit à vingt-trois ans; le milieu professionnel est celui des professions libérales, des employés et des commerçants, que les sondages d'opinion publique nous révèlent être les mieux informés de la vie internationale. Enfin chaque groupe est d'appartenance culturelle nettement déterminée : Flamands, Wallons, Bruxellois, ou encore Néerlandais.

Considérons d'abord les résultats pour l'ensemble des sujets interrogés. Nous reprendrons ensuite l'analyse par groupes, qui apporte les éléments les plus caractéristiques de cette enquête.

A. LE BENELUX

DEGRÉ D'INFORMATION.

Il n'est pas étonnant de constater que la presque totalité des sujets interrogés, soit 97,8 %, ont entendu parler du Benelux. Il s'agit d'un groupe choisi dans l'enseignement supérieur.

Mais que sait-on du Benelux ? Moins de 4 % des sujets possèdent une connaissance technique rigoureuse. Presque tous ont pu dire que le Benelux reposait seulement ou notamment sur des accords douaniers ou économiques; huit individus l'ignorent.

La catégorie centrale — réponses approximatives — est de loin la plus large. Elle comprend deux types de réponses fort différentes. Les unes se limitent à définir le Benelux comme une convention ou un accord d'ordre économique ou douanier. Ce sont les définitions approximatives correspondant à la conception « étroite » du Benelux. Elles représentent 43,3 % du total des réponses. Il y a ensuite des réponses dont l'approximation est plus vague encore, mais qui correspondent à une conception « large » du Benelux. Il en est qui font intervenir en outre dans le Benelux des accords culturels (21,3 %), une entente militaire (5,9 %) ou un accord politique (10,9 %). Au total 47 % des réponses sont de ce type.

Il faut insister sur ce fait : la majeure partie des inexactitudes relevées à propos de la définition du Benelux proviennent d'adjonctions diverses : culturelles, politiques ou militaires. On voit dans le Benelux plus qu'il ne contient en fait : on y adjoint des accords culturels entre la Belgique et les Pays-Bas. Sans doute de tels accords existent-ils et il y a aussi des pactes plus vastes, tels que le Pacte à cinq et le Pacte de l'Atlantique, qui impliquent des collaborations d'ordre politique et militaire. Mais elles ne relèvent pas strictement du Benelux au sens technique et ne lui sont pas propres.

ATTITUDE DES SUJETS INTERROGÉS.

Parmi ceux qui ont pu donner une certaine définition du Benelux nous trouvons cent trente qui ont donné une réponse à la question générale : « Êtes-vous opposé ou favorable à la réalisation du Benelux ? » Les réponses obtenues confirment le résultat des sondages d'opinion publique : la plus grande proportion, soit 83,8 %, est favorable à la voie suivie; une proportion de 10 % émet des réserves, tandis que 6,1 % affirment une opposition nette.

Il apparaît donc que l'on est favorable au Benelux dans la plupart des cas. Nous relèverons quelques motifs lorsque nous considérerons les souhaits formulés. Un fait caractéristique : les réponses plus réservées ou défavorables émanent pour plus de la moitié de la catégorie plus restreinte de ceux qui ont une conception approximative mais « étroite » du Benelux : sept sur treize de ceux qui émettent des réserves et six sur huit de ceux qui marquent leur opposition formelle présentent ce type de connaissance. Quant à ceux qui ont ajouté à la définition du Benelux des éléments d'entente culturelle, militaire ou politique, il apparaît que ce sont ces éléments adventices qui motivent leurs réserves ou leurs oppositions. Ainsi, nous voyons les attitudes motivées par des représentations qui ne correspondent pas au fait.

SOUHAITS FORMULÉS.

Sur quoi se base et quelle est la portée de la déclaration générale de sympathie que nous venons de relever ?

Frappant est le nombre de ceux qui mettent le Benelux en rapport avec un essai de collaboration internationale sur un plan plus vaste. Dans l'ensemble 30 % des sujets interrogés insistent sur le fait que le Benelux doit être considéré comme une étape vers un rapprochement des États de l'Europe, ou encore vers une fédération mondiale. Une proportion de 12 % se contentent d'affirmations générales telles que : « Il est bon que les peuples se rapprochent », « L'union fait la force », etc. Par contre 19 % insistent sur les avantages qui en résulteront pour les partenaires, sans mentionner spécialement qu'il y ait lieu de voir dans le Benelux une contribution positive à la constitution d'ententes plus larges.

Sur le plan des souhaits, on trouve des vœux soit uniquement en faveur de l'union économique (61,7 %), soit également en faveur d'un rapprochement culturel (14,6 %) ou de transformations dans la structure politique et sociale des pays en cause (16,9 %). A deux exceptions près, tous ceux qui préconisent ces transformations de structure ont par ailleurs affirmé que le Benelux devait tendre vers une « union » ou vers la constitution d'un ensemble fédéral : sur ce point la consistance logique des réponses est remarquable. Enfin on ne signale jamais comme but souhaitable du Benelux un accroissement de force militaire.

Le Benelux n'est pas une entreprise aisée à réaliser. Tous ceux qui suivent d'assez près les pourparlers en cours sont au courant des difficultés nombreuses qui surgissent et qu'il faut aplanir avant d'arriver à un accord définitif sur tel ou tel point précis. Aussi n'est-il pas étonnant qu'à la question relative aux obstacles et aux difficultés qui empêchent ou ralentissent la réalisation du Benelux 75,7 % des sujets interrogés aient répondu de façon affirmative en mentionnant l'un ou l'autre type de difficultés. L'analyse des réponses permet de distinguer quatre catégories de difficultés qui sont, selon leur ordre d'importance : 1° nationalisme étroit, manque d'esprit de sacrifice (39,6 %); 2° difficultés économiques (35,2 %); 3° politique internationale défavorable (13,2 %); 4° difficultés d'ordre culturel, linguistique ou religieux (11 %).

EXAMEN DES RÉPONSES D'APRÈS LES GROUPES INTERROGÉS.

Les opinions et les attitudes dont nous avons donné une description globale se différencient assez nettement d'après les divers groupes d'étudiants interrogés. Cette différenciation apparaît au volume et à la qualité des réponses. C'est ici que nous trouvons les résultats les plus caractéristiques.

La sélection des groupes interrogés a été faite principalement d'après l'hypothèse qu'opinions et attitudes varieraient en fonction des contacts et dépendraient surtout de caractéristiques culturelles telles que le groupe linguistique ou national dont fait partie le sujet, le milieu social auquel il appartient — ce milieu étant caractérisé par la profession de ses parents — et enfin le niveau des études qu'il poursuit.

En fonction de ces caractéristiques, les jeunes gens interrogés peuvent être répartis en six catégories : a) trois groupes d'universitaires âgés de dix-huit à vingt-trois ans, choisis indifféremment dans diverses facultés de l'Université, appartenant au milieu des professions libérales et aux couches supérieures

des classes moyennes — soit un groupe de vingt Flamands (UF), un groupe de dix-sept Wallons (UFr) et un groupe de quinze Hollandais¹ (UH); *b*) trois groupes de jeunes gens âgés de dix-sept à vingt-quatre ans, appartenant à des écoles techniques supérieures, provenant d'un milieu de classes moyennes composé d'employés et de commerçants, socialement moins élevé que le milieu professionnel des groupes de la catégorie *a* — soit un groupe de trente-huit Flamands (F1), un groupe de trente francophones (Fr1) et un autre groupe de seize francophones (Fr2).

Les trois groupes de la catégorie *b* résident dans l'agglomération bruxelloise. Bruxelles formant en Belgique un centre d'assimilation où la langue française tend à dominer, les appartenances culturelles sont moins nettes pour le groupe linguistique français qualifié ici de « francophone » et non de « wallon ». Le groupe Fr2 se distingue du groupe Fr1 par un niveau social moins élevé.

Si l'on considère la qualité de l'information à l'égard du Benelux, ce sont les groupes universitaires qui doivent être mis en tête de liste. Nous y rencontrons la plus grande proportion de conceptions vraies — étroites ou larges — du Benelux; nous n'y trouvons pas de connaissance vague ou d'absence de connaissance.

Le groupe flamand se différencie du groupe wallon par une proportion légèrement supérieure de conceptions larges du Benelux et surtout par une définition beaucoup plus fréquente du Benelux en tant qu'accord économique et culturel. Cette insistance sur les aspects culturels du Benelux, sur une solidarité morale et un destin commun se comprend parfaitement en fonction de la communauté historique des Pays-Bas et des aspirations que de nombreux intellectuels flamands nourrissent à cet égard. De ce point de vue, il est frappant de noter que dans le groupe des Flamands 55 % des jeunes gens interrogés souhaitent l'extension du Benelux sur le plan culturel et 25 % forment le vœu d'un resserrement des liens sur le plan des structures politiques, tandis que 94,1 % des membres du groupe francophone spécifient qu'ils ne voient comme dernière étape du Benelux que des accords ou une union économiques. Sur ces points l'influence des affinités culturelles se traduit par une nette différence des points de vue.

On s'attendrait à trouver plus de sympathie pour le Benelux dans le groupe flamand que dans le groupe wallon. Ce n'est pas le cas; en fait 25 % des membres du groupe UF forment des réserves, tandis que cette proportion n'est que de 11,8 % dans le groupe UFr. L'explication de ces réserves, plus marquées et plus fréquentes dans le groupe UF que dans le groupe UFr — et que dans tous les autres groupes — est délicate. On ne saurait y voir sans plus l'expression d'une attitude opposée à celle des Wallons. L'exposé des motifs avancés nous fait voir qu'il s'agit ici d'attitudes plus nuancées, ne procédant pas d'un idéalisme aveugle mais d'une connaissance réelle de certaines difficultés d'ordre psychologique et administratif. Le groupe des Flamands que nous considérons ici est le groupe qui a eu le plus de contacts avec les Néerlandais et qui témoigne le plus d'intérêt pour les divers aspects culturels d'un rapprochement. Dans ce groupe mieux informé, il n'est pas étonnant de rencontrer à la fois des sympathies et des antipathies plus fondées. Dans le groupe UFr, par contre, les contacts avec les Néerlandais sont beaucoup moins nombreux et le Benelux est jugé désirable par 94,1 % des membres du groupe en fonction de perspectives internationales plus larges. C'est en raison de ces

1. Les termes de « Hollande » et « Hollandais » figurent dans les tableaux et questionnaires au lieu des termes de « Pays-Bas » et « Néerlandais » : ils sont d'un usage courant en Belgique.

perspectives uniquement que les étudiants du groupe UFr lui accordent leur sympathie. Leur conviction est peut-être plus internationaliste que celle des Flamands considérés ici. Mais elle est moins fondée sur une connaissance des conditions concrètes de réalisation d'un objectif que beaucoup de Flamands souhaitent plus vaste et qu'un petit nombre de Flamands envisagent avec un optimisme mitigé.

Le petit groupe d'étudiants néerlandais résidant en Belgique qui a pu être interrogé adopte sur plusieurs points une position très voisine de celle du groupe des Flamands. Il faut pourtant relever quelques distinctions qui apparaissent ici : dans leur définition du Benelux, près de la moitié du groupe des UH emploie le terme « Union » tandis que ceci ne se présente qu'une fois dans le groupe des Flamands. D'autre part, il y a une différence assez nette dans les souhaits d'avenir, où se marque l'opposition traditionnelle entre les propositions des Flamands en vue de resserrer les liens culturels et l'accueil réservé que leur font les Néerlandais.

55 % des Flamands espèrent resserrer davantage ces liens ainsi que les liens moraux. Des souhaits semblables ne sont formulés que par 26,6 % des membres du groupe néerlandais et d'une manière nettement plus réservée.

L'examen de l'opinion et des attitudes des groupes de la catégorie *b* appartenant à un milieu socialement moins cultivé peut faire ici l'objet d'une analyse plus brève. Dans chacun de ces groupes l'état de l'information est nettement plus rudimentaire que dans les groupes universitaires : ceci apparaît dans l'emploi plus fréquent du qualificatif « politique » pour définir le Benelux et par la présence de réponses vagues ou nulles ; ceci ressort également de l'examen des souhaits, des obstacles prévus ou des motifs des attitudes. Une grande proportion des jeunes gens interrogés se contentent de réponses rapides et superficielles qui témoignent de cette carence de leur information. Il est frappant de constater que la carence ne constitue pas, dans la plupart des cas, un obstacle à l'adoption d'une attitude de sympathie ou d'antipathie. La grande majorité de ceux qui savent de façon vague ou confuse ce qu'est le Benelux ou qui peuvent en dire quelques mots sont favorables à l'entreprise. Les réserves ou les oppositions viennent en règle générale de ceux qui sont mieux informés. Sur un total de douze individus qui formulent des réserves ou des oppositions dans ces groupes nous en trouvons deux dont l'opposition est liée à une antipathie personnelle très prononcée pour les « Hollandais ».

B. LES PARTENAIRES DU BENELUX

Voyons les réponses obtenues à quelques questions caractéristiques. D'une part deux questions ouvertes, permettant au sujet interrogé de définir librement sa position : « Les Hollandais sont-ils sympathiques ou antipathiques ? » et « Que pensez-vous de l'attitude actuelle des Hollandais à l'égard des Belges ? ». D'autre part deux questions plus particulières, visant à mesurer la distance sociale : « Renoncerez-vous à épouser une personne parce qu'elle est Hollandaise ? » et « Accepteriez-vous éventuellement d'aller vivre en Hollande ? ».

SYMPATHIE ET ANTIPATHIE.

Les réponses à ces questions ont été classées en fonction de la sympathie ou de l'antipathie qu'elles expriment. Parmi les faits les plus saillants en ce qui concerne l'ensemble des sujets interrogés, on remarque la proportion des sympathisants, largement supérieure à celle des non-sympathisants, et l'importance des pourcentages de réponses réservées à la première question (26,4 %) et de questions sans réponse (38,9 %) quand il s'agit de décrire l'attitude actuelle des Néerlandais dans leurs rapports avec les Belges. Chose curieuse, les attitudes de sympathie se retrouvent dans des proportions très voisines dans les groupes linguistiques flamand et francophone.

L'opposition est frappante entre les réponses données à la question relative au mariage éventuel avec une personne de nationalité néerlandaise et à la question relative à l'acceptation de vivre aux Pays-Bas. Près de 80 % des sujets interrogés ne voient pas d'objection à épouser un « Hollandais » ou une « Hollandaise », tandis que près de la moitié (47,1 %) ne tiennent aucunement à aller se fixer en « Hollande ». Ces attitudes sont compréhensibles : l'hostilité à ce qui est « hollandais » n'apparaît vive que dans un fort petit nombre de cas. Il ne s'agit pas là d'une hostilité individuelle, mais culturelle. C'est à un style de vie, à un milieu social, non à des personnes physiques, que l'on s'oppose : la large proportion de ceux qui se refusent (47,1 %) ou hésitent (26,4 %) à se fixer dans ce milieu culturel différent en témoigne. Ici non plus la différence entre les groupes d'expression flamande et d'expression française, pris dans leur ensemble, ne se marque pas fortement dans les réponses positives : 87,9 % des Flamands, 71,4 % des Wallons ne voient pas d'objection à épouser un sujet néerlandais; 28,6 % des Flamands et 19,6 % des francophones sont éventuellement prêts à aller habiter aux Pays-Bas.

EXAMEN DES RÉPONSES D'APRÈS LES GROUPES INTERROGÉS.

Pourtant l'analyse des résultats d'ensemble ne satisfait guère celui qui cherche à comprendre la genèse et la portée de ces conceptions. On ne retire que peu d'enseignements de la simple considération de réponses étiquetées assez grossièrement et réparties de façon quelque peu simpliste entre un minimum de catégories. Il faut examiner de plus près la teneur et la qualité des réponses dans les groupes particuliers.

Cet examen révèle d'importantes différences. Deux des groupes envisagés, les groupes UF et UFr, se distinguent des autres par la solidité relative de leur information, qui s'affirme dans les réponses fournies aux deux premières questions.

Le groupe UF est nettement le mieux informé : quatorze de ses membres ont des amis néerlandais aux Pays-Bas ou en Belgique et neuf d'entre eux insistent sur le caractère amical de ces relations. C'est aussi le groupe qui totalise de loin le plus grand nombre de jours de séjour aux Pays-Bas.

Or nous trouvons dans ce groupe trois affirmations de sympathie sans réserve, douze réponses réservées et quatre affirmations d'antipathie. Parmi les réponses contenant des réserves, il faut en relever sept où la distinction est faite entre Néerlandais du Sud et Néerlandais du Nord, la sympathie allant seulement aux Néerlandais du Sud, catholiques, « plus accueillants », possédant des caractéristiques culturelles qui ressemblent davantage à celles des Flamands. Les sentiments d'antipathie sont motivés : ils semblent surtout provoqués par l'attitude volontiers « hautaine » des voisins du Nord, à l'égard

de laquelle certains Flamands répondent par une certaine agressivité. L'analyse des réponses à la question relative à l'attitude actuelle des Néerlandais nous montre l'importance affective du « complexe de supériorité » de ces derniers, auquel correspond chez beaucoup de Flamands un complexe d'infériorité. L'attitude « supérieure » des Néerlandais fournit le thème de la plupart des réponses : treize réponses sur vingt en font explicitement mention, quoique dans quatre cas cette attitude soit considérée comme diminuant à la suite de contacts plus fréquents entre Néerlandais et Belges. Il reste que le contact quotidien entre Flamands et Néerlandais n'est pas toujours aussi facile qu'on pourrait l'imaginer en considérant simplement certaines similitudes culturelles. Le fait que les démarcations linguistiques et culturelles entre ces deux groupes sont moins nettes que celles qui séparent les Wallons des Néerlandais ne signifie pas nécessairement une entente meilleure. La frontière psychologique s'accuse au contraire : sympathie ou antipathie peuvent se développer.

Dans le groupe UFr, nous trouvons une proportion un peu plus élevée d'individus qui ont des relations avec les Néerlandais, mais il n'en est que quatre qui affirment avoir de véritables amis néerlandais. D'autre part la fréquence et la longueur des séjours aux Pays-Bas diminuent fortement.

Ici les attitudes de sympathie et d'antipathie n'ont plus le même sens. Elles n'ont ni la même intensité ni la même richesse de motivation. Ainsi trois sujets interrogés déclarent les Hollandais sympathiques, sans plus; un autre les trouve plus sympathiques que les Flamands. Les réponses classées comme réservées expriment l'indifférence; on n'en trouve pas de telles chez les Flamands du groupe UF; parmi les réponses exprimant l'antipathie, il n'en est qu'une où le sentiment s'affiche de façon prononcée.

En réponse à la question relative à l'attitude actuelle des Néerlandais, il est fait état de ce que ceux-ci seraient plus ouverts à la culture française et plus sympathiques aux Wallons qu'aux Flamands. Cette opinion s'accorde avec un reproche fréquemment émis à l'égard des Néerlandais par des Flamands informés, le reproche de francophilie. Les réponses désapprobatrices à l'égard de l'attitude actuelle des Néerlandais ne font nullement état du complexe de supériorité de ceux-ci comme les réponses du groupe FI. Il semble que les Wallons n'y soient pas sensibles. Les désapprobations portent sur le fait que, dans le cadre du Benelux, le « Hollandais » apparaît trop intéressé.

TABLEAU I. Répartition des attitudes de sympathie, d'antipathie, et d'indifférence aux questions B1 et B2 dans les groupes universitaires UF et UFr et dans les groupes non universitaires FI et Fr1 et Fr2.

		Groupes d'étudiants	
		UF et UFr	FI, Fr1, Fr2
B1. (Les Hollandais sont-ils sympathiques ou antipathiques?)	Sympathie	21,6	73,8
	Indifférence	48,6	16,6
	Antipathie	21,6	6,0
	Sans réponse	8,1	3,6
		100,0	100,0
B2. (Que pensez-vous de l'attitude actuelle des Hollandais à l'égard des Belges?)	Sympathie	43,2	32,1
	Indifférence		4,8
	Antipathie	43,2	13,1
	Sans réponse	13,5	50,0
		100,0	100,0

Nous avons opposé, dans le tableau I, les attitudes des membres des groupes UF et UFr à celles des membres des trois autres groupes FI, Fr1 et Fr2. Nous trouvons pour ces derniers un pourcentage beaucoup plus élevé d'attitudes favorables pour les questions générales (B1 et B2) cependant qu'une proportion importante de jeunes gens ont laissé la question B2 sans réponse. Le contraste est frappant. De l'examen du contenu des réponses il ressort clairement que dans ces trois groupes — dont les contacts avec les Néerlandais et les séjours aux Pays-Bas sont au moins inférieurs de moitié aux contacts et à l'importance des séjours du groupe UFr — les opinions sont beaucoup moins motivées. Les attitudes de ce groupe nous paraissent beaucoup moins fondées, plus superficielles. Relevons une fois de plus que l'attitude la plus normale dans ces groupes est l'attitude favorable, l'attitude de sympathie, cette attitude étant très voisine de l'indifférence dans les groupes francophones. Les quelques attitudes d'antipathie sont nettement à mettre en rapport avec des expériences d'ordre personnel effectuées lors de contacts avec des Néerlandais. Ce caractère spontané de l'attitude de sympathie, en dehors d'éléments d'information précis ou de contacts réguliers avec les membres de l'autre groupe, est certainement à noter. Il n'existe ni dans les groupes de jeunes gens francophones ni dans les groupes de jeunes gens flamands que nous avons interrogés de préjugés défavorables aux Néerlandais. Mais chez les Flamands il s'agit plutôt d'une sympathie naturelle pour des gens dont la culture s'apparente à la leur, alors que chez les autres il s'agit plutôt d'indifférence.

L'IMAGE DE L'AUTRE : QUALITÉS ET DÉFAUTS.

Quatre groupes sur cinq ont été interrogés sur ce point. La liste des défauts et des qualités que les jeunes gens interrogés considèrent comme propres aux Néerlandais est longue. L'addition des qualificatifs employés par les différents groupes nous donne une liste de quarante et une qualités et de trente-deux défauts. Nous allons les considérer d'abord séparément, ensuite établir entre eux un rapide parallèle et considérer enfin comment leur attribution se répartit entre les différents groupes.

Les qualités.

A considérer la fréquence d'attribution des diverses qualités aux Néerlandais, on discerne immédiatement certaines dominantes. Le tableau II reproduit les qualités dont l'attribution est faite au moins trois fois. Parmi celles-ci, seule la qualité de travail est reprise dans les quatre groupes qui ont été interrogés sur les qualités et les défauts des « Hollandais ». Seules les qualités d'ordre, de persévérance, de propreté et de culture figurent sur les listes de trois de ces groupes.

TABLEAU II. *Qualités attribuées aux Hollandais par quatre groupes de sujets interrogés (selon l'ordre de la fréquence décroissante d'attribution).*

Travail	(19)	Sens commercial	(7)
Propreté	(15)	Flegme	(6)
Culture	(14)	Hospitalité	(5)
Don d'organisation	(8)	Ordre	(4)
Courage	(8)	Honnêteté	(4)
Persévérance	(7)	Sérieux	(4)

A juger de l'ensemble, les qualités relevées pourraient être ramenées aux groupes suivants, qui donnent une idée de la façon dont les sujets interrogés se représentent le « Hollandais » :

- a) Tout d'abord une série de qualités morales exprimant la conception sérieuse d'une vie orientée vers l'accomplissement d'une tâche : le Hollandais est travailleur (19), courageux (8), persévérant (7), résistant (1). On le dit ordonné (4), sérieux (4), volontaire (1). Il aurait le sens de l'action bien conduite, car on le décrit comme organisateur (8), montrant de l'initiative (2), systématique, positif, débrouillard (1).
- b) A cela se joignent quelques qualités sociales particulièrement appréciables dans les rapports avec ses semblables : honnêteté (4), correction (2), politesse (1), sincérité (1). On relève assez fréquemment la vertu d'hospitalité (5), on mentionne la complaisance (1).
- c) D'autres qualités nous décrivent le citoyen comme ayant le sens national (2), discipliné (2), formant corps avec ses compatriotes (1), mais ouvert aux contacts avec d'autres nations : le « Hollandais » est pacifique (2), Européen (1), il a le goût du voyage (1). Ce n'est pas un guerrier, il a le sens commercial (7).
- d) Beaucoup notent son niveau élevé de culture, de civilisation (14), son niveau intellectuel serait supérieur (2). Certains lui reconnaissent du bon sens, de l'équilibre (2).
- e) Enfin on lui attribue 15 fois cette qualité que tout jeune Belge apprend à répéter à propos des « Hollandais » à l'école primaire : les « Hollandais » sont propres.

Les défauts.

Le nombre des défauts attribués est moins grand que celui des qualités : parmi les trente-deux défauts attribués aux « Hollandais », nous retrouvons quelques stéréotypes. La liste des défauts attribués au moins trois fois est reproduite au tableau III.

Seul un défaut, la raideur, est cité dans les quatre groupes. Il n'en est aucun autre qui soit imputé par plus de deux groupes.

TABLEAU III. *Défauts attribués aux Hollandais par quatre groupes de sujets interrogés (selon l'ordre de la fréquence décroissante d'attribution).*

Raideur	(22)	Mépris	(6)
Prétention	(12)	Manque de franchise	(4)
Formalisme	(7)	Chauvinisme	(3)
Attitude de supériorité	(6)	Inélégance	(3)

Il est frappant de constater que près de la moitié de ces défauts peuvent être regroupés en deux séries qui donnent un relief assez saisissant à deux attitudes reprochées aux « Hollandais » : la raideur et la fatuité. En effet, outre le reproche de raideur, on accuse les « Hollandais » d'être formalistes (7), froids (2), sévères (1), taciturnes (2), sans spontanéité (1). Dans l'ordre moral encore, on les croit sans fantaisie (1), manquant d'originalité (1) tandis que dans l'ordre physique ceci se traduit dans une certaine mesure par les qualificatifs « lents et lourds » (2), « inélégants » (3). Au défaut de prétention (12), il faut joindre le mépris (6), une attitude de supériorité (6), ou d'orgueil (1).

Ces défauts, dont seule importe ici la réalité psychologique, ont pour caractéristique commune d'être fort importants dans les relations interindividuelles. L'idée (objective ou subjective) de leur existence constitue un frein à des relations spontanées, amicales et détendues.

Parmi les autres défauts, seul le manque de franchise revient 4 fois. Il faut relever ensuite le manque de souplesse intellectuelle : on dit le « Hollandais » têtue (2), étroit d'esprit (1), intolérant (1), « intellectualiste » (1), manquant de discernement (1). Il aurait aussi un souci trop exclusif de son intérêt personnel : on lui reproche un sens commercial trop aigu (1), on l'accuse d'être profiteuse (2), opportuniste (1), égoïste (1), sans gêne (2) et chauvin (2).

La comparaison des qualités et des défauts imputés aux Hollandais permet aisément, si l'on s'en tient aux traits majeurs, la reconstitution d'un type : travailleur consciencieux et ayant le génie de l'organisation, le « Hollandais » témoignerait dans ses rapports avec les Belges d'une certaine raideur d'attitude, de froideur, de manque de spontanéité. Parvenu à un degré de culture et de civilisation relativement élevé, on l'accuserait d'en être trop conscient, d'où le reproche de complexe de supériorité, principalement formulé par les Flamands. Si l'on relève quelques contradictions, telles que l'imputation de manque de franchise et l'attribution de sincérité, elles n'affectent aucun des traits le plus fréquemment cités et doivent sans doute être expliquées en fonction d'expériences personnelles ayant donné lieu à des généralisations hâtives.

Il est intéressant de considérer certaines contradictions, apparentes dans le tableau d'ensemble, en fonction des affinités culturelles des francophones et des Flamands : leurs jugements sur le « Hollandais » diffèrent en effet. En nous bornant aux qualités et défauts le plus fréquemment mentionnés, nous relevons qu'ils le sont dans une mesure fort inégale par les divers groupes : les francophones sont seuls à relever la propreté et le courage ; les Flamands insistent plus qu'eux sur l'esprit d'organisation, la discipline des « Hollandais » et sur leur niveau élevé de civilisation. D'autre part aucun Flamand ne note le manque de franchise, mais beaucoup insistent bien plus que les francophones sur la prétention et le formalisme des « Hollandais ».

Il serait fort désirable de pousser davantage les recherches dans cette direction afin de voir comment la conception que les membres d'un groupe national se font d'un groupe voisin est influencée par leurs propres perspectives culturelles et leurs affinités plus ou moins grandes avec des groupes nationaux étrangers.

A cet égard il n'est pas sans intérêt de rapprocher des qualifications que les Belges croient caractéristiques de leurs voisins du Nord celles qu'ils s'appliquent à eux-mêmes. Nous ne disposons malheureusement pas de ces données pour les groupes interrogés, mais nous pouvons donner, à titre indicatif, les qualités et les défauts mentionnés le plus fréquemment par un groupe de quarante-neuf jeunes gens et jeunes filles, de dix-huit à vingt-cinq ans, auxquels avaient été posée la question suivante : « S'il vous fallait décrire les Belges à un étranger, quelles qualités et quels défauts lui signaleriez-vous ? » Dans le tableau IV figure la liste des qualités et des défauts le plus fréquemment cités.

TABLEAU IV. *Qualités et défauts attribués aux Belges par un groupe de quarante-neuf jeunes gens belges (classés selon l'ordre de fréquence).*

<i>Qualités</i>		<i>Défauts</i>	
Travailleurs	(43)	Réclameurs	(21)
Courageux	(28)	Matérialistes	(20)
Accueillants	(14)	Indisciplinés	(11)
Généreux	(13)	Mal élevés, grossiers	(7)
Indépendants	(12)	Manquant de respect à l'égard de	
Persévérants	(11)	la chose commune	(7)
Ingénieux	(9)		
Épris de liberté	(8)		

La qualité que les Belges apprécient le plus parmi celles de leur compatriotes est aussi celle qu'ils reconnaissent le plus volontiers à leurs voisins néerlandais. De même on peut mettre en rapport la conscience de leur propre indiscipline et de leur manque de respect à l'égard de la chose commune et l'attribution aux Néerlandais de qualités de civilisation, d'ordre, de respect de la chose collective. Les Belges se considèrent comme indépendants, épris de liberté, voire exagérément individualistes. Les Néerlandais sont des organisateurs méthodiques, disciplinés, consciencieux. Si les Belges sont si frappés de la froideur, de la raideur et du formalisme des Néerlandais, n'est-ce pas qu'ils sont persuadés de l'existence chez leurs compatriotes des qualités opposées de générosité, de spontanéité, de jovialité ?

Sans doute faudrait-il des recherches plus étendues pour pouvoir affirmer avec quelque vraisemblance l'existence de certaines relations entre l'image que l'on se forme de soi et la représentation que l'on se fait des autres. Ajoutons toutefois, pour compléter cet exposé, quelques données empruntées aux jugements portés par un groupe d'universitaires néerlandais résidant en Belgique sur les qualités et les défauts des Belges.

Ces jugements sont cohérents. Les qualités que les Néerlandais interrogés reconnaissent principalement aux Belges sont les qualités opposées aux défauts que les Belges reprochent principalement aux Néerlandais : cordialité, simplicité naturelle, par opposition aux attitudes méprisantes, à la raideur, au formalisme. Mais les Néerlandais ne manifestent pas seulement leur formalisme sur le plan moral, mais aussi sur celui des relations commerciales, et sur ce plan ils trouvent les Belges trop souples, trop peu stricts. A la culture et au raffinement que les Belges leur attribuent ils opposent le caractère rude et grossier qu'ils trouvent aux Belges.

Les faits que nous venons de rapporter ne représentent qu'une partie des résultats atteints par nos recherches. A l'enquête par interviews dans les milieux de l'enseignement supérieur on aurait aimé joindre quelques éléments d'une enquête effectuée à l'aide de questionnaires auprès de sept cent dix-sept enfants de douze à quinze ans. Celle-ci révèle : 1° une nette différence d'information entre les milieux urbains et ruraux; 2° l'existence d'un nationalisme frontalier qui se manifeste dans une plus grande répugnance à aller vivre aux Pays-Bas et dans le nombre et la variété des stéréotypes appliqués aux Néerlandais; 3° des différences d'attitudes entre jeunes Flamands et jeunes Wallons à l'égard des Néerlandais; 4° elle semble confirmer également la

tendance spontanée à l'attitude de sympathie; 5^o l'attribution des qualités et des défauts semble surtout se faire par répétition d'expressions clichées ou de stéréotypes et indique l'absence d'un jugement véritable sur le Néerlandais. Les qualités et les défauts attribués ne sont que partiellement les mêmes que ceux qui sont attribués par les adultes interrogés au cours d'interviews.

Les recherches rapportées partiellement ici sont modestes. Les faits parlent d'eux-mêmes et nous nous sommes efforcé de ramener nos interprétations à un minimum. Rappelons quelques points saillants dont se dégagent un certain nombre de suggestions pour des recherches ultérieures :

1. Une étude historique de la politique de la Belgique à l'égard des Pays-Bas confirme l'assertion que, dans la mesure où la politique internationale est conditionnée par le facteur humain, elle dépend infiniment plus des vues politiques et de l'action d'un petit nombre d'individus que de la masse. Ce sont les leaders et les formateurs de l'opinion qu'il faut atteindre.
2. L'analyse de l'opinion publique en Belgique, révélée par la méthode des sondages, n'infirme pas les résultats de l'étude historique. Au sein de la masse des citoyens, seule une petite fraction se montre attentive aux problèmes internationaux.
3. Un examen plus approfondi des opinions et des attitudes de ceux qui s'intéressent aux problèmes internationaux, de leurs caractéristiques sociales et culturelles, des facteurs qui conditionnent leurs conceptions et leurs sentiments pourrait fournir des indications pour un meilleur développement d'une conscience internationale. La méthode habituelle des sondages d'opinion publique est totalement inadéquate pour cet examen et doit être remplacée par celle des interviews spontanées (*free interviews*).
4. Ainsi, quoique la qualité de l'information au sujet du Benelux varie en fonction du niveau d'instruction et d'éducation, l'enquête par interviews auprès d'universitaires montre le caractère encore fort imparfait de l'information internationale dans ce milieu d'éducation élevée. Le terme Benelux est doté de sens divers en rapport avec les vœux et les attitudes de chacun à l'égard des Hollandais.
5. Le manque d'information ne constitue pas, dans la plupart des cas observés, un obstacle à l'adoption d'une attitude. Dans les cas considérés, l'attitude spontanée est généralement l'attitude de sympathie. Cette attitude ne présente toutefois pas la même intensité qu'une attitude fondée sur une connaissance.
6. Les attitudes varient principalement en fonction de la nature des expériences et des contacts et en fonction du groupe linguistique dont on fait partie. L'étude faite ne conduit pas à l'affirmation qu'une plus grande intensité de contacts ou une plus forte affinité culturelle entraînent automatiquement une meilleure entente entre les groupes considérés.
7. L'image que les Belges interrogés se font du Néerlandais présente une nette cohérence : elle est influencée par les affinités culturelles et présente des rapports avec la conception qu'ils se font de leur propre groupe. Il serait intéressant de préciser cette dernière relation, afin de voir dans quelle mesure une saine appréciation de soi conditionne une saine appréciation de l'autre.

LES ATTITUDES ENVERS LES PEUPLES ÉTRANGERS

par H. E. O. JAMES ET C. TENEN
de l'Institut d'éducation de l'Université de Londres

L'enquête sur laquelle se fonde le présent document s'est déroulée en deux temps : 1^o analyse des attitudes adoptées envers les étrangers par quelques garçons et filles âgés de onze à quinze ans; 2^o expériences de modification des attitudes faites sur une soixantaine de garçons et filles âgés de treize ans.

Au cours de notre enquête, nous avons été frappés par le nombre de cas où des changements d'attitude étaient attribués à des conversations ou à des contacts avec des étrangers. Dans une série de cas particulièrement typique, les attitudes antigermaniques dues aux fortes influences qui se sont exercées pendant et immédiatement après la guerre de 1939-1945 s'étaient atténuées, ou s'étaient même transformées en attitudes amicales, dans des circonstances où les contacts personnels paraissent avoir joué le rôle essentiel. Des rapports directs et satisfaisants avec les Allemands et les nouvelles attitudes ainsi formées semblent avoir raison des anciennes attitudes hostiles fondées principalement sur des expériences indirectes (opinions formulées oralement ou par écrit sur les Allemands, gravures ou images de films les représentant). C'est là un résultat surprenant, non seulement en raison de la ténacité des attitudes ainsi vaincues, mais aussi si l'on considère que les études publiées jusqu'ici sur la question traitent presque exclusivement du rôle des influences indirectes dans la formation et la modification des attitudes. Sans doute faut-il attribuer cette préoccupation dominante non pas tant à l'importance des influences indirectes qu'au fait qu'elles sont plus faciles à analyser. Peut-être même sont-elles vraiment efficaces dans certaines circonstances, par exemple lorsque aucune expérience directe ne vient les contrebalancer. Avant de pouvoir interpréter à coup sûr les données fournies par notre enquête, il était donc indispensable de procéder à quelques vérifications expérimentales. C'est ce que nous avons fait.

Énoncée en termes concrets, notre hypothèse fondamentale était qu'en général les attitudes envers les Allemands se trouveraient améliorées à la suite de contacts personnels satisfaisants avec un ou plusieurs Allemands, tout au moins chez ceux qui n'avaient eu auparavant avec les Allemands que peu ou point de contacts directs. Réciproquement on pouvait s'attendre à ce que des contacts défavorables eussent l'effet inverse, mais des considérations pratiques et morales s'opposaient à toute expérience dans ce sens.

Peu d'étrangers capables de coopérer avec nous et disposés à le faire répondaient aux rigoureuses conditions que nous avons fixées. Notre choix nous fut en réalité dicté par la présence de deux professeurs femmes d'origine africaine parlant couramment l'anglais, excellentes pédagogues et ayant toutes les qualités requises pour entretenir de bons rapports personnels avec leurs élèves. Elles devaient enseigner en même temps dans la même école pendant une quinzaine, chacune étant chargée d'une classe mixte composée d'une trentaine d'enfants de treize ans. Les conditions générales n'étaient pas défavorables à l'établissement de bons rapports entre professeurs de couleur et élèves blancs, mais il nous fallait observer quels rapports allaient s'établir entre eux dans la pratique. Pour déterminer les attitudes envers les noirs et les peuples étrangers en général, nous devons interviewer chaque enfant à

deux reprises, à quatre ou cinq semaines d'intervalle, avant l'arrivée des professeurs, et de nouveau à deux reprises, en observant le même intervalle, après le départ de ces professeurs.

De cette façon, le contrôle pouvait être effectué pour chaque classe séparément. Voici donc quelle était la marche à suivre :

Première interview préalable;

Intervalle de cinq semaines;

Deuxième interview préalable;

Séjour des professeurs à l'école;

Intervalle de quatre semaines en raison de vacances;

Première interview postérieure à l'expérience;

Intervalle de cinq semaines;

Deuxième interview postérieure à l'expérience.

L'interview étant notre principal procédé d'enquête, il est indispensable, pour bien comprendre nos conclusions, de savoir comment les interviews étaient réglées et pourquoi nous avons une telle confiance dans cette méthode. Les interviews étaient libres et non dirigées : l'enfant était d'abord rassuré, apprivoisé et amené à parler des étrangers qu'il connaissait pour les avoir vus en chair et en os ou au cinéma, pour en avoir entendu parler ou pour avoir lu des récits à leur sujet. L'enfant décidait seul de quel peuple il allait parler et ce qu'il allait en dire. Il n'y avait pas de questions préparées. L'interview, toujours la même, se bornait à solliciter des explications ou des développements et à empêcher les enfants de s'écarter trop longuement du sujet. Seules les déclarations ayant trait au thème de l'interview étaient enregistrées, mais elles l'étaient *in extenso* et sur-le-champ.

Cette méthode offre des inconvénients évidents; les peuples et les questions dont il s'agit varient d'une interview à l'autre; beaucoup de temps se perd en bavardages inutiles; enfin l'interprétation des renseignements recueillis exige un large travail. Pourtant les avantages nous paraissent l'emporter sur les inconvénients. L'état d'esprit et les intentions de l'enfant se précisent à mesure qu'il parle, soit qu'il s'efforce d'exprimer sa pensée et ses sentiments, soit au contraire qu'il soupçonne quelque piège, qu'il veuille se faire valoir ou qu'il cherche à s'attirer les bonnes grâces de l'interviewer. Dans ces derniers cas, l'interviewer s'efforçait de mettre les choses au point; s'il échouait il s'en rendait compte et les déclarations de l'enfant pouvaient du moins être interprétées correctement. Nous avons préféré assurer ainsi l'interprétation uniforme des déclarations, au lieu d'utiliser un questionnaire. On ignore encore en grande partie ce qui se passe lorsqu'on dirige et qu'on interrompt l'expression des pensées et des sentiments d'un interlocuteur en l'obligeant à se conformer à un questionnaire. Une chose au moins est certaine : il est possible à l'aide d'un questionnaire de faire exprimer à quelqu'un des opinions sur des sujets qui lui importent peu ou dont il ne s'est guère préoccupé jusque-là, ou même des opinions qui lui sont dictées par des circonstances particulières et qui n'ont guère de rapport avec ses attitudes fondamentales. En outre le fait d'aborder spontanément un sujet, sans avoir été sollicité ou interrogé, prouve qu'on y attache de l'importance. Enfin, en permettant aux enfants de s'exprimer librement, nous avons évité fréquemment des ambiguïtés ou des erreurs d'interprétation. Celles-ci ne pouvaient être que le fait de l'interviewer; l'élève, lui, ne risquait que de mal comprendre une question ou, comme il arrive dans le cas des questionnaires écrits, de mal lire ou de mal s'exprimer faute de savoir rédiger correctement.

Avant de résumer nos conclusions, nous reproduisons pour plus de clarté les déclarations qui nous ont été faites sur les noirs par une fillette, au cours

de quatre interviews successives. (Rappelons que ces interviews ont également porté sur d'autres peuples et d'autres questions et que les opinions exprimées au cours d'une même interview sur un même peuple ne le furent pas toujours d'une façon suivie.) Au cours des interviews préalables, il fut rarement question des noirs. En revanche le sujet fut traité plus longuement et avec un intérêt accru au cours de presque toutes les interviews postérieures à l'expérience.

Première interview préalable. J'ai vu un noir, une fois, à Cambridge et un autre à Enfield, mais je n'ai jamais parlé à aucun. Je n'aime pas la couleur de leur peau; elle me fait peur. On a l'impression qu'ils sont méchants et qu'ils vont vous faire du mal; alors je ne les aime pas. J'en ai vu au cinéma; c'étaient des sauvages dans la brousse africaine; ils sont si drôles avec leurs anneaux dans le nez et tout le reste. Ils ont vraiment l'air féroce. Alors, quand on les voit ici, on croit qu'ils sont exactement comme cela, même s'ils portent des costumes anglais. Ils ne sont pas du tout comme nous, même quand ils viennent ici; ils ne seront jamais comme nous parce que leur nature est différente, tout comme la couleur de leur peau. Ils ne sont pas aussi bons que les blancs, même s'ils ont fait leurs études ici.

Deuxième interview préalable. Je n'aime pas les noirs. C'est à cause de la couleur de leur peau. Ce n'est pas rassurant. Rien ne dit qu'ils ne sont pas des sauvages. J'en ai vu au cinéma — des sauvages d'Afrique. Alors on a peur quand on en rencontre ici. Leur nature est différente de la nôtre; ils sont plus sauvages et plus cruels parfois; alors on n'a jamais confiance en eux.

Première interview postérieure à l'expérience. M^{lle} V... et M^{lle} W... sont les premières personnes noires à qui j'aie parlé. Je les ai beaucoup aimées. Elles étaient gentilles. Avant je n'aimais pas les noirs, je les croyais sauvages et féroces, mais V... et W... ne le sont pas. J'aimais mieux être avec elles qu'avec les autres maîtresses parce qu'elles parlaient davantage avec nous; elles nous racontaient des histoires sur leur pays et c'était intéressant. Elles étaient très douces avec nous et je crois qu'elles nous aimaient bien; elles avaient bon caractère, elles ne nous grondaient jamais. Alors on les aimait bien et on se tenait bien pour leur faire plaisir. Ce serait bien si on pouvait les avoir toujours à l'école; comme ça on apprendrait plus de choses sur les autres pays et les autres gens, parce qu'avant de les connaître je ne savais vraiment pas comment étaient les Africains. J'avais peur des Africains, mais je n'en ai plus peur maintenant. Je les aime bien toutes les deux et je suppose que les autres sont gentils aussi. Ce ne sont pas des sauvages. A en juger d'après V... et W... ils sont bien tranquilles, beaucoup plus tranquilles que nous. Elles n'élevaient jamais la voix; elles parlaient doucement et calmement. J'aime leur façon de parler, on s'habitue vite à leur prononciation. Ce que j'ai le plus aimé c'est leur gentillesse. On s'habitue à la couleur de leur peau. Autrefois je ne l'aimais pas, mais maintenant ça m'est égal, je m'y suis habituée. Je n'y pensais plus après quelque temps. Avant de les connaître j'en avais peur, mais je n'en ai plus peur maintenant. J'ai vu d'autres noirs en ville, depuis le départ de V... et W..., et maintenant ils me semblent comme tout le monde, comme n'importe qui. Ils ne me déplaisent plus maintenant. Maintenant je les jugerai d'après celles que j'ai connues et s'ils sont gentils je les aimerai bien, comme n'importe qui d'autre. M^{lles} V... et W... étaient gentilles et je les aimais bien.

Deuxième interview postérieure à l'expérience. M^{lle} V... et M^{lle} W... étaient gentilles. J'aimais bien leur parler, elles étaient si aimables. Elles vous racontaient des choses intéressantes sur elles-mêmes et sur leur pays. On ne pensait plus à la couleur de leur peau après quelque temps. Bien sûr je préfère le blanc au noir, mais je n'y pensais jamais quand elles étaient ici. Elles sont tout aussi civilisées que nous et semblent être tout à fait comme nous. A part la couleur de leur peau, il ne semble pas qu'il y ait de différence entre elles et nous. Je les aime bien, elles sont sympathiques. Avant de connaître V... et W... je n'avais jamais rencontré de noirs et je pensais que leur couleur était tellement différente de la nôtre; mais maintenant que j'ai connu des noirs j'ai changé d'avis, je ne trouve pas qu'ils soient différents de nous. La couleur ne fait rien à l'affaire et je les aime bien.

En comparant les deux séries d'interviews on constate une nette amélioration dans l'attitude de cette fillette envers les noirs. Si l'on admet qu'il existe sept attitudes possibles, allant de « très favorable » à « très défavorable », la moyenne des déclarations donne « assez favorable » avant l'expérience et « favorable » ou « très favorable » après, soit une différence correspondant à 25 % de l'écart maximum, ce qui est considérable au point de vue statistique. La moyenne des changements survenus entre les deux interviews de chaque série est négligeable. Beaucoup plus d'élèves ont amélioré leur attitude entre les deux séries d'interviews qu'entre les deux interviews d'une même série. Enfin aucune élève n'a modifié son attitude dans un sens défavorable à la suite de l'expérience.

Une comparaison détaillée des comparaisons faites avant et après l'expérience montre une diminution des réactions de crainte, d'inquiétude ou d'aversion provoquées par les noirs, leur couleur, leur habillement, leur aspect, leur comportement, leur mode de vie. En revanche garçons et filles insistent sur le caractère favorable de leurs rapports sociaux avec les deux professeurs, par exemple sur le fait qu'elles parlaient volontiers d'elles-mêmes, de leur pays, de leur maison, de leur famille, de leurs compatriotes, qu'elles prenaient part aux activités des élèves, qu'elles avaient des manières douces, des paroles et des gestes aimables, qu'elles étaient gentilles, patientes et calmes, qu'elles avaient bon caractère, qu'elles témoignaient de l'affection aux élèves, cherchaient à les aider, évitaient de les blesser, enfin prenaient plaisir à leur parler et à les instruire. On évoque aussi moins souvent des considérations rassurantes, le fait par exemple que les noirs sont fidèles, qu'ils sont acceptés par d'autres personnes ou qu'ils sont dignes de pitié, sans doute parce que les élèves n'éprouvent plus comme auparavant le besoin d'être rassurés.

Ces comparaisons détaillées ne donnent même pas une idée suffisante de l'ampleur du changement d'attitude qu'elles permettent de déceler. Les opinions exprimées au cours des deux premières interviews étaient en fait plus favorables que les attitudes fondamentales correspondantes; c'est seulement après l'expérience et les changements provoqués par elle que les enfants se rendirent exactement compte de leur attitude antérieure. Cinquante-quatre élèves sur cinquante-sept reconnurent qu'ils avaient désormais une meilleure opinion des noirs, qu'ils les trouvaient plus gentils, plus aimables, plus civilisés, mieux élevés, plus semblables à eux-mêmes. Quelques-uns avouèrent même n'avoir pas entièrement dévoilé leur attitude réelle lors des interviews précédentes.

Cette amélioration des attitudes envers les noirs ne fut pas passagère. Les observations et les statistiques n'indiquent aucun cas de rechute pendant les cinq semaines qui séparent les deux interviews postérieures à l'expérience.

Quelques-unes des fillettes interviewées avaient eu une maîtresse africaine l'année précédente; leurs attitudes envers les noirs étaient sensiblement plus favorables au départ et coïncidaient de façon remarquable avec celles qu'on a pu constater chez leurs camarades après l'expérience. Enfin, au cours de l'enquête et de l'expérience, de nombreux enfants ont déclaré avoir modifié depuis plusieurs années leurs attitudes envers les Allemands ou les Italiens à la suite de contacts personnels avec des représentants de ces deux peuples.

Cette expérience a permis aussi d'améliorer certaines attitudes envers d'autres peuples de couleur (Indiens, Chinois, Japonais) mais non pas les attitudes envers les blancs (Allemands et Américains). Cela s'explique sans doute par le fait que presque tous les enfants avaient déjà rencontré ou aperçu des représentants de ces deux derniers peuples, alors que très peu avaient connu des gens de couleur, notamment des Japonais et des Chinois. Cette amélioration des attitudes s'est produite chez certains enfants, mais non chez tous, et elle ne s'appliquait pas à tous les peuples de couleur : on constatait par exemple une attitude plus favorable envers les Chinois mais non envers les Japonais ni envers les Indiens. En tout état de cause, l'amélioration était dans ces cas moins marquée et qualitativement différente de ce qu'elle était dans le cas des noirs; c'était plutôt une prédisposition à un changement d'attitude qu'un changement véritable, le début et non la fin d'un processus. Voici une déclaration caractéristique : « Je suppose qu'on s'entendrait tout aussi bien avec des Chinois si on les connaissait comme on connaît V... et W... Je ne sais pas quelle sorte de gens ce sont [les Chinois], mais, s'ils se montraient aussi aimables et sympathiques que les Africains, je crois que je me sentirais bien disposé envers eux. »

L'expérience a amené une amélioration des attitudes envers les noirs en général, et les observations faites pendant l'expérience, tout comme les interviews postérieures, montrent l'excellence des rapports qui se sont établis entre élèves blancs et professeurs noirs. Il semble permis d'en conclure que de bonnes relations avec deux Africains ont suscité une attitude plus favorable envers les noirs en général.

Notons que l'expérience a eu lieu dans un milieu social qui n'imposait pas aux intéressés une certaine forme de relations sociales, bonnes ou mauvaises. Si blancs et noirs s'étaient trouvés en présence en tant que membres de deux classes sociales, l'une privilégiée et l'autre non privilégiée, il y aurait eu peu de chances de voir s'établir entre eux des rapports sociaux satisfaisants et moins encore de voir s'améliorer l'attitude générale des uns envers les autres. Mais ici le milieu social était tel que les contacts personnels pouvaient être soit bons, soit peu satisfaisants, le milieu scolaire étant plutôt favorable aux noirs et le milieu familial plutôt défavorable.

Comment cette amélioration s'est-elle produite ? La réponse est simple : l'existence de rapports directs satisfaisants avec les deux professeurs, femmes d'origine africaine, a déterminé à leur égard une attitude favorable, et même affectueuse, qui a fortement influencé l'opinion concernant les Africains en général; les attitudes envers ces derniers se sont en conséquence modifiées dans un sens favorable.

Les interviews permettent d'observer les différents aspects de ce changement. On constate l'établissement de rapports amicaux avec les deux professeurs africains et l'apparition d'une attitude favorable à leur égard, puis le transfert direct des qualités qui leur sont attribuées (la gentillesse, l'amabilité, la culture) à l'ensemble des Africains par voie de généralisation. Les croyances incompatibles avec la nouvelle expérience et la nouvelle attitude, par exemple la croyance selon laquelle les Africains sont des sauvages non civilisés, se

trouvent discréditées. On recherche au contraire et on admet les témoignages favorables à la nouvelle attitude. Certains détails gênants, la couleur de la peau par exemple, sont négligés ou atténués. Ce passage du particulier au général peut n'avoir pas de valeur logique, mais sur le plan psychologique il est à la fois valable et courant. La vérité est perçue directement ou intuitivement parce que la nouvelle expérience a ouvert des horizons nouveaux, et l'on assiste à une remise en ordre qui comporte la révision des anciennes croyances et l'adoption de nouvelles croyances, conformes à la nouvelle attitude et la justifiant.

Les déclarations qui suivent illustrent ces considérations :

1. « M^{lle} V... et M^{lle} W... étaient gentilles! J'aimais bien leur manière d'être. Elles ont sympathisé très vite avec les enfants, elles nous parlaient, riaient avec nous et nous racontaient des histoires. J'aime bien la couleur de leur peau, bien que je préfère le blanc. Elle leur va bien. Je ne croyais pas les noirs si gentils. Dans les films, les Africains torturent les blancs qui se laissent prendre parce qu'ils sont blancs. Mais maintenant je ne crois pas à ces histoires. M^{lle} V... et M^{lle} W... nous ont parlé de leur pays et de leurs compatriotes, et l'on a bien vu qu'ils sont exactement comme nous, exactement comme tout le monde, sauf qu'ils sont noirs. Leurs manières sont comme les nôtres, et ils sont aussi bons que nous. J'aime les noirs Ils sont gentils. »
2. « M^{lle} V... et M^{lle} W... étaient gentilles; elles s'intéressaient toujours à ce que nous faisons; que ce fût pour jouer ou pour travailler, elles se joignaient toujours à nous et nous aidaient. Elles étaient très gentilles, très aimables avec nous. Elles nous parlaient chaque fois qu'elles nous voyaient. Et elles étaient si gaies; elles riaient toujours de ce que nous faisons, plaisantaient avec nous et nous racontaient des histoires de leur pays. A vrai dire, je n'aime pas la couleur de leur peau, parce qu'elle est plutôt terne, mais, au bout de très peu de temps, on aurait dit qu'elles étaient de la même couleur que nous; je veux dire que dans notre idée elles étaient exactement semblables à nous. Je croyais les Africains bien plus sauvages, d'après les photos d'Africains que j'ai vues dans des magazines : on les voyait tout nus, avec des anneaux dans le nez et d'énormes boucles d'oreilles. Mais M^{lle} V... et M^{lle} W... étaient aussi civilisées que nous. Je crois que la plupart des Africains le sont aussi. C'est seulement dans quelques rares endroits de l'Afrique qu'ils sont comme ceux des magazines. De tous les étrangers dont j'ai entendu parler, ce sont les Africains que j'aime le mieux, après les Américains. J'aime tous les noirs, surtout les Africains. »
3. « M^{lle} V... et M^{lle} W... étaient gentilles, et je crois que tous les Africains le sont. Je les aime bien. M^{lle} V... et M^{lle} W... étaient jolies. J'aime la couleur de leur peau, leurs cheveux et leur façon de parler. J'aime bien l'accent étranger en anglais. C'est très agréable. Elles étaient gentilles aussi, elles ne se fâchaient jamais, ne nous grondaient pas, elles étaient patientes et aimables avec nous. Quand nous nous promenions avec elles, elles nous racontaient tout ce qu'elles faisaient quand elles étaient à l'école. Elles nous parlaient. J'ai toujours plutôt aimé les noirs, mais maintenant je les aime beaucoup. Ils sont comme nous, à part la couleur de la peau, mais ça n'est pas plus mal. Je croyais les Africains des sauvages; ils le sont dans les films, ils dansent autour du feu et ils vont tout nus. Tout cela devait se passer il y a très longtemps, ou alors c'est inventé pour le cinéma, parce que maintenant ça n'est pas vrai. On le voit bien d'après M^{lle} V... et M^{lle} W... Ni elles-mêmes, ni leur pays, ni leurs compatriotes ne sont aussi

bêtes. D'après ce qu'elles nous ont raconté de leur pays et de leurs compatriotes, j'ai bien vu qu'ils n'étaient pas comme ça. Bien sûr ils ont leurs danses et leurs coutumes, mais chaque peuple a les siennes. Cela n'empêche pas les noirs d'être aussi bons que nous et que les Américains, et ce sont les noirs que je préfère.

4. « J'aimais bien M^{lle} V... et M^{lle} W... Elles riaient toujours et prenaient part à tout ce que nous faisons. Elles étaient si gentilles. A vrai dire, je n'aime pas la couleur de leur peau, parce qu'elle est noire, mais ça n'est pas laid; ça allait bien à M^{lle} V... et puis, très vite, on n'y pensait plus; on oubliait qu'elles avaient la peau d'une couleur différente, parce qu'elles étaient semblables à nous à tous les autres points de vue et s'intéressaient aux mêmes choses. Avant je n'aimais pas les noirs. C'est sans doute la couleur de leur peau qui me rebutait, mais quand on les connaît ça n'a plus d'importance. Ils sont tout à fait comme les blancs, aussi gentils que les blancs et je les aime beaucoup. »

Il ne faut pas oublier que ces enfants n'avaient eu auparavant que peu ou point de contacts personnels avec les noirs. Autrement les changements auraient été moins marqués. Toutes choses égales d'ailleurs, aucune expérience ultérieure ne peut avoir autant d'importance qu'un premier contact. En revanche cette expérience directe a neutralisé les effets des expériences indirectes. Quand on sait à quel point les arguments les plus irréfutables et les preuves les plus éclatantes sont ignorés, contestés, méconnus ou mal interprétés, on ne peut que s'étonner d'une telle réussite. Elle appelle assurément une explication.

L'explication spontanément proposée par les enfants est que le contact personnel, le fait de lier connaissance, selon l'expression qui leur est chère, est le meilleur moyen de se faire une idée des gens, et que les opinions acquises de cette façon sont les plus valables. Les uns réservent leur jugement parce qu'ils n'ont jamais rencontré de représentant de tel ou tel peuple; les autres disent qu'ils aiment un certain peuple parce que c'est celui qu'ils connaissent le mieux; d'autres enfin déclarent tout net : « Il ne faut pas se fier aux apparences; je juge les gens d'après ce qu'ils sont, c'est-à-dire sur les actes et non sur les apparences. Bien sûr, dans les histoires, ils agissent mal, alors on croit qu'ils sont méchants. Le seul moyen de trouver la vérité c'est de les connaître personnellement, comme nous avons connu V... et W... On voit bien alors que la couleur de la peau ne signifie rien. » Cette explication nous amène à nous demander ce que ces garçons et ces fillettes cherchaient surtout à savoir et comment des contacts personnels leur ont permis de satisfaire leur curiosité.

Ces adolescents voulaient savoir quelles étaient les intentions des gens, comment ils allaient se comporter envers eux; s'ils étaient bien disposés à leur égard, s'ils les aimaient, s'ils s'intéressaient à eux et à leurs activités, s'ils se montreraient serviables et bons, s'ils seraient pour eux une source de réconfort et de joie, s'ils seraient au contraire mal disposés ou même indifférents, peu aimables, peu sociables, voire hostiles et méchants.

Les observations faites par les enfants pendant l'expérience et l'enquête correspondent non seulement à un choix très net parmi toutes les observations possibles, mais revêtent dans la plupart des cas une ou plusieurs des trois significations suivantes : elles sont troublantes ou inquiétantes, rassurantes ou nettement favorables, laissant présager des rapports sociaux agréables. Ces deux dernières significations sont d'ailleurs souvent liées. Si le fait d'être cruel, violent, querelleur, taciturne, de pratiquer la torture rend quelqu'un presque invariablement inquiétant, de nombreux autres traits peuvent avoir

une signification variable. Le fait d'avoir la peau noire ou jaune, un langage ou des façons étranges peut rendre quelqu'un soit intéressant, soit le plus souvent inquiétant et haïssable. D'où l'impossibilité d'une classification ne tenant pas compte des intentions de l'enfant et la nécessité d'une interprétation. Au cours de notre enquête, nous avons relevé les observations de cent vingt fillettes. 90 % de ces observations ont pu être classées dans l'une ou l'autre des trois catégories mentionnées ci-dessus, la répartition étant variable selon le peuple dont il s'agissait. En ce qui concerne les Américains par exemple (le cas le plus favorable), sur 61 % des observations, 15,8 % étaient rassurantes, laissaient présager des rapports agréables, et 12,5 % inquiétantes. En ce qui concerne les Japonais au contraire (le cas le plus défavorable), les pourcentages respectifs étaient de 2,2 %, 2,2 % et 90,9 %. Si l'on considère non plus les observations les plus fréquentes, mais celles qui sont faites par le plus grand nombre d'enfants, on constate que, là encore, ce sont les observations inquiétantes, rassurantes ou laissant présager de l'agrément qui reviennent le plus souvent.

Ces garçons et ces fillettes sont persuadés que le meilleur moyen de connaître la nature, les intentions et le comportement futur de quelqu'un consiste à observer son attitude à leur égard. Cela n'a rien d'étonnant, car tout contact personnel est essentiellement interaction. Les deux intéressés s'interprètent l'un l'autre et réagissent l'un sur l'autre. Chacun interprète les paroles, les actes, les gestes et les expressions de l'autre dans un contexte et une situation donnés. Cette interprétation provoque chez chacun des réactions observables et se trouve constamment modifiée par les réactions de l'autre. Ce processus, qui peut exister dans le cas de plus de deux personnes, a un caractère d'urgence, de précipitation. Il est émouvant, dramatique. Il a une qualité dynamique qui peut provoquer d'importants changements chez les intéressés.

Ces interviews permettent de suivre ce processus et d'en constater les effets. Nous voyons les enfants aborder les professeurs d'origine africaine avec des idées arrêtées, voire même une certaine appréhension, confronter ces idées avec le comportement des professeurs dans des situations qui ne sont pas toujours accidentelles, conclure finalement qu'ils sont aimables, bien disposés à leur égard et exactement semblables à eux. Nous les sentons à ce moment fermement persuadés qu'ils sont parvenus à connaître vraiment ces professeurs et, par leur intermédiaire, les noirs en général.

La place nous manque ici pour décrire, à plus forte raison pour étudier, ce processus et ses effets. Quelques citations cependant pourront en donner une idée. « On sentait bien qu'elles étaient nos égales, malgré tout ce qu'on dit à propos des noirs. Elles étaient tout le temps avec nous. Il n'y avait aucune différence dans leur manière d'être ni dans leurs réflexions; on sentait toujours qu'on était avec quelqu'un comme nous. Rien n'y manquait, vous comprenez; pour moi, les blancs qui disent que les noirs sont nos inférieurs n'ont jamais eu d'amis parmi les noirs. Autrement ils auraient reconnu leur erreur parce qu'on sent, quand on est avec eux, qu'ils sont pareils à nous à tous les points de vue. Bien sûr, dans leur pays, ils ont des habitudes différentes, par exemple pour la nourriture, etc., mais cela n'y change rien. Ça ne change rien à la véritable personnalité qui est à l'intérieur et qui est semblable à nous. Et c'est vrai de tous les noirs... »

Lorsqu'il se produit une interaction, l'interprétation s'exerce essentiellement sur les actes, les mots, les expressions qui dénotent une attitude amicale ou hostile. En revanche, lorsque l'interaction n'existe pas, ce sont les caractéristiques permanentes (couleur de la peau et autres traits physiques, expression

habituelle du visage, habillement et manières) qui sont les plus importantes. N'ayant jamais exercé leurs facultés d'interprétation que sur des Anglais, nos garçons et nos fillettes ont pu parfois se tromper dans l'interprétation des traits physiques et des habitudes caractéristiques de peuples extrêmement différents du leur : pour eux, les Chinois sont rusés, les Indiens sévères et les noirs pleins d'entrain. Parfois aussi, ils ont pu avoir le sentiment de perdre pied, d'être incapables d'interpréter tant soit peu correctement ce à quoi ils ne sont pas habitués. Dans ce cas, l'incertitude risque de se transformer en inquiétude, voire en crainte. Lorsque l'étrange devient déconcertant, lorsqu' « on ne sait pas ce que ces gens pensent », « ce qu'ils pourraient faire », la perplexité se transforme en une appréhension qui influe sur la perception, l'interprétation et l'action. On prévoit le pire et on s'y prépare.

Cette inquiétude, qui vient de ce qu'on ne sait pas à quoi s'attendre, ni comment s'y préparer — inquiétude plus fréquente dans le cas des Chinois que dans celui des Indiens ou des Africains — apparaît bien dans le passage suivant : « Ils ont parfois un air un peu étrange, plus souvent peut-être que les Africains ou les Indiens; ils sont peut-être parfois un peu désagréables quand ils vous parlent, un peu sarcastiques s'ils ne vous aiment pas, parce qu'on ne sait jamais ce que les Chinois pensent. Avec eux, on ne peut pas être certain qu'ils sont bons et gentils et qu'ils vous aiment bien, comme on l'est avec les Africains et les Indiens. Bien sûr, si vous leur plaisez, tout ira bien et ils seront tout aussi gentils et aimables que les Africains; seulement, tant qu'on ne les connaît pas bien, on n'est jamais certain qu'ils vous aiment bien et qu'ils vont être bons et gentils. Avec les Africaines, au contraire, on s'est rendu compte très vite qu'elles nous aimaient bien. Ça se voyait. Il faudrait mettre plus longtemps pour être sûr des Chinois, parce qu'on ne voit pas aussi facilement sur leur visage ce qu'ils pensent de vous. »

Il ne faut cependant pas envisager isolément chaque caractéristique, car elles se présentent non pas isolées, mais incarnées dans des personnes qui agissent, parlent, font certains gestes et ont certaines expressions dans des contextes et des situations données. Ce qui inquiète ou rassure, c'est l'ensemble et non pas tel ou tel élément pris à part, quelle que soit son importance réelle ou supposée.

Le Chinois qui a préparé votre cerf-volant, qui est connu de vos parents et de vos voisins, que l'on a rencontré près de la maison, qui est patient et bon, et un autre Chinois, inconnu rencontré loin de la maison, silencieux et étrange, l'un et l'autre ont les mêmes yeux « en amande », une peau tout aussi jaune; pourtant l'effet produit est totalement différent dans les deux cas et les yeux et la couleur de la peau sont décrits en des termes tout autres.

Lorsque l'interaction ne se produit pas, les caractéristiques inhabituelles ou frappantes jouent un rôle plus important, comme lorsqu'on observe simplement les gens dans la réalité ou sur une photographie. Dans les expériences indirectes toutefois, certaines caractéristiques (telles que la couleur de la peau, ou la forme des yeux chez les Chinois) peuvent prendre une importance exagérée, surtout lorsqu'on fait agir leur possesseur de la façon qui convient. C'est ainsi que nous avons le Chinois sinistre et mystérieux, le sauvage noir d'Afrique, le pitre nègre et autres stéréotypes du cinéma et du roman. Des expériences de cet ordre peuvent avoir une immense influence s'il n'y a pas de contact personnel ou si ce contact se produit dans des conditions désagréables ou inquiétantes. Leurs effets peuvent certes être contrebalancés par des contacts satisfaisants, mais ceux-ci ne se produisent pas toujours.

LE DÉVELOPPEMENT, CHEZ L'ENFANT, DE L'IDÉE DE PATRIE ET DES RELATIONS AVEC L'ÉTRANGER

par JEAN PIAGET
avec la collaboration d'Anne-Marie Weil

L'étude psychologique et sociologique des états de tension suppose la connaissance de certaines données de psychologie infantile. On peut d'abord se demander si, en raison de leur mode propre de formation, les comportements intellectuels et affectifs qui caractérisent l'attachement à la patrie et les relations initiales avec l'étranger ne contiennent pas le germe des inadaptations internationales ultérieures. On doit ensuite rechercher, même si le point de vue précédent semble au premier abord démenti par les faits, pourquoi l'enfant n'acquiert point, au cours de son développement, un esprit d'objectivité et de réciprocité suffisant pour résister plus tard aux facteurs de tension ou d'inadaptation qui l'influenceront comme adolescent ou comme adulte.

C'est à ce double point de vue que nous nous sommes placés dans l'analyse qui va suivre. Nous avons été frappés, dès les débuts de notre recherche, par le fait que, si l'enfant ne semblait pas témoigner, durant les premières périodes de son développement, de tendances particulières le prédisposant au nationalisme, la découverte progressive de sa patrie et de celle des autres supposait par contre la construction laborieuse d'un instrument de coordination à la fois intellectuelle et affective, beaucoup plus complexe qu'il ne semblerait au premier abord et par conséquent fragile et exposé à toutes les déviations ultérieures. Il est donc d'un certain intérêt, pour l'étude des tensions sociales et internationales en général, de chercher à suivre de près comment s'élabore cet instrument de coordination et en quoi il consiste, car c'est de sa solidité ou de sa moindre résistance que dépendront en définitive les déviations ultérieures.

Assurément notre enquête n'a porté que sur des enfants habitants Genève, qu'ils fussent étrangers ou suisses, et l'on peut toujours réserver la part du milieu adulte dans l'interprétation des faits recueillis. Mais, cette réserve faite et en attendant confirmation en d'autres milieux, nous nous sommes trouvés, en présence d'un paradoxe qui, même s'il est particulier à une certaine région d'Europe, n'en est pas moins instructif.

Ce paradoxe est le suivant : loin de constituer des données premières ou seulement précoces, le sentiment et même la notion de sa propre patrie n'apparaissent que relativement tard chez l'enfant normal, sans que rien semble le conduire nécessairement à un sociocentrisme patriotique. Au contraire, pour en arriver à la conscience intellectuelle et affective de sa propre patrie, l'enfant est obligé de fournir tout un travail de décentration (par rapport à sa ville, son canton, etc.) et de coordination (avec d'autres perspectives que la sienne) — travail qui le rapproche de la compréhension des autres patries et des points de vue autres que les siens. Pour expliquer la facilité avec laquelle apparaissent plus tard les diverses formes de sociocentrisme nationaliste, il faut donc admettre ou bien qu'il intervient à un moment donné des influences extérieures aux tendances se manifestant durant le développement de l'enfant

(mais alors pourquoi ces influences sont-elles acceptées ?) ou bien que les obstacles mêmes qui s'opposaient aux décentrations et aux coordinations initiales (dès la formation de l'idée de patrie) réapparaissent à tous les niveaux et constituent la cause la plus générale des déviations et des tensions.

C'est dans cette seconde direction que s'oriente notre interprétation. Le sujet commence par considérer comme seuls possibles les points de vue immédiats liés à sa situation et à ses activités propres : cet état d'esprit, que nous appellerons l'égo-centrisme inconscient (à la fois intellectuel et affectif) de l'enfant s'oppose d'abord aussi bien à la compréhension de sa propre patrie qu'à celle des relations objectives avec l'étranger. D'autre part, la victoire sur l'égo-centrisme requiert l'élaboration d'un instrument de coordination à la fois intellectuelle et affective, difficile et lent à conquérir, consistant essentiellement en opérations de « réciprocité », et à chaque nouvelle étape de cette construction l'égo-centrisme réapparaît sous de nouveaux aspects toujours plus éloignés du cercle infantile initial : telles sont les diverses formes de socio-centrisme, héritages de l'égo-centrisme primitif et causes des déviations ou des tensions ultérieures, mais dont la compréhension suppose l'analyse précise des stades de départ et des conflits élémentaires entre l'égo-centrisme et la réciprocité.

Nous décrirons sous trois rubriques successives les faits que nous avons pu recueillir : au cours d'une première partie, nous étudierons la formation intellectuelle et affective de l'idée de patrie (entre quatre-cinq et douze ans) ; en une seconde partie, nous analyserons les réactions de l'enfant à l'égard des pays autres que le sien ; et, en une troisième partie, le problème de la réciprocité intellectuelle et affective.

Les enfants interrogés ont été au nombre de plus de deux cents, de quatorze à quatorze-quinze ans.

I. LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE DE PATRIE.

La découverte que fait peu à peu l'enfant d'appartenir à un pays déterminé suppose une élaboration intellectuelle et une construction affective parallèles. La chose n'a rien de surprenant puisque tout comportement mental est toujours à la fois cognitif et affectif (les fonctions cognitives déterminent la « structure » des conduites, tandis que les fonctions affectives en assurent le « dynamisme » ou l'énergétique, c'est-à-dire la finalité ou les éléments de « valeur »). Mais ici il n'y a pas seulement interdépendance : les deux aspects, cognitif et affectif, sont en quelque sorte parallèles isomorphes parce que la conception intellectuelle de la réciprocité est, au début, aussi difficile pour l'enfance que la réciprocité affective dès que celle-ci dépasse les rapports vécus et immédiats.

Aspect intellectuel.

Nous avons rencontré des enfants normaux, ignorant jusqu'à sept-huit ans les données préalables dont la connaissance est indispensable à la compréhension de l'idée de pays. Par exemple, un garçon de sept ans nous a affirmé que Paris est en Suisse parce qu'on y parle français, tandis que Berne n'est pas en Suisse. Et surtout les petits semblent ignorer, en moyenne jusque vers cinq-six ans, que Genève est en Suisse. Il y a donc au début une simple notion du territoire sur lequel vit le sujet, par exemple sa ville, notion comportant un certain nombre de caractères connus de façon plus ou moins immédiate (grandeur approximative, langage dominant, etc.), mais mêlés à des formules

verbales non comprises telles que « canton », « la Suisse », etc., sans systématisation d'ensemble. Parmi ces affirmations verbales dues à la pression des aînés ou des adultes, l'une finit par s'imposer, dès cinq-six ans environ : c'est que « Genève est en Suisse ». Mais la question est de savoir si cette connaissance acquise modifie d'emblée l'attitude du sujet.

Or, jusque vers sept-huit ans en moyenne, l'enfant a beau affirmer verbalement l'appartenance de Genève à la Suisse, il n'en continue pas moins à penser sur le mode de la juxtaposition : lorsqu'on lui demande de dessiner au moyen de cercles ou de figures fermées les relations existant entre Genève et la Suisse, il ne parvient pas à figurer une relation de partie à tout, mais se borne à un schéma d'unités juxtaposées :

ARLETTE C. 7;6¹. Tu as entendu parler de la Suisse ? — *Oui, c'est un pays.* — Il est où ce pays ?... — *Je ne sais pas, c'est très grand.* — C'est loin ou près d'ici ? — *C'est près, je crois.* — Qu'est-ce que c'est que Genève ? — *C'est une ville.* — Où se trouve Genève ? — *En Suisse.* (L'enfant dessine Genève et la Suisse sous forme de deux ronds juxtaposés.)

MATHILDE B. 6;8. Tu as entendu parler de la Suisse ? — *Oui.* — Qu'est-ce que c'est ? — *Un canton.* — Et Genève, qu'est-ce que c'est ? — *Une ville.* — Genève se trouve où ? — *En Suisse.* (L'enfant dessine les deux ronds juxtaposés.) — Tu es Suisse ? — *Non, je suis Genevoise.*

CLAUDE M. 6;9. Qu'est-ce que c'est que la Suisse ? — *C'est un pays.* — Et Genève ? — *Une ville.* — Où se trouve Genève ? — *En Suisse.* (L'enfant dessine les deux ronds juxtaposés, mais le rond de Genève est plus petit.) — *Je dessine le rond de Genève plus petit, Genève est plus petit. La Suisse c'est très grand.* — Très bien, mais Genève se trouve où ? — *En Suisse.* — Tu es Suisse ? — *Oui.* — Et tu es Genevois ? — *Oh non, je suis déjà Suisse.*

On voit que pour ces sujets la Suisse est comparable à Genève elle-même, mais située en dehors. Sans doute la Suisse est-elle « près » de Genève, et « plus grande ». Mais l'affirmation que Genève est en Suisse reste incomprise aussi bien au point de vue spatial que logique. Spatialement elle est située à côté. Logiquement on est Genevois et non pas Suisse, ou « déjà Suisse » (comme Claude) mais plus Genevois, ce qui dans les deux cas marque l'incompréhension de l'inclusion de la partie dans le tout.

Au cours d'un deuxième stade (sept-huit à dix-onze ans), l'emboîtement spatial de Genève dans la Suisse est compris, c'est-à-dire que le dessin n'exprime plus une simple juxtaposition mais en enveloppement proprement dit. Seulement, à cet emboîtement spatial temporel ne correspond pas encore un rapport d'inclusion entre classes logiques², car si la classe des Genevois est relativement concrète, celle des Suisses demeure plus éloignée et abstraite : on ne peut donc toujours pas être « à la fois » Suisse et Genevois :

FLORENCE N. 7;3. Qu'est-ce que c'est que la Suisse ? — *C'est un pays.* — Et Genève ? — *C'est une ville.* — Où se trouve Genève ? — *En Suisse.* (Dessin correct.) — Tu es de quelle nationalité ? — *Je suis Vaudoise.* — Le canton de

1. Ces deux chiffres indiquent l'âge de l'enfant : sept ans et six mois.

2. Genève est représentée par un petit cercle à l'intérieur du grand cercle qui est la Suisse, mais la Suisse est souvent conçue comme la partie comprise entre le grand cercle et le petit cercle.

Vaud se trouve où ? — *Pas loin d'ici, en Suisse.* (On fait refaire un dessin avec la Suisse et le canton de Vaud : résultat correct.) — Tu es Suisse aussi ? — *Non.* — Comment ça se fait, tu as dit que le canton de Vaud est en Suisse ? — *On ne peut pas être deux choses à la fois, il faut choisir; on peut être Vaudoise comme moi, mais pas deux choses à la fois.*

PIERRE G. 9;0. (L'enfant a bien répondu à nos premières questions. Le dessin est correct.) Quelle est ta nationalité ? — *Je suis Suisse.* — Comment cela se fait-il ? — *C'est parce que j'habite en Suisse.* — Tu es aussi Genevois ? — *Non, c'est pas possible.* — Pourquoi ? — *Je suis déjà Suisse, je ne peux pas encore être Genevois* — Mais si tu es Suisse parce que tu habites en Suisse, n'es-tu pas aussi Genevois puisque tu habites Genève ? — ...

JEAN-CLAUDE B. 9;3. Tu as entendu parler de la Suisse ? — *Oui, c'est un pays.* — Et Genève, c'est quoi ? — *Une ville.* — Où se trouve cette ville ? — *En Suisse.* (Le dessin est correct.) — Tu as quelle nationalité ? — *Je suis Bernois* — Tu es Suisse ? — *Oui.* — Comment cela se fait-il ? — *C'est parce que Berne est dans la Suisse.* — Alors on peut être Bernois et Suisse à la fois ? — *Non, c'est pas possible.* — Pourquoi ? — *Mais puisqu'on est déjà Bernois.*

On voit les hésitations de ces sujets : les uns, comme Florence, nient qu'on puisse être « deux choses à la fois », alors qu'ils viennent d'affirmer et d'illustrer par leur dessin que Genève ou Vaud sont en Suisse; les autres, sous la pression des affirmations sans cesse entendues dans leur famille ou à l'école, hésitent à admettre la double appartenance à la ville (ou au canton) et au pays, et au fond n'y croient pas : Jean-Claude, qui l'admet un instant, s'empresse de dire que ce n'est pas possible dès qu'on prononce le mot « à la fois », et Pierre, qui se dit Suisse et pas Genevois, ne trouve, pour justifier son affirmation, qu'une raison pouvant s'appliquer à Genève elle-même (« parce que j'habite en Suisse »). Dira-t-on que le vrai patriotisme de ces enfants est cantonal et non pas national ? Mais on voit qu'il s'agit aussi bien de sujets n'habitant ou ne connaissant même pas leur canton que de Genevois se sachant chez eux. Nous connaissons des enfants qui connaissent à peine leur canton d'origine mais déclarent résolument lui appartenir par attachement familial. En réalité, le pays, à ce stade, n'est encore qu'une abstraction : seules comptent la famille, la ville, etc., et ce qu'on y affirme, mais sans que la synthèse entre les affirmations reçues donne encore naissance à un système cohérent.

Dès dix-onze ans, par contre, apparaît un troisième stade, au cours duquel la systématisation s'achève correctement :

MICHELINE P. 10;3. (L'enfant répond correctement aux premières questions. Le dessin est correct.) Quelle est ta nationalité ? — *Je suis Suisse.* — Comment cela se fait-il ? — *C'est parce que mes parents sont Suisses.* — Tu es aussi Genevoise ? — *Bien sûr, puisque Genève est en Suisse.* — Alors on peut être deux choses à la fois ? — *Mais oui puisque Genève est en Suisse.* — Et si je demande à un Vaudois, est-ce qu'il est aussi Suisse ? — *Bien sûr, le canton de Vaud est en Suisse. Un Vaudois est Suisse comme nous. Tous les gens qui habitent la Suisse sont Suisses et encore d'une canton.*

JEAN-LUC L. 11;1. (L'enfant répond correctement à nos premières questions et dessine sans faute.) Quelle est ta nationalité ? — *Je suis Saint-Gallois.* — Comment cela se fait-il ? — *Mon père est Saint-Gallois.* — Tu es Suisse aussi ? — *Oui,*

Saint-Gall est en Suisse, même qu'on y parle l'allemand. — Mais alors tu es deux choses à la fois ? — Oui, c'est la même chose puisque Saint-Gall est en Suisse. Tous les gens des cantons suisses sont Suisses. Moi je suis Saint-Gallois et Suisse ; les autres, il y en a qui sont Genevois et Suisses ou Bernois et Suisses.

C'est donc à partir de ce niveau seulement que la notion de pays devient une réalité et correspond pour l'enfant à une idée de patrie. Le problème est alors de déterminer si cet achèvement est simplement conditionné par des relations intellectuelles (inclusion de la partie dans le tout), si la compréhension plus ou moins tardive ou précoce de celles-ci est elle-même subordonnée à des mobiles affectifs ou si les deux sortes de facteurs évoluent parallèlement.

Aspect affectif.

Il est clair qu'en conversant simplement avec l'enfant on ne saurait analyser ses sentiments comme on peut atteindre les structures logiques caractérisant son intelligence. Mais sans attribuer de signification absolue au contenu même des jugements de valeur qu'il portera et surtout sans oublier l'importance des réactions affectives qu'il ne saurait exprimer, il reste possible, en comparant selon les âges les réponses à des questions même entièrement banales (« Quel pays préfères-tu ? » etc.), de retirer quelques indications sur le mode même de motivation, sur les mobiles réels non exprimés. Or il est frappant de constater qu'aux trois stades dont nous venons de donner la description sommaire correspondent, dans les évaluations affectives, trois stades qui marquent une décentration nette à partir des mobiles essentiellement relatifs aux impressions subjectives ou individuelles (les plus momentanées ou même accidentelles) dans la direction d'une soumission aux valeurs communes du groupe, d'abord familial, puis social en général.

Au cours du premier stade, en effet, l'enfant auquel on demande ses jugements de valeur n'a même pas l'idée de marquer une préférence en faveur de la Suisse. Il aime n'importe quel pays, en fonction d'intérêts momentanés, et si la Suisse est choisie c'est pour des raisons de même ordre. Voici les préférences de trois jeunes Suisses authentiques :

EVELYNE M. 5;9. — *J'aime l'Italie. C'est plus beau que la Suisse. — Pourquoi ? — J'ai été cette fois pendant les vacances. Il y a de très très bons gâteaux, pas comme en Suisse où il y a des choses dedans qui font pleurer...*

DENISE S. 6;0. *J'aime la Suisse parce qu'il y a de jolies maisons. A la montagne j'ai vu, il y avait tout plein de chalets. C'est joli et on reçoit du lait.*

JACQUES G. 6;3. *J'aime le mieux l'Allemagne parce que ma maman arrive ce soir de là-bas. C'est très loin et très grand et ma maman habite là.*

Comparons ces puériles réactions affectives à la difficulté intellectuelle, caractéristique du même premier stade, de coordonner en un seul concept le pays et le canton ou la ville. Le problème se pose alors de savoir si c'est parce qu'il ne constitue pas encore une réalité affective que le pays est simplement juxtaposé au canton ou à la ville, au lieu de l'englober comme le tout inclut la partie, ou si c'est faute d'inclusion logique que le pays ne constitue pas encore un objet véritable d'affectivité. Il est évident qu'une troisième solution est possible : centrant la réalité en fonction de leur activité propre et de leurs intérêts immé-

diats, les enfants du premier stade ne parviennent ni à une décentration intellectuelle suffisante pour inclure leur ville ou leur territoire cantonal en une totalité plus vaste qui l'englobe, ni à une décentration affective suffisante pour attribuer une valeur aux réalités collectives dépassant leur cercle individuel ou interindividuel étroit : les insuffisantes élaborations intellectuelles et affectives se rapportant au pays ou à la patrie sont donc à ce niveau les deux aspects interdépendants et parallèles d'un même égocentrisme spontané et inconscient, obstacle primitif et simultané à toute coordination des relations logiques et des valeurs affectives.

Voici maintenant les réactions caractéristiques du deuxième stade, eu égard aux mêmes questions de préférence ou de choix :

DENIS K. 8;3. *J'aime la Suisse parce que je suis né en Suisse.*

PIERRETTE J. 8;9. *J'aime la Suisse parce que c'est mon pays. Mon papa, ma maman sont Suisses, alors on aime la Suisse.*

JACQUELINE M. 9;3. *J'aime la Suisse. C'est le plus beau pays pour moi. C'est mon pays.*

On sent d'emblée que tout en conservant la même forme égocentrique verbale qu'au premier stade, ces motivations rendent un tout autre son : c'est l'attachement à la famille et à la tradition des pères qui commence à l'emporter sur les mobiles proprement individuels. Le pays devient la *terra patria*, et, s'il est encore difficile de construire une hiérarchie précise entre la ville, le canton et la nation, peu importe : leur valeur affective commune, donc indifférenciée, tient au sentiment familial. Ici il y a donc parallélisme étroit entre l'indifférenciation logique (qui permet déjà l'inclusion spatiale ou spatio-temporelle, mais s'oppose encore à l'inclusion conceptuelle) et l'indifférenciation affective, qui réduit les différents termes à une même valeur de tradition familiale. Plus précisément, dans les deux cas, un grand progrès est accompli simultanément ; début de décentration intellectuelle, permettant au sujet de subordonner spatialement son territoire (urbain ou cantonal) à une réalité plus vaste qui l'englobe, et début de décentration affective lui permettant de subordonner ses motivations égocentriques à des valeurs collectives qui le dépassent. Mais, dans les deux cas, cette décentration n'en est qu'à ses débuts et est limitée par l'indifférenciation que nous venons de noter (et qui est due à un résidu d'égocentrisme élargi sur le nouveau plan récemment compris).

Avec le troisième stade enfin, les motivations changent à nouveau d'aspect et s'adaptent tant bien que mal à certains des idéaux collectifs du groupe social national :

JULIETTE N. 10;3. *J'aime la Suisse parce qu'il n'y a jamais de guerre.*

LUCIEN O. 11;2. *J'aime la Suisse parce que c'est un pays libre.*

MICHELLE G. 11;5. *J'aime la Suisse parce que c'est le pays de la Croix-Rouge. En Suisse on est charitable parce que notre neutralité l'oblige.*

La neutralité, la liberté, le pays épargné par la guerre, la Croix-Rouge, la charité officielle, etc. : on croirait lire le résumé naïf de discours patriotiques de village. Mais la banalité même de ces motivations est révélatrice : ce sont les idéaux collectifs de l'ordre le plus général auxquels l'enfant devient sen-

sible. Se borner à constater qu'il répète ce qu'on lui a dit à l'école ne suffirait pas à expliquer pourquoi il le répète et surtout le comprend : il invoque ces raisons parce que par-delà ses sentiments personnels et par-delà les mobiles de piété familiale il découvre enfin qu'il existe une collectivité plus générale, qui a ses valeurs en elle-même distinctes de celles du moi, de la famille, de la ville et des réalités visibles ou concrètes. Bref, il parvient à une hiérarchie de valeurs ayant pour sommet des valeurs relativement abstraites, dans le même temps qu'il parvient à une coordination des relations spatio-temporelles et logiques dans le cadre de cette totalité invisible constituée par la nation ou le pays : ici, à nouveau, il y a parallélisme entre les décentrations ou les coordinations intellectuelles et affectives ou morales.

II. LES AUTRES NATIONS.

Nous allons exposer brièvement les résultats de cette seconde partie de notre recherche en nous plaçant aux deux points de vue suivants. Il s'agit en premier lieu d'établir si les notions ou sentiments relatifs aux autres pays ou aux individus d'autres nationalités (pour autant que l'enfant en connaît) s'élaborent selon les mêmes schémas que ceux de la première partie, ou s'il existe une différence appréciable entre les deux sortes de constructions mentales. Il s'agit surtout, en second lieu, de préparer l'analyse de la troisième partie sur la réciprocité : que les idées et les réactions affectives de l'enfant à l'égard de son propre pays et à l'égard des pays étrangers s'élaborent de façon semblable ou différente, il sera instructif de rechercher comment il parvient, en fonction de ces attitudes mêmes, à la réciprocité intellectuelle et morale qui constitue l'instrument par excellence de la compréhension sociale et internationale. En effet la décentration, que nous venons de décrire par rapport à l'égo-centrisme initial, au cours des trois stades, peut provenir en partie de relations actives établies par le sujet, et en ce cas elle conduira nécessairement à une certaine réciprocité : plus précisément elle ne fera qu'un avec cette réciprocité, dont elle résultera autant qu'elle la provoquera. Mais cette décentration peut résulter aussi en partie des pressions de l'entourage social : elle n'aboutira plus alors automatiquement à une attitude de réciprocité mais pourra transformer l'égo-centrisme en sociocentrisme autant qu'en compréhension effective. C'est en quoi il est indispensable d'étudier encore, à titre de donnée préalable et selon un procédé d'interrogation analogue aux précédents, les réactions de l'enfant à l'égard des pays autres que le sien avant de lui poser des questions concernant spécifiquement la réciprocité. Mais, étant donné la similitude observée du point de vue intellectuel entre les nouvelles réactions et celles que nous venons de décrire, il est inutile d'examiner à part l'aspect de structuration logique et l'aspect affectif des réponses, ce dernier présentant seul un intérêt nouveau.

Au cours du premier stade, on retrouve chez l'enfant les mêmes difficultés intellectuelles d'inclusion de la partie dans le tout pour les pays autres que le sien propre et les mêmes jugements de valeur fondés sur des mobiles subjectifs et momentanés¹.

ARLETTE 7;6 (Genevoise). Tu connais d'autres pays, des pays étrangers ? — *Oui, Lausanne.* — Où se trouve Lausanne ? — *Dans Genève* (cercles juxtaposés).

1. Il nous est arrivé de rencontrer des écoliers nouveaux, de sept ans encore, qui à Genève n'avaient jamais entendu parler de la France (« Non, je ne sais pas ce que c'est ») mais seulement de la Savoie, etc.

PIERRE G. 9;10 (voir partie I, deuxième stade). Tu connais des pays étrangers ? — *Oui, la France, l'Afrique, l'Amérique.* — Tu sais quelle est la capitale de la France ? — *C'est Lyon, je crois, j'y ai été avec mon papa, c'est en France.* (Des-sins juxtaposés, Lyon touchant la France « *parce que la ville de Lyon est au bord de la France* »). — Les gens qui habitent à Lyon, ce sont des quoi ? — *Des Français.* — Ils sont aussi Lyonnais ? — *Oui... non, c'est pas possible. Ils peuvent pas être des deux nationalités à la fois.*

MONIQUE C. 5;5. Est-ce qu'il y a des gens qui n'habitent pas à Genève ? — *Oui, ils habitent aux Diablerets.* — Comment sais-tu ? — *J'ai été là en vacances.* — Il y a des gens qui n'habitent ni à Genève ni aux Diablerets ? — *Oui, à Lausanne. Ma tante vit là-bas.* — Il y a des différences entre les gens de Genève et les autres gens ? — *Oui, les autres sont plus gentils.* — Pourquoi ? Les gens qui n'habitent pas Genève sont plus gentils que les gens qui habitent Genève ? — *Oh oui, aux Diablerets je reçois toujours du chocolat.*

BERNARD D. 6;3. Tu as entendu parler de gens qui ne sont pas Suisses ? — *Oui, il y a les Valaisans.* (Le Valais est comme chacun le sait un des vingt-deux cantons suisses, et l'enfant est lui-même Valaisan.) — Et tu as entendu parler d'autres pays ? Il y a des différences entre les pays ? — *Oh ! oui, il n'y a pas le lac partout.* — Et les gens, ils sont pareils ? — *Non, tout le monde n'a pas la même voix. Et puis ils n'ont pas les mêmes pull-overs. A Nax j'en ai vu de beaux pull-overs tout brodés devant.*

HERBERT S. 7;2. Est-ce qu'il y a des différences entre les différents pays que tu connais et entre les différentes gens qui vivent dans ces pays ? — *Oh ! oui.* — Tu peux me donner un exemple ? — *Oui, eh bien, les Américains ils sont bêtes. Si je leur demande où est la rue du Mont-Blanc, eh bien ils ne savent pas me dire.*

Il est inutile d'insister sur les analogies entre les présentes réactions de ce stade et celles qui sont décrites dans la partie I : leur convergence est d'ailleurs d'autant moins surprenante que les enfants n'ont pas, en général, la conscience d'appartenir à leur propre pays (voir de nouveau Bernard).

Les réactions du deuxième stade mettent par contre en évidence chez l'enfant l'identité de formation des notions concernant les autres pays et le sien propre, mais avec un antagonisme de contenu fréquent entre deux sortes d'idées ou de réactions affectives. Identité de formation d'abord : il s'agit dans les deux cas d'une décentration du point de vue égocentrique initial en faveur d'une subordination aux notions ou aux traditions du milieu proche et surtout du milieu familial. Mais alors — et ici débute l'antagonisme possible — selon que le milieu social de l'enfant est compréhensif, critique ou même médisant à l'égard de l'étranger, les réactions du sujet à l'égard des autres nationalités peuvent être orientées dans les sens les plus variés. Voici quelques exemples de ces attitudes apprises, le dernier exemple permettant de situer leur degré de structuration logique :

MURIELLE D. 8;2. Tu as entendu parler des étrangers ? — *Oui, des Allemands, des Français.* — Est-ce qu'il y a des différences entre ces étrangers ? — *Oui, les Allemands sont méchants, ils font toujours la guerre. Les Français sont pauvres et tout est sale là-bas. Ah ! pis, j'ai entendu parler des Russes, ils sont pas sympathiques.* — Tu connais personnellement des Français, des Allemands ou des Russes, ou bien as-tu lu quelque chose à leur sujet ? — *Non.* — Mais alors comment sais-tu ? — *Tout le monde le dit.*

FRANÇOIS D. 9;0. Tu as entendu parler des étrangers ? *Oui, des Italiens, de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre.* — Il y a des différences entre tous ces gens de tous ces différents pays ? — *Oh! oui.* — Quelles différences ? — *La langue, et pis en Angleterre tout le monde est malade.* — Comment sais-tu ? — *Papa a raconté à maman.* — Et que penses-tu des Français ? — *Ils ont fait la guerre, ils n'ont pas beaucoup à manger, seulement du pain.* — Et que penses-tu des Allemands ? — *Ils sont méchants. Ils se bagarrent avec tout le monde.* — Mais comment sais-tu cela ? Es-tu allé une fois en France ou en Allemagne ? — *Oui, j'ai été au Salève.* — Et c'est là que tu as vu que les Français n'ont presque rien à manger ? — *Non, on avait pris notre dîner avec.* — Mais alors comment sais-tu tout ce que tu nous as dit ? *Je ne sais pas.*

MICHEL M. 9;6. Tu as entendu parler des étrangers ? — *Oui, des Français, des Américains, des Russes, des Anglais...* — Très bien. Il y a des différences entre tous ces gens ? — *Oh! oui. Ils parlent pas tous la même langue.* — Et puis ? — *Je ne sais pas.* — Que penses-tu des Français par exemple ? Ils te sont sympathiques ou non ? Essaie de me dire le plus de choses possible ? — *Les Français sont pas tant sérieux, ils s'en font pas, et pis c'est sale chez eux.* — Et pour les Américains, que penses-tu ? — *Ils sont très riches et très intelligents. Ils ont trouvé la bombe atomique.* — Et des Russes, que penses-tu ? — *Ils sont méchants, ils veulent toujours faire la guerre.* — Et que penses-tu enfin des Anglais ? — *Je ne sais pas... Ils sont gentils...* — Écoute, comment as-tu fait pour savoir tout ce que tu m'as dit ? — *Je ne sais pas... j'ai entendu dire... on dit comme ça.*

CLAUDINE B. 9;11. Tu connais d'autres pays que la Suisse ? — *Oui, l'Italie, la France, l'Angleterre. L'Italie, je la connais bien, j'y ai été avec mon papa et ma maman pendant les vacances.* — Où as-tu été, dans quelle ville ? — *À Florence* (dessin correct). — Un enfant qui habite à Florence, il a quelle nationalité ? — *Il est Italien.* — Il est aussi Florentin ? — *Oh! oui, Florence est en Italie...* — Tu connais une ville qui se trouve en France ? — *Oui, Paris, Lyon...* (dessin correct). — Les gens qui habitent Paris, ce sont des quoi ? — *Des Français.* — Aussi des Parisiens ? — *Oui; oh! non, on peut pas être de deux pays à la fois.* — Paris, c'est un pays ? — *Non, une ville.* — Alors on peut être Parisien et Français à la fois ? — *Non, je ne crois pas, on peut pas avoir deux noms... ah! si, Paris est en France.*

Il n'est pas difficile de comprendre le mécanisme de telles réactions. Si la décentration des attitudes en faveur des traditions familiales peut conduire à un début de patriotisme sain, elle peut aboutir aussi à cette sorte d'esprit tribal dont les valeurs reposent sur la dévaluation des autres groupes sociaux. En renonçant à ses jugements subjectifs momentanés au profit des jugements de son milieu, l'enfant progresse, en un sens, en tant qu'il insère son esprit dans un système de relations qui l'élargissent et l'assouplissent. Mais deux voies sont alors ouvertes : celle de la soumission (avec ses aspects positifs et négatifs) et celle de la réciprocité, exigeant l'autonomie du jugement des partenaires. Or rien dans les propos qu'on vient de lire n'annonce encore ni cette autonomie ni cette réciprocité; tout se passe comme si, en découvrant les valeurs liées au milieu proche, le sujet commençait par se faire un devoir d'admettre les opinions de celui-ci sur tous les autres groupes nationaux.

Il est d'ailleurs bien clair que les jugements sévères ne sont pas la règle et que les évaluations sympathiques sont acceptées comme les autres, mais en ce dernier cas aussi se pose le problème psychologique que soulève toute action du groupe social, et même toute éducation en général : l'esprit de compréhens-

sion est-il formé par le contenu des idées inculquées ou par le processus même de l'échange ? Autrement dit, l'enfant qui reçoit tout faits les jugements, même les meilleurs, apprend-il pour autant à juger et acquiert-il l'instrument de coordination qui lui permettra, le cas échéant, de redresser les déviations et de dominer les tensions ?

Examinons encore les réactions typiques du troisième stade, dont les progrès intellectuels et affectifs semblent nous rapprocher de l'autonomie du jugement logique et de l'évaluation, ainsi que de l'attitude de réciprocité qui en est inséparable :

JEAN-LUC L. 11;1 (voir partie I, troisième stade). Tu connais des pays étrangers ? — *Oui, beaucoup, la France, l'Allemagne...* — Une ville étrangère ? — *Paris.* — Cette ville se trouve où ? — *En France, c'est la capitale de la France* (dessin correct). Les gens qui habitent Paris, ils ont quelle nationalité ? — *Ils sont Français.* — Et quoi encore ? — *Ils sont aussi Parisiens puisque Paris est en France.*

MARTIN A. 11;9. (Il cite un très grand nombre de pays étrangers.) Il y a une différence entre tous ces gens ? — *Oui, tous ne parlent pas la même langue.* — Et puis, il y a d'autres différences. Il y en a de meilleurs, de plus intelligents, de plus sympathiques ? — *Je ne sais pas. Ils sont tous un peu la même chose, mais chacun a sa mentalité.* — Qu'est-ce que tu veux dire par mentalité ? — *Il y en a qui aiment la guerre, d'autres qui veulent être neutres. Ça dépend des pays.* — Comment sais-tu cela ? — *J'ai entendu dire, pis à la radio on entend et à l'école le maître a expliqué que la Suisse est un pays neutre.*

JACQUES W. 13;9. (Il cite un très grand nombre de pays étrangers.) Il y a des différences entre tous ces gens ? — *Oui, il n'y a pas la même race, la même langue. Et pis ce n'est pas partout les mêmes visages, les mêmes caractères, la même morale et la même religion.* — Et alors ça a une influence sur les gens toutes ces différences ? — *Oh! oui, ils n'ont pas la même mentalité. Chacun a d'autres souvenirs.*

JEAN B. 13;3. (Il cite un très grand nombre de pays étrangers.) Il y a des différences entre tous ces pays ? — *Entre tous ces pays il n'y a qu'une différence de grandeur et de situation. Ce n'est pas le pays qui fait la différence, mais les gens. Et pis il y a partout un peu de toutes les espèces de gens.*

Mais ici se pose le même problème qu'au sujet du deuxième stade : les progrès accomplis sont-ils dus à la conformité croissante des jugements du sujet et de ceux de l'entourage, avec tendance à éliminer les évaluations excessives au profit de la moyenne et de la modération, ou constituent-ils les résultats d'une sorte de libération nouvelle à l'égard du milieu proche et en faveur du point de vue élargi ? Nous avons noté précédemment (partie I), à propos de ce même troisième stade, la manière dont l'esprit du sujet parvient simultanément à une structuration logique des totalités et à une découverte affective de cette totalité plus vaste que constitue le groupe national par rapport aux communautés proches oscillant entre la famille et la cité. Contrairement aux réactions du deuxième stade, qui s'engagent facilement dans l'opposition entre la patrie et l'étranger, celles-ci semblent donc se diriger vers une attitude de réciprocité. Mais jusqu'où celle-ci peut-elle être étendue ?

Comparé à celui de la précédente, le résultat général de cette partie est donc le suivant :

La conquête de l'idée de patrie peut être interprétée comme l'aboutissement d'une décentration progressive, corrélative d'une coordination s'étendant

à des totalités toujours plus larges. Mais l'examen des réactions à l'égard des autres pays nous montre que cette décentration oscille entre deux possibilités : ou bien l'égoïsme, vaincu sur un plan, réapparaît sur un autre plan sous la forme d'un sociocentrisme plus ou moins naïf ou raffiné, ou au contraire la victoire sur l'égoïsme signifie un progrès dans la réciprocité. Le moment est venu de chercher s'il est possible d'évaluer l'importance de ce dernier, facteur.

III. LA RÉCIPROCITÉ.

Pour analyser la compréhension de la réciprocité en elle-même, tout en demeurant sur le terrain des relations entre la patrie et les autres pays, nous avons posé deux sortes de questions aux mêmes enfants de quatre-cinq à onze-douze ans. Du point de vue de la construction des rapports logiques, dont on a vu qu'ils étaient très révélateurs de l'élaboration de l'idée de nation, nous avons demandé à chaque sujet ce qu'est un étranger et si lui-même peut devenir un étranger en certaines situations (voyage, etc.). Du point de vue des motivations et des attitudes affectives nous avons enfin posé les deux questions suivantes dont la comparaison s'est révélée fructueuse : « Si tu étais né sans nationalité, quel pays choisirais-tu, et pourquoi ? » et « Si je posais la même question à un petit Français, quel pays choisirait-il et pourquoi ? »

Or, sur ce point crucial de la réciprocité comme sur les précédents, le parallélisme entre l'élaboration intellectuelle et la compréhension affective s'est révélé complet. Du point de vue de la structuration logique, les réponses du premier stade font de la notion d'étranger un absolu, sans qu'il y ait compréhension de la réciprocité, c'est-à-dire de la relativité même de ce rapport : les étrangers sont les gens des autres pays tandis que les Suisses (ou les Genevois, etc.) ne peuvent, même hors de leur pays, faire figure d'étrangers. Du point de vue des motivations affectives, les sujets du même stade pensent que s'ils étaient sans patrie ils choisiraient la leur, mais ne comprennent pas que de petits Français ou Anglais fassent respectivement de même pour leur patrie à eux. Au cours du deuxième stade, les deux sortes de questions donnent lieu à des réponses intermédiaires avec un début de réciprocité et des résidus manifestes d'égoïsme, et au troisième stade la réciprocité l'emporte pour les deux sortes de questions.

Aspect intellectuel : la notion d'étranger.

Comme dans la partie I, à propos du même stade et de la notion de pays, certaines connaissances acquises sont indispensables pour que le sujet comprenne la question même qui lui est posée. Avant que le sujet connaisse la signification exacte du mot « étranger », il est donc inutile de lui poser le problème de réciprocité; on obtient sans cela des réactions comme celles-ci :

GEORGES G. 6;10. Qu'est-ce que c'est qu'un étranger ? — *Je ne sais pas.* — Tu en as déjà vu ? — *Oh! oui.* — Comment as-tu su qu'ils étaient étrangers ? — *Par les habits surtout. Ils ont de vieux habits et ils vont toujours à la campagne.*

CORINNE M. 6;11. Tu sais ce que c'est que des étrangers ? — *Je ne sais pas, mais j'ai vu. C'est des soldats.*

Par contre, une fois le mot compris, la question de réciprocité peut alors se

poser et, au niveau du premier stade, elle donne un résultat en moyenne négatif.

GEORGES B. 7;5. Tu as quelle nationalité ? — *Je suis Suisse.* — Tu es un étranger ? — *Non.* — Tu connais des étrangers ? — *Oui.* — Qui par exemple ? — *Ceux qui habitent loin.* — Par exemple si tu voyages en France, tu peux aussi devenir un étranger dans certaines conditions ? — *Non, je suis Suisse.* — Un Français, il peut être un étranger ? — *Oh! oui, un Français c'est un étranger.* — Et en France, un Français c'est un étranger ? — *Mais oui.*

IVAN M. 8;9. Tu as quelle nationalité ? Moi, je suis Suisse. — Tu es un étranger en Suisse ? — *Non, je suis Suisse.* — Et si tu vas en France ? — *Je reste Suisse, toujours comme avant.* — Tu connais des étrangers ? — *Oui, des Français.* — Un Français qui vient en Suisse c'est un étranger ? — *Oui, il est un étranger.* — Et un Français qui reste en France ? — *C'est comme avant, il reste un étranger.*

MARIE B. 8;10. Tu as quelle nationalité ? — *Je suis Genevoise.* — Tu es une étrangère ? — *Non.* — Tu connais des étrangers ? — *Oui, les gens de Lausanne.* — Si tu vas à Lausanne, tu deviens une étrangère ? — *Non, je suis Genevoise.* — Et un Lausannois, c'est un étranger ? — *Oui, il habite Lausanne.* — Et s'il vient à Genève, il reste étranger ou il ne l'est plus ? — *Il est toujours Lausannois, c'est un étranger.*

Avant de conclure que de telles réactions témoignent d'une incompréhension de la réciprocité, deux objections possibles sont à discuter. On pourrait en premier lieu soutenir qu'il y a là simple malentendu verbal : c'est le mot comme tel d' « étranger » et non pas l'idée qui donnerait, en ce cas, lieu à la confusion. Autrement dit, le mot « étranger » serait revêtu d'une signification erronée, telle que « étranger = non-Suisse » ou « non-Genevois », etc., ce qui entraînerait une non-réciprocité là où le sujet serait en fait capable d'une réciprocité véritable. Mais à cette objection il est facile de répondre par les faits eux-mêmes. Les réponses que l'on vient de lire appartiennent en effet à une catégorie de réactions très générales avant sept-huit ans et durant plus ou moins longtemps selon les domaines. C'est ainsi que l'enfant de ce niveau affirme fréquemment qu'il a un frère, mais que son frère n'en a pas¹; il montre correctement sa main gauche et sa main droite, mais ne peut faire de même pour l'interlocuteur assis en face de lui¹; il a des voisins mais n'est pas un voisin pour eux³, etc. Ce n'est donc pas un hasard si les noms relatifs sont transformés en absolus; c'est faute de relativité logique ou de réciprocité opératoire.

Une deuxième objection peut alors être faite; n'y aurait-il pas là un simple défaut de logique, affectant le sens de la relativité elle-même, et non point de réciprocité, en tant qu'attitude d'esprit ? A cela on peut répondre deux choses. En premier lieu, la relativité (dans le cas particulier le caractère « symétrique » des relations en jeu) est le résultat d'une activité opératoire : convertir $A = B$ en $B = A$ revient à effectuer une opération de conversion et, psychologiquement parlant, c'est l'opération qui est cause et ce sont les relations construites qui constituent l'effet. S'il y a incompréhension de la relativité d'une notion, c'est donc faute de mécanisme opératoire adéquat. Or les opérations qui engendrent la relativité consistent précisément en un

1. Piaget, *Le jugement et le raisonnement chez l'enfant.*

2. Nicolescu, *Les idées des enfants sur la famille et le village (étude sur les enfants roumains)*, thèse de Genève, 1936.

système de réciprocité. En second lieu, la meilleure preuve qu'il s'agit d'une attitude profonde de l'esprit et non pas simplement d'une question de résultat logique est, comme on va le voir plus loin, qu'à cette incompréhension intellectuelle de la réciprocité correspond une motivation égocentrique dans les valeurs elles-mêmes.

Au cours du deuxième stade, on assiste à une série de réactions intermédiaires entre les précédentes et la réciprocité. En voici quelques exemples :

JACQUES D. 8;3. Tu sais ce que c'est que les étrangers ? — *Oui, c'est ceux qui viennent du Valais. J'ai ma tante en Valais et quand elle vient à Genève, elle est étrangère.*

ÉLIANE K. 8;9. Quelle nationalité as-tu ? — *Je suis Suisse.* — Toi, en Suisse, tu es quoi ? — *Suisse.* — Tu es étrangère ? — *Non.* — Et si tu vas en France ? — *Je suis Suisse.* — Tu es étrangère ? — *Non.* — Un Français, c'est un étranger ? — *Oui.* — Un Français en Suisse c'est un quoi ? — *Un Français, mais aussi un peu un Suisse, s'il est ici.* — Et un Français en France ? — *C'est un Français.*

JEAN-JACQUES R. 8;8. Quelle est ta nationalité ? — *Je suis Suisse.* — Un Suisse qui est en Suisse, il est quoi ? — *C'est un Suisse.* — C'est un étranger ? — *Non.* — Un Suisse qui va en France, il est quoi ? — *Il est un étranger et un Suisse, parce qu'il est Suisse.* — Un Français c'est un quoi ? — *Un étranger.* — Si un Français vient en Suisse, c'est un quoi ? — *C'est un Suisse parce qu'il vient à Genève.* — Et s'il reste en France ? *C'est un Français.* — C'est aussi un étranger ? — *Oui.* — Lorsque le Français est en Suisse, c'est aussi un étranger ? — *Non, il est en Suisse.*

JULES M. 8;9. Tu sais ce que c'est qu'un étranger ? — *Oui, c'est ceux qui viennent des autres pays. Il y a un étranger dans ma classe, il vient de France.* — Un Suisse peut devenir un étranger ? — *Oh! non.*

MONIQUE B. 9;4. Tu as quelle nationalité ? — *Je suis Vaudoise.* — Un Suisse qui est en Suisse, il est quoi ? — *Il est Suisse.* — C'est un étranger ? — *Non.* — Si un Suisse va en France, il est quoi ? — *Etranger et Vaudois à la fois.* — Pourquoi ? — *Parce que les Français ne nous connaissent pas bien et ils trouvent qu'on est des étrangers pour eux.* — Un Français c'est un quoi ? — *Un étranger.* — Un Français qui vient en Suisse, c'est un quoi ? — *C'est un étranger, mais il est un petit peu Suisse.* — Pourquoi ? — *Mais parce qu'il est venu en Suisse.* — Un Français qui reste en France, c'est un quoi ? — *Un Français et un étranger.* — Et si je demandais à un enfant français, que me dirait-il pour cette dernière question ? — *Il est Français.* — Il me dirait qu'il est aussi étranger ? — *Non, il est Français.*

Ces réactions sont intéressantes à comparer avec ce que nous avons vu au même deuxième stade aux parties I et II. Du point de vue des jugements sur leur propre pays ou sur celui des autres, on se rappelle que ces mêmes sujets témoignaient d'une attitude en quelque sorte bipolaire, pour ne pas dire équivoque; une certaine activité logique, d'une part, marquant un progrès par rapport à l'égocentrisme du premier stade et s'orientant dans le sens de la décentration et de la coordination; mais aussi un certain manque d'auto-nomie, d'autre part, se traduisant par une soumission aux opinions familiales et transformant ainsi l'égocentrisme initial en sociocentrisme, par opposition à la décentration. Or nous retrouvons ici la même bipolarité, mais en termes

de réciprocité, et c'est sans doute sur ce nouveau terrain qu'il faut chercher l'explication des données précédentes. D'une part, en effet, l'enfant se libère suffisamment de son point de vue immédiat pour ne plus affirmer qu'un Suisse habitant un autre pays n'est jamais un étranger, etc., ce qui marque une orientation dans le sens de la réciprocité. Mais cette réciprocité s'arrête sans cesse pour ainsi dire à mi-chemin, parce qu'il subsiste malgré tout un arrière-fond de sociocentrisme revenant à l'affirmation qu'un Suisse (ou un Genevois, etc.) n'est pas exactement comparable aux autres. C'est assurément à une sorte de fragilité de l'instrument naissant de coordination qu'il faut songer pour rendre compte de ces sortes d'oscillations.

Au cours du troisième stade, par contre, la question semble être entièrement dominée :

MURIELLE F. 10;6. Tu sais ce que c'est qu'un étranger ? — *C'est quelqu'un qui est dans un autre pays que son pays.* — Toi, tu peux devenir étranger ? — *Pas pour les Suisses, mais pour les autres si je ne reste pas dans mon pays.*

ROBERT N. 11;0. Tu sais ce que c'est qu'un étranger ? — *Oui, ce sont tous les gens qui ne sont pas du même pays que nous.* — Et toi tu peux devenir un étranger ? — *Oui, pour tous les autres qui ne sont pas Suisses, moi je suis né d'un autre pays qu'eux, alors je suis étranger.*

MARION B. 12;4. Tu as quelle nationalité ? — *Je suis Suisse.* — Un Suisse qui vit en Suisse, il est quoi ? — *Suisse.* — Il est étranger ? — *Non, pas pour les Suisses.* — S'il va en France, il est quoi ? — *Il est toujours Suisse, mais il est devenu étranger pour les Français.* — Et un Français en France, il est quoi ? — *Un Français.* — Et s'il vient en Suisse, il est quoi ? — *Il est Français, mais pour nous il est étranger.*

PIERRE J. 12;6. Tu as quelle nationalité ? — *Je suis Suisse.* — Un Suisse qui vit en Suisse, il a quelle nationalité ? — *Il est Suisse.* — Il est étranger ? — *Non : peut-être pour les étrangers, il est étranger.* — Qu'est-ce que tu veux dire ? — *Pour les Français, les Allemands, par exemple, le Suisse est étranger.* — Très bien. Si un Suisse va en France, il est quoi ? — *Pour les Français, il est étranger, mais pour nous il ne l'est pas, il est toujours Suisse.* — Un Français qui habite en France il est quoi ? — *Il est Français et pas étranger pour les autres Français. Pour nous il est étranger.* — Si un Français vient en Suisse, il est quoi ? — *Il est étranger.* — Pourquoi ? — *Parce qu'il n'est pas Suisse; alors, pour nous, tous ceux qui ne sont pas Suisses sont des étrangers.*

Du point de vue de la structuration intellectuelle, on n'aperçoit donc plus, à ce niveau, d'obstacle à la réciprocité. En sera-t-il de même du point de vue affectif ?

La motivation affective.

Sans qu'il y ait eu apparence de rapport direct entre la question de savoir quel pays on choisirait en cas de perte de sa nationalité et celle de savoir si l'on est toujours soi-même l'étranger de quelqu'un du fait qu'il existe des étrangers pour soi, il s'est révélé une convergence frappante entre les réactions correspondantes des trois stades envisagés.

Au cours du premier stade, non seulement le choix de l'enfant porte sur son propre pays, mais encore il s' imagine qu'un ressortissant d'un autre pays

choisirait également la Suisse, comme si chacun ne pouvait que reconnaître cette prééminence objective! Voici quelques exemples choisis vers la fin du premier stade (la question n'a pas de sens auparavant, puisque les sujets ignorent d'abord tout de leur propre nationalité) :

CHRISTIAN K. 6;5. Si tu étais né sans appartenir à aucun pays, tu choisirais lequel ? — *Je voudrais devenir Suisse. (L'enfant est Suisse.)* — Pourquoi ? — *Parce que!* — Si tu pouvais choisir entre la France et la Suisse tu choisirais la Suisse ? — *Oui.* — Pourquoi ? — *Parce que les Français sont méchants. Les Suisses sont plus gentils.* — Pourquoi ? — *Parce que les Suisses n'ont pas fait la guerre.* — Si je posais à un Français la même question que je t'ai posée tout à l'heure, si je lui disais : « Écoute, imagine-toi que tu es né sans nationalité et que maintenant tu puisses choisir comme tu veux », que penses-tu que cet enfant choisirait ? — *Il veut être Suisse.* — Pourquoi ? — *Parce qu'il veut être Suisse.* — Et si je lui demandais qui est plus gentil, les Suisses ou les Français ou si c'est tous les deux la même chose, que dirait-il ? — *Il dirait, les Suisses sont plus gentils que les Français.* — Pourquoi dirait-il comme cela ? — *Parce que... ils savent, les Suisses sont plus gentils.*

CHARLES K. 6;11. Si tu étais né sans nationalité et qu'on te laisse choisir la nationalité que tu veux, laquelle choisirais-tu ? — *Je deviendrais Suisse.* — Pourquoi ? — *Parce qu'il y a plus à manger.* — Que penses-tu, est-ce que les Français sont plus gentils, la même chose ou moins gentils que les Suisses ? — *Les Suisses sont plus gentils.* — Pourquoi ? — *Je ne sais pas.* — Si je demandais à un enfant allemand, par exemple : « Écoute, tu es né sans nationalité, tu peux choisir la nationalité que tu veux », laquelle crois-tu qu'il choisirait ? — *Il dira : « Je veux être Suisse. »* — Pourquoi ? — *Parce qu'en Suisse c'est mieux.* — Et si je lui demande qui est plus gentil ? — *Il dira les Suisses.* — Pourquoi ? — *Parce qu'ils n'ont pas fait la guerre.*

BRIAN S. 6;2 (Anglais). Si tu étais né sans nationalité et que maintenant tu puisses choisir comme tu veux, quel pays choisirais-tu ? — *Anglais, parce qu'il y a beaucoup de gens que je connais.* — Que penses-tu, les Anglais sont plus gentils, moins gentils, la même chose que les Suisses ? — *Les Anglais sont plus gentils.* — Pourquoi ? — *Les Suisses se bagarrent tout le temps.* — Si l'on demandait à un enfant suisse de choisir librement une nationalité que choisirait-il ? Que penses-tu ? — *Il choisirait Anglais.* — Pourquoi ? — *Parce que je suis né là.* — Il ne pourrait pas choisir un autre pays ? — *Oui, peut-être la France.* — Pourquoi la France ? — *C'est un beau pays. J'ai passé les vacances là-bas au bord de la mer.* — Et pour le Suisse, qui est plus gentil ? le Suisse ou l'Anglais ? — *L'Anglais.* — Pourquoi ? — *Parce que.* — Pourquoi ? — *Parce que c'est comme ça.*

On constate avec surprise que, sitôt la question comprise, l'enfant témoigne ici d'un chauvinisme qui paraissait absent chez les sujets de la partie I (premier stade). Mais, outre le fait que vers la fin du premier stade le sujet commence à s'inspirer de propos entendus (comme il le fera de plus en plus au cours du deuxième stade), il faut tenir compte d'un facteur lié à l'interrogation elle-même; celle-ci débute, en effet, par une question sur la nationalité de l'enfant interrogé, ce qui crée une suggestion voulue, tandis que dans la partie I on n'attirait pas, dès le départ, son attention sur ce point.

Au cours du deuxième stade, la réciprocité apparaît sous la forme d'un choix symétrique prêté par le sujet aux enfants d'autres nationalités :

MARINA T. 7;9 (Italienne). Si tu étais née sans nationalité et qu'on te laisse choisir maintenant librement, quelle nationalité choisirais-tu ? — *Italienne.* — Pourquoi ? — *Mais, c'est ma patrie. Je l'aime plus que l'Argentine où mon père travaille, parce que l'Argentine ce n'est pas ma patrie.* — Les Italiens sont la même chose, plus, moins intelligents que les Argentins ? Que penses-tu ? — *Les Italiens sont plus intelligents.* — Pourquoi ? — *Je vois les gens chez qui j'habite, ce sont des Italiens.* — Si je demandais à un enfant argentin de choisir librement une nationalité, que crois-tu qu'il choisirait ? — *Il voudrait rester Argentin.* — Pourquoi ? — *Parce que c'est sa patrie.* — Et si je lui demandais qui est plus intelligent, les Argentins ou les Italiens, que crois-tu qu'il répondrait ? — *Il dirait les Argentins.* — Pourquoi ? — *Parce qu'il n'y a pas eu la guerre.* — Bien. Et au fond qui a raison dans son choix et dans ce qu'il dit, l'enfant argentin, toi ou tous les deux ? — *C'est moi qui ai raison.* — Pourquoi ? — *Parce que j'ai choisi l'Italie.*

JEANNOT P. 8;0 (Gallois. Enfant avancé). Si tu étais sans nationalité et qu'on te laisse choisir librement la nationalité que tu désires, que choisirais-tu ? — *Je choisirais Gallois.* — Pourquoi ? — *Je ne sais pas.* — Qui est plus gentil, un Italien ou un Gallois, ou est-ce la même chose ? Qu'en penses-tu ? — *C'est les Gallois les plus gentils.* — Pourquoi ? — *Parce que je sais.* — Et qui est plus ou moins intelligent ? — *Les Gallois sont plus intelligents.* — Pourquoi ? — *Parce que mon papa est Gallois.* — Si je demandais à un Italien de choisir librement une nationalité à son gré, que crois-tu qu'il choisirait ? — *L'Italie.* — Pourquoi ? — *Parce que je connais à l'école un enfant qui est Italien et il veut rester Italien.* — Et si on demandait à ce garçon qui est plus gentil, un Gallois ou un Italien, que dirait-il ? — *Je ne sais pas qu'est-ce qu'il pense. Mais il dirait peut-être Italien.* — Pourquoi ? — *Je ne sais pas.* — Et si je lui demandais qui est plus intelligent ? — *Il dirait Italien.* — Pourquoi ? — *Parce qu'il a aussi un papa.* — Et toi au fond qu'est-ce que tu penses ? Qui a raison, toi ou l'Italien ? Vous n'avez pas répondu la même chose, alors qui crois-tu qui a mieux répondu ? — *Moi.* — Pourquoi toi ? — *Parce que les Gallois sont plus intelligents.*

MAURICE D. 8;3 (Suisse). Si tu étais sans nationalité et qu'on te laisse choisir librement la nationalité que tu désires, laquelle choisirais-tu ? — *La nationalité suisse.* — Pourquoi ? — *Parce que je suis né en Suisse.* — Écoute, entre les Français et les Suisses, crois-tu qu'ils sont la même chose gentils, plus gentils ou moins gentils les uns que les autres ? — *Les Suisses sont plus gentils.* — Pourquoi ? — *Les Français sont toujours méchants.* — Qui est plus intelligent, les Suisses ou les Français ? ou crois-tu que c'est la même chose ? — *Les Suisses sont plus intelligents.* — Pourquoi ? — *Parce qu'ils apprennent vite le français.* — Si je demandais à un enfant français de choisir librement sa nationalité, que crois-tu qu'il choisirait comme pays ? — *Il choisirait la France.* — Pourquoi ? — *Parce qu'il est en France.* — Et lui, que dirait-il au sujet de la gentillesse ? il trouvera les Suisses et les Français la même chose gentils ou l'un plus gentil que l'autre ? — *Il dira que les Français sont plus gentils.* — Pourquoi ? — *Parce qu'il est né en France.* — Et qui trouvera-t-il plus intelligent ? — *Les Français.* — Pourquoi ? — *Il dit que les Français veulent apprendre plus vite que les Suisses.* — Au fond, vous ne répondez pas la même chose, toi et le Français. Alors qui crois-tu qui a mieux répondu ? — *Moi.* — Pourquoi ? — *Parce que la Suisse c'est toujours mieux.*

On voit que, tout en provoquant chez le sujet un choix portant sur son propre pays (comme au premier stade), on obtient ensuite facilement de lui un renversement de perspective en faveur des enfants qui lui sont étrangers. Il y a

donc parallélisme relatif avec ce que nous avons vu de la structuration intellectuelle propre à ce deuxième stade. Mais (et ceci renforce encore le parallélisme) il suffit en fin de conversation d'ajouter : « Mais au fond, qui a raison ? » pour ébranler cette réciprocité naissante et ramener le sujet interrogé à une attitude voisine du premier stade.

Le troisième stade, enfin, marque une compréhension réelle de la réciprocité des points de vue, avec résistance à la suggestion finale.

ARLETTE R. 12;6 (Suisse). Si tu étais sans nationalité et qu'on te laisse choisir librement la nationalité que tu désires, laquelle choisirais-tu ? — *La nationalité suisse.* — Pourquoi ? — *Parce que je suis née en Suisse et que je suis d'ici.* — Bien. Qui crois-tu qui est plus gentil, les Français ou les Suisses, ou crois-tu que c'est la même chose ? — *Oh! en gros c'est la même chose. Il y a de très gentils Suisses et de très gentils Français, ça dépend pas du pays.* — Qui est plus intelligent, un Suisse ou un Français ? — *Tous ont des qualités. Les Suisses chantent pas mal, les Français ont des grands compositeurs.* — Si je demandais à un Français de choisir librement une nationalité qu'il désire, que crois-tu qu'il choisirait ? — *La française.* — Pourquoi ? — *Parce qu'il est né en France et c'est son pays.* — Et pour une Française qui paraîtrait plus gentil, un Français ou un Suisse ? — *Je ne sais pas. Peut-être les Français pour elle, mais ce n'est pas sûr.* — Qui aurait raison entre vous deux ? — *Cela on peut pas le savoir. Tout le monde a raison de son point de vue. Chacun a ses opinions.*

JANINE C. 13;4. Choix pour la nationalité : *Je choisirais la Suisse.* — Pourquoi ? — *Parce que c'est ma patrie et que je l'aime.* — Qui est plus gentil à ton avis, les Suisses ou les Français ? — *C'est la même chose. Cela ne dépend pas du pays, mais des gens.* — Et qui est plus intelligent, les Suisses ou les Français ? — *C'est aussi la même chose. En France c'est plus grand, alors il y a plus de gens pour réfléchir, mais en Suisse on a aussi des savants et des professeurs.* — Que choisirait un Français ? — *Il choisira la France.* — Pourquoi ? — *C'est sa patrie et il lui est attaché.* — Pour lui, qui est plus intelligent, les Suisses ou les Français ? — *C'est difficile de deviner. Peut-être il dira que c'est la même chose ou peut-être il dira que c'est les Français parce qu'il pensera qu'il y a plus de gens en France pour réfléchir.* — Au fond, qui a raison ? qui crois-tu qui a le mieux répondu ? — *On peut pas dire, ça dépend de la mentalité de chacun. Il y a pourtant toutes sortes de gens, des plus intelligents et des moins intelligents, des plus gentils et des moins gentils.*

On voit combien, malgré la superficialité forcée des questions dont nous avons dû nous contenter, les grandes lignes de ce développement restent nettes. On peut ainsi ramener nos conclusions à deux principales. L'une est que la découverte de sa propre patrie comme la compréhension de celle d'autrui s'effectuent chez l'enfant selon un processus caractérisé par le passage de l'égoïsme à l'établissement de relations de réciprocité. Mais l'autre est que cette élaboration graduelle est sans cesse exposée à des déviations dont le schéma commun est la réapparition de l'égoïsme sous des formes élargies, ou sociocentriques, à chaque nouveau palier de cette évolution ou en fonction de chaque nouveau conflit. En conséquence, le problème central n'est pas à rechercher dans ce qu'il faut ou ne faut pas inculquer à l'enfant; il est à situer dans le mode même de formation de cet instrument indispensable d'objectivité et de compréhension affective qu'est la réciprocité pensée et vécue.

IMAGES NATIONALES FRANÇAISES ET STÉRÉOTYPES NATIONAUX

par GILBERT GADOFFRE

Dès qu'on aborde l'étude des symboles dans lesquels un peuple projette son image ou son mode de représentation de l'étranger, on ne peut qu'être frappé par le nombre des obstacles à surmonter : insuffisance ou même inexistence d'études iconographiques et historiques susceptibles d'apporter les matériaux de base, relative indifférence de nombreux sociologues et psychologues qui, peu habitués à collaborer avec des historiens et enclins à envisager les images du seul point de vue psycho-sociologique, ont tendance à minimiser la portée et l'étendue des problèmes à résoudre. Faute d'une suffisante coordination des disciplines, les efforts restent inefficaces, les chercheurs les plus zélés se découragent, et l'on ne peut que constater la relative stagnation des travaux de ce genre au cours des vingt dernières années — au moment même où les sciences sociales prenaient un magnifique essor.

Il n'est pas besoin d'insister sur les fâcheuses conséquences de cet état de choses. Images et stéréotypes ont tendance à persister et présentent une aptitude à cristalliser les réactions affectives, la haine et le mépris, qui ne sauraient être sous-estimés sans danger. La légende de Charlemagne peut être mise sur le même plan qu'un objet de musée ou être considérée comme un thème politique pour trouvères, mais comment nier que l'idée fantôme de l'Empire carolingien, charriée par ces mêmes légendes, a pesé plus lourd sur le devenir de l'Europe, depuis les Hohenstaufen jusqu'à Hitler, en passant par Napoléon, que le traité de Westphalie ? L'image de Marianne est certes liée à un régime, à des événements révolus, mais elle ne représente qu'un des avatars d'images infiniment plus anciennes — on les trouve déjà chez les poètes du xvi^e siècle et même dans la *Chanson de Roland* — qui ont toujours joué un rôle considérable dans la conscience nationale française. A une époque où l'opinion publique consciemment ou inconsciemment est si profondément influencée par les journaux avec leurs titres, leurs slogans, leurs caricatures, comment se désintéresser de ces symboles dont l'action s'exerce sur les imaginations et sur la mémoire collective plus que sur les intelligences, qui éveillent des idées encore confuses et des pulsions inconscientes, parfois plus agissantes que les faits, les hommes ou les institutions ?

Partant du fait que beaucoup de malentendus internationaux et de phobies collectives proviennent d'interférences entre des images parfois séculaires, le Centre culturel international de Royaumont a organisé en septembre 1949 des journées d'études consacrées aux images nationales. Il ne pouvait s'agir de renouveler et encore moins d'épuiser le problème. Le but visé était simplement d'établir un inventaire des besoins et des matériaux disponibles, tout en essayant, à propos de quelques images types, d'étudier les possibilités de collaboration entre différentes disciplines.

Les organisateurs se trouvèrent très vite aux prises avec des difficultés plus grandes encore qu'ils ne l'avaient pensé. Beaucoup de psychologues se

sentaient mal préparés par leurs travaux antérieurs à aborder ce sujet, et quelques sociologues convinrent qu'ils n'avaient vraiment compris l'intérêt du problème qu'au cours des journées d'études. La pauvreté des matériaux de base se révéla consternante. Si les recherches et les documents statistiques concernant les attitudes à l'égard de l'étranger dans différents pays et sur la déformation des caractères nationaux par les stéréotypes sont abondants, les images à proprement parler ont été relativement négligées. L'examen du thème de John Bull avait été envisagée : on dut y renoncer faute d'études préalables ; Marianne pouvait sembler, à première vue, mieux partagée : il n'en était rien. M. Lethève, qui avait accepté d'en faire l'étude iconographique, s'aperçut qu'il n'avait pas de prédécesseur et dut se livrer à un travail de bénédictin pour suivre dans les divers départements de la Bibliothèque nationale les métamorphoses de la déesse républicaine telle que la montrent les sceaux, les timbres, les bustes et les caricatures au cours des trois républiques.

A tous les stades de l'enquête, on est arrêté par de semblables lacunes. Comment analyser les images nationales françaises en laissant Jeanne d'Arc de côté ? C'est faute d'avoir compris la portée et la signification de l'image de Jeanne d'Arc que les autorités allemandes d'occupation et les alliés commirent au cours de la dernière guerre de si lourdes erreurs d'interprétation et de pronostic sur certaines réactions françaises, et seule une étude historique permet de déterminer les liens très étroits qui existent entre Marianne et la Pucelle. Or si les historiens ont accumulé les travaux sur la courte vie de la bergère de Domrémy, ils ne se sont jamais sérieusement intéressés à son existence mythique.

Jeanne d'Arc n'a pourtant pris figure d'image nationale que depuis un temps relativement court : jusqu'à la Révolution, elle reste dans l'histoire de France un personnage touchant, mais épisodique, dont on ne songe pas à faire un symbole, encore moins une sainte. Que Montesquieu déclare que « l'histoire de la Pucelle est une fable¹ » ou qu'il attribue la libération de la France à Dunois², que Voltaire fasse de l'héroïne une « servante d'auberge », simple figurante d'un complot publicitaire destiné à rendre courage à un peuple abattu³, on attribue ce parti pris à l'esprit de politique antichrétienne des philosophes du siècle des lumières. Mais que dire des écrivains religieux ? Plus respectueux mais tout aussi sceptiques, ils éliminent soigneusement le surnaturel et même l'extraordinaire de leurs récits. Les deux historiens catholiques les plus notoires de Jeanne au XVIII^e siècle, l'abbé Lenglet-Dufresnois et L'Averdy ne sont pas loin des encyclopédistes à cet égard : le premier conteste à la bergère toute mission d'origine céleste, et le second se contente de s'abriter derrière « un concours de probabilités plus ou moins fortes⁴ ». Au siècle de Louis XIV, on ne trouve pas plus d'enthousiasme : Bossuet, dans son *Histoire de France*, consacre à une Jeanne présentée là aussi comme une servante d'hôtellerie deux pages dépourvues de références religieuses et ne contenant pas la moindre allusion aux « voix ». Il faut attendre la chute de l'ancienne monarchie et de l'Empire pour voir les images nationales masculines de Charlemagne et d'Henri IV disparaître et céder la place à une multitude d'images féminines rangées tant bien que mal sous le vocable unique de « Marianne ».

C'est ici que l'étude iconographique apporte un complément d'une inap-

1. Montesquieu, *Mes pensées* (éd. de la Pléiade, p. 1.387).

2. Montesquieu, *Sur l'histoire de France* (éd. de la Pléiade, p. 1.099).

3. Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

4. L'Averdy, *Notices et extraits*, 1790.

préciable valeur. Parmi les centaines de figurines républicaines qui se sont succédé depuis la Terreur, M. Jacques Lethève a distingué deux types principaux : le premier représente une vierge guerrière, fière et casquée mais gracieuse, le second une mère nourricière aux seins gonflés de lait et dont la tête est souvent couronnées d'épis. Les deux thèmes sont représentés l'un et l'autre au cours de l'histoire des trois républiques, avec prédominance du premier dans les périodes de crise et du second dans les périodes de paix ou de reconstruction.

Or, Jeanne d'Arc n'apparaît comme image nationale que dans le sillage de la Bellone républicaine, dont les attributs figurés sont parfois si proches des siens qu'on pourrait confondre les deux silhouettes. Si Chateaubriand a passé Jeanne sous silence dans le *Génie du christianisme*, il lui consacra plus tard quelques lignes dans son *Analyse raisonnée de l'histoire de France* (1836), mais il faut attendre les années 70 pour voir paraître la *Jeanne d'Arc* de Wallon, le premier livre notoire qui situe la Pucelle dans la perspective du catholicisme orthodoxe. C'est au cours de cette deuxième moitié du XIX^e siècle que se développera chez les catholiques français cette ferveur pour Jeanne d'Arc qui aboutira, en fin de compte, à la tardive canonisation de 1920. Il reste que l'image de la « bonne Lorraine » a surgi dans une atmosphère toute différente, portée par le romantisme libéral, de Barante à Michelet, et à Henri Martin, adoptée comme un symbole héroïque du peuple français pour les mêmes raisons qui valaient à la « fille d'auberge » les railleries des prélats et des encyclopédistes bourgeois d'ancien régime.

Mais le recours aux images féminines-guerrières de Bellone et de la Pucelle aux époques de crise (lendemain de défaites napoléoniennes, 1830, 1870, 1940) est-il une réaction typique de la France moderne, où correspond-il à des schèmes plus anciens ? C'est ici que l'historien des religions peut apporter une contribution très intéressante. Il peut remarquer d'abord que Jeanne a été précédée elle-même par des prophéties locales : le royaume perdu par une femme (Isabeau de Bavière) serait, disait-on, sauvé par une vierge victorieuse. On voit tout de suite les références au vieux thème théologique de la rédemption d'Ève par la Vierge Marie. Rien ne permet de dire dans quelle mesure la prophétie a déterminé la vocation de la bergère de Domrémy, mais nul doute qu'elle n'ait créé une attente, dirigé certains gestes, ajouté une aura surnaturelle à la légende. Le schème religieux a ici creusé un lit à l'histoire et à la légende de l'histoire.

En remontant plus loin, nous retrouvons des schèmes religieux préchrétiens. Le professeur Mircea Eliade faisait remarquer, au cours de la journée consacrée au thème de Marianne, que l'association Cérès-Bellone se retrouve sous des formes différentes dans tout le monde italo-grec antique, en Mésopotamie et jusque dans l'Inde préaryenne. L'alternance des deux thèmes révélée par l'enquête iconographique correspond à des images primordiales aussi anciennes que la civilisation. Quant à l'image de la France-Cérès maternelle et féconde, elle n'est pas une création arbitraire du régime républicain : on trouve de perpétuelles allusions à cette image chez les poètes du XVI^e siècle¹, dans le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier et jusque dans la *Chanson de Roland*. Cette référence à la terre natale, à la « douce France » comme à une femme dont on ne sait si elle est mère ou amante, on la trouve dans d'autres civilisations rurales. Un sociologue russe, le professeur von Schelting faisait remarquer l'importance de l'idée de terre mère dans l'ancienne Russie, et il est à peine

1. *France mère des arts, des armes et des lois*

Tu m'as nourri longtemps au lait de ta mamelle (Du Bellay, *Les Regrets*).

Agrippa d'Aubigné fait de la France une « mère affligée » dont les enfants se disputent les mamelles.

besoin d'insister sur l'universalité de ce thème dans toute l'antiquité méditerranéenne et orientale. Ces premiers sondages nous permettent déjà de découvrir sous le terme générique d'images nationales des stratifications superposées d'images d'origine et de type divers :

1. Des images primordiales, en nombre très limité, et qui se retrouvent dans presque toutes les civilisations sous des formes différentes;
2. Des figures nationales (telles que Jeanne d'Arc, Andréas Hofer, Guillaume Tell) dont le destin et la légende sont déterminés ou orientés par des images primordiales, et qui finissent par assumer un rôle de symboles occasionnels dans la vie d'une communauté nationale;
3. Des symboles abstraits tels que la Liberté (première incarnation de Marianne), Germania ou Britannia;
4. Des images symboliques telles que la Marianne de la Troisième République, John Bull et l'oncle Sam, à mi-chemin entre le symbole abstrait dont elles sont parfois issues (ce qui est le cas de Marianne) et le stéréotype. A la différence des symboles abstraits, elles sont pourvues d'une certaine charge affective ambivalente qui leur donne tout leur pouvoir de séduction sur leurs compatriotes mais les condamne à se transformer très rapidement, à l'étranger, en stéréotypes simplistes et malveillants.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue qu'entre ces catégories séparables par l'analyse, il n'existe pas de cloison étanche et que chaque symbole communique avec les images des catégories précédentes, qui souvent se révèlent par transparence. Mais l'existence de cette osmose ne peut nous faire oublier que plus on s'éloigne des archétypes, plus les images sont hétérogènes, plus les confusions sont faciles, et moins la circulation vivante d'une catégorie d'images à une autre est aisée. Alors que les images primordiales ont une fluidité qui leur donne des possibilités de métamorphose à peu près illimitées, les images symboliques risquent toujours une sclérose rapide d'où résulte le caractère figé du stéréotype. Nous verrons tout à l'heure à quel point ce durcissement des images contribue à renverser leur signification lorsqu'elles passent de l'*in-group* à l'*out-group*.

Dans ce passage des trois premières catégories à la quatrième, un point reste encore obscur : comment des images primordiales d'origine religieuse et dont le pouvoir d'envoûtement est loin d'être épuisé peuvent-elles aboutir à des images presque burlesques ? Ici encore, l'analyse d'un cas précis pourra seul fournir des éléments de réponse. C'est à l'histoire politique qu'il faudra avoir recours, en appuyant la recherche historique sur l'enquête iconographique de M. Lethève. Les premiers symboles républicains surgissent au cours de la Grande Révolution, dans une période grave, au milieu d'hommes sévères, aussi peu portés à l'humour qu'à l'autocritique, et hantés par les souvenirs de l'antiquité gréco-latine. Les premières effigies sont empruntées à certaines monnaies romaines qui reproduisaient la silhouette stylisée de la statue de la Liberté du temple de Jupiter sur l'Aventin, avec ses attributs classiques : *stols*, lance et bonnet phrygien. Par un décret de 1792, la Convention donne un caractère officiel au symbole en décidant de remplacer les statues royales par des représentations de la Liberté. Le dessein est clair : il s'agit de substituer à l'image paternelle du souverain une image féminine capable de symboliser à la fois la mort du paternalisme autoritaire des rois et la filiation avec les grandes démocraties antiques. L'effigie républicaine se présente à son origine comme une *image négative du monarque*.

Ce caractère conventionnel, négatif et un peu pédant de la déesse au bonnet rouge ne la prédestinait certes pas à une durable popularité. Peut-être serait-elle restée un symbole abstrait et n'intéresserait-elle plus aujourd'hui que les

érudits et les philatélistes si l'intervention populaire, les caricatures et les polémiques ne lui avaient communiqué la charge affective et la vulgarité qui lui manquaient. C'est ainsi que pour le peuple, qui ignorait tout de l'Aventin et du temple de Jupiter, elle devint simplement Marianne. Ce prénom, déjà vulgarisé par le roman de Marivaux, était souvent donné, à la fin du xviii^e siècle, aux femmes de mœurs légères : or le rôle de la déesse Raison était le plus souvent tenu, lors de la célébration des cultes révolutionnaires, par des actrices réputées faciles. L'identification du protagoniste avec le symbole était tentante : elle fut d'abord l'œuvre d'adversaires malveillants ou d'humoristes, mais le souvenir de cette dénomination était resté assez vivace pour reparaitre en 1848. Sous le Second Empire, Marianne fut choisie comme mot de passe par les sociétés secrètes républicaines. Bien qu'encore empreint d'ironie aux débuts de la Troisième République, le terme survécut, accepté, puis revendiqué par les partisans du régime autant que par leurs adversaires. Le type de Marianne était créé : en marge des effigies officielles, un autre type avait surgi auquel de grands artistes tels que Delacroix, Daumier, Rude ont su donner droit de cité dans l'histoire de l'art, et que les caricaturistes se sont chargés de faire descendre dans l'arène.

Ne manquons pas de remarquer que dans cette symbolique Marianne n'est jamais considérée comme l'image de la France ni du peuple français, mais comme celle du régime républicain. Le changement de sexe des images nationales à la chute de la monarchie correspond à une affirmation de virilité de la part d'un peuple adulte qui rejette l'autorité paternaliste du monarque et ne veut plus considérer l'État comme un père auquel on obéit, mais comme une épouse aimée.

C'est cet aspect sexuel des rapports peuple-État qui explique en partie la complaisance un peu trouble avec laquelle amis et ennemis de la République ont accepté le contexte grivois du sobriquet. Marianne s'identifie d'ailleurs tellement peu à la France que les caricaturistes des journaux de droite, hypernationalistes mais peu tendres à l'égard de la République, n'hésitaient pas à la représenter sous les traits d'une grosse mégère, et M. Lethève remarquait qu'au moment de l'affaire Dreyfus ils lui donnaient le profil juif. Ces charges s'atténuent dans le deuxième quart du xx^e siècle, à mesure que la République s'affermirait, mais on n'en rencontre pas moins aujourd'hui encore des attaques de ce genre dans la presse extrémiste. Cette influence des schèmes sociaux sur la répartition des images masculines et féminines n'est d'ailleurs pas particulière à la France : M. von Schelting, lors des journées de Royaumont, faisait remarquer que dans l'ancienne Russie la légende populaire de la terre mère s'opposait tout naturellement aussi à la légende aristocratique du premier prince Varègue.

On comprendrait mal ces différences d'attitudes si l'on oubliait que les images masculines françaises ont survécu à leur disgrâce officielle. Non seulement les classes conservatrices en ont gardé la nostalgie, mais l'opinion populaire elle-même en réclame le retour chaque fois qu'une guerre ou une crise conduit à renforcer l'autorité de l'État. Marianne était à peine née que la légende napoléonienne se développait en mythe prométhéen. Au cours de la première guerre mondiale, les images masculines se multiplient : le coq gaulois connaît un retour de faveur dans la symbolique officielle, les affiches patriotiques et la publicité commerciale ; une image paternelle atténuée, celle du vieillard sage et puissant, enveloppe de son halo les personnalités de Joffre et Clemenceau en contribuant à les faire entrer dans la légende ; enfin une nouvelle image virile connaît une prodigieuse fortune : celle du « poilu libérateur ». Si, pendant la seconde guerre mondiale, le thème du coq ne reparait

pas, par contre les images du vieillard et du libérateur sont longuement utilisées pour hausser le maréchal Pétain et le général de Gaulle au rang de figures symboliques — non sans un certain succès qui n'a pas survécu à la crise.

Mais, ici encore, il faut distinguer les symboles et figures occasionnels des images primordiales qui les ont suscités et soutenus. Symboles et figures n'ont chance de connaître le succès que s'ils bénéficient de ce support : mais même ainsi, leur durée est limitée alors que les images primordiales survivent à l'épreuve du temps et se trouvent toujours de nouvelles incarnations. Il y a toute une vie souterraine des images qui, si elle était méthodiquement étudiée, donnerait de nouveaux aperçus sur les psychologies nationales et éviterait nombre d'erreurs d'interprétation et de pronostic sur les réactions d'opinion publique. Il faudrait pour cela entreprendre avant tout des enquêtes scolaires qui permettraient d'étudier quand et sous quelle forme certaines images primordiales apparaissent à l'enfant pour la première fois, comment les manuels d'histoire les orientent et les précisent, comment la préférence accordée à certaines illustrations, à certaines représentations peintes ou sculptées, atteste déjà une hiérarchie provisoire des valeurs et la perception de certaines images.

Les passages de l'*in-group* à l'*out-group* représentent pour l'image symbolique une redoutable épreuve. Tant qu'elle reste sur son terroir d'origine, elle conserve quelques contacts avec les images primordiales dont elle est issue. L'homme de la rue, en France, ne connaît rien des origines mythiques, historiques et sociologiques de Marianne, il sait généralement qu'elle représente la République et non le peuple français, mais, au-delà des abstractions conventionnelles de l'iconographie politique, il perçoit obscurément des rapports entre ce beau visage féminin et la « douce France » dont on lui a parlé dès sa jeunesse, dont il a senti la présence, et qui est sans conteste une réalité psychologique française. Cette attitude est liée, elle-même, à la nature même du patriotisme français, qui exprime beaucoup moins la solidarité collective d'une masse d'hommes qui se sentent un seul *peuple*, qu'un amour commun d'hommes différents pour une *terre* maternelle et pour un style de vie.

Marianne, une fois transplantée, perd à la fois son halo mythique et ses résonances affectives. Elle ne conserve plus que son enveloppe extérieure fixée par les vignettes. La marge d'autocritique attendrie que les démocraties savent toujours ménager entre elles et leur représentation symbolique prend une importance de premier plan et contribue à transformer l'image en stéréotype hostile. De même que John Bull, vu d'Allemagne, devient une sorte d'ogre à la muflerie insolente, l'oncle Sam en Europe un Shylock desséché et sans âme, Michel l'Allemand en France un faux niais habile au double jeu, Marianne fait facilement figure d'écervelée futile. Car non seulement l'image symbolique est naturellement associée à certaines critiques que la malveillance envenime, mais elle constitue une cible facile pour les projections négatives de l'étranger.

Ces projections, quand on les examine de près, sont souvent d'origine sociale, les classes dominantes pouvant projeter plus facilement leurs obsessions et leurs phobies sur l'étranger que sur leurs compatriotes. Un historien néerlandais, le Dr de Vries, avait fort bien montré, lors des journées de Royauumont, comment la caricature stéréotypée du Hollandais en sabots, chez les Français du grand siècle, était intimement liée aux préoccupations sociales des contemporains de Louis XIV. Ruinée depuis plus d'un siècle et économiquement improductive, la noblesse française n'en détenait pas moins les postes honorifiques et donnait le ton au pays, lui imposant, grâce à la puissance de persuasion qui est tirée du prestige, sa propre hiérarchie de valeurs.

Les vertus aristocratiques — bravoure, générosité, élégance — étaient surévaluées alors que les vertus bourgeoises d'économie, de prévoyance, de sérieux dans les affaires comme dans les choses de l'esprit jouissaient d'un moindre lustre. Au même moment s'affirmait en Hollande une société dont la hiérarchie était strictement conforme aux différences dans l'ordre économique : la classe bourgeoise, qui détenait à la fois les richesses et le pouvoir, n'avait aucune peine à faire prévaloir une civilisation centrée sur les valeurs bourgeoises. Le mépris pour les Hollandais affiché par les Français d'alors et explicité par leurs stéréotypes était essentiellement la projection sur le plan international d'un conflit de classes spécifiquement français. C'était un mépris fondé sur la négation des valeurs bourgeoises et sur l'affirmation des valeurs aristocratiques ignorées de ce peuple qui vivait, selon les termes du Grand Roi, « de négoce et de poissons ». C'était en même temps l'expression d'une crainte qui se faisait jour dès cette époque — et qui dans les *Mémoires* de Saint-Simon devient une obsession — de voir les fondements politiques de la caste aristocratique s'effondrer définitivement, et la bourgeoisie, forte de son argent, s'emparer peu à peu des leviers de commande avec la complicité des rois.

Moins de cent ans plus tard, les positions sont inversées. La bourgeoisie montante a réussi à imposer ses valeurs : M. Jourdain ne se croit plus obligé de jouer aux gentilshommes : ce sont les reines qui jouent aux bergères et les princesses qui prennent le goût des intérieurs bourgeois, des tableaux et des livres qui exaltent des vertus tournées en ridicule un siècle plus tôt. Aussi l'image du Hollandais en est-elle transformée : il devient le type même du citoyen digne et ingénieux. Amsterdam est pour Voltaire une sorte de paradis terrestre. « Rien n'est plus doux que de faire fortune soi-même », écrivait-il à son sujet. Pour lui, comme pour beaucoup de bourgeois français du siècle des lumières, la Hollande était plus qu'un exemple : elle devenait une *justification*.

Cette exemple franco-néerlandais nous permettra de mieux comprendre la nature de certains transferts relatifs à Marianne. Ici encore, pour obtenir des résultats précis, il faudrait mener une enquête pays par pays et avant tout soumettre à une étude iconographique des milliers de vignettes. Pour autant qu'on en puisse juger d'après le trop petit nombre de documents réunis, il semble que certains sentiments et attitudes particulièrement réprimés dans les pays à la fois protestants, industriels et bourgeois soient souvent projetés sur le stéréotype de Marianne. Ce qui pourrait, à l'intérieur de ces pays, mettre en péril des civilisations fondées sur la primauté d'une éthique du travail (affirmation de la priorité du style de vie sur le travail, affirmation des droits de la fantaisie, protestation contre les interdits sexuels) est ainsi projeté à l'extérieur sur une figure féminine qui se présente avec les séductions mêmes du péché.

Ce qui augmente encore la confusion, c'est que les différentes images symboliques n'ont pas toutes la même signification et supportent difficilement d'être comparées entre elles. John Bull représente un peuple souverain qui décide de son propre sort, Michel l'allemand un sujet et non un citoyen, Marianne est un régime politique. Or, depuis une soixantaine d'années, les journalistes et caricaturistes ont pris l'habitude d'illustrer les débats internationaux par une sorte de théâtre de marionnettes dans lequel sont réunies et affrontées l'ensemble des figures symboliques chargées d'un rôle unique : celui de représenter leurs peuples. Cette réduction à un même calibre a pour résultat de fausser chaque image et de dénaturer les rapports de forces. Le seul fait d'établir un dialogue entre Marianne et John Bull suffit pour entretenir l'équivoque : on ne peut mettre sur le même plan le régime d'un pays

et le peuple d'un autre pays. Et, comme il est toujours tentant de comparer les rapports de peuple à peuple aux rapports entre individus, il est extrêmement facile de parler d'amitié, d'hostilité, de mariage, même entre les marionnettes — les différences de sexe ne s'y prêtent que trop.

Un haut fonctionnaire des forces d'occupation alliées en Allemagne me confiait récemment l'embarras dans lequel le plongeait l'attitude de la presse allemande devant le plan Schumann. Les journaux favorables au plan se répandaient en commentaires sur les perspectives de réconciliation franco-allemande en accompagnant leurs propos de manchettes ou de variations sur le thème du mariage de Michel et de Marianne. Le public d'outre-Rhin ne voyait là que des intentions pacifistes sans l'ombre d'une arrière-pensée, alors que les Français réagissaient d'une tout autre façon. Sachant fort bien que la féminité du régime était pour eux une affirmation de virilité qui les avait libérés de la contrainte autoritaire, qu'ils étaient vraiment hommes dans la mesure où leur république était épouse, ils refusaient absolument de se faire représenter par Marianne et ne concevaient pas qu'un projet de mariage entre elle et Michel l'Allemand pût être autre chose qu'une tentative adultère ou une négation de leur virilité. Si bien que leur refus d'assumer le rôle féminin dans la circonstance se doublait d'un soupçon : celui d'avoir en face d'eux un partenaire qui essayait de les duper encore en se réservant la meilleure part. Le geste d'amitié et de conciliation qui était à l'origine de l'affaire, une fois dénaturé par le recours aux images, n'avait servi qu'à embrouiller les problèmes et à créer artificiellement de nouveaux états de tension.

On n'insistera jamais assez sur le rôle néfaste des images ainsi utilisées. Condamnées au stéréotype dès qu'elles dépassent leurs frontières, elles multiplient les malentendus, créent des associations d'idées vivaces dès l'enfance, caricaturent les tempéraments nationaux et se prêtent aux projections des conflits intérieurs de l'étranger. Dans leurs pays d'origine, elles sont presque aussi néfastes, et elles cristallisent les préjugés nationalistes les plus désuets avec une redoutable efficacité. On pourrait s'y méprendre. Les démocraties réservant une marge de désinvolture entre elles et leurs symboles, comme pour effacer les distances, laisser place à l'autocritique et à la raillerie sans blasphème, on pourrait croire que les silhouettes légèrement burlesques de l'oncle Sam, de Marianne et de John Bull sont inoffensives. Dans le cas de nos trois marionnettes, l'autocritique est en réalité une sorte d'attendrissement sur ses propres défauts qualifiés de travers. Les brusques fluctuations de l'opinion publique, la versatilité scandaleuse d'un parlement ou d'un ministère sont facilement attribuées au parfum de féminité légère qui fait le charme de Marianne, les manifestations de l'égoïsme national le plus cynique sont admirées comme des marques de « fort caractère » de John Bull. Quant à Michel l'Allemand, il est entendu d'avance qu'il est l'éternel exploité, toujours berné parce que trop bon et trop crédule. Les guerres, l'impérialisme oppresseur, les atrocités ? Il ne les connaît que par oui-dire. Il est par définition *l'irresponsable*. C'est ainsi que les pires défauts, ceux qui précisément constituent les plus grands obstacles à la collaboration internationale, bénéficient d'une absolution attendrie, consolidés et renforcés par la prétendue autocritique. Les stéréotypes nationaux sont donc à tous égards des facteurs de stagnation et de discorde. Mais peut-on limiter leurs dégâts ?

Prenons bien garde que derrière ces images et ces confrontations d'images il y a le besoin qu'ont parfois éprouvé les peuples d'affirmer leur personnalité et de se définir négativement par rapport à un *background* étranger. Nous sommes en présence d'une donnée essentielle dont il serait dangereux de

minimiser l'importance. Remarquons néanmoins que l'image de l'*in-group* ne s'est pas toujours identifiée avec une nationalité : elle a franchi successivement les échelons de la tribu, de la cité, de la province avant d'arriver à ce stade. Peut-être n'est-il pas impossible de l'aider à poursuivre son évolution, à s'orienter vers des images globales qui contiendraient, en les transcendant, plusieurs autres images. Le *background* ne serait pas supprimé, mais repoussé plus loin. Il s'agirait simplement de hâter une évolution naturelle.

Mais gardons-nous de croire que des traités, des lois ou des institutions politiques suffiraient à précipiter le mouvement s'il n'y avait aussi des *points de fixation* de la sensibilité populaire. Dans l'ancienne Europe, où la famille constituait la cellule de base incontestée, la monarchie, image sublimée de la famille, était ce point de fixation, et dans les États militaires la figure du chef a remplacé celle du roi. L'affectivité, dans les deux cas, était polarisée sur un être vivant au bénéfice de l'unité supérieure dont il était l'emblème charnel. Après la disparition des rois et des chefs, comment cette affectivité rendue disponible s'est-elle trouvée de nouveaux objets ? Dans quelle mesure les images symboliques ont-elles vraiment hérité du prestige qui s'attachait aux figures nationales ? Dans quelle mesure ont-elles été partiellement frustrées de l'héritage par de nouveaux objets tels que vedettes de cinéma, du sport, de la guerre ou du crime, qui ne symbolisent plus la dignité du groupe mais les *aspirations insatisfaites de l'individu* ?

Autant de questions auxquelles on ne peut répondre aujourd'hui, faute d'enquêtes sur les points de cristallisation de l'affectivité populaire dans différents pays, sur la généalogie des images, sur les échanges d'images d'un peuple à l'autre et les projections. Un tel programme exigerait la collaboration permanente de disciplines très différentes et jusqu'ici peu habituées au travail en équipe, car l'enquête d'opinion publique menée dans les écoles ou dans certaines professions ne seraient fructueuse que si elle s'appuyait sur de solides études iconographiques, interprétées elles-mêmes par des psychologues, des historiens et des sociologues. Ce serait certes une difficile entreprise, mais tant qu'elle n'aura pas été menée à bien, certaines données essentielles de la psychologie des masses nous resteront obscures, les brusques mutations de l'opinion publique conserveront leur mystère, et des phénomènes tels que le raz de marée hitlérien de 1933 où les réactions européennes au plan Marshall continueront à surprendre les gouvernants et à décevoir leurs calculs.

D E U X I È M E P A R T I E
ORGANISATION DANS LE DOMAINE
DES SCIENCES SOCIALES

UNE ÉTUDE DE PSYCHOSOCIOLOGIE PAR SONDAGES D'OPINION

par MAX BARIOUX

Dans une communication au Congrès international des organismes de sondages tenu à Paris en septembre 1949, j'annonçais que le Service de sondages et statistiques allait entreprendre des études psychosociologiques en utilisant comme principal instrument d'exploration le sondage d'opinion. Mais, d'une part, la mise au point du plan de travail et, d'autre part, un certain nombre de difficultés de réalisation nous ayant empêché de donner une suite immédiate à notre projet, c'est seulement au mois de décembre 1950 que les premiers travaux ont commencé. (Pour cette étude, le Service de sondages et statistiques consulte MM. Davy, Labrousse, Lagache et Lévy-Bruhl.)

Bien que les résultats les plus importants ne doivent apparaître que dans deux ou trois ans, il nous est possible, dès maintenant, de dégager un certain nombre de conclusions et d'enseignements particulièrement intéressants pour la suite de nos travaux.

Avant d'exposer ces premiers résultats, nous allons donner quelques indications d'ordre général sur l'ensemble de l'étude.

BUTS.

1. *Étudier les corrélations existant entre l'évolution de l'opinion et celle des états et faits sociaux.*

Ce premier point de nos recherches rappelle le procédé du médecin qui, après avoir appris, par l'interrogatoire, ce que ressent le sujet examiné et après avoir découvert, par une exploration appropriée, les phénomènes dont il est le siège, essaie en rapprochant les deux séries d'observations d'en saisir la vraie et totale signification. Car si l'interrogatoire et l'exploration, pris séparément, lui auraient permis d'approcher le cas étudié, la confrontation des deux séries d'observations lui révèle des vérités qui lui seraient restées inconnues autrement.

C'est ainsi que, par l'interrogatoire, un observateur pourrait apprendre si son sujet :

A : ressent une douleur vive;

B : ressent une douleur faible;

C : ne ressent aucune douleur;

et, par l'exploration physique, il pourrait constater :

M : l'existence d'une plaie profonde;

N : l'existence d'une plaie superficielle;

P : l'absence de toute plaie.

Il est évident que les observations couplées AM, AN, AP, BM, BN, BP, CM,

CN, CP fourniront infiniment plus de renseignements sur le cas étudié que les observations non couplées A, B, C ou M, N, P.

Remarquons que cette méthode peut s'appliquer aussi bien à l'observation collective. En désignant par A, B, C, D, etc., les « moyennes » d'opinions, de sentiments ou de sensations et par M, N, P, Q, etc., les « états sociaux » (qui, à leur tour, sont des moyennes), on voit que c'est encore en rapprochant les deux séries de phénomènes qu'on obtiendra les résultats les plus intéressants (par exemple : la natalité et le « désir d'avoir des enfants », les malaises économiques et l'« état d'esprit du groupe étudié », etc.).

2. *Déterminer les éléments caractériels du groupe*, tels que les constantes d'équilibre, l'intensité des « liens sociaux », les signes de « vieillissement », etc.

3. *Étudier les deux hypothèses A et B suivantes :*

A : Certains groupes, du type « nation », sont des êtres psychophysiques.

B : Le but d'un être psychophysique du type « nation » est de vivre, notamment :

a) En tant qu'être social;

b) Le plus longtemps possible (survivre à l'individu).

On voit que l'hypothèse B est vraie dans la mesure où l'hypothèse A est vraie et que le « désir de vivre » est la loi de tout être conscient et normal, en admettant qu'un être est « conscient » s'il conçoit la possibilité de sa propre mort. Quant à la notion de « normal », rappelons que Durkheim estimait que « les caractéristiques normales des individus sont celles qui les mettent en état de mieux résister aux causes de destruction », définissant ainsi l'idée de normal par le même critérium que celui que nous venons d'adopter : « résister aux causes de destruction », dont le corollaire, sur le plan de la volonté collective, est le « désir de vivre » de notre hypothèse B.

Rappelons également que la question concernant le « but » des sociétés humaines a beaucoup préoccupé les auteurs, dont les diverses conceptions — les plus caractéristiques — ont été les suivantes :

« Les sociétés cherchent à évoluer pour permettre à la nature humaine de réaliser sa forme la plus élevée. » (Auguste Comte);

« Le but d'une société réside dans le fait même de l'association. » (Spencer);

« La société n'a aucun but; les faits sociaux sont des choses sans finalité. » (Durkheim).

4. *Procéder à des études comparatives entre différents groupes du type « nation ».*

Ce quatrième point de notre plan de recherches implique l'organisation d'un ensemble d'études internationales d'opinion, effectuées par des sondages simultanés et portant sur des questionnaires identiques (traduits, bien entendu, dans les diverses langues).

ÉLÉMENTS DE TRAVAIL.

Ils sont également au nombre de quatre :

1. Les « moyennes d'opinions » obtenues par les sondages français et internationaux et utilisées en tant qu'ayant une double fonction d'« indice de la vie du groupe » et de « faits sociaux ».

En effet nous considérons les moyennes d'opinions comme des « indices » parce qu'elles sont en corrélation directe avec les opinions du groupe, et par conséquent avec les états sociaux qu'engendrent ces dernières, exactement dans la mesure où des corrélations existent, par exemple, entre les indices des prix et la vie économique d'un pays, entre la moyenne annuelle des pluies et la végétation d'une contrée, entre la pression d'un gaz et l'agitation moléculaire, etc.

De même nous considérons que les moyennes d'opinions sont des « faits sociaux » pouvant agir sur d'autres faits sociaux (comme les pressions et les températures agissent sur le milieu) et pouvant aussi engendrer de nouveaux états sociaux.

2. *Les statistiques de certains faits sociaux*, notamment de ceux qui concernent la criminalité, les suicides, la natalité, la nuptialité, l'émigration et les indices économiques.

3. *Les événements socialement les plus violents*, pouvant brusquement modifier l'évolution de la vie du groupe et qu'on pourrait appeler des « facteurs circonstanciels » (tels que scandales, attentats, émeutes, etc.).

4. *Les états sociaux du groupe*.

SOURCES.

a) *L'observation quotidienne des événements à l'ordre du jour*.

b) *Les statistiques des faits sociaux* mentionnés plus haut (point 2).

c) *Les sondages nationaux et internationaux*, répétés au moins deux fois par an, portant chaque fois sur la même *batterie* de questions et effectués, si possible, non seulement sur l'ensemble de la collectivité, mais aussi sur deux secteurs restreints : un secteur dont les membres accusent des réactions centrales plus fortes que l'ensemble du groupe étudié et l'autre dont les membres accusent des réactions centrales plus faibles que l'ensemble du groupe (la suite de notre étude nous dira s'il est possible de définir la morale et les normes du « socius » par la notion de « réactions centrales », ce qui constituerait un critérium statistique de la morale et des « normes »). Ainsi, pour le premier sondage effectué dans le cadre de cette étude, notre échantillonnage couvrait l'ensemble de la France, mais nous avons aussi exploré un secteur — le milieu universitaire — que nous supposons à réactions centrales plus fortes que la moyenne : nous expliquons plus loin pourquoi nous avons compris, par la suite, que ce choix ne convenait pas au but recherché.

Quant au secteur à réactions centrales plus faibles que la moyenne, nous avons essayé de le constituer avec des condamnés de droit commun actuellement en prison. Malheureusement, la Direction générale de l'administration pénitentiaire, qui devait nous apporter son concours, s'est heurtée à des difficultés de réalisation insurmontables, empêchant sur ce point la mise à exécution de notre projet.

PHASE ACTUELLE DE L'ÉTUDE.

Nous procédons en ce moment à l'exécution des points prévus par notre plan de travail, c'est-à-dire que nous enregistrons les faits quotidiens les plus saillants, que nous compulsions les statistiques, que nous préparons l'organi-

sation de ces recherches sur le plan international et que nous venons de réaliser le premier sondage prévu.

Avant de mentionner les résultats obtenus par ce premier sondage, nous allons donner quelques indications sur ses caractéristiques générales :

Période de l'enquête : du 6 décembre 1950 au 7 janvier 1951, le prochain sondage étant prévu pour le mois de juin 1951.

D'une façon générale, ces sondages seront effectués aux mêmes époques de chaque année, et l'étude des réactions constatées se fera en tenant compte des chiffres obtenus chaque année par les sondages de juin d'une part et les sondages de décembre d'autre part.

Nombre d'interrogés : 1.436, ce qui implique, du point de vue de la fidélité des résultats obtenus, 95 % de chances d'obtenir une erreur probable inférieure à 3,5 % pour la distribution la plus désavantageuse (bien qu'en réalité, comme nous l'indiquons plus loin, l'erreur s'est révélée inférieure à 2 %). Lors des futurs sondages, nous espérons pouvoir interroger un nombre plus élevé de sujets.

Choix des interrogés : échantillonnage stratifié par « quotas ».

Secteur géographique : l'ensemble de la France métropolitaine.

Questionnaire : batterie de vingt-six questions choisies de façon à explorer les réactions sociales des individus.

Ces questions présentent un triple intérêt :

Elles ont une portée pratique immédiate, en dehors de toute autre considération d'ordre général (notamment les questions 4, 9, 10, 11, 21) ;

Elles intéressent la discipline ou la branche des sciences humaines directement ou indirectement concernées par ces questions (psychologie, physiologie, droit, économie politique, éducation, démographie, etc.) ;

Elles présentent enfin un intérêt psychosociologique qui correspond à l'objet principal de cette étude.

De ce dernier point de vue, mentionnons que l'utilisation de chacune des questions portera plus particulièrement sur les éléments suivants :

Liens sociaux, solidarité du groupe, faiblesse du groupe, individualisme : questions 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 25 ;

Réactions de défense, agressivité, cruauté, vitalité : questions 2, 3, 4, 5, 9, 10, 15, 16, 24, 26-Liberté ;

Agitation sociale : questions 3, 6, 19, 21, 22, 23, 24 ;

Viellissement : questions 2, 4, 5, 10, 17 ;

Désir de vivre de l' « être social » : questions 2, 8, 10, 14, 15, 16, 17, 25 ;

Désir de vivre « en tant qu'être social » : questions 5, 9, 14, 25, 26-Égalité et 26-Fraternité ;

Désir de vivre « le plus longtemps possible » (survivre à l'individu) : questions 5, 8, 10, 15, 16, 17, 21.

D'autre part, les comparaisons internationales nous permettront d'évaluer l'émiettement psychologique des groupes du type « nation » (opinion « mosaïque » ou « à fortes majorités »).

Valeur et précision des résultats obtenus. Nous disions plus haut que, théoriquement, avec 1.436 personnes interrogées on a 95 % de chances pour que l'erreur ne dépasse pas environ 3,5 %. Mais le hasard pouvant faire que cette erreur soit inférieure ou supérieure à ce chiffre et, d'autre part, les impondérables

de l'enquête pouvant fausser sa précision en augmentant le coefficient d'erreur, il est indispensable de pouvoir évaluer la marge d'erreur réelle de l'enquête pour savoir jusqu'à quelle limite on pourra pousser l'analyse des chiffres obtenus.

Or cette évaluation de l'erreur est possible dans le cas de notre sondage : d'une part parce que nous avons établi notre échantillonnage en faisant abstraction de l'état civil des interrogés, tout en demandant à nos enquêteurs d'enregistrer cette caractéristique sur leurs questionnaires (par conséquent l'écart entre les proportions d' « état civil » trouvées par notre enquête et celles du recensement de la population française de 1946 mesurera l'erreur réelle de notre étude); d'autre part parce que l'identité des pourcentages entre les « villes » et les « campagnes » obtenue pour certaines des questions de notre questionnaire constitue également une mesure du degré de précision de l'enquête.

Voici, en effet, les chiffres obtenus :

État civil des interrogés	Résultats S.S.S.	Chiffres du recensement
	%	%
Mariés.	65	65
Veufs, divorcés.	13	15
Célibataires.	22	20

Parallélisme des réactions villes-campagnes.

	Villes	Campagnes
<i>Question 19.</i>	%	%
Bleu.	34	36
Rouge.	18	17
Vert.	18	16
Blanc	12	14
Noir.	8	8
Jaune	6	7
Violet.	4	2
<i>Question 23.</i>		
Temps couvert.	2	3
Temps ensoleillé.	86	85
Ça dépend.	12	12

Ces trois séries de comparaisons montrent que l'erreur, dans la présente étude, varie entre 0 et 2 %, ce qui permet une analyse très poussée des chiffres obtenus.

Secteur U. En plus des 1.436 personnes interrogées pour cette étude, nous avons constitué et interrogé un échantillonnage de 146 « universitaires » appartenant aux universités de Paris, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse et Rennes, que nous appelons « secteur U » et qui, en principe, devait constituer le secteur à réactions centrales supérieures à la moyenne. Mais en réalité le non-conformisme de ces « universitaires » s'est fortement manifesté par des réactions centrales tantôt supérieures et tantôt inférieures à la moyenne du

groupe « France », enlevant à l'étude de ce secteur tout l'intérêt que nous en attendions et nous incitant à envisager, pour nos futurs sondages, le choix d'une autre « secteur U » (probablement parmi les « magistrats »).

PREMIERS RÉSULTATS.

I. Comme nous le disions précédemment, c'est après plusieurs sondages nationaux et internationaux que cette étude commencera à donner les résultats les plus intéressants. Néanmoins notre premier sondage nous permet déjà de dégager un certain nombre de conclusions, dont une surtout — relative à notre hypothèse de l' « être social » — nous semble de la plus haute importance pour l'ensemble de notre étude.

En effet, dans la communication, déjà mentionnée, que j'ai faite en septembre 1949 au Congrès international des organismes de sondages j'exprimais en ces termes une de nos observations :

« Nous avons constaté, lors de nos études préélectorales, que, lorsque les opinions individuelles, prises séparément, varient entre deux époques, leurs moyennes restent bien souvent constantes, comme si elles reflétaient l'état d'esprit d'une entité différente de la somme des éléments qui la composent, comme celles d'un individu qui représente autre chose que la somme arithmétique de ses cellules ou de ses organes. Ce sont ces permanences de moyennes d'opinions, émergeant de la mobilité des opinions individuelles, qui nous ont incité à considérer l'opinion publique comme un fait social, ayant une existence propre, pouvant intervenir comme telle dans la genèse des phénomènes sociaux et tenir sa place dans le jeu des corrélations. » Et j'ajoutais plus loin : « Par conséquent, pour vérifier l'hypothèse de l' « être social entité psychophysique », il faudrait pouvoir montrer que, pour certaines préoccupations ou réactions collectives, les moyennes d'opinions restent constantes, alors que l'opinion de chacun des membres du groupe varie. » Cette preuve serait possible en utilisant des couples de questions de ce genre :

1. « Aimez-vous... ? » (on cite l'objet).
2. « Avez-vous toujours eu ce sentiment ? »

En effet c'est ce procédé que nous avons employé dans notre premier sondage EP—1, dont le questionnaire comporte le couple des questions suivantes :

Question 19 : « Quelle est votre couleur préférée ? »

Question 20 : « Avez-vous toujours eu cette préférence, ou y a-t-il eu un moment où une autre couleur était votre préférée ? »

Or, si notre hypothèse est vraie, on devait trouver que les interrogés ayant changé de préférences montraient, dans l'ensemble, une même distribution des « moyennes ».

Et en effet les résultats furent les suivants :

- a) 76 % des interrogés ont exprimé une préférence;
- b) 33 % d'entre eux « aimait, avant, une autre couleur »;
- c) Les préférences « actuelles » des premiers et les préférences « passées » des seconds accusent des répartitions identiques (à deux exceptions près), ainsi que le montrent les chiffres du tableau ci-dessous :

	Réponses de l'ensemble des interrogés (76%)	Réponses de ceux dont les préférences ont changé (33%)
	%	%
Bleu.	35	37
Rouge.	18	25
Vert.	17	15
Blanc.	13	11
Noir.	8	2
Jaune.	6	6
Violet.	3	4

On voit qu'à part le glissement du rouge vers le noir — probablement dû au vieillissement des individus (l'analyse par « âge » n'a pas encore été faite) — le parallélisme est parfait entre les préférences « actuelles » et celles des personnes dont les goûts ont varié entre temps, les fluctuations entre les deux séries de chiffres étant inférieures à la marge d'erreur de l'enquête.

Ces résultats tendent, par conséquent, à prouver le phénomène prévu; *dans certains cas, les moyennes d'opinions restent constantes malgré la mobilité des opinions individuelles.*

D'autres observations particulièrement intéressantes sont également à retenir du sondage EP—1 :

II. Si l'on appelle « opinion homogène » l'opinion d'un groupe dont les réactions sont les mêmes dans chacune de ses fractions prises au hasard, on constate que les questions qui semblent mettre en cause, dans une plus grande mesure, la structure somatique des individus provoquent des réactions ayant une assez forte homogénéité.

C'est le cas des questions 19, 20, 21, 22, 23, 24, dont les réactions obtenues sont pratiquement identiques dans le milieu des « villes » et celui des « campagnes ». Bien entendu, ces deux secteurs ne sont pas des « fractions prises au hasard » sur l'ensemble du groupe; notre raisonnement reste valable dans la mesure où l'habitat n'a pas une action spécifique sur l'opinion de l'ensemble.

D'autre part, les études internationales montreront à quel point certaines de ces réactions homogènes ont un caractère « universel » et dans quelles conditions ces réactions acquièrent un caractère sociologique ou culturel.

III. Il résulte également de notre enquête que, parmi les réactions dites « d'opinion » (pour lesquelles l'influence de la structure somatique des individus semble être moindre), il y en a dont l'homogénéité est aussi forte que pour les réactions de la catégorie précédente et qui, de ce fait, acquièrent un caractère qu'on pourrait appeler « national » (étant donné qu'il s'agit d'un groupe du type « nation »).

Comme exemple illustrant cette observation, nous trouvons, dans notre questionnaire, les questions 7, 12, 14, 16 et 26—Égalité, dont les résultats « villes » et « campagnes » sont presque identiques (voir le tableau des résultats).

IV. Les réactions de défense ou d'agressivité du groupe « France » sont plus violentes que celles de son « secteur U ».

Voici, à cet effet, quelques comparaisons :

	V	C	H	F	U
	%	%	%	%	%
Question 6. Réponses « pour »	61	66	70	57	40
Question 8. Réponses favorables	64	57	60	60	42
Question 18. N'aiment pas les animaux.	36	42	43	47	23
Question 26. « Liberté » 1 ^{re} importance	61	66	70	57	40
Question 26. « Fraternité » 1 ^{re} importance	22	15	17	20	37

Il faut tenir compte que le secteur U porte sur 146 unités et que les écarts commencent à être significatifs aux environs de 10 %.

V. Le secteur U se révèle dans notre étude le moins conformiste de tous les secteurs étudiés.

Voici également quelques chiffres :

	V	C	H	F	U
	%	%	%	%	%
Question 3. « Plutôt mauvais »,	19	21	22	19	7
Question 4. « Contre »	20	12	16	15	58
Question 5. « Oui »	43	49	41	51	24
Question 6. « Contre »	29	20	21	27	43
Question 7. « Mariage de cœur »	74	76	71	78	54

Et ainsi de suite pour toutes les questions du questionnaire, sauf pour la question 25, qui est la seule à avoir provoqué des réactions identiques dans le secteur U et dans les autres secteurs de l'échantillonnage de l'enquête.

Résultats numériques du sondage EP—1 et quelques observations générales.

V = villes. H = hommes. U = secteur U.
C = campagnes. F = femmes. M = moyennes.

(Carte) = l'interrogé a formulé sa réponse d'après une « liste de réponses » qui lui a été présentée.

Question 1. « Très souvent, les gens sont impressionnés, en mal ou en bien, par le nombre 13. Avez-vous déjà éprouvé ce sentiment ? »

	V	C	H	F	M	U
Oui	25	19	15	29	22	4
Quelquefois	17	13	13	16	15	12
Jamais.	53	62	66	50	58	73
Ne répond pas.	5	6	6	5	5	11

Le nombre « 13 », à lui tout seul, ne permet pas de détecter tous les « superstitieux ». Aussi cette question sera-t-elle modifiée dans le sens d'une gamme non limitative des superstitions.

Question 2. « Quelle est la situation qui vous semble préférable dans la vie : être un modeste patron ou un riche employé ? »

	V	C	H	F	M	U
Modeste patron.	41	49	52	40	45	47
Riche employé	46	42	39	49	44	24
Ne répond pas	9	8	7	9	9	17
Autre réponse	4	1	2	2	2	12

Les deux termes de l'alternative sont à égalité.

D'autre part, le libellé de cette question s'est révélé imparfait et sera modifié comme suit : « Quelle est la situation qui vous semble préférable dans la vie : être un riche patron ou un riche employé ? »

Question 3. « Que pensez-vous des étrangers vivant en France ? » (Carte.)

A = Il y en a des bons et des mauvais, comme parmi les Français.

B = La plupart sont plutôt bons.

C = La plupart sont plutôt mauvais.

	V	C	H	F	M	U
A.	70	63	64	68	66	76
B.	6	7	8	5	6	4
C.	19	21	22	19	21	7
Ne répond pas.	5	9	6	8	7	13

Les réactions sont assez homogènes. Mais le secteur U donne un très faible pourcentage de réponses « plutôt mauvais ».

Question 4. « Êtes-vous pour ou contre l'enseignement d'une langue internationale — genre espéranto — dans les écoles ? »

	V	C	H	F	M	U
Pour	56	53	57	52	54	30
Contre.	20	12	16	15	16	58
Ne répond pas.	24	35	27	33	30	12

La moyenne générale est très favorable à l'idée d'une langue internationale. On pourrait discerner là un désir de paix et de rapprochement entre les peuples, mais aussi l'expression d'un certain complexe d'infériorité. A remarquer que le secteur U se montre très défavorable sur ce point.

Question 5. « La France est-elle, à votre avis, une grande puissance ? »

	V	C	H	F	M	U
Oui	43	49	41	51	46	24
Partiellement.	25	24	30	20	25	37
Non	23	15	23	14	18	35
Ne répond pas.	9	12	6	15	11	4

Par rapport à la moyenne générale, le pourcentage de « contestation » du secteur U est très fort.

Question 6. « Êtes-vous pour ou contre la peine de mort ? »

	V	C	H	F	M	U
Pour	61	66	70	57	64	40
Contre	29	20	21	27	24	43
Ne répond pas	10	14	9	16	12	17

Les réactions provoquées par des questions de ce genre (voir aussi les questions 8 et 24) sont des projections des « coefficients de cruauté » des groupes étudiés et semblent varier dans le même sens que les états d'excitation de ces groupes et, par conséquent, des états de tension intergroupes. Au-delà d'une certaine ampleur, certaines de ces réactions pourraient donc constituer les signes pré-curseurs des phénomènes allant — selon l'importance du groupe considéré — de la simple rixe aux très grands bouleversements.

Question 7. « Entre un mariage « de cœur » et un mariage « de raison », lequel vous semble préférable ? »

	V	C	H	F	M	U
De cœur	74	76	71	78	75	54
De raison	18	14	17	15	16	14
Ne répond pas	8	10	12	7	9	32

Les réactions sont homogènes, sauf pour le secteur U, qui hésite beaucoup à être favorable au « mariage de cœur ».

Pour les futures études, le libellé de cette question sera modifié ainsi :

« Parmi les choses qui comptent lorsqu'on se marie, il y a :

- » a) La situation matérielle du futur conjoint;
 - » b) Sa situation sociale;
 - » c) Ses qualités physiques;
 - » d) ses qualités spirituelles.
- » Quel serait, pour vous, l'ordre d'importance de ces quatre facteurs ? »

Question 8. « Quelquefois, des nouveau-nés viennent au monde avec de très graves infirmités ou difformités : avec des têtes monstrueuses, des jambes ou des bras tordus, aveugles, etc. A votre avis, devrait-on supprimer de tels nouveau-nés, ou doit-on les laisser vivre et grandir ? »

	V	C	H	F	M	U
Supprimer	45	39	41	42	41	22
Supprimer à condition que	19	18	19	18	18	20
Laisser vivre	27	26	26	27	27	52
Ne répond pas	9	17	14	13	14	6

Test « Taygète » : Les réactions sont homogènes et favorables à la « supression ». Mais le secteur U se montre très défavorable à cette solution.

Question 9. « Si vous aviez la possibilité de vous établir à l'étranger, quitteriez-vous la France ? »

	V	C	H	F	M	U
Oui.	33	21	29	25	27	28
Non	58	71	61	67	64	43
Ne répond pas	9	8	10	8	9	29

« U » hésite beaucoup à dire « non » (29 % « ne répond pas » et 43 % « non »). Les campagnes et les femmes sont les plus réfractaires à l'idée de quitter le pays.

Question 10. « A quel âge estimez-vous qu'une personne qui travaille devrait pouvoir prendre la retraite ? » (Carte.)

	V	C	H	F	M	U
Avant 45 ans ou « le plus tôt possible ».. . . .	15	11	11	15	13	9
Entre 46 et 51 ans.	14	12	13	13	13	1
Entre 52 et 56 ans.	29	29	28	30	29	6
Entre 57 et 61 ans.	24	30	28	26	27	22
Entre 62 et 66 ans.	7	9	10	6	8	10
Après 67 ans ou « le plus tard possible ».. . . .	8	5	7	5	6	32
Ne sait pas.	3	4	3	5	4	18

Dans le choix des intervalles d'âge proposés aux interrogés, on a évité les « chiffres ronds » (50, 55, 60, 65, etc.), qui généralement les fascinent.

A remarquer que si l'on additionne les pourcentages de tous les groupes d'âge précédant 57 ans, ainsi que ceux qui suivent 61 ans, on obtient le tableau suivant :

	Avant 56 ans	De 57 à 61 ans	Après 62 ans	S. O.
Total.	55 %	27 %	14 %	8 %
Secteur U.	18 %	22 %	42 %	18 %

On voit que les deux tendances sont complètement opposées.

Question 11. « Si vous aviez la possibilité de choisir entre un appartement dans un immeuble moderne et un pavillon individuel, lequel préféreriez-vous pour habiter ? »

	V	C	H	F	M	U
Appartement	28	12	13	25	19	25
Pavillon	70	80	81	71	76	70
Ne répond pas	2	8	6	4	5	5

Question 12. « Pour ne pas faire la queue, une personne raconte le mensonge d'avoir un malade à la maison et réussit ainsi à passer devant tout le monde.

Diriez-vous d'une telle personne qu'elle est plutôt malhonnête, ou plutôt débrouillarde ? »

	V	C	H	F	M	U
Malhonnête	72	68	70	70	70	80
Débrouillard	26	25	26	25	25	10
Ne répond pas	1	6	4	4	4	10
Refuse de répondre.	1	1	—	1	1	—

Question 13. « Que pensez-vous de quelqu'un qui refuse de respecter une loi parce qu'il la croit injuste ou stupide ? A-t-il plutôt tort ou plutôt raison, à votre avis, de ne pas vouloir la respecter ? »

	V	C	H	F	M	U
Plutôt tort.	53	52	56	49	52	46
Plutôt raison	31	24	30	26	28	33
Sans opinion	14	22	12	23	18	8
Refuse de répondre.	2	2	2	2	2	13

Le secteur U semble subir plus faiblement le prestige sociologique de la loi. D'autre part, 13 % d'entre eux refusent de répondre à cette question. A remarquer que l'ensemble de leur groupe se montre ici moins sévère que pour la question précédente.

Question 14. « Si vous aviez un enfant à élever, que lui apprendriez-vous d'abord : à être discipliné ou à savoir se débrouiller ? »

	V	C	H	F	M	U
Discipliné	68	72	70	70	70	64
Débrouillard	25	23	24	24	24	15
Sans opinion	6	4	5	5	5	15
Refuse de répondre.	1	1	1	1	1	6

A remarquer le fort pourcentage des « sans opinion » et des « refus » du secteur U.

Question 15. « Quel est, à votre avis, le nombre idéal d'enfants que devrait avoir une famille française ? »

	V	C	H	F	M	U
1 enfant ou « le moins possible ».	10	6	8	8	8	5
2 enfants	23	26	27	22	25	15
3 enfants	32	38	31	39	35	28
4 enfants	14	16	16	14	15	19
5 enfants ou « le plus possible ».	10	8	9	9	9	10
Ne sait pas.	11	6	9	8	8	23

La tendance « 3 enfants » est la plus forte dans les campagnes et chez les femmes. Quant aux « U », le pourcentage des « ne répond pas » est très

fort; mais ceux qui expriment une opinion manifestent un désir encore plus intense pour les « 3 enfants ».

Question 16. « Que pensez-vous du suicide ? » (Carte.)

	V	C	H	F	M	U
C'est un acte de courage.	12	9	10	11	10	3
Lâcheté, faiblesse	27	27	28	27	27	21
Maladif	36	32	33	34	34	32
Ça dépend des cas	21	24	24	21	23	43
Ne répond pas.	4	8	5	7	6	3

Les réactions sont assez homogènes.

Des études antérieures nous incitent à croire qu'il existe une corrélation directe entre le nombre des suicidés et la moyenne des réponses « acte de courage ». La suite de nos recherches nous fixera peut-être sur ce point.

Question 17. « Quel est le genre d'ameublement que vous aimeriez avoir dans votre logement : le moderne, le vieux ou l'ancien? »

	V	C	H	F	M	U
Moderne	51	50	52	48	50	27
Vieux.	7	9	8	8	8	4
Ancien	22	18	14	26	20	38
Combiné	12	9	9	11	10	15
Indifférent.	7	13	15	6	11	14
Ne répond pas.	1	1	2	1	1	2

La réponse « ancien » pourrait traduire ou bien l'attachement du groupe à son passé, ainsi que son désir de « survivance », ou au contraire sa « fatigue ». De même la réponse « moderne » pourrait traduire ou bien la « vitalité » d'un tel groupe, ou, au contraire, la faiblesse de ses biens sociaux. Rappelons, à cet effet, que Durkheim semblait reconnaître les sociétés décadentes à l'affaiblissement de leurs traditionalismes.

A remarquer également que, par rapport aux moyennes générales, le secteur U aime beaucoup plus l'« ancien » et beaucoup moins le « moderne ».

Question 18. « Aimez-vous les animaux ? » (Carte.)

	V	C	H	F	M	U
Tous	28	29	27	30	29	36
Tous, sauf les nuisibles.	36	42	43	37	39	23
Certains d'entre eux.	21	19	20	21	20	17
Indifférent.	8	7	7	7	7	17
Je n'aime pas les bêtes.	7	2	3	4	4	6
Ne répond pas.	—	1	—	1	1	1

Cette question, déjà été posée dans une étude effectuée en juillet 1946 et analysée en fonction des convictions politiques des interrogés, a montré que la réponse « n'aime pas les bêtes » était considérablement plus fréquente parmi

les communistes que parmi tous les autres secteurs politiques (communistes 16 %, radicaux 5 %, M.R.P. 3 %, P.R.L. 2 %, S.F.I.O. 1 %).

Question 19. « Quelle est votre couleur préférée ? » (Carte.)

A = expriment une préférence. C = aucune préférence.

B = aiment toutes les couleurs. D = ne répond pas.

	V	C	H	F	M	U
A.	77	75	67	85	76	59
B.	9	8	10	7	9	20
C.	12	16	21	7	14	18
D.	2	1	2	1	1	3
<i>Analyse des réponses A</i>						
Rouge.	18	17	20	16	18	20
Jaune	6	7	6	7	6	7
Vert	18	16	24	11	17	20
Blanc	12	14	8	17	13	7
Bleu	34	36	35	35	35	34
Violet	4	2	3	3	3	3
Noir	8	8	4	11	8	9

Le pourcentage des préférences exprimées est le plus élevé parmi les femmes et le plus faible parmi les « U ».

Quant au choix des couleurs, les préférences des femmes vont au bleu, au blanc et au rouge (!), alors que celles des hommes vont au bleu, au vert et au rouge (le vert se substituant au blanc des préférences féminines). D'autre part, les femmes aiment le blanc et le noir beaucoup plus que les hommes.

Quant au violet, c'est la couleur qui, dans chaque secteur, vient après toutes les autres.

Question 20. (Question subsidiaire posée au secteur A de la question 19.) « Avez-vous toujours eu cette préférence, ou y a-t-il eu un moment où une autre couleur était votre préférée ? »

M = aimait une autre couleur avant.

N = ne se souviennent pas.

P = ont toujours aimé la même couleur.

	V	C	H	F	M	U
M.	34	31	21	42	33	15
N.	14	15	19	11	14	31
P.	52	54	60	47	53	54
<i>Analyse des réponses M</i>						
Rouge.	21	29	27	24	25	«
Jaune	8	5	9	6	6	«
Vert	18	12	19	13	15	«
Blanc	12	10	5	13	11	«
Bleu	35	39	34	39	37	«
Violet	4	4	3	4	4	«
Noir	2	1	3	1	2	«

A remarquer que les femmes changent beaucoup plus de préférences que les hommes. Pour les « U », ces changements sont minimes.

Question 21. « Quel est le genre de musique que vous préférez en ce moment ? »
(Carte.)

A = expriment une préférence.

D = aucune préférence.

B = « ça dépend ».

E = autre réponse.

C = aiment tous les genres de musique.

	V	C	H	F	M	U
A.	72	78	76	75	75	46
B.	5	3	3	4	4	10
C.	10	7	7	9	8	5
D.	8	11	11	8	9	17
E.	5	1	3	4	4	22
<i>Analyse des réponses A</i>						
Gaie	44	44	47	41	44	30
Triste	7	4	3	7	5	9
Légère	18	8	14	15	15	9
Majestueuse	12	6	8	12	9	48
Sentimentale	25	26	18	32	25	11
Militaire	14	22	25	12	19	7
De danse	22	26	25	24	24	11
Funèbre	1	1	1	—	1	9

Les genres « gai », « sentimental » et « de danse » dominent, dans l'ordre, les préférences de tous les secteurs, à l'exception des hommes, chez qui la musique de danse passe avec la musique militaire avant le genre « sentimental ».

Chez les « U », les trois genres — « gai », « sentimental », « de danse » — sont précédés par la musique « majestueuse ». On constate également que la musique « funèbre » accuse chez eux un pourcentage de préférences sensiblement plus élevé que chez les autres.

D'autre part, la préférence pour la musique « gaie » semble traduire le « désir de vivre » du groupe étudié et son désir de s'éloigner de l'idée de la mort.

Question 22. « Entre un paysage de mer et un paysage de montagne, lequel préférez-vous ? »

	V	C	H	F	M	U
La mer	28	26	26	28	27	18
La montagne	34	35	35	34	35	35
Aime les deux.	30	25	26	28	27	43
Indifférent.	8	14	13	10	11	4

Les pourcentages des réponses « aime les deux » et « indifférent » sont inégaux dans les secteurs « villes » et « campagnes ». Mais la somme de ces deux groupes de réponses est identique pour chacun des deux milieux.

Question 23. « Préférez-vous, en général, le temps couvert ou le temps ensoleillé ? »

	V	C	H	F	M	U
Couvert	2	3	3	3	3	7
Ensoleillé	86	85	83	87	85	70
Ça dépend	12	12	14	10	12	23

Réactions très homogènes, sauf chez les « U », qui accusent des pourcentages plus élevés pour les réponses « couvert » et « ça dépend ».

Des fluctuations importantes sont à prévoir pour le prochain sondage d'été.

Question 24. « Lorsque quelqu'un écrase une araignée devant vous, que ressentez-vous ? » (Carte.)

A = je préfère, à ce moment, ne pas regarder.

B = ça m'est complètement indifférent.

C = ça m'est indifférent, mais je ressens une sensation désagréable.

D = au contraire, ça me fait plaisir de voir qu'on supprime une bête aussi désagréable.

	V	C	H	F	M	U
A.	16	16	5	25	16	12
B.	42	42	57	28	42	43
C.	25	22	21	27	24	35
D.	14	17	14	17	15	7
Ne répond pas	3	3	3	3	3	3

« Test de l'araignée » : On constate que, pour les moyennes générales, les deux extrêmes — répugnance et plaisir — sont à égalité. Mais les réponses des femmes accusent des pourcentages bien plus élevés pour ces deux extrêmes.

Chez les « U », la réponse « plaisir » est la moins fréquente.

A remarquer que le pourcentage des réponses A et C (les réponses « sensibles »), est égal à celui des réponses « indifférentes » (B).

L'intérêt de cette question apparaîtra pleinement lorsqu'elle sera utilisée dans les sondages internationaux et croisée avec les résultats des autres questions du questionnaire EP-1.

Question 25. « Aimez-vous vous promener au milieu d'une foule de promeneurs ? »

	V	C	H	F	M	U
Oui	21	18	19	20	19	22
Quelquefois	19	16	17	17	17	17
Indifférent	9	12	14	8	11	9
Je n'aime pas	51	54	50	55	53	52

Les réactions des interrogés sont assez homogènes, et cette question constitue une des rares pour lesquelles le secteur U accuse des réactions presque identiques à celles de l'ensemble des interrogés.

Question 26. « Entre la « liberté », l' « égalité » et la « fraternité », quelle est la chose qui vous semble la plus importante et dans quel ordre placez-vous ces trois principes ? »

	V	C	H	F	M	U
Sans opinion	9	13	7	14	11	8
Refuse de répondre	3	1	3	2	2	6
<i>Liberté</i> 1 ^{re} importance	68	74	72	73	71	59
— 2 ^e importance	26	20	21	21	22	35
— 3 ^e importance	6	6	7	6	7	6
<i>Égalité</i> 1 ^{re} importance	10	11	10	11	11	9
— 2 ^e importance	43	45	45	43	44	19
— 3 ^e importance	47	44	45	46	45	72
<i>Fraternité</i> 1 ^{re} importance	22	15	17	20	19	37
— 2 ^e importance	32	36	34	34	34	45
— 3 ^e importance	46	49	49	46	47	18

Le principe de la « Liberté » suscite un courant d'opinion très fort pour l'ensemble de la France, sauf chez les « U », qui se montrent plus réservés sur ce point.

Le principe de « l'Égalité » provoque l'interférence de deux courants d'opinion — d'« indifférence et d'hostilité — ainsi qu'une tendance fortement hostile chez les « U ».

Enfin, la « Fraternité » accuse un courant général d'opinion nettement défavorable pour l'ensemble de la France et d'indifférence chez les « U ».

L'exposé que nous venons de présenter résume les premiers résultats d'un travail qui ne fait que commencer et qui est destiné à se poursuivre de façon méthodique et sans limitation dans le temps.

Comme nous l'avons dit précédemment, les résultats qui suivront seront d'autant plus abondants et significatifs (notamment les corrélations) que le nombre d'explorations par sondages et de pays participant à l'ensemble de ces recherches sera plus élevé. Et comme celles-ci impliquent un vaste travail de documentation, d'analyse et de comparaisons et nécessitent le concours du plus grand nombre de chercheurs, notre équipe restera ouverte à tous ceux qui voudront se joindre à elle et assumer une partie de la tâche qui lui incombe.

LA SECTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE CALIFORNIE

Berkeley, Californie.

La Section des relations professionnelles de l'Institut de technologie de Californie a été créée en 1939 en vue de développer et de diffuser la connaissance et la compréhension des philosophies, des politiques, des principes et des méthodes concernant les rapports humains dans l'industrie.

Les principales activités de la Section des relations professionnelles se divisent en cinq catégories : a) bibliothèque et fichier des conventions syndicales; b) enseignement; c) dîners-débats et conférences; d) enquêtes et recherches; e) publications.

Cette section a constitué l'une des plus importantes et des plus complètes collections d'ouvrages, périodiques, journaux professionnels, revues d'entreprise, publications syndicales, opuscules et autres imprimés relevant du domaine des relations entre employeurs et travailleurs. Un soin tout particulier a été apporté au cours de l'année dernière à la mise à jour de son fichier automatique de conventions syndicales. A la fin de l'année, environ quatre cents conventions en vigueur avaient été analysées et se trouvaient prêtes à entrer dans la classification par tableaux nécessaire pour répondre aux divers besoins des employeurs et des syndicats de travailleurs de la Californie du Sud.

Un cours, dont la durée est d'un trimestre scolaire, est ouvert à tous les étudiants de dernière année appartenant à l'Institut de technologie de Californie. Ce cours, désigné par le terme « Introduction aux relations professionnelles », a pour objet de fournir des notions générales en la matière, en mettant l'accent sur l'histoire, la structure et les attributions des syndicats, la législation du travail et les services que le département du personnel peut assurer en ce qui concerne l'organisation de la main-d'œuvre.

L'une des initiatives particulières de la Section des relations professionnelles a été

l'institution de ses dîners-débats. Trente-trois réunions de ce genre ont eu lieu jusqu'ici, au cours desquelles des orateurs compétents ont discuté des sujets appropriés.

Le nombre des participants n'a cessé de s'accroître, la moyenne étant supérieure à deux cents.

Pendant une période de dix semaines, chaque printemps et chaque automne, des séries spéciales de réunions du soir sont organisées auxquelles assistent des représentants de diverses entreprises industrielles de la région. Depuis 1948, la section a également institué des conférences d'été de caractère varié, qui réunissent pendant une semaine un nombre restreint de participants; on y procède à l'étude méthodique de sujets choisis soit dans le domaine des relations professionnelles en général, soit dans un de ses secteurs bien défini. En vue d'atteindre un public plus large, les membres de la section prennent souvent la parole devant différents groupements : associations d'agents de maîtrise, organisations d'entreprise fournissant des services, conférences régionales, congrès nationaux, etc.

La section poursuit l'application d'un programme ininterrompu de recherches. Les méthodes d'administration du personnel, la classification des occupations, le comportement du travailleur, le choix, la formation et le classement des cadres figurent parmi les principaux sujets mis à l'étude.

Dans le dessein de toucher le plus grand nombre possible de personnes et de consigner d'une manière durable les résultats de ses travaux, la section publie fréquemment des documents. Elle a édité à différentes reprises des ouvrages dont les auteurs ne faisaient pas partie de son personnel, quand ils entraient dans le cadre général de son programme; par deux fois, elle a fait procéder à un nouveau tirage d'études importantes épuisées depuis de longues années.

Depuis sa fondation, la Section des relations professionnelles doit la majeure partie de ses ressources à des contributions annuelles provenant plus particulièrement d'entreprises industrielles de la Californie du Sud.

Les branches principales de la section, telles que la bibliothèque, le fichier des conventions syndicales, les enquêtes et les recherches, sont alimentées par les cotisations annuelles de membres fondateurs et de souscripteurs ordinaires. Les activités spéciales, comprenant les dîners-débats, les réunions du soir et les conférences d'été, sont financées par les droits d'inscription que versent les participants.

L'ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE

Avenue Hoche, Paris.

Un grand nombre d'États ont participé à la fondation de l'Académie diplomatique internationale à Paris voilà un quart de siècle. La séance inaugurale, présidée par le président Doumergue, réunissait au siège de l'académie, avenue Hoche, les membres du Conseil de la Société des Nations, le président en exercice de l'assemblée et l'ensemble du corps diplomatique. Parmi ses fondateurs, la plupart, hélas, comme Jules Cambon, les présidents Roosevelt et Bénès, le comte Apponyi, M. Titulesco et tant d'autres ne sont plus de ce monde. Toutefois son président, S.E.M. Guerrero, qui fut l'un de ses fondateurs et qui depuis douze ans préside la Cour internationale de justice, continue à prendre une part active à l'effort scientifique de l'académie.

L'Académie diplomatique internationale, qui dispose d'un nombre limité de sièges, rassemble les diplomates les plus éminents du monde contemporain. Vingt-sept chefs d'État, quarante-sept ministres des affaires étrangères et cinq cent douze ambassadeurs et ministres, représentant soixante-treize États, en font partie; ils ont tous collaboré à l'élaboration de nombreux ouvrages scientifiques publiés par l'académie et notamment à l'élaboration du *Dictionnaire diplomatique*.

Le développement contemporain des rapports internationaux constitue la raison d'être de l'académie. Les méthodes de travail traditionnelles et l'art diplomatique ne correspondent plus à la complexité et à la multiplicité de ces rapports. La conduite des grandes affaires publiques implique un ensemble de connaissances qui dépassent de beaucoup la simple technique des négociations. La diplomatie ne saurait se limiter au domaine de l'art : elle devient une véritable science.

L'exercice de la diplomatie, étroitement lié à la vie des nations et au jeu des forces en mouvement, exige un esprit aigu d'observation et une expérience certaine. De nos jours la diplomatie a perdu son caractère mystérieux et ses allures classiques auxquels tenaient tant Talleyrand et Metternich. La rapidité des moyens de diffusion de la pensée et l'organisation de grandes assises internationales ont exercé une influence directe sur la diplomatie. Le diplomate a cessé d'être le représentant d'un chef d'État de droit divin, pour devenir le représentant de celui qui tient son pouvoir de la volonté populaire. La diplomatie moderne semble appelée à développer chez les nations le sentiment que, tout en étant libres et souveraines, elles doivent se conformer à certains principes immuables de justice et d'humanité.

C'est pour faire face, dans une certaine mesure, aux besoins nouveaux engendrés par le développement de la vie internationale qu'a été créée l'Académie diplomatique, première institution diplomatique de ce genre. Des hommes d'État et des diplomates spécialisés dans les questions internationales y apportent leurs lumières et le fruit de leur expérience; ils consacrent leurs travaux à découvrir des solutions aux grands problèmes mondiaux, qu'ils soumettent à une étude objective et approfondie. C'est ainsi que le projet de protection internationale des droits de l'homme comportant un recours juridictionnel présenté à l'Assemblée de la Société des Nations, en 1933, par le secrétaire général perpétuel de l'Académie diplomatique internationale, M. le ministre Frangulis, et adopté par cette assemblée, a trouvé sa consécration dans la Charte des Nations Unies de San Francisco de 1945. Autre exemple : le projet de pacte argentin antibellum de 1936 a été présenté pour la première fois à l'Académie diplomatique et a fait l'objet d'un Livre vert argentin, soumis ensuite à l'approbation des différents États.

Les communications orales ou écrites faites par les diplomates des différents pays sont publiées dans le *Dictionnaire diplomatique*, qui constitue une véritable mine d'expérience diplomatique. Prenons un exemple concret. La Petite Entente a été autrefois une construction diplomatique importante presque oubliée aujourd'hui. L'historien de l'avenir pourra trouver dans le *Dictionnaire diplomatique* des communications dues aux artisans de cette construction internationale, comme le président Bénès, M. Janesco, M. Titulesco, etc. Donc, même si une institution diplomatique a cessé d'exister, les exposés des auteurs du sujet prennent place dans le *Dictionnaire diplomatique* et présentent de ce fait un intérêt historique et même pratique pour les générations futures. Aussi l'éminent homme d'État qu'est le comte Sforza a-t-il pu dire à propos de cet ouvrage que c'est surtout comme témoignage spirituel d'une époque que, sans parler de sa valeur technique indiscutable, le *Dictionnaire diplomatique* restera comme ses grands devanciers, un monument précieux de la pensée politique de notre temps.

Afin d'étendre son rayonnement scientifique, l'Académie diplomatique a créé en plus de son siège principal à Paris, un siège à Genève (palais de Saussure), et un autre à New York, (5th Avenue). D'autre part, en vertu d'un accord international, le gouvernement de l'Uruguay vient d'offrir à l'académie un palais à Montevideo, où celle-ci a inauguré récemment, sous la présidence du président de la République et en présence des représentants de tous les chefs d'État du continent, son siège pour l'Amérique latine. C'est M. Kern, secrétaire général adjoint des Nations Unies, qui représentait les Nations Unies et M. Lleras, secrétaire général de l'Union panaméricaine, qui représentait cette dernière. Le ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, après le président de la République, fit l'éloge de l'académie, et l'ambassadeur du Brésil, parlant au nom du corps diplomatique et des États du continent, exprima la joie de tous ces États de voir l'académie étendre son activité sur le continent américain.

L'Académie diplomatique est reconnue par les différents États comme une institution diplomatique internationale et par les Nations Unies comme un organisme officiel. C'est un laboratoire d'idées où chaque diplomate apporte le fruit de son expérience et de son savoir, souvent en ce qui concerne les institutions dont il a été l'auteur,

ce qui constitue non seulement un apport précieux à la science, mais même parfois à l'histoire. Aussi ce laboratoire — dont les travaux sont connus de toutes les chancelleries et y font autorité — contribue-t-il, grâce à son rayonnement, à la conservation de ce bien suprême : la paix.

L'INSTITUT FUER SOZIALFORSCHUNG DE L'UNIVERSITÉ JOHANN WOLFGANG-GOETHE

Francofort-sur-le-Main.

L'Institut für Sozialforschung de l'Université Johann-Wolfgang-Goethe, de Francofort-sur-le-Main, a repris son activité en mai 1950 grâce à une subvention du haut-commissaire des États-Unis pour l'Allemagne ainsi qu'aux concours de la Gesellschaft für Sozialforschung et de la ville de Francofort-sur-le-Main.

L'Institut a pour tâche principale d'étudier, sous leurs aspects essentiels, les modes de vie dans la société allemande contemporaine ainsi que les attitudes individuelles et collectives, en vue de développer l'esprit de tolérance et de collaboration; en même temps il enseigne les techniques modernes de la recherche sociale.

L'Institut se refuse à considérer la sociologie comme une discipline se bornant à l'application de méthodes traditionnelles; il entend rapprocher des spécialistes de diverses branches de la recherche sur les relations sociales et faire la synthèse de leurs méthodes et de leurs conclusions. Au cours des dernières années, la sociologie, qui consistait plutôt à l'origine en un ensemble de systèmes philosophiques, est véritablement devenue une science moderne. Mais du fait même de cette évolution les spécialistes de l'étude de la société risquent de perdre de vue les problèmes fondamentaux de structure, pour se contenter d'accumuler des faits et d'élaborer d'abstraites définitions conceptuelles. L'Institut s'applique à écarter ce risque en associant la discipline rigoureuse de la recherche sociale empirique à une méthode de caractère plus théorique, plus philosophique.

L'Institut s'intéresse surtout à des problèmes urgents tels que les modifications intervenues dans les modes de vie et de pensée de l'Allemagne d'après guerre, l'urbanisme, les modifications de la structure sociale et leurs conséquences, la haine raciale et religieuse, l'autoritarisme, les méthodes modernes de culture populaire.

Il a entrepris la mise en application des trois grands projets suivants :

1. Une série d'expériences collectives concernant les attitudes de la population allemande envers les autres pays, la démocratie allemande et divers aspects de la vie sociale allemande. Il s'agit là d'une vaste étude témoin dans laquelle on s'attache tout particulièrement à mettre au point de nouvelles techniques de recherche sur l'opinion publique, car on estime que les méthodes habituelles par questionnaires et entretiens directs présentent un caractère trop unilatéral et doivent être complétées; en effet, selon ces méthodes on considère les attitudes individuelles comme des faits donnés, au lieu d'étudier la dynamique même qui est à leur base. Pour connaître d'aussi près que possible les conditions dans lesquelles se forme l'opinion publique, c'est-à-dire le milieu où vit l'individu et auquel il s'efforce soit de s'adapter, soit de résister, l'Institut a constitué en diverses régions de l'Allemagne cent trente-cinq groupes de discussion de dix à quinze personnes chacun. Ces groupes sont ou bien homogènes (c'est-à-dire qu'ils comprennent des personnes de même profession, de même sexe, de même groupe d'âge ou ayant les mêmes préoccupations), ou bien hétérogènes. Une lettre préparée spécialement à cet effet sert de base à la discussion au cours de laquelle l'animateur du groupe présente un certain nombre d'arguments et de contre-arguments types, pour aider les membres du groupe à s'exprimer plus spontanément qu'ils ne le feraient dans un entretien individuel

direct. Cette étude ne prétend pas être représentative du point de vue statistique. Il n'est pas douteux cependant que la technique en question ne soit également applicable dans le cas de groupes constitués selon des critères strictement statistiques. Le répertoire où sont notées toutes les catégories importantes qui se sont présentées au cours des débats a montré déjà la possibilité d'instituer des méthodes types d'évaluation. L'analyse quantitative de notre documentation se poursuit actuellement et sera suivie de monographies qualitatives. Pour vérifier la valeur des résultats obtenus, recueillir un témoignage de ceux qui ont peu parlé ou n'ont rien dit du tout au cours des débats, enfin pouvoir comparer les opinions individuelles et collectives, on interroge individuellement, suivant une formule type, un grand nombre des membres de ces groupes.

2. Un autre projet consiste à donner, sous forme condensée, une contrepartie allemande à la collection américaine «*Studies in Prejudice*». La traduction est faite par une équipe composée des meilleurs étudiants de plusieurs facultés, sous le contrôle et la direction de l'institut. Ce travail doit être achevé à la fin d'avril.
3. L'institut a été chargé par le Bureau of Applied Social Research de l'Université Columbia d'entreprendre une large étude de l'opinion allemande concernant les émissions étrangères radiodiffusées et des résultats de ces émissions.

Une étroite collaboration a été établie avec d'autres institutions s'occupant des mêmes questions, comme l'Institut für Wirtschaftliche Raumsforschung de l'Université de Francfort et l'Institut de recherche sociale de Darmstadt. Ce dernier, qui poursuit actuellement une étude de collectivités, bénéficie des conseils de l'institut pour l'établissement des publications la concernant.

LA FONDATION HOGG DE L'UNIVERSITÉ DE TEXAS

Austin 12, Texas.

La Fondation Hogg pour l'hygiène mentale, de l'Université de Texas, applique, dans le cadre de cet État, un programme de santé mentale ayant pour objet de donner des bases plus saines aux rapports humains dans les différentes circonstances de la vie.

Créée en 1940 grâce à une dotation privée de Will Hogg, fils d'un gouverneur du Texas, la fondation fait partie intégrante de l'Université; elle a à sa tête un directeur assisté d'un petit secrétariat central. Son action d'assistance s'exerce dans différents domaines : formation professionnelle, organisation de services d'hygiène mentale dans les communautés, création de dispensaires locaux et recherches.

La fondation agit principalement par l'intermédiaire d'autres organisations de l'État du Texas. Son programme d'activités suit les directives de l'Université de Texas et de quatre comités consultatifs, où sont représentés les organisations fédérales et organisations de l'État pour la santé mentale ainsi que les services de l'éducation et de la sécurité sociale de l'État. Elle fournit des avis autorisés en même temps qu'une aide financière aux collectivités et organisations locales qui entreprennent des activités relevant du domaine de la santé mentale, activités qu'elles peuvent ensuite poursuivre avec leurs propres ressources. Elle encourage la coopération entre organisations civiques ayant des buts communs.

Le programme de la fondation présente une caractéristique dont on a souvent fait l'éloge : sa grande souplesse. A mesure que les conditions industrielles et internationales posent de nouveaux problèmes à la population de l'État, la fondation peut ainsi répondre aux besoins nouveaux et faire porter ses efforts là où ils sont le plus utiles.

La Fondation Hogg envoie régulièrement de la documentation sur l'hygiène mentale, ainsi que d'autre matériel éducatif, à plus de trois mille personnes et groupements

tant aux États-Unis que dans d'autres pays. Elle entretient une bibliothèque de prêt, spécialisé en matière de santé mentale, qui contient les derniers ouvrages parus. Elle envoie, seule ou en coopération avec d'autres organisations, des orateurs et des consultants de haute compétence aux réunions des sociétés locales, aux clubs d'action civique, dans les écoles, les usines et d'autres groupes. La fondation est un des promoteurs de la conférence annuelle des fondations, *Trust Funds*, du Texas, qui en est maintenant à sa troisième année, et elle contribue puissamment au mouvement pour l'amélioration des conditions d'existence dans les hospices d'aliénés du Texas. Elle coopère avec une autre importante organisation de l'État, la Texas Society for Mental Health, institution bénévole qui comprend mille huit cents membres et vingt sociétés locales.

Dans les dix premières années de sa création, un million de personnes ont pris part à des réunions éducatives où les principes positifs de la santé mentale étaient exposés aux diverses collectivités, dans le cadre du programme régional de la fédération, par deux cents spécialistes choisis par elle en différents domaines : psychiatrie, psychologie, sociologie, service social individuel, relations du travail, éducation, religion, soins aux malades et activités de groupe.

La fondation tend à apporter plus particulièrement encore son concours dans les domaines suivants : formation professionnelle, organisation de services d'hygiène mentale dans les collectivités, création de dispensaires locaux et recherches.

L'INSTITUT DE RECHERCHES SOCIALES D'AFRIQUE ORIENTALE

Makerere College, Kampala, Ouganda.

En avril 1950, un institut chargé d'étudier les problèmes économiques et sociaux de l'Afrique orientale s'est créé sous les auspices du Makerere College de Kampala, devenu l'University College d'Afrique orientale. Cet institut est financé au moyen d'une subvention directe du Colonial Welfare and Development Fund, accordée sur la recommandation du Comité colonial pour les recherches en matière de sciences sociales du Colonial Office. Sa création est conforme au principe récemment adopté par le Colonial Office, celui de confier toutes les recherches faites dans les territoires coloniaux à des instituts locaux de recherches, rattachés si possible aux jeunes universités coloniales. La West Indian University de la Jamaïque et l'University College d'Ibadan, au Nigeria, ont maintenant des instituts de recherches sociales et économiques. Depuis une dizaine d'années, le Rhodes-Livingstone Institute se livre à des travaux ethnologiques en Afrique centrale.

L'Institut d'Afrique orientale pour les recherches en matière de sciences sociales a été créé aux fins suivantes :

1. Servir de centre d'information pour les recherches de sciences sociales effectuées en Afrique orientale. Ses ressources et celles de la bibliothèque du College sont mises en commun, si bien que les étudiants disposent maintenant d'un fonds important de livres, de revues et de rapports. L'institut met également la dernière main à une bibliographie des ouvrages consacrés à l'Afrique orientale et portant sur l'ethnologie, la sociologie, la psychologie, l'économie politique, l'administration et l'assistance sociale. Il a aussi entrepris un dépouillement méthodique de la presse africaine de l'Ouganda, du Kenya et du Tanganyika.
2. Assurer l'organisation et la coordination d'enquêtes sur place, notamment d'études ethnologiques sur des régions peu connues et d'études comparatives concernant des problèmes communs à tous les territoires d'Afrique orientale : développement des organes locaux de gouvernement, mobilité et rendement de la main-d'œuvre, recherches sur l'éducation, etc.

3. Effectuer des études linguistiques.
4. Mener des recherches administratives utiles aux gouvernements coloniaux.
5. Procéder à des expériences sur les méthodes de recherche.

Ces travaux sont exécutés par des membres du personnel de l'institut et par les étudiants qui y font des recherches. Des conférences qui ont lieu deux fois par an donnent aux travaux un caractère partiellement collectif. La première de ces conférences, organisée à l'institut en décembre 1950, groupait vingt-deux chercheurs; la deuxième se réunira à Astrida, du 16 au 21 juillet, sur invitation de l'I.R.S.A.C.

L'institut procède à des enquêtes ethnologiques dans diverses régions, à savoir : *Ouganda* : Ganda (A. I. Richards), Alur (A. W. Southall), Soga (A. Lloyd Fallers), Ambo-Konjo (E. H. Winter), Toro (B. W. Taylor), Jie (P. Gulliver), Lugbara (J. Middleton); *Kenya* : Kikuyu (J. Fisher), Teita (A. et G. Harris); *Tanganyika* : Zinza (J. W. Tyler), Haya (P. Reining), Ha (J. W. Scherer), Makua (W. Whately), Mbugwe (R. Gray), Barabaig (G. M. Wilson).

Études comparatives. Il doit être procédé dans ces régions à une étude comparative du fonctionnement actuel des systèmes politiques africains. Cette enquête comprendra une comparaison des diverses structures politiques, et des recherches approfondies sur le fonctionnement des institutions politiques à l'échelon du village, du district et de la province, ainsi que sur les attitudes et les idéologies politiques. Ces travaux conduiront probablement à une étude comparative générale des attitudes raciales et des systèmes de valeurs.

Enquêtes. Deux grandes enquêtes sont également en cours : *a*) une enquête sociologique sur Jinja, localité de l'Ouganda qui connaît un développement industriel rapide; cette enquête, qui a trait aux collectivités européenne, indienne et africaine, a commencé en juin 1950 sous la direction de M. et Mme Cyril Sofer; *b*) une enquête menée pour le compte du gouvernement de l'Ouganda sur la main-d'œuvre immigrée au Bouganda; elle comprend une étude des courants d'immigration et d'émigration de part et d'autre des frontières du Rouanda Urundi et du Tanganyika, ainsi que des sondages dans quatre régions du Bouganda où est établie la main-d'œuvre et qui sont caractéristiques à cet égard.

Le personnel de l'institut s'est récemment accru d'un spécialiste de la psychologie, qui arrivera prochainement à son poste, ainsi que d'un sociologue indien qui étudiera les collectivités indiennes d'Afrique orientale.

T R O I S I È M E P A R T I E
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
ET LES SCIENCES SOCIALES

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LES SCIENCES SOCIALES

par A. MAYER

Le terme « social » s'emploie dans plusieurs sens. L'un est très général : est « social » ce qui a trait à la société tout entière, à sa structure. Deux autres sont plus restreints : on entend, par ce mot, ce qui dans cette structure n'est point proprement politique; ou encore ce qui a trait aux intérêts matériels et moraux de la partie de la population la moins favorisée et la plus nombreuse. Dans tous ces sens, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) traite des questions sociales, fonde son œuvre sur les sciences sociales et contribue à leurs progrès, exerce une activité de caractère social. C'est ce qui apparaîtra, si nous essayons de montrer comment elle est née, quel problème elle doit résoudre, comment elle a analysé et abordé ce problème.

NAISSANCE D'UN PROBLÈME ET D'UNE INSTITUTION.

L'utilité d'une institution internationale apparaît en effet aux nations quand elles pensent pouvoir s'entraider avec profit, pour résoudre un problème, parce qu'elles ont le moyen de le définir et de l'aborder. Il est rare d'ailleurs que ce problème soit complètement neuf.

Il arrive qu'il soit vieux comme l'homme, sinon comme la vie même. Le problème de l'alimentation est de ceux-là. Il s'est toujours posé puisqu'il répond à un besoin physiologique inéluctable et il faut ajouter que, depuis des millénaires, les moyens de satisfaire ce besoin ont pris un caractère social : d'abord rudimentaire depuis que les animaux, puis les hommes se sont associés pour la chasse, la pêche ou la cueillette; ensuite bien plus marqué depuis que les hommes ont pratiqué l'agriculture et l'élevage. Cependant, jusqu'à une époque récente, le problème n'a été ni clairement défini ni complètement analysé. La F.A.O. est née d'un mouvement de recherches scientifiques qui l'ont complètement renouvelé.

Naissance d'un problème.

Il est nécessaire de rappeler très brièvement ce qu'a été ce mouvement.

Depuis leur origine, c'est empiriquement, par des essais sans nombre et au prix de millions de morts que les hommes ont appris ce que devait être leur nourriture. A la fin du XVIII^e siècle, Lavoisier transforme cette situation. Il montre en physiologiste que l'alimentation sert à couvrir exactement les pertes que fait l'organisme en fonctionnant, en luttant contre le froid, en travaillant. Il mesure en physicien ces pertes de l'organisme. Il détermine en chimiste la valeur restauratrice des aliments. Il établit ainsi pour la première fois quelle doit être la masse des aliments nécessaires et montre ce qu'est un

équilibre entre grandeur des pertes et quantité d'aliments. Mais ce n'est pas tout. L'organisme, les aliments sont composés de molécules, et ces molécules d'éléments chimiques. Lavoisier et ses successeurs du XIX^e siècle démontrent que l'organisme est incapable de créer ces éléments. S'il perd, par exemple, de l'azote, il doit en retrouver la même quantité dans son alimentation. Ces deux grands faits permettent déjà de donner un sens défini à la notion d'alimentation et fournissent une base pour de premiers calculs relatifs à ce qu'elle doit être. Cette base est solide. C'est sur elle, par exemple, que pendant la première guerre mondiale, le Comité des physiologistes des Nations Alliées s'est fondé pour dire ce que devait être l'alimentation des sept cents millions de ressortissants de ces nations, pour éviter qu'ils ne soient sous-alimentés.

Les chercheurs du XX^e siècle devaient aller beaucoup plus loin que Lavoisier et ses successeurs. Tout d'abord ils allaient découvrir que le nombre des éléments dont se compose l'organisme est bien plus grand qu'on ne l'avait cru. Certains d'entre eux n'y existent qu'à l'état de « traces » ; mais ces « traces » ne sont pas des « impuretés ». Elles jouent un rôle considérable dans le fonctionnement de l'organisme. Leur présence est indispensable. Si l'organisme perd ces éléments, l'alimentation doit les lui restituer.

Une autre découverte fondamentale date de la même époque : même si on lui fournit tous les éléments nécessaires, l'organisme ne sait pas faire de synthèse. C'est un chimiste incomplet. Il faut donc qu'il trouve dans l'alimentation des molécules toutes faites : acides aminés, acides gras, « vitamines ». Le nombre de ces molécules est considérable, et on en découvre chaque année de nouvelles. Or leur présence ou leur absence dans l'alimentation est une question de vie ou de mort. Certaines maladies, connues depuis longtemps, mais dont on ignorait la cause et qui sont parmi les plus répandues et les plus redoutables, tiennent à leur absence. La qualité de l'alimentation est donc aussi importante que sa quantité, et cette qualité peut être chimiquement définie.

Pour l'humanité, c'est là une des découvertes les plus importantes.

C'est alors — en 1935 — que le directeur de la Commission d'hygiène de la Société des Nations a l'idée de réunir un petit groupe de physiologistes et de les consulter sur les conséquences d'ordre général que peuvent avoir ces connaissances nouvelles. Leurs études permettent de dégager tout de suite deux de ces conséquences.

La première est que la « malnutrition » pose un grand problème d'hygiène publique, dont les enquêtes entreprises sous l'impulsion de ces physiologistes permettent de mesurer l'étendue. Elles montrent en effet que, même dans les pays les plus « avancés », les « maladies par carence » sont un facteur considérable de morbidité, de mortalité. Il y a des milliers d'enfants anglais qui sont en état de pré-rachitisme ; les pellagres sont, dans le sud des États-Unis, plus nombreux que les tuberculeux, tout comme pullulent les bérubériques en Indonésie, au Japon, en Chine, dans l'Inde.

La seconde, c'est que les « carences » ne menacent pas également tous les êtres humains. Sans parler des malades, les enfants, les adolescents — c'est-à-dire un tiers de la population — les femmes enceintes et allaitantes, les travailleurs de force ont des besoins alimentaires spéciaux qu'il faut satisfaire. Ils constituent dans les sociétés des « groupes vulnérables ».

L'existence dans le monde de la sous-nutrition et de la malnutrition, la menace permanente qu'elles constituent posent donc plus clairement que jamais ce redoutable problème : comment nourrir, et bien nourrir, tous les hommes ?

Naissance d'une solution.

Nourrir, bien nourrir cela pouvait maintenant se définir avec précision; et ce fut la troisième constatation des physiologistes : il était possible de tracer le tableau — un tableau exprimé en termes physico-chimiques et en valeurs numériques — de ce que devait être l'alimentation permettant à un enfant de croître harmonieusement, à un adulte de travailler, à une femme d'être mère; et après deux années d'études ils dressèrent ce tableau, sachant que ce n'était qu'une première approximation. C'est ce qu'on a appelé les « normes de Genève » de l'alimentation; premier essai, constamment amélioré depuis.

L'importance des ces « normes » dépassait le cadre de l'hygiène publique. En effet, elles donnaient le moyen de « chiffrer », avec plus de sûreté qu'auparavant, un des besoins inéluctables et le plus important de tous. Elles permettaient d'établir des plans d'alimentation : pour un homme, pour une famille; pour un groupe, pour une cité; pour une nation, ou pour le monde. C'était un fait de la plus haute portée.

Cela apparut immédiatement : à côté de la Société des Nations, le Bureau international du travail était engagé dans cette grande entreprise : l'amélioration de la condition des travailleurs; il s'efforçait de trouver un moyen de calculer la rémunération qui permettrait à ceux-ci de couvrir leurs besoins. Or, traduit en prix, le tableau d'une alimentation saine donnait une base solide à ce calcul; et les dirigeants du bureau le comprirent immédiatement.

D'autre part, la Société des Nations avait une Commission d'agriculture. La lecture des rapports de la Commission d'hygiène incita ses membres à se rapprocher de cette dernière. C'est qu'en effet, l'agriculture a essentiellement pour fonction de fournir des aliments. S'il était possible d'établir un plan d'alimentation à l'échelle du monde, n'avait-on pas là la base rationnelle d'un plan mondial d'agriculture ? En précisant les besoins alimentaires, ne bâtissait-on pas une assise solide, inébranlable pour l'économie rurale ? Inversement, en même temps, ne préparait-on pas une solution du problème de l'alimentation ? « Le nutritionniste passait la commande. L'agriculteur s'efforçait de l'exécuter. » Ces pensées prirent corps avec la création d'un comité mixte qui scella ce qu'on appela alors « le mariage de l'alimentation et de l'agriculture ». L'idée même d'où devait sortir la F.A.O. était née.

Naissance d'une Institution.

Il s'agissait de la mettre en œuvre. On décida alors de recommander à toutes les nations de créer des comités nationaux d'alimentation et d'agriculture. Un comité de ce genre fut créé, par exemple, en France. L'idée d'organiser l'alimentation et l'agriculture sur une base scientifique paraissait à beaucoup de ses membres une chimère et, comme le disait l'un des plus importants, « un rêve ». Sur quoi, la guerre survint en 1939. Une fois de plus, elle allait être « totale ». Une fois de plus elle allait rendre évidents ces faits constamment oubliés en temps de paix : la solidarité des classes sociales, l'interdépendance étroite des groupes sociaux — soldats, ouvriers, paysans, savants, techniciens — l'urgence d'organiser entre eux une division rationnelle du travail, et avant tout la nécessité absolue de satisfaire les besoins inéluctables de la population tout entière.

C'est ainsi que, malgré eux, les hommes devinrent le sujet d'expériences sociales sans précédent. Les nations en guerre durent organiser systématiquement leur alimentation et leur agriculture. Cependant certaines d'entre elles occupées, démantelées et rançonnées par l'ennemi, devenaient la proie de la

famine et de la malnutrition. On y vit s'élever à des taux oubliés depuis un siècle la mortalité générale, la morbidité, la mortalité infantile. D'autres — et, parmi elles, particulièrement la Grande-Bretagne et la Suisse — utilisant les données scientifiques modernes, purent organiser un ravitaillement rationnel, fondé sur l'idée de priorités d'allocations accordées aux groupes vulnérables. En Grande-Bretagne, malgré les destructions de tous ordres, causées par la guerre, l'exode forcé des enfants séparés de leurs parents, les travaux et les peines infligées à la population, jamais la santé des adultes ne fut meilleure, jamais la mortalité infantile ne fut plus basse.

D'autre part, ces pays, de même que la Suède et plus tard les États-Unis, fournissaient la preuve que, dans l'état actuel des techniques, il était possible non seulement d'établir un plan raisonné de production agricole destiné à répondre aux besoins alimentaires, mais encore d'augmenter rapidement le rendement de cette production : d'un tiers en deux ans aux États-Unis.

C'est avec ces faits présents à l'esprit que le président Roosevelt, sur la suggestion des hommes qui avaient participé aux travaux de Genève, convoqua en 1943 une conférence internationale à Hot Springs (Virginie). Là, « nutritionnistes », agriculteurs, économistes, administrateurs tirèrent la conséquence de ces faits : le problème alimentaire avait été correctement posé. Ce n'était pas enfourcher une chimère que d'essayer de le résoudre. Restait à savoir s'il pouvait l'être aisément en temps de paix, et à une échelle plus vaste, mondiale : question avant tout politique. Donnant tout de suite à cette question une réponse de principe, les nations représentées à Hot Springs admirent que le problème pouvait être abordé si les nations consentaient à s'entraider pour cela. Elles décidèrent de créer l'organisme de cette entraide : une institution internationale. Une commission intérimaire fut chargée de préparer la constitution de cette institution, d'en définir les fonctions. Deux ans après, à Québec, la F.A.O. était fondée.

ANALYSE DU PROBLÈME.

L'acte constitutif de la F.A.O. traçait, dans ses grandes lignes, le programme de travail de l'institution. Son but était clair. Mais il fallait mesurer l'étendue du problème, en approfondir l'analyse, reconnaître et éprouver les différentes manières de l'aborder. La conférence de la F.A.O., le comité exécutif, puis le conseil de cette institution et leurs commissions, leurs comités techniques consultatifs, les fonctionnaires de l'organisation enfin, ont depuis 1945, travaillé sans relâche à le faire. Le problème est difficile, complexe de par sa nature même. C'est qu'aucun autre ne met mieux en évidence l'interdépendance des phénomènes sociaux. Voyons cependant ce que nous en avons dès à présent appris.

Il y a sur la planète environ deux milliards d'êtres humains, dont un tiers particulièrement vulnérables. Deux milliards de « bouches à nourrir ». Bien plus, ce nombre augmente constamment, de 1 % à 3 % par an suivant les régions; et ce mouvement ne s'arrêtera pas, bien au contraire : le progrès des sciences médicales, l'aide que leur apporte la physico-chimie et la biologie réduisent rapidement la mortalité, allongent notablement la vie humaine. Tous ces êtres humains qui existent, tous ceux qui vont apparaître, est-on en mesure de les nourrir, et de les bien nourrir? Sinon, que faut-il faire pour cela?

Un problème technique.

Toutes les enquêtes imposent la réponse. En l'état actuel, on peut pallier une famine menaçante, si elle est localisée; on peut améliorer l'alimentation générale. Mais si l'on décidait de donner — disons en 1960 — une nourriture suffisante et convenable à tous les hommes, il faudrait augmenter d'ici là les disponibilités alimentaires : d'au moins un cinquième pour les aliments énergétiques, de plus de la moitié pour la viande; il faudrait doubler les disponibilités en lait; tripler les quantités de fruits et de légumes. Augmenter la production agricole, c'est d'abord naturellement résoudre un problème technique.

Mais la technique n'est pas seule en cause.

Un problème économique.

Si l'on désire que les agriculteurs du monde entier augmentent leur production, si l'on désire que cette production soit répartie de manière à couvrir les besoins réels, il faut mettre en œuvre des moyens appropriés, et l'on se heurte immédiatement à une difficulté qui n'est plus d'ordre technique, mais qui pose un grave problème économique. Cette difficulté tient en peu de mots : notre économie actuelle est basée sur le système du marché; elle n'est pas construite pour satisfaire les besoins réels, mais les besoins solvables; elle repose sur la capacité de vendre et le pouvoir d'acheter.

Examinons les conséquences de ce fait. Considérons d'abord la situation des producteurs, des agriculteurs. Ou bien leur productivité est faible : presque tout ce qu'ils produisent passe alors à leur consommation personnelle, à celle de leurs proches; ils n'ont pas de surplus, ou ils en ont peu, ils n'ont donc pas de pouvoir d'achat, ou ils en ont peu; comment changeraient-ils leur mode de production? comment s'équiperaient-ils? Ils sont, comme on dit, « pauvres »; c'est le cas des trois quarts des agriculteurs du monde. Supposons au contraire que l'agriculteur ait une forte productivité; il peut avoir alors entre les mains des surplus, une valeur d'échange; mais c'est une valeur instable; elle dépend des caprices de l'état météorologique : il y a des années de vaches maigres pendant lesquelles l'agriculteur couvre à peine ses dépenses; il est alors sans pouvoir d'achat; il y a des années de vaches grasses, et jusqu'ici elles ne lui ont pas été moins funestes, car il produit des denrées périssables et qu'il lui faut vendre « à tout prix »; il est l'esclave du marché, où les prix baissent; il peut connaître alors la misère dans l'abondance, être amené, pour ne pas effondrer les prix, à détruire des denrées dont on a quelque part, ailleurs, un urgent besoin; son intérêt immédiat sera donc non d'augmenter, mais de restreindre sa production.

Cela est encore plus frappant quand on considère non plus les marchés nationaux, mais les marchés internationaux. Si l'on considère les denrées alimentaires de base, le commerce international ne porte pas sur 10 % de la production. Un surplus de production, même faible, jeté sur ce marché en réalité étroit suffit à bouleverser son équilibre. On a vu le prix du blé baisser de moitié en un an. Quelle sécurité peut alors avoir le producteur? Comment peut-il envisager un programme d'augmentation de sa production?

En face de cette position du producteur, quelle est celle du consommateur? S'il n'est pas agriculteur, il achète ses aliments. Tout montre qu'alors son alimentation dépend de son pouvoir d'achat.

Si l'on compare les nations entre elles, on constate que la ration alimentaire de leur population est d'autant plus basse que le revenu national est plus bas.

Non seulement la quantité de denrées consommées, mais la qualité de la ration dépendent de ce revenu : par exemple la proportion de céréales par rapport à la viande, aux légumes verts, aux fruits est d'autant plus grande que le pays est plus « pauvre ».

On peut faire une constatation du même ordre en comparant non plus les pays entre eux, mais dans un même pays les classes sociales. Partout les enquêtes montrent que la consommation alimentaire des différents groupes sociaux est inégale et que la qualité de cette alimentation dépend du pouvoir d'achat.

Ce point est très important. Il faut en effet se rappeler que la masse de l'alimentation — la quantité de « calories » nécessaire — est apportée par les glucides provenant des végétaux, des céréales par exemple. Au contraire les aliments contenant les molécules « indispensables », ceux qu'on a qualifiés à Genève de « protecteurs » contre la malnutrition — viande, lait, œufs — sont fournis par les animaux. Ceux-ci sont mangeurs de végétaux. Les aliments protecteurs proviennent donc d'une transformation dont l'animal est l'agent. Celle-ci se fait avec un très mauvais rendement. Il en résulte que les aliments « protecteurs » sont des aliments coûteux; certains, comme le lait, aliment complet, sont des aliments de luxe. On voit ce que cela signifie quand on pense à l'alimentation des enfants, des « groupes vulnérables ». Sans une alimentation adéquate, point de vie saine. Au marché, le prix des aliments détermine, au sens propre, le « coût de la vie ». Ce prix est élevé, parfois prohibitif. C'est ici que, d'économique qu'il était, le problème devient social.

Un problème social.

Il le devient dans tous les sens du mot; ou plutôt, quand on le considère, tous les sens du mot sont liés. A supposer en effet qu'on veuille changer l'état de choses actuel, on ne peut pas pour cela compter sur le hasard; pas plus celui des marchés qu'un autre. Il faut une action réfléchie et définie suivant un certain programme. Or cela ne peut se faire sans une intervention active de la société elle-même.

C'est qu'en effet une distribution des denrées alimentaires « équitable pour les producteurs et les consommateurs » dépend d'un certain rapport entre prix agricoles, prix industriels et salaires. La société peut pallier un déséquilibre de ce rapport. Elle peut artificiellement augmenter le pouvoir d'achat de certaines catégories de consommateurs, par exemple des groupes vulnérables : mesure qui peut être utile, mais ne change rien au fond des choses. Elle peut exercer une action plus profonde : agir simultanément sur le rendement du travail national, sur la division de ce travail et sur la distribution du revenu national. Seule elle est en mesure de le faire de telle manière qu'industrie, agriculture, services soient des clients réciproques sans qu'une partie des membres du corps social soient menacés dans leur vie même.

Un problème de civilisation.

Ce n'est pas tout. Nous venons de rappeler qu'un faible pouvoir d'achat permet à peine aux nations ou aux groupes sociaux de se nourrir. Cela se traduit de façon frappante dans l'analyse de leurs dépenses. On constate en effet que la part des dépenses alimentaires dans la dépense totale est d'autant plus grande que le pouvoir d'achat est plus petit. C'est dire, inversement, que la part des dépenses qui ne sont pas nécessitées par le besoin de nourriture (soins médicaux, habillement, logement) est d'autant plus petite, et plus encore celle

des dépenses d'éducation, des dépenses dites « de civilisation ». La proportion de ces dernières n'est nulle part très grande : elle n'atteint pas 10 % dans les pays les plus avancés. Pourtant, sans ces dépenses, pas de changement possible, aucun espoir de progrès.

Ces problèmes sont interdépendants.

L'analyse du problème posé à la F.A.O. fait donc apparaître qu'il se décompose en un problème technique, un problème économique, un problème social, un problème de civilisation. Ces problèmes ne sont pas isolés, pas plus que les fonctions d'une société ne le sont, pas plus que les fonctions d'un organisme ne le sont. Impossible d'améliorer la technique sans éducation; de changer l'équipement sans investissements; de vendre les produits sans augmenter le pouvoir d'achat; d'obtenir cette augmentation sans assurer le plein emploi et la rémunération suffisante des travailleurs; et d'assurer ces deux conditions sans amélioration de la technique. L'interdépendance des problèmes que pose l'action des sociétés apparaît, une fois de plus, évidente.

COMMENT ABORDER LE PROBLÈME.

L'analyse sommaire qu'on vient de lire suffit à montrer l'ampleur du problème, et ses difficultés. Il faut, pour le résoudre, se tracer un programme d'action efficace, puis engager cette action.

Conditions du succès de l'entreprise : une coopération active, des connaissances approfondies.

La première condition de réussite est d'ordre moral et politique.

La F.A.O. est un assemblage d'États, et ces États sont inégalement riches en expérience, en institutions efficaces, en hommes compétents. Il est clair que si les moins évolués étaient promus au niveau des plus avancés, le problème serait plus près d'être résolu : il faut donc les mettre en état de prendre part au progrès général. Il s'agit d'amener tous les États membres à comprendre que cette promotion générale est de leur intérêt à tous et qu'ils doivent, pour la réaliser, s'en donner les uns aux autres les moyens. Cela implique la création d'un état d'esprit commun, d'une résolution commune.

Cette création peut se faire peu à peu dans les réunions, les débats entre États — qu'il importe, par conséquent de multiplier; mais elle ne peut se développer sans une action constante de l'administration de la F.A.O. C'est pour rendre la coopération nécessaire plus étroite que la F.A.O. a organisé ses bureaux régionaux d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient. C'est pour l'élargir qu'elle s'est liée par des conventions écrites à l'Organisation des Nations Unies, au Conseil économique et social et aux institutions spécialisées. C'est dans le même esprit qu'elle a recherché la collaboration des grandes associations internationales de producteurs agricoles, de coopérateurs, ainsi que des groupes internationaux qui ont en vue une action sociale : Églises et leurs missionnaires, associations défendant les intérêts des femmes, des enfants, des travailleurs. Elle s'attache ainsi des concours actifs; elle augmente ainsi sa force et son autorité morales.

Elle en a certes besoin. Elle n'a pas moins besoin d'une puissance réelle. La grande puissance moderne, c'est la science. Elle seule peut permettre d'accomplir les progrès qu'il s'agit de réaliser. C'est pourquoi la F.A.O. s'assure

la collaboration des universités, des établissements de recherche, des associations de savants et de techniciens. C'est pourquoi chaque division de la F.A.O. a ses comités techniques consultatifs.

Il arrive souvent que les consultations soient insuffisantes. Il faut parfois entreprendre des recherches, presque toujours des études spéciales. Or la F.A.O. n'a pas été créée pour être un organisme de recherche. Si elle peut être amenée à en faire, elle peut surtout en provoquer. Elle le fait. On peut citer par exemple celle qu'elle a fait entreprendre sur les besoins alimentaires inéluctables, sur la revision des « normes d'alimentation », les essais expérimentaux qu'elle a incité les gouvernements à tenter dans le domaine de la technique agricole. Ce que la F.A.O. peut et doit entreprendre elle-même, ce sont des études visant à approfondir, à exposer clairement une question qui l'intéresse, afin d'éclairer les discussions de ses corps délibérants. Beaucoup des « rapports » ainsi préparés devraient être largement répandus : tels sont ceux qui concernent l'état du machinisme agricole, des productions d'engrais; l'organisation de la protection des plantes; la situation économique de l'Europe; le problème des surplus et des stocks; les possibilités d'investissements; les coopératives agricoles; ou encore deux rapports sur le plein emploi et sur la réforme agraire, qui ont été demandés à la F.A.O. par le Conseil économique et social. Ainsi armée, elle peut aborder ses travaux.

Les enquêtes.

Le premier de ces travaux, le plus important, consiste à obtenir une connaissance aussi approfondie que possible de la situation réelle actuelle. Pour atteindre ce but il faut procéder à de vastes inventaires : inventaire des ressources naturelles, actuelles et potentielles, inventaire des hommes; inventaire des institutions et des comportements sociaux; inventaires classés par nations et par régions; inventaires descriptifs et, quand cela est possible, numériques, statistiques. Il s'agit ensuite d'améliorer ces inventaires et de les tenir à jour. Cela nécessite de vastes enquêtes : enquêtes démographiques sur la population totale et sa distribution suivant l'âge, le sexe, les occupations, pour savoir combien il y a de bouches à nourrir; enquêtes sur la production agricole, sur les stocks existants, sur les importations et les exportations de denrées alimentaires pour savoir quelles sont les disponibilités en matière d'alimentation. Enquête sur la consommation réelle pour savoir comment ces disponibilités sont employées; enquête sur l'état de nutrition pour savoir si cette consommation est suffisante; exploration systématique des climats, des sols, des forêts, des eaux, de la faune, de la flore, puis étude des cultures, des élevages, des pêcheries pour savoir s'il est possible d'augmenter les ressources agricoles et alimentaires; et enfin exploration anthropologique et sociologique pour réunir toutes les données nécessaires sur la santé, l'alimentation, l'habitat, l'éducation, les conditions et l'organisation du travail, l'organisation sociale, les hiérarchies, les modes d'échanges. Sans doute possède-t-on ces données, plus ou moins précises, pour ce qui est des pays les plus avancés. Elles sont en outre complétées par les rapports que les gouvernements, en signant la constitution de la F.A.O., s'obligent à fournir chaque année. Mais pour de vastes régions elles sont encore rudimentaires. La F.A.O. s'emploie à les développer en organisant peu à peu les collaborations nécessaires.

L'état de l'alimentation et de l'agriculture.

Toutes ces enquêtes permettent de se faire une idée de l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde. C'est sur la base de leurs données que tous

les deux ans la Conférence et tous les six mois son conseil sont appelés à définir et à apprécier cet état. Les études de ces assemblées et de leurs commissions sur ce sujet sont publiées dans un volume annuel dont la série formera plus tard une histoire de l'alimentation et de l'agriculture. Mais l'intérêt de ces constatations n'est pas purement académique. Elles sont la base de programmes d'action.

Établissement de programme d'alimentation et d'agriculture.

Les pays les plus évolués établissent des programmes de ce genre; mais, s'ils entendent échanger leurs produits, ils ont intérêt à harmoniser leurs programmes nationaux : les débats de l'assemblée et du conseil de la F.A.O., les recommandations qui les sanctionnent peuvent les y aider. Pour les pays les moins évolués l'établissement de ces programmes est une œuvre délicate, difficile. La F.A.O. peut les aider directement dans cette tâche : s'ils le demandent, elle peut leur procurer l'assistance d'experts; elle peut même, s'il s'agit d'un programme général impliquant de grandes transformations, leur envoyer une mission composée d'un groupe d'experts. Les rapports de ces missions, qui sont publiés, sont souvent des œuvres considérables. Tels sont ceux des missions envoyées en Grèce, en Thaïlande, en Pologne, au Venezuela.

En outre, dès à présent la F.A.O. publie régulièrement des annuaires ou monographies qui constituent des auxiliaires très utiles pour l'établissement des programmes d'alimentation et d'agriculture : statistiques de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, des pêches, du commerce, des denrées alimentaires et agricoles et des disponibilités alimentaires (ces inventaires sont tenus à jour grâce à des publications périodiques); monographies sur chacun des produits agricoles entrant dans le commerce international.

MODALITÉS DE L'ACTION.

L'action que réclame l'état de l'alimentation et de l'agriculture et pour laquelle un programme est établi peut être à court ou à long terme.

Un exemple frappant d'action à court terme, ou mieux d'action d'urgence, est celui de l'activité de la F.A.O. en 1945 et en 1946. La F.A.O. venait à peine d'être fondée que l'Europe et le monde furent menacés de famine. Cette institution si jeune n'hésita pas à prendre l'initiative d'enquêtes immédiates dans soixante-dix pays; puis son comité exécutif décida de réunir une conférence spéciale; et cette conférence eut comme résultat la création d'un organisme international destiné à parer à la crise : organisme d'étude et de surveillance de la production et des stocks, de répartition des denrées alimentaires et de celles qui sont indispensables à l'agriculture. La mobilisation et la juste distribution des denrées disponibles évitèrent la famine menaçante. L'action était conçue à une échelle sans précédent : c'est ainsi que, pendant plusieurs mois, un million de tonnes de céréales furent mensuellement transportées à travers les mers. L'organisme ainsi créé a poursuivi ses activités pour certains produits, jusqu'à l'an dernier.

Le plus souvent, l'action recommandée par la F.A.O. n'a pas ce caractère dramatique. Elle n'en est pas moins importante. C'est une action à long terme, et elle doit être préparée par des travaux sérieux. Elle doit être menée simultanément selon des plans bien étudiés, dans trois domaines : technique, économique, social.

L'action technique.

Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur l'action technique. Elle vise à augmenter la productivité de l'agriculture. Cela signifie d'abord qu'il ne faut rien laisser perdre des ressources naturelles, ce qui veut dire qu'il faut augmenter autant qu'il se peut les surfaces cultivées et, en même temps, lutter contre l'érosion, reboiser, assécher les marais, irriguer les terres arides, restaurer les sols appauvris, lutter contre les maladies des plantes et des animaux. Cela signifie ensuite qu'il faut augmenter le rendement des sols en les améliorant et le rendement des animaux et des plantes grâce à une sélection des races appropriées, à une bonne utilisation de la génétique (qui permet de créer des races adaptées aux différents climats et des races très productives), à une amélioration des procédés de pêche ou à l'amendement des forêts. Cela signifie enfin qu'il faut augmenter le rendement des hommes par une bonne organisation du travail et par l'emploi de machines. D'autre part, organiser la distribution des denrées alimentaires, cela veut dire apprendre à en défendre les stocks contre les parasites, à améliorer les méthodes de préparation, de conservation et de transport des aliments, et à en organiser la répartition rationnelle.

C'est tout cela que la F.A.O. incite les gouvernements à entreprendre; et c'est pour tout cela qu'elle cherche à enseigner aux agriculteurs les techniques nécessaires.

Dans ce domaine, le plus vaste de ceux où elle exerce son activité, la F.A.O. a fait de nombreuses expériences et édité des publications abondantes. Une étude spéciale serait nécessaire pour en rendre compte. Il convient plutôt d'insister ici sur deux autres aspects de son action.

L'action sociale.

Elle porte sur la création d'institutions; elle porte sur l'éducation des hommes. Il n'y a pas plus d'un siècle que, dans les pays les plus évolués, une branche spéciale de l'administration a été consacrée à l'agriculture; et ce n'est qu'en temps de guerre que ces pays en ont institué une autre chargée de l'alimentation. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans la plus grande partie des nations du monde, presque tout est à faire ou à améliorer dans ce domaine.

Aider les gouvernements à créer des services d'enquête permanente, de renseignements sur la situation alimentaire et agricole, d'enseignement et de vulgarisation des techniques agricoles, de consultation, de planification, d'organisation et de réforme du régime foncier, de remembrement et de classification des terres, d'étude des conditions du travail, des institutions de coopération pour la production, les achats, les ventes; des services de crédit, d'assurances — tout cela représente une besogne considérable. Pour que ces services fonctionnent, il faut former des spécialistes. La F.A.O. a employé deux méthodes à cet effet : l'une consiste à aider les gouvernements à envoyer leurs nationaux s'instruire dans les pays les plus avancés; l'autre à instituer elle-même, dans plusieurs régions, des enseignements internationaux. C'est ce qu'elle a fait, par exemple, pour fournir des spécialistes de la statistique agricole.

La tâche à accomplir ne porte pas seulement sur la création d'institutions. Un autre aspect, et non le moins malaisé, consiste à orienter l'évolution des hommes eux-mêmes. Les changements nécessaires sont d'autant plus difficiles qu'on a affaire à des populations moins évoluées et souvent malades, mal nourries, ignorantes. On ne part pas, en effet, comme dans l'éducation des enfants, d'esprits plus ou moins vierges. Les hommes appartiennent à des sociétés. Si simples qu'elles soient, celles-ci possèdent une certaine expérience

technique, elles ont des institutions qui sont l'expression de certains sentiments, de certaines tendances d'esprit. Or c'est tout cela qu'il faut modifier : des croyances, une certaine façon de comprendre la nature; dans la plus grande partie du monde, apprendre à des hommes qu'on peut changer les sols, les êtres vivants, les hommes mêmes et leurs sociétés, c'est déchaîner une révolution; et il faut le faire sans que soit perdu le sentiment de sécurité relative qu'apporte la société traditionnelle, ni relâchés les liens qui maintiennent la cohésion de celle-ci : entreprise terriblement difficile. Les méthodes mêmes qu'il faut employer sont souvent à créer. Des expériences témoins peuvent contribuer à le faire comme celle que, conjointement, l'Unesco, l'O.M.S., la F.A.O. tentent en ce moment dans la région des Caraïbes. La F.A.O. en a organisé d'autres, pour sa part, avec la collaboration de certains gouvernements.

Cette besogne d'éducation, d'instruction générale n'est pas limitée aux régions les moins évoluées. Dans le domaine de l'alimentation, en particulier, elle doit être poursuivie partout, de même que dans le domaine économique et social. Il faut faire comprendre que la lutte contre les fléaux, l'amélioration du sort des hommes ne s'organiseront que grâce à une section informée, réfléchie, continue.

L'action économique.

Pour que l'action technique et l'action sociale de la F.A.O. cessent d'être limitées à l'échelle réduite des essais et deviennent des entreprises de grande envergure, deux questions doivent être résolues : il faut stimuler la production et il faut fournir les moyens d'augmenter la productivité. Ces deux questions sont avant tout d'ordre économique.

Nous l'avons dit, l'incitation fondamentale à la production réside pour le producteur agricole dans un prix suffisamment rémunérateur des denrées qu'il produit. L'assurance que ce prix lui sera consenti est impossible à donner sans une certaine organisation des marchés.

Depuis la création de la F.A.O., cette institution s'est attaquée à ce problème.

Ses deux directeurs successifs ont présenté chacun des propositions à ce sujet. Ces propositions ont donné lieu à de grands débats, mais ont été finalement repoussées par la majorité des gouvernements. C'est que de grands intérêts s'opposent à la solution du problème. Il est naturel que les pays qui vivent de l'exportation des denrées alimentaires aient intérêt à voir les prix monter; que ceux dont l'existence dépend de leurs importations aient intérêt à les voir baisser; que ceux qui vivent de leur commerce aient intérêt à agir sur les marchés dans un sens ou dans l'autre. Mais ne pas résoudre un problème, ce n'est pas le supprimer. Il est toujours là, pressant; et, dès que les circonstances politiques prennent un tour menaçant, il devient capital, et il faut improviser une solution, même par voie d'autorité. A la vérité, un premier pas, timide, a été fait pour régulariser le marché du blé. Mais presque tout reste à faire. A long terme, consommateurs et producteurs perdent à prolonger l'instabilité des prix, parce qu'elle rend tout programme ordonné impossible.

La seconde question économique concerne la possibilité d'augmenter la productivité. C'est la question du financement de l'équipement. La F.A.O. s'en est aussi occupée. Elle a fait étudier les besoins et les possibilités d'investissements. L'une de ces possibilités est offerte par les prêts de la Banque internationale. La F.A.O. a conclu un accord avec la banque. Elle joue le rôle de conseiller technique auprès de celle-ci lors de l'examen des demandes de prêts destinés à l'agriculture; et elle a plusieurs fois conseillé à la banque

d'en accorder à des gouvernements dont elle avait étudié les projets, quand elle pouvait surveiller leur exécution.

Mais l'action de la banque est encore insuffisante. Et au surplus il n'est pas certain que les formes d'investissement telles qu'elles ont été conçues au XIX^e siècle soient la réponse au problème posé. Un grand effort d'imagination financière est ici nécessaire. En attendant, la proposition connue sous le nom de point IV et la création de l'assistance technique des Nations Unies constituent un premier progrès.

L'œuvre de la F.A.O. et l'assistance technique.

Ce qu'on vient de lire explique en effet pourquoi la F.A.O. s'est trouvée d'accord avec les idées qui ont présidé à cette création, pourquoi elle a joué un grand rôle dans l'établissement du programme d'assistance et reçu la part la plus considérable des subventions accordées. C'est qu'elle pratiquait déjà, en fait, l'assistance technique, au sens où l'on entend maintenant ces mots. On ne peut pas ne pas approuver cette grande tentative d'entraide technique. Elle répond à une préoccupation qui prend de nos jours une importance grandissante. Le monde entier connaît, depuis des années, une succession de crises économiques et sociales. Quelques-uns pensent qu'elles sont la suite des guerres et que, lorsque la paix aura été définitivement restaurée, tout reviendra à l'état antérieur et — comme on le dit sans trop y croire — « à la normale ». C'est méconnaître une des caractéristiques fondamentales de notre temps. Toute l'histoire du XIX^e siècle est dominée par le développement de ce qu'on appelle « la révolution scientifique et industrielle ». Or le progrès technique va s'accéléralant, et cette accéléralation s'est extraordinairement accentuée au cours des cinquante premières années de ce siècle. Cette évolution retentit profondément sur toute l'activité des sociétés et sur leur structure même. Si l'on ne peut dire que, pendant de longues périodes, les sociétés ont été statiques, du moins leurs changements étaient-ils lents. Maintenant, elles sont entrées dans une période dynamique et sont en réalité en état de crise permanente, par suite de la rapidité du progrès technique. Il en résulte que le grand problème de notre temps est précisément celui de l'utilisation du progrès technique. Cette grande puissance mise entre les mains des hommes, que vont-ils en faire ? Essayer de la supprimer ? Arrêter le progrès ? Ils en ont le moyen : il suffit de déchaîner des guerres d'une telle envergure que la possibilité même de progrès soit anéantie. Monopoliser ce progrès au profit de quelques-uns en maintenant les inégalités entre les nations et à l'intérieur des nations ? Est-ce faisable ? Il y a une autre solution. La réponse au problème que pose l'accroissement continu du progrès technique est l'expansion continue de l'économie. C'est cela que vise le programme d'assistance dont le Conseil économique et social des Nations Unies a pris la direction, en appelant les institutions spécialisées à y collaborer. Or contribuer à une expansion de l'économie dont l'élévation du niveau de vie et du niveau de civilisation soient à la fois le but et le moyen, c'est précisément, et presque en propres termes, la tâche assignée à la F.A.O. par son acte constitutif.

LISTE DE DOCUMENTS

Cette liste sommaire de documents donnera au lecteur un aperçu du mouvement d'idées qui a donné naissance à la F.A.O. et des travaux de cette institution.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

« Rapport du Comité d'hygiène de la S.D.N. » (Et. Burnet et W. Aykroyd), *Bulletin trimestriel de la S.D.N.*, vol. IV, 2 juin 1935.

« Rapport sur les bases physiologiques de l'alimentation », établi par la commission technique du Comité d'hygiène, novembre 1935-juin 1936, *ibid.*, vol. V, extrait n° 6.

Rapports du Comité mixte pour l'alimentation, 4 vol. P. S.D.N. 1936 II B. 3; 4; 5; 6.

Bureau international du travail, « *Etudes et documents* », série B n° 28. « L'alimentation des travailleurs et la politique sociale », 1936.

Rapport définitif du Comité mixte de la Société des Nations : « L'alimentation dans ses rapports avec l'hygiène, l'agriculture et la politique économique. » A. 13 1937 II A.

« Étude sur les politiques nationales de l'alimentation. » S.D.N., C478 M321 II A, 1937-1938.

CONFÉRENCE DE HOT SPRINGS ET COMMISSION INTÉRIMAIRE. CONFÉRENCE DE QUÉBEC.

« United Nations Conference on Food and Agriculture, Hot Springs (Virginia) May 18-June 3 1943. Final Act and Section Reports », United States Government Printing Office, Washington 1943.

« First Report to the Governments of the United Nations by the Interim Commission of Food and Agriculture. Submission of Constitution for approval. » Washington, août 1944.

« The Work of FAO : Five Technical Reports on Food and Agriculture », Washington, août 1945.

« Constitution of the Food and Agriculture Organisation of the United Nations. »

TRAVAUX DE LA F.A.O.

Rapports généraux.

Série des rapports des conférences, du Comité exécutif, puis du Conseil depuis 1945.

Série des rapports du directeur général depuis 1946.

Série des rapports sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture depuis 1946.

La crise alimentaire de 1946. IEFCA.

« Enquête mondiale sur l'alimentation. »

Rapport de la réunion spéciale sur les problèmes urgents de l'alimentation, juin 1946.

Série des rapports du secrétaire général : International Emergency Food Committee, 1947-1950.

« Conférence des céréales », 1947.

Publications périodiques.

Revue : *Alimentation et agriculture; revue du bureau européen Unasylva;*

Bulletin des pêches;

Résumé analytique des pêches mondiales;

Bulletin mensuel des statistiques agricoles;

Rapports périodiques sur les produits agricoles et alimentaires.

Annuaire : *Annuaire des statistiques agricoles et alimentaires* ; I. *Production*. II. *Commerce* ;
Annuaire statistique des pêches ;
Annuaire statistique des produits forestiers ;
Statistiques des bois.

Missions.

Rapports sur les missions en Grèce, en Pologne, en Thaïlande, au Venezuela.

Études techniques.

- a) *Agriculture* : *Études agricoles de la F.A.O.* Treize volumes parus ;
« *Progrès et mise en valeur* ». Six cahiers parus ;
Études des forêts et produits forestiers. Deux volumes parus ;
b) *Nutrition* : *Études de nutrition*. Sept volumes parus.

Études économiques.

Monographies sur les produits agricoles et alimentaires. Dix-neuf parues.
La situation alimentaire mondiale en 1949 ;
« *Travaux de la commission du riz* » ;
« *Études communes avec : E.C.A.F.E., E.C.L.A., E.C.E.* ».

Études sociales.

Essai d'analyse du « bien-être rural » ;
Social Welfare in Rural Communities ;
Educational approaches to Rural Welfare ;
Les coopératives rurales dans l'Asie du Sud-Est ;
« *Report of Technical Meeting on Cooperatives in Asia and the Far East* » ;
L'école Baillie de Shantan. La formation des dirigeants de coopératives agricoles.

Assistance technique.

Assistance technique en vue du développement économique O.N.U. E 1327 Add. mai 1949.
Rapports sur l'assistance technique (3 rapports distribués).

Il faut ajouter à cette liste un assez grand nombre d'études et de rapports élaborés en vue d'éclairer les travaux des conférences ; en voici quelques exemples :

- « *Proposition pour l'organisation d'un Conseil mondial de l'alimentation* », juillet 1943 ;
« *Rapport de la Commission préparatoire de la F.A.O. chargée de l'étude des propositions pour l'organisation d'un Conseil mondial* » ;
« *Rapport sur le problème des produits. Proposition de création d'un Office international pour l'échange des produits (I.C.C.H.)* » ;
« *Programmes européens de remise en état et d'amélioration de l'agriculture* », 1948 ;
« *La situation des programmes nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture* », 1948 ;
« *Bibliographie sur l'alimentation et la nutrition en Afrique noire* » ;
« *International Investments and Financing Facilities* » ; etc.

CONFÉRENCE SUR LA MÉTHODOLOGIE DES ENQUÊTES SOCIOLOGIQUES

par ADAM CURLE

Centre culturel international de Royaumont, 2-7 avril 1951

LISTE DES PARTICIPANTS.

I. *Experts.*

- M. A. Curle, New College, Oxford, président.
- M. Ch. Bettelheim, Sorbonne, Paris.
- M. H. Dicks, Tavistock Clinic, Londres.
- M^{lle} C. Du Bois, Organisation mondiale pour la santé, Genève.
- M. D. Forde, International African Institute, Londres.
- M. G. Friedmann, Centre d'études sociologiques.
- M. H. den Hollander, Université d'Amsterdam.
- M. D. Mitchell, Université de Liverpool.
- M. B. Morris, National Foundation of Educational Research, Londres.

II. *Enquêteurs.*

- M. L. Bernot, enquêteur en France pour le compte de l'Unesco.
- M. P. Clément, enquêteur en France pour le compte de l'Unesco.
- M. J. Dardel, membre d'une équipe française d'enquête, indépendante de l'Unesco.
- M. B. Rundblad, enquêteur en Suède pour le compte de l'Unesco.
- M. L. Wylie, Haverford College, Pa. enquêteur en France, indépendant de l'Unesco, agissant pour le compte du Social Science Research Council, New York.
- M^{lle} N. Xydias, enquêteur en France pour le compte de l'Unesco.

III. *Observateurs.*

- M. G. Gadoffre, directeur du Centre culturel international de Royaumont.
- M. Pitt, psychologue, États-Unis d'Amérique.
- M. I. Willison, sociologue, Royaume-Uni.

IV. *Secrétariat de l'Unesco.*

- M^{me} A. Myrdal, directeur du Département des sciences sociales.
- M. P. W. Martin, Département des sciences sociales.
- M^{lle} M. de Franz, Département des sciences sociales.
- M. R. Caillois, Département de l'information.

Une des principales activités entreprises dans le cadre du Plan d'étude relatif aux tensions est sur le point de se terminer. Il s'agit d'une série d'enquêtes sur des communautés, menées dans des régions urbaines et rurales de l'Australie, de la France, de l'Inde et de la Suède. (Primitivement la Hongrie devait aussi être comprise dans cette série d'enquêtes.) Des réunions préliminaires ont eu lieu à Paris en janvier 1949, pour organiser le travail. Un groupe de sociologues, d'ethnologues, de psychologues et de psychiatres s'y sont rencontrés en vue de donner une forme concrète aux résolutions adoptées en novembre 1948 par le Conseil exécutif de l'Unesco.

Ils ont été d'accord pour penser que les enquêtes devaient être menées par des équipes mixtes de psychologues et de sociologues et que les travaux sur les lieux dureraient six ou sept mois, à quoi s'ajouteraient deux à trois mois pour la rédaction des rapports. La conférence d'experts a développé lesdites propositions, et chaque membre a établi à cet égard une note dont l'essentiel a été dégagé par M. Klineberg, alors directeur du Plan d'étude relatif aux tensions, dans un mémoire à l'intention des enquêteurs chargés d'entreprendre les recherches *in situ*.

Enfin, en mai 1949, des équipes d'enquêteurs constituées dans les quatre pays

désignés ci-dessus sont arrivées à Paris pour y suivre un cours préparatoire, organisé en vue de la mise au point d'une méthode commune de travail. Deux psychologues étaient envoyés par le Département de psychologie de l'Université de Melbourne, dont un professeur, M. Oeser, avait accepté d'assumer la direction d'ensemble des travaux. Trois autres experts venaient de l'Inde, notamment M. Guha, directeur du Département d'ethnologie du Musée de l'Inde, qui devait y diriger les recherches sur les lieux. La France était représentée par quatre enquêteurs qui devaient travailler sous la direction du professeur Lévy-Strauss, du Musée de l'homme. La Hongrie avait décidé de ne pas participer à cette entreprise; en revanche un sociologue suédois, séjournant à Paris, suivit le cours, et par la suite une équipe suédoise, que dirigeait le professeur Segerstedt, d'Upsala, se joignit aux trois autres.

Comme on pouvait sans doute s'y attendre, les difficultés inhérentes à ce genre de travaux, auxquelles vinrent s'ajouter dans certains cas celles qui résultaient de circonstances locales, regrettables mais inévitables, telles que les émeutes d'origine religieuse qui se produisirent en Inde, prolongèrent la durée des recherches bien au-delà des limites prévues. En outre la rédaction même des documents, extrêmement longs et circonstanciés, vient seulement d'être terminée (mai 1951) et même, dans certains cas, ne l'est pas encore tout à fait. Cependant c'est une abondante documentation, un demi-million de mots environ, qui est déjà parvenue à l'Unesco et qui a été étudiée par la conférence tenue en avril dernier à Royaumont. On compte pouvoir d'ici quelques mois mettre sous presse une série de volumes concernant les travaux en question.

Le présent article constitue en quelque sorte une introduction à cette série de volumes. Il est en effet apparu plus judicieux de faire dès maintenant le point des travaux, plutôt que d'attendre les dernières corrections qui pourront être apportées à cet égard.

Ces enquêtes sur les collectivités avaient pour objet :

1. De déterminer l'influence que peut exercer l'atmosphère sociale en général, et notamment les attitudes de préjugé et d'hostilité, sur la vie d'une petite communauté;
2. D'étudier l'origine des conflits dans un groupe restreint et de déterminer si le macrocosme social est soumis à l'action des mêmes facteurs.

En outre, et plus particulièrement, des recherches devaient permettre d'élaborer des méthodes appropriées susceptibles d'être appliquées ultérieurement dans des domaines plus vastes.

On estimait que si, dans de nombreux cas, l'étude de communautés déterminées n'avait pas réussi à fournir les renseignements désirés, c'est que l'on n'avait pas posé les questions pertinentes, et que traditionnellement les psychologues ne s'intéressent pas à la société, ni les sociologues à l'individu. La réunion d'experts de janvier 1949 et le cours de préparation avaient précisément pour objet l'un et l'autre de réaliser une certaine synthèse des méthodes. (Les notes du professeur Klineberg à l'intention des enquêteurs insistent avec force sur ce fait que « les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes ».)

En abordant le problème du double point de vue sociologique et psychologique, on mettait aussi en cause la nature même des tensions. Il était entendu qu'une tension était « un facteur nuisible », mais on allait peut-être, par l'alliance des méthodes traditionnellement distinctes de la sociologie et de la psychologie, réussir à donner un sens plus précis à ce terme défini de façon plutôt vague.

Nous allons nous efforcer de montrer comment les différentes équipes ont travaillé.

Les Australiens avaient choisi un faubourg de Melbourne et une région rurale peu étendue, à quelque quatre-vingts kilomètres de la ville. Ils estimaient que leurs observations, effectuées dans un faubourg d'une ville importante, vaudraient pour le pays tout entier, et que l'étude « en coupe » d'un secteur d'une grande région industrielle constituait le meilleur moyen de découvrir les mobiles essentiels du comportement qui jouent dans ce que nous appelons la société occidentale. Leur attente semble, dans une large mesure, n'avoir pas été déçue : en effet une comparaison de leurs conclusions avec les statistiques nationales et les conclusions d'enquêtes du genre Gallup leur a permis de constater qu'il y avait correspondance avec leurs échantillons de population. Comme leurs recherches ont révélé que, dans la vie de la collectivité, l'intégration sociale était faible, le travail des enquêteurs a surtout porté sur l'évolution de la

structure familiale et sur la naissance des attitudes et des schèmes de comportement dans différents milieux familiaux.

La matière a été traitée de façon originale, suggestive, et qui éclaire d'un jour nouveau tout l'ensemble des problèmes qui ont surgi autour des notions de démocratie et d'autorité. Par exemple, une simple analyse des responsabilités et des devoirs des membres d'une famille, en fonction de leurs besoins quotidiens, révèle une différence frappante entre les trois groupes respectivement définis comme celui des « ouvriers qualifiés », celui des « ouvriers non qualifiés » et celui de la « classe moyenne ». Dans le premier, l'autorité du père de famille est considérable. Dans le second, les décisions sont prises après discussion commune et en coopération. Dans le troisième, le père et la mère ont chacun leur domaine, où ils agissent à leur gré. A ces trois catégories de familles, les auteurs ont appliqué respectivement les termes de régime « autoritaire », régime « démocratique » et régime de « laisser faire ». On a étudié la façon dont naissent dans ces trois différents types d'organisation familiale les attitudes à l'égard d'autres nationalités, d'autres groupes religieux, etc., et d'importantes différences ont été nettement dégagées à cet égard.

Dans l'étude de la région rurale, les enquêteurs ont rencontré une situation qui a plus de points communs avec celles qui sont généralement étudiées par les sociologues. Nombre de facteurs déterminants étaient, dans une mesure bien plus large qu'en ville, la résultante de relations locales entre les groupes. Aussi ont-ils accordé ici une plus grande attention aux éléments historiques qui influent sur l'évolution et le prestige des différents groupes — des groupes religieux surtout — tandis qu'ils procédaient à la même analyse, ou à peu près, des relations familiales.

Ces deux enquêtes faites en Australie montrent que l'on peut arriver à des résultats fort utiles avec des matériaux relativement simples et faciles à obtenir — car les enquêteurs ne se servaient que d'un simple questionnaire technique, sans poser de questions embarrassantes ou indiscrettes — à condition de les traiter habilement. Ils nous apprennent beaucoup sur les relations qu'il y a entre des questions, banales en apparence, d'économie domestique ou d'organisation locale et la naissance d'attitudes qui, multipliées un million de fois, menacent la paix du monde.

Partant du même principe que les Australiens, les équipes suédoises choisirent pour leur étude d'une communauté urbaine un faubourg de Stockholm. Elles y procédèrent à une longue enquête sociologique sur les attitudes à l'égard des étrangers, des voisins et de la vie au sein de la collectivité. Les psychologues qui effectuaient une enquête dans la même région étudièrent surtout les différents aspects de l'éducation donnée aux enfants. Cette étude était fondée sur l'hypothèse qu'il subsiste quantité d'attitudes autoritaires qui ne sont plus de mise dans les conditions sociales actuelles. Et l'on a constaté précisément que les individus les moins capables de tirer un parti positif de leur milieu social sont aussi les plus portés à user de méthodes autoritaires pour l'éducation des enfants.

L'enquête rurale portait sur un petit village du nord de la Suède : les enquêteurs ont essayé d'évaluer les modifications de comportement et d'attitudes résultant des grands mouvements démographiques qui se sont produits depuis cinquante ans dans cette région, notamment des migrations de grande ampleur vers les villes. Ils ont constaté que cette communauté adoptait en quelque sorte des mesures défensives, de caractère souvent hostile, envers la société plus large, dont l'influence avait bouleversé son ancienne cohésion traditionnelle. L'enquête, dans ce cas, était dirigée par un sociologue, mais le psychologue qui avait effectué l'enquête sur la collectivité urbaine a procédé dans le village à l'application de certains tests identiques, et ses observations permettent d'intéressantes comparaisons.

Les deux enquêtes françaises ont été effectuées dans un village du nord de la France et dans une petite ville industrielle de 25.000 habitants, située aux environs de Lyon. L'enquête rurale a fourni la description intéressante d'une collectivité jalousement traditionaliste, qui a réussi à préserver, pour ainsi dire, son isolement idéologique, en dépit du fait que ses principales sources de distraction et d'amusement sont les histoires de Tarzan et les émissions de Radio-Luxembourg. Il s'y perpétue également un vieux conflit entre les paysans indépendants et les ouvriers d'une verrerie très ancienne, dont le patron conserve une situation quasi seigneuriale. Les attitudes de ces villageois à l'égard d'autres communautés et d'autres nationalités, ainsi qu'à l'égard de la question

même des mesures du temps, semblent étroitement liées à l'isolement et à la cohésion interne de leur communauté.

L'enquête urbaine constitue une étude extrêmement complète de presque tous les aspects de la vie dans une ville de province française.

Le texte définitif du rapport n'ayant pas encore été mis au point, il serait peu judicieux d'anticiper sur ses conclusions, mais du moins peut-on relever un fait caractéristique, d'une utilité particulière pour l'étude des questions qui nous occupent : le fait qu'une abondante colonie d'Arméniens — de plusieurs centaines de personnes — s'est adaptée à l'existence dans cette ville de province. La façon dont certains domaines de la vie de la collectivité sont ouverts à ces immigrants, tandis que d'autres leur demeurent fermés, donne des indications intéressantes sur les problèmes du comportement des groupes minoritaires.

Les enquêtes effectuées en Inde portaient sur un faubourg industriel de Calcutta et sur une région rurale qui a connu des périodes de famine. On a constaté que d'une part c'était le sentiment religieux, et d'autre part la menace constante de la famine qui étaient les éléments dominants de la situation. Les résultats de ces enquêtes ne sont pas encore connus, mais il sera certainement intéressant de voir si, dans cette région où les grandes préoccupations sont si différentes de celles que l'on a observées dans les communautés européennes, le développement d'un état de tension revêt un caractère différent.

Ces huit études pratiques effectuées dans des milieux si dissemblables et par des enquêteurs qui employaient des méthodes si différentes, en dépit d'un bref cours de formation en commun, touchent un problème d'une haute importance internationale, et c'est précisément pour évaluer cette importance qu'une conférence s'est tenue au mois d'avril de cette année à Royaumont, sous les auspices du Centre culturel international et de l'Unesco. L'auteur du présent document a présidé un groupe de spécialistes des sciences sociales appartenant à cinq nationalités, parmi lesquels se trouvaient un des enquêteurs suédois et trois des enquêteurs français.

La conférence a entendu des rapports détaillés de la bouche des enquêteurs français et suédois, et d'autre part des communications intéressantes lui ont été présentées par certains de ses membres, qui avaient effectué des enquêtes analogues en France, en Angleterre, en Amérique, aux Pays-Bas, en Hongrie, en Extrême-Orient et dans d'autres régions du monde.

La conférence s'est ensuite efforcée de définir le sens du mot « tension ». Il avait été pris jusque-là dans le sens pragmatique d'hostilité, de préjugé, d'intolérance, se manifestant souvent entre races ou entre classes, et dont il n'était pas possible de justifier rationnellement la formation. Il s'ensuivait qu'une tension pouvait souvent être rapportée à une pression s'exerçant à l'intérieur même de l'individu et représentait, par exemple, la projection de sentiments de frustration ou d'inquiétude. Dans certains cas, a-t-on soutenu, de telles projections d'une situation psychologique intérieure de caractère plus ou moins commun aux divers individus revêtent une forme traditionnelle comme, par exemple, le préjugé racial contre les noirs qui sévit dans les États du sud des États-Unis d'Amérique, ou l'antisémitisme qui se rencontre en Europe. Ces assertions, en fait, ont été vérifiées par de nombreuses recherches expérimentales; mais si on les acceptait sans réserve, il faudrait admettre aussi que les conflits internationaux, ou les aspects de ces conflits qui sont aggravés par des facteurs irrationnels, viendraient à s'éteindre si les individus qui composent les parties en présence étaient libérés de leur inquiétude et capables par conséquent de regarder objectivement les situations, sans avoir à « projeter » des sentiments d'hostilité dont ils n'ont pas conscience.

Il est fallacieux de prétendre que toute tension intérieure est quelque chose de fatalement pernicieux, le corollaire de cette affirmation étant que la condition pathologique de l'individu joue un rôle prépondérant dans les animosités collectives. La conférence l'a bien admis et a reconnu que toute action humaine, ou presque, impliquait un état de tension ou la résolution d'une tension; partant de là, elle a commencé d'envisager l'établissement d'une distinction entre les tensions destructives et les tensions bienfaisantes ou bénignes. Mais finalement elle a jugé inutile de faire une telle distinction à des fins théoriques; il n'était possible de considérer les tensions que comme des facteurs universels inhérents à tous rapports humains, et il fallait convenir que la façon dont ces facteurs jouent dépend du contexte tout entier des rapports en cause.

Ayant ainsi classé la question, la conférence revint donc à l'étude de sujets concrets et à la définition de formules théoriques paraissant convenir à chaque cas particulier.

Les enquêtes sur les communautés étaient l'œuvre commune de psychologues et de sociologues, puisque les problèmes sur lesquels elles portaient mettaient en cause l'individu tout entier et non une mystique moitié de lui-même, psychologique ou sociologique. Aussi l'un des grands problèmes consistait-il à comprendre la nature de l'action réciproque des facteurs psychologiques et sociaux. Ce problème fut bien précisé par un des participants à la conférence, qui indiqua qu'en fait ce qui intéressait tous les spécialistes des sciences sociales était le comportement humain. Il dégagait certains domaines essentiels de l'étude de l'individu et de la société, suggérant que dans certains cas la méthode à employer était plutôt la méthode d'enquête psychologique, et dans d'autres plutôt la méthode sociologique. Mais en fait, une fois l'objet des recherches assez nettement défini, il n'y avait pas à se préoccuper du titre particulier qui leur était donné.

Par la suite, pour toutes les appréciations à porter sur les études présentées, on s'efforça de procéder à un examen et à une interprétation « holistiques ». Par exemple, le système de valeurs d'un groupe déterminé serait examiné en fonction des besoins de la structure particulière au sein de laquelle il se trouvait; sa force motrice se situait dans la période de formation de la première enfance. Le schème de personnalité qu'avaient produit certaines méthodes d'éducation était, par un processus inverse, rapporté à la structure sociale et aux mœurs qui la sanctionnent. Grâce à ce processus circulaire, les faits à examiner pouvaient apparaître plus ou moins complètement et l'on pouvait évaluer les effets possibles d'un changement intervenant dans un domaine quelconque de la communauté à l'étude.

L'exemple précédent peut servir à préciser une des notions les plus utiles qui se soient dégagées de ces enquêtes, la notion de « bonne adaptation ». Voici comment elle a été conçue : lorsqu'un groupe emploie, pour l'éducation des enfants, des méthodes favorables à la formation de personnalités adaptées aux nécessités du monde adulte, il constitue une société statique et intérieurement cohérente; mais si des transformations rapides, dans le domaine économique par exemple, ne s'accompagnent d'aucun changement dans ces méthodes d'éducation, qui restent celles d'une génération précédente, il n'y a pas « bonne adaptation » entre la personnalité et l'activité économique nécessaire des adultes ; en d'autres termes, il y a écart entre les aspirations et la possibilité de les voir se réaliser. Mais une telle situation peut aussi se présenter indépendamment des facteurs psychologiques. Par exemple, une nation qui dispense largement l'instruction secondaire, mais n'offre que peu de chance d'emplois qualifiés à l'âge adulte, peut être considérée comme n'étant pas intérieurement cohérente.

Ces situations où il y a « clivage » — et dont les exemples multiples étaient donnés dans la documentation soumise à la conférence — semblent toutes être favorables à l'aggravation des tensions. Les enquêtes portant sur quelques-unes des communautés plus petites permettaient en outre de penser que l'intensité des troubles causés par des transformations de la situation est fonction de la rapidité avec laquelle se produisent ces transformations.

Cette considération a amené la conférence à s'occuper d'un autre problème. Bien que les transformations sociales, par les discordances qu'elles provoquent fatalement au sein de la communauté intéressée, aggravent les tensions, il est évident néanmoins que leurs conséquences peuvent être très diverses suivant les cas. Les documents soumis à la conférence font apparaître qu'il peut y avoir isolement, ou soumission apathique, ou résistance, ou adaptation constructive. La solution particulière que trouve un groupe est fonction de l'ensemble des facteurs qui jouent tant dans les relations à l'intérieur du groupe que dans les relations entre groupes. Parmi ces facteurs, les principaux sont les différences dans la structure des groupes et, étroitement liée à celles-ci, l'intensité même du trouble. A certains degrés, les différences en question, tout en étant génératrices de tension et de révolte, semblent cependant avoir une influence positive et inciter à l'adaptation. A d'autres degrés, par contre, elles paraissent provoquer l'effondrement de la structure.

De même, quel que soit l'aspect envisagé des relations de groupe ou des relations individuelles, des différences de valeur, d'aptitudes ou de structure jouent un rôle de premier plan, positif ou négatif, dans l'évolution des relations. La conférence a estimé

que le mot de « tension » impliquait une idée de « tirage » ou d'accentuation d'une différence, et, revenue ainsi à son point de départ, elle s'est efforcée de trouver une formule qui exprimât le caractère variable des tensions. Elle a abouti à la formule suivante :

La tension est fonction du degré et du rythme des différences apparaissant dans les structures sociales ou individuelles¹.

L'utilité de cette formule réside particulièrement dans le fait qu'elle a permis à la conférence d'entrer dans des domaines qu'avaient laissés indéterminés les enquêtes effectuées sur des communautés. Au fur et à mesure de ses réunions, la conférence a acquis la conviction que, bien que les études de communautés révèlent l'existence de certaines régions de tension et mettent en lumière les grandes questions qui risquent de provoquer des conflits internationaux, nombre de ces questions débordent les limites des communautés et doivent être étudiées en dehors du cadre d'une agglomération locale, quelle qu'elle soit. A cette catégorie appartiennent les études des systèmes bureaucratiques et celles des structures politiques et économiques; et l'on s'est rendu compte que, pour apprécier les tensions de façon réaliste, il fallait étudier ces questions plus générales. Le petit groupe est, en un sens, le microcosme de la société dans son ensemble, mais, d'autre part, comme en physique, il y a des principes qui ne s'appliquent qu'à l'organisme social plus large ou qui ne s'appliquent pas à lui de la même façon qu'à l'organisme plus réduit.

Cette définition provisoire de la tension permet également de surmonter une difficulté déjà mentionnée, celle qui tient au caractère particulièrement « psychologique » de la tension, tel qu'on l'envisage parfois. D'après cette conception, sommairement exprimée, les guerres éclatent, comme sous l'effet d'un plébiscite tacite, lorsque l'agressivité des individus qui composent une société dépasse une certaine limite. Cette conception évidemment laisse de côté les facteurs économiques, idéologiques, territoriaux, historiques et autres dont il est impossible de ne pas tenir compte. D'autre part, la théorie d'après laquelle le degré ou le mode d'expression, ou l'intensité de la tension, est lié à des différences plus ou moins grandes entre, par exemple, la capacité économique, l'idéologie ou la structure sociale fournit une méthode d'examen qui tient compte des craintes, rivalités et antagonismes normaux des individus et des groupes. Ce sont là des questions dont les aspects affectif et proprement physique sont si étroitement liés qu'il serait vain de vouloir les séparer.

Il est manifeste que cette définition, sous sa forme actuelle, demande à être réexaminée et développée. Il faut trouver des critères qui puissent servir à mesurer les différences dans le domaine social, le domaine psychologique et le domaine économique, et il faut découvrir un moyen d'évaluer la densité ou le rythme de changement. Cette formule est, en fait, moins une définition qu'une façon d'aborder le problème, et son application détaillée demandera de nouvelles recherches. Néanmoins elle semble pouvoir s'appliquer à nombre d'activités de l'Unesco qui ne rentrent pas dans le cadre du Plan d'étude relatif aux tensions.

Par exemple, les études relatives à l'introduction de nouveaux systèmes d'enseignement, de mesures d'hygiène, d'un gouvernement démocratique, de mesures de développement économique, etc., doivent toutes tenir compte des effets d'une innovation sur la réalité ancienne. C'est là un fait de sens commun, et qui est généralement reconnu comme tel. Mais une conception plus exacte des questions en jeu peut permettre à l'organisateur et à l'administrateur de s'acquitter de leur tâche en meilleure connaissance de cause.

Ces conclusions, qui ne sauraient être mises en valeur dans ce bref article, doivent beaucoup à la précieuse documentation fournie par les enquêtes sur les communautés, entreprises dans le cadre du Plan d'étude relatif aux tensions. Considérées séparément, individuellement, ces enquêtes sont déjà fort importantes; mais prises dans leur ensemble, elles constituent une contribution décisive à l'étude d'un problème ardu et grave entre tous. Au reste, la valeur qu'elles représentent pour la méthodologie des enquêtes sociologiques et en tant qu'enrichissement conceptuel ne pourra être pleinement appréciée que lorsque d'autres auteurs les auront prises pour base de leurs nouvelles recherches.

1. Je dois cette formule à l'obligeance de M^{lle} Cora du Bois.

RAPPORT SUR LA CRÉATION D'UN INSTITUT INTERNATIONAL DE SCIENCES SOCIALES¹

PAR T. S. SIMEY ET F. T. H. FLETCHER

au nom de l'Association internationale des professeurs et chargés de cours d'université

Dès 1943, à l'époque même où la guerre atteignait son point culminant, un petit groupe de professeurs d'universités britanniques et des pays alliés, domiciliés en Grande-Bretagne, pleins de foi dans la fraternité et la compréhension universelles, envisagèrent la création d'une université internationale. Ce projet fut repris par l'organisation qui succéda à ce groupement : l'Association internationale des professeurs et chargés de cours d'université, et un plan provisoire fut soumis au conseil général de la nouvelle association. Après la guerre, l'idéalisme s'étant quelque peu refroidi, on jugea le projet initial trop ambitieux pour le moment et l'on s'efforça d'élaborer un projet plus modeste qui, répondant aux nécessités immédiates et pratiques, pourrait être recommandé comme susceptible de devenir l'embryon d'une université internationale. L'association ne tarda pas à reconnaître que l'organe qui répondait le mieux à cette définition était un institut international de sciences sociales. Vers la même date, en 1948, plusieurs autres organisations aboutirent à la même conclusion que l'Association internationale des professeurs et chargés de cours d'université (International Association of University Professors and Lecturers : I.A.U.P.L.). C'est ainsi, par exemple, que dans un important rapport publié par le Conseil économique et social des Nations Unies (3/620, 23 janvier 1948) relatif à la « création de laboratoires de recherche des Nations Unies » figurait une proposition qui concernait la création d'un Institut des sciences humaines des Nations Unies et émanait du comité international de la Society for the Psychological Study of Social Issues, section de l'American Psychological Association. A partir de ce moment affluèrent de toutes parts résolutions et motions en faveur de la création d'un tel institut, mais ce n'est qu'en 1949 que l'I.A.U.P.L. présenta des propositions concrètes et précises sur les buts, l'organisation, le siège, le financement, l'administration, le personnel, le programme et les diplômes de l'institution qu'elle envisageait. Ces propositions avaient été établies, avec le concours de quelques spécialistes de sciences sociales, par le même comité qui avait été constitué à l'origine pour étudier le projet plus large d'une université internationale. On comprenait parfaitement que le projet présenté devait forcément avoir un caractère provisoire et préliminaire, et qu'il y aurait lieu, à un stade ultérieur, de demander l'avis de spécialistes des sciences sociales appartenant à de plus nombreuses disciplines. La conférence de l'Association internationale des professeurs d'université, réunie à Bâle en avril 1949, adopta ce rapport préliminaire, dont le texte parut ensuite dans le n° 13 de l'organe de l'association, *Communication* (novembre 1949).

Entre temps, au mois d'août 1949, le comité d'experts pour les laboratoires internationaux de recherche s'était réuni à la Maison de l'Unesco en vue de fixer l'ordre de priorité des diverses propositions tendant à la création de certains centres internationaux d'études et, dans un rapport adressé au Conseil économique et social, avait désigné l'institut international de sciences sociales comme l'un des trois projets dont la réalisation présentait la plus grande urgence.

Depuis cette date, plusieurs organisations spécialisées, telles que l'Association inter-

1. *N.D.L.R.* : Avec cet article nous ouvrons les pages du *Bulletin* à des commentaires sur la possibilité de créer des centres internationaux de recherche et de formation dans le domaine des sciences sociales. Les professeurs Simey et Fletcher ont exposé leurs suggestions concernant ce problème crucial de notre temps, à savoir comment les fins et les méthodes des sciences sociales peuvent prendre un caractère véritablement international. Les experts en sciences sociales de tous pays sont invités à s'exprimer sur ce problème dans la rubrique « Tribune libre » qui vient de leur être ouverte dans le *Bulletin*.

nationale de sociologie, la Conférence permanente des hautes études internationales, l'Association internationale de science politique et le National Co-operating Body for Social Sciences du Royaume-Uni ont activement étudié l'idée d'un institut international, qui a suscité une assez grande résistance, et même une véritable opposition. On a même craint à un certain moment que, pour une raison ou pour une autre, le projet tout entier s'effondrât. Cependant l'attitude favorable du Conseil économique et social permet à nouveau d'en espérer la réalisation; le moment semble donc venu d'exposer de façon assez précise le point de vue de l'I.A.U.P.L., en premier lieu sur certaines objections dirigées contre le principe même d'un institut international des sciences sociales, en second lieu sur certains détails pratiques d'administration et d'orientation générale.

Selon l'I.A.U.P.L. le projet en discussion présente le plus grand intérêt pour tous les dirigeants politiques et tous les fonctionnaires haut placés aussi bien que pour tous les spécialistes des sciences sociales; outre qu'il est d'une portée considérable, ce projet a fait naître de grands espoirs; s'il devait finalement échouer alors que toutes les difficultés inhérentes à sa réalisation auraient été surmontées, ou si ces difficultés devaient en retarder trop longtemps l'exécution, ce serait un véritable désastre pour la cause de la compréhension et de la science internationales. Il faudra donc définir avec le plus grand soin les fins assignées à l'institut et tenir compte d'une manière aussi judicieuse et aussi constructive que possible des critiques et des objections qu'auront soulevés les propositions en question.

Tout d'abord, on a demandé pourquoi un institut *international* était nécessaire pour que les spécialistes des sciences sociales contribuent efficacement à la solution des problèmes internationaux. Si les sciences sociales, dit-on, sont considérées comme ayant atteint un certain degré de maturité et sont virtuellement en mesure d'apporter une importante contribution à la cause de la paix mondiale et de la compréhension internationale, les spécialistes des sciences sociales n'ont alors qu'à accepter leurs responsabilités en tant que « citoyens du monde » et à organiser leurs travaux en conséquence. Si, par contre, les sciences sociales sont considérées comme étant encore relativement loin de cette maturité, il n'y a pour le moment qu'à encourager les spécialistes à consacrer leurs efforts à une tâche peu spectaculaire, mais fort utile : celle qui consiste à poser les fondements de leur discipline. Dans l'un et l'autre cas, déclare-t-on, la création d'un institut spécial pour l'étude des problèmes internationaux par les spécialistes des sciences sociales constituerait un développement anormal de l'armature administrative de l'enseignement et de la recherche en matière de sciences sociales; à certains points de vue, elle serait non seulement superflue, mais réellement nuisible. Bref, on a exprimé l'avis que les spécialistes des sciences sociales devraient se maintenir dans les limites de « leurs propres » départements et institutions et s'attacher à développer « leurs propres » matières et disciplines. En fait certains croient voir dans un institut international des sciences sociales un moyen de propagande politique et ils déploreraient un tel projet sous le prétexte que des ressources seraient ainsi détournées d'autres entreprises plus importantes.

La seule réponse qu'on puisse faire à de tels arguments, c'est qu'ils se fondent sur un certain nombre d'hypothèses qui ne résistent pas aux vérifications couramment pratiquées dans les travaux de recherche en matière de sciences sociales. La plus importante de ces hypothèses, c'est que les résultats de travaux effectués au moyen de matériaux rassemblés au sujet du comportement des membres d'une collectivité donnée peuvent s'appliquer sans modification aux relations entre ces membres et les membres d'autres collectivités. L'erreur est évidente. A moins qu'elle ne porte simultanément sur plusieurs sociétés, la recherche doit toujours tenir compte du facteur culturel, quelle que soit la société étudiée. S'il est vrai que des recherches poursuivies *au sein* d'une société peuvent donner lieu à de nombreuses et intéressantes hypothèses concernant les relations de cette société avec d'autres, ces hypothèses demandent à être vérifiées; la seule méthode valable pour découvrir les principes suivant lesquels plusieurs sociétés réagissent les unes sur les autres consiste à étudier ce processus d'interaction en lui-même; et le meilleur moyen d'y parvenir est d'isoler ce processus et d'en confier l'étude à des institutions spécialement créées à cet effet.

Un spécialiste des sciences sociales peut assurément étudier de façon objective et valable les relations de la société où il vit avec d'autres sociétés. Mais il lui est très difficile de le faire, car peu d'hommes, même parmi ceux qui ont reçu une solide

formation d'ethnologues, de sociologues ou de psychiatres, se rendent exactement compte des limites que leur culture impose à leur pensée et de l'influence qu'elle exerce sur leur comportement. Ceux-là mêmes qui se rendent compte de ces limites ne sont pas toujours capables de les dépasser. Que dire de l'homme de science qui n'en soupçonne même pas l'existence! Un bon spécialiste des sciences sociales s'entoure de toutes les précautions possibles pour ne pas succomber à des préjugés culturels; et la première précaution à prendre consiste, chaque fois que cela est possible, à mener des recherches portant sur des problèmes communs à plusieurs cultures en collaboration avec des collègues appartenant à des cultures et à des sociétés différentes. Les possibilités que lui offrent à cet égard les voyages dans son pays de collègues étrangers, ou ses propres séjours à l'étranger, sont très limitées. C'est *seulement* au sein d'une équipe dont les membres appartiennent à des cultures ou à des pays différents que le spécialiste des sciences sociales peut connaître une entière liberté dans les échanges culturels et éliminer complètement le facteur national. Prétendre qu'il puisse en être autrement serait faire preuve de naïveté.

La seconde erreur, c'est de supposer qu'on puisse compter en définitive sur les travaux effectués par des institutions nationales pour résoudre les problèmes internationaux par une sorte de processus automatique, à condition qu'on laisse s'écouler un laps de temps suffisant et qu'on arrive à calmer l'impatience de ceux qui voudraient voir les spécialistes des sciences sociales s'attaquer énergiquement et immédiatement aux problèmes internationaux. On ne saurait guère s'attendre que des études portant, par exemple, sur les obstacles qui s'opposent à une information efficace lors des conférences internationales, ou sur la mesure dans laquelle le citoyen moyen dans le monde entier s'identifie aux activités d'institutions telles que l'O.M.S. ou l'O.I.T., puissent être entreprises par une organisation nationale possédant à la fois les moyens nécessaires pour les mener à bien et un sens suffisamment net de leur nature et de leur urgence. D'autre part, il est extrêmement peu probable que de tels problèmes puissent être efficacement abordés avec des moyens qui seraient destinés en fait à d'autres objets, tels que les recherches sur le marché, les mesures applicables aux jeunes délinquants ou la lutte contre la démoralisation dans la main-d'œuvre industrielle. Toutes les techniques employées jusqu'à présent conviennent jusqu'à un certain point, car elles sont destinées à améliorer le comportement humain. Cependant, étant donné que la solution des problèmes internationaux est importante au point que l'avenir même de notre espèce semble en dépendre, il faut absolument découvrir des méthodes et des techniques spéciales si l'on veut avoir la moindre chance d'atteindre des objectifs dont l'ampleur et la complexité sont d'un ordre extrêmement élevé.

Le critique sceptique se demandera sans doute si les spécialistes des sciences sociales ont assez d'ambition, d'expérience et de compétence pour s'attaquer à des problèmes d'une telle ampleur avec quelque chance de succès. A première vue la question est insidieuse, car les spécialistes des sciences sociales dans le monde sont peu nombreux par rapport à leurs collègues des sciences exactes et naturelles, et leur nombre apparaît plus faible encore lorsqu'on songe à ce qu'on exige déjà d'eux. Si l'on jette le moindre coup d'œil sur les problèmes encore à résoudre dans l'industrie, l'éducation, l'hygiène, l'urbanisme, la criminalité, etc., on ne s'étonnera pas que les spécialistes des sciences sociales tendent à restreindre leurs activités à leur pays et, souvent, à la collectivité à laquelle ils appartiennent. Toutefois la réponse à cette critique est à la fois simple et péremptoire. Si, dans les conditions actuelles, ni le personnel disponible ni la conscience de l'urgente nécessité ne sont tels qu'un institut international de sciences sociales puisse s'imposer rapidement sur le plan international, plus tôt les ressources existantes seront réunies et la création du nouvel institut entreprise, mieux cela vaudra. Si les ressources manquent, il faudra les créer. C'est pourquoi la première tâche de l'institut sera de persuader les spécialistes des sciences sociales de la nécessité de ses travaux. Sa deuxième tâche sera d'initier les jeunes spécialistes aux problèmes des relations internationales et aux méthodes les plus éprouvées pour l'étude de ces problèmes. Pendant quelques années, l'enseignement prendra donc le pas sur la recherche. Lorsque la majorité des spécialistes auront compris la nécessité de recherches fondamentales sur le plan international, lorsqu'on aura assez nettement circonscrit les zones qui se prêtent le mieux à la recherche, lorsqu'on disposera enfin d'un nombre suffisant de jeunes spécialistes connaissant les méthodes internationales d'échange de pensées et de travail

en équipe, c'est alors seulement qu'on pourra songer à appliquer un programme complet de recherches. Cela ne sera probablement pas possible avant plusieurs années. En revanche, nos connaissances sont d'ores et déjà suffisantes pour qu'un travail efficace puisse être accompli dans le cadre de stages d'instruction. Tous ceux qui ont suivi les séances consacrées aux sciences sociales lors des stages américains de Salzbourg en conviendront. A ces séances assistaient de jeunes et brillants spécialistes de tous les pays d'Europe. La liberté des discussions et l'empressement que mettent les stagiaires à y participer autorisent un solide optimisme quant au succès de la tâche plus ambitieuse qui sera assignée à l'institut projeté.

Nous avons donc maintenant à dresser le plan d'une institution scientifique d'un genre nouveau, capable d'inculquer aux jeunes spécialistes des sciences sociales un ensemble de connaissances sur les problèmes internationaux particulièrement urgents de l'heure actuelle, et finalement d'examiner et de résoudre les problèmes sociaux et politiques qui se présentent de temps à autre sur le plan international. On ne peut que tracer les grandes lignes de l'organisation d'un tel institut, car on ne connaît pas encore la nature exacte des travaux qu'il aura à faire ni les mesures à prendre pour sa création. Les premiers préparatifs auront, en conséquence, un caractère plus administratif que scientifique; l'expérience dont nous disposons, et sur laquelle on peut se fonder pour l'exécution des diverses tâches, est très limitée et elle ne saurait mener bien loin. Néanmoins l'Unesco n'est pas novice en la matière, et les travaux de certains pionniers, notamment l'œuvre magnifique accomplie par Albert Thomas à l'époque plus lointaine où fut créée l'Organisation internationale du travail, ont déjà permis de reconnaître un grand nombre des difficultés inhérentes à des réunions internationales d'experts travaillant à des fins communes et de trouver le moyen de les éviter.

L'un des plus gros problèmes qui se posent est d'assurer à un institut international une autonomie complète et permanente. Il n'y a pas lieu d'insister là-dessus, étant donné qu'une des principales raisons d'être d'un institut international est précisément d'ignorer toute espèce d'intérêts particuliers, nationaux ou idéologiques. L'indépendance de l'institut pourra être assurée par quatre moyens principaux. Premièrement, l'institut devra être constitué de manière à exclure la prépondérance de tout pays ou groupe de pays dans sa direction. Deuxièmement, son administration devra être caractérisée par une neutralité absolue. Troisièmement, il devra être libéré le plus rapidement possible de toute dépendance financière à l'égard de tout gouvernement ou association de gouvernements. Quatrièmement, il devra être entouré de toutes les garanties matérielles possibles, c'est-à-dire, par exemple, que son emplacement et son personnel devront avoir été judicieusement choisis, qu'il devra être doté d'une bibliothèque suffisante et avoir sa propre organisation administrative et statistique, etc.

Certaines universités se sont déjà offertes à prendre sous leur égide un institut du genre que nous envisageons et à mettre à sa disposition leurs bâtiments, leurs bibliothèques, leurs restaurants, leurs installations, leurs terrains de sport, etc.; ces offres ne doivent pas être rejetées à la légère. Mais, même lorsque des universités sont animés des meilleures intentions, il est presque certain qu'elles sont influencées par le tempérament politique et économique du pays où elles sont situées; or plus grand et plus puissant sera ce pays, plus l'influence du climat national tendra à devenir irrésistiblement envahissante.

L'I.A.U.P.L. a donc été, dès le début, fermement convaincue que, pour qu'un institut international de sciences sociales ne risque pas d'être submergé par les préoccupations ou les préjugés nationaux, il devrait être installé dans un petit pays où la situation politique et sociale est stable, pourvu, bien entendu, que cette stabilité ne soit pas fondée sur des institutions oppressives. Une puissance mondiale, si pures que soient ses intentions, exerce inconsciemment, du fait même de son importance et de son prestige, une forte influence sur toutes les institutions établies à l'intérieur de ses frontières. Il serait à peu près impossible aux étudiants ou aux boursiers d'un institut international des sciences sociales installé dans un tel milieu de résister à une telle force d'attraction, quoique dans certains cas elle aurait sans doute pour effet de provoquer une réaction. C'est pourquoi, quand bien même l'autonomie administrative, voire intellectuelle, de l'institut serait entourée de toutes sortes de garanties, son autonomie spirituelle serait gravement compromise.

En outre les étudiants originaires de pays plus petits, plus pauvres ou plus attardés

seraient fortement tentés de rester par la suite dans un grand pays, en raison des avantages matériels, des possibilités et du champ d'action plus importants qu'ils pourraient y trouver. Or nous pensons qu'un des plus grands services que pourrait rendre l'institut international serait de renvoyer dans les pays où les améliorations sociales sont les plus urgentes de bons spécialistes capables de former l'opinion publique et de guider et conseiller leur administration nationale. Si ces personnes, une fois formées, décidaient de ne plus revenir dans leur pays d'origine, l'institut n'aurait pas atteint l'un de ses buts principaux.

Le problème de la langue de l'institut est particulièrement délicat. Imposer l'emploi de langues qui sont celles de pays ou de groupes raciaux importants offrirait presque autant d'inconvénients que d'installer l'institut dans un pays utilisant l'une de ces langues. Une telle décision aurait en outre pour effet de donner un injuste avantage aux étudiants d'une certaine nationalité, qui s'exprimeraient évidemment avec plus de facilité que les autres étudiants et qui auraient tendance à prendre, dans les débats et les conférences, une place hors de proportion avec leurs capacités intellectuelles; ou, pour poser le problème d'une manière différente, les autres étudiants seraient fortement handicapés pour exposer leurs idées et faire valoir leur expérience pratique. La solution idéale, du point de vue psychologique comme du point de vue intellectuel, serait d'utiliser pour l'enseignement et les débats une langue qui ne serait la langue maternelle de personne, si bien que tous seraient sur un pied d'égalité relative du point de vue de l'expression de la pensée. Pour qu'un institut soit vraiment international, il ne doit en effet laisser personne en dehors, ni être boycotté par personne.

Bon gré mal gré il faut reconnaître que depuis la guerre il y a deux langues internationales : l'anglais et le français. Il semblerait donc raisonnable, à titre temporaire, de choisir pour siège de l'institut un pays où l'une de ces deux langues est employée couramment. L'apprentissage d'une langue étrangère exige beaucoup de travail, et il n'entre pas dans nos projets que l'institut international dispense un enseignement linguistique. Mais prenons, par exemple, le cas d'un étudiant latino-américain. Il aura probablement appris à titre de seconde langue l'anglais ou le français. Supposons que le siège de l'institut se trouve en Allemagne ou en Autriche; cet étudiant devra apprendre l'allemand; en outre, pour profiter pleinement de son stage à l'institut, il devra avoir une connaissance suffisante de l'anglais et du français. Il serait, à notre avis, excessif d'en demander tant à un étudiant dont les principales préoccupations ne sont pas d'ordre linguistique.

Peu de pays peuvent satisfaire à toutes les conditions que nous posons. On a parlé de la Sarre, dont les autorités ont montré beaucoup d'intérêt et de sympathie pour notre projet. La Sarre a l'avantage d'être un petit pays, sans idéologie ni ambitions politiques particulières. On y parle couramment l'une de nos deux langues internationales : le français; et l'autre langue, l'allemand, figure parmi celles auxquelles l'institut devra certainement recourir de temps à autre, quel que soit le pays où se trouve son siège. Mais la Sarre a de mauvais antécédents du point de vue de la stabilité politique : c'est un territoire contesté depuis de nombreuses années, et il peut encore changer de mains d'un jour à l'autre. En outre il n'a pas de traditions en tant que centre international, et ses ressources en bibliothèques et autres facilités immédiatement utilisables pour des recherches sociologiques mondiales sont pauvres ou inexistantes. Néanmoins il y aurait lieu de songer très sérieusement à la Sarre pour en faire le siège d'un des instituts régionaux dont il sera question dans la suite du présent article. Les colonies britanniques autonomes et les colonies et protectorats français ne sauraient être retenus en raison de la forte influence métropolitaine qui s'y exerce. Bref, le seul pays qui satisfasse à toutes les conditions est la Suisse, plus précisément la partie de ce pays où le français est soit la première langue, soit une langue si répandue qu'elle peut être considérée comme équivalente à une première langue. Cette dernière condition nous fera rejeter une ville comme Zurich (qui, à d'autres égards, mériterait tant d'être choisie); nous retiendrons, en revanche, des villes comme Bâle, Berne, Fribourg, Neuchâtel, Lausanne et Genève. Si la longue tradition internationale de Genève, et notamment la présence de nombreuses organisations internationales, grandes ou petites, ne constitue peut être pas un avantage sans mélange, par contre l'existence dans cette ville d'admirables bibliothèques internationales et autres sources de documentation semble faire de Genève l'endroit tout désigné pour le moment. Les autorités cantonales et

municipales genevoises ont déjà accueilli très favorablement le projet qu'étaient venus leur exposer les représentants de l'I.A.U.P.L., et elles se sont montrées disposées à apporter une très généreuse collaboration. Néanmoins, quelle que soit la ville qui sera finalement retenue, il y aura probablement lieu de considérer ce choix comme provisoire pendant un certain nombre d'années et de réexaminer la question une fois qu'on aura acquis quelque expérience. Pour cette raison, il conviendrait de louer, moyennant un bail de courte durée, des locaux temporaires que l'on aménagerait.

ADMINISTRATION, PERSONNEL ET ENTRETIEN.

Au moment où l'I.A.U.P.L. formulait ses idées sur un institut international, il sembla prématuré de prévoir de façon détaillée le fonctionnement de l'institut. Certains principes généraux ont toutefois été posés : tout d'abord, l'institut devra être doté d'un conseil de direction de dix-huit membres environ, nommés par les organisations qui auront patronné le projet, par exemple l'Unesco, l'I.A.U.P.L., l'Association internationale de sociologie, etc. Les membres du conseil ne seront pas nécessairement des spécialistes des sciences sociales, mais ils devront être des personnes d'une probité intellectuelle indiscutable et être les représentants des intérêts les plus généraux possible dans le monde entier. Le conseil devra être constitué de manière à exclure tout risque de partialité dans la formation ou la recherche. Il sera chargé de définir les principes généraux et la ligne de conduite de l'institut. Il désignera un conseil exécutif de cinq personnes environ, dont le rôle sera de donner effet aux directives générales fixées par le conseil. Le personnel enseignant, qui sera également nommé par le conseil, se composera d'un directeur, d'un sous-directeur et de huit à dix chefs de groupe; tous seront étroitement associés à la direction des affaires courantes de l'institut. D'après les premières propositions, les étudiants devraient être au nombre d'une centaine, répartis en deux catégories : les titulaires d'une bourse de formation d'un an, et les titulaires d'une bourse de recherche, qui passeraient une ou deux années de plus à l'institut afin d'effectuer certaines recherches. Les débats ultérieurs ont donné à penser que, pendant la période initiale, ce chiffre serait trop élevé. Un maximum de cinquante étudiants serait probablement suffisant pour commencer, mais ce chiffre devrait être révisé dès qu'on aurait acquis une certaine expérience. En règle générale, les étudiants seront tout d'abord admis comme titulaires d'une bourse de formation d'un an. Si au cours de cette période ils se montrent particulièrement doués, ils pourront être retenus pendant une ou peut-être deux années de plus à titre de boursiers de recherche; enfin un petit nombre de ceux-ci pourront être retenus pendant plus longtemps encore, à titre de moniteurs. Les candidats seront soit de jeunes diplômés des sciences sociales formés dans des universités ou dans des instituts nationaux, soit des personnes ayant acquis une expérience exceptionnelle dans le domaine des sciences sociales appliquées, par exemple des fonctionnaires, des dirigeants de syndicat, des publicistes, etc. Comme il serait évidemment souhaitable de recruter des hommes ou des femmes d'une certaine maturité intellectuelle, mais encore assez jeunes pour ne pas encore avoir des idées trop arrêtées, il semble que les limites d'âge devraient être de vingt-cinq et trente-cinq ans.

Le coût annuel de l'institut lorsqu'il sera en pleine activité, avec son effectif complet de dix à douze professeurs et de cinquante étudiants, a été évalué à un demi-million de dollars environ. Certes une telle somme peut paraître considérable, mais elle est négligeable si on la compare aux innombrables millions que les pays dépensent aujourd'hui en vue de s'exterminer mutuellement. Cette modeste somme ne vise à rien de moins qu'à assurer la paix et la compréhension mondiales ainsi que le bien-être de chaque peuple du globe. C'est non seulement un devoir, mais une nécessité que de réunir ces fonds, même au prix d'une légère augmentation des contributions des États membres de l'Organisation des Nations Unies. L'I.A.U.P.L. avait envisagé, non sans quelque pessimisme peut-être, la nécessité de solliciter l'aide financière tout d'abord de l'Unesco, et maintenant que l'Unesco s'est saisie du problème il n'est que juste qu'elle se charge du financement initial. Mais l'Unesco est implicitement un organisme politique; elle n'échappe pas entièrement aux contraintes que subissent ces organismes, nonobstant leur caractère international. Ses membres sont des gouvernements, et un gouvernement peut toujours exercer plus ou moins d'influence qu'un autre dans une

association de gouvernements. Plus tôt l'institut deviendra complètement indépendant et financièrement autonome, mieux cela vaudra. Il faut donc espérer que des organismes internationaux, tels que les Fondations Ford, Carnegie ou Rockefeller, et des donateurs particuliers finiront par unir leurs efforts pour constituer un capital qui mettra l'institut en mesure de fonctionner par ses propres moyens. Le budget ordinaire de l'institut sera, espère-t-on, complété par des bourses universitaires, par les fonds de l'assistance technique, par des bourses de petites fondations qui en offriront une ou deux chacune et par celles des commissions nationales pour l'Unesco. On escompte également qu'une partie de l'enseignement sera dispensée par des professeurs et autres personnes auxquels leur institution aura accordé un congé. Dès que la période d'organisation sera terminée et que le nouvel institut aura été mis en état de fonctionner, il sera nécessaire de soumettre son organisation à un certain rodage; il faudra profiter de cette période pour rechercher dans quelle mesure il y a accord entre les spécialistes des sciences sociales de pays et de civilisation différents. On se fera une excellente idée du domaine qui devra être exploré au cours de ces débats et des résultats qu'ils pourront donner dès le début en prenant connaissance du rapport que le Comité international préparatoire a soumis en 1948 au Congrès mondial de la santé mentale sous le titre « World Citizenship and Mental Health » (Civisme mondial et santé mentale). Les travaux de cet organisme, qui comprenait des représentants de toutes les sciences sociales, venus de nombreux pays d'Europe, du Moyen-Orient, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, montrent qu'il est possible d'établir de solides bases d'accord au sein d'un groupe de travail représentant des nations et des disciplines différentes. Il appartiendra au nouvel institut de prouver que cet accord peut ne pas se limiter au domaine de la santé mentale et qu'il ouvrira la voie à des connaissances nouvelles et à une action efficace.

La technique de l'*operational research* (travail et recherche combinés), qui a été employée si efficacement en Grande-Bretagne et aux États-Unis pendant la seconde guerre mondiale, commence à se répandre dans d'autres pays, mais on ne l'a pas encore beaucoup appliquée dans le domaine de l'administration internationale. Il faut espérer que l'institut proposé sera à même d'utiliser cette technique et de combler ainsi la lacune existant entre la « formation » ou la « recherche », d'une part, et l'« administration » ou la « thérapie », d'autre part. On ne peut plus nier que le spécialiste des sciences sociales a un rôle à jouer dans la solution des problèmes que soulève le gouvernement international et dans l'étude des tensions qui menacent la paix mondiale. Un document tel que *Health and Human Relations in Western Germany*, établi en 1950 par une conférence que patronnait la Fondation Josiah Macy Jr., montre qu'un groupe de spécialistes des sciences sociales peut, de concert avec des administrateurs et avec des spécialistes du service social, formuler avec précision et rapidité une série de recommandations sur les possibilités d'action en face d'un problème international. Mais il reste à créer une institution capable de travailler sur le plan international, d'entreprendre des tâches de ce genre et de les mener à bien. La recherche en matière de sciences sociales, comme la planification, doit être considérée comme un processus continu. Il faut espérer que la création de l'institut proposé permettra de pratiquer, dans le domaine des sciences sociales, l'enseignement et la recherche, d'une part en les appliquant à un travail précis, d'autre part en leur donnant un caractère continu.

Du succès de ce premier institut international des sciences sociales dépendra le développement ultérieur de projets plus ambitieux. Même s'il est en mesure d'étudier de manière satisfaisante les problèmes sociaux urgents de portée mondiale, il ne remplacera par les instituts régionaux à créer en différents points du monde, bien qu'il puisse contribuer dans une large mesure à coordonner les résultats de leurs recherches. La question de la langue et du siège, qui se posera au sujet de ces instituts régionaux, pourra être réglée sur le plan régional.

Enfin, si l'institut international obtenait un succès qui lui valût l'estime et l'appui du monde entier, il pourrait éventuellement devenir le noyau d'une université mondiale, qui se consacrerait à des études comparées de toutes sortes visant à renforcer l'unité des civilisations et des systèmes propres aux divers pays.

ALLOCUTION DE M. JAIME TORRES BODET PRONONCÉE A UNE RÉUNION D'EXPERTS SUR LA QUESTION DES INSTITUTS INTERNATIONAUX DE SCIENCES SOCIALES

Maison de l'Unesco, 16-18 avril 1951

- Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter la bienvenue et d'accueillir à l'Unesco une assemblée qui compte à la fois des savants éminents et des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Nous n'ignorons pas l'importance des contributions que vous avez apportées à l'étude des multiples problèmes posés par le fonctionnement des sociétés. C'est même la valeur de ces contributions qui nous a conseillés de vous demander aujourd'hui un nouvel effort. Rien de ce qui intéresse la situation faite à l'homme par la nature ou par l'homme lui-même ne saurait demeurer indifférent à l'Unesco. Or vous êtes ici les délégués de ces sciences qui, s'attachant à l'examen des comportements sociaux, paraissent, plus directement que les autres, capables d'indiquer à une humanité anxieuse les voies où elle aura chance d'atténuer les maux dont elle souffre.

En octobre 1946, la délégation française proposa au Conseil économique et social l'étude de questions qui ne peuvent pas être traitées de manière satisfaisante à l'échelle nationale. Depuis ce jour, le problème des laboratoires internationaux de recherche n'a cessé d'occuper les différents organismes des Nations Unies. Ils en saisirent à leur tour le monde savant. Cette initiative ne laisse de côté aucune des différentes branches de l'investigation scientifique. C'est ainsi que la question qui vous est soumise et qui traite de la création de laboratoires et d'instituts internationaux de sciences sociales s'est trouvée posée.

En août 1950, le Conseil économique et social a affirmé de nouveau que les recommandations relatives à la fondation de laboratoires internationaux de recherche méritaient d'être prises en considération et devaient être soumises à une étude technique approfondie par les soins des organisations internationales appropriées.

Une réunion conjointe de membres du Conseil exécutif de l'Unesco et de représentants de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de plusieurs organisations internationales s'est donc tenue dans cette maison le 1^{er} décembre 1950. Elle exprima l'opinion qu'en ce qui concerne les sciences sociales les problèmes à étudier pouvaient être définis dès cette année. Elle adopta en conséquence une recommandation aux termes de laquelle les travaux préparatoires à la création de centres ou d'instituts internationaux de recherche dans le domaine des sciences sociales devaient être accélérés afin de permettre que, dès le début de 1952, des plans définitifs soient prêts à être soumis au Conseil économique et social et à la Conférence générale de l'Unesco. J'ai la conviction que vos délibérations nous aideront efficacement à répondre à ce vœu.

Je n'imagine pas que je doive ici discuter le principe même de la recherche internationale. Vous savez aussi bien que moi que la coopération entre les savants de toute origine, en dehors des différences nationales, sociales, doctrinales, religieuses, est la condition même du progrès de la science, et en particulier celle du progrès de vos sciences. Celles-ci ne sauraient prétendre à être véritablement objectives et universelles que si, débordant toute frontière et issues de la collaboration des génies nationaux les plus divers, elles invitent l'homme à cesser de projeter ses préjugés dans le domaine des faits.

La comparaison des faits sociaux à travers les âges et les latitudes constitue la plus sûre des garanties contre des projections de cette sorte. Elle joue le même rôle que l'expérimentation dans les sciences physiques, que l'observation dans les sciences naturelles. Dans une manière très fluide, très difficilement saisissable, où la vérité peut être

consentée aussi vivement que l'erreur et le mensonge, et où les préjugés ne se laissent presque pas découvrir ni dénoncer, elle apporte au moins une chance d'accord. Certes nous ne songeons pas à demander aux sciences sociales le genre d'exactitude dont les sciences de la nature sont l'illustration. Si l'homme est leur auteur, il est aussi leur objet, et la simple connaissance qu'il prend de lui-même le modifie déjà, de sorte qu'il échappe sans cesse à l'effort qui vise à le cerner. Mais ce serait une démission pour les sciences sociales que de ne pas se proposer pour but la recherche d'une objectivité relative, inséparable de leur progrès, et capable de nous donner une prise sur le réel, ce réel fût-il l'homme même.

La science est ici comme toujours facteur de transformation du réel, et la science de l'homme l'est d'autant plus qu'elle a l'homme pour matière et pour ingénieur. L'homme est d'autant plus puissant qu'il est plus averti, d'autant plus sensible qu'il est plus instruit. Il est toujours capable de profiter des ressources d'un avoir nouveau pour corriger les prétendues fatalités de son comportement.

Regretter que la connaissance acquise par l'homme de la théorie et de la pratique de ses propres actions soit inférieure à celle qu'il a su acquérir des lois de la matière, ce serait se méprendre gravement sur la valeur et sur la signification des sciences sociales. Les obstacles qui s'opposent à l'investigation dans le cas des sciences sociales sont d'une autre nature que ceux qui ont longtemps rendu malaisée ou insuffisante l'observation des phénomènes naturels. Depuis le temps que les hommes considèrent la guerre comme un fléau, non seulement ils n'ont pas trouvé les moyens d'éviter de se voir périodiquement entraînés dans des catastrophes qui les tuent par millions, mais ils n'ont presque pas recherché les causes et les lois de ces remous, purement humains cependant, où la nature n'a pas de part et dont ils sont à la fois les victimes et les responsables. Mais n'est-ce pas justement le fait que ces crises soient purement et exclusivement humaines qui en rend l'étude scientifique si difficile à l'homme? Il s'en faut que les méthodes des sciences sociales ne puissent pas pour autant faire de progrès. Ces progrès sont possibles. Ils sont nécessaires. Ils sont peut-être imminents.

Des investigations comme les vôtres réussiront, j'en suis sûr, à aider les sociétés à se connaître et particulièrement à se voir comme les voient les autres et comme elles-mêmes voient les autres. Sur le plan national, des expériences encourageantes ont été tentées. De fait, dans la plupart des pays, des organismes multiples : universités, instituts, groupes de recherche, centres d'études, se fondent et se développent. Ils abordent l'examen de tous les aspects de la réalité sociale dans un esprit audacieux. Ils s'efforcent de se dégager des particularismes locaux. Ils sont largement ouverts à l'échange des idées et à la coopération des savants de toute provenance. On ne saurait minimiser la part que les organismes nationaux existant actuellement dans le monde ont prise et continuent de prendre au développement des connaissances humaines. La simple justice me pousse à leur rendre un hommage mérité et à souligner la grandeur de la dette que nous avons contractée envers eux. Je suis convaincu qu'universités et centres nationaux de recherche continueront longtemps encore à nous faire bénéficier du fruit de leurs travaux. Et je le dis bien haut : aucune œuvre valable dans le domaine de la science ne peut se concevoir et s'édifier sans leur collaboration éclairée.

Vous serez donc amenés à envisager l'action scientifique poursuivie à l'échelle de la nation et, peut-être, à suggérer les moyens de réaliser une collaboration plus étendue sur le plan international. L'Unesco, qui déjà, dans le domaine d'autres disciplines, a déblayé le terrain pour une collaboration scientifique internationale, s'inspirera certainement de vos initiatives. Elle s'efforcera de les encourager et de les aider dans toute la mesure de ses moyens. Vous trouverez notamment auprès du Département des sciences sociales des collaborateurs attentifs dont les aspirations scientifiques seront bien souvent proches des vôtres.

Le problème dont vous êtes saisis ne se limite pas à la seule recherche internationale. Il aborde aussi le domaine particulièrement délicat d'une organisation scientifique supranationale, qui est, me semble-t-il, ce que recouvre l'expression « institut international de sciences sociales ». Il s'agit de savoir s'il n'existe pas certains problèmes, de connaissance ou de méthode, qui ne peuvent être abordés et convenablement analysés qu'à un point de vue nouveau, transcendant les frontières et les cultures nationales. Certes l'extension qu'ont prise les différentes sciences sociales au cours de ce demi-siècle a permis d'élaborer un ensemble de méthodes destinées à décrire et à analyser le

comportement de l'homme vivant en société. A cette œuvre collaborent toutes les grandes disciplines des sciences sociales : anthropologie culturelle, psychologie sociale, sociologie, économie politique et science politique. Je suis heureux d'en saluer ici les représentants. Mais il me semble qu'à mesure que ces disciplines se développent et atteignent la complexité de la vie sociale leur autonomie s'atténue et tend à disparaître. C'est que l'influence continue que les phénomènes sociaux exercent les uns sur les autres rend difficile, sinon impossible, d'isoler l'un quelconque des multiples aspects d'une réalité inépuisable. Alors que le physicien, dans son laboratoire, maîtrise l'un après l'autre, en les isolant, les divers éléments de la matière, rien ne se laisse isoler dans la matière sociale. Il faudrait la connaître tout entière et dans ses moindres détails pour rendre compte de la plus petite des modifications qui surviennent à la plus insignifiante des données qui la composent. C'est au point que pour embrasser les aspects innombrables du moindre phénomène social le chercheur doit appeler à son aide la collaboration étroite de tous les spécialistes et de toutes les disciplines.

On pourrait alors se demander si l'idée de créer un ou plusieurs instituts internationaux de recherche ne correspond pas justement à cette aspiration profonde vers l'unité que manifestent les sciences sociales, si elle ne transpose pas dans le concret l'interpénétration nécessaire des disciplines sociales, si elle n'est pas l'évocation de l'organe qu'appellent à la vie ces indispensables fonctions. Je ne veux avancer ici qu'une simple hypothèse de travail. Il est possible que vos discussions montrent qu'il existe d'autres moyens d'encourager la recherche que l'établissement d'instituts internationaux. Il se pourrait, au contraire, que vous en recommandiez la création, estimant, à l'exemple de ce qui a été fait dans le domaine des sciences exactes et naturelles, que des centres internationaux peuvent imprimer une impulsion nouvelle à la recherche scientifique.

S'il en était ainsi, si vous estimiez, avec l'indépendance absolue de pensée qui est la vôtre, qu'il existe bien certains problèmes qui ne peuvent être abordés utilement que si l'on se place résolument au-delà et au-dessus des cadres nationaux, il vous appartiendrait alors d'énumérer et de définir sommairement ces problèmes, puis de suggérer l'ordre de priorité qu'il convient d'adopter pour en poursuivre systématiquement l'étude. Vous aurez à examiner à cet égard des suggestions sans doute nombreuses, et je crois que s'ouvre là à votre examen un champ immense, qui n'a été que rarement et partiellement exploré. Il vous faudra user du courage des novateurs, mais aussi de la prudence qui caractérise la démarche scientifique. Vous éloignez des sentiers battus, vous ne cesserez pas, j'en suis sûr, de vous sentir soutenus par l'espoir que vous suscitez parmi tous ceux — et ils sont légion — qu'anime l'idéal d'une science vivante et indépendante, appliquée aux problèmes majeurs de notre temps.

Mais quelle forme va revêtir cette organisation internationale? Convient-il d'établir un seul institut ou plusieurs instituts, ou bien encore des centres spécialisés dans l'étude de tel ou tel problème?

Trois solutions ont été présentées.

La première consisterait à établir un seul institut, qui grouperait des spécialistes appartenant à tous les domaines des sciences sociales et venus de toutes les régions du monde. Certes cette solution, qui franchit hardiment les étapes, offre la possibilité d'une synthèse universelle, d'une confrontation de toutes les méthodes, de toutes les données et de tous les résultats. Mais cette hardiesse généreuse est peut-être la source de graves difficultés, et l'on peut craindre qu'un organisme aussi large et dont la compétence serait sans limites ne parvienne que difficilement à introduire un ordre dans des démarches que guetterait la confusion.

Aussi a-t-on pensé qu'il vaudrait mieux se proposer comme première étape un but plus modeste, et fonder plusieurs instituts spécialisés dans les différentes disciplines des sciences sociales et dont la coordination serait assurée par un conseil des instituts. Solution plus prudente certes, et peut-être plus sage, mais qui nous priverait d'un immense bénéfice : celui d'une coopération quotidienne des différentes sciences à l'analyse de problèmes qui, comme je l'ai souligné, présentent des aspects multiples, et ne peuvent être sérieusement analysés d'un seul point de vue ou par les méthodes d'une seule discipline.

Enfin on a envisagé la création de centres dont chacun grouperait les représentants de plusieurs disciplines et leur proposerait l'étude d'un problème particulier : soit,

par exemple, le problème de la jeunesse, soit celui de la technique, soit encore la situation d'une région donnée du monde. Selon le caractère de ces problèmes, de tels centres seraient fondés d'une manière temporaire ou d'une manière permanente.

Cette dernière solution semble assurer une coopération de savants représentant différentes disciplines et différents pays, en vue d'appliquer les ressources des sciences aux problèmes humains; elle met ainsi le savoir au service du bien-être et de la paix. A ce titre, elle requiert du savant un effort d'adaptation et de courage, elle l'invite à appliquer ses connaissances, ses méthodes, sa passion de la vérité à l'étude de problèmes que la dure réalité nous impose de résoudre de manière urgente.

Devant ces trois propositions, notre liberté de jugement doit rester entière. Je vous parle aujourd'hui sans aucune idée préconçue et je n'oserais en aucune sorte guider vos décisions. A vrai dire, seuls vous êtes habilités à nous conseiller un choix, car la décision se fondera en dernière analyse sur l'appréciation, que vous seuls pouvez faire, de l'état actuel de votre science. Convient-il de faire en sorte que les sciences sociales améliorent leur propre technique par une recherche de caractère théorique et général? Ou bien sont-elles assez mûres pour que le moment soit venu de passer à l'application méthodique de leurs résultats généraux à des problèmes concrets, commerce avec le réel dont elles pourraient du reste, même sur le plan du savoir, retirer quelque bénéfice? Dans la première hypothèse, il paraîtra sans doute préférable de recourir à la fondation d'un ou de plusieurs instituts; dans la seconde, peut-être la création de centres d'application serait-elle plus indiquée. Ces solutions se prêtent aussi à diverses combinaisons entre elles.

Je ne veux pas non plus exclure par avance les autres solutions que vous pourriez proposer, ni omettre les problèmes importants que votre expérience vous permettra d'apercevoir. Bien des questions se posent : quelle part convient-il de faire à la recherche et à la formation des chercheurs? Quel rôle pourront jouer les institutions internationales pour la coordination des recherches entreprises sur des bases plus restreintes? Quelles relations entretiendront-elles avec les instituts nationaux ou locaux? Comment surtout, dans un monde déchiré par les passions partisans, assurer à ces institutions le climat de liberté intellectuelle sans lequel aucune recherche objective n'est concevable? Enfin, ces institutions étant appelées à fonctionner dans un délai relativement court, le choix du personnel scientifique et administratif qui les animera, le budget de ces institutions ne manqueront pas d'être évoqués au cours de vos débats.

Je me rends parfaitement compte de la difficulté de votre mission. Mais je sais aussi à quel point il est important que vous réussissiez dans une tâche qui, selon l'expression du Conseil économique et social, est « indispensable pour assurer la rapidité du progrès scientifique et promouvoir certaines découvertes dans des domaines particulièrement urgents pour l'humanité entière ». Dans un si noble effort, vous trouverez auprès de nous une sympathie agissante et un encouragement de tous les instants.

PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL DES SCIENCES SOCIALES

Cette étude se propose de présenter succinctement l'état actuel des travaux préparatoires poursuivis par l'Unesco en vue de la création de centres internationaux de recherche dans le domaine des sciences sociales. On y trouvera un bref historique de la question et en annexe un rapport sur la réunion d'un comité d'experts qui s'est tenue à la Maison de l'Unesco du 16 au 18 avril 1951 à ce sujet.

Dès 1946, la délégation française proposait au Conseil économique et social de créer des laboratoires internationaux de recherche pour l'étude de certaines questions

relevant des sciences sociales qui ne peuvent être traitées de manière satisfaisante à l'échelle nationale. Son projet recevait l'appui de nombreux États membres de l'Organisation des Nations Unies. Différentes associations scientifiques internationales et plusieurs penseurs, dont le professeur Einstein, attiraient l'attention générale sur la nécessité d'aborder par priorité l'étude des problèmes humains en tant que condition première d'une véritable coopération internationale.

Se saisissant de ces suggestions, le Conseil économique et social, par sa résolution 160 (VII), décidait le 10 août 1948 de prévoir la participation de spécialistes des sciences humaines aux travaux du comité d'experts scientifiques chargé d'examiner la question des laboratoires internationaux de recherche. Le comité d'experts, à son tour, décidait le 24 août 1949 qu'il convenait d'accorder une égale priorité aux projets tendant à la création d'un institut international des sciences sociales, d'un institut international du cerveau et d'un centre international de calcul (doc.E/1694).

Sur rapport de ce comité, le Conseil économique et social a adopté le 14 août 1950 une résolution 318 (XI) aux termes de laquelle il était demandé à l'Unesco, agissant en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et après avoir consulté les experts dont il pouvait être souhaitable de s'assurer le concours, de procéder à :

- a) « Une étude critique de l'ordre de priorité à attribuer aux problèmes de recherche scientifique encore en suspens dont il est fait mention dans le rapport du comité d'experts scientifiques » ;
- b) « Un examen de la question de savoir si les centres de recherche actuellement existants sont à même de traiter comme il convient ces problèmes, et des recommandations sur les mesures qui pourraient être prises pour développer ces centres ou pour favoriser entre eux une coordination plus poussée de la recherche » ;
- c) « Une analyse approfondie de la nécessité de créer des laboratoires particuliers de caractère régional ou relevant de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des fonctions qu'ils pourraient exercer ; cette analyse comprendrait, s'il y a lieu, des détails sur la composition à donner à leur personnel, un exposé des installations matérielles nécessaires, ainsi qu'une analyse des différentes méthodes de financement possibles tant pour les frais de premier établissement que pour les dépenses courantes de fonctionnement » ;
- d) « Enfin une étude du rôle des autres institutions spécialisées et d'autres organisations internationales en ce qui concerne l'assistance à fournir par elles à la recherche scientifique dans les limites de leurs attributions et à la diffusion de la connaissance scientifique dans leurs domaines respectifs ».

Le projet de création de centres internationaux de recherche a soulevé un vif intérêt dans les milieux scientifiques. Les congrès des associations internationales de sociologie et de science politique tenus à Zurich (Suisse) en septembre 1950 adoptèrent des résolutions recommandant la création de ces centres, afin de surmonter les insuffisances qui se manifestent quant aux facilités de recherche et aux ressources dont disposent les sciences sociales dans de nombreux pays.

La résolution adoptée par le conseil de l'Association internationale de sociologie porte sur les points suivants :

1. « Création, dans les plus brefs délais possibles, d'un conseil international de recherches sociales, pour servir de centre d'information et d'organe consultatif, faciliter les études coordonnées et comparées et assurer la formation des spécialistes de la recherche. Ce conseil serait habilité à recueillir des fonds et à les répartir de la façon la plus judicieuse » ;
2. « Développement des centres locaux et régionaux de recherches existants et encouragement à la création de nouveaux centres de ce genre, avec la coopération de spécialistes et des instituts de sciences sociales des différentes régions » ;
3. « Développement des centres spécialisés dans l'étude de problèmes ou de secteurs particuliers, et encouragement à la création de centres de ce genre. »

Quant à la résolution adoptée par le comité exécutif de l'Association internationale de science politique, elle recommande « qu'un Conseil international de recherche contribue à porter remède aux insuffisances qui se manifestent dans les facilités de recherche et les ressources dont disposent les sciences sociales en de nombreux pays. Un tel conseil ne devrait pas être trop nombreux. Il pourrait être composé d'un nombre limité de représentants des associations internationales fondées sous les auspices de l'Unesco pour les

différentes branches des sciences sociales et d'un certain nombre de membres invités, ainsi que de représentants de l'Unesco. Sa fonction pourrait être d'encourager les institutions existant dans différents pays à améliorer la formation des chercheurs dans le domaine des sciences sociales, de rechercher et de promouvoir les moyens permettant d'aider de telles institutions dans les recherches pour lesquelles elles sont qualifiées et d'aider à la constitution de centres de recherche locaux et régionaux, et de centres de recherche pour l'étude de problèmes spéciaux importants ».

Par la suite, sur l'initiative du Conseil exécutif de l'Unesco, un groupe de travail comprenant des membres de ce conseil et des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco s'est réuni les 1^{er} et 2 décembre 1950 à la Maison de l'Unesco. Ce groupe de travail avait pour but d'examiner l'incidence de la résolution 318 (XI) du Conseil économique et social sur les activités et les projets de l'Unesco dans le domaine des sciences sociales. Il aboutit aux conclusions suivantes :

1. Tout en reconnaissant pleinement la nécessité de l'enquête demandée par le Conseil économique et social, le groupe de travail a estimé que les décisions futures concernant la création de centres internationaux de recherche et de formation dans le domaine des sciences sociales ne devaient pas attendre la conclusion de l'enquête sur les instituts de sciences sociales existants. De l'avis du comité, les problèmes à étudier dans ce domaine étaient suffisamment mûrs pour être dégagés dès 1951 avec l'aide des associations internationales compétentes.
2. Le groupe de travail recommanda en outre que les travaux préparatoires à la création de centres ou d'instituts internationaux de recherche fussent accélérés en 1951, afin de permettre en 1952 l'élaboration de propositions concrètes comportant l'indication d'un ordre de priorité entre les principaux problèmes en vue desquels la création de ces centres paraît nécessaire.

Répondant aux recommandations qui lui étaient ainsi faites, le Directeur général réunit le 16 avril 1951 à Paris un comité d'experts dont les travaux, sous la présidence du professeur R. C. Angell (États-Unis), permirent de franchir une nouvelle étape dans l'examen du problème de la création de centres internationaux de recherche dans les sciences sociales. L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail et l'Organisation mondiale de la santé s'étaient fait représenter auprès du comité par des observateurs.

Les experts, au nombre de quatorze, appartenant à sept pays différents et représentant la plupart des disciplines des sciences sociales, s'accordèrent tout d'abord à estimer que la création de centres internationaux de recherche était devenue indispensable pour résoudre les grands problèmes de notre temps.

En ce qui concerne la forme que devait revêtir cette organisation internationale, les experts examinèrent de manière approfondie trois solutions possibles qui leur avaient été exposées par le Directeur général dans son discours d'ouverture.

Ils écartèrent la solution d'un institut unique groupant des spécialistes appartenant à tous les domaines des sciences sociales et venant de toutes les régions du monde. Bien qu'un tel institut paraisse offrir la possibilité d'une synthèse universelle, on pourrait craindre en effet qu'un organisme d'une aussi vaste compétence ne parvienne que difficilement à introduire un ordre dans des démarches sujettes à confusion.

Les experts n'ont pas retenu non plus le projet de création de plusieurs instituts strictement spécialisés par discipline, dont la coordination serait assurée par un conseil des instituts. Il a paru que la complexité des phénomènes sociaux est telle qu'on ne peut essayer d'en saisir les principaux aspects, sinon par une constante collaboration des différentes sciences sociales appliquées à l'analyse d'un problème déterminé.

Les experts ont donc recommandé la création de centres spécialisés plutôt que de centres généraux, mais dont chacun s'assurerait la coopération de représentants de plusieurs disciplines sociales. Ils ont estimé qu'il serait préférable de commencer par la création d'un seul centre et ils ont émis le vœu qu'un centre consacré à l'étude des répercussions humaines des transformations techniques soit créé aussi rapidement que possible. Les experts ont souligné la portée très grande qu'un tel centre pourrait avoir pour la solution des problèmes soulevés par l'industrialisation des pays insuffisamment développés. D'autres sujets d'étude ont également été envisagés, dont la réalisation pourrait intervenir à une date plus éloignée : mouvements de population, opinion

publique, tensions entre puissances, transformation du milieu social résultant de l'éducation de base.

Les experts ont enfin examiné les questions financières relatives à la création du centre proposé. Ils ont estimé à cet égard qu'il serait opportun de lui assurer une dotation pendant quelques années afin de mieux garantir l'indépendance de la recherche, condition essentielle du succès d'une entreprise de cette nature. De l'avis des experts, cette dotation devrait être de l'ordre d'environ 2 millions à 2.500.000 dollars pour une période initiale de cinq ans.

Le rapport du comité est donné ci-après.

A N N E X E

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'ÉTUDE SUR LA QUESTION DES CENTRES INTERNATIONAUX DE SCIENCES SOCIALES

Paris, 16-18 avril 1951

EXPERTS ET OBSERVATEURS AYANT ASSISTÉ A LA RÉUNION D'ÉTUDE.

Quatorze experts et trois observateurs représentant des organisations internationales ont assisté à la réunion d'étude sur la question des centres internationaux de sciences sociales.

C'étaient :

Président : le P^r R. C. ANGELL, président du Département de sociologie de l'Université du Michigan et président de l'American Sociological Association ;

Rapporteur : le D^r Cara Du Bois, consultant en matière de sciences sociales à l'Organisation mondiale de la santé ;

Membres : le D^r A. BRAUNTHAL, directeur du Département économique et social de la Confédération internationale des syndicats indépendants de travailleurs ; le P^r J. CHAPSAL, directeur de l'Institut d'études politiques (Fondation nationale des sciences politiques) à Paris ; le D^r H. V. DICKS, chef du service de psychiatrie de la Tavistock Clinic, à Londres ; le P^r L. DUPRIEZ, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales, à Louvain ; vice-président de l'Association internationale des sciences économiques ; le P^r Ch. EISENMANN, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris ; le P^r S. M. FRANKEL, professeur d'économie coloniale au Nuffield College, à Oxford ; le P^r Th. GEIGER, de l'Institut de recherches de sciences sociales de l'Université d'Aarhus, président du comité de recherche de l'Association internationale de sociologie ; le P^r W. LINE, du département de psychologie de l'Université de Toronto, président de la Fédération mondiale de la santé mentale ; le P^r Th. MARSHALL, professeur à la London School of Economics and Political Science (enseignement relatif aux institutions sociales) ; le D^r R. PELTIER, secrétaire général de l'Institut national d'études démographiques, à Paris ; le P^r T. S. SIMEY, du département des sciences sociales, de l'Université de Liverpool ; le P^r Quincy WRIGHT, professeur à l'Université de Chicago, président de l'Association internationale de science politique.

Observateurs : M^{lle} J. HENDERSON, de l'Organisation des Nations Unies ; M^{lle} B. HOWELL, de l'Organisation mondiale de la santé ; M^{me} JOUHAUX, de l'Organisation internationale du travail.

Les disciplines ci-après étaient donc représentées : sciences économiques, sociologie (branches diverses), psychologie, ethnologie culturelle, droit, science politique. Bien que tous les experts eussent été invités à titre individuel, il se trouvait parmi eux des membres de l'Association internationale de sociologie, de l'Association internationale de science politique, de l'Association internationale des sciences économiques, de la Fédération mondiale de la santé mentale, de l'Association internationale des professeurs

et chargés de cours d'université et de la Confédération internationale des syndicats indépendants de travailleurs.

OBJET DE LA RÉUNION.

L'objet de la réunion, déjà défini dans les quatre documents de travail, a été précisé par le Directeur général de l'Unesco dans son discours d'ouverture. La présente réunion, a déclaré le Directeur général, doit permettre d'examiner la nécessité d'une organisation scientifique internationale, chargée de résoudre certains problèmes qui ne peuvent être étudiés comme il convient qu'en se plaçant au-dessus des frontières et des cultures nationales. Il faut soit envisager une solution entièrement nouvelle, soit choisir entre les trois solutions proposées : un institut unique pour toutes les sciences sociales, ce qui rendrait possible une synthèse universelle ; plusieurs instituts spécialisés chacun dans une branche des sciences sociales, et coordonnés par l'intermédiaire d'un conseil central ; plusieurs centres spécialisés, temporaires ou permanents, pour l'étude de problèmes déterminés. Au sujet d'une organisation scientifique internationale, il se pose encore d'autres questions : 1^o Quelle part réserver à la recherche et à la formation des chercheurs ? 2^o Comment assurer la coordination entre les groupes de recherche nationaux ou locaux et les centres de recherche internationaux ? 3^o Enfin et surtout, comment garantir dans la recherche la liberté intellectuelle et l'objectivité ?

C'est sur ces thèmes qu'ont principalement porté les débats. Il a été admis que la question des centres internationaux de recherche est étroitement liée à la question plus générale de la coordination de la recherche à l'échelle nationale et internationale. Rien n'a été négligé pour assurer la liberté de la recherche internationale. Enfin la question des rapports entre la recherche et la formation des chercheurs a été étudiée de près.

LA COORDINATION INTERNATIONALE DES RECHERCHES EN MATIÈRE DE SCIENCES SOCIALES

Le comité d'experts a unanimement recommandé à l'Unesco de hâter dans toute la mesure du possible la création d'un Conseil international de la recherche en matière de sciences sociales (I.S.S.R.C.). Il a été décidé de joindre en annexe au présent compte rendu les résolutions adoptées en 1950 par l'Association internationale de science politique et par l'Association internationale de sociologie.

Deux faits viennent retarder la formation de cet organisme :

1. L'absence d'associations internationales pour certaines disciplines ;
2. Le manque d'empressement de certaines associations internationales récemment créées à s'affilier à un tel organisme.

Le comité d'experts a demandé que le Département des sciences sociales de l'Unesco aide à résoudre ces difficultés en hâtant la création d'associations internationales pour les disciplines où il n'en existe pas encore, et en invitant les associations internationales existantes à étudier la création d'un Conseil international de la recherche en matière de sciences sociales.

Il a recommandé que le comité de liaison des associations internationales existantes, qui se réunira en juillet à la Maison de l'Unesco, soit invité à hâter dans toute la mesure du possible la création de l'I.S.S.R.C. et à examiner les questions soulevées lors de la présente réunion, ainsi que d'autres questions.

Bien que l'organisation de centres internationaux de recherche doive donner lieu à certaines difficultés en l'absence d'un conseil de ce genre, la majorité a été d'avis de ne pas attendre la constitution de l'I.S.S.R.C. pour créer de tels centres.

Les experts n'ont pas discuté à fond des attributions et du fonctionnement du conseil, ne se considérant pas compétents pour le faire. Les opinions ci-après ont toutefois été exprimées.

L'I.S.S.R.C. aurait non pas à diriger mais à grouper des équipes nationales indépen-

dantes de chercheurs; il pourrait ainsi aider l'Unesco de ses conseils dans l'attribution des contrats et peut-être aussi dans l'élaboration des programmes de formation et de bourses. Certains membres se sont opposés à tout « monopole » de l'I.S.S.R.C. en ce qui concerne l'attribution des contrats de l'Unesco. Ils ont revendiqué pour cette dernière la liberté d'accorder des contrats à son gré, et cela d'autant plus que le conseil risque d'être composé de « pontifes » un peu trop férus d'antiquités. Enfin l'I.S.S.R.C., outre son rôle administratif, devrait encourager la recherche internationale et aider à la coordination des travaux en cours.

OBJECTIF DES CENTRES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE SCIENCES SOCIALES

Les objectifs éventuels des centres internationaux de recherche en matière de sciences sociales ont été longuement examinés par un certain nombre d'associations professionnelles et par divers groupements de caractère plus ou moins officiel, préalablement à la réunion d'étude. Les conclusions de ces débats figuraient dans les documents de travail de cette réunion. Les experts n'ont donc eu aucune difficulté à se mettre d'accord sur le caractère propre de la recherche internationale, sur les questions de formation et de méthode et sur le problème des applications pratiques. Nous reproduisons ci-après deux ou trois passages des documents de travail afin de donner une idée des considérations qui ont servi de base aux décisions prises lors de cette réunion d'étude :

« A moins qu'elle ne porte simultanément sur plusieurs sociétés, la recherche doit toujours tenir compte du facteur culturel, quelle que soit la société étudiée. S'il est vrai que des recherches poursuivies au sein d'une société peuvent donner lieu à de nombreuses et intéressantes hypothèses concernant les relations de cette société avec d'autres, ces hypothèses demandent à être vérifiées; la seule méthode valable pour découvrir les principes suivant lesquels plusieurs sociétés réagissent les unes sur les autres consiste à étudier ce processus d'interaction en lui-même; et le meilleur moyen d'y parvenir est d'isoler ce processus et d'en confier l'étude à des institutions spécialement créées à cet effet. »

« Un spécialiste des sciences sociales peut assurément étudier de façon objective et valable les relations de la société où il vit avec d'autres sociétés. Mais il lui est excessivement difficile de le faire, car peu d'hommes, même parmi ceux qui ont reçu une longue et solide formation d'ethnologue, de sociologue ou de psychiatre, se rendent compte exactement des limites que leur culture impose à leur pensée et de l'influence qu'elle exerce sur leur comportement. Ceux-là mêmes qui se rendent compte de ces limites ne sont pas toujours capables de les dépasser. Que dire de l'homme de science qui n'en soupçonne même pas l'existence ! Un bon spécialiste des sciences sociales s'entoure de toutes les précautions possibles pour échapper à l'emprise des préjugés culturels; et la première précaution à prendre consiste à collaborer, chaque fois que possible, avec des collègues appartenant à des cultures et à des sociétés différentes, à des recherches partant sur des problèmes communs à plusieurs cultures. Les possibilités que lui offrent à cet égard les visites de collègues étrangers à sa culture, ou ses propres séjours à l'étranger, sont limitées. C'est seulement au sein d'une équipe dont les membres appartiennent à des cultures ou à des pays différents que le spécialiste des sciences sociales peut atteindre à la pleine liberté des échanges culturels et éliminer complètement le facteur culturel. Prétendre qu'il puisse en être autrement serait faire preuve de naïveté. » (Simey, T.S., et Fletcher, F.T.H., « Rapport sur la création d'un institut international de sciences sociales », dans ce numéro.)

« . . . La première tâche de l'institut devra être de persuader les spécialistes des sciences sociales de la nécessité de ses travaux. Sa deuxième tâche sera d'initier les jeunes spécialistes aux problèmes des relations internationales et aux méthodes les plus éprouvées pour l'étude de ces problèmes. Pendant quelques années, l'enseignement prendra donc le pas sur la recherche. Lorsque la majorité des spécialistes auront compris la nécessité de recherches fondamentales sur le plan international, lorsqu'on aura assez nettement circonscrit les zones qui se prêtent le mieux à la recherche, lorsqu'on disposera

enfin d'un nombre suffisant de jeunes spécialistes connaissant les méthodes internationales d'échange de pensées et de travail en équipe, c'est alors seulement que l'on pourra songer à appliquer un programme complet de recherche. Ce ne sera probablement pas avant quelques années. En revanche nos connaissances sont d'ores et déjà suffisantes pour qu'un travail efficace puisse être accompli dans le cadre de stages d'instruction. Tous ceux qui ont suivi les séances consacrées aux sciences sociales lors des stages américains de Salzbourg en conviendront. A ces séances assistaient de jeunes et brillants spécialistes de tous les pays d'Europe. La liberté des discussions et l'empressement des stagiaires à y participer autorisent un solide optimisme quant au succès de la tâche ambitieuse qui sera assignée à l'institut projeté. » (Simey, T. S., et Fletcher, F. H. T., « Rapport sur la création d'un institut international de sciences sociales », dans ce numéro.)

L'expression « recherche internationale » peut désigner, séparément ou à la fois :

- 1° Les recherches qui sont internationales quant à leur objet, c'est-à-dire qui portent sur un phénomène social de caractère spécifiquement international. A cette catégorie appartiennent tous les problèmes concernant les relations politiques, économiques ou culturelles entre nations, à l'exclusion de tous autres;
- 2° Les recherches qui, quel que soit leur objet, sont internationales en raison de leur principe ou de leurs méthodes, c'est-à-dire les recherches :
 - a) Qui donnent lieu à des généralisations internationales;
 - b) Qui portent sur des problèmes de caractères internationaux;
 - c) Qui prévoient, dans le cadre d'un programme de travail commun, la création d'équipes de recherche locales, nationales ou régionales dont les travaux doivent faire l'objet d'une synthèse finale;
 - d) Qui sont entreprises sous l'égide d'organismes internationaux.

Dans les deux cas, un phénomène étudié sous l'angle international se situe, de ce seul fait, sur un autre plan, dans un autre cadre et dans une nouvelle perspective. Les spécialistes de sciences sociales reconnaissent aujourd'hui que le progrès des connaissances dans leur spécialité dépend du développement des méthodes comparatives. Pour procéder à l'étude comparée des effets de divers facteurs sur un même phénomène, il faut observer ce phénomène dans des conditions différentes. Tant qu'un même phénomène est observé dans chaque pays selon les méthodes propres aux savants de ce pays, la comparaison des résultats obtenus est extrêmement difficile et souvent impossible à l'échelon international. Des recherches centralisées, patronnées, organisées et dirigées sur le plan international donneront des conclusions d'une profondeur et d'une portée sans précédent.

La recherche sociale internationale, au sens que nous donnons ici à cette expression, n'a pas seulement une portée plus étendue; il s'agit d'une recherche conçue dans un esprit nouveau et qui pose des problèmes de méthodologie entièrement neufs. (Association internationale de sociologie : « Rapport sur les centres internationaux de recherche en matière de sciences sociales », Paris, 1^{er} avril 1951, pp. 5 et 6.)

Le comité d'experts, qui a examiné de nombreux documents comparables, a adopté les conclusions suivantes :

1. Recherche internationale.

La tâche principale d'un ou de plusieurs centres internationaux de recherche en matière de sciences sociales doit être, en dernière analyse, d'effectuer sur des problèmes internationaux — c'est-à-dire sur des problèmes affectant les relations entre nations ou communs à la plupart des nations — des recherches comportant l'intervention de plusieurs disciplines.

2. Formation des spécialistes.

Il est particulièrement nécessaire que le centre forme des chercheurs ayant des conceptions et des préoccupations internationales. La question de l'équilibre à réaliser entre la formation et la recherche ne pourra être réglée qu'à mesure que le centre développera ses activités.

3. *Méthodologie.*

La recherche internationale pose des problèmes de méthodologie entièrement neufs, qui devront être résolus dans le cadre de chaque projet particulier ou à mesure qu'ils se présenteront aux chercheurs. Il importe, à ce point de vue, de mettre au point des méthodes permettant d'assurer la comparabilité des résultats par-delà les frontières nationales et culturelles.

4. *Applications pratiques.*

La question des recherches qu'un centre international de sciences sociales peut utilement entreprendre s'est posée sous diverses formes. Certains se sont prononcés pour des travaux de recherche « pure » à condition qu'ils soient réalisables, ce qui impliquerait que tous travaux de recherche « pure », mais réalisables, comportent inévitablement des applications pratiques. Les partisans de la recherche dans l'action et par l'action (*operational research*) cherchaient à combler le fossé qui sépare la formation et la recherche de l'administration et de la « thérapeutique sociale ». Pour certains experts enfin, les recherches devaient présenter une utilité particulière du point de vue de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Sans prendre nettement parti au sujet de ces diverses possibilités, le comité a été unanime à reconnaître qu'un centre international de recherche devrait étudier, avec une parfaite probité scientifique, des problèmes présentant une importance capitale pour le monde contemporain.

RECHERCHES A ENTREPRENDRE.

Le problème le plus urgent.

Le comité a émis l'opinion que les centres de recherche devraient se proposer pour but l'étude d'un problème déterminé. La priorité a été accordée au problème suivant :

« Les répercussions sur le plan humain des transformations de la technique ».

Le comité estime que les transformations de la technique ont une telle influence sur les processus sociaux et économiques et sur leurs divers aspects humains et politiques que les relations entre ces divers facteurs devraient faire l'objet d'une enquête.

Cette enquête, par sa nature même, appelle des recherches internationales. Il s'agit d'un problème commun à toutes les nations, qui se pose avec acuité à certaines d'entre elles. Il porte sur les relations internationales et sur les tensions qu'elles comportent. Il requiert l'intervention de toutes les disciplines des sciences sociales.

En vue de rendre cette recommandation effective, il est proposé que soit organisé un groupe international de chercheurs qui constituerait un centre de recherche et de formation et emploierait, autant que possible, des méthodes appropriées pour faciliter les comparaisons entre les résultats d'enquêtes distinctes.

Pour assurer la continuité du travail, il est recommandé que le centre soit établi pour une première période d'au moins cinq ans.

Ce texte résume un grand nombre de sujets ou groupes de sujets soumis par différents groupements ou personnalités et analysés dans les documents de travail de la réunion. Il représente un effort sérieux pour formuler en termes généraux mais pratiques des problèmes et des projets particuliers intéressant plusieurs disciplines.

Certaines considérations qui se sont dégagées de la discussion de ce problème prioritaire pourraient servir à définir des projets de recherche plus précis. Il a paru utile de les consigner par écrit, sans vouloir limiter pour autant la liberté d'action de l'organisme qui serait chargé de cette tâche :

1. Les transformations techniques se produisent dans toutes les nations, quel que soit leur degré de développement. Les pays où ces transformations sont le plus rapides présentent, de toute évidence, un intérêt considérable. En entreprenant des recherches

sur ces questions et dans ces pays, on pourrait éviter à ceux-ci certains bouleversements inutiles et douloureux. En revanche les découvertes récentes dans les domaines de l'aviation, de la radio et de l'énergie atomique posent pour les pays les plus évolués des problèmes d'une importance capitale du point de vue technique, qui ne devraient pas non plus être négligés.

Toutes les expressions ayant une portée politique, comme « assistance technique », etc., devraient être proscrites ici. On devrait viser avant tout à constituer une somme de solides connaissances scientifiques, recueillies dans toutes les régions du monde. Un centre poursuivant une étude de ce genre devra se garder de proposer des solutions toutes faites, fondées sur des données incomplètes.

2. Du point de vue non plus « spatial » mais « temporel », le rythme des transformations techniques est « normal » lorsque ces transformations résultent d'inventions locales ou de l'application de telles inventions. Ce rythme est « anormal » lorsque les nouvelles techniques sont introduites de l'extérieur.
3. Certains membres du comité ont recommandé d'étudier tout spécialement la diffusion des techniques. Pour mettre au point des projets de recherche portant expressément sur les problèmes contemporains d'assistance technique et de développement économique, il importe selon eux de préciser quelles sont les techniques qui sont diffusées et comment s'effectue cette diffusion.
4. D'autres membres ont souligné qu'il s'agit essentiellement d'un problème de relations et qu'en établissant des projets de recherche il importe avant tout de tenir compte de ce fait, ce qui exclut à l'heure actuelle toute limitation des travaux du centre, que ce soit dans l'espace ou dans le temps.
5. Certains experts ont émis l'idée qu'une étude des tensions serait très utile et permettrait notamment de formuler des hypothèses de travail plus précises dans ce domaine. Il a été reconnu à cet égard que le mot « tension » ne doit pas être pris dans un sens purement négatif : il est possible de voir dans certaines tensions des facteurs positifs, provoquant des transformations nécessaires et souhaitées.
6. On a souligné l'intérêt que présente à cet égard la « théorie du développement économique », dont l'examen figure à l'ordre du jour de la conférence générale de l'Association internationale des sciences économiques (1953).

Au cours de la discussion, un membre du comité a proposé un projet modèle, destiné à illustrer le rôle et les méthodes de recherche du centre international envisagé. Il s'agirait d'étudier un nouveau centre urbain, situé dans un pays essentiellement agricole. L'équipe chargée d'y étudier les répercussions sur le plan humain des transformations de la technique se composerait d'un directeur, qui pourrait être un spécialiste de l'ethnologie sociale, d'un directeur adjoint, qui pourrait être un économiste ou un démographe, de six à huit spécialistes de la recherche hautement qualifiés, qui s'occuperaient chacun d'une discipline et joueraient le rôle d'initiateurs vis-à-vis d'une quatrième catégorie de personnel, à savoir des étudiants recrutés sur le plan local. Après un semestre de formation mutuelle, au cours duquel cette équipe établirait ses plans et mettrait au point ses méthodes, les travaux proprement dits pourraient se poursuivre pendant quatre ou cinq ans, mais il ne serait pas nécessaire que tout le personnel de recherche fût constamment présent sur les lieux. Parmi les questions dont l'étude appelle l'intervention de plusieurs disciplines, on peut citer : les qualités nouvelles qu'exige la direction des grandes entreprises, la formation d'un prolétariat paysan, l'apparition de préjugés et de tensions chez les personnes soumises à une brusque transplantation, etc.

Autres recherches recommandées.

Quatre autres problèmes ont été proposés en vue de recherches. Le comité a établi entre ces quatre problèmes un ordre d'importance dont tient compte le présent rapport, mais qui ne préjuge pas les décisions ultérieures.

Chacun de ces problèmes exigerait probablement la création d'un centre, pour une période initiale de cinq ans, ainsi qu'il est prévu dans le cas du problème prioritaire « Les répercussions sur le plan humain des transformations de la technique ».

Ces quatre problèmes sont présentés ci-après dans l'ordre d'importance que leur a attribué le comité par douze voix sur quatorze votants :

« La formation délibérée de l'opinion publique en fonction des conditions économiques, politiques, juridiques et sociales existant dans les sociétés contemporaines ».

Ce plan d'études doit être considéré comme combinant les points 15, 16, 29 et 31 de l'annexe 3 du rapport de l'Association internationale de sociologie sur les centres internationaux de recherche en matière de sciences sociales (1^{er} avril 1951), ainsi qu'une proposition du D^r Klineberg. La question capitale qui se pose aux chercheurs est la suivante : « Qu'est-ce qui confère à la propagande idéologique l'attrait et l'influence qu'elle exerce sur une certaine fraction d'une population donnée ? » Ce projet permettrait de vérifier les hypothèses suivantes :

- a) La propagation des idées réussit dans la mesure où elle permet aux hommes de satisfaire leur besoin de s'identifier à certaines représentations qui sont le symbole du pouvoir, de la réussite sociale ou d'autres valeurs.
- b) Ce besoin d'attachement symbolique à des objets ou à des idées s'explique par l'insécurité sociale, économique ou psychologique, par l'isolement ou par la situation défavorisée de l'individu ou du groupe soumis à la propagande.

Les équipes de recherche devront mettre au point des méthodes permettant d'étudier de façon suivie sur le plan international différents types de sollicitations de ce genre ainsi que les réactions correspondantes observables dans les mouvements de masse passés et présents. Les disciplines et les spécialités auxquelles il conviendra de faire appel seront probablement les suivantes : histoire sociale, psycho-sociologie et psychologie de la personnalité, sociologie, analyse du contenu des représentations collectives, sciences économiques, statistique. Il conviendra d'étudier notamment les mouvements de masse dans le passé, d'après des données historiques ; l'épidémiologie de différents mouvements de masses contemporains ; leurs programmes avoués et secrets ; leur langage et leur symbolisme, leur action, les hommes qui les composaient, les conditions économiques et sociales dans lesquelles ils opéraient, ainsi que les caractéristiques de différents groupes de population soumis à leur propagande, tant du point de vue statistique que du point de vue qualitatif. On prendra soin de préciser et de définir les différentes variables utilisées et d'en assurer la comparabilité du point de vue statistique.

Commentaires : On a souligné que cette question se rattache étroitement à l'étude proposée par l'Association internationale de science politique sur « la diffusion de l'idéologie et ses répercussions sur les divers systèmes politiques du monde », ainsi qu'au projet d'une enquête internationale sur l'opinion publique et sur l'influence des grands moyens de l'information. La discussion a fait apparaître la nécessité d'étudier moins la propagation des idées par les méthodes classiques d'éducation que la création de symboles par des moyens irrationnels et émotifs. On a insisté également sur les conséquences, voulues ou non, de l'intégration de ces symboles par une société, notamment du point de vue des relations internationales.

« Centre international des migrations ».

En raison de la grande importance économique et sociale des problèmes relatifs aux migrations et aux transplantations de personnes, du caractère international de ces problèmes, du très vif intérêt que le Conseil économique et social des Nations Unies et certaines institutions spécialisées, notamment l'Organisation internationale du travail, ont manifesté à cet égard, et de la valeur pratique que des études méthodiques et suivies en ce domaine présenteraient pour ces organisations et pour d'autres, il est recommandé que soit créé un centre international des migrations. Ce centre étudierait systématiquement les divers aspects d'intérêt général des problèmes des migrations et des transplantations internationales et intranationales, y compris le problème des réfugiés et des personnes déplacées ; les aspects démographiques de l'immigration et de l'émigration ; les conditions économiques et sociales où se trouvent les migrants ; les tensions sociales, politiques, nationales, raciales, religieuses et culturelles existant entre les migrants et la population indigène, ainsi qu'entre les migrants eux-mêmes ; l'adaptation économique, sociale et culturelle des migrants ; les problèmes économiques et sociaux que posent les migrations dans les régions d'émigration.

Commentaires : L'examen de ce problème a permis de faire ressortir l'importance que présentent les méthodes statistiques et démographiques pour l'étude de ces questions, ainsi que la nécessité de faire porter ces études aussi bien sur les pays d'émigration que sur les pays d'immigration.

« Les caractéristiques particulières des antagonismes entre centres de pouvoir politique et leurs conséquences en ce qui concerne les problèmes de l'organisation internationale ».

Ce projet a été exposé d'après les documents de travail soumis à la réunion et cités ci-après :

Document de travail n° 1; annexe;

I (b). Conditions psychologiques requises pour vivre au sein des Nations Unies;

II (2). Méthodes et techniques de la solution pacifique des états de tension;

III (g). Étude des problèmes de la paix;

Document de travail n° 2, page 14, n° V (b);

« Étude de la solution pacifique des tensions internationales et des techniques à utiliser pour cela »;

Association internationale de sociologie : Rapport sur les centres internationaux de recherche en matière de sciences sociales; annexe IV, n° 1 : « Nation, nationalisme et tension internationale »; et n° IX : « États de tension, notamment entre les nations ».

Commentaires : Les difficultés pratiques et politiques que soulèvent de telles études ont été généralement admises; toutefois plusieurs membres du comité voient dans ces difficultés mêmes la preuve qu'il importe au plus haut point de faire entreprendre de telles recherches par un organisme international indépendant, dans un esprit impartial et scientifique.

« Problèmes de l'analphabétisme et de l'éducation de base ».

Depuis quelques années, l'Organisation des Nations Unies attache une importance capitale au développement de l'éducation de base. Dans le projet de programme de l'Unesco pour 1952, le thème de l'éducation de base revient à plusieurs reprises. Les États membres sont encouragés à développer cette éducation, à favoriser, outre l'enseignement des rudiments, la compréhension internationale, l'assimilation des techniques et des idées et la compréhension des droits et des devoirs. Une assistance technique est offerte dans ce domaine; une expérience témoin est en cours en Haïti, une collaboration s'organise avec le Mexique et avec d'autres pays de l'Amérique latine.

Or on manque de données essentielles pour juger de l'efficacité de ces efforts et pour déterminer les conséquences d'un progrès rapide de l'instruction élémentaire. Il est donc proposé d'entreprendre des recherches sur les transformations qui accompagnent le recul de l'analphabétisme et sur les conséquences économiques, sociales, culturelles et politiques de ces transformations.

De telles recherches pourraient être effectuées dans des régions où l'instruction a fait de rapides progrès et dans celles où des efforts particuliers ont été tentés pour développer l'éducation de base. Des équipes pourraient également être envoyées dans d'autres régions, pour y dresser des statistiques générales sur la régression ou la progression de l'analphabétisme au cours des cent dernières années. Ces statistiques permettraient peut-être d'établir une corrélation entre les différences constatées dans le temps et dans l'espace et certaines conditions économiques, sociales, culturelles ou politiques.

Des études détaillées pourraient être entreprises dans des régions telles que l'Amérique du Sud, Haïti et, si l'on peut y avoir accès, la Chine et l'U.R.S.S., où le nombre des analphabètes a beaucoup baissé récemment.

Ces études permettraient peut-être aussi de juger de l'efficacité des entreprises d'éducation de base de l'Unesco et de prévoir certaines des conséquences qu'entraînerait le succès de ces entreprises.

Commentaires : Ce projet n'a guère donné lieu à discussion. On a fait remarquer toutefois que les programmes d'éducation de base sont beaucoup plus vastes que les

programmes de lutte contre l'analphabétisme et qu'il conviendra de tenir pleinement compte de ce fait si des recherches sont entreprises dans ce domaine.

QUESTIONS D'ORGANISATION

Il ressort de ce qui précède que le comité, d'accord en cela avec ceux qui l'ont précédé, a rejeté l'idée d'un institut unique pour toutes les disciplines et tous les pays, ainsi que celle d'un institut distinct pour chaque discipline des sciences sociales. Il s'est, en revanche, prononcé en faveur de la création d'un ou de plusieurs centres pour l'étude de problèmes généraux et urgents. Ce sont les nécessités de la recherche qui doivent déterminer la structure des centres : il serait donc prématuré à l'heure actuelle de préciser cette structure dans le détail. Toutefois le comité s'est préoccupé des conditions générales d'une recherche efficace. Il a estimé que les conditions de travail dans les centres internationaux de recherche devraient être les suivantes :

1. *Indépendance.*

Il a été reconnu à l'unanimité que les recherches internationales de sciences sociales doivent être poursuivies en dehors de toute pression politique ou économique. L'indépendance des recherches entreprises sous l'égide d'institutions des Nations Unies a donné lieu à discussion. Dans l'ensemble, le comité s'est félicité de l'aide fournie par les institutions internationales en vue de la création de centres de recherche; mais il a tenu à rappeler que ces institutions ne devront exercer aucun contrôle, sous quelque forme que ce soit, sur les travaux des centres.

2. *Continuité.*

Il a été généralement reconnu que la continuité est indispensable à l'efficacité des recherches : c'est l'une des raisons pour lesquelles il importe de soustraire l'activité des centres aux décisions politiques qui affectent si fréquemment les budgets annuels des institutions internationales. Mais les avis se sont trouvés très partagés sur ce qu'il faut entendre par continuité. Pour les uns, partisans de centres permanents, toute recherche sérieuse exige l'application progressive de programmes de longue haleine assurant une sécurité d'emploi au personnel supérieur. Pour les autres, une telle solution risque de provoquer la création d'un nouveau groupement d'intérêts en matière de recherche : ils préféreraient confier l'exécution de chaque projet à une équipe ou à un comité spécial, la coordination étant assurée par un organisme stable tel que l'I.S.S.R.C. Cette dernière proposition n'a pas rencontré d'opposition, étant entendu que les projets proposés devront pouvoir être menés à bien dans un délai limité, et qu'un organisme stable sera créé pour assurer la coordination. La solution de compromis qui semble la plus acceptable consiste à créer des centres pour une durée de cinq ans. Au bout de ces cinq ans, un organisme compétent examinerait le programme du centre et recommanderait la continuation ou la cessation des travaux.

3. *Responsabilité.*

Le comité a souligné, sans s'y attarder, qu'il importe de bien fixer les responsabilités en ce qui concerne chaque problème de recherche. C'est là un principe général. En outre il importe de doter chaque centre d'un directeur responsable et hautement compétent.

4. *Ressources.*

La nécessité de disposer de ressources suffisantes a été admise par la grande majorité des experts. Toutefois aucune définition précise de ce qu'il faut entendre par ressources

minimums ne s'est dégagée des débats, une telle définition ne pouvant être que prématurée à l'heure actuelle. Les discussions financières ultérieures (voir « Questions financières », ci-dessous) ont permis de poser certains problèmes pratiques, sans qu'il ait toutefois été possible de les résoudre au cours de cette réunion.

CONSEIL DE DIRECTION.

Le conseil de direction de chaque centre devrait être composé pour les deux tiers de spécialistes des sciences sociales. Le dernier tiers, désigné par cooptation, serait composé de non-spécialistes, qui devraient être des gens avertis et éclairés dont l'intérêt pour la recherche sociale et la probité intellectuelle ne sauraient être contestés. Un tel conseil devra être non seulement hautement compétent, mais aussi complètement indépendant et représentatif des disciplines intéressées au problème que le centre est chargé d'étudier.

Les spécialistes des sciences sociales appelés à siéger à un conseil de direction seraient désignés comme suit : chaque association internationale serait invitée à proposer deux candidats d'une haute compétence entre lesquels l'I.S.S.R.C. aurait à choisir. Les membres du conseil siègeraient à titre individuel, et non comme représentants des associations qui les auraient proposés. En attendant la création de l'I.S.S.R.C., l'Unesco pourrait être chargée de désigner les membres des conseils, en s'inspirant des recommandations du comité.

Cette question, ainsi que de nombreux autres problèmes d'organisation, n'a pas été réglée dans le détail. Il a été admis en effet que la création de chaque centre devra être précédée d'une assemblée constituante.

QUESTIONS FINANCIÈRES.

Il a été généralement reconnu que ce serait une erreur de nommer des conseils de direction sans doter les centres d'un budget indépendant pour une durée de cinq ans.

Il a également été reconnu que ce serait courir à un échec que créer un centre sans le doter de ressources suffisantes. La possibilité de trouver pour cela un appui financier en dehors des Nations Unies a été envisagée.

Les dépenses afférentes aux centres se chiffrent, selon les estimations, entre 100.000 et 500.000 dollars par an. Il semble qu'il faille envisager du budget annuel de 250.000 à 300.000 dollars, si l'on veut fixer un ordre de grandeur.

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE SCIENCES SOCIALES CRÉÉ PAR L'UNESCO EN ALLEMAGNE

L'Unesco a récemment créé en Allemagne un Institut de sciences sociales, pour lequel elle pourra, conformément aux plans qui ont déjà été brièvement exposés dans le numéro de printemps du *Bulletin international des sciences sociales*¹, disposer de fonds spéciaux. Les statuts de cet établissement ont été rédigés et approuvés, et les membres de son conseil d'administration désignés.

Ils se sont réunis pour la première fois à Wiesbaden du 16 au 19 juin 1951 et ont choisi Cologne comme siège de l'institut. Aux termes de ses statuts, l'institut a pour objet :

1. Voir volume III, n° 1, pp. 109 à 114.

« Article premier :

- » a) D'exercer, sans porter atteinte aux particularités nationales, raciales ou culturelles, des activités propres à favoriser la coopération entre spécialistes des sciences sociales, et de constituer un centre de relations internationales qui permettrait à des spécialistes des sciences sociales appartenant à différents pays de comparer et de mettre en commun leurs idées, leurs méthodes et l'expérience qu'ils ont acquise dans leurs secteurs respectifs des sciences sociales;
- » b) De procéder à des recherches dans le domaine des sciences sociales, en mettant au premier plan l'étude objective des problèmes sociaux, notamment des problèmes de la jeunesse, et l'élaboration de nouvelles méthodes de recherches;
- » c) D'établir en Allemagne une liaison permanente entre les personnes qui s'occupent des problèmes de sciences sociales et celles qui s'intéressent, dans divers pays, à la théorie et à la pratique des sciences sociales;
- » d) D'obtenir que les spécialistes des sciences sociales accordent un appui total aux efforts de l'Unesco en faveur de la compréhension internationale et donnent à la jeunesse un enseignement inspiré des idées de paix et de coopération internationale. »

Le conseil d'administration se compose d'un représentant du Directeur général de l'Unesco, de sept membres non allemands et de six membres allemands, désignés par lui, et choisis sur une liste de spécialistes arrêtée d'un commun accord par l'Unesco et par le comité allemand pour les activités de l'Unesco.

Les experts dont les noms suivent ont été désignés pour faire partie du Conseil d'administration :

MM. Viktor AGARTZ, du Wirtschaftswissenschaftliches Institut der Gewerkschaften, à Cologne; P. J. BOUMAN, professeur de sociologie à l'Université de Groningue (Pays-Bas); Carl BRINKMANN, directeur du Wirtschaftswissenschaftlichen Seminar, de l'Université de Tubingue; Arvid BRODERSEN, professeur de sciences sociales à la New School of Social Research, à New York (suppléant de M. F. Dehousse, Belgique); Georges FRIEDMANN, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (France); Walther HOFFMANN, directeur de la Sozialforschungsstelle de l'Université de Munster, à Dortmund; M^{me} Karin KOCK, directrice générale du Bureau central de statistique, à Stockholm; MM. Walter H. C. LAVES, professeur de science politique à l'Université du Michigan; T. MARSHALL, professeur de sociologie à la London School of Economics, à Londres; Alexandre RUESTOW, professeur de sciences sociales, du Alfred-Weber-Institut für Sozial- und Staatswissenschaften, à Heidelberg; R. SIEVERTS, directeur du Seminar für Strafrecht und Kriminalpolitik et du Seminar für Jugendrecht und Jugendhilfe de l'Université de Hambourg; Dolf STERNBERGER, maître de conférences de science politique, à l'Université de Heidelberg; Francesco VITO, de l'Associazione Italiana di Scienze politiche e sociali, à Milan.

La première réunion du conseil d'administration a été présidée par M. T. Marshall et a abouti aux décisions suivantes :

OBJET DE L'INSTITUT.

Il a été décidé de donner priorité absolue au paragraphe *b*, autrement dit, de considérer l'avancement de la recherche scientifique comme la fonction essentielle de l'institut, et de faire porter ses recherches, en particulier, sur les problèmes qui présentent une importance pratique pour la jeunesse, ainsi que sur l'élaboration de nouvelles méthodes. Les activités indiquées aux paragraphes *a*, *c*, et *d* ne seront poursuivies qu'en fonction de cette tâche essentielle. Ce principe vise surtout à assurer une saine concentration des efforts de l'institut pendant la période initiale.

PROGRAMME.

Quant au programme même de l'institut, le conseil d'administration a longuement examiné la question du choix des projets de recherche. Il s'est particulièrement attaché à trouver une question d'intérêt international qui présenterait en même temps une importance vitale pour l'Allemagne et se prêterait à une étude et à des recherches scientifiques de caractère objectif. Il a examiné un grand nombre de projets particuliers, dont beaucoup étaient solidaires. Il s'est arrêté à la conclusion qu'il vaudrait mieux, pour le moment, se contenter d'indiquer les domaines généraux dans lesquels l'institut entreprendra des recherches particulières, et ajourner à la prochaine réunion du conseil d'administration le choix des projets dont il conviendrait de recommander l'exécution au directeur de l'institut.

Participation du citoyen à la vie de la collectivité.

Le problème de la participation du citoyen à la vie de la nation et de la collectivité, et les incidences de ce problème sur celui de l'attachement à une communauté mondiale ont suscité un vif intérêt. Dans ce domaine, les recherches devraient viser à déterminer, par des méthodes appropriées, le degré de participation qui existe en fait, et à découvrir les facteurs (géographiques, économiques, culturels, éducatifs, etc.) qui sont de nature à influencer sur la participation des citoyens. Il a été suggéré que l'on pourrait, pour commencer ces recherches, étudier la question de la participation de la jeunesse aux affaires sociales, question étroitement liée aux travaux du Centre d'activités internationales de jeunesse, qui doit être créé en Allemagne sous les auspices de l'Unesco. Il a été décidé aussi d'étudier tout spécialement la mesure dans laquelle les jeunes gens participent effectivement au gouvernement local et aux courants idéologiques (notamment à ceux qui concernent l'organisation internationale), ainsi que l'influence des jeunes sur les conditions de travail.

Influence de la technique.

En outre le conseil d'administration a examiné la possibilité d'entreprendre, dans certaines régions industrielles et rurales caractéristiques de l'Allemagne, des recherches concernant les effets des récents progrès techniques sur :

1. La répartition de la main-d'œuvre spécialisée;
2. L'enseignement général et technique, et éventuellement
3. Les attitudes mentales, le comportement civique et l'esprit civique.

Étude de la stratification sociale.

Il a été reconnu qu'il serait tout indiqué que l'institut entreprît une enquête sur la stratification sociale; mais comme l'Association internationale de sociologie s'occupe de ce problème, le conseil d'administration a décidé qu'à cet égard toute activité de l'institut devrait être coordonnée avec les projets que l'association envisagerait d'exécuter dans le même domaine.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES.

Le conseil a prié le directeur de l'institut d'examiner toutes les possibilités de trouver dans les domaines indiqués ci-dessus des projets de recherche appropriés, et de préparer pour la réalisation de ces projets des plans de travail que le conseil d'administration pourrait examiner aux fins d'adoption, lors de la prochaine réunion. Le Directeur a été chargé de s'assurer le concours de spécialistes des diverses techniques de recherche, et de se concerter avec des hommes de science et des centres en vue de leur participation éventuelle aux travaux de recherche. Le directeur a été chargé aussi d'utiliser l'étude déjà consacrée aux attitudes de la jeunesse à l'égard de l'autorité et de rattacher cette étude aussi étroitement que possible aux nouvelles recherches. A ce propos, le président

du conseil a accepté de reprendre, comme le lui demandait l'Unesco, les fonctions de l'ancien comité qui avait organisé et dirigé les travaux sur place.

COMITÉ PERMANENT.

Un comité permanent a été constitué; il comprend :

MM. R. SIEVERTS, président du conseil d'administration, HOFFMANN, T. MARSHALL et F. VITO.

Le comité permanent aidera de ses avis le président du conseil, mais les décisions concernant le choix des projets à exécuter, la répartition des travaux entre les différents instituts, centres et spécialistes, et les autres questions d'ordre général ne deviendront définitives qu'à la prochaine réunion du conseil d'administration.

DIRECTEUR.

M. J. J. SCHOKKING (Pays-Bas), professeur de science politique à l'Université de Cologne, a été élu directeur de l'institut. Le conseil d'administration a demandé qu'il procède immédiatement au recrutement d'un adjoint hautement qualifié pour s'occuper des recherches.

Le directeur élaborera un projet de programme et un plan de travail à soumettre au conseil d'administration avant la fin de l'année 1951. A cette date, de nouvelles décisions seront prises à l'égard du programme.

RÉUNION D'ANTHROPOLOGUES ET DE GÉNÉTICIENS POUR UNE DÉFINITION DU CONCEPT DE RACE

Paris, 4-8 juin 1951.

Vers la fin de 1949, un groupe d'anthropologues, de sociologues et de psychologues réunis à la Maison de l'Unesco à Paris ont rédigé une déclaration dans laquelle ils présentaient sous une forme brève et simple l'état actuel du problème racial. Les détails de cette conférence, ainsi que la déclaration elle-même, ont été publiés dans les pages de ce *Bulletin* (voir vol. II, n° 3, pp. 403-413)¹. L'accueil réservé à ce document est révélateur de l'intérêt que le public accorde à la question raciale. Ce texte a été reproduit par un nombre considérable de journaux et de revues paraissant dans plus de trente-quatre pays.

Dans quelques milieux scientifiques, des réserves ont été formulées sur certains points de cette déclaration, notamment en ce qui concerne la définition du concept de race telle qu'elle était proposée par le comité. Quant à d'autres propositions, sans aller jusqu'à les contester, on les a considérées comme trop catégoriques. Cependant — il convient de le dire — tous ceux qui ont soumis le texte publié par l'Unesco à un examen critique ont eu soin de répudier toute tendance raciste et se sont associés aux conclusions générales. Ils auraient souhaité, par contre, une déclaration susceptible de rallier l'approbation de tous les savants, quelle que fût la discipline représentée dans le cadre des sciences biologiques. Le désaccord qui s'exprimait dans ces critiques reflétait, dans une certaine mesure, la façon différente dont généticiens et anthropologues conçoivent l'étude du phénomène de la race.

1. Voir aussi vol. II, n° 4, entièrement consacré aux questions raciales.

Comme l'expression de ces divergences pouvait amoindrir aux yeux des non-spécialistes la portée de la déclaration, il devenait nécessaire de convoquer une conférence qui, tout en tenant compte des grands courants de la génétique moderne et des recherches récentes des anthropologues, pût compléter les passages de la déclaration où la question raciale est envisagée sous son aspect purement biologique. Cette réunion fixée au 4 juin 1951 se prolongea jusqu'au 9.

Alors que le premier comité était surtout composé de spécialistes des sciences sociales, le nouveau groupe, plus homogène, ne comprenait que des biologistes et des anthropologues, au sens restreint du mot, c'est-à-dire des savants qui s'occupent des caractères physiques de l'homme. Ce choix plus restreint était la conséquence logique de la nature des critiques adressées à la première déclaration, critiques formulées exclusivement par des représentants des sciences naturelles. Une telle composition avait en outre l'avantage de permettre de concentrer les discussions sur un certain nombre de points précis et d'employer un vocabulaire et des notions familiers à tous les membres du comité. Ce comité comprenait les personnalités suivantes :

MM. R. A. M. BERGMAN, professeur d'anthropologie à l'Institut royal des tropiques d'Amsterdam (Pays-Bas) ; Gunnar DAHLBERG, directeur de l'Institut de génétique humaine et de biologie de la race à l'Université d'Upsal (Suède) ; L. C. DUNN, professeur de zoologie à la Columbia University, New York ; J. B. S. HALDANE, professeur de biométrie à l'University College, Londres ; F. Ashley MONTAGU, professeur d'anthropologie à la Rutgers University, New Brunswick (États-Unis) et rapporteur du premier comité ; A. E. MOURANT, directeur du Laboratoire d'étude des groupes sanguins au Lister Institute, Londres ; Hans NACHTSHEIM, professeur à l'Institut de génétique de l'Université libre de Berlin ; Eugène SCHREIDER, directeur adjoint du Laboratoire d'anthropologie physique de l'Institut de paléontologie humaine de Paris ; Harry L. SHAPIRO, directeur du Département d'anthropologie de l'American Museum of Natural History de New York ; J. C. TREVOR, professeur d'anthropologie à la Faculté d'archéologie et d'anthropologie, à Cambridge (Royaume-Uni) ; Henri V. VALLOIS, professeur au Muséum d'histoire naturelle, directeur du Musée de l'homme, à Paris ; S. ZUCKERMAN, professeur d'anatomie à l'École de médecine de l'Université de Birmingham (Royaume-Uni).

Le Directeur général ouvrit les débats par un discours dans lequel il réaffirma la position de l'Unesco devant le problème du préjugé racial et de la discrimination raciale, qui violent les principes des droits de l'homme. Le comité désigna à l'unanimité le professeur Vallois comme son président et le professeur L. C. Dunn comme son rapporteur.

En prenant pour base de discussion le texte de la première déclaration, le comité mit sur pied un nouveau texte, dont chaque phrase fut rédigée après de nombreuses discussions. Ce texte, que nous reproduisons ci-dessous, sera soumis, par l'intermédiaire des commissions nationales, à de nombreuses institutions scientifiques et aux hommes de science spécialisés en ce domaine. Les remarques et commentaires qu'ils voudront bien faire seront publiés en appendice. Par ce moyen, l'Unesco espère pouvoir présenter un tableau fidèle et complet de la notion de race telle qu'elle est conçue par la science moderne. A la fin des travaux, le comité a résumé ses conclusions générales de la façon suivante :

« Appelés à se prononcer sur l'état actuel de la question raciale, à la lumière des recherches biologiques modernes, anthropologues et biologistes réunis sous les auspices de l'Unesco se sont accordés sur les points suivants :

» Ils reconnaissent que l'espèce humaine tend à se différencier selon des processus extrêmement complexes qui aboutissent parfois à la formation de races génétiquement distinctes. Ils affirment que les groupes nationaux, religieux et culturels ne peuvent être considérés comme des races, et estiment nécessaire de limiter le concept de race exclusivement aux caractères physiques de nature héréditaire. Ils soulignent que les différences biologiques entre les hommes sont plus grandes à l'intérieur d'une même race que d'une race à l'autre. Ils rappellent, en outre, qu'il n'est pas prouvé que les croisements de races aient des effets biologiques néfastes ; les effets sociaux, bons ou mauvais, des croisements de races peuvent, dans la plupart des cas, être attribués à des facteurs sociaux. En ce qui concerne les différences psychologiques entre groupes

humains, ils s'accordent à reconnaître que la culture et le milieu jouent un rôle considérable dans la genèse de ces différences et que l'on n'a pas pu jusqu'à présent établir l'existence de différences d'ordre racial dans les caractères psychologiques. D'un commun accord, ils dénoncent l'usage abusif qui est fait du concept de race en faveur du racisme; le racisme ne se justifie en aucune façon, pas plus sur le plan scientifique que sur le plan moral. »

LES RACES HUMAINES D'APRÈS LA GÉNÉTIQUE

par Theodosius DOBZANSKY

1. *Diversité et classification des hommes.*

Il n'existe pas deux hommes semblables. La diversité humaine est un fait d'expérience quotidienne indiscutable. Mais, quant à la nature, à la signification et aux conséquences pratiques de cette diversité, il subsiste une grande confusion dans l'esprit des masses. L'abus que les propagandistes et les fanatiques ont fait du mot « race » a amené le grand public à se méfier systématiquement de l'idée qu'il comporte. On demande souvent si les races humaines ont une réalité biologique vérifiable, si ce sont simplement des catégories artificielles imaginées pour plus de commodité par les anthropologues et les biologistes. Si les races existent ont-elles des valeurs et des mérites différents, et sont-elles biologiquement prédestinées à mener des genres de vie différents et à réagir de manières différentes à leur milieu ? Bien qu'à l'égard de ces questions l'unanimité ne soit pas encore complète entre hommes de science, les progrès récemment accomplis dans plusieurs secteurs de la biologie, et notamment dans celui de la génétique des peuples, ont jeté une lumière nouvelle sur la nature de la race et sur la diversité humaine en général.

Le procédé auquel toutes les sciences ont recours, devant la diversité des cas à étudier, est la classification. La notion de race a fait son apparition au XVIII^e siècle comme un moyen pratique de classer et de cataloguer la diversité humaine. Les anthropologues l'emploient encore à cette fin. L'humanité toutefois, comme les autres espèces biologiques, n'est pas une seule et même collectivité reproductrice, mais un ensemble complexe de nombreuses collectivités reproductrices ou populations. Les membres de chaque population pratiquent plus souvent l'endogamie que l'exogamie. Aucune de ces collectivités n'est complètement isolée de toutes les autres pendant longtemps, et cette absence d'isolement complet préserve l'unité biologique de l'humanité. Néanmoins un jeune homme né en France a plus de chance d'épouser une de ses compatriotes que d'aller chercher femme en Amérique ou en Chine. Or il se trouve que les collectivités reproductrices, les populations (au sens biologique), diffèrent entre elles par l'hérédité collective, le fonds commun de gènes propre à chacune d'elles. Parfois elles se distinguent aussi par la présence chez leurs membres de diverses particularités physiques, telles que la couleur de la peau, le système pileux, ou la forme du crâne. Les populations qui ne tirent pas leurs gènes du même fonds commun constituent des races différentes, au sens biologique du terme. Une race est donc une catégorie de classification employée à des fins pragmatiques, à savoir : l'établissement d'un catalogue des variétés de l'espèce humaine. Une race est aussi une population (au sens biologique) dont l'existence est indépendante du fait qu'elle a ou n'a pas été décrite par un classificateur. La dangereuse confusion qui règne dans les idées de nombreuses personnes sur la nature de la race provient en grande partie de ce qu'elle méconnaissent cette dualité de la notion de race.

2. *Race et types.*

A des fins de description et de classification, on a souvent trouvé utile de considérer les individus humains comme des variantes de « types » raciaux auxquels ils sont censés appartenir. Ainsi on dit parfois que des individus sont, ou ne sont pas, conformes

au « type » nordique, mongolien, mélanésien, ou même au « type » anglais, français ou russe. Ce « type », toutefois, est une abstraction. En fait, ce qu'un classificateur étudie est un certain nombre d'individus pris au hasard parmi la population d'un pays ou d'un territoire donné; le « type » qu'il établit n'est qu'un ensemble de moyennes statistiques des caractères dont il a constaté l'existence parmi les individus en question. Ces « types » statistiques facilitent l'opération à laquelle ils sont destinés, c'est-à-dire l'établissement de catalogues. Mais il est fallacieux et dangereux de les considérer comme représentant la « race ». Or c'est exactement ce qui s'est produit à maintes reprises en anthropologie classique.

En découvrant que les caractères héréditaires se transmettent des parents à leur progéniture, non par le « sang », mais par les gènes, Mendel a montré que ce sont les individus et les peuples (ou collectivités reproductrices) qui sont les vraies réalités biologiques. Tout être humain a sa propre constitution génétique, que l'on ne retrouve chez aucun autre individu actuellement en vie ou ayant vécu dans le passé (à l'exception des jumeaux monovés). Les races humaines sont des populations qui se distinguent d'autres populations par la présence de certains gènes. Il n'existe de « races pures », c'est-à-dire de groupes d'individus ayant tous la même hérédité, que dans des espèces qui se reproduisent asexuellement, ou par autofécondation obligatoire. Dans l'espèce humaine, les « races pures » sont un mythe, et il est fallacieux de prétendre décrire la population humaine actuelle comme un ensemble de mélanges, suivant des proportions variables, d'anciennes « races pures » ou de « types primaires ». Les différences génétiques entre populations humaines ne sont pas absolues mais relatives. Les différences entre les races sont dues aux mêmes éléments, les gènes, qui à l'intérieur d'une même race diffèrent souvent aussi d'un individu à l'autre.

COMBIEN Y A-T-IL DE RACES ?

Les différences entre les races ne sont pas toutes du même ordre. Des populations humaines qui habitent des pays géographiquement très éloignés l'un de l'autre présentent, en général, des différences plus marquées que des populations voisines l'une de l'autre. Il est facile, par exemple, de distinguer un homme dont les ancêtres vivaient en Afrique centrale d'un individu d'ascendance européenne. Les habitants de l'Afrique centrale présentent certaines caractéristiques : couleur de la peau, système pileux, forme du nez, épaisseur des lèvres, qui, prises isolément, sont rares chez les Européens et que l'on n'y trouve jamais toutes à la fois. Les cheveux blonds et les yeux bleus sont beaucoup plus fréquents chez les Nordiques, en Norvège par exemple, que chez les peuples méditerranéens, comme les Italiens. Mais il n'est pas toujours possible, tant s'en faut, de distinguer un Norvégien d'un Italien. Enfin on a montré que la fréquence des gènes correspondant à certains groupes sanguins varie d'une région à une autre région d'Angleterre ou d'Écosse, et même à l'intérieur d'une région donnée, entre les habitants dont les patronymes indiquent que leurs familles sont originaires de provinces différentes.

Le nombre de races que l'anthropologue reconnaît en les désignant de noms différents est pure convention. Il ne serait évidemment pas commode d'appliquer des désignations raciales aux habitants des différents comtés d'Angleterre ou des divers départements français. Mais chacun admettra que les noirs, les Européens et les Indiens d'Amérique sont nettement distincts. Certains anthropologues jugent utile de ne distinguer que quelques « grand-races », tandis que d'autres préfèrent des subdivisions plus étroites et plus nombreuses. La distinction entre une grand-race et une sous-race est elle aussi, simple affaire de commodité, puisque si l'on classe par ordre de grandeur les populations humaines génétiquement différentes, la série ne présente aucune solution de continuité. C'est exactement comme si l'on voulait établir une distinction entre les « grandes » et les « petites » branches des arbres : il y a des branches de toutes tailles.

Mais si le nombre de races que nous reconnaissons est arbitraire, l'existence de différences raciales est un fait que l'on peut constater objectivement. L'espèce humaine est un ensemble de collectivités reproductrices génétiquement divergentes. Les mariages entre membres de collectivités différentes sont limités par des obstacles géographiques, culturels et économiques. Ces collectivités, ou populations, sont distinctes du point

de vue racial lorsqu'elles diffèrent par la fréquence des divers caractères héréditaires. Nous postulons l'existence de races et désignons chacune d'un nom particulier afin de décrire la diversité humaine ; les différences raciales entre populations humaines sont des réalités biologiques.

RACES ET CULTURE.

Les races humaines sont des populations mendéliennes qui diffèrent par la fréquence des gènes correspondant à certains caractères morphologiques et physiologiques ; il en est de même des races et des espèces animales et végétales, sauvages ou non. Les races humaines et les races d'autres espèces qui se reproduisent sexuellement sont comparables dans la mesure où toutes les races sont le produit d'une diversification par évolution au sein d'une espèce biologique. Certes les différences génétiques entre races humaines sont bien moins profondes que celles qui existent, dans beaucoup d'autres espèces, entre des races très éloignées l'une de l'autre. Une différence raciale peut aboutir, dans certaines conditions, à la scission d'une espèce biologique en plusieurs espèces dérivées. La différenciation raciale de l'humanité n'est pas très poussée dans cette direction : du point de vue biologique, les races humaines, même les « grand-races », sont étroitement apparentées.

L'évolution de l'espèce humaine a cependant ceci de particulier qu'elle a été profondément influencée par le développement social et culturel de l'homme. L'homme est, pour reprendre l'expression d'Aristote, un « animal politique ». Il importe au plus haut point de se rendre compte que non seulement l'humanité de l'homme, mais même sa nature biologique ne sont compréhensibles que si l'on tient compte de sa nature « politique ». On a commis d'innombrables erreurs pour n'avoir pas saisi les rapports réciproques entre le développement culturel de l'homme et la biologie humaine. L'une des plus persistantes et des plus insidieuses de ces erreurs a trait au problème de l'influence de la nature et de l'éducation sur l'intelligence et les aptitudes humaines. Les différences d'intelligence et de tempérament entre des races d'animaux domestiques, comme les chiens ou les chevaux, sont dans une large mesure génétiquement déterminées. S'ensuit-il que les différences intellectuelles et affectives entre les groupes culturels d'êtres humains le soient également ? L'affirmative a souvent été soutenue, et même par certains généticiens dont on aurait attendu plus de jugement. La thèse est indéfendable sur le terrain purement biologique.

La différenciation d'une espèce biologique en plusieurs races est en général le résultat du processus d'adaptation au milieu. L'espèce réagit en s'adaptant par modification aux différents milieux qu'elle rencontre sur les territoires où elle vit. La race noire est un « enfant du soleil d'Afrique », mais non toutefois dans le sens où l'entendaient au XIX^e siècle les lamarckiens. L'intensité de la lumière solaire n'agit pas directement sur les gènes humains pour produire une pigmentation plus foncée. Mais elle crée des conditions dans lesquelles certains ensembles de gènes humains, et notamment ceux qui produisent une forte pigmentation, ont, ou ont eu, plus de chances que d'autres de survivre et de se perpétuer. La divergence génétique des races humaines leur a permis de mieux s'adapter aux milieux qu'elles ont rencontrés dans les territoires où elles vivaient lorsque cette divergence s'est produite. Si certains des caractères physiques qui distinguent les races humaines ou même la plupart de ces caractères sont génétiques et constituent des moyens d'adaptation, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les différences de comportement et d'aptitudes que l'on peut constater entre ces races ? Les diverses voies que les divers peuples ont suivies au cours de leur développement culturel ont-elles été déterminées par la génétique ? Les spécialistes de l'histoire de la civilisation estiment pour la plupart qu'il est superflu de postuler que la différenciation culturelle répond à des causes génétiques. La génétique a-t-elle rien découvert qui confirme un tel postulat ? Absolument pas. La génétique fournit, au contraire, de puissants arguments qui conduisent à admettre les conclusions de la plupart des anthropologues et des historiens de la civilisation, à savoir que la différenciation culturelle n'est pas due à des causes génétiques.

L'hérédité biologique ne consiste pas en la transmission, des parents à leur progéniture, de tel ou tel caractère. Nous n'héritons pas un groupe sanguin, ni la couleur de notre peau, ni un casier judiciaire. Nous héritons les gènes qui déterminent la façon dont notre organisme se développera et réagira à notre milieu. Un individu qui porte en lui le gène de l'albinisme a une peau sans pigmentation, et s'il est soumis à une vive lumière solaire il réagit par vésication; les membres de la race blanche ont pour la plupart une peau qui brunit si elle est fréquemment exposée au soleil, et qui pâlit si elle est protégée de la lumière solaire. Les noirs ont une pigmentation cutanée abondante, indépendamment de toute insolation.

La nature et l'importance des variations liées à un développement dans des milieux différents sont déterminées par les gènes. Un individu qui porte en lui le gène du groupe sanguin A appartient à ce groupe sanguin, quels que soient le climat de son pays, son régime alimentaire, son état de santé, ou tous autres éléments variables de son milieu qui n'ont pas d'action directe sur la vie. Mais des individus dotés de constitutions génétiques analogues peuvent avoir des pigmentations cutanées différentes, suivant qu'ils sont plus ou moins exposés au soleil. Le fait qu'un individu enfreint ou respecte la loi dépend en grande partie de son éducation et des circonstances, ainsi que du genre de lois que la société au sein de laquelle il vit juge bon d'appliquer.

Certains caractères humains sont donc déterminés de façon assez rigoureuse par l'hérédité, dans les divers milieux à l'action desquels les êtres humains sont normalement exposés. D'autres caractères sont malléables, en ce sens qu'ils peuvent facilement varier selon les particularités d'un milieu normal. Il importe de bien comprendre que le premier genre de caractères n'est pas dû à la nature, ni le second à l'éducation. Le degré de malléabilité d'un caractère est lui-même génétiquement déterminé, et le problème fondamental est de savoir pourquoi certains caractères d'un organisme sont plus malléables que d'autres.

La fixité ou la malléabilité des caractères est une question d'adaptation par évolution. Si tel ou tel caractère présente un avantage pour la survivance et la reproduction dans tous les milieux où vit normalement une espèce ou une race, le développement de l'organisme se trouve canalisé dans une direction telle que ce caractère apparaît forcément. Il est alors fixé de façon rigide par l'hérédité. Mais il y a souvent avantage pour l'organisme à ce que ces caractères se modifient lorsqu'il y a changement de milieu. Par exemple, une pigmentation foncée de la peau présente un avantage pour qui passe ses grandes vacances au bord de la mer. Mais une pigmentation faible passe pour favoriser l'absorption de la vitamine D (la « vitamine de la lumière solaire ») lorsque la lumière solaire est rare. La constitution génétique la plus favorable dans un climat variable est donc celle qui permet à la pigmentation cutanée de varier au gré des circonstances. La malléabilité de certains caractères est utile à l'adaptation lorsque le milieu est variable.

Des races différentes de chevaux et de chiens ont été créées par l'homme à des fins différentes. Les caractéristiques de tempérament requises d'un cheval de course sont sensiblement différentes de celles que l'on recherche chez un cheval de trait. Un grand danois qui aurait le caractère d'un fox-terrier pourrait être dangereux, et un fox-terrier qui aurait le caractère d'un grand danois serait ennuyeux. L'élément génétique joue un rôle important dans les schèmes de comportement de ces races. Son importance est due à la sélection et à l'élevage. S'est-il produit une sélection analogue au cours de l'évolution de l'homme ? On ne peut nier qu'à des situations sociales et à des métiers différents correspondent des schèmes de comportement assez différents. Mais la condition primordiale de la vie de l'homme en société est la faculté de tirer des enseignements de l'expérience et d'adapter son comportement aux circonstances. C'est la condition fondamentale de toutes les civilisations, primitives ou complexes. Elle revêt une importance particulière dans les civilisations évoluées.

La sélection biologique qui, dans l'espèce humaine, s'est exercée de la façon la plus constante avant même le début de l'ère historique est celle qui repose sur l'aptitude à apprendre de nouvelles façons d'agir, de nouvelles techniques, de nouveaux métiers et de nouveaux modes de comportement. Bref, la sélection de l'espèce humaine s'est opérée en fonction de l'éducabilité. C'est en cela que réside la particularité bio-

logique la plus notable de l'évolution de l'espèce humaine. Mais cette particularité biologique dépend de facteurs culturels. Le comportement d'une fourmi, ou d'une abeille, est pour une très large part fixé par l'hérédité. Celui d'un cheval ou d'un chien est, dans une grande mesure, déterminé par la génétique. Celui d'un homme est déterminé surtout par son expérience antérieure et par sa formation. Exception faite des cas pathologiques, la personnalité humaine est façonnée surtout par les formes que les relations personnelles prennent généralement dans une civilisation donnée et par l'expérience personnelle de chacun des membres de la collectivité. Son éducation, déterminée par la génétique, a permis d'abord le succès de l'humanité en tant qu'espèce biologique, puis une évolution culturelle de plus en plus avancée.

La sélection fondée sur l'éducabilité n'a pas rendu tous les hommes génétiquement semblables. L'avantage que présente pour la survivance l'aptitude à apprendre et à recevoir une formation est précisément de permettre au développement d'une personnalité de s'orienter, au gré des nécessités, dans l'une ou l'autre des nombreuses directions possibles. L'éducabilité permet donc, entre les personnalités humaines, une variabilité bien plus grande que la fixation génétique. Loin de favoriser l'uniformité psychique, l'évolution humaine a conduit à un polymorphisme croissant. L'éducabilité est, bien entendu, parfaitement compatible avec l'existence de caractère personnels déterminée par la génétique. Indépendamment des troubles psychiques qui peuvent se transmettre par hérédité, de nombreux faits tendent à prouver la détermination génétique de certains dons spéciaux, telles les aptitudes musicales. Ces faits sont souvent cités comme prouvant le rigoureux déterminisme génétique des caractères individuels. Ils ne prouvent évidemment rien de tel. Il y a dans le développement intellectuel et affectif de l'homme des facteurs génétiques en même temps que d'autres qui sont liés au milieu. Mais c'est l'éducabilité de l'homme qui fait de lui ce qu'il est et qui le différencie des autres espèces animales.

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF RESTREINT DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE

Lausanne, 28-29 mai 1951.

Le comité exécutif restreint de l'Association internationale de science politique s'est réuni à Lausanne les 28 et 29 mai dernier, dans les locaux du palais du Tribunal fédéral.

1. Le comité exécutif restreint s'est en premier lieu préoccupé de l'admission dans les rangs de l'I.P.S.A. d'un certain nombre d'associations nationales de science politique, récemment créées. Il a formellement reçu, à titre de membre collectif, les trois associations suivantes :

Osterreichische Vereinigung für politische Wissenschaften (président : professeur D^r Ludwig Adamovich);

Institut belge de science politique (président : professeur J. Leclercq); Asociación Mexicana de Ciencia Política (président : professeur Lucio Mendieta y Nuñez).

Le comité exécutif restreint a pris connaissance avec le plus vif intérêt du développement de l'organisation dans le domaine de la science politique. C'est ainsi qu'au cours des derniers mois des associations ou groupements nationaux ont été créés en Allemagne (Vereinigung für die Wissenschaft von der Politik; président : professeur Rüstow), en Italie (Associazione Italiana di Scienze politiche e sociali; président : professeur Vito), aux Pays-Bas (Cercle néerlandais de la science politique; président : professeur Kranenburg). Des associations sont en voie de constitution dans un certain nombre d'autres pays. Lors de la formation de l'I.P.S.A., il existait à peine trois à quatre associations nationales de science politique. On peut

dès maintenant en recenser une quinzaine et tout permet d'espérer que d'ici relativement peu de temps l'I.P.S.A. comptera une vingtaine d'associations nationales membres.

Cependant il existe un certain nombre de pays dans lesquels il n'apparaît pas possible de créer immédiatement une association nationale de science politique. Le comité exécutif restreint a décidé de pallier cette lacune par le recrutement, sur une plus large échelle, soit de membres associés (universités, institutions de recherche etc.), soit de membres individuels. Toutes les institutions et personnalités qui souhaiteraient participer aux travaux de l'I.P.S.A. pourront obtenir les renseignements nécessaires en écrivant au secrétariat de l'association, 27, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e,

2. Le comité exécutif restreint a pris ensuite connaissance de l'état d'avancement de l'enquête sur l'enseignement. L'I.P.S.A. s'est naturellement préoccupée d'obtenir des rapports relatifs aux huit pays retenus pour l'enquête générale de l'Unesco (Égypte, États-Unis, France, Inde, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Yougoslavie). Au début du mois de juillet, la plupart des rapports relatifs à ces pays étaient déjà parvenus au secrétariat et l'I.P.S.A. a décidé d'étendre son enquête à un certain nombre d'autres pays, (notamment : Allemagne, Belgique, Canada, Italie...), afin d'obtenir une documentation aussi étendue que possible sur l'enseignement de la science politique dans le monde. Un rapporteur général a été désigné en la personne du professeur William A. Robson (London School of Economics). Le comité exécutif restreint a décidé la réunion d'un comité (*Round Table*) consacré aux problèmes de l'enseignement de la science politique : ce comité aura lieu à Cambridge au début du mois d'avril 1952.
3. Le comité exécutif restreint de l'I.P.S.A. a consacré une part notable de ses séances à l'examen du travail réalisé dans le domaine de la documentation. Il s'agit là d'une activité à laquelle l'Association internationale de science politique a toujours attaché une très grande importance. Les travaux effectués viennent d'aboutir à la publication, réalisée conjointement avec la Conférence permanente des hautes études internationales, d'une revue trimestrielle de documentation : *La documentation politique internationale*. Il s'agit d'une revue qui a pour objet de fournir des comptes rendus assez détaillés de tous les articles de science politique parus dans les grandes revues mondiales. Le premier numéro, qui est un numéro double (1-2), comporte plus de sept cents analyses d'articles prélevés sur une soixantaine de revues. Les numéros 3 et 4 paraîtront respectivement en septembre et décembre prochains. Les analyses sont données en français pour les articles parus en langue anglaise et en anglais pour les articles parus dans toute autre langue que l'anglais. Des index très détaillés, en anglais et en français, dans chaque numéro seront repris en un index cumulatif dans le dernier numéro de l'année. On prévoit également la possibilité d'index cumulatifs triennaux ou quinquennaux.

Les lecteurs de ce *Bulletin* intéressés par *La documentation politique internationale* pourront obtenir tous renseignements complémentaires en écrivant au secrétaire général de la revue : M. Jean Meyriat, 27, rue Saint-Guillaume, Paris-7^e. Les souscriptions sont dès maintenant reçues par la maison Basil Blackwell à Oxford et les Presses universitaires de France à Paris. Le coût de l'abonnement est de 3 dollars ou 1 livre sterling, ou 1.000 francs français. Les lecteurs peuvent obtenir la revue soit sous forme d'un fascicule ordinaire imprimé recto-verso, soit sous forme de feuilles séparées imprimées recto seulement, de façon à permettre la constitution directe de fichiers.

La Documentation politique internationale marque ainsi le début du travail documentaire de l'I.P.S.A. Mais l'Association internationale de science politique n'entend pas en rester à cette première réalisation et elle compte dans l'avenir, en s'appuyant sur le comité permanent de coordination pour la documentation des sciences sociales, mettre d'autres instruments de travail à la disposition des spécialistes de la science politique. Toutes les suggestions présentées sur ce point seront étudiées avec la plus grande attention.

4. Poursuivant l'examen des questions à l'ordre du jour, le comité exécutif restreint s'est préoccupé de dresser un programme de recherche à long terme, programme qui avait fait l'objet d'une série de consultations écrites et orales. Après une dis-

cussion approfondie de diverses possibilités, il a retenu les trois sujets suivants :
a) « *La diffusion des idéologies et les conditions de leur pénétration à travers les différentes régions du monde* ».

Ce sujet, directement issu des travaux du Comité de recherche, a déjà fait l'objet d'une vaste enquête et il constitue actuellement le thème central d'études de l'I.P.S.A. Il s'agit d'un problème extrêmement large dont l'étude demandera plusieurs années d'efforts.

b) « *Le gouvernement local comme fondement de la démocratie* ».

Ce sujet doit permettre une étude des rapports entre le développement du gouvernement local et l'affermissement de la liberté. Jusqu'à quel point le gouvernement local peut-il être considéré comme permettant l'apprentissage de la démocratie ou, sur un autre plan, combien de libertés locales sont-elles nécessaires pour un fonctionnement normal de la démocratie ?

c) « *Le rôle politique des femmes* ».

Il s'agit d'étudier et d'apprécier la participation générale des femmes à la vie politique dans les diverses zones culturelles.

Des comités ont été désignés pour la formation précise et la mise en train de ces divers sujets. L'Association internationale invite très cordialement toutes les personnalités intéressées par ces problèmes à faire part de leurs suggestions et de leurs propositions au secrétariat.

5. Le comité exécutif restreint s'est enfin préoccupé de la tenue du II^e Congrès de science politique. Il a été décidé que ce congrès aurait lieu dans le courant de l'année 1952, selon toute vraisemblance pendant le mois de septembre. Le comité exécutif restreint n'a pas encore arrêté définitivement le choix de la ville du congrès, qui sera en tout cas une ville d'Europe occidentale. Les lecteurs de ce *Bulletin* trouveront dans le prochain numéro toutes indications utiles sur la tenue du congrès. Dès maintenant, tous les spécialistes de la science politique peuvent se considérer comme cordialement invités à participer à cette manifestation.

SECONDE RÉUNION DU COMITÉ DE COORDINATION POUR LA DOCUMENTATION DES SCIENCES SOCIALES

26 et 27 avril 1951, Maison de l'Unesco

Assistaient à la réunion :

Président : le D^r K. SZCZERBA-LIKIERNIK, du Département des sciences sociales de l'Unesco;

Rapporteur : M. Jean MEYRIAT, secrétaire général du comité;

Membres du comité : M. W. CORNIDES, directeur de l'Europa Archiv, à Francfort-sur-le-Main; M^{lle} B. R. F. KYLE, bibliothécaire au Royal Institute of International Affairs, à Londres; MM. K. LIPSTEIN, professeur de droit international à l'Université de Cambridge; J. MEYNAUD, professeur à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris, secrétaire général de la Fondation nationale des sciences politiques; A. T. PEACOCK, maître de conférences d'économie politique à la London School of Economics, à Londres; G. SMETS, Directeur de l'Institut de sociologie Solvay, à Bruxelles; B. L. SMITH, professeur adjoint de science politique au Foreign Service Institute, à Washington; G. WOLEDGE, bibliothécaire à la British Library of Political and Economic Science, à Londres.

Secrétariat de l'Unesco : D^r MÉTRAUX, D^r FRIEDMAN, D^r GODCHOT du Département des sciences sociales; M. KENT, de la Bibliothèque;

Observateur : M. PALLEZ de l'I.S.O.

Cette réunion, la deuxième depuis la création du comité, était la première où se rencontraient les membres du comité, après sa constitution définitive. L'ordre du jour qui leur était proposé soulevait des questions concernant tant la structure et le fonctionnement du comité lui-même que son action et la politique qu'il aura à suivre.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ.

1. *Composition.*

Le nombre des membres du comité est nécessairement limité par son caractère d'organe de travail, qui se doit avant tout d'être efficace. Huit membres ont jusqu'à présent été désignés; il leur a paru raisonnable en principe d'en coopter deux autres. Il a semblé opportun de ne pas prendre de décision prématurée et d'étudier de quelle façon le choix de ces deux nouveaux membres pourra assurer dans le comité la représentation de nouvelles disciplines et de nouvelles zones culturelles et linguistiques. La présence de représentants des pays nordiques, de l'Europe méditerranéenne ou de l'Asie paraîtrait souhaitable. D'autre part, les membres du comité seraient heureux de s'adjoindre un démographe et un anthropologue, en consultation avec les grandes associations représentatives de ces disciplines.

2. *Relations avec d'autres organisations internationales.*

Le principe essentiel qui a été réaffirmé à cette réunion est que tous les membres du comité le sont à titre personnel et qu'ils représentent une discipline et non pas une association déterminée. Néanmoins le comité entretient des relations plus étroites avec certaines associations internationales, qui sont spécialement représentatives d'une discipline dans son ensemble. Ces liens entre le comité et certaines associations se marquent par le fait que celles-ci ont eu à désigner des membres du comité; mais elles n'en sont pas pour autant elles-mêmes membres du comité. Le secrétaire général a été invité à préparer un rapport qui permettra, dans une prochaine réunion, de préciser quelles relations doivent exister avec ces associations d'une part, et d'autre part avec les autres organisations, en particulier celles plus ou moins directement intéressées dans les sciences sociales et ayant un statut consultatif auprès de l'Unesco.

3. *Observateurs.*

Le comité n'a pas jugé utile de retenir le principe selon lequel certaines organisations auraient auprès du comité le statut d'observateur permanent. Le secrétaire général invitera pour chaque réunion les observateurs dont la présence paraîtra utile pour l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

4. *Relations avec l'Unesco.*

Le secrétaire général a été chargé d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir pour le comité le statut consultatif auprès de l'Unesco.

5. *Comité exécutif restreint.*

Il est apparu nécessaire de désigner un comité exécutif restreint, qui pourrait se réunir plus fréquemment et à moindres frais que le comité dans son ensemble. Un vote unanime a désigné pour faire partie de ce comité exécutif restreint : M^{lle} Barbara Kyle et MM. Karl Lipstein et Jean Meynaud. Le comité exécutif restreint se réunira au plus tard au cours du quatrième trimestre de 1951. Tous les membres du comité seront consultés sur l'ordre du jour de cette réunion.

MANDAT ET ACTION DU COMITÉ.

1. *Domaine de la documentation.*

Partant de la définition la plus générale de la documentation, considérée comme l'ensemble des activités tendant à rendre accessibles les documents imprimés (ou multipliés par un autre procédé technique), le comité a défini de la manière suivante les trois méthodes selon lesquelles ce but peut être atteint : a) Donner à l'utilisateur des documents eux-mêmes (par exemple édition d'un recueil de textes diplomatiques ou de tableaux statistiques), ou la traduction de ces documents; b) Donner à l'utilisateur des *guides directs* (bibliographie sur un sujet déterminé, recueil de comptes rendus analytiques concernant une discipline...); c) Donner à l'utilisateur des *guides indirects* (bibliographie des bibliographies, inventaires des publications périodiques de documentation, répertoire des centres de documentation...).

Partant de cette définition, et reconnaissant l'obligation où il se trouve, en raison des moyens restreints dont il dispose, de limiter sa tâche, le comité a décidé de concentrer pour le moment ses efforts sur les activités comprises sous b et c. Retenant une proposition de M. WOLIDGE, il a adopté une résolution déclarant que « la première tâche du comité sera d'aider à l'amélioration et au développement des services de classification, de comptes rendus analytiques et d'indexage dans le domaine des sciences sociales, et que, si ses moyens le lui permettent, il contribuera aussi à faciliter la circulation des documents écrits dans les langues les moins accessibles ».

2. *Domaine des sciences sociales.*

Après avoir reconnu l'impossibilité d'établir une classification rigide des différentes sciences sociales, et même de tracer entre elles des frontières précises, le comité a reconnu la nécessité de s'occuper également de chacune de ces disciplines et de faire porter d'abord son effort sur celles dont les besoins en matière de documentation se révéleraient les plus urgents. A l'exception de l'anthropologie culturelle et de la démographie, dont le comité voudrait inclure prochainement des spécialistes, toutes les principales disciplines sont actuellement représentées en son sein; l'état de la documentation concernant chacune d'elles a été étudié et figure de façon permanente à l'ordre du jour du comité. En ce qui concerne l'anthropologie, le comité a tenu à être informé de ses besoins en matière de documentation par un exposé du Dr Métraux, du Secrétariat de l'Unesco.

3. *Action du comité.*

Les activités en matière de documentation relevant de la compétence du comité sont soit disciplinaires, soit interdisciplinaires. Dans le premier cas, elles doivent normalement être confiées aux associations et aux institutions les plus représentatives dans la discipline en question. Le comité entend alors les encourager, les aider lorsque cela est nécessaire et dans toute la mesure du possible coordonner leurs réalisations, de façon à satisfaire au mieux les besoins des différentes catégories d'utilisateurs. Il considère que c'est là sa mission première et essentielle.

Mais s'agissant d'activités interdisciplinaires, le comité prévoit d'étudier les moyens de réaliser les travaux qui se révéleront particulièrement nécessaires et urgents, et éventuellement d'en entreprendre lui-même la réalisation.

4. *Services de documentation particuliers à une discipline auxquels le comité a assuré une aide.*

- a) 1.000 dollars ont été accordés à l'Association internationale de science politique et à la Conférence permanente des hautes études internationales pour la publication des numéros 3 et 4 de leur revue de comptes rendus analytiques en matière de science politique : *Documentation politique internationale, International Political Science Abstracts*. Au moment de la réunion du comité, le premier numéro (numéro double 1-2, 1^{er} et 2^e trimestres de 1951) était sous presse pour paraître dans le courant de mai. Ce numéro contient sept cent sept analyses d'articles pris dans tous les numéros

parus en 1950 de soixante-cinq revues de tous pays. Le n° 3 couvrira la production du 1^{er} semestre de 1951, et le n° 4 celle du 3^e trimestre.

- b) 750 dollars ont été accordés à l'Association internationale de sociologie pour l'aider dans les travaux préparatoires à la publication d'un premier volume de la revue : *International Bibliography of Sociology*, dont la parution est prévue pour janvier 1952. Cette bibliographie doit comporter trois fascicules chaque année. Elle couvrira toute la production en matière de sociologie de tous les pays du monde, qu'il s'agisse d'ouvrages, d'articles de périodiques ou d'études publiées sous une autre forme. Elle comprendra le champ de la « sociologie » au sens le plus large du terme, mais en laissant de côté les domaines particuliers déjà couverts par d'excellentes publications comme *Population Index* ou *Psychological Abstracts*.
- c) 600 dollars ont été accordés au Comité international de droit comparé pour lui permettre de préparer un catalogue international des sources de documentation en matière juridique. Ce catalogue doit être édité par les soins du Comité international de droit comparé au cours de l'année 1952. Il donnera pour chaque pays des renseignements détaillés sur les sources de documentation disponibles appartenant à diverses catégories : recueils de jurisprudence et de législation, collections et périodiques spécialisés, centres d'études juridiques, etc.

5. Services interdisciplinaires aidés par le comité.

Le comité a voulu accorder une subvention de 300 dollars à la revue *Australian Social Abstracts*. Il a ainsi marqué l'intérêt qu'il prend à une publication qui, présentant un caractère régional, est un instrument documentaire utile à toutes les disciplines des sciences sociales et propre à rendre plus accessibles les documents provenant d'une région éloignée.

Pour chacune des différentes publications auxquelles une aide financière a été accordée, le secrétaire du comité a été chargé de formuler les conditions d'ordre technique auxquelles pourrait être subordonné le versement de ces subventions.

6. Activités interdisciplinaires assumées par le comité.

- a) Le comité a exprimé sa reconnaissance au Département des sciences sociales de l'Unesco pour la publication de *l'Inventaire raisonné des services périodiques de documentation des sciences sociales*. Il a décidé de tenir à jour cet inventaire, les mises à jour et les notices supplémentaires devant être publiées périodiquement dans le *Bulletin international des sciences sociales*.
- b) Le comité a jugé utile d'entreprendre la préparation d'un répertoire international des centres de documentation consacrés aux différentes sciences sociales. En effet les centres où l'on trouve les documents nécessaires rassemblés et mis commodément à la disposition des usagers, par des procédés divers, sont des auxiliaires essentiels du travail scientifique. A ce titre, un répertoire donnant pour chacun d'eux l'indication des catégories de documents qu'il possède et des moyens par lesquels il se propose de les rendre accessibles est un de ces guides indirects que le comité a pour mission de procurer aux bibliothécaires et savants des diverses disciplines. En outre la plupart des centres ne sont pas spécialisés dans un domaine strictement délimité, mais couvrent l'ensemble des sciences sociales ou plusieurs d'entre elles; le répertoire envisagé ne saurait donc être préparé par une association représentant une seule discipline, et cette tâche doit-être assumée par le Comité de coordination.

Le comité exécutif restreint jouera pour cette publication le rôle de comité de rédaction. Le secrétaire général a été autorisé à engager pour sa préparation les fonds nécessaires. Le volume devrait être terminé avant la fin de 1951, de façon que l'impression en soit entreprise aussitôt. Les frais de cette impression seront couverts jusqu'à concurrence de 1.000 dollars par un contrat spécial que le comité passera avec l'Unesco, conformément aux prévisions du programme adopté par la Conférence générale de l'Unesco.

- c) Le comité désire également entreprendre la préparation d'une liste mondiale des périodiques spécialisés dans les différentes sciences sociales. Il s'agit là encore d'une

œuvre interdisciplinaire; le titre même de plusieurs revues très importantes, comme la *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, la *Rivista Italiana di Demografia e Statistica* etc., indique bien la difficulté qu'il y aurait à vouloir répartir toutes les revues de façon rigide entre les différentes disciplines. Seules peut-être les revues juridiques pourraient être commodément recensées à part. Mais la préparation d'une telle liste soulève de nombreux problèmes préliminaires : l'étude de ceux-ci a été confiée à un sous-comité spécial, dont la composition sera déterminée par le comité exécutif restreint.

ROLE DE COORDINATION DU COMITÉ.

1. *Normalisation dans la documentation des sciences sociales.*

Le comité ayant reçu mission de l'Unesco de favoriser le développement de la documentation des sciences sociales, notamment par l'établissement de normes, a été amené à préciser son rôle exact sur ce point, et les modalités de sa collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation. Cette dernière a seule qualité pour promulguer des « normes » au sens propre du mot. Le comité a la charge d'étudier tous les moyens et procédés propres à rendre plus homogènes et plus facilement utilisables les services de documentation. Il poursuivra ces études en collaboration avec le comité technique spécialisé de l'I.S.O., il soumettra à l'I.S.O. les solutions auxquelles il sera parvenu, il proposera aux services intéressés l'adoption de ces solutions communes, qui deviendront des normes quand elles auront été déclarées telles par l'I.S.O.

2. *Catégories particulières de documents.*

En dehors des activités documentaires qu'il poursuit lui-même ou qu'il aide d'autres institutions à réaliser, le comité entend s'intéresser à toutes les initiatives prises par quelque personne ou institution que ce soit, dans le domaine qui est le sien. Les avis et éventuellement les recommandations qu'il émettra à ce sujet permettront d'assurer une coordination meilleure dans l'ensemble de ce domaine.

Au cours de sa deuxième réunion, le comité a été amené à examiner quelques problèmes de cet ordre :

a) *Publications des organisations internationales et publications concernant ces organisations.* Le comité a reconnu la valeur des efforts déjà faits pour le Département des sciences sociales de l'Unesco pour enrichir la partie documentaire de son *Bulletin international des sciences sociales*. Il a conseillé au département d'essayer de spécialiser plus précisément encore ces rubriques. Les comptes rendus d'ouvrages et de documents publiés par les organisations internationales gouvernementales devraient être développés et couvrir les publications d'un plus grand nombre de ces organisations. La rubrique contenant des comptes rendus analytiques d'articles de périodiques devrait être spécialisée de façon à analyser les articles concernant le plus grand nombre d'organisations internationales gouvernementales, sous un quelconque de leurs aspects (historique, structure, procédure, activités, etc.). Il conviendrait également de donner des analyses des ouvrages concernant ces mêmes problèmes.

En ce qui concerne les *organisations internationales non gouvernementales*, le soin d'établir des listes et éventuellement des analyses de leurs publications, et aussi des analyses des articles et publications les concernant, pourrait être confié au « Centre de service » de « l'Union des associations internationales » de Bruxelles, qui désire entreprendre ce travail.

b) *Publications officielles des gouvernements.* En raison des difficultés que présente dans beaucoup de pays le repérage de ces publications, quelques grands centres de documentation de plusieurs pays européens ont récemment décidé d'essayer de se fournir régulièrement les uns aux autres des informations concernant les principaux documents de cette nature parus dans leurs pays respectifs pendant un laps de temps donné. Le comité a manifesté son intérêt pour cette tentative. Il a accepté que son secrétariat serve de centre de *clearing* pour l'échange de ces informations, échange

qui doit commencer sur des bases non officielles et très empiriques, mais être progressivement étendu à un plus grand nombre de pays.

- c) *Catalogue des thèses non imprimées.* Le comité a apprécié le travail fait par l'Unesco pour publier un catalogue des thèses non imprimées de sciences sociales soutenues entre 1940 et 1950. Il a estimé impossible de se charger lui-même ou de charger les associations internationales de sciences sociales de tenir à jour ce catalogue sous forme d'une publication imprimée périodique. Mais il a suggéré au Département des sciences sociales de l'Unesco d'entreprendre et de tenir à jour un fichier central international des thèses de sciences sociales qui serait ouvert à la consultation de tous les spécialistes. Le comité sera heureux de porter le travail fait en ce domaine à la connaissance des associations internationales intéressées afin d'obtenir leur collaboration.

Q U A T R I È M E P A R T I E

REVUE DES PÉRIODIQUES
ET CHRONIQUES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS ET PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

I. ORGANISATION DES NATIONS UNIES

GÉNÉRALITÉS

Concentration des efforts et des ressources (A/1589, 2 décembre 1950), 2 p., mimeo.

Se basant sur le rapport de la commission mixte des Deuxième et Troisième Commissions et de la Cinquième Commission, siégeant en séances communes (doc. A/1547), l'Assemblée générale a adopté le 1^{er} décembre 1950, au cours de sa cinquième session, une résolution dans laquelle, après avoir rappelé les responsabilités qui lui incombent en vertu de l'article 17, par. 3 et de l'article 58 de la Charte ainsi que sa résolution 310/IV demandant la concentration des ressources consacrées au travail économique et social de l'O.N.U. et des institutions spécialisées sur des tâches d'une importance primordiale, elle déclare qu'il convient d'employer les ressources en question là où les besoins sont les plus urgents. L'Assemblée prend acte de l'œuvre accomplie par l'Ecosoc, tendant à déterminer les critères applicables à la fixation d'un ordre de priorité dans les domaines confiés aux différents organes qui composent l'O.N.U. ou travaillent en liaison avec elle. L'Assemblée reconnaît que, d'une part, l'O.N.U. et les institutions spécialisées risquent de compromettre le succès de leur œuvre économique et sociale si elles entreprennent des tâches trop nombreuses compte tenu de leurs possibilités et que d'autre part, l'étendue de leur activité est fonction des décisions prises quant aux programmes et aux crédits budgétaires. Par conséquent, l'Assemblée générale : prie chaque institution spécialisée de reviser en 1951 son programme pour 1952, sur la base des critères susmentionnés (doc. E/1810); prie l'Ecosoc de revoir en 1951 les programmes sur la base des mêmes critères et en coopération avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; prie l'Ecosoc et les institutions spécialisées d'indiquer, lorsqu'ils adopteront de nouveaux programmes, les plans en cours dont l'exécution peut être différée ou qui peuvent être modifiés ou abandonnés pour des raisons d'efficacité; prie enfin le Secrétaire général, agissant en coopération avec les directeurs administratifs des institutions spécialisées, de faire figurer dans les prévisions budgétaires un tableau résumé des dépenses afférentes aux programmes. Cette résolution recommande vivement de poursuivre avec énergie les efforts actuellement faits en vue de réaliser une coordination aussi complète que possible entre les programmes et l'action de l'O.N.U. et des institutions spécialisées.

(Cf. *Bulletin*, n° 3, 1950, p. 437-438. Cf. Résolution de l'Ecosoc 324 B [XI].)

Réfugiés et apatrides. Dispositions relatives au fonctionnement du Haut-Commissariat pour les réfugiés (Cinquième Commission, A/C.5/443, 11 décembre 1950), 3 p., mimeo.
(Cf. *Bulletin*, n° 3, 1950, p. 430 et 439; n° 4, 1950, p. 604.)

En conformité avec les recommandations du Comité social (cf. doc. E/1831) et de l'Ecosoc, l'Assemblée générale a créé par sa résolution 319/IV un « Haut-Commissariat pour les réfugiés » en invitant les gouvernements à coopérer avec le haut-commissaire dans l'exercice des fonctions qui relèvent de sa compétence en matière de réfugiés. Ces gouvernements peuvent coopérer en participant à des conventions internationales visant la protection des réfugiés et en adoptant des mesures d'application découlant de ces conventions, en concluant avec le haut-commissaire des accords particuliers visant à appliquer des mesures destinées à améliorer le sort des réfugiés et à diminuer le nombre de ceux qui ont besoin de protection, en admettant des réfugiés sur leur territoire y compris les catégories les plus déshéritées, en favorisant leur assimilation, en délivrant des titres de voyages et d'autres documents facilitant la réinstallation des réfugiés et en autorisant le transport de leurs avoirs. Les États ont enfin été

invités à seconder les efforts du haut-commissaire en ce qui concerne le rapatriement librement consenti des réfugiés et à lui fournir des renseignements sur le nombre et l'état des réfugiés et sur les lois et règlements qui les concernent.

D'après le statut du Haut-Commissariat pour les réfugiés (cf. Annexe au doc. E/1831 et doc. A/C.3/556), le haut-commissaire a pour mission d'assurer la protection internationale des réfugiés placés sous son mandat et de rechercher des solutions permanentes aux problèmes qui les concernent, en aidant les gouvernements intéressés et les organisations bénévoles à faciliter le rapatriement librement consenti ou l'assimilation dans de nouvelles communautés nationales. Son activité ne présente aucun caractère politique et ne concerne en principe que des groupes et certaines catégories de réfugiés. Il doit se conformer aux directives d'ordre général que lui donne l'O.N.U. Les dépenses administratives qu'entraîne le fonctionnement du haut-commissariat sont imputées sur le budget de l'O.N.U.; quant aux autres dépenses elles doivent être couvertes par des contributions volontaires à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement dans l'avenir. Le haut-commissaire est élu pour trois ans par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général. Il désigne, pour la même durée, un haut-commissaire adjoint d'une autre nationalité que la sienne. Dans la limite des crédits qui lui sont ouverts, il nomme les fonctionnaires du haut-commissariat en les choisissant parmi les personnes dévouées à la cause qu'il sert. Le siège du haut-commissariat est fixé à Genève.

Le haut-commissaire consulte les gouvernements des pays où résident des réfugiés sur la nécessité d'y nommer des représentants agréés par lesdits gouvernements. Il est admis à exposer ses vues devant l'Assemblée générale, l'Ecosoc et leurs organes subsidiaires, et peut faire appel au concours des différentes institutions spécialisées. Il doit faire rapport, chaque année, à l'Assemblée générale par l'entremise de l'Ecosoc. En vue de promouvoir, stimuler et faciliter la mise en œuvre des solutions les mieux appropriées au problème dont il a la charge, il assure la protection des réfugiés qui relèvent du haut-commissariat en s'efforçant de faire conclure et ratifier des conventions internationales, en surveillant leur application, en proposant des modifications, en travaillant par voie d'accords particuliers, à l'adoption de toutes mesures destinées à améliorer le sort des réfugiés et à diminuer leur nombre, en secondant les initiatives des pouvoirs publics et des institutions privées en ce qui concerne le rapatriement librement consenti ou l'assimilation des réfugiés dans leurs nouvelles communautés nationales. Le haut-commissaire doit aussi faciliter la coordination des efforts des différentes institutions bénévoles, gérer les fonds qu'il reçoit de source publique ou privée en vue de l'assistance aux réfugiés, répartir ces fonds entre les groupements privés ou les organismes officiels, s'acquitter de toute fonction supplémentaire que peut lui assigner l'Assemblée générale. Mais le haut-commissaire n'est pas autorisé à adresser des appels aux gouvernements pour leur demander des fonds, ni à adresser un appel général sans l'approbation préalable de l'Assemblée générale. Son mandat s'exerce sur les personnes définies à l'article premier de la Convention de protection des réfugiés approuvée par l'Assemblée générale ainsi que sur d'autres personnes que l'Assemblée générale peut désigner. Il a le droit d'intercéder auprès des gouvernements en faveur d'autres catégories de réfugiés.

Un comité consultatif pour les réfugiés peut être créé par l'Ecosoc après avis du haut-commissaire.

Le Secrétaire général ayant été invité à établir, avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un projet de budget pour le fonctionnement du haut-commissariat en 1951 et ayant, en effet, prévu un crédit global de 300.000 dollars, le document A/C.5/445 traite des incidences financières du projet de résolution présenté par la Troisième Commission à ce sujet.

Réseau de télécommunications de l'O.N.U., résolution de l'Assemblée générale du 12 décembre 1950 (A/1712, 13 décembre 1950), 1 p. miméo. (Cf. *Bulletin*, n° 1, 1951, p. 146-147.)

Se basant sur le rapport de la Cinquième Commission (A/1635), l'Assemblée générale a chargé le Secrétaire général de passer à l'exécution des propositions figurant dans le document A/1454 (*Bulletin*, n° 1, 1951, p. 146) et relatives à un réseau modifié de télécommunications de l'O.N.U., à condition que les charges immobilières qui en résulteront

ne constituent pas une nouvelle source de dépenses pour le budget de l'O.N.U. Le Secrétaire général a été en même temps autorisé à accepter à cette fin toutes contributions ou tout don qui peuvent être appropriés et nécessaires pour appliquer en tout ou en partie ces propositions et a été invité à faire rapport à la sixième session de l'Assemblée générale sur cette question.

(Cf. note du Secrétaire général A/C.5/401 dans laquelle la Cinquième Commission recevait l'assurance que l'intégrité et la dignité de l'O.N.U. seraient pleinement protégées à tous égards en ce qui concerne l'acceptation de tous dons qui pourraient être offerts en vue de la création dudit réseau de télécommunications et que ce réseau ne serait à aucun moment ni en aucune manière utilisé à des fins non conformes aux intérêts de l'O.N.U.)

Contrôle international de l'énergie atomique (A/1722, 14 décembre 1950), 1 p. miméo.

L'Assemblée générale a adopté le 13 décembre 1950 une résolution dans laquelle elle reconnaît qu'une réglementation et une réduction efficaces des armements nationaux réduiraient sensiblement le danger actuel de guerre, allégeraient le lourd fardeau économique qui pèse sur les peuples du monde et permettraient de mieux utiliser les ressources naturelles en vue de la réalisation de projets susceptibles d'améliorer le sort de l'homme. Cette réglementation et cette réduction doivent, pour être efficaces, s'appliquer aux armements de toute nature et résulter d'un accord unanime et doivent par la suite être observées par tous les États possédant d'importants armements et d'importantes forces armées. Un tel accord n'étant pas encore conclu en dépit des travaux entrepris, l'Assemblée générale, désireuse de voir se poursuivre l'effort fait en vue de l'établissement d'un système général de contrôle des armements, décide de créer un comité de douze membres, composé des représentants des États membres du Conseil de sécurité à la date du 1^{er} janvier 1951 et du Canada, chargé d'étudier les moyens propres à coordonner les travaux de la Commission de l'énergie atomique et ceux de la Commission des armements de type classique, ainsi que l'opportunité de fusionner leurs attributions en les confiant à une nouvelle commission de désarmement élargie.

(Cf. A/1668 et Corr. 1.)

An International Bibliography on Atomic Energy. Volume I, Political Economic and Social Aspects. Supplément n° 1. Commission de l'énergie atomique, Département des affaires du Conseil de sécurité, New York, 1950, 22 p. (25 cents).

Bibliographie des publications périodiques et non périodiques parues en anglais et en russe entre mars 1949 et juillet 1950. Il n'existe pas pour cette période de publication importante officielle en français. Cette bibliographie cite des publications qui n'ont pas un caractère essentiellement technique et portent sur le contrôle international, le développement par pays, l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, ses utilisations militaires, sa portée sociale, économique, politique et ethnique, les questions de physique nucléaire. Un index par noms d'auteur complète cette bibliographie.

An International Bibliography on Atomic Energy. Volume II, Scientific Aspects Commission de l'énergie atomique. Département des affaires du conseil de sécurité, New York, 1951, sans pagination (10 dollars).

Ce volume, qui contient 24.282 titres constitue une contribution particulièrement importante à l'échange international d'informations scientifiques fondamentales. Malgré le caractère secret d'une partie des recherches dans le domaine de l'énergie atomique, il reste encore, comme le souligne J. R. Oppenheimer, deux vastes champs ouverts à la collaboration internationale : la théorie de base de l'atome et l'utilisation des éléments radio-actifs (*tracers*) dans la recherche biologique, médicale et technologique. La préface de M. Serge A. Korff attire l'attention sur les difficultés techniques de cette compilation qui couvre approximativement la période 1925-1949.

La bibliographie est divisée en cinq parties, chacune étant précédée par une brève introduction due à un spécialiste. La partie consacrée à la science nucléaire fondamentale (15.000 titres) est préfacée par le professeur Pierre Auger; les parties relatives aux aspects scientifiques et techniques des réacteurs nucléaires, par le professeur

J. D. Cockcroft (600 titres) ; aux effets biologiques et médicaux des radiations (4.000 titres), par le professeur R. E. Zirkle ; au rôle des isotopes en biologie et en médecine, par les professeurs H. C. Urey et G. Hevesy (2.400 titres) et celle qui concerne les applications des *tracers* radio-actifs dans les sciences non biologiques et dans la technologie par le professeur Otto Hahn. Un index par noms d'auteur et une liste des abréviations des périodiques dépouillés complètent le volume.

Questions économiques.

Annuaire statistique, 1949-1950; deuxième année. Préparé par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des questions économiques, New York, 1950, 556 p. (6 dollars).

Cette deuxième édition de l'*Annuaire statistique des Nations Unies* a été préparée avec le concours des bureaux de statistique de très nombreux pays, des institutions spécialisées des Nations Unies et de plusieurs organisations intergouvernementales. La plupart des tableaux de l'annuaire concernent la période de 1930-1949.

Outre des statistiques économiques et financières, l'ouvrage contient d'importants tableaux démographiques des statistiques sociales et des statistiques relatives à l'instruction et à la culture. On a ajouté plusieurs tableaux nouveaux et donné plus d'importance à un grand nombre de tableaux qui figuraient déjà dans la première édition afin d'étendre le domaine couvert par l'ouvrage.

Les séries statistiques présentées ont été choisies de manière à permettre les comparaisons dans le temps et dans l'espace; toute absence de comparabilité, due le plus souvent à un changement territorial, est soigneusement indiquée.

Pour faciliter les comparaisons entre pays, les indices ont été généralement ramenés à la base 1937 = 100.

On trouve en annexe les équivalences anglaises et américaines des principaux poids et mesures du système métrique, et un tableau des principaux sujets traités dans les annuaires internationaux existants.

Enfin, un index bilingue (anglais et français) permet au lecteur de retrouver très rapidement les diverses matières traitées, ou de rassembler toutes les données présentées pour un pays déterminé.

Public Finance Surveys : Venezuela. Département des affaires économiques, New York, janvier 1951, vii + 77 p. (75 cents).

Pour inaugurer cette série d'études de la Division fiscale du Département des affaires économiques on a choisi le Venezuela en raison principalement du caractère très moderne de son système fiscal, comparable à ceux des pays les plus évolués.

L'introduction de cette brochure examine l'évolution des finances publiques du Venezuela depuis 1936-1937, sous les rubriques suivantes : situation financière, recettes, dépenses, équilibre budgétaire, dette publique, trésorerie, réserves d'or et de devises. Après un chapitre qui décrit la structure de l'administration fiscale, les dépenses des divers ministères et leur évolution récente sont passées en revue. Puis il est question de la structure et du fonctionnement des nombreuses « institutions autonomes » dont les budgets sont indépendants du budget général, et de la redistribution aux États d'une partie des recettes fédérales. Un long chapitre consacré aux recettes montre l'importance de la production des grandes compagnies pétrolières dans l'élaboration de la politique fiscale du Venezuela : 60 % environ des impôts sont payés par ces compagnies. Les chapitres consacrés à la dette publique et aux réserves de devises nous amènent à la conclusion que le Venezuela est loin d'avoir usé son crédit, et que le montant de ses réserves lui permet de financer sans aucune difficulté des programmes d'importation à long terme. Enfin un dernier chapitre montre que grâce à sa situation financière et à sa structure fiscale le Venezuela est en mesure d'élaborer une politique fiscale pouvant assurer sa stabilité et favoriser son développement économique.

Un appendice est consacré à l'énumération des divers impôts et taxes actuellement en vigueur et une annexe fournit des statistiques sur les postes budgétaires, les recettes et les dépenses, les dépenses courantes et les investissements publics, et la situation du Trésor.

Public Finance Information Papers. Iran. Département des affaires économiques, New York, mars 1951, 102 p. (1 dollar).

La présente étude avait été originairement préparée pour servir de document de base à la mission d'assistance technique des Nations Unies en Iran; l'importance des réformes fiscales accomplies dans ce pays a justifié sa publication dans la série des *Public Finance Information Papers*.

L'introduction donne un aperçu historique de l'évolution des finances publiques en Iran depuis 1928. Cette évolution se caractérise par une complication progressive due à l'extension des activités de l'État, surtout en ce qui concerne l'industrialisation et la réorganisation de l'armée. Le financement des dépenses d'investissement inscrites au budget ordinaire a été opéré en majeure partie par l'Anglo-Iranian et les monopoles d'État. Le système fiscal traditionnel, avec ses taxes spécifiques sur la consommation n'a guère pu résister à la pression inflationniste survenue pendant la deuxième guerre mondiale, et l'équilibre est loin d'être rétabli, malgré les réformes accomplies et l'accroissement des ressources provenant de l'Anglo-Iranian. Cette étude expose en détail et avec de nombreux tableaux statistiques et graphiques la structure et l'évolution des dépenses et des recettes, l'établissement de l'assiette des impôts directs et le système des impôts indirects, l'évolution de la dette publique et les rapports entre la structure financière et le système budgétaire. L'étude est complétée par des annexes reproduisant quelques textes législatifs importants et les chapitres des budgets entre 1938 et 1950.

Public Finance Information Papers. Iraq. Département des affaires économiques, New York, avril 1951, 43 p. (25 cents).

Cette étude, élaborée par la Division fiscale du Département des affaires économiques, est consacrée aux finances publiques de l'Irak dont elle décrit l'évolution générale depuis 1938 : gonflement des recettes et des dépenses pendant la guerre en raison de l'inflation, déficits importants au cours des années d'après guerre, compensés par des crédits de la Banque internationale et des avances des compagnies pétrolières. L'accroissement de la production de ces dernières et la création en 1949 d'une banque centrale permettent de formuler un pronostic favorable sur leurs évolutions ultérieures. La brochure étudie ensuite l'évolution des dépenses courantes et des dépenses d'investissement, celle des recettes — droits de douane, taxes et redevances payées par les compagnies pétrolières, impôts divers — et celle de la dette publique. Elle contient enfin une courte description de la structure du système financier de l'Irak.

On trouve en annexe des tableaux statistiques relatifs aux divers postes budgétaires et aux travaux et entreprises d'intérêt public.

Questions juridiques.

Mémoire sur un projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Commission du droit international, deuxième session. New York, 24 novembre 1950, 233 p. (s. p.).

Ce mémoire, préparé par le professeur Vespasien V. Pella, président de l'Association internationale de droit pénal, est destiné à la Commission du droit international, chargée d'élaborer un projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. L'auteur y examine les principaux problèmes qui se posent à ce sujet en passant de la définition du « crime international » aux mesures de répression. Il tient compte des nécessités d'une société internationale en pleine transformation, et souligne que la commission doit travailler non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir.

Questions sociales et démographiques.

Méthodes d'administration des services sociaux. Département des questions sociales, New York, 1950, 344 p. (2,50 dollars).

Le présent rapport a pour objet de fournir un ensemble de renseignements utiles pour la mise en application d'un programme à long terme d'assistance aux gouvernements en matière de service social. Il devrait faciliter notamment : a) la sélection de pays d'observation pour les titulaires de bourses de perfectionnement; b) le choix d'experts en

matière de service social; c) l'évaluation des besoins et la recherche des meilleurs moyens d'y répondre. Il s'agit en somme d'une enquête préliminaire sur des problèmes qui par la suite doivent faire l'objet d'études approfondies. Tous les renseignements contenus dans les monographies nationales ont été soit fournis par les gouvernements en réponse à un questionnaire particulier, soit extraits d'autres documents officiels, mais dans tous les cas ils ont reçu l'approbation des gouvernements intéressés. Ces trente monographies, établies par pays et groupées par continent, constituent la majeure partie du rapport. Malgré les divergences dues à des facteurs nationaux, il a été possible de dégager un certain nombre de traits communs dans les solutions adoptées. Ainsi le dernier chapitre s'attache à résumer, sous forme de conclusions générales, les modalités d'administration locale (gestion directe, indirecte et autonome), les relations entre services centraux et locaux, la spécialisation administrative (technique, territoriale et par catégories de bénéficiaires), la coordination administrative et les problèmes de financement et de personnel. En dernier lieu figurent quelques renseignements concernant les organisations non gouvernementales.

Annual Review of United Nations Affairs, 1949. Présenté par Clyde Eagleton, Directeur du Graduate Program of Studies in United Nations and World Affairs, New York University. New York University Press, New York; Geoffrey Cumberledge, Londres; Oxford University Press, New York; 1950, 322 p.

Cet ouvrage est publié par le Graduate Program of Studies in United Nations and World Affairs de la New York University en collaboration avec le Département de l'information publique des Nations Unies. Il comprend une série de conférences données surtout par des fonctionnaires de l'O.N.U. à la New York University et suivies de discussions entre les participants. Ces discussions ont été groupées selon les divers sujets : les Nations Unies, le Secrétariat, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, les territoires non autonomes, le Conseil économique et social, la Cour internationale de justice; et elles se sont terminées par une étude des tendances qui se dessinent.

On se rend facilement compte de tout l'intérêt que présente un ouvrage de ce genre pour une meilleure compréhension des activités de l'O.N.U. C'est ainsi que dans le chapitre consacré au Secrétariat les aspects suivants sont analysés et discutés : rôle et fonctions (exposé de M. Bernard Moore, représentant permanent de la B.B.C. à l'O.N.U.); l'opinion publique et les Nations Unies (exposé de M. Benjamin Cohen, secrétaire général adjoint chargé de l'information publique); documentation (Harry N. M. Winton, chef du Service d'indexage des documents); coordination des programmes des institutions spécialisées (Nessim Shalom, adjoint spécial pour la coordination au bureau du Secrétaire général). On voit combien les renseignements contenus dans ces exposés, complétés par une discussion en général fort intéressante, sont précieux pour la bonne connaissance de l'organisation administrative de l'O.N.U. C'est là un guide très utile pour s'orienter à travers le dédale des multiples rouages et documents de l'Organisation.

On trouve également dans cet ouvrage une étude du rôle et des fonctions de l'Assemblée générale puis du rôle et de la procédure du Conseil de sécurité. Quant au Conseil économique et social, l'examen a porté sur ses activités économiques, l'assistance technique, les activités sociales et les droits de l'homme. Dans le dernier chapitre figurent les mémoires et les discussions au sujet de l'Organisation des États américains et du pacte de l'Atlantique. Le volume est complété par un index alphabétique.

Formation en vue du service social : enquête internationale. Département des questions sociales, New York, 1950, 285 p. (2 dollars).

La formation des travailleurs sociaux est un problème auquel le Conseil économique et social s'intéresse depuis 1946, et c'est en vertu d'une résolution du 29 mars 1947 qu'a été entreprise l'élaboration d'un programme à long terme dans ce domaine : la présente étude est destinée à servir d'enquête préliminaire pour ce travail. Elle est fondée sur des renseignements provenant de quarante-six pays, et recueillis soit dans des rapports officiels, soit directement auprès des institutions intéressées.

Un premier chapitre éclaire les difficultés d'ordre terminologique et conceptuel dues à l'extrême diversité des aspects du service social dans l'espace et dans le temps. Mais les quarante-six pays s'accordent à reconnaître la nécessité de disposer d'un personnel spécialement qualifié pour s'occuper des difficultés qui empêchent des indi-

vidus, des familles et des groupes d'atteindre un niveau minimum désirable de bien-être économique et social.

Les méthodes de formation des travailleurs sociaux peuvent comporter soit un enseignement organisé dans des écoles professionnelles à l'intention des diplômés d'université, soit un enseignement donné dans le cadre normal des études universitaires, soit enfin un enseignement dispensé dans des écoles de service social indépendantes. On constate une certaine tendance à la différenciation, comportant plusieurs types de formation à l'intérieur de chaque pays. Le chapitre consacré à l'étude comparée des différentes écoles révèle que si ces dernières présentent des différences en ce qui concerne leur organisation, leurs régimes administratif et financier, les conditions d'admission, la durée de l'enseignement et les titres décernés, elles sont aux prises avec des difficultés communes, à savoir : le manque de fonds et l'insécurité de l'avenir professionnel des élèves.

La comparaison des programmes d'études proprement dits montre qu'il est nécessaire d'élaborer, par l'intermédiaire d'organisations internationales appropriées, des normes minimums concernant la formation au service social : ces normes aideraient les écoles existantes à apprécier la valeur de leurs programmes actuels et faciliteraient la création de nouvelles écoles.

Ainsi l'action entreprise par les Nations Unies s'orienterait-elle dans trois directions distinctes : a) elle s'insérerait dans le cadre de l'aide technique, qu'il s'agisse de cycles d'études régionaux, de services consultatifs d'experts ou de bourses de perfectionnement; b) elle serait complétée par des travaux entrepris en collaboration avec l'Unesco; enfin, c) elle porterait sur la diffusion des renseignements et travaux de recherches. Après un sommaire des analyses du présent rapport et des suggestions formulées, une série d'annexes reproduisent les réponses des différents pays aux questionnaires de l'enquête. Un répertoire des écoles de service social complète l'ouvrage.

Annuaire démographique 1949-1950; deuxième année. Département des questions sociales, Division de la population, Département des questions économiques; Bureau de statistique des Nations Unies, New York, 1950, 558 p. (s. p.).

Cette deuxième édition de l'annuaire représente un progrès considérable par rapport à la première. Elle contient des séries chronologiques allant jusqu'à 1949. De plus les données statistiques disponibles sont devenues tellement nombreuses qu'un choix correspondant à une certaine spécialisation a pu être opéré. Ainsi la présente édition, consacrée principalement au mariage et à la fécondité, doit s'insérer dans un cycle s'étendant sur cinq années. Conformément à cette spécialisation, nous trouvons, outre les tableaux présentés dans l'édition précédente (sous une forme augmentée, remaniée et mise à jour), une série de nouveaux tableaux : a) femmes classées d'après le nombre d'enfants nés vivants; b) femmes classées d'après le nombre d'enfants vivants; c) nombre d'enfants par rapport au nombre de femmes en âge de fécondité; d) naissances par rapport à l'âge du père; e) naissances par rapport à l'âge de la mère et au rang; f) mariages par rapport à l'état matrimonial antérieur. Si les tableaux considérés comme fondamentaux (au nombre de sept) ont été repris après les remaniements nécessaires, d'autres, relatifs à la population urbaine et rurale, illettrée, à la mortalité et aux migrations continentales, figureront dans des éditions ultérieures. Outre les modifications apportées aux tableaux statistiques, l'originalité de la présente édition tient à ce que, pour la première fois, la synthèse et l'analyse des statistiques internationales y sont abordées. Elle contient tout d'abord sous le titre « Tendances démographiques mondiales, 1920-1949 » une étude d'ensemble constituant une mise à jour d'un rapport paru sous le même titre (pour la période 1920-1947) dans la série des *Études démographiques*. L'importance de cette étude tient avant tout à une critique systématique des statistiques et des estimations reproduites. Par contre la valeur très hétérogène des estimations réduit considérablement la portée des conclusions générales qu'on peut en tirer. Les commentaires critiques des tableaux statistiques, n'étant guère différents de ceux de l'édition précédente, ont pu être rassemblés dans un seul chapitre. D'autre part, l'inclusion d'une série de cartes et d'un index indiquant les catégories de données présentées dans les tableaux pour chaque unité géographique facilitera beaucoup le repérage des renseignements de détail. Les rédacteurs de l'annuaire se sont efforcés d'appliquer des méthodes rigoureuses de recensement, garantissant ainsi la qualité

et la comparabilité des statistiques. En outre ils ont adopté une présentation permettant d'éviter toute erreur dans l'interprétation des données. La bibliographie qui figure à la fin du volume a été révisée et mise à jour.

Programme pour l'assistance et le relèvement de la Corée. Aide aux réfugiés de Palestine. Rapport du Comité de négociation au sujet des contributions aux programmes d'assistance et de relèvement (A/1769, 26 janvier 1951), 12 p., mimeo.

Le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale (cinquième session) le rapport du Comité de négociation, que le président de l'Assemblée générale avait désigné pour s'occuper des contributions aux programmes d'assistance et de relèvement (résolutions de l'Assemblée générale des 1^{er} et 2 décembre 1950, doc. A/1595 et A/1603). Le comité a consulté les États membres et non membres de l'O.N.U. au sujet des sommes que les divers gouvernements seraient disposés à verser comme contribution au financement du programme d'assistance et de relèvement en Corée, ainsi que du programme de secours et de réintégration concernant les réfugiés de Palestine.

En ce qui concerne la *Corée*, trente-six États membres et un État non membre ont contribué ou se sont engagés à contribuer à aider la population civile de ce pays, en exécution des résolutions du Conseil de sécurité sur la Corée (doc. S/1511, S/1588 et S/1657) et de la résolution de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 1950 (A/1595) : en effet, par cette dernière résolution, l'Assemblée générale a fait appel à tous les gouvernements pour qu'ils continuent de fournir l'assistance au peuple coréen jusqu'à ce que l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée soit entrée en fonctions. Le comité cite de nombreux exemples de belle générosité de la part de certains pays, grands ou petits, tout en signalant que certains États membres n'ont fait que des offres très modestes par rapport à leurs ressources et que d'autres n'ont fait aucune proposition en dépit du caractère urgent des besoins de la Corée. (Cf. *Bulletin* n° 1, 1951, p. 164.)

En ce qui concerne la *Palestine*, quatorze gouvernements seulement ont répondu jusqu'à présent à l'appel de l'Assemblée générale. Pour la période juillet 1951-juin 1952, 50 millions de dollars devaient être réunis, mais 34 millions seulement ont été offerts dont 33 millions représentent la contribution de deux pays (États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni). Ainsi les offres d'aide sont très inférieures aux chiffres prévus et, par contre, les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins urgents se sont fortement accrus.

Le comité suggère d'inviter tous les États à soumettre dans un bref délai au Secrétaire général une déclaration écrite sur les contributions bénévoles respectives touchant ces deux programmes.

CONSEIL DE TUTELLE ET TERRITOIRES NON AUTONOMES

Examen des pétitions (Assemblée générale, cinquième session, A/1610, 4 décembre 1950), 2 p., mimeo. (Cf. Bulletin n° 1, 1951, p. 167-168.)

Se basant sur le rapport de la Quatrième Commission (doc. A/1546), l'Assemblée générale a adopté le 2 décembre 1950 une résolution aux termes de laquelle elle considère que le droit de pétition — un des droits fondamentaux de l'homme — constituant l'un des facteurs essentiels du régime international de tutelle et que l'examen approfondi desdites pétitions représentant une des tâches fondamentales du Conseil de tutelle (art. 85, par. 1, et art. 86, alinéa *b* de la Charte), il est indispensable, dans l'intérêt des habitants des territoires sous tutelle, de continuer à améliorer par tous les moyens possibles la procédure suivie pour l'examen des pétitions. En conséquence, l'Assemblée générale recommande au Conseil de tutelle : d'examiner la possibilité de faire du Comité spécial pour les pétitions un comité permanent qui se réunirait, au besoin, entre les sessions du Conseil; de demander aux autorités compétentes de communiquer, dans un délai de deux mois à compter du moment où elles les ont reçues, les pétitions qui les concernent; d'étudier toutes autres mesures utiles pour améliorer la procédure actuelle; de demander aux autorités chargées de l'administration de fournir chaque année des renseignements spéciaux sur la suite donnée aux recommandations du Conseil relatives aux pétitions examinées.

Renseignements provenant des territoires non autonomes (A/1693-6, 13 décembre 1950), 1 + 1 + 1 + 1 p., miméo. (Cf. *Bulletin* n° 1, 1951, p. 168.)

Se basant sur le rapport de la Quatrième Commission (doc. A/1638), l'Assemblée générale a adopté les 12 et 13 décembre 1950 les quatre résolutions suivantes relatives aux renseignements provenant des territoires non autonomes :

1. *Travaux du Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'article 73 e de la Charte* : L'Assemblée générale, prenant acte du rapport dudit Comité spécial sur les travaux de sa session de 1950 et soulignant à nouveau l'importance qu'elle attache à la collaboration internationale en ce qui concerne la situation économique, sociale et scolaire des territoires non autonomes (résolution 331/IV), approuve le rapport spécial sur l'enseignement et invite le Secrétaire général à le transmettre pour examen aux États membres qui administrent des territoires non autonomes ainsi qu'à l'Unesco; en même temps l'Assemblée générale prend note avec intérêt des études spéciales entreprises par l'Unesco en ce qui concerne la formation des maîtres et de l'intention de cette dernière de soumettre au Comité spécial les documents relatifs à l'emploi des langues vernaculaires ou nationales en tant que langues de l'enseignement et à la suppression de l'analphabétisme.
2. *Renseignements concernant les droits de l'homme dans les territoires non autonome* : L'Assemblée générale invite les États membres chargés de l'administration des territoires non autonomes à faire figurer parmi les renseignements qu'ils communiqueront en 1951 au Secrétaire général un exposé succinct sur l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les territoires non autonomes qu'ils administrent; de son côté, le Comité spécial pour l'examen desdits renseignements devra faire figurer dans son rapport les recommandations qu'il jugera utile de présenter à ce sujet.
3. *Renseignements statistiques comparables relatifs aux questions visées à l'article 73 e de la Charte* : Vu les résolutions 143/11/par. 6 et 218 III/par. 3, le Secrétaire général est invité, lorsqu'il utilisera les renseignements statistiques comparables, à obtenir l'assentiment de l'État membre intéressé et à tenir compte de tous les éléments nécessaires à une comparaison scientifique et objective (caractère représentatif desdits renseignements pour l'ensemble de la région en question).
4. *Progrès réalisés dans le sens de l'autonomie dans les territoires non autonomes* : L'Assemblée générale prend acte avec satisfaction de la communication du gouvernement néerlandais relative à la cessation de l'envoi de renseignements sur l'Indonésie en vertu de l'article 73 e de la Charte et prie le Comité spécial pour l'examen des renseignements respectifs de les étudier à la lumière de la résolution 222/III et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale.

(Quant à la cinquième résolution (doc. A/1692), cf. *ut supra*. Cf. aussi doc. A/1303 et Add. 1, A/C.4/L.76/Rev. 1, A/C.4/L.108, A/C.4/L.110 et Rev. 1, A/C.4/L.113, A/C.4/L.115, A/1608-1612.)

Assistance technique aux territoires sous tutelle et territoires non autonomes (A/1614, 4 décembre 1950, et A/1692, 13 décembre 1950), 2 + 1 p., miméo.

L'Assemblée générale a adopté les deux résolutions suivantes relatives à l'assistance technique :

- a) *Résolution du 2 décembre 1950*, basée sur le rapport de la Quatrième Commission (doc. A/1546), qui attire l'attention des autorités chargées de l'administration des territoires sous tutelle sur les services prévus dans le programme élargi d'assistance technique pour le développement économique des pays insuffisamment développés (résolution de l'Ecosoc 222/IX), ainsi que sur les programmes réguliers d'assistance technique de l'O.N.U. et des institutions spécialisées, en vue du développement économique, des services sociaux et de la préparation aux emplois de l'administration publique. L'Assemblée générale attire en même temps l'attention de l'Ecosoc, des institutions spécialisées et du Secrétaire général sur la nécessité de fournir auxdits territoires l'assistance technique qu'ils pourraient être en mesure de leur apporter pour donner une base solide à l'évolution progressive des habitants vers la capacité à s'administrer eux-même ou l'indépendance;
- b) *Résolution du 12 décembre 1950*, basée sur le rapport de la Cinquième Commission (doc. A/1638), qui note avec satisfaction que, dans sa résolution 321/XI, l'Ecosoc

appelle l'attention des États membres administrant des territoires non autonomes sur l'assistance technique qui peut leur être fournie dans le cadre du programme élargi, et invite les États membres en question à présenter des demandes à cet effet, ainsi qu'à faire figurer tous les ans, dans leur renseignements statistiques (art. 63, alinéa e, de la Charte), un rapport aussi complet que possible sur lesdites demandes.

Nations Unies, territoires non autonomes, résumés et analyses des renseignements transmis au Secrétaire général au cours de l'année 1950. Volume III : Étude spéciale sur l'enseignement. New York, 1951, 393 p. (2,50 dollars).

La question de l'enseignement dans les territoires non autonomes constitue l'un des principaux centres d'intérêt des différents organes des Nations Unies. En 1949, l'Assemblée générale décida de créer un comité spécial chargé de l'examen des renseignements transmis par les huit États auxquels incombe l'administration des soixante-quatre territoires non autonomes. C'est le rapport adopté par ce comité à l'issue de ses travaux qui forme la première partie du présent volume. S'inspirant des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du fait que la nécessité de l'instruction est généralement reconnue, le comité aborde l'étude des différentes questions que pose l'éducation dans les territoires non autonomes. La suppression de l'analphabétisme considérée comme un des problèmes primordiaux se heurte aux difficultés qu'il y a à définir l'analphabétisme et à adapter un système d'éducation de base à la civilisation de chaque peuple. L'Unesco a néanmoins accompli dans ce domaine une œuvre très importante. Il convient autant que possible de résoudre la question du choix de la langue d'expression en tenant compte du degré d'évolution de la civilisation qu'elle exprime; c'est aussi en fonction du même principe que les programmes doivent être établis avec la participation des populations et sur la base de l'égalité de traitement. La formation d'une élite indigène, par le développement de l'enseignement supérieur, et d'instituteurs compétents et spécialisés est considérée par le comité comme une tâche urgente.

La deuxième partie de cette étude reprend successivement tous les points signalés par le comité et les examine à la lumière des renseignements fournis par les différents États. Le premier chapitre, accompagné de nombreux tableaux, traite de l'évaluation du degré d'analphabétisme et de la suppression progressive de celui-ci. Une étude d'ensemble de la question de l'emploi des langues vernaculaires, entreprise par l'Unesco sur la recommandation de l'Assemblée générale, sert de base à la discussion de cette question par le comité. L'égalité de traitement en matière d'enseignement a fait l'objet d'aménagements divers selon les territoires considérés. Après avoir exposé les principes dont s'inspirent les gouvernements français et britannique en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement dans les territoires non autonomes placés sous leur dépendance, le rapport fournit un tableau des dépenses et des méthodes de financement de l'enseignement dispensé aux Européens et aux indigènes. La participation des populations à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'enseignement varie selon le degré d'autonomie du territoire considéré; les renseignements fournis par les gouvernements portent surtout sur les méthodes et systèmes employés. L'enseignement supérieur étant considéré comme tout aussi nécessaire que celui du premier et du second degré, les gouvernements ont communiqué de nombreux renseignements tant en ce qui concerne les principes appliqués que les réalisations actuelles, leur financement et les projets en cours. Au terme de la discussion qu'il a consacrée à ce sujet, le comité a émis le vœu de voir développer l'enseignement supérieur dans les territoires non autonomes. On a dressé différents plans tendant à favoriser un accroissement rapide du nombre des maîtres et à améliorer notablement leur formation pédagogique; de même le développement des écoles et des centres médicaux a permis aux autochtones d'accéder aux professions médicales; toutefois le rythme de création de ces écoles et de ces centres est nettement trop lent, surtout en Afrique. L'agriculture étant l'activité essentielle des territoires non autonomes, les gouvernements métropolitains doivent s'efforcer d'encourager la réorganisation et l'extension des recherches dans ce domaine et de former de nombreux assistants et cadres indigènes. En liaison avec l'O.I.T., les services d'inspection du travail et les syndicats doivent faire l'objet dans un proche avenir d'une extension rapide.

Deux annexes contiennent une étude de l'Unesco sur la suppression de l'analphabétisme et des renseignements sur l'égalité de traitement en matière d'enseignement en Alaska et au Nigeria.

Liberté de l'information.

Historique du projet de convention relative à la liberté de l'information, note du Secrétaire général (Comité chargé du projet de convention relative à la liberté de l'information, A/AC.42/3, 27 décembre 1950), 6 p., miméo.

Le Secrétaire général présente au Comité chargé du projet de convention relative à la liberté de l'information (doc. A/1478, A/AC.42/3) ses observations concernant l'historique des projets et textes que le comité doit prendre en considération en conformité avec la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre 1950. Il s'agit : a) du projet approuvé par la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information, tenue à Genève en 1948; b) du texte voté au cours de la deuxième partie de la troisième session de l'Assemblée générale; c) de l'article 14 du texte provisoire du premier Pacte international relatif aux droits de l'homme; d) des observations figurant aux comptes rendus analytiques des séances de la Troisième Commission traitant de la question.

Ad a) : cf. doc. E/Conf. 6/C.1.3, E/Conf. 6/79, E/Conf. 6/SR.11 à 13, E/856, E/AC.27/W.19, résolution de l'Ecosoc 152 B/VII.

Ad b) : cf. doc. A/C.3/518, résolutions de l'Assemblée générale 277/III, 313/IV, résolutions de l'Ecosoc 278/X et 313/IV (cf. *Bulletin* n° 1, 1951, p. 156).

Ad c) : cf. doc. E/1681, E/L.68 (par. 83, 87 à 91), A/C.3/534, E/AC/7/SR.147 et 148, A/C.3/SH.288 à 291, A/C.3/SR. 305, résolution de l'Ecosoc 303 1/XI.

Ad d) : cf. doc. off. de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Troisième Commission, comptes rendus analytiques, p. 265 à 348, et de la quatrième session, Troisième Commission, comptes rendus analytiques, p. 2 à 11; cf. doc. A/C. 3/SR.316 et A/C.3/SR. 320 à 324.

Quant aux délibérations du comité chargé du projet en question (janvier 1951), cf. doc. A/AC.42/SR.1 à 6.

Clauses formelles du projet de convention relative à la liberté de l'information (Comité chargé du projet de convention relative à la liberté de l'information, A/AC.42/6, E/Conf. 6/79, 2 février 1951), 15 p., miméo. (Cf. *Bulletin* n° 3, 1950, p. 440 et n° 1, 1951, p. 156.)

Par sa résolution du 14 décembre 1950 (doc. A/1748) l'Assemblée générale a nommé le comité chargé du projet de convention relative à la liberté de l'information en lui demandant de prendre en considération les divers projets et textes antérieurement votés ainsi que l'article 14 du texte provisoire du premier Pacte international relatif aux droits de l'homme (cf. doc. A/AC.42/3). En même temps ledit comité a été invité à faire rapport à la treizième session de l'Ecosoc sur les résultats de ses travaux et à soumettre à l'Ecosoc ses recommandations relatives à l'utilité de convoquer une conférence de plénipotentiaires en vue de l'établissement et de la signature d'une convention relative à la liberté de l'information (cf. doc. A/AC.42/2).

Le comité ayant demandé que soit établi un document de travail portant sur les articles 9 à 14 inclus du projet de convention relative à la liberté de l'information approuvé par la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information (Genève, 1948; cf. doc. A/C.3.518 et Corr.1), et que ces articles soient comparés aux dispositions d'autres conventions adoptées par l'Assemblée générale ou conclues sous les auspices de l'O.N.U. depuis la conférence en question, le Secrétaire général communique le présent mémorandum pour répondre à ce désir.

Les articles en question du projet de convention sont comparés aux textes correspondants des dispositions qui figurent dans d'autres conventions, à savoir : Convention relative à la transmission internationale des informations et au droit de rectification (doc. A/900), Convention sur la circulation routière (doc. E/Conf. 8/47), Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui (doc. A/1251), Convention concernant la déclaration de décès

de personnes disparues (doc. A/Conf. 1/9), Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (doc. A/810), Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel (du 15 juillet 1949).

Cf. les résolutions de l'Assemblée générale au sujet de la liberté de l'information : 59/I (convocation d'une Conférence internationale sur la liberté de l'information), 110/II (mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent), 127/II (nouvelles fausses et déformées), 132/II (Conférence sur la liberté de l'information), 217/III (art. 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme), 277/III (liberté de l'informatoïn : projet de convention), 313/IV (projet de convention), 314/IV (accès du personnel des organes d'information aux réunions. de l'o.n.u. et des institutions spécialisées), ainsi qu'au cours de la cinquième session : quant à la proposition de l'Ecosoc de tenir en 1951 une session de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse (doc. A/1600), quant au brouillage des ondes radio-électriques (doc. A/1746), quant à la question de la liberté de l'information et de la presse en période exceptionnelle (doc. A/1747) et quant au projet de convention relative à la liberté de l'information (doc. A/1748).

(Cf. doc. A/AC/42/5 et *Bulletin* n° 4, 1950, p. 618.)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Travaux de la Conférence de la recherche dans le domaine du bâtiment. Comité de l'industrie et des produits de base, sous-comité de l'habitat. Genève (E/ECE/122, E/ECE/IM/HOU/BR/2, 9 décembre 1950), 314 p., miméo. (Cf. *Bulletin* n° 1, 1951, p. 159). La conférence qui s'est tenue à Genève en novembre 1950 avait pour but la création d'une organisation internationale de recherche dans le domaine du bâtiment. Cette décision entre dans le cadre de diverses mesures proposées ou adoptées par le sous-comité de l'habitat en vue de faciliter la collaboration internationale en matière d'études et de recherches sur le logement et le bâtiment. La conférence a reconnu, en effet, la nécessité de prendre de nouvelles mesures en vue d'encourager cette collaboration et a défini dans ses grandes lignes la portée de cette collaboration en fixant, en même temps, ses méthodes. Elle a indiqué ensuite certaines branches de la recherche où cette collaboration devrait être instituée sur-le-champ. Elle s'est également consacrée à l'important problème que constitue l'application pratique généralisée dans l'industrie du bâtiment des études et recherches théoriques. Ayant rassemblé quelques experts choisis parmi les plus compétents, la conférence a élu un comité provisoire chargé d'organiser cette recherche, organisme dépendant du sous-comité de l'habitat et auquel il incombe de préparer l'inauguration d'une organisation internationale non gouvernementale spécialement consacrée à cette tâche. Un Conseil international de documentation du bâtiment ayant déjà été créé sous les auspices du sous-comité en 1949, la nouvelle organisation sera un second organisme international de recherche qui assurera une collaboration internationale plus étendue dans ce domaine.

Le rapport comprend un avant-propos de M. G. Myrdal, secrétaire exécutif de la C.E.E., une introduction de M. R. Fitzmaurice, président du sous-comité, un résumé des travaux de la conférence, quatorze rapports des groupes de travail (portée et nature de la collaboration internationale dans la recherche sur le bâtiment; portée et nature des organismes nationaux dans ce domaine; relations avec les organismes internationaux qui s'occupent de la recherche dans ce domaine; passage de la recherche à l'application industrielle). Les documents détaillés de la conférence sont publiés dans une section spéciale du rapport (p. 45-306).

Étude générale de la situation de l'industrie mécanique en Europe. Nations Unies, Conseil économique et social, Commission économique pour l'Europe, Division et Comité de l'industrie et des produits de base de la Commission économique pour l'Europe, Genève, avril 1951, 243 p. (s. p.).

Chargé en juin 1949 de mener une enquête sur l'ensemble de l'industrie mécanique européenne, alors que dans plusieurs pays la capacité de production n'était pas com-

plètement employée dans un certain nombre de secteurs importants, le secrétariat du Comité de l'industrie et des produits de base a aussitôt pris contact avec des experts nommés par les gouvernements des états membres. Il leur a soumis en août 1950 un document de travail provisoire; c'est ce texte, entièrement remanié pour tenir compte des observations des experts et de l'évolution de la situation même de l'industrie, qui est présenté ici. Cette étude porte sur l'ensemble de l'industrie mécanique européenne; elle n'examine pas en détail les problèmes particuliers aux divers secteurs, ni la situation de l'industrie mécanique dans chacun des pays européens.

Le chapitre I^{er} traite rapidement du rôle de l'industrie mécanique dans l'ensemble de l'économie européenne. Le chapitre II étudie les tendances de la production et donne des indications sur les programmes de production, tandis que le chapitre III examine la structure du commerce des produits de l'industrie mécanique européenne, biens d'équipement et biens de consommation durables. Dans le chapitre IV sont passés en revue les sept principaux secteurs de cette industrie, avec leurs caractéristiques et leurs problèmes particuliers, alors que le chapitre V contient une étude de l'industrie mécanique dans les divers pays.

Le chapitre VI traite des tendances à la spécialisation par pays et à l'intérieur de chaque secteur; il montre la nécessité d'une conception dynamique de ce problème, étant donné que de larges marchés d'exportation existent en puissance. Le chapitre VII étudie l'évolution possible de la demande dans certaines régions, notamment dans les régions insuffisamment développées, dont l'importance en tant que débouchés ne saurait être surestimée. Quant au chapitre final, consacré à l'orientation possible d'une action internationale, il recommande que les pays fassent de nouveaux efforts pour accroître la productivité et intensifier les échanges.

Cette étude, loin d'être un simple répertoire de données statistiques, analyse de façon approfondie un grand nombre de problèmes et suggère souvent des solutions. Elle cite cependant de très nombreux chiffres et est complétée par plusieurs annexes, dont deux — particulièrement importantes — traitent des méthodes d'étude de la productivité dans l'industrie mécanique et des sources et méthodes utilisées pour la rédaction du présent ouvrage.

Questions économiques.

Coopération internationale en matière d'hydrologie et d'utilisation des eaux, note des États-Unis d'Amérique (Ecosoc, douzième session, E/1894), 4 p., mimeo.

Estimant que l'exploitation rationnelle et l'utilisation appropriée des eaux comptent parmi les éléments les plus importants du développement agricole et industriel, du progrès en matière d'hygiène et de l'extension des activités qui contribuent à améliorer le niveau de vie et tenant compte du fait que toute action dans ce domaine exige la coordination d'un grand nombre de disciplines (irrigation, hydraulique fluviale, construction mécanique, science agricole et forestière, hydro-électricité, géologie, climatologie, météorologie etc.) et met en jeu un grand nombre de facteurs d'ordre économique, social, culturel ou sanitaire, les États-Unis d'Amérique proposent à l'examen de l'Ecosoc un projet de coordination des mesures prises dans ce domaine sur le plan international. Cette coordination devrait s'effectuer dans le cadre de l'O.N.U. et conformément à la résolution de l'Assemblée générale 402 (V) (doc. A/1524/D) recommandant au Secrétaire général de préparer à l'intention du conseil un rapport sur les mesures pratiques prises pour l'étude des problèmes des zones arides; les États-Unis estiment, toutefois que la portée de cette dernière résolution et dudit rapport devrait être élargie de façon à englober l'ensemble de la question de l'exploitation et de l'utilisation des eaux et à porter sur les travaux respectifs des organisations semi-gouvernementales et non gouvernementales comme sur ceux des institutions spécialisées : F.A.O., Unesco, O.M.S., O.M.M., Banque internationale, Bureau d'hydraulique fluviale de la C.E.A.E.O. (Cf. doc. E/1929.)

Par sa résolution du 9 mars 1951, l'Ecosoc a invité le Secrétaire général à considérer, à l'occasion de la préparation de son rapport prévu par la résolution précitée de l'Assemblée générale 402 (V), l'ensemble de la question de l'exploitation et de l'utilisation des eaux ainsi que d'étudier dans un rapport spécial les travaux des insti-

tutions spécialisées et des autres organisations internationales, gouvernementales, semi-gouvernementales ou non gouvernementales, qui s'intéressent à cette importante question (doc. E/1945).

Progrès accomplis dans le domaine des transports intérieurs dans les diverses régions, note du Secrétaire général (Commission des transports et des communications, cinquième session, E/CN.2/102, 28 décembre 1950), 17 p., mimeo.

Le rapport donne un résumé des progrès accomplis pendant la période qui s'est écoulée entre la quatrième et la cinquième session de la commission dans le domaine des transports intérieurs en Afrique, en Asie et en Extrême-Orient, en Europe, en Amérique latine, au Moyen-Orient. En particulier le Secrétaire général passe en revue les questions suivantes : Conférence sur les problèmes qui se posent en matière de transports en Afrique centrale et en Afrique du Sud, Johannesburg, 1950 (cf. doc. E/CN.2/73); Réunion d'experts en matière de transports intérieurs, organisée par la C.E.A.E.O., Singapour, 1949 (cf. doc. E/CN.2/72 et E/CN.11/227); Comité spécial d'experts en matière de transports intérieurs de la C.E.A.E.O. (doc. E/CN.11/262, E/CN.11/Trans./58); activité de la C.E.E. et de la C.E.P.A.L., etc.

Les annexes traitent des fonctions proposées pour le Comité des transports intérieurs de la C.E.A.E.O. (cf. doc. E/CN.11/Trans./33) et des propositions du Comité spécial d'experts en matière de transports intérieurs de la C.E.A.E.O. concernant l'ordre de priorité des travaux du Secrétariat relatifs aux chemins de fer, aux routes et aux voies navigables (ces propositions n'impliquant aucune priorité entre ces trois domaines).

Les activités régionales qui concernent la coordination des transports intérieurs, les transports routiers et les questions de voyage sont traitées dans des documents consacrés plus particulièrement à ces sujets (cf. doc. E/CN.2/98,95 et 103).

Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base, 1950. Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, New York, janvier 1951, 73 p. (70 cents).!

La commission a rencontré de grandes difficultés dans la préparation du présent rapport, du fait de l'évolution de la situation internationale. Les différents marchés de matières premières ont connu une période de grave pénurie, qui doit influencer sur l'orientation et l'organisation de l'action intergouvernementale (voir en particulier les consultations des pays de l'O.E.C.E. à ce sujet). N'étant pas en mesure de tirer de l'évolution récente des conclusions générales, le rapport se limite à l'historique de la période qui précède la crise de pénurie. Un rapport complémentaire dressant un tableau de la situation nouvellement créée devrait paraître dans le courant de l'année 1951. Le présent rapport comprend quatre chapitres : I : Excédents et pénuries en 1950; II : Consultations et actions intergouvernementales. III : Accords relatifs aux produits de base et plein emploi. IV : Convocation de conférences sur les produits de base. En appendice figure une étude fondée sur les statistiques des Nations Unies et consacrée à la situation actuelle de certains produits de base : aluminium, ciment, charbon, cacao, café, cuivre, coton, matières grasses : on y trouve aussi un certain nombre de documents officiels.

Statistiques des transports, note du Secrétaire général (Commission des transports et des communications, cinquième session; Commission de statistique, sixième session; E/CN.2/111, E/CN.3/115, 15 janvier 1951), 8 p., mimeo.

La note traite des progrès récents réalisés en matière de statistiques des transports dans l'œuvre de l'O.N.U. en envisageant la question des trois points de vue suivants :

- a) Normalisation des définitions des séries les plus importantes (cf. doc. E/1665, E/1696 par. 54, E/CN.2/75-E/CN.3/85, résolution de l'Ecosoc 299/XI/C, E/CN.11/262 résolution 22);
- b) Rassemblement de données statistiques relatives au transport des marchandises par véhicules automobiles routiers (cf. doc. E/ECE/Trans./166 résolution 64, E/CN.3/114 ann. II, E/CN.3/114 par. 51, W/Trans./WP6/30);

- c) Élargissement de la portée et l'amélioration de l'utilité des séries statistiques des transports publiées par l'O.N.U. (Bureau de statistique, C.E.A.E.O., C.E.E.).

Conservation et utilisation des ressources naturelles ; mesures à prendre par l'O.N.U., rapport du Secrétaire général (Ecosoc, douzième session, E/1906, 19 janvier 1951), 15 p., miméo.

L'Ecosoc ayant reconnu la nécessité de tirer tous les avantages possibles de la Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles (résolution de l'Ecosoc 271/X), le Secrétaire général devait étudier le compte rendu des débats de cette conférence et adresser à l'Ecosoc, aux fins d'examen, les propositions qu'il juge pertinentes, et consulter à cet égard les institutions spécialisées intéressées et ceux des membres ayant participé à la conférence qu'il juge utile de consulter. Le rapport du Secrétaire général présenté en exécution de cette résolution de l'Ecosoc contient deux propositions formulées à la suite de ladite étude et des consultations susmentionnées, à savoir : a) création d'un programme des Nations Unies destiné à encourager l'exploration et l'inventaire systématique des ressources naturelles non agricoles ; b) convocation de conférences internationales consacrées à certains problèmes relatifs aux ressources naturelles.

Ad a) : Le progrès dans l'utilisation des ressources naturelles dépendant de mesures prises à tous les échelons (consommateur, producteur, coopération internationale) et nécessitant la coopération d'un grand nombre de spécialistes, la création d'un centre mondial d'échanges et de documentation s'impose d'urgence. L'O.N.U. devrait prendre l'initiative d'un programme destiné à encourager l'exploration et l'évaluation systématiques des ressources naturelles non agricoles, y compris la mise au point de normes internationales à utiliser pour explorer ces ressources et la constitution d'un inventaire mondial des diverses ressources au moyen des données recueillies sur le plan national.

Ad b) : Afin d'encourager une étude coordonnée des problèmes de mise en valeur des ressources naturelles, il est indispensable d'organiser des conférences sur des questions plus limitées et d'une portée géographique plus restreinte, avec participation des gouvernements intéressés, des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées. Ces conférences devraient examiner les techniques qui intéressent certaines catégories de ressources ou certains problèmes communs à un groupe de pays en procédant à des échanges d'expériences et à l'examen de certains problèmes, en vue de faire apparaître des possibilités pratiques. Le problème de l'exploration des ressources naturelles agricoles resterait de la compétence de la F.A.O.

Le Secrétaire général souligne la nécessité de coordonner ces projets avec les activités internationales déjà en cours et relatives aux ressources naturelles, afin d'éviter les doubles emplois et de faire progresser au mieux l'ensemble des travaux en question. (Cf. doc. E/1926.)

Coordination des activités des institutions spécialisées dans le domaine des transports et des communications, note du Secrétaire général (Commission des transports et des communications, cinquième session, E/CN.2/110, 22 janvier 1951), 44 p., miméo.

Au cours de sa quatrième session, la commission ayant manifesté le désir de voir le Secrétaire général tenir à jour les renseignements sur la coordination des activités d'institutions spécialisée dans le domaine en question et soumettre un rapport à la cinquième session (cf. doc. E/1665-E/CN.2/92, résolution 298 A/XI, de l'Ecosoc), le Secrétaire général présente un compte rendu fondé sur des renseignements communiqués aux Nations Unies entre le 1^{er} mars 1950 et le 1^{er} janvier 1951 (cf. note précédente du même genre E/CN.2/84 et Corr. 1-3 et Add. 1; *Bulletin* n° 3, 1950, p. 441-442).

La note passe en revue les institutions spécialisées qui s'occupent principalement de ces questions (O.A.C.I., U.P.U., U.I.T., O.M.M., I.M.C.O.) et celles qui s'en occupent à un degré moindre (I.O.T., F.A.O., Unesco, O.M.S., Banque internationale, Fonds, O.I.C.). Quant aux *transports* internationaux, l'étude de ladite coordination embrasse les questions suivantes : a) facilités supplémentaires en ce qui concerne le mouvement des personnes et des marchandises (simplification des formalités de douane et de

frontière en général; élimination des obstacles dans le cas du matériel éducatif, scientifique ou culturel; amélioration des techniques d'exploitation); b) questions d'hygiène et de sécurité publiques relatives aux transports internationaux. Quant aux questions de *communications* internationales, les problèmes suivants sont analysés : a) télécommunications; b) service postal international (poste aérienne internationale, réduction des tarifs postaux applicables aux imprimés). D'autre part la note contient un compte rendu concernant la coordination des activités relatives : aux statistiques des transports et des communications; aux domaines de l'aviation, des transports maritimes, des télécommunications et de la météorologie maritime et aéronautique; à des questions intéressant indirectement la Commission des transports et des communications (programme élargi d'assistance technique; conditions d'emploi dans les transports internationaux; usage des télécommunications pour l'amélioration de la compréhension internationale; laboratoires de recherche des Nations Unies; coordination des activités cartographiques; octroi de privilèges réciproques; questions financières). L'annexe traite des critères pour l'établissement des priorités.

Transports routiers internationaux : Progrès accomplis dans le domaine des transports et problèmes à l'étude, note du Secrétaire général (Commission des transports et des communications, cinquième session, (E/CN.2/95, 22 janvier 1951), 40 p., miméo. (Cf. *Bulletin*, n° 4, 1950, p. 613-614.)

L'Ecosoc ayant souscrit dans sa résolution 272 (X) aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les transports routiers et les transports automobiles (Genève, 1949), le rapport rend compte des progrès accomplis depuis la quatrième session de la commission dans les domaines suivants : ratification de la Convention sur la circulation routière (doc. E/CN.2/108), établissement d'un système uniforme de signalisation routière (doc. E/CN.2/94, CN.2/Conf. 1/1 et 3), conclusion des accords européens complétant la Convention sur la circulation routière et du protocole relatif à la signalisation routière (doc. E/ECE/Trans./228, 229 et 230, E/ECE/Trans./SC 1/90, 91 et 92), etc.

Le rapport contient des renseignements supplémentaires sur les questions suivantes : responsabilité civile et assurance obligatoire (évolution de la situation en 1950, conditions requises par les divers pays en matière d'assurance obligatoire des automobilistes contre les risques de responsabilité civile), charges fiscales (régime fiscal des véhicules automobiles privés et commerciaux), liberté des transports internationaux des marchandises ou des voyageurs par la route (en Europe et sur le continent américain) et du contrat de transport routier. D'autre part, le Secrétaire général fournit aussi, sur demande présentée par la commission à sa quatrième session, des renseignements ayant trait aux questions suivantes : règles de la circulation à droite ou à gauche (effort d'unification, questions de croisement et de dépassement), amélioration du réseau routier dans les régions insuffisamment développées (action à l'échelle mondiale et activités régionales).

Dans sa conclusion, le Secrétaire général constate que, sauf en ce qui concerne les charges fiscales perçues sur les véhicules automobiles privés étrangers et l'autorisation et la réglementation de la circulation routière commerciale en trafic international, aucune action internationale n'est possible ni nécessaire à l'heure actuelle à l'échelle mondiale.

L'annexe contient trois listes établies par l'O.T.A. (Organisation mondiale du tourisme et de l'automobile) et relatives : a) au caractère obligatoire ou facultatif de l'assurance automobile dans différents pays du monde; b) à l'exonération d'impôts des automobiles étrangères privées; c) au sens de la circulation.

(Cf. doc. E/CN.2/98/, 99, 102, 110, 111, 113.)

Questions de voyage : progrès accomplis en 1950, note du Secrétaire général (Commission des transports et des communications, cinquième session, E/CN.2/103, 23 janvier 1951), 45 p., miméo.

Par sa résolution 35 (IV) l'Ecosoc ayant chargé la commission de le conseiller sur les questions de voyage en l'invitant à en suivre l'évolution internationale, le Secrétariat a soumis divers rapports à ce sujet (cf. doc. E/CN.2/37, 62, 70) et il rend compte dans

sa présente note des activités mondiales ou régionales des organismes internationaux (intergouvernementaux et non gouvernementaux) qui s'attachent à faciliter les voyages internationaux.

La note passe en revue lesdites activités 'de caractère mondial (C.A.C.I., Unesco, O.M.S. d'une part, et I.A.T.A., U.I.O.O.T. et O.T.A. de l'autre) et de caractère régional (commissions économiques régionales des Nations Unies ainsi que d'autres organismes régionaux : C.I.T.C. et la Conférence des transports de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Sud). On y trouvera également les demandes de l'Organisation mondiale du tourisme automobile (O.T.A.) et de l'Union internationale des organismes officiels du tourisme (U.I.O.O.T.) relatives aux résolutions adoptées par le III^e Congrès international du tourisme africain, simplification des formalités de frontière, institution d'une carte de touriste valable pour les bagages et effets personnels.

(Cf. doc. E/CN.2/70 et E/CN.2/99, et annexes I, II, III à la note en question.)

Conclusion d'une convention internationale sur le régime douanier des échantillons et des instruments de propagande commerciale (Ecosoc, comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales, E/C.2/282/Add. 1, 24 janvier 1951), 1 p., miméo.

Le Secrétaire général communique la résolution adoptée par le congrès de la Chambre de commerce internationale tendant à compléter la documentation qu'elle doit fournir en tant qu'organisation non gouvernementale jouissant du statut consultatif (cat. A), conformément à la résolution 288 B/X de l'Ecosoc.

Aux termes de cette résolution la C.C.I. prie instamment l'Ecosoc et les signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de donner suite le plus tôt possible au vœu du congrès de la C.C.I. (1949) recommandant la conclusion rapide d'un accord intergouvernemental sur le traitement douanier des échantillons et des instruments de propagande commerciale, ceci sur la base du projet de convention préparé en 1935 par la S.D.N. et adapté à la situation présente (notamment en ce qui concerne les restrictions quantitatives).

La résolution de l'Ecosoc du 7 mars 1951, reconnaissant l'importance d'une action internationale dans ce domaine, invite le Secrétaire général à transmettre aux États membres de l'O.N.U. et aux signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce les documents soumis au conseil et les comptes rendus de ses débats respectifs, tout en formulant l'espoir que lesdits signataires examineront cette question à leur prochaine session et prendront les mesures qu'elles estimeront appropriées (doc. E/1943).

Passeports et formalités de frontière : Progrès réalisés depuis la fin de la guerre, note du Secrétaire général (Commission des transports et des communications, cinquième session, E/CN.2/99, 26 janvier 1951), 117 p., miméo.

Conformément à la résolution de l'Ecosoc 227 F/IX et à la résolution 1 de la Commission des transports et des communications (quatrième session, 1950), le Secrétaire général a demandé aux gouvernements des renseignements sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la réunion d'experts en matière de passeports et de formalités de frontière (Genève 1947, doc. E/436), des observations touchant les difficultés que rencontre l'application de ces recommandations et les facilités spéciales accordées ou devant être accordées à des groupes particuliers de voyageurs. (Cf. doc. E/CN.2/28, E/CN.2/63, E/CN.2/71 et E/CN.2/103.)

Sur la base des réponses parvenues de dix-neuf pays au Secrétaire général, ce dernier a rédigé une analyse comparative sur les progrès réalisés et des difficultés mentionnées. Le rapport contient, en effet, d'une part la description des faits nouveaux survenus depuis la quatrième session de la commission (activités gouvernementales, intergouvernementales et régionales), d'autre part l'étude des progrès réalisés depuis la fin de la guerre, des difficultés rencontrées et des facilités spéciales accordées par les gouvernements (observations générales des gouvernements relatives aux recommandations des experts). Dans sa conclusion, le Secrétaire général constate que, bien que la mise à exécution des recommandations des experts soit loin d'être achevée, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la suppression des formalités de visa soit par des accords bilatéraux, soit par des déclarations unilatérales, et

en ce qui concerne la coopération de pays limitrophes en vue d'accélérer les formalités aux frontières.

Les annexes contiennent les réponses respectives des gouvernements, les recommandations des experts auxquelles elles se rapportent, un aperçu des faits nouveaux survenus depuis la quatrième session de la commission ainsi qu'une étude générale des progrès accomplis dans ce domaine depuis la fin de la guerre.

Formalités douanières concernant les transports routiers et le tourisme internationaux, note du secrétaire général (Commission des transports et des communications, cinquième session, E/CN.2/114, le 29 janvier 1951), 24 p., mimeo.

La note traite de l'accord relatif à l'application provisoire des projets de convention douanière internationale préparés par la C.E.E. (doc. E/CN.2/76, E/CN.2/54) ainsi que des propositions de l'U.I.O.O.T. et de l'O.T.A. relatives aux mesures à prendre sur le plan mondial dans le domaine des formalités douanières concernant les touristes (annexes 1-4). Dans sa conclusion le Secrétaire général souligne l'utilité qu'il y a à associer la question du tourisme, qui se pose pour tous les modes de transport, à celle des véhicules routiers commerciaux et du transport des marchandises. Cette dernière se pose, quant aux formalités douanières, plutôt sur le plan régional que sur le plan mondial (cf. doc. E/CN.2/95). Par contre la question des formalités douanières relatives au tourisme exige une discussion préalable à partir du projet de convention douanière sur le tourisme préparé par la C.E.E. Le Secrétaire général préconise qu'on demande aux États de formuler des observations sur ce dernier point, notamment à ceux qui appliquent déjà provisoirement les conventions aux termes de l'accord du 16 juin 1949 (doc. E/CN.2/76).

Rapport sur l'économie mondiale 1949-1950, édition préliminaire préparée par le Secrétariat (E/1910, 29 janvier 1951), p. xxii et 461, mimeo.

En application de la résolution 118/II de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a préparé pour le troisième fois une étude complète fondée sur des faits ainsi qu'une analyse de la situation et des tendances de l'économie mondiale. Mais tandis qu'auparavant une partie des rapports seulement avait été consacrée à l'étude de la situation de l'économie mondiale en général, le reste comprenant de brèves analyses de la situation économique des diverses régions du monde, le présent rapport est entièrement consacré à une étude des principaux changements survenus dans l'économie de divers pays ainsi que des relations économiques internationales au cours de la période considérée. Des études plus détaillées sont publiées dans les rapports annuels des diverses commissions économiques régionales. Le rapport en question, rédigé par la Division de la stabilité économique et du développement de l'O.N.U. en coopération avec le Bureau de statistique de l'O.N.U. devant être présenté à la première session de l'Ecosoc tenue chaque année, n'étudie la situation de l'économie mondiale que jusqu'au milieu de l'année 1950 (les incidences de la situation internationale créée au cours de la seconde partie de l'année 1950 par les événements de Corée n'y sont donc pas étudiées). (Cf. doc. A/1709.)

Le rapport est divisé en trois parties principales :

La *première partie* est consacrée à une étude des tendances de l'économie de certains pays : a) pays économiquement développés dont l'économie repose sur l'entreprise privée : États-Unis d'Amérique, pays continentaux de l'Europe occidentale, Royaume-Uni, Canada et Australie; b) économies de l'Europe orientale soumises à une planification centralisée; c) quelques pays d'Amérique latine et d'Extrême-Orient; d) Allemagne occidentale et Allemagne orientale; e) Japon; f) Chine. Le rapport fait ressortir les changements qui sont intervenus au cours de la période considérée dans le produit national brut de ces pays ainsi que dans ses principaux éléments, en analysant les causes de ces changements, leurs effets sur la répartition du revenu réel de chaque pays, la mesure dans laquelle ces changements sont accompagnés de pressions inflationnistes ou déflationnistes et l'influence exercée sur le niveau de l'emploi et du chômage. L'évolution du produit national brut est étudiée dans ses principaux éléments : a) investissements privés bruts; b) dépenses des autorités publiques pour les biens et services; c) balance nette des exportations et des importations; d) consommation personnelle.

La *deuxième partie* du rapport comprend l'étude des changements survenus dans le volume, la valeur et l'orientation du commerce international (variations du régime des échanges, diminutions de l'excédent des importations mondiales en provenance des États-Unis après 1948, reprise du commerce de l'Europe occidentale, commerce de l'Europe orientale, réapparition des excédents d'exportation dans les pays exportateurs de produits de base). Cette partie contient également l'analyse des tendances récentes des règlements financiers internationaux (la situation commerciale des principales régions et des principaux pays : États-Unis, Canada, républiques d'Amérique latine, Royaume-Uni et zone sterling, pays continentaux de l'Europe occidentale, paiements intra-européens, autres régions).

Enfin la *troisième partie* est consacré à l'étude de deux problèmes particuliers : celui des facteurs de la persistance des déficits en dollars dans une grande partie du monde avant 1949 (depuis la fin de guerre) et celui du rapport existant entre les dévaluations monétaires de 1949 et l'évolution ultérieure des échanges internationaux (la crise du dollar de 1949, les prix de produits après la dévaluation, les prix à l'importation et à l'exportation et les taux de l'échange international, la dévaluation et les échanges internationaux).

Le rapport contient cent quarante et un tableaux et une annexe statistique. (Cf. les rapports précédents : « Rapport sur l'économie mondiale, 1948 » et « Aspects, caractéristiques de la situation économique mondiale, 1945-47 ».)

(Cf. *Bulletin* n° 4, 1950, p. 605, et les documents suivants : E/C.2/289, E/C.2/292, E/1912/Add. 1 à 5, E/1957.)

Coordination des transports intérieurs, note du Secrétaire général (Commission des transports et communications, cinquième session, E/CN.2/98, 31 janvier 1951), 24 p., miméo. Le Secrétaire général, qui a poursuivi, conformément à la résolution de l'Ecosoc 298 H/XI, l'examen du problème de la coordination des transports intérieurs (par le rail, la route et les voies navigables intérieures), présente un aperçu des activités internationales dans ce domaine depuis la quatrième session de la commission (cf. *Bulletin* n° 4, 1950, p. 613-614).

Le rapport contient des observations relatives à l'activité des différentes organisations mondiales (O.I.T., C.C.I., Association internationale du congrès des chemins de fer) et les organismes régionaux (C.E.E., C.E.A.E.O., Conférence plénière sur le problème des transports en Afrique centrale et en Afrique du Sud, Union internationale des chemins de fer, Association du congrès panaméricain des chemins de fer). Le Secrétaire général rend compte, d'autre part, des récents progrès accomplis dans différents pays et de tendances qui se font jour depuis la guerre en matière de coordination des transports intérieurs. Dans ses conclusions le Secrétaire général propose d'adresser une circulaire aux gouvernements en leur demandant des renseignements relatifs à l'administration de transports intérieurs, à la concurrence éventuelle entre les divers modes desdits transports, au degré de coordination déjà réalisé entre ces transports et aux études en cours à ce sujet.

Populations et migrations.

Information relative à la coopération de l'O.N.U. et des institutions spécialisées dans le domaine des programmes concernant les migrations, rapport du Secrétaire général (E/1685, 11 juillet 1950), 31 p., miméo.

A la suite de la résolution de l'Ecosoc 156/VII concernant la coopération dans ce domaine et d'un rapport soumis à l'Ecosoc au cours de sa neuvième session, le Secrétaire général présente une revue comparative des activités en question d'après les programmes 1949-1950 de l'O.N.U. et des institutions spécialisées. Le rapport contient les informations suivantes : a) activités de l'O.N.U. dans le domaine du statut des étrangers et du bien-être des émigrants (assistance aux étrangers indigents, exécution à l'étranger des obligations alimentaires, simplification des méthodes administratives applicables aux migrants, problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, problème de l'assimilation des immigrants à la vie nationale, consultations les organisations non gouvernementales), activités régionales de l'O.N.U., études concernant les courants, les

causes et les conséquences des migrations, enfin assistance technique; b) activités de l'O.I.T., de la F.A.O., de l'O.M.S., de la Banque internationale, de l'Unesco et de l'I.R.O.

(Cf. doc. E/1341 et *Bulletin*, n° 3, 1950, p. 431.)

Questions sociales.

Obligations alimentaires, leur reconnaissance et exécution à l'étranger (Commission sociale, septième session, E/CN.5/236/Add. 2, 15 février 1951), mémorandum de l'Institut international pour l'unification du droit privé, relatif aux observations des gouvernements, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales quant au projet de convention, 13 p., miméo.

Le programme de travail pour 1952-1953 relatif au domaine social prévoyant, en ce qui concerne les aspects sociaux des migrations, l'étude de l'assistance aux étrangers indigents, et notamment de l'exécution à l'étranger des obligations alimentaires (cf. doc. E/CN.5/240/Add. 1 et E/CN.5/236), l'Institut international pour l'unification du droit privé à Rome présente à la Commission sociale un rapport à ce sujet. Ce rapport comprend l'examen de problèmes généraux soulevés par certains gouvernements consultés ainsi que des observations relatives à différents articles du projet de convention. Dans l'annexe figure le texte des articles en question. L'Institut constate que la grande majorité des gouvernements et des organismes consultés se sont prononcés, en principe, en faveur dudit projet, certains n'ayant suggéré que quelques modifications.

(Cf. doc. E/CN.5/236/Add. 1 : commentaire du Royaume-Uni.)

Travail forcé et mesures tendant à l'abolir, rapport du Secrétaire général (E/1885, 28 décembre 1950, E/1885/Corr. 1, 10 janvier 1951), 27 p., miméo. (Cf. *Bulletin*, n° 3, 1950, p. 434.)

Le Secrétaire général de l'O.N.U. présente dans son introduction d'une part l'histoire du problème envisagé au point de vue de l'activité de l'O.N.U. et de l'O.I.T., de l'autre une analyse succincte des réponses reçues de divers gouvernements comme suite aux résolutions 195/VIII et 237/IX de l'Ecosoc (cf. doc. E/596, E/1150, E/1164, E/1171, E/1173, E/1194, E/1217, E/1222, E/1237, E/1337, E/1419, E/1484, E/1485, E/1488, E/1489, E/1588, E/1636, E/1671, E/1681 Ann. I).

A la date du 21 décembre 1950, 49 pays avaient adressé des communications en réponse auxdites résolutions à savoir 40 États membres et 9 États non membres; 6 États membres ont accusé réception des communications qui leur avaient été adressées, 23 pays n'ont envoyé ni réponse ni accusé de réceptions (14 États membres et 9 États non membres).

Quant à la question de la coopération à une enquête menée impartialement sur cette question, 32 États membres et 6 États non membres se déclarent disposés à coopérer à une telle enquête ou à prêter leur aide sous une forme quelconque; 5 pays ne formulent aucune observation à ce sujet.

Pour ce qui est de l'existence ou de la non-existence du travail forcé, 34 pays fournissent des renseignements relatifs à leur territoire et certains fournissent des renseignements d'ordre constitutionnel, législatif et autre en se référant à la convention de l'O.I.T. du 28 juin 1930 relative au travail forcé ou obligatoire.

Le rapport du Secrétaire général soumis à la douzième session de l'Ecosoc passe en revue toutes les réponses des pays en question relatives à ces deux problèmes fondamentaux.

Projet de convention relative au statut des réfugiés (deuxième rapport du Comité spécial pour les réfugiés et les apatrides), note du Secrétaire général (E/1886, Ecosoc, deuxième session, 10 janvier 1951), 2 p., miméo. (Cf. *Bulletin*, n° 4, 1950, p. 604.)

En exécution de la résolution 319 B/XI de l'Ecosoc, le comité spécial s'est réuni pour la deuxième fois à Genève en août 1950 et a examiné à nouveau, conformément à son mandat, le projet de convention relative au statut des réfugiés, en tenant compte des observations qui lui avaient été soumises (doc. E/AC.32/L.40; E/1814, E/1618 annexe I, E/1703, E/1704; cf. *Bulletin* n° 3, 1950, p. 430). Dans son premier rapport du 25 août 1950 (E/1850 et Annexe) le comité a soumis à l'Ecosoc un projet révisé de la dite

convention et un projet révisé du protocole relatif au statut des apatrides, tous deux soumis par le Secrétaire général à la cinquième session de l'Assemblée générale. Cette dernière a adopté la résolution 429 (V) du 19 décembre 1950 (doc. A/1751), aux termes de laquelle elle a décidé de convoquer à Genève une conférence de plénipotentiaires pour achever de rédiger et pour signer la convention relative au statut des réfugiés et le protocole relatif au statut des apatrides, le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés devant aussi participer à cette conférence (cf. doc. A/1751 et A/1682 par. 15; en ce qui concerne les incidences financières de la Conférence des plénipotentiaires cf. doc. A/1655, A/C.3/442, 541 et 549; en ce qui concerne les renseignements recueillis auprès des États, sur le problème de l'apatridie, conformément à la résolution 319 B III/XI de l'Ecosoc, cf. doc. E/1869 et Add. 1 à 12; cf. aussi doc. A/1752 et E/C.2/290.)

Les diverses parties des projets de la Convention relative au statut des réfugiés et du Protocole relatif au statut des apatrides sont publiées — en vue de l'adoption définitive de ces instruments — dans le doc. A/Conf. 2/1 du 12 mars 1951 (p. 31). Il y a lieu de souligner que d'après ce dernier projet les États contractants doivent s'engager à appliquer *mutatis mutandis* aux apatrides qui ne sont pas visés par la Convention concernant les réfugiés les dispositions fondamentales de cette dernière. (Cf. résolution de l'Ecosoc du 13 mars 1951, E/1948.)

Rapport de la Commission des stupéfiants, cinquième session (E/1889/Rev. 1, E/CN.7/216/Rev. 1, 18 janvier 1951), 93 p., mimeo.

La cinquième session de la commission a été consacrée à l'examen de trois propositions importantes relatives au contrôle international des stupéfiants.

La première de ces propositions (rapport du Comité spécial des principaux pays producteurs d'opium, Ankara, 1949, et New York, 1950; rapport du Comité mixte des principaux pays producteurs d'opium et des principaux pays fabricants de stupéfiants, Genève, 1950) prévoit l'élaboration d'un accord provisoire pour limiter la production d'opium aux besoins médicaux et scientifiques mondiaux et pour instituer, à cet effet, un monopole international par l'intermédiaire duquel s'effectuerait le commerce de l'opium. La commission a pu constater que des progrès appréciables avaient déjà été réalisés dans cette voie et qu'en particulier le principe de la limitation de la production de l'opium a été accepté et que les contingents de production alloués à chaque pays ont été fixés. En même temps l'accord s'est fait sur les moyens d'assurer la limitation de la production de l'opium. Faute d'un accord sur les prix de base auxquels le monopole international futur devrait effectuer ses opérations, la commission a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa sixième session en 1951, pour que l'accord provisoire relatif au monopole en question puisse être mis en application le plus rapidement possible.

La deuxième des propositions (projet de convention établi par le Secrétaire général) a trait à une convention, simplifiée et améliorée, appelée à remplacer les huit instruments en vigueur en ce qui concerne les stupéfiants et limitant la production des matières premières. Le projet de convention unique a été soumis à un examen détaillé, la question devant être reexaminée au cours de la sixième session de la commission.

Enfin la troisième des questions étudiées par la commission (en présence des représentants de Bolivie et du Pérou) a été celle de la mastication de la feuille de coca en Bolivie et au Pérou (rapport de la Commission d'étude de 1949 à l'Ecosoc). Il s'agit de réglementer la distribution, de limiter la production et de supprimer la mastication de la feuille de coca dans ces pays. Les représentants de la Bolivie et du Pérou ayant formulé des critiques à l'égard des conclusions et des recommandations de la commission d'étude, la Commission des stupéfiants a décidé que, en plus de son futur rapport à ce sujet destiné à l'Ecosoc, ce dernier sera saisi tant des observations de la commission d'étude que de celles des deux pays en cause; la question doit être approfondie lors de la septième session de la commission pour que des recommandations soient faites à l'Ecosoc le plus tôt possible.

Quant aux futurs travaux de la Division des stupéfiants du Secrétariat des Nations Unies, l'ordre de priorité suivant a été établi : 1° fonctions directement liées à la mise en vigueur des traités internationaux concernant les stupéfiants; 2° avant-projet d'accord provisoire en vue de limiter la production d'opium aux besoins médicaux et

scientifiques; 3° convention unique sur les stupéfiants; 4° travaux à effectuer pour donner suite au rapport présenté à l'Ecosoc par la Commission d'étude sur la feuille de coca; 5° méthodes pour déterminer l'origine de l'opium par des procédés chimiques et physiques.

Propositions concernant les modifications à apporter aux programmes de travail pour les années 1952 et 1953 (Commission des questions sociales, septième session), rapport du Secrétaire général (E/CN.5/240/Add. 1, 24 janvier 1951), 47 p., miméo.

En établissant son programme général de travail, la Commission des questions sociales a attaché une grande importance à ce qu'on maintint une certaine souplesse pour permettre d'adapter l'ordre de priorité aux changements survenus dans les besoins. Elle a recommandé en conséquence qu'à chacune de ses prochaines sessions la commission apportât les modifications nécessaires au programme de travail pour l'année suivante et fixât le programme de l'année qui la suivra (doc. E/1678, annexe IV, par. 16). Le Secrétaire général présente ses recommandations relatives à la révision du programme général de travail de la commission en se conformant à la procédure et aux méthodes adoptées par cette dernière et approuvées par l'Ecosoc.

La *première partie* de son rapport traite, en effet, des divers aspects techniques du programme et plus particulièrement des questions suivantes : a) assistance directe aux gouvernements qui en font la demande (fonctions consultatives en matière de service social; cf. *Bulletin*, n° 4, 1950, p. 602, et n° 1, 1951, p. 149 et 150); b) services d'informations techniques (*séries législatives et administratives; rapports périodiques* relatifs à la protection de la collectivité, de la famille et de l'enfance ainsi qu'à l'étude des conditions et programmes du développement social; *bulletins périodiques* relatifs à l'habitation, à l'urbanisme et à l'aménagement des campagnes, aux migrations, à la criminalité, au service social; *centres de référence* : social et en matière d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes); c) consultation et coopération.

La *seconde partie* contient, pour plus de commodité, une analyse des études et des recommandations en fonction de ces divers champs d'action de la commission, à savoir : 1° protection de la collectivité, de la famille et de l'enfance; 2° aspects sociaux des migrations; 3° défense sociale; 4° réadaptation des personnes physiquement diminuées; 5° conditions et programmes de développement social; 6° habitation, urbanisme et aménagement des campagnes; 7° organisation, administration et formation en matière de service social. (Cf. doc. A/1589.) L'annexe contient une étude comparée des résultats de la demande de renseignements sur l'utilité du *Bulletin d'information de la migration* (doc. E/1678, annexe IV, par. 66).

(Cf. doc. E/CN.5/240/Add. 1, E/CN.5/246, E/1893, E/1911.)

Bien-être des enfants aveugles, mémorandum du Secrétariat (Commission des affaires sociales, E/CN.5/245, 26 janvier 1951), 24 p., miméo.

La Commission des affaires sociales a décidé à plusieurs reprises d'entreprendre des études relatives aux enfants physiquement diminués (cf. doc. E/CN.5/165). L'Ecosoc a approuvé au cours de sa onzième session le programme de travail de la commission où figure, entre autres, la question des enfants physiquement diminués et, par priorité, des enfants aveugles et ayant une vue diminuée (résolution 309 E/XI).

Le mémorandum du Secrétaire général traite des méthodes du travail, de la coopération des institutions spécialisées (O.M.S., Unesco, O.I.T.), des limites du problème (définition de la cécité, proportion des enfants aveugles par rapport au problème général de la cécité, causes de la cécité, problème particulier des enfants ayant une vue diminuée, besoins spéciaux des enfants en question).

Dans ses conclusions le Secrétaire général constate que le problème étudié ne peut être traité indépendamment du problème général de la cécité, de ses causes, de son extension, de son traitement sur le plan national et international. On considère que la solution de ce problème dépend avant tout de la coopération internationale avec les institutions spécialisées intéressées et les organisations non gouvernementales ayant des connaissances particulières dans ce domaine. Il est recommandé que le problème des personnes aveugles et ayant une vue diminuée soit examiné dans son ensemble, que la statistique des aveugles soit établie et qu'un programme d'étude et de coordination soit instauré.

Les annexes comprennent : a) un questionnaire concernant les enfants aveugles et ayant une vue diminuée; b) une bibliographie du problème; c) le texte d'une lettre du Conseil mondial pour le bien-être des aveugles.

(Cf. aussi doc. E/CN.5/245/Add. 1.)

Nécessité d'une action régionale dans le domaine social, en liaison avec l'action dans le domaine économique en vue de laquelle ont déjà été créées des commissions régionales, note du Secrétaire général (Commission des questions sociales, E/CN.5/247, 9 février 1951), 6 p., miméo.

Les commissions régionales créées par l'Ecosoc (résolutions 36/IV et 106/VI), en encourageant l'activité économique en Asie, en Europe et en Amérique latine, ont déjà tenu compte des questions sociales fondamentales, parce que celles-ci ont des liens étroits avec les problèmes dont les commissions en question s'occupent directement. D'autre part l'exécution du programme de l'O.N.U. en matière de protection sociale et de développement des services sociaux a déjà amené l'Organisation, et l'incitera sans doute de plus en plus, à étudier certains aspects régionaux de ce programme. L'Ecosoc, désireux d'intégrer les aspects sociaux des activités des commissions régionales dans les travaux du conseil en matière sociale, a au cours de sa septième session, et sur la recommandation de la Commission des questions sociales, adopté une résolution 155 G/VII invitant le Secrétaire général à tenir ladite commission au courant des questions traitées par les commissions économiques régionales sur lesquelles, de l'avis de ces commissions ou du Secrétaire général, il faudrait attirer l'attention de la commission. En donnant suite à cette résolution et vu l'étroite interdépendance des problèmes économiques et des problèmes sociaux, le Secrétaire général présente à la commission cette note contenant les rapports du Département des questions sociales de l'O.N.U. avec les secrétaires exécutifs de la C.E.A.E.O., de la C.E.E. et de la C.E.P.A.L. dans ce domaine, ainsi que les études et les rapports économiques soumis aux commissions économiques régionales faisant état de certains aspects sociaux des problèmes étudiés (l'évolution et les tendances démographiques, conditions de travail, formation professionnelle, niveaux et modalités de consommation, l'habitation, etc.).

Droits syndicaux, plaintes relatives à des atteintes aux droits syndicaux (Ecosoc, douzième session, E/1937, 3 mars 1951), p. 3, miméo.

En application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 277/X de l'Ecosoc, le Secrétaire général a porté à la connaissance de l'Ecosoc une série de plaintes émanant d'organisations syndicales et concernant les atteintes aux droits syndicaux (E/1822 et Add. 1 à 5, E/1922, E/1964).

Par sa résolution du 28 février 1951, l'Ecosoc a décidé : de transmettre au Conseil d'administration du B.I.T. les communications concernant les Pays-Bas, Israël, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Argentine (E/1882 et Add. 1 et 2); de demander à l'U.R.S.S. de répondre, avant la prochaine session de l'Ecosoc, à la demande qui lui a été adressée par le Secrétaire général en vertu de la résolution 277/X, alinéa C, par. 2, sur la base de la communication de la Confédération internationale des syndicats libres (E/1882, IV); de prier le Secrétaire général de faire rapport à l'Ecosoc sur la réponse en question de l'U.R.S.S.; de lui demander de porter à la connaissance des autorités compétentes les plaintes relatives aux atteintes à la liberté syndicale en Espagne (E/1882, I), au Japon (E/1882, V et VI) et en Roumanie (E/1882/Add. 1) ainsi que les dispositions de la résolution 277 (X) permettant de faire examiner par la Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale les plaintes relatives à des atteintes aux droits syndicaux et d'inviter ces autorités à présenter leurs observations à ce sujet; de prier le Secrétaire général de faire rapport à l'Ecosoc sur les conditions dans lesquelles cette procédure prévue à la résolution en question pourrait être appliquée aux dites communications, en tenant compte des réponses des trois gouvernements précités; de prendre acte de ce que le Conseil de tutelle est déjà saisi de la communication concernant la France (E/1882, VII) en particulier le territoire sous tutelle du Cameroun, sous administration française; de demander au Secrétaire général de ne transmettre dorénavant à l'Ecosoc que les communications des gouvernements ou des syndicats ou des organisations patronales

relatives à des atteintes aux droits syndicaux qui lui parviennent sept semaines au moins avant la date de l'ouverture de la session.

Condition de la femme.

Lois fiscales dans leur application aux femmes; libertés civiles pour les femmes; les femmes dans le service public (E/CN.6/156, 16 janvier 1951, 5 p.; (E/CN.6/157, 16 janvier 1951, p. 4; E/CN.6/158, 23 janvier 1951, p. 16), Commission de la condition de la femme, cinquième session, miméo. (Cf. *Bulletin* n° 3, 1950, p. 434, et n° 4, 1950, p. 620.)

La Commission de la condition de la femme a adopté au cours de sa quatrième session une résolution relative à l'information sur le statut légal et le traitement de la femme (doc. E/1712, par. 42/d) invitant le Secrétaire général à préparer un résumé et une analyse des réponses des gouvernements au questionnaire qui leur a été adressé à ce sujet.

Le Secrétaire général, se basant sur les informations obtenues d'un certain nombre d'États membres et d'organisations non gouvernementales et embrassant une période de plus de trois années, soumet à la commission trois tableaux dépliant ayant trait aux réponses reçues sur les points suivants :

- a) *Lois fiscales dans leur application aux femmes* : pays, identité d'obligations et d'exemptions pour les hommes et pour les femmes (par catégorie d'impôt), versement d'impôt (sur le capital et sur le revenu) par la femme mariée séparément ou conjointement avec son mari, observations particulières;
- b) *Libertés civiles pour les femmes* : dispositions constitutionnelles ou législatives relatives aux libertés civiles, libertés fondamentales, statut de la femme devant les tribunaux, droit de l'homme et de la femme au libre choix du conjoint, observations particulières;
- c) *Accès de la femme aux fonctions publiques* : égalité de base des hommes et des femmes quant à l'accès à la fonction publique (recrutement, capacités, examens, quotes-parts, types de fonctions, obligations de service, rémunération, promotion); égalité de base quant à l'accès aux postes diplomatiques et consulaires, postes de caractère religieux dans le cadre des services publics, postes d'enseignement dans le cadre des services publics; fonctions publiques accessibles seulement aux femmes; participation des femmes aux commissions d'examen, aux comités chargés du recrutement; identité du taux de pensions et d'allocations pour les hommes et pour les femmes fonctionnaires publics; allocations de maternité, observations particulières.

Cf. aussi les rapports concernant la situation de la femme dans les *territoires non autonomes* (E/CN.6/159 du 2 février 1951, 3 p. et 22 tableaux dépliant), la condition de la femme dans le *droit familial* : mariage, dissolution du mariage et séparation, relations familiales (E/CN.6/165 du 9 mars 1951, 45 p.), la participation des femmes à l'*activité des Nations Unies* : principes suivis en matière de nomination et de promotion au Secrétariat de l'O.N.U., conditions d'emploi des femmes — au 31 décembre 1950 l'effectif du personnel du Secrétariat de l'O.N.U. au siège, y compris les consultants et le personnel payé à l'heure, était de 3.320 personnes, dont 1.351 femmes (E/CN.6/167 du 19 mars 1951).

Cf. rapport du Secrétaire général relatif aux mesures prises à la suite des décisions adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa quatrième session, en mai 1950 (E/CN.6/161, du 14 février 1951, 13 p., miméo).

Assistance technique.

Financement du développement économique des pays insuffisamment développés, mémoire du Secrétaire général (douzième session, E/1876, 21 décembre 1950), 9 p., miméo. Cf. *Bulletin*, n° 3, 1950, p. 430 et 433.)

Ce mémoire contient des éléments d'information réunis par le Secrétariat en vue de faciliter à l'Ecosoc l'examen du problème dudit financement, à la suite de la résolution de l'Assemblée générale du 20 novembre 1950 (doc. A/1541; cf. aussi doc. A/1345, A/1524, A/C. 2/SR.119-135 et résolution 294/XI de l'Ecosoc).

Les membres de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sont tombés

d'accord sur les points suivants : a) nécessité d'accélérer le rythme du développement économique et en particulier d'accroître la production; b) nécessité d'une assistance technique et d'une aide financière étrangère, ne modifiant en rien les plans et programmes propres du pays; c) mobilisation plus active et plus soutenue de l'épargne intérieure et création d'un courant plus ample et plus régulier de capitaux étrangers; d) le volume des capitaux d'investissement privés dans les pays insuffisamment développés n'ayant pu suffire aux besoins financiers créés par le développement économique, nécessité d'un rapport accru de fonds publics de caractère international; e) impossibilité de financer comme il convient par les sources actuelles de capitaux étrangers certains programmes essentiels de développement.

Le mémoire passe en revue les propositions présentées au cours de l'examen de cette question par ladite commission, relatives au financement du développement économique des pays insuffisamment développés, et notamment à la nécessité de remédier à l'insuffisance actuelle des sources de capitaux destinés au financement international dudit développement. Le Secrétariat présente donc un résumé succinct des rapports respectifs de la Commission des questions économiques et de l'emploi, de la sous-commission du développement économique ainsi que certaines études sur ce sujet (doc. E/CN.1/47, E/CN.1/65, E/1356, E/1357, résolutions 221 E/IX et 222/IX de l'Ecosoc, résolution 268/X, 294/XI et 295/XI de l'Ecosoc, résolution 306/IV de l'Assemblée générale, doc. E/CN.1/80, E/1759, A/1304, résolution de l'Assemblée générale du 12 décembre 1950).

(Cf. aussi doc. E/1690 relatif aux méthodes permettant de financer ledit développement économique [18 mai 1950] et E/C.2/287.)

Programme d'assistance technique de l'O.N.U., rapport du Secrétaire général (E/1893, le 9 janvier 1951), 106 p., miméo. (Cf. *Bulletin*, n° 3, 1950, p. 430, 433 et 438; n° 4 1950, p. 598, 599 et 611; n° 1, 1951, p. 149-150.)

L'assistance technique fournie par l'O.N.U. en application des résolutions de l'Assemblée générale et de l'Ecosoc comprend : les fonctions consultatives en matière de service social (résolution 58/I révisée de l'Assemblée générale), l'assistance technique en vue du développement économique (résolution 200/III de l'Assemblée générale), la formation professionnelle en matière d'administration publique (résolution 246/III de l'Assemblée générale) et le programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés (résolution 222 A/IX de l'Ecosoc). Pour assurer la mise en application des programmes techniques des Nations Unies et pour aider à les coordonner avec ceux des institutions spécialisées, le Secrétaire général a créé le 31 juillet 1950 un Service de l'assistance technique. En exécution des dispositions des résolutions ci-dessus (cf. doc. E/CN.5/193 et Add. 1, E/1174; E/1335/Add. 1 à 3, E/1576, E/1700 et Add. 1; E/1708), le Secrétaire général présente un rapport traitant des activités relatives à ces branches d'assistance technique au cours de l'année 1950 ou d'une partie de cette année (assistance technique en vue du développement économique).

Le rapport passe en revue : a) les fonctions consultatives en matière de service social (généralités; services fournis aux gouvernements durant l'année 1950; bourses de perfectionnement; conférences et cycles d'études; financement); b) l'assistance technique en vue du développement économique (services d'experts; bourses de perfectionnement; diffusion des renseignements techniques; financement); enfin c) l'assistance technique en matière d'administration publique (généralités; cycle d'études relatif à l'administration du personnel des services publics; bourses de perfectionnement et bourses d'études; diffusion des informations techniques; financement).

Les annexes comprennent — en dehors d'une carte géographique de la distribution de l'assistance technique en 1950 — des tableaux : des experts affectés aux travaux d'assistance technique; des titulaires de diverses bourses de perfectionnement dans les différentes branches précitées de l'assistance technique; divers programmes des bourses de perfectionnement (tableaux analytiques par pays bénéficiaire ou par domaine d'études).

Les mesures prises et les suggestions faites par le Secrétaire général en vue d'assurer la direction efficace et centralisée du programme d'assistance technique ont été notées et approuvées par l'Ecosoc (résolution du 10 mars 1951, doc. E/1951).

Programme élargi d'assistance technique, deuxième rapport du Bureau de l'assistance technique au Comité de l'assistance technique (E/1911, 24 janvier 1951), 82 p., miméo.

Le rapport concerne la période qui va du 1^{er} juillet au 31 décembre 1950 et est caractérisé par le passage de l'étape de planification à celle de l'exécution du programme. Le B.A.T. rend compte des demandes et des projets d'assistance technique dans le cadre du programme élargi, en présentant les uns et les autres sous forme de tableaux comparatifs. Il passe ensuite en revue les diverses activités entreprises tant sur le plan national (par pays intéressé) que sur le plan régional. Enfin, en rendant compte de la politique générale de l'assistance technique, le B.A.T. fournit des données relatives à la planification, aux problèmes posés par l'exécution des programmes, aux relations de ces derniers avec des programmes analogues bilatéraux ou régionaux, aux questions financières et administratives.

Les trois annexes traitent des questions suivantes : contributions versées au 31 décembre 1950, aspects financiers et autres des activités en question, données budgétaires du programme élargi.

(Cf. doc. E/1920 et E/1947.)

Programme élargi d'assistance technique, deuxième rapport du Comité de l'assistance technique, première et deuxième partie (douzième session, E/1920, 17 février 1951) et Add. 1, le 28 février 51, 8 + 6 p., miméo.

Le C.A.T.C. a examiné au cours de ses séances en février 1951 (doc. E/TAC/SR.6 à 10) les documents suivants : rapport du B.A.T. (doc. E/1911), exposé du président du B.A.T. sur les frais que doivent supporter les gouvernements assistés (doc. E/TAC/R.8), listes mensuelles des demandes d'assistance technique adressées aux organisations participantes (doc. E/TAC/R. 4,5,6,7 et 9).

Le rapport (première partie) contient les quatre sections suivantes : a) forme et contenu des prochains rapports (le comité a décidé de créer un sous-comité composé de trois membres et chargé de se concerter avec le Secrétaire général et avec le B.A.T. et de présenter à la prochaine session du comité des recommandations relatives à la nature précise des renseignements que devraient contenir les futurs rapports du B.A.T.); b) questions spéciales concernant l'activité des organisations participant au programme élargi (O.N.U., Unesco, O.I.T.); c) fonctions des représentants « résidents » (« sur place ») de l'assistance technique et relations entre des représentants et les organisations participantes; d) fonctions du B.A.T. concernant l'examen de l'activité des organisations participantes, en raison des besoins d'assistance technique des pays bénéficiaires; e) frais locaux à supporter par les gouvernements bénéficiaires; f) versement des contributions au compte spécial; g) rémunération des experts engagés au titre du programme élargi (doc. E/TAC/L.4); h) programme pour 1952; i) participation de l'U.I.T. au programme élargi.

La deuxième partie du rapport traite des problèmes suivants : dépenses locales à la charge des gouvernements bénéficiaires (doc. E/Tac/L.5 et 7), rémunération des experts (doc. E/TAC/L.4), forme et contenu des futurs rapports (doc. E/TAC/L.6), assistance technique à la Libye (résolutions 387/V et 398/V de l'Assemblée générale), programme pour 1952, nouvel examen des dispositions d'ordre financier et des dispositions relatives à la répartition des fonds.

L'Ecosoc a pris acte de ce rapport ainsi que du deuxième rapport du B.A.T. (doc. E/1911), transmis les comptes rendus des débats du C.A.T. et de l'Ecosoc au B.A.T. et aux organisations qui y sont représentées, pour les guider dans leur tâche, en décidant de procéder, au cours de sa treizième session, à l'examen prévu par le paragraphe 11 de sa résolution 222 A/IX (dispositions d'ordre financier du programme élargi d'assistance technique et répartition des fonds).

(Cf. doc. E/C.2/288.)

Coordination des activités des Nations Unies et de l'Unesco qui concernent le domaine de la liberté de l'information, rapport du Secrétaire général de l'O.N.U. préparé en collaboration avec le Directeur général de l'Unesco (douzième session, E/1891, 8 janvier 1951), 24 p., miméo.

Le Secrétaire général de l'O.N.U. a été invité par la résolution 331 B/XI de l'Ecosoc à préparer pour ce dernier, en collaboration avec le Directeur général de l'Unesco, un rapport délimitant les activités respectives des deux institutions en matière de liberté de l'information, ceci en vue d'assurer leur coordination, notamment en comparant le mandat et le programme de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse et la constitution et le programme de l'Unesco.

Le rapport en question traite des questions suivantes : a) champ d'action des Nations Unies dans le domaine précité (art. 1, 13, 55, 62, 76 de la Charte; résolutions 59/I, 5/I de l'Assemblée générale; résolutions 9/2, 46/IV et 197/VIII de l'Ecosoc, doc. E/Conf. 6/79); b) programme de travail de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse (doc.E/1369); c) champ d'action de l'Unesco dans le domaine de la liberté de l'information (art. 1 de la constitution de l'Unesco et préambule de cette constitution, programme de l'Unesco pour 1951 adopté lors de la cinquième session de la Conférence générale de l'Unesco en 1950 : Information des masses); d) coopération entre les Nations Unies et l'Unesco dans les activités concernant la liberté de l'information (accord entre les Nations Unies et l'Unesco, résolution 74/V de l'Ecosoc, doc. E/AC.7/SR.98, section n° 7.2212 du programme adopté par la III^e conférence générale de l'Unesco, doc. E/509, E/889, E/Conf. 6/33, E/914, E/1688 et Add. 1, E/CN.4/Sub. 1/109); e) délimitation et coordination des activités respectives des Nations Unies et de l'Unesco dans le domaine de la liberté de l'information (résolution 324/XI de l'Ecosoc).

Le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de l'Unesco reconnaissent en définitive d'un commun accord que les dispositions existantes, en ce qui concerne la coopération et la consultation entre les deux secrétariats, dispositions qui, à leur avis, ont donné jusqu'à présent des résultats très satisfaisants, doivent non seulement être prorogées mais encore intensifiées dans tous les domaines où cela est possible.

L'annexe comprend une liste des documents de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse (sessions 1-4).

Projet de Pacte international relatif aux droits de l'homme et mesures de mise en œuvre : travaux futurs de la Commission des droits de l'homme, communications de diverses institutions spécialisées (E/1880/Add. 1 à 7), 26 janvier au 21 février 1951, 13 p., miméo. (Cf. *Bulletin*, n° 1, 1951, p. 154.)

Le Secrétaire général ayant attiré l'attention des institutions spécialisées sur l'alinéa d de la section E de la résolution 421/V de l'Assemblée générale concernant le projet de Pacte international relatif aux droits de l'homme et aux mesures de mise en œuvre : travaux futurs de la Commission des droits de l'homme (cf. doc. A/1620), et en particulier modalités du concours que les institutions spécialisées pourraient apporter aux travaux de la Commission des droits de l'homme en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, ces diverses institutions font connaître leurs opinions à ce sujet. Les sept notes successives du Secrétaire général contiennent *in extenso* les réponses de ces institutions spécialisées.

Entre autres : l'U.P.U. se borne à citer les art. 1, 7, 8, 26 de la Convention postale universelle de Paris qui régissent l'échange et la circulation des envois postaux dans les différents pays constituant l'Union postale universelle; l'U.I.T. cite de son côté les art. 29 et 30 de la Convention internationale des télécommunications; l'O.M.S. rappelle la proclamation du droit à la santé par le préambule de sa constitution; pour l'Unesco, cf. doc. E/1752; pour l'O.I.R., cf. doc. E/1880.

Cf. également le haut-commissaire pour les réfugiés : E/CN.4/526; du groupe international d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants : E/CN.4/523; de la Confédération internationale des syndicats libres : E/C.2/285; du Congrès juf mondial : E/C.2/291.

Les textes des propositions renvoyées à la Commission des droits de l'homme en application des sections « B » et « F » de la résolution 421/V de l'Assemblée générale et de la résolution de l'Ecosoc du 23 février 1951 (doc. E/1927) sont publiés dans le doc. E/CN.4/527 (du 22 mars 1951).

Pour ce qui est des travaux futurs de la Commission des droits de l'homme, cf. doc. E/1927 ainsi que 1880/Add. 1 et 7.

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

Rapport du conseil administratif de la Cour permanente d'arbitrage sur les travaux de la cour, sur le fonctionnement des services administratifs et sur les dépenses de l'exercice 1950; cinquantième année. Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage, La Haye, 1951, 32 p. (s. p.).

Ce rapport énumère les pays signataires des conventions sur le règlement pacifique des conflits internationaux, ainsi que les adhésions et les ratifications. L'organisation de la cour y est sommairement décrite; les dépenses de l'exercice 1950 figurent en annexe, de même que le budget de l'exercice 1951. La composition de la cour, celle des diverses commissions internationales d'enquête ou de conciliation désignées par elles sont également indiquées; le rapport énumère enfin les affaires d'arbitrage jugées soit par la Cour permanente d'arbitrage soit avec la coopération de son Bureau international.

II. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La lutte contre le chômage. Bureau international du travail. Genève, 1950, 296 p. (1,50 dollar).

Devant la recrudescence du chômage, la Conférence internationale du travail a adopté, lors de sa session de juin-juillet 1949, une résolution invitant le conseil d'administration du B.I.T. à préparer un rapport d'ensemble sur ce sujet. La première partie du rapport, consacrée à l'étendue et la nature du chômage, s'ouvre sur un tableau général du chômage depuis la guerre. Il ressort de ce tableau que le chômage ne revêt pas une forme unique dans les pays touchés; les éléments fondamentaux de la situation économique de certains pays, Allemagne, (bizonie), Belgique, États-Unis, Italie, font l'objet d'une analyse spéciale, car ces pays illustrent les principaux types de chômage qui sévissent actuellement. Dans aucun d'eux le chômage ne ressemble à celui qui a généralement sévi au cours des dix années antérieures à la guerre. Pour les États-Unis, il s'agit de modifications structurelles intervenues dans la demande nationale globale; pour la Belgique, de la répercussion sur certaines industries d'une concurrence qui se manifeste de plus en plus vivement à l'échelle internationale. Pour l'Italie méridionale et certaines régions de la bizonie on peut invoquer comme raison un sous-emploi dû à l'insuffisance des capitaux et des ressources par rapport à l'importance de la population.

La deuxième partie du rapport est consacrée aux moyens de lutte contre le chômage. Les différentes modalités d'application des prestations et allocations de chômage sont étudiées successivement: le champ couvert, la définition du risque couvert; la période de stage, le délai de carence, le montant et la durée des prestations, l'organisation, la provenance des fonds, le calcul et le taux des cotisations, le projet de loi suédois sur l'assurance-chômage, le droit des travailleurs immigrants aux prestations. En général la législation dans ce domaine n'a guère évolué depuis 1939, les insuffisances sont les mêmes qu'avant guerre: il s'agit de l'absence de systèmes d'assurance-chômage dans de nombreux pays, de périodes d'attente trop longues, du montant très bas des prestations et de leur durée trop restreinte. Il semble toutefois que l'assurance-chômage, même étendue, ne suffise pas à lutter contre les conséquences humaines du chômage, elle

doit être complétée par un système d'assistance. Il est évident que toutes ces mesures ne sauraient suffire en cas de chômage généralisé dû à l'insuffisance de la demande globale; des mesures d'ordre général s'imposent pour maintenir ou élever le niveau des investissements ou de la consommation. Ces mesures de plein emploi impliquent des dépenses gouvernementales particulièrement importantes dont le financement n'est pas toujours réalisé par des moyens conformes à l'orthodoxie financière. A l'heure actuelle, il n'est pas question de chômage généralisé, et des mesures limitées pourraient se révéler assez efficaces. En particulier l'effort principal devrait porter sur l'amélioration de l'organisation du marché de l'emploi au moyen d'un service de l'emploi approprié. Un tel service doit disposer d'un champ étendu d'informations lui permettant d'arrêter sa politique de recrutement, une fois en possession des données essentielles. Dans l'application de cette politique, l'orientation professionnelle et les conseils professionnels jouent un rôle capital. Le facteur essentiel reste la mobilité de la main-d'œuvre à la fois sur le plan professionnel et sur le plan géographique. Cette mobilité peut être accrue par un programme coordonné portant sur la formation, la rééducation, le reclassement, la construction de logements, programme dont les éléments sont exposés en détail. Des mesures plus limitées sur le plan géographique s'imposent dans le cas des zones éprouvées. Une dépression régionale peut être due à des transformations technologiques ou au resserrement des débouchés d'un produit particulier. En plus d'une diversification de la production, une action d'ensemble (plan d'urbanisme, aménagement des campagnes) peut apporter une amélioration considérable, comme en témoigne l'effort de la Grande-Bretagne.

Le rapport consacre une place importante à des problèmes particuliers aux pays insuffisamment développés, dont se préoccupent les Nations Unies. « La caractéristique fondamentale de la situation de l'emploi dans les pays insuffisamment développés est que, bien que la majeure partie de la population soit occupée à des travaux productifs, la totalité du travail accompli, évalué en heures-homme, est de beaucoup inférieure à ce que la population est capable de produire ». Il s'agit d'un problème qui se pose dans le domaine agricole, et d'une façon chronique; un problème de sous-emploi, dont les éléments essentiels sont : le chômage saisonnier et l'excès de la main-d'œuvre utilisée par la culture. Chacun de ces éléments fait l'objet d'une étude approfondie, de même que les mesures susceptibles d'améliorer la situation, en particulier le développement des industries rurales, les travaux publics, l'extension de la polyculture, l'aide aux migrations saisonnières, la colonisation intérieure, et surtout l'industrialisation et une politique démographique appropriée. La politique internationale de lutte contre le chômage porte d'abord sur la sauvegarde de l'équilibre des balances de paiements des divers pays, condition indispensable d'un commerce international sain. D'autre part, les Nations Unies et les institutions spécialisées exercent une action extrêmement importante par le truchement de l'aide technique, de l'encouragement aux migrations, des ententes internationales relatives aux produits de base, etc. La conclusion du rapport reprend sous une forme systématique les éléments d'une politique de plein emploi tels qu'ils se dégagent des analyses précédentes.

Trente ans de combat pour la justice sociale. 1919-1949, Genève, 1950, 179 p. (1,20 franc suisse).

Ce petit volume constitue un résumé des buts et activités de l'O.I.T. au cours de ses trente premières années d'existence. La première édition, comprenant dix mille exemplaires, a été épuisée en deux mois; cette deuxième édition est en fait une réimpression de la première, sans modifications notables.

L'ouvrage débute par un historique des cent années qui ont précédé le traité de Versailles. Ce dernier fonctionna sous l'égide de la S.D.N., tout en jouissant d'une large autonomie. La mission qui lui était assignée était considérable et absolument originale : réglementation des heures de travail et fixation d'une durée de travail maximum, recrutement de la main-d'œuvre, lutte contre le chômage, garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, protection contre les maladies et les accidents du travail, protection des enfants, des adolescents et des femmes, pensions de vieillesse et d'invalidité, liberté d'association syndicale, etc. Le deuxième chapitre étudie l'idéal et l'action de l'O.I.T. Trois organes principaux la constituent : la Conférence internationale du travail, le conseil d'administration et le Bureau international du travail. La

première est l'assemblée générale des États membres, à laquelle chaque pays envoie quatre délégués : deux représentants du gouvernement, un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs, les deux derniers devant être désignés en accord avec leurs organisations respectives. Le conseil d'administration se compose de trente-deux membres, dont seize pour les gouvernements et le reste moitié pour les employeurs et moitié pour les travailleurs; il est chargé d'exécuter les décisions de la conférence et se réunit trois ou quatre fois par an. Enfin le Bureau international du travail est le secrétariat permanent de l'Organisation, dont l'action s'étend aux cinq continents (elle compte actuellement soixante États membres). Le chapitre suivant montre comment les divers problèmes sont étudiés par l'O.I.T., soumis à la conférence et comment sont appliquées les conventions et les recommandations établies par cette dernière. Viennent ensuite une analyse de l'action de l'O.I.T. en faveur de l'entraide internationale et une étude de l'influence indirecte, qu'elle exerce en jouant le rôle d'un centre de rayonnement d'idées, et d'un centre de documentation, et en assurant les relations entre employeurs et travailleurs des divers pays ainsi que les contacts personnels. L'action en faveur de la liberté, de la dignité et de la sécurité économique, la protection de la santé des travailleurs, l'amélioration des conditions de travail dans les divers métiers, enfin la solidarité sociale internationale constituent la matière des chapitres suivants. Le dernier chapitre explique quelles sont les limites de l'action et des possibilités de l'O.I.T. Ce manuel des fonctions et des activités de l'O.I.T. se termine par divers documents ayant trait aux buts et objectifs de l'organisation, par une liste des conventions internationales du travail de 1919 à 1950 et une bibliographie.

Conférence internationale du travail; trente-quatrième session, Genève, 1951; rapport du directeur général (première question à l'ordre du jour). Genève, 1951, 165 p. (s. p.).

Ce rapport du directeur général traite la question de la politique des salaires dans des conditions de plein emploi. Le premier chapitre est consacré à la situation économique générale en 1950 dans les diverses régions du monde; il montre que la rapidité du développement économique dépend en grande partie des efforts et de la politique des gouvernements en ce domaine. Dans le deuxième chapitre, le directeur général s'efforce de dégager les grandes lignes d'une politique des salaires qui, tout en demeurant respectueuse de la liberté individuelle, permettrait, dans une situation de plein emploi, d'éviter toute inflation importante provoquée par la tension des salaires. Le troisième chapitre décrit l'évolution de divers aspects de la politique sociale au cours de l'année 1950 et met en lumière la coupure que le déclenchement du conflit coréen a provoquée dans ce domaine. Le dernier chapitre est consacré à la vie de l'O.I.T., à une description de ses multiples activités, à des recommandations pour l'avenir. L'O.I.T., conclut son directeur général, doit s'efforcer de maintenir et d'élargir son caractère d'universalité, en rassemblant autour d'un idéal commun les divers peuples du globe.

Conférence internationale du travail; trente-quatrième session, Genève, 1951; questions financières et budgétaires (deuxième question à l'ordre du jour), Genève, 1951, 102 p. (s. p.).

Les prévisions budgétaires pour 1952, préparées par le directeur général, ont été soumises au Comité du budget lors de la cent quatorzième session du conseil d'administration (mars 1951). Elles s'élèvent à plus de 6 millions de dollars, compte tenu d'un abattement appliqué aux traitements du personnel de Genève (5% par rapport aux traitements pratiqués par l'O.N.U. à New York) et de la création d'un poste de directeur général adjoint. La discussion du budget a révélé une divergence de vues importante au sein du conseil d'administration : les représentants des travailleurs trouvent le budget trop faible, ceux des employeurs le trouvent trop élevé. Un autre problème financier délicat est celui du barème des contributions des États membres pour 1952. Les six projets de barème préparés par le bureau s'inspirent des méthodes employées par le Comité des contributions des Nations Unies. Le présent volume, qui constitue le document de base pour la deuxième question inscrite à l'ordre du jour de la conférence, contient deux rapports du Comité du budget et le rapport du Comité de répartition des contributions.

Conférence internationale du travail; trente-quatrième session, Genève, 1951; résumé des rapports sur les conventions non ratifiées et les recommandations — article 19 de la constitution (troisième question à l'ordre du jour). Genève, 1951, 90 p. (s. p.).

L'article 19 de la constitution de l'O.I.T. prévoit que les États membres seront appelés à fournir au B.I.T. des rapports sur des conventions non ratifiées et sur les recommandations. Les rapports analysés dans ce volume couvrent la période 1932-1947 et portent sur trois conventions et cinq recommandations relatives à la protection des dockers contre les accidents, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, ainsi qu'à l'inspection du travail.

Rapport III (partie IV). Conférence internationale du travail; trente-quatrième session, Genève, 1951; rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations — articles 19 et 22 de la constitution (troisième question à l'ordre du jour). Genève, 1951, 59 p. (s. p.).

La commission avait à examiner les matières suivantes : rapports des gouvernements sur les conventions ratifiées par eux; rapports des gouvernements sur l'application de ces conventions dans les territoires non métropolitains; informations communiquées par les gouvernements sur les mesures qu'ils ont prises afin d'assurer l'exécution de certaines conventions et recommandations; enfin rapports des gouvernements sur des conventions non ratifiées et certaines recommandations déterminées par le conseil d'administration. Chacun de ces points fait l'objet d'un examen détaillé dans le présent rapport, qui contient également des recommandations au sujet de l'application des conventions et des recommandations.

Conférence internationale du travail, trente-quatrième session, Genève, 1951; objectifs et normes minima de la sécurité sociale (quatrième question à l'ordre du jour). Genève, 1951, 377 p. (s. p.).

Conformément à la procédure habituelle de la double discussion, le présent rapport est consacré aux réponses de vingt-quatre gouvernements à un questionnaire en date du 13 juin 1950 faisant suite à un rapport préliminaire déjà publié. Le chapitre premier reproduit les questions posées et les réponses des divers gouvernements; le chapitre II contient une analyse systématique de ces réponses. En ce qui concerne la forme de la réglementation internationale, une nette majorité se dégage en faveur d'une convention, dix-huit réponses sur vingt-quatre sont en faveur du principe de la norme minimum et de la norme supérieure en ce qui concerne : a) les personnes protégées; b) le droit aux prestations; c) la nature ou le montant des prestations et leur durée. Toutefois des dérogations sont prévues pour les pays insuffisamment développés. La majorité des réponses sont favorables à la liste proposée par le questionnaire et énumérant les neuf branches de la sécurité sociale qui devraient être visées par la convention. Par contre, le problème des conditions de ratification de cette convention s'est révélé très complexe, et sur ce point l'opinion des gouvernements est particulièrement divisée. Sur un plan plus technique, de nombreuses questions de détail ont été soulevées par la détermination des clauses relatives aux personnes protégées, aux prestations médicales, aux montants normaux et à la durée des prestations en espèces, au droit aux prestations, au droit d'appel, au financement et à la gestion. Néanmoins un certain nombre de considérations fondamentales ont inspiré les rédacteurs du projet de conclusion, reproduit au chapitre III. La situation sociale, économique et géographique très différente des pays membres doit amener à élaborer une convention très souple, si l'on veut faciliter sa ratification par le plus grand nombre possible de gouvernements. De plus il existe déjà certains éléments de réglementation internationale dans le domaine de la sécurité sociale dont le succès justifie de nouveaux efforts, qui tendraient à la révision des instruments actuellement existants. En appendice sont consignées les réponses du Canada, de l'Égypte, du Mexique et du Portugal, parvenues au B.I.T. après la date limite.

Conférence internationale du travail; trente-quatrième session. Genève, 1951; collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs (sixième question à l'ordre du jour). Genève, 1951, 170 p. (s. p.).

C'est en pleine guerre (1940) que l'O.I.T. a commencé à se préoccuper du problème

qui fait l'objet du présent rapport. S'il est vrai que la collaboration revêt une importance exceptionnelle en période d'hostilités, elle n'en a pas moins une importance permanente, ce qui explique que la question « de la liberté syndicale et des relations industrielles » ait figuré à l'ordre du jour de la conférence dès sa trentième session (juin 1947). L'essentiel du présent rapport est constitué par des réponses à un questionnaire (novembre 1947) et à une lettre circulaire complémentaire (1950). Conformément à la présentation que le B.I.T. adopte habituellement, le chapitre premier reproduit l'ensemble des réponses des gouvernements, groupées par questions, tandis que le chapitre II procède à une analyse des mêmes réponses. C'est sur la base de cette analyse qu'ont été établis des projets de conclusions reproduits dans le chapitre IV, projets dont on trouve un commentaire dans le chapitre III. Il semble que la collaboration puisse s'établir sur trois plans différents (entreprise, plan industriel, plan national). La plupart des gouvernements, tout en approuvant le principe de la collaboration, souhaitent que la recommandation adoptée soit d'autant plus souple qu'elle correspond à un champ d'application plus vaste. Les divergences d'opinion en la matière tiennent à la très grande diversité des systèmes nationaux; dans ces conditions la recommandation ne pourra guère suggérer, en plus d'une déclaration de principes, que quelques directives fondamentales concernant l'institution, la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement des organismes de collaboration. De plus, sur le plan national, la création même d'organismes permanents est laissée à la discrétion des gouvernements. En somme, les directives arrêtées n'ont d'autre but que d'aider les gouvernements et les parties intéressées à développer leurs méthodes de collaboration.

Conférence internationale du travail; trente-quatrième session, rapport VII (2), Genève, 1951; égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale (septième question à l'ordre du jour). Genève, 1951, 95 p. (s. p.).

Faisant suite au rapport VII (1), le présent rapport reproduit tout d'abord les observations des gouvernements sur le projet de convention et le projet de recommandation préparés par le B.I.T. L'analyse de ces réponses fait ressortir dans ses grandes lignes l'attitude des divers gouvernements à l'égard du principe de l'égalité de rémunération, véritable pierre de touche de la politique sociale. Au chapitre III figurent les projets de textes qui, modifiés à la lumière des réponses des gouvernements, serviront de base pour la seconde discussion de la question par la conférence à sa trente-quatrième session.

Conférence internationale du travail; trente-quatrième session, Genève, 1951; méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture (huitième question à l'ordre du jour). Genève, 1951, 43 p. (s. p.).

Suivant sa procédure habituelle, le B.I.T. a préparé et communiqué aux gouvernements un projet de convention et un projet de recommandation concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture [rapport VIII (1)]. Le présent volume reproduit dans un premier chapitre les observations reçues des divers gouvernements. Le deuxième chapitre contient une analyse sommaire de ces observations et une discussion sur l'opportunité des modifications qui pourraient être apportées aux textes originaux. Enfin un troisième chapitre donne en français et en anglais la nouvelle version des textes en question, en vue d'une seconde discussion par la conférence.

Organisation internationale du travail; Commission de l'industrie charbonnière; compte rendu de la troisième session, Pittsburg, avril 1949. Genève, 1951, 132 p. (s. p.).

A l'ordre du jour de la commission, fixé par le conseil d'administration, figuraient les points suivants ayant fait chacun l'objet d'un rapport : 1° rapport général; 2° protection des jeunes travailleurs occupés à des travaux souterrains dans les mines de charbon; 3° rééducation professionnelle des mineurs atteints d'incapacité physique; 4° durée du travail dans les mines de charbon. Le présent compte rendu donne dans sa première partie la liste des membres des délégations (neuf délégations tripartites et une incomplète), des observateurs, des organisations représentées, de la délégation du conseil d'administration et des divers organes de la commission. La deuxième partie est consacrée aux comptes rendus des séances plénières tenues par la commission;

la troisième comprend, sous forme d'annexes, les rapports de la Commission d'organisation des travaux, les rapports des sous-commissions et, sous leur forme définitive, les résolutions et communications adoptées par la Commission de l'industrie charbonnière.

Organisation internationale du travail; Commission de l'industrie charbonnière; quatrième session. Genève, mai 1951; rapport général. Genève, 1951, 118 p. (s. p.).

Conformément aux décisions du Conseil d'administration de l'O.I.T., le présent rapport traite de la suite qui a été donnée aux conclusions adoptées par la commission lors de sa troisième session, soit grâce à l'action menée par l'O.I.T. dans le domaine de l'industrie charbonnière, soit grâce aux mesures gouvernementales ou privées qui ont été adoptées. Ces dernières comprennent en particulier la protection des jeunes travailleurs occupés à des travaux souterrains dans les houillères et la rééducation professionnelle des mineurs atteints d'incapacité physique. Le chapitre II se subdivise en six sections, qui dressent un bilan général de l'industrie charbonnière dans le monde, en traitant successivement de l'évolution de la production (1948-1950), des effectifs et des rendements, du marché du charbon, de la coopération internationale, des conflits du travail (en particulier la série de grèves qui ont eu lieu dans l'industrie charbonnière des États-Unis), de quelques événements techniques et sociaux récents; il se termine par une vue d'ensemble qui met l'accent sur les relations existant entre les problèmes sociaux et la productivité.

Organisation internationale du travail; Commission de l'industrie charbonnière; quatrième session, Genève, mai 1951: productivité dans les mines de charbon. Genève, 1951, 186 p. (s. p.).

Le problème de la productivité a toujours été au centre des préoccupations de la Commission de l'industrie charbonnière. Le présent rapport, malgré son importance considérable, ne peut évidemment pas constituer un exposé complet de cette question particulièrement difficile et complexe, mais il doit être considéré comme un premier aperçu destiné essentiellement à permettre à la commission de préciser les directions dans lesquelles elle désirerait voir éventuellement l'étude se poursuivre.

Déjà le problème de la définition et de la mesure de la productivité dans les mines de charbon est loin d'être résolu d'une manière cohérente. Le rapport distingue néanmoins la productivité du « travail direct » et celle du « travail indirect » (englobée dans la notion de frais « généraux »), pour s'attacher uniquement par la suite à la première notion, car les seuls chiffres disponibles se rapportent au « rendement par ouvrier-poste ». On souligne toutefois qu'il y aurait lieu, en la matière, d'améliorer les méthodes d'analyse statistique. Le chapitre I contient une compilation des principales statistiques disponibles sur la production, les effectifs et les rendements (fond et fond-jour) pour les années 1937, 1947, 1948, 1949. C'est le chapitre III qui constitue la partie essentielle de l'ouvrage. Sous le titre « facteurs de la productivité » il passe en revue tous les grands problèmes de la productivité, en commençant par les conditions naturelles (nature du gisement, composition naturelle du charbon, adaptation des principes d'exploitation aux caractéristiques naturelles des gisements), et par les problèmes d'ordre technique (méthodes d'exploitation, mécanisation, modernisation, sécurité, etc.). Viennent ensuite les problèmes humains de la productivité : organisation des entreprises et direction, conditions de travail (salaires en général, salaire à la tâche et modalités d'application, primes de qualité, comportement des travailleurs, relations de travail, orientation et formation professionnelles, effectifs, action syndicale et climat social).

Après ces développements importants mais quelque peu techniques, le chapitre IV tente une synthèse en déterminant l'importance relative des différents facteurs (d'ailleurs étroitement liés). La conclusion insiste sur l'influence des objectifs de production assignés sur la productivité et sur le rôle de la collaboration internationale dans ce domaine (en proposant, par exemple, qu'une mission internationale paritaire étudie la productivité dans les houillères américaines). L'étude est complétée par un résumé des points de discussion proposés et par des annexes reproduisant des questionnaires et des documents de travail.

Premier rapport décennal sur l'application de la convention concernant l'institution de méthodes de fixation des salaires minima, 1928. Conseil d'administration, Commission de l'application des conventions et recommandations (*Rapports décennaux sur l'application des conventions en vigueur, réponses reçues des gouvernements*), cent quatorzième session, G.B. 114/CACR/D.4, Genève, février 1951, 15 p., miméo.

Le B.I.T. publie les observations des gouvernements de certains États membres qui proposent des modifications de son projet de rapport décennal relatif à la convention en question (art. 9 du règlement du Conseil d'administration de l'O.I.T.). Faute de suggestions gouvernementales relatives à la revision de la convention, sa revision totale ou partielle se révèle inutile pour le moment. Les projets concrets de modification de certaines parties du projet de rapport sont cités dans l'annexe.

Rapport de la Commission des organisations internationales (conseil d'administration, cent quatorzième session, G.B. 114/14/25, 6-10 mars 1951), 14 p., miméo.

Le rapport traite des questions suivantes : concentration des efforts et des ressources des Nations Unies et des institutions spécialisées (recommandation de la commission : l'O.I.T. est disposée à participer à une action concertée et examinera avec diligence et sympathie toutes propositions susceptibles d'être présentées à l'avenir par l'Ecosoc en ce qui concerne les domaines prioritaires généraux. Le directeur général devrait non seulement informer les Nations Unies des mesures prises en vue de la revision du programme de 1952 à la lumière des recommandations de l'Ecosoc et de l'Assemblée générale, mais en outre communiquer aux Nations Unies une déclaration expliquant les conditions dans lesquelles l'O.I.T. examine les priorités et assure la concentration des efforts de l'O.I.T. d'une manière permanente sur les tâches urgentes); relations avec le Conseil de l'Europe; plein emploi; reconnaissance par les Nations Unies de la représentation d'un État membre; projet de Pacte des droits de l'homme (recommandation de la commission : le conseil d'administration devrait désigner une délégation tripartite, composée d'un membre par groupe, qui pourrait être consultée pour l'élaboration des articles prévus sur les droits économiques et sociaux relevant de la compétence de l'O.I.T.).

En annexe les documents contiennent : l'extrait du rapport du Comité de coordination de l'Ecosoc traitant des priorités approuvées par le Conseil le 9 août 1950, la résolution concernant la concentration des efforts et des ressources adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} décembre 1950, la résolution concernant la reconnaissance par les Nations Unies de la représentation d'un État membre, adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1950.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F.A.O. Rapports sur les produits; viande et bétail; 29 décembre 1950, 30 p. (0,25 dollar).

L'effort de compilation statistique entrepris par la F.A.O. s'est heurté à des difficultés particulières en ce qui concerne la production de viande, car l'absence d'une définition généralement acceptée (surtout en ce qui concerne le porc) rend difficile la comparaison des chiffres sur le plan international. Les chiffres obtenus pour l'Europe orientale résultent d'estimations assez approximatives, et l'appareil statistique des pays de l'Amérique du Sud ne permet pas encore d'aboutir à des statistiques sûres et détaillées. Il semble que la production de viande des principales régions productrices en 1950 dépasse de 10 % la moyenne d'avant-guerre et soit sensiblement supérieure à celle de 1948 et 1949. La plus grande partie du commerce international en viande et en bétail se fait en devises faibles. Après un exposé sommaire de la situation des principaux pays exportateurs et importateurs, le rapport passe en revue les points essentiels des contrats bilatéraux les plus importants et examine en particulier la question des prix. Sur le plan de la consommation, l'amélioration de la situation est générale, bien que les traces de la guerre soient encore loin d'être effacées, comme c'est le cas en Europe occidentale et orientale. On peut prévoir, bien que les perspectives d'avenir dépendent des conditions atmosphériques, une augmentation générale des quantités

produites et exportées, et une éventuelle hausse des prix consécutive à la politique de réarmement.

Des tableaux statistiques détaillés complètent le rapport.

Plein emploi (E/1888, 9 janvier 1951), 2 p., miméo.

A sa onzième session, les 13 et 14 novembre 1950, le conseil de la F.A.O. a adopté les résolutions se rapportant à celle de l'Ecosoc du 15 août 1950, 290/XI, et concernant le plein emploi : la F.A.O. offre sa pleine collaboration pour le rassemblement et l'analyse des renseignements relatifs à l'alimentation et à l'agriculture (y compris les pêches et les forêts) qui sont nécessaires pour les études à entreprendre et les rapports à préparer à ce sujet; elle met à la disposition du Secrétaire général de l'O.N.U. la documentation que, dans le cadre de ses activités normales, le directeur général de la F.A.O. recueille auprès des États membres sur leurs programmes et leurs objectifs ou prévisions agricoles; reconnaissant l'intérêt vital que présentent pour elle les aspects agricoles et sociaux de la question traitée dans la résolution 290/XI de l'Ecosoc, la F.A.O. souligne que les deux tiers de la population mondiale se consacrent à l'agriculture et qu'il y a lieu d'attirer l'attention de l'Ecosoc sur l'influence du niveau de l'emploi industriel sur la demande de produits agricoles, sur la relation entre le niveau d'emploi et le régime foncier ainsi que la mécanisation agricole, sur le problème de l'emploi à horaire partiel et de l'emploi saisonnier dans les districts ruraux, sur les problèmes de l'excès de main-d'œuvre agricole dans certains pays et la pénurie dans d'autres; sur la variation constante de l'équilibre de l'emploi suivant les divers secteurs économiques tant urbains que ruraux. En conséquence la F.A.O. décide d'examiner à nouveau le problème du plein emploi dans ses rapports avec l'agriculture et de prêter une collaboration pleine et entière à l'élaboration de l'étude de l'O.N.U. sur le plein emploi.

(Cf. *Bulletin* n° 3, 1950, p. 435.)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Définition et objectifs des programmes d'échanges de personnes des Nations Unies et des institutions spécialisées (Comité d'experts sur les programmes d'échanges de personnes, EXP/25, 8 février 1951), 12 p. offset.

Le document contient un rapport de M. Gonzalo Abas, rapporteur du Comité d'experts sur les programmes d'échanges de personnes (La Havane, décembre 1950).

Les Nations Unies ont été amenées à organiser des échanges de personnes en vue de développer la compréhension internationale. Les institutions spécialisées les plus actives à cet égard, aux côtés de l'O.N.U., sont l'O.M.S., l'O.I.T. et l'Unesco. (L'Unesco a accordé, entre 1947 et 1950, cent quarante sept bourses dans trente-huit États membres à des spécialistes des bibliothèques, des musées, de l'ethnologie, des sciences exactes et naturelles, de l'éducation, de l'archéologie, des sciences sociales et des moyens d'information.) Chacune de ces institutions ayant sa compétence propre, il a paru nécessaire de préciser les études pour lesquelles elles pourraient accorder des bourses internationales : ainsi le groupe technique mixte de travail a décidé que l'O.N.U. offrirait des bourses pour l'étude des questions sociales et des questions relatives au développement économique, l'O.M.S. pour l'étude des sciences médicales, l'O.I.T. pour celle des relations entre patrons et salariés, de la sécurité sociale et d'autres questions connexes, l'Unesco pour les études relatives à l'éducation de base, à l'enseignement professionnel, aux sciences, aux bibliothèques et musées et aux moyens d'information.

Les échanges pratiqués se classent en quatre catégories : bourses internationales, échanges de professeurs, échanges de travailleurs, échanges de jeunes gens.

Le rapport traite des questions suivantes : Centre de documentation de l'Unesco (cf. doc. Unesco/EXP/Conf. 4/2 et 4/3), problèmes spéciaux relatifs à l'administration des bourses internationales (doc. Unesco, EXP/Conf. 4/4), échange d'éducateurs, échange de travailleurs, échange de jeunes gens, obstacles juridiques à la libre circulation des personnes, bourses attribuées au titre de l'assistance technique, stage régional en Amérique latine.

Programme d'assistance technique de l'Unesco. (TA/5, 7 février 1951), 32 p., offset.

Ce document contient un compte rendu détaillé des activités de l'Unesco dans le domaine de l'assistance technique (par pays) jusqu'au 31 décembre 1950.

Dans le courant de l'année 1950, l'Unesco a signé des accords relatifs à sa participation au programme élargi d'assistance technique avec les treize pays suivants : Ceylan, Colombie, Équateur, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Liban, Libéria, Libye, Mexique, Pakistan, Thaïlande. Aux termes desdits accords, l'Unesco doit envoyer cinquante-deux experts et quinze techniciens en Libye. Pour vingt et un postes elle a nommé des experts ou présenté des candidats; d'autre part elle a désigné un technicien.

L'Unesco est en train d'étudier les nouvelles demandes d'assistance technique qui lui sont parvenues de la part des onze pays suivants : Afghanistan, Bolivie, Brésil, Costa Rica, Égypte, Guatemala, Irak, Philippines, Salvador, Thaïlande, Turquie.

Le rapport passe en revue ces demandes, les frais à envisager et les problèmes de coordination nécessaires, ainsi que les rapports entre l'assistance éventuelle et le développement économique du pays.

Vers la compréhension internationale; l'enseignement de l'histoire (quelques conseils et suggestions) (ED/90, 9 février 1951), xxiii + 64 p., offset.

Ce document préparé pour servir de base de discussion au Stage international de l'Unesco sur l'enseignement de l'histoire (Sèvres, juillet-août 1951) est publié au nom d'un comité d'experts qui comprenait huit spécialistes invités à titre personnel.

Le comité a tiré parti d'un document antérieur consacré au même sujet et établi sur la base des principes formulés par un comité analogue qui s'était réuni en 1949. Son rapport comprend les chapitres suivants : principes généraux, l'enseignement de l'histoire au degré primaire, l'enseignement de l'histoire au degré secondaire, les professeurs et les livres, quelques exemples concrets illustrant les idées fondamentales du rapport. Figurent en annexe : un index par matières et une bibliographie établie à la suite de recherches faites à la bibliothèque du Bureau international d'éducation; cette dernière se divise en six sections : ouvrages de méthodologie; livres et manuels scolaires; livres pouvant servir aux professeurs et aux élèves du cours pour des leçons sur les sujets proposés comme thèmes préparatoires à l'enseignement de l'histoire; recueils de textes historiques authentiques; illustrations historiques; atlas ou cartes murales historiques; tableaux chronologiques ou synchroniques.

Le comité a estimé que les membres avaient un fonds d'idées communes et partageaient la même attitude en ce qui concerne la nécessité d'élargir l'enseignement de l'histoire et d'améliorer les méthodes de cet enseignement, qui peut jouer un grand rôle dans le développement de l'esprit de coopération et de la volonté de paix.

Définition de l'éducation de base, proposée au groupe de travail inter-secrétariats de l'O.N.U. et des institutions spécialisées (ED/94, 26 février 1951), 3 p., offset.

L'Unesco propose qu'on entende par « éducation de base » ce minimum d'éducation générale qui a pour but d'aider les enfants et les adultes privés des avantages d'une instruction scolaire à comprendre les problèmes du milieu où ils vivent, à se faire une juste idée de leurs droits et devoirs tant civiques qu'individuels, et à participer plus efficacement au progrès économique et social de la communauté dont ils font partie.

Cette éducation s'adresse avant tout aux régions où le cercle vicieux de l'analphabétisme, de la maladie et de la misère limite les possibilités de progrès humains, c'est-à-dire aux pays économiquement peu développés.

Sans fournir directement des services techniques organisés, l'éducation de base contribue à jeter les fondements de tels services. Il conviendrait de prévoir une entière liberté d'échanges entre les services d'éducation de base et les divers services techniques dont l'activité s'exerce dans les domaines connexes.

Le rapport traite enfin de la place de l'éducation de base dans un système d'enseignement (rapports avec l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, avec l'enseignement technique et professionnel, avec l'éducation des adultes).

Rapports entre l'éducation de base et le développement économique et social, note de la Division de l'éducation de base de l'Unesco (ED/95, 21 février 1951), 4 p., offset.

L'éducation de base déborde le cadre de la lutte contre l'analphabétisme. Elle a un rôle fondamental, et dans certains cas primordial, à jouer dans les programmes d'assistance technique en vue du développement économique. Elle est un auxiliaire précieux du progrès économique et social dans les régions insuffisamment développées : le progrès économique et social ne peut, en effet, être imposé à une population illettrée au moyen de plans de développement tout faits. Il ne sera effectif et durable que s'il s'accomplit avec la coopération consciente et spontanée de la masse du peuple en pénétrant dans les esprits grâce à l'éducation, en donnant au mot son sens le plus large. Elle devrait, en fait, être un élément essentiel de tout plan d'industrialisation visant à renforcer la cohésion sociale et à mettre la population locale en mesure d'acquérir la compétence technique et professionnelle indispensable.

Liste analytique et bibliographique des publications et des documents de l'Unesco (CPG/List/1, 28 février 1951), 35 p., offset.

Cette liste contient les publications et les documents de l'Unesco publiés entre le 1^{er} et le 31 janvier 1951 et classés selon l'ordre alphabétique des mots clefs (en français). Les publications éditées en d'autres langues sont mentionnées sous le titre français (dans le cas où il n'a pas été publié d'édition française, les publications figurent sous le titre original). Quant aux publications et documents en langue anglaise, cf. « Subject list of Publications and Documents », doc. CPG/List 1.

Cf. liste analogue pour la période allant du 1^{er} au 28 février 1951 (CPG/List/2 du 30 mars 1951) et listes suivantes.

Rapport sur le fonctionnement du bureau régional de l'Unesco dans l'hémisphère occidentale (Conférence générale, sixième session, 6C/OXR/3, 2 avril 1951), 10 p., offset.

Le bureau régional de l'Unesco dans l'hémisphère occidentale a été créé en février 1950 à La Havane (Cuba) (cf. doc. 5C/3 et 3C/110. vol. II) à la suite de la résolution de la troisième session de la Conférence générale et d'une décision de la seizième session du Conseil exécutif (doc. 16 EX/Décisions, 10). Cette initiative concrète doit s'intégrer dans un plan d'ensemble qui dotera l'Unesco des services extérieurs indispensables pour maintenir un contact réel avec tous les États membres et avec leurs commissions nationales pour l'Unesco en assurant ainsi, dans une mesure croissante, leur pleine participation aux activités de l'Organisation.

Le Directeur général décrit dans son rapport le fonctionnement dudit bureau en analysant les résultats obtenus au cours de la première année de son existence et en envisageant les mesures ultérieures qui lui permettraient de développer l'action de l'Unesco en Amérique latine.

La tâche essentielle assignée au bureau en question étant de faire connaître l'Unesco dans l'hémisphère occidental, de resserrer la liaison avec les États membres et les commissions nationales de la région, en vue d'assurer leur pleine participation à la réalisation des objectifs de l'Unesco et à l'exécution de son programme, il s'est révélé nécessaire, en raison de son personnel et de son budget limités, de concentrer au début ses activités sur les États de la région des Caraïbes. Certains contacts préliminaires ont pu cependant être établis avec d'autres pays d'Amérique latine, le champ d'action du bureau devant être élargi au fur et à mesure de son expérience.

Le rapport passe en revue l'organisation administrative du bureau, ses fonctions d'information, de représentation, de stimulation, enfin ses activités au cours de la période précitée (création et développement des commissions nationales; contacts avec les pays suivants : Chili, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Pérou, Salvador; I^{re} Conférence régionale des commissions nationales de l'hémisphère occidental (cf. doc. 25 EX/20 et 6C/3).

Bibliography of Interlingual Scientific and Technical Dictionaries. Bibliographie de dictionnaires scientifiques et techniques multilingues, par J. E. Holmstrom. Paris, 1951, 224 p. (200 fr.). Cette bibliographie est l'aboutissement d'une série de travaux entrepris par l'auteur à la demande de l'Unesco. Par ses dimensions (1.044 dictionnaires et 45 langues) elle rendra des services appréciables aussi bien aux bibliothèques qu'aux particuliers.

Les ouvrages cités sont classés par sujets, conformément à la classification décimale universelle; un système approprié d'abréviations permet de donner un grand nombre d'indications. Des index par langues, sujets et auteurs complètent la bibliographie.

Rapport sur les dictionnaires scientifiques et techniques multilingues, par J. E. Holmstrom, Paris, 1951, 40 et 36 p. (75 francs).

Comme l'avait déjà montré l'auteur dans un premier rapport, les dictionnaires spécialisés actuellement disponibles laissent beaucoup à désirer à la fois du point de vue des domaines envisagés et de celui de la qualité. Il est évidemment impossible d'établir un ordre de priorité pour orienter la production de ces dictionnaires, en se fondant sur des données quantitatives de caractère général, car tout est affaire de cas d'espèce. Par contre, il convient d'établir certains critères qualitatifs qui permettraient d'exclure le vocabulaire déjà contenu dans les dictionnaires généraux ou celui dont le sens est évident. Une telle restriction de la terminologie aboutirait à une réduction considérable du volume et du prix des dictionnaires spécialisés (dans un échantillon de sept dictionnaires techniques, en moyenne 90 % des termes étaient superflus). Le rapport contient des indications très précises quant aux dispositions techniques à suivre pour la confection de nouveaux dictionnaires et procède à une étude générale du prix de revient. Il semble que les organisations constituées disposent d'avantages substantiels leur permettant de tirer profit des conseils techniques insérés à leur intention.

Inventaires du matériel d'enseignement scientifique. Volume III : Écoles supérieures techniques.

Fascicule 2 : Écoles d'ingénieurs (physique-chimie). Paris, 1951, 115 p. (450 francs). L'un des objectifs primordiaux de l'Unesco est d'encourager le développement de la technique moderne dans les pays insuffisamment développés ou même peu avancés en matière de technique : le progrès technique est une condition essentielle du relèvement de leur niveau de vie. C'est à cette fin que l'Unesco a demandé à un certain nombre d'institutions de renommée mondiale de lui indiquer les appareils et l'équipement qu'elles utilisent pour l'enseignement des sciences; les réponses ont permis d'établir des inventaires types, proposés comme modèle aux institutions de catégorie équivalente dans le monde entier. Le présent volume inventorie les équipements en usage dans de grandes écoles d'ingénieurs pour l'enseignement de la physique et de la chimie industrielles. Il esquisse les programmes du Polytechnicum de Zurich, de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris, et du Massachusetts Institute of Technology, et donne des listes de produits chimiques et d'instruments de laboratoire nécessaires à l'enseignement de ces programmes, avec les prix libellés en dollars. Il constitue donc une contribution précieuse à l'amélioration et à l'uniformisation de l'équipement des grandes écoles scientifiques.

« *L'Unesco et son programme.* » VI. *Vers de meilleurs manuels d'histoire.* Paris, 31 p. (s. p.). Cette brochure d'information et de vulgarisation est consacrée en particulier au stage d'études pratiques de Bruxelles, qui a eu lieu en juillet 1950. Les travaux de ce stage ont été confiés à quatre groupes d'étude : le premier spécialisé dans l'amélioration du contenu des manuels en général, dans le choix et la présentation des sujets; le second, dans les problèmes pédagogiques liés à l'emploi des manuels; le troisième et le quatrième, dans les manuels d'histoire nationale ou universelle. Parmi les nombreux enseignements tirés de ce stage, la brochure met en lumière la nécessité d'une révision des manuels sur la base d'accords réciproques et du perfectionnement matériel, méthodologique et éducatif des ouvrages qui contribuent à la formation de la jeunesse. De tels travaux ne peuvent être effectués que par des experts et notamment par des spécialistes, psychologues et sociologues. Néanmoins ils ne peuvent contribuer à la compréhension internationale que si des efforts analogues sont entrepris en ce qui concerne la formation du corps enseignant. Sur le plan technique, l'accent devrait être mis sur l'histoire universelle (dont la « déseuropéanisation » s'impose) et les problèmes d'actualité. La brochure se termine sur un aperçu du programme de l'Unesco dans ce domaine.

« *L'Unesco et son programme.* » VII. *La classe de géographie au service de la compréhension internationale.* Paris, 1951, 38 p. (s. p.).

Naguère nomenclature et simple description de la surface du globe, la géographie a profité de l'essor simultané des sciences humaines; elle est devenue une science synthé-

tique. « Penser géographiquement, c'est penser universellement »; la parfaite rigueur scientifique dans l'enseignement de la géographie est une contribution importante à l'éducation pour la compréhension internationale.

La présente brochure rend compte d'un stage international d'études pratiques sur l'enseignement de la géographie, qui a eu lieu près de Montréal au cours de l'été 1950. Les éducateurs qui y participèrent, s'efforcèrent de déterminer avant tout les bases psychologiques de l'enseignement de la géographie selon l'âge des élèves; la brochure reprend une série de suggestions sur la portée des programmes, formulées par les différents groupes de travail. Les méthodes et les moyens d'enseignement ont également été étudiés de manière approfondie.

Deux chapitres de la brochure sont consacrés à la formation des maîtres et aux possibilités qu'ils ont de se tenir au courant grâce à des services de documentation satisfaisants; le dernier chapitre expose un peu plus longuement les relations entre l'enseignement de la géographie et la compréhension internationale, et traite de la géographie dans la vie quotidienne ainsi que de l'enseignement relatif aux organisations internationales.

« *Problèmes d'éducation* ». *L'enfance vagabonde*. Paris, 1951, 104 p. (125 francs).

Cette monographie se rattache à la Conférence internationale d'experts et de directeurs de communautés d'enfants qui, sous le patronage de l'Unesco, s'est réunie à Charleroi en octobre 1949. Une première partie contient quatre rapports sur les problèmes du vagabondage des enfants tels qu'ils se sont posés au lendemain de la guerre en Allemagne, en Autriche, en Grèce et en Italie, sur les efforts faits pour les résoudre et sur les résultats obtenus. Dans la deuxième partie figurent des études d'un caractère plus général sur les bandes asociales, sur les « enfants de la rue » et sur les causes du vagabondage et de la délinquance juvénile. A la fin de leurs travaux, les experts ont formulé des recommandations groupées en trois catégories : mesures préventives, mesures de rééducation, mesures de caractère général.

La conclusion de l'ouvrage a été écrite par M. Jean Chazal, juge d'enfants à Paris, qui expose les conceptions modernes sur l'éducation des enfants et insiste sur l'importance du rôle de l'entourage.

La radio et l'éducation de base dans les régions insuffisamment développées, par J. Grenfell Williams, Paris, 1951, 164 p. (200 francs).

Cette enquête est consacrée à l'utilisation de la radio pour l'éducation des populations qui vivent dans les régions les moins développées. Son auteur, qui dirige à la B.B.C. le service des émissions pour les colonies, rend compte dans une première partie des expériences en cours dans seize pays ou territoires. Les principales de ces expériences sont analysées en détail et servent de base à la deuxième partie du livre, intitulée « Buts et techniques ». L'auteur s'efforce d'y dégager les principes généraux dont doivent s'inspirer les émissions consacrées à l'éducation des masses; il examine le contenu des programmes, la technique radiophonique à suivre en fonction des caractéristiques de l'auditoire qu'il s'agit de toucher et l'organisation d'un service d'émission pour une région peu développée. Le dernier chapitre indique ce que peuvent faire dans ce domaine les populations elles-mêmes, les services de radiodiffusion existants, les gouvernements et la coopération internationale.

Une bibliographie de dix-huit titres facilitera les recherches ultérieures.

Manuel des chantiers internationaux, par Willy Begert, Paris, 1951, 90 p. (150 francs).

Il est impossible de décrire le chantier idéal, car on ne saurait présenter de façon rigide une réalité qu'il faut sans cesse adapter aux circonstances. Le présent manuel traite surtout de l'organisation de chantiers restreints (à l'exception d'un chapitre consacré aux problèmes particuliers que pose l'organisation des grands chantiers). Étant donné que les méthodes varient avec les organisations, l'auteur multiplie les exemples. Après un bref historique et l'énoncé des objectifs des mouvements organisateurs de chantiers, l'auteur aborde de façon très détaillée les problèmes pratiques (choix de projets, finances et budgets, cadres, volontaires, vie en commun, propagande, etc.). La contribution de l'Unesco à l'œuvre des chantiers est importante : faisant fonction de centre d'échange de renseignements entre les associations organisatrices, elle met à leur dispo-

sition son appareil bureaucratique et ses spécialistes. On trouve en appendice des modèles de formule d'engagement et une bibliographie succincte sur la question.

Les mythes raciaux, par Juan Comas, Paris, 1951, 54 p. (75 francs).

Examinant la question raciale à la lumière de la science moderne, l'auteur commence par un historique du racisme de l'*Ancien Testament* à la période contemporaine et s'attaque ensuite au mythe de l'infériorité des métis. Il montre que le mythe repose sur celui de « l'héritité par le sang », totalement indéfendable du point de vue scientifique. L'hybridation, qui remonte aux temps les plus reculés, favorise les variations et les combinaisons nouvelles de facteurs génétiques; on ne peut la qualifier ni de bonne ni de mauvaise : tout dépend des caractéristiques personnelles des individus qui s'y trouvent soumis. Les anomalies que certains auteurs ont relevées chez les métis doivent être attribuées uniquement au milieu social des individus étudiés. Le chapitre consacré au mythe noir analyse les origines socio-économiques du préjugé, puis reprend un à un les traits habituels du stéréotype « noir » et les arguments pseudo-scientifiques parfois invoqués en sa faveur; il montre que toute discrimination raciale fondée sur la couleur ou tout autre caractère physique est un mythe du point de vue de la science. Il en est de même pour l'antisémitisme, car la prétendue existence d'une race juive est une affirmation dénuée de tout fondement.

Le dernier chapitre aborde de front le mythe de la supériorité de la « race aryenne ou nordique ». Il étudie d'abord les origines du terme « aryen », puis la doctrine de l'« aryanisme » et du « teutonisme », de Gobineau à Rosenberg. Ni la thèse de la « sélection sociale », ni les thèses racistes du nazisme et du fascisme contemporains, ni la « supériorité celtique » ou « anglo-saxonne » n'échappent à sa réfutation. Pour l'auteur, le racisme contemporain n'est nullement un produit de la science, mais de la politique.

Dans sa conclusion, M. Comas reprend les principaux points de son étude. S'il existe indubitablement des différences psychosomatiques individuelles, elles sont totalement indépendantes de la prétendue supériorité ou infériorité de certains groupes humains; les mythes raciaux peuvent — et doivent — être éliminés par la persuasion individuelle et collective; mais le préjugé de race persistera dans le monde tant que le sentiment de sécurité personnelle n'y sera pas mieux établi.

En appendice figure une bibliographie sommaire des principaux ouvrages scientifiques relatifs aux questions raciales.

L'origine des préjugés, par M. Arnold Rose, Paris, 1951, 42 p. (75 francs).

Ce volume, paru dans la collection « *La question raciale devant la science moderne* », étudie les différentes sources des préjugés qui provoquent, favorisent ou justifient des mesures de discrimination. D'après l'auteur, il faudrait mettre en cause l'avantage personnel, économique ou politique, qui conduit souvent à l'exploitation économique, l'ignorance des autres groupes humains, la persistance de stéréotypes, qui peuvent être combattus par une information objective. Le concept de « race », malgré son absence de fondement scientifique, est également à l'origine de très graves préjugés, dont les personnes qui les professent ignorent les méfaits. L'auteur examine la manière dont les préjugés se transmettent aux enfants et la psychologie des préjugés; il réfute toutes les justifications habituelles des préjugés et analyse leur mécanisme psychologique : il s'agit souvent, en effet, de déformations de la personnalité.

Dans sa conclusion, M. Rose énumère huit mesures susceptibles d'atténuer la virulence des préjugés et préconise l'adoption d'un programme d'action coordonné pour les combattre.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

Récapitulation de fin d'année des activités du Fonds en 1950. (E/1872/Add. 1, 5 février 1951), 18 p., miméo.

Le F.M.I. rend compte à l'Ecosoc de ses activités au cours de l'exercice financier terminé le 30 avril 1950 en récapitulant les données contenues dans son rapport. Il

passé en revue : 1° les opérations de change; 2° la modification de la parité de certaines monnaies; 3° la modification de certains systèmes de change; 4° l'assistance technique; 5° les consultations relatives aux restrictions; 6° la politique de l'or; 7° l'organisation.

Sur le plan de l'assistance technique, le F.M.I. a pu au cours de l'année 1950 aider divers pays à élaborer des programmes visant à équilibrer les paiements internationaux et donner des avis concernant des mesures telles que la modification de la parité de la monnaie et le cours du change, le remaniement des systèmes de monnaies multiples et le changement de la portée ou du type de contrôle des changes. Ses experts ont conseillé certains pays sur les aspects de leur politique monétaire, politique du crédit ou politique fiscale, qui ont une influence sur la situation de la balance des paiements. Ils ont aussi prêté leur concours pour aider différents pays à créer ou à améliorer les institutions fondamentales dans ce domaine. Les contacts entre le F.M.I. et ses membres restent permanents; l'assistance technique est indissolublement liée aux autres aspects de travaux du Fonds et elle peut être coordonnée efficacement avec l'aide de même nature que fournissent soit d'autres organismes internationaux soit les gouvernements eux-mêmes. Le F.M.I. fait aussi paraître ses publications : *Balance of Payments Yearbook*, *Staff Papers*, *International Financial Statistics* (bulletin mensuel), *International Financial News Survey* (étude hebdomadaire), *Direction of International Trade* (nouvelle publication trimestrielle du F.M.I., du Bureau des statistiques de l'O.N.U. et de la Banque internationale).

Le Pakistan étant devenu membre le 11 juillet 1950 et Ceylan le 29 août 1950, le nombre des États membres du F.M.I. est passé à quarante-neuf.

(Cf. *Bulletin*, n° 1, 1951, p. 180.)

Rapport de la Banque pour la période du 20 août 1949 au 1^{er} août 1950. (E/1873, 13 décembre 1950), 110 p., miméo. (Cf. *Bulletin* n° 3, 1950, p. 434-435.)

Le cinquième rapport annuel de la Banque comprend des états de sa situation financière à la date du 30 juin 1950, après vérification de ses comptes, effectuée en exécution des dispositions de la section 19 de son règlement. Il comprend également, conformément aux dispositions de ladite section du règlement, un budget administratif pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951. Les états de situation financière portent sur l'exercice clos le 30 juin 1950, mais le reste du rapport a trait à l'activité de la Banque au cours de la période comprise entre le 20 août 1949 et le 1^{er} août 1950.

Le rapport contient des observations relatives aux grands principes appliqués par la Banque, à ses opérations (en Amérique latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe), aux résultats financiers et aux ressources dont dispose la Banque, ainsi qu'aux questions diverses (administration et organisation, fonctions et émoluments des administrateurs, états et rapports financiers, etc.).

Parmi les douze annexes figurent — en dehors du bilan à la date du 30 juin 1950 — les états : des recettes et des dépenses, des prêts, des fonds en monnaie des pays membres détenus par la Banque, des souscriptions au capital social, etc.

Exposé des principales opérations de la Banque depuis le 1^{er} août 1950 jusqu'au 31 janvier 1951 (E/1873/Add. 1, 8 février 1951) 22 p., miméo.

La Banque rend compte à l'Ecosoc, conformément à l'article X de l'accord entre les Nations unies et la Banque, de ses opérations au cours du semestre qui va du 1^{er} août 1950 au 31 janvier 1951 et en particulier : a) des prêts accordés à l'Australie, à l'Uruguay, à l'Éthiopie, au Mexique, à la Turquie, à la Thaïlande, à la Colombie, au Brésil; b) d'autres opérations de la Banque en Amérique latine (Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Pérou, Uruguay), en Europe (Finlande, Islande, Italie, Turquie, Yougoslavie), en Asie et en Afrique (Éthiopie, Iran, Irak, Pakistan, Syrie); c) d'opérations sur le marché des valeurs et de la situation financière de la Banque.

Ceylan étant devenu membre le 29 août 1950, le nombre des États membres de la Banque est passé à quarante-neuf. Le capital souscrit de la Banque était, le 31 janvier 1951, de 8.338.500.000 dollars.

Comité régional de l'Asie du Sud-Est (conseil exécutif, septième session, EB7/49, 12 janvier 1951), 22 p., mimeo.

Le directeur général de l'o.m.s. présente le rapport sur les travaux de la troisième session du Comité régional de l'Asie du Sud-Est (Kandy, Ceylan, septembre 1950).

Les résolutions traitent, notamment, des problèmes suivants : *a)* création, au sein des administrations de la santé publique, de sections particulières chargées de s'occuper des questions de santé d'un caractère international; *b)* emploi du personnel international pour la réalisation des projets sur le terrain; *c)* programmes démographiques; *d)* formation du personnel médical et du personnel apparenté; *e)* soins infirmiers et écoles d'infirmières; *f)* techniciens de l'assainissement; *g)* statistiques sanitaires; *h)* problèmes d'alimentation et de nutrition dans l'Asie du Sud-Est; *i)* hygiène de la maternité et de l'enfance; *j)* services d'hygiène scolaire; *k)* préparation des fournitures médicales dans la région; *l)* programmes régionaux pour 1951 et 1952.

Organisation régionale des Amériques [Organisation sanitaire panaméricaine] (conseil exécutif, septième session, EB7/58, 18 janvier 1951), 52 p., mimeo.

Le directeur général de l'o.m.s. présente les rapports sur les travaux de la quatrième session du conseil directeur de l'Organisation sanitaire panaméricaine et de la XIII^e Conférence sanitaire panaméricaine, ces deux réunions constituant la deuxième session du Comité régional des Amériques de l'o.m.s.

Des résolutions y ont été adoptées sur les problèmes suivants : *a)* programme et budget du Bureau sanitaire panaméricain pour 1951 et 1952, et partie du budget de l'o.m.s. touchant aux opérations relatives au Bureau régional des Amériques; *b)* coordination des activités et des programmes régionaux, des plans et des opérations en question avec des organisations internationales; *c)* programme et politique budgétaire de l'organisation et du B.S.P.; *d)* assistance technique pour le développement économique; *e)* collaboration à l'organisation du Centre panaméricain de la fièvre aphteuse; *f)* fonds d'urgence et de prévoyance; *g)* problèmes du personnel; *h)* relations avec des territoires ou des groupes de territoires de l'hémisphère occidental; *i)* conférences panaméricaines des directeurs de services nationaux de santé; *j)* coordination des activités et des projets sanitaires internationaux; *k)* centres régionaux de formation professionnelle dans le domaine de la santé publique; *l)* règlement sanitaire international; *m)* centre de recherches sociales et économiques (étude de l'influence des conditions sociales et économiques sur la santé des populations, initiative du gouvernement cubain; *n)* participation des pays à l'o.m.s.

Conférence régionale des statistiques sanitaires [région de la Méditerranée orientale] (conseil exécutif, septième session, EB7/64, 20 janvier 1951), 8 p., mimeo.

Le directeur général de l'o.m.s. présente le rapport sur les travaux de la I^{re} Conférence régionale des statistiques sanitaires (Istanbul, septembre 1950).

Après l'examen détaillé de la structure et des activités des services chargés des statistiques démographiques et sanitaires dans les pays suivants : Égypte, Éthiopie, France, Irak, Iran, Israël, Liban, Pakistan, Royaume-Uni, Arabie Saoudite, Syrie et Turquie, la conférence a adopté une série de résolutions, relatives à : *a)* l'importance qu'il y a à disposer de statistiques dignes de foi sur la population des différents pays, aux recensements nationaux réguliers de la population et à l'application de méthodes adéquates; *b)* l'utilisation en matière de statistique par tous les gouvernements de la région des définitions de la naissance vivante (*live birth*) et de la mort fœtale, adoptées par la III^e Assemblée mondiale de la santé; *c)* la répartition et la présentation en tableaux des décès par rapport au lieu de résidence du défunt et la spécification, dans les publications intéressées, de l'acceptation officielle du terme « résidence »; *d)* l'établissement d'une nette distinction entre les statistiques des décès ayant fait l'objet d'un certificat médical et des autres; *e)* la création dans les pays de la région de comités nationaux chargés des statistiques démographiques et sanitaires ainsi que d'un centre O.N.U. - O.M.S. de formation en matière de statistiques sanitaires; *f)* la nécessité de l'enseignement de la méthode d'établissement des relevés médicaux et des éléments

de méthodologie statistique à tous les étudiants en médecine, aux médecins et autres personnes occupant des postes dans l'administration de la santé publique, etc.

Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé. N° 30 : Travaux de l'O.M.S., 1950; rapport annuel du directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies. Genève, avril 1951, 202 p. (5 francs suisses).

Le premier chapitre de ce rapport expose les activités de l'organisation au cours de l'année 1950, groupées selon l'ordre des fonctions qui lui sont assignées par sa constitution. Il donne des renseignements détaillés sur l'activité de l'O.M.S. dans le domaine de la lutte contre les principales maladies, sur ses services consultatifs placés à la disposition des gouvernements, et sur ses services techniques centraux (traditionnels).

Dans le deuxième chapitre, le directeur général fournit des détails sur les programmes exécutés ou en cours d'exécution, en les classant par régions et par pays. De nombreuses annexes donnent des indications supplémentaires sur la structure, l'organisation et les activités de l'O.M.S., et un supplément analyse les rapports présentés à l'assemblée par les États membres.

Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé. N° 32 : Conseil exécutif, septième session, tenue à Genève du 22 janvier au 5 février 1951. Partie I : Résolutions et décisions. Annexes. Genève, 1951, 86 p. (2 francs suisses).

Ce volume contient les résolutions et décisions (et les annexes qui s'y rapportent) adoptées au cours des dix-sept séances de la septième session du conseil exécutif. Elles sont présentées dans l'ordre où elles ont été approuvées par le conseil exécutif, mais une table des matières les groupe, d'après leur titre, sous diverses rubriques.

Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé. N° 34 : Rapport financier, 1^{er} janvier-31 décembre 1950, et Rapport du commissaire aux comptes. Genève, avril 1951, 55 p. (2 francs suisses).

Ce volume contient les états financiers de l'Organisation mondiale de la santé relatifs à l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1950, et soumis par le directeur général à la IV^e Assemblée mondiale de la santé. Il permet de connaître, entre autres, l'origine et l'emploi de fonds dont le total dépasse 7.600.000 dollars et de mesurer l'importance de la contribution de l'O.M.S. à la lutte contre la maladie et au développement des recherches dans le domaine de la santé.

« Série de rapports techniques ». N° 30 : Comité d'experts des services d'hygiène scolaire; rapport sur la première session. Genève, avril 1951, 47 p. (1 franc suisse).

Le temps limité de la session (7-12 août 1950) n'a pas permis au comité d'experts d'élaborer un rapport complet; il s'est borné à un exposé général relatif aux directives fondamentales et aux méthodes à suivre pour étudier le problème de la santé de l'enfance d'âge scolaire. En outre les discussions étaient limitées aux collectivités ayant des établissements scolaires qui peuvent servir de cadre à une action sanitaire. Le rapport insiste tout d'abord sur les raisons justifiant l'attention particulière accordée aux groupes d'enfants d'âge scolaire et passe en revue les éléments d'un service d'hygiène scolaire. La valeur de cet exposé tient davantage à l'effort de synthèse qu'il représente qu'à l'originalité des indications techniques. C'est dans le même esprit que sont traités les problèmes du personnel spécialisé et de sa formation, et les problèmes relatifs à l'organisation et à l'administration des services d'hygiène scolaire dans le cadre des services publics. D'autres questions de détail (fonctions des infirmières, prophylaxie dentaire, distribution des repas, etc.) seront abordés lors de recherches ultérieures. La conclusion réaffirme la nécessité de l'amélioration et de la généralisation des programmes sanitaires.

« Série de rapports techniques ». N° 31 : Comité d'experts de la santé mentale; rapport sur la deuxième session. Genève, avril 1951, 55 p. (1,40 franc suisse).

Conformément aux principes qui président à l'activité à long terme de l'O.M.S., la deuxième session du comité (11-16 septembre 1950) a été consacrée aux divers aspects de l'hygiène mentale. Loin de relever exclusivement des spécialistes, l'hygiène mentale doit être appliquée par les agents de la santé publique, les experts se contentant de

résumer quelques principes de base dégagés par la pratique psychiatrique. C'est dans cette perspective que le rapport traite des possibilités offertes par divers domaines de la santé publique à l'application de l'hygiène mentale (services de maternité; soins du nourrisson et de l'enfant d'âge préscolaire; problème psychique de la séparation de l'enfant d'âge préscolaire d'avec sa mère; hygiène scolaire; soins de l'enfant déficient; maladies contagieuses, en particulier conséquences mentales de certaines maladies; assistance aux personnes âgées; éducation sanitaire du public; immigration). Sur le plan technique, les statistiques sanitaires et les études épidémiologiques dans le domaine de la psychiatrie laissent encore beaucoup à désirer. Un bref exposé des rapports de l'organisation de l'hygiène mentale avec l'administration des services de la santé publique et des données sur l'enseignement de l'hygiène mentale aux agents de la santé publique permettent d'éclairer quelques problèmes d'ordre pratique.

« *Série de rapports techniques* ». N° 32 : *Comité d'experts de la tuberculose*; rapport sur la cinquième session. Genève, avril 1951, 15 p. (0,40 franc suisse)

Poursuivant ses travaux antérieurs, le comité a examiné un certain nombre de problèmes de détail, en insistant sur les possibilités ouvertes à l'action internationale. Les principales questions abordées portent sur la formation du personnel, le rôle des examens radiologiques en série, la contribution des hôpitaux généraux à la lutte antituberculeuse, le rôle de la chimiothérapie, les plans des campagnes de vaccination au B.C.G.

« *Série de rapports techniques* ». N° 37 : *Groupe mixte F.A.O.-O.M.S. d'experts de la brucellose*; rapport sur la première session. Genève, mai 1951, 34 p. (s. p.).

Créé au début de l'année 1950, le Groupe mixte F.A.O.-O.M.S. s'est attaché à stimuler les recherches dans le domaine de la lutte contre la brucellose. Après avoir mis l'accent sur l'importance des pertes causées à l'économie par cette maladie, le rapport étudie les différentes façons dont la maladie est transmise à l'homme par les animaux : ingestion, contact, inhalation et inoculation. La brucellose se manifeste chez l'homme sous de nombreuses formes accompagnées ou non de fièvre; les éléments de diagnostic sont nombreux et les méthodes thérapeutiques assez discutées. Chez les animaux, les méthodes de diagnostic sont principalement la séro-agglutination et l'A.B.R.; la vaccination du bétail non infecté et l'élimination des animaux infectés constituent, semble-t-il, les mesures les plus propres à combattre cette maladie. Les experts, en standardisant et en interprétant l'épreuve de séro-agglutination et en cultivant des bacilles « brucella » doivent favoriser les progrès des recherches sur la brucellose dans le monde entier.

L'annexe au rapport contient la liste des douze centres mixtes F.A.O.-O.M.S. de la brucellose, l'exposé des méthodes de diagnostic et des références bibliographiques, ainsi qu'une brève étude de la brucellose chez les porcins.

« *Série de rapports techniques* ». N° 38 : *Conférence du paludisme en Afrique équatoriale*; rapport. Genève, avril 1951, 81 p. (1,80 franc suisse).

Une conférence de caractère plus technique que gouvernemental s'est réunie à Kampala (Ouganda) sous les auspices de l'O.M.S., à la fin de l'année 1950, en vue d'examiner les causes et les effets du paludisme en Afrique équatoriale et les moyens d'y remédier. Le rapport fournit tout d'abord une étude détaillée des agents et vecteurs du paludisme, des degrés d'immunité contre la maladie et de son caractère hyperendémique. Malgré les divergences d'opinions quant aux conséquences du paludisme, il est reconnu que celui-ci exerce des effets extrêmement préjudiciables sur la natalité de la population indigène. La lutte antipaludique doit être poursuivie à l'aide de différentes méthodes isolées ou combinées : lutte antilarvaire et pulvérisations à effets rémanents; l'efficacité des différents insecticides employés pour l'éradication des espèces vectrices est fonction des méthodes d'emploi et de leur coordination. Dans le domaine de la thérapeutique, il n'existe pas encore de remède parfait; actuellement on applique en Afrique des méthodes modernes de prophylaxie et l'on expérimente des médicaments nouveaux. Différents programmes de recherche sur le paludisme étant en cours d'exécution, il convient de les coordonner, notamment par l'uniformisation du mode de présentation des résultats.

Les différentes administrations chargées de la lutte antipaludique doivent, par des

échanges d'informations et de personnel, collaborer entre elles et avec l'O.M.S., la F.A.O. et la Commission de coopération technique en Afrique. Le rapport se termine par l'énoncé d'une vingtaine de recommandations concernant les différents sujets abordés au cours de la conférence. Une annexe contient, outre les discours d'ouverture, des suggestions en vue d'uniformiser le mode de présentation des résultats et un tableau de signes conventionnels pour la représentation graphique des anophèles.

« *Série de rapports techniques* ». N° 39. *Comité d'experts du paludisme*; rapport sur la quatrième session. Genève, avril 1951, 34 p. (0,80 franc suisse).

C'est à l'échelle internationale qu'il convient de mener la lutte contre le paludisme en raison de l'ampleur des moyens techniques nécessaires, des risques de contagion des zones non infestées, et surtout du fait que les régions infestées correspondent généralement à des pays au développement économique insuffisant. C'est en se plaçant à ce point de vue que le comité a réexaminé les principes adoptés par l'O.M.S. en matière de lutte antipaludique, et recommandé que cette action bénéficie d'une priorité absolue dans les plans généraux d'assistance technique aux gouvernements établis par l'O.M.S. Ont été également examinés quelques problèmes techniques, tels que le rôle des pulvérisations à effet rémanent, l'utilisation des insecticides (notamment en vue de prévenir le transport d'anophèles vecteurs par les aéronefs), et les progrès récents de la thérapeutique du paludisme. Quelques recommandations (en particulier celles de la Conférence du paludisme en Afrique équatoriale) complètent le rapport.

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

Dispositions à prendre en vue de négocier un accord avec l'O.M.M., mémorandum du Secrétaire général des Nations Unies (E/1874, 20 décembre 1950), 1 p., miméo.

Par sa résolution 324/XI, l'Ecosoc a au cours de sa onzième session approuvé les suggestions contenues dans le rapport du Secrétaire général (doc. E/1741) sur la question d'un projet d'accord entre l'O.N.U. et l'O.M.M., dont la négociation a été autorisée par l'Ecosoc (résolution 130/VI). Les négociations entre les deux organisations, fondées sur le projet d'accord proposé par l'O.M.M. (doc. E/L.134) et sur l'étude comparative de ce texte faite par le Secrétaire général de l'O.N.U. (doc. E/L.135), ont été fixées à 1951, vu que, la convention de l'O.M.M. étant entrée en vigueur le 23 mars 1950, l'organisation devait tenir son congrès quadriennal en mars 1951 et l'Ecosoc sa treizième session en juillet 1951. Le Secrétaire général suggère qu'un sous-comité (du Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales) soit chargé de la conduite des négociations en question en tenant compte des débats du comité précité.

III. ORGANISATIONS RÉGIONALES

ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Structure des interconnexions aux États-Unis et en Europe occidentale; rapport de la mission Tecaïd; rapport du Comité de l'électricité. Paris, 1950, 67 p. (s. p.).

Cette brochure se compose de deux rapports détaillés, que complètent en annexe différents schémas d'interconnexions, des cartes et des tableaux ayant trait à l'échange d'énergie entre divers pays. Le premier rapport a été rédigé au retour de la mission Tecaïd composée de techniciens d'Europe occidentale, que le chef de la Division de l'énergie de l'E.C.A. avait invités aux États-Unis d'Amérique en avril-mai 1949. Après des généralités sur les conditions de production d'énergie électrique aux États-Unis, le rapport expose le fonctionnement des réseaux d'interconnexions en en choisissant deux comme exemple et il s'achève par quatre recommandations inspirées de l'expérience des réseaux américains et par un hommage de la mission à tous ceux qui ont facilité sa tâche. Le second rapport, rédigé par le Comité de l'électricité, étudie successivement la production d'énergie et les liaisons avec les réseaux étrangers dans

onze pays d'Europe. Le comité se déclare d'accord avec les recommandations de la mission Tecaïd et met l'accent sur les problèmes financiers qui s'opposent à un plus grand développement des échanges d'énergie entre les pays de l'O.E.C.E.

Les engrais dans les programmes de relèvement agricole; rapport du sous-comité des engrais, fongicides et insecticides. Paris, 60 p. (s. p.).

L'utilisation des engrais constitue un facteur essentiel de la productivité des terres agricoles disponibles, problème primordial de l'agriculture européenne. Les recherches du sous-comité ont attiré l'attention sur les variations très sensibles de la consommation d'engrais d'un pays à l'autre, ce qui justifie un effort d'ensemble dans ce domaine sur le plan européen. Un premier chapitre du rapport donne des indications détaillées sur la consommation d'engrais par pays par rapport à l'avant-guerre, et sur la répartition de la consommation par catégorie d'engrais. Le chapitre consacré au prix des engrais étudie les éléments du prix de vente d'abord dans l'absolu (c'est-à-dire par tonne métrique d'élément fertilisant en dollars des États-Unis) puis par rapport au prix de certains produits agricoles (en particulier le blé). Le chapitre III tente d'évaluer l'accroissement du rendement à partir d'une politique d'utilisation des engrais, par pays et par cultures, en se fondant sur des chiffres d'avant guerre et sur les prévisions de consommation d'engrais pour 1952-1953. Le rapport précise les moyens propres à intensifier l'utilisation des engrais : les subventions, les facilités de crédit, l'assistance technique liée à la vulgarisation paraissent devoir jouer un rôle essentiel. Des statistiques très riches, figurant en annexe, permettent d'utiliser le rapport comme ouvrage de référence.

La mécanisation des petites exploitations agricoles dans les pays européens; rapport du sous-comité du machinisme agricole de l'O.E.C.E. Paris, 68 p. (s. p.).

En septembre 1949, le Comité de l'alimentation et de l'agriculture a invité le sous-comité du machinisme agricole à étudier la possibilité de développer l'emploi des machines agricoles dans les petites exploitations grâce à l'application de systèmes coopératifs ou autres et à présenter un rapport sur les possibilités actuelles d'équipement des petites exploitations. Après avoir défini la petite exploitation comme une exploitation familiale ne recourant pas de façon régulière à une main-d'œuvre supplémentaire, le rapport donne quelques détails techniques sur l'état actuel de la mécanisation et de la motorisation de ces exploitations. S'il existe de graves lacunes dans ce domaine, elles sont dues à des causes purement économiques, car l'équipement adapté aux exigences techniques des petites exploitations est disponible en quantités suffisantes. Les taxes et droits de douane qui pèsent sur les machines agricoles, de même que l'instabilité des prix des produits agricoles et des carburants constituent des obstacles plus importants que les facteurs psychologiques et démographiques. La mécanisation pourrait se développer par des recherches, des améliorations techniques, l'organisation de l'utilisation en commun des machines, le développement des services de vulgarisation et de progande et grâce à une aide financière accrue. Les conclusions du rapport insistent encore une fois sur les difficultés d'ordre économique et recommandent toutes les formes d'action étatique en vue d'abaisser le prix des machines et des carburants (emploi en commun, réduction ou suppression des taxes et douanes, facilités de crédit). Les annexes reproduisent différents extraits des rapports fournis par les pays.

Recueil des projets d'assistance technique. Groupe de l'assistance technique. Janvier 1951. Sans pagination (s. p.).

Le programme d'assistance technique est réalisé le plus souvent sous forme de missions d'études, soit aux États-Unis, soit dans divers pays européens. Les participants à ces missions peuvent comprendre soit des représentants d'un même pays (mission nationale), soit des représentants de plusieurs pays membres de l'O.E.C.E. (mission O.E.C.E.). Le grand nombre de ces missions a rendu nécessaire l'édition de ce recueil contenant, groupées par pays, les informations essentielles sur les projets d'assistance technique réalisés, prévus ou en cours d'exécution. La publication d'addenda au présent recueil est prévue.

Rapport préparé par l'Organisation européenne de coopération économique. Mai 1951, 48 p. (s. p.).

Le présent rapport a été préparé à l'intention du Conseil de l'Europe, conformément à une résolution du conseil de l'O.E.C.E. en date du 2 mars 1951; le résumé concis qu'il donne des activités de l'O.E.C.E., devrait lui valoir une diffusion plus large. Un bref exposé des problèmes économiques généraux de l'Europe occidentale montre que l'O.E.C.E. est en constante évolution. Après avoir été créée pour coordonner les efforts de relèvement économique, en particulier dans le domaine des échanges et des balances de paiement, l'O.E.C.E. doit actuellement faire face, malgré la disparition de la pénurie de dollars, à une pénurie généralisée des matières premières. Les activités principales de l'O.E.C.E., analysées dans la deuxième partie du rapport, sont réparties en quatre catégories : 1. Les dispositions qui régissent les échanges et les paiements intra-européens (libération des échanges et l'U.E.P.); 2. La répartition des ressources disponibles en quantités suffisantes (matières premières et tonnages de fret); 3. Les mesures qui visent à accroître la production (coordination des plans, productivité, main-d'œuvre); 4. La stabilité financière intérieure (études et conseils). Une troisième partie tire les enseignements de l'expérience de l'O.E.C.E. pour le problème général de la coopération internationale en insistant sur les difficultés inhérentes aux différences des systèmes économiques, sur la nécessité de respecter la règle de l'unanimité et sur la portée mondiale des problèmes en cause.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS.

Guía de Instituciones y sociedades en el campo de las ciencias sociales. (Guide des institutions et sociétés dans le domaine des sciences sociales). Partie I : États-Unis (1950, 60 p.). Partie II : Amérique latine (1950, 126 p.), miméo. En espagnol, avec préface en espagnol et en anglais. Union panaméricaine, Département des affaires culturelles, Section des sciences sociales.

Les deux listes d'associations des sciences sociales de l'hémisphère occidental ont été établies par Theo R. Crevenna en 1950. La première est divisée en quatre parties : 1^o académies et sociétés professionnelles; 2^o fondations et autres institutions de recherche spécialisées; 3^o sociétés étatiques et régionales; 4^o instituts de recherche affiliés aux universités. Elle comprend au total deux cent quarante et une institutions aux États-Unis. La seconde liste est divisée par États de l'Amérique latine classés par ordre alphabétique et comprend au total trois cent quatre-vingt seize institutions. Les deux parties de la publication donnent les indications suivantes : nom exact de l'institution, adresse, noms des dirigeants, objectifs principaux, publications principales, et parfois commentaire descriptif général. Enfin, après ces deux parties se trouvent des index par personnes et par spécialités. En ce qui concerne ces dernières la notion de « sciences sociales » est interprétée par l'auteur des listes dans le sens le plus large (administration publique, anthropologie, science politique, économie, ethnologie, géographie, histoire, psychologie, psychométrie, relations internationales, sociologie, ethnographie, philosophie sociale, opinion publique, folklore, criminologie, sciences sociales en général, etc.).

Materiales para el estudio de la clase media en la America latina. (Documents pour l'étude de la classe moyenne en Amérique latine), 1950, cinq parties (99 p., 98 p., 117 p., 128 p., 111 p.), miméo. En espagnol. Union panaméricaine, Département des affaires culturelles, Section des sciences sociales.

Sous la direction de Theo R. Crevenna, qui donne à chaque volume une préface de caractère théorique, l'Union panaméricaine a publié une série d'études consacrées aux origines, à la structure sociale actuelle, à l'influence culturelle, à l'avenir présumé de la classe moyenne dans tous les pays de l'Amérique latine. Les articles ont été rédigés par des spécialistes des différents pays.

Le volume I, consacré à l'Uruguay et à l'Argentine comprend les articles de G. Germani, S. Bagú, A. Poviña et A. M. Grompone.

Le volume II, consacré au Mexique et à Cuba, comprend les articles de N. L. Whetten, J. F. Carvajal, L. Nelson et C. M. Raggi Ageo.

Le volume III, consacré à la Bolivie, au Brésil, au Chili et au Paraguay, comprend les articles de H. Palza S., L. Herrmann, J. Vega, C. R. Acosta.

Le volume IV, consacré au Panama, au Salvador, au Honduras, et au Nicaragua, comprend les articles de J. Biesanz, G. Jiménez de López, C. de Campbell y Ofelia Hooper, H. López Villamil, S. Salvatierra, J. Salvador Guandique.

Enfin le volume V, consacré au Costa Rica, à Haïti et au Venezuela, comprend les articles de C. P. Loomis, et R. M. Powell, R. Segovia A., J. Catts Pressoir, M. Sylvain Bouchereau, W. Dupouy.

Chaque volume comprend en annexe une note explicative sur la façon dont a été obtenue la collaboration des auteurs susmentionnés et sur le contenu du questionnaire qui a servi de base aux travaux des collaborateurs.

L'Union panaméricaine, en tant que Secrétariat général de l'o.a.s., applique ainsi, dans un domaine donné, les résolutions de la Conférence interaméricaine de Bogota (1948) tendant à poursuivre l'étude des besoins sociaux les plus urgents des pays d'Amérique en vue de favoriser le progrès social.

Modern Latin America in Social Science Literature (a selected, annotated bibliography of books, pamphlets and periodicals in English in the field of economics, politics, and sociology of Latin America). Deux parties, septembre-novembre 1950. 28 p. Union panaméricaine, Département des affaires culturelles, Section des sciences sociales.

Il s'agit d'un premier supplément à la bibliographie de Behrendt *Modern Latin America in Social Science literature* publiée en 1949 par l'Universidad de Nueve México.

Le supplément comprend les publications de la période octobre 1948-mai 1950 (livres, monographies, brochures). La notion de « sciences sociales » est comprise dans le sens le plus large. La notion géographique d'« Amérique latine » s'applique aux vingt pays habituels ainsi qu'à Porto-Rico, aux îles Vierges et aux colonies européennes.

La bibliographie comprend les parties suivantes : 1° l'Amérique latine et les relations interaméricaines en général (œuvres générales et bibliographies, géographie, histoire, Amérique latine d'aujourd'hui et relations interaméricaines en général, économie et commerce en Amérique latine et interaméricains, aspects sociaux de l'Amérique latine en général; 2° la région des Antilles en général; 3° l'Amérique centrale en général; 4° l'Amérique du Sud en général; 5° la côte occidentale de l'Amérique du Sud en général; 6° la région de La Plata et de la côte orientale de l'Amérique du Sud en général; 7° vingt-trois pays et territoires en particulier.

L'Union panaméricaine doit publier périodiquement des suppléments analogues (tirages à part de « Ciencias sociales », en langue anglaise, avec préfaces anglaise et espagnole).

REVUE INTERNATIONALE DES PÉRIODIQUES

I. ÉTUDES SUR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

A. ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Généralités.

FINCH (Georges A.). « La convention sur le génocide », *Revue internationale de droit pénal*, deuxième trimestre 1950, p. 153-161.

Une résolution adoptée par l'Association du barreau américain a recommandé au Sénat des États-Unis de ne pas ratifier le projet de convention sur le génocide. Après

un examen approfondi de la question, l'association a émis sur ce sujet de graves critiques exposées dans cet article.

Le projet compte, pour l'application de ses dispositions, sur le châtement des individus par les cours nationales; il n'institue pas une cour internationale qui pourrait connaître des infractions gouvernementales. La protection que la convention est appelée à fournir ne s'applique pas aux groupes politiques et économiques; de plus, sa ratification compromettrait le système de droit constitutionnel en vigueur aux États-Unis en donnant au gouvernement fédéral une compétence dans un vaste domaine qui lui échappe à présent. Les questions constitutionnelles soulevées par la convention ne peuvent être résolues d'une manière satisfaisante que par les deux chambres du Congrès; c'est pourquoi l'association a transmis ses recommandations aux commissions compétentes de ces chambres.

LARSON (Cedric), « The United Nations, Department of Public Information », *Journalism Quarterly*, été 1950, p. 288-296.

L'intervention des Nations Unies dans le conflit coréen a suscité au sein du Département de l'information de l'O.N.U. une activité sans précédent. Le D.P.I., avec un budget annuel de 3 millions de dollars, occupe 450 employés et 200 à 500 attachés de presse, de radio, de télévision; il comprend cinq services principaux : 1° le *Bureau de presse et des publications* (directeur : Wilder Foote), fournit dans le monde entier des informations à 250 grands journaux ainsi qu'à des agences de presse; il édite un bulletin hebdomadaire d'informations trilingue (français-anglais-espagnol); 2° la *Division du cinématographe et de l'information visuelle* (directeur : Dr Jan Gummar Lindstrom) estime à 250 millions le total des spectateurs qui ont assisté à la projection de ses films dans 46 pays; 3° la *Division de la radio* (directeur : Peter Ayles) émet en 27 langues, pour 37 pays, des programmes retransmis par 32 pays sur leurs propres émetteurs; 4° le *Service de la bibliothèque* (directeur : Carl H. Millam) mérite une mention particulière; il a déjà édité quelques « best-sellers » sans compter les publications des organisations spécialisées dans l'O.N.U. (F.A.O., I.L.O., O.M.S.); 5° le dernier bureau est celui des *Services spéciaux*. Les correspondants régulièrement accrédités auprès des Nations Unies à Lake Success ont formé une association dont l'auteur souligne l'importance (aplanissement des difficultés intérieures, contribution au développement du D.P.I.).

On peut dire que du succès ou de l'échec des efforts entrepris par le D.P.I. et par son directeur Benjamin A. Cohen dépend largement le succès des Nations Unies elles-mêmes.

NOTESTEIN (Franck W.), « Demographic Work of the United Nations », *Population Index*, juillet 1950, p. 184-193.

Depuis leur création, les Nations Unies ont réalisé une œuvre considérable sur le plan démographique; notamment la collaboration fructueuse de la Commission démographique et de la Commission statistique du Conseil économique et social a permis la publication d'ouvrages aussi importants que l'*Annuaire démographique des Nations Unies*. Outre une étude approfondie consacrée à ces deux commissions, l'article contient des remarques sur le travail de l'O.I.T., de l'Unesco, de l'O.M.S. et de la F.A.O. L'auteur mentionne leurs principales publications spécialisées, et se félicite de la qualité des services techniques de l'O.N.U., dont la coordination est, à son avis, très satisfaisante.

FURNESS (E. S., Jr), « The United States, the inter-American System and the United Nations », *Political Science Quarterly*, septembre 1950, p. 415-430.

Lors de la fondation de l'O.N.U., une âpre controverse mit aux prises les tenants du régionalisme et ceux de l'universalisme. Avec la disparition de la coalition des Trois Grands l'espoir des partisans de l'universalisme s'est avéré irréalisable, et les systèmes régionaux, en particulier l'organisation interaméricaine, sont devenus les bases les plus solides de l'organisation internationale. En étudiant la période 1944-1950, l'auteur met en parallèle les efforts des conférences interaméricaines et les résultats des travaux de l'O.N.U. Il apparaît que ces Conférences peuvent servir d'exemple en matière de conciliation internationale et de sécurité collective. La méthode des traités dits « de progressive security » pourrait être appliquée utilement par les Nations Unies, ce qui

confirmerait la thèse régionaliste défendue à l'O.N.U. en 1945 par une partie des délégués américains.

« Amerikanskije imperialisty stremjatsja prevratit' O.N.U. v prostoj pridatok gosudarstvennovo departamenta S.S.A. » (Les impérialistes américains s'efforcent de transformer l'O.N.U. en une simple annexe du Département d'État des États-Unis), *Sovetskoe Gosudarstvo i Pravo*, n° 12, 1950, p. 1-3.

Alors que le gouvernement soviétique, fidèle à sa politique de paix et de coopération internationale, contient toutes les mesures visant à renforcer l'O.N.U. et à défendre le principe de l'égalité des États et celui de l'unanimité des grandes puissances sur lesquels repose l'organisation, le gouvernement des États-Unis viole ces principes pour mettre l'O.N.U. au service de ses projets agressifs.

Grâce à la pression qu'ils ont exercée, les États-Unis ont réussi à faire voter par l'Assemblée générale, réunie en sa cinquième session, des résolutions illégales qui sapent l'autorité de l'O.N.U. et dont les principales concernent l'attitude à adopter à l'égard de l'Espagne franquiste, la prétendue violation des droits de l'homme en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie, la prolongation des pleins pouvoirs accordés au secrétaire général de l'O.N.U. etc. De tels actes prouvent que les dirigeants actuels des États-Unis et du Royaume-Uni ne cherchent pas à coopérer effectivement avec l'U.R.S.S. mais simplement à établir des accords relatifs à cette coopération qu'ils pourront violer à l'occasion en rejetant la faute sur l'U.R.S.S. et en prétendant ainsi qu'une telle collaboration est impossible.

Mais le principe de l'unanimité des membres permanents au Conseil de sécurité constitue un obstacle sérieux à une transformation totale de l'O.N.U. en une annexe du Département d'État, ce qui explique que l'O.N.U. soit souvent l'objet d'attaques violentes de la part des milieux dirigeants américains.

BANERJEA (B. N.), *United Nations Reader*. Calcutta, 1951, 122 p. (3 s. 6d.).

Dans ce volume, le secrétaire de l'Association pour les Nations Unies de Calcutta a rassemblé les textes indispensables à la compréhension du fonctionnement des organismes internationaux et de l'évolution de la politique mondiale. C'est ainsi qu'il a réuni la Charte des Nations Unies, le statut de la Cour internationale de justice, les textes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention sur le génocide et du pacte de l'Atlantique. Sont reproduits, en outre, un article de M. Pate sur le rôle que joue le F.I.S.E. dans les pays d'Asie, une déclaration de M. Jaime Torres Bodet sur la contribution de l'Unesco à l'établissement d'une paix durable, le texte de la résolution sur la défense de la paix votée par l'Assemblée générale en novembre 1950 et plusieurs autres textes et articles importants. La partie documentaire du livre est précédée d'un exposé des buts, de l'organisation, des fonctions des Nations Unies et de leurs divers organismes spécialisés, dans lequel l'auteur insiste sur les aspects de leur œuvre qui intéressent plus particulièrement les nations asiatiques.

ZADOROŽNYJ (G.), « O.O.N. sozdannaja kak oplot sokhraneniya mira, prevraščajetsja v orudie agresivnoj vojny », *Sovetskoe Gosudarstvo i Pravo*. 1951, n° 2, p. 60-69.

L'O.N.U., créée pour le maintien de la paix, se transforme en instrument de guerre d'agression. L'entente et la coopération des grandes puissances qui ont fait leurs preuves pendant la deuxième guerre mondiale, ont été à l'origine de l'établissement du principe de l'unanimité des grandes puissances pour les votes au Conseil de sécurité. Devant l'attitude adoptée par les représentants anglo-saxons actuels à l'égard de ce principe, l'auteur rappelle les interventions de leurs prédécesseurs au moment de l'adoption de ce chapitre VI de la Charte qu'ils voudraient supprimer. Il passe ensuite en revue les divers moyens utilisés par les Anglais et les Américains pour faire de l'O.N.U. un instrument docile : substitution de commissions et de comités plus ou moins illégaux au Conseil de sécurité, tentative de subordination du Conseil de sécurité au Tribunal international, où les Anglo-Américains jouissent de la majorité, confusion volontaire des pouvoirs, renouvelant les erreurs de la Société des Nations, etc. A ces manœuvres faites à l'intérieur même de l'organisation s'ajoutent celles de l'extérieur qui, contrairement à l'esprit de la Charte de l'O.N.U., tendent à créer des organismes devant se substituer en fait à l'O.N.U. C'est le cas de l'Union occidentale et du pacte

de l'Atlantique, dont la structure militaire se double d'une vaste organisation politique. Les attaques actuellement dirigées contre l'O.N.U. se concentrent sur la procédure du vote au Conseil de sécurité, dont la modification enlèverait toute efficacité à l'organisation.

FEDERER (Georg), « Die U.N.O. von innen gesehen », (L'O.N.U. vue de l'intérieur). *Aussenpolitik*, mars 1951, p. 125-130.

L'auteur, qui a été membre d'une délégation envoyée par l'Allemagne occidentale en vue de participer au débat sur le rapatriement des prisonniers de guerre allemands retenus en U.R.S.S., s'est rendu compte que toute l'organisation est imprégnée de l'esprit anglo-saxon et que même les représentants des démocraties orientales en subissent l'influence. Après un rappel sommaire de la structure de l'O.N.U., l'auteur montre l'intérêt qu'aurait l'Allemagne à suivre de près ses travaux bien que n'étant pas elle-même membre des Nations Unies.

LAWSON (Ruth C.), « The United Nations Faces War », *Current History*, mars 1951, p. 158-162.

Depuis le début du conflit coréen, les Nations Unies ont dû examiner le problème de la lutte contre l'agression. Leur position a été affaiblie par le fait qu'elles ne disposent pas d'une armée propre et par l'existence de dissensions entre les membres au sujet des objectifs à atteindre. L'auteur relate les discussions qui ont eu lieu à ce sujet à l'Assemblée générale et expose la position des principaux pays; il affirme qu'il est impossible, contrairement à ce que pensent certains de ces derniers, d'aboutir à un *modus vivendi* avec les partisans de la révolution mondiale.

McLACHLAN (Donald), « The Death of Diplomacy », *Twentieth Century*, mars 1951, p. 173-180.

Les décisions prises par l'O.N.U. à propos du conflit coréen montrent qu'elle pourrait se laisser entraîner par certains de ses membres à des actes irréfléchis de nature à constituer une menace pour la paix mondiale. Et il semble que la méthode des discussions diplomatiques sur la place publique n'est pas la mieux adaptée aux buts recherchés. Reprenant les principales thèses soutenues dans « Politics Among Nations » par H. J. Morgenthau, l'auteur montre que la « diplomatie en public » exclut toute possibilité de compromis; l'U.R.S.S. ne croit pas en la diplomatie et les États-Unis sont très mal armés pour en user. Les Nations Unies ne pouvant appliquer leurs décisions autrement qu'en provoquant une guerre, les votes obtenus à la majorité sont totalement dépourvus de portée pratique et ne font qu'envenimer les relations entre les deux camps. L'auteur préconise donc un retour aux méthodes éprouvées de la diplomatie secrète, qui seules peuvent conduire à une atténuation du conflit actuel.

GOODRICH (Leland M.), « International Organization », *World Politics*, avril 1951, p. 408-416.

Malgré le grand nombre de travaux consacrés à l'histoire et au fonctionnement de l'O.N.U., il n'existe aucun manuel complet sur ce sujet. Toutefois trois ouvrages importants écrits en 1950 laissent présager que cette lacune sera bientôt comblée. Le livre de E. Jimenez, ayant trait à la procédure du Conseil de sécurité, montre d'une façon frappante les décalages existant entre les textes imprécis et les solutions pratiques adoptées. Hans Kelsen limite son choix aux problèmes purement juridiques posés par les Nations Unies. La valeur juridique de l'ouvrage est indiscutable, mais le caractère très technique en limite singulièrement la portée. L'intérêt de l'ouvrage de Werner Levi tient à ce que l'auteur utilise conjointement les méthodes et les données de la sociologie, de la psychologie et de l'anthropologie. Il tient pour irréalisable un gouvernement mondial et soutient que l'O.N.U., malgré ses imperfections, a atteint les limites des possibilités actuelles dans le domaine de l'organisation internationale. Néanmoins des progrès assez sensibles, quoique nullement spectaculaires, peuvent être réalisés dans les domaines économique, social et culturel.

LACHS (M.), « IV sesja ogolnego zgromadzenia narodow zjednoczonych » (Problèmes politiques et juridiques examinés à la quatrième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U.), *Panstwo i Prawo*, mai-juin 1950, p. 47-59. Voir *International Political Science Abstracts*, I-364.

Étude des principaux problèmes examinés au cours de cette quatrième session (notamment le problème chinois, la production de l'énergie atomique, l'admission de nouveaux membres, les questions coloniales et les débats du Comité juridique). Toutes ces questions sont considérées par l'auteur comme des aspects de la lutte entre le « camp impérialiste » et le « mouvement socialiste pour la paix ».

RIGGS (Fred W.), « Wards of the U.N. : Trust and Dependent Areas », *Foreign Policy Reports*, 1^{er} juin 1950, p. 54-64.

Les membres des Nations Unies qui administrent des territoires non autonomes se sont engagés, en signant la Charte, à favoriser le progrès politique dans ces territoires. L'auteur indique le rôle important du Conseil de tutelle, qui veille à l'exécution de cet engagement et peut envoyer des missions dans les territoires sous tutelle; l'Assemblée générale reçoit des rapports concernant la plupart des autres territoires non autonomes, volontairement présentés par les puissances qui les administrent.

L'auteur étudie ensuite les principaux problèmes qui doivent être résolus : mode de représentation des indigènes, répartition des pouvoirs, conflits avec la population non indigène. Il n'est nullement évident que l'autonomie entraîne automatiquement l'installation d'un régime véritablement démocratique; pour y préparer les populations indigènes, il faut confier à des fonctionnaires indigènes des responsabilités administratives de plus en plus étendues.

Dans le conflit qui oppose les puissances occidentales à l'U.R.S.S., les premières sont très vulnérables dans leurs territoires non autonomes, le nationalisme et les revendications sociales, allant de pair; aussi tout progrès politique contribue-t-il à la stabilité de façon appréciable.

NISIO (G.), « Considerazioni sul problema del veto », *Comunità Internazionale*, juillet 1950, p. 409-423. Voir *International Political Science Abstracts*, I-467.

Le droit de veto, tel qu'il est défini par les juristes, permet d'empêcher l'exécution d'une disposition législative — tel est, par exemple, le droit de veto que possède le président des États-Unis. Étant donné qu'aucune décision du Conseil de sécurité n'est exécutoire sans l'assentiment des cinq membres permanents, on ne peut pas dire qu'en émettant un vote négatif un membre permanent exerce le droit de veto. Un tel vote en effet empêche moins d'appliquer que de prendre une décision. La Charte définit clairement les conditions dans lesquelles divers genres de décisions peuvent être prises par telle ou telle majorité; il en était de même dans le pacte de la Société des Nations. Selon l'auteur, les expressions « abus du veto », « emploi illégitime du veto » sont donc, du point de vue juridique, dénuées de sens. Toutefois il est évident que, dans les faits, les membres permanents ont le pouvoir d'entraver l'action du Conseil; et puisqu'ils ont seuls ce pouvoir, les petites nations sont tout naturellement conduites à rechercher leur protection. L'auteur considère que si le fonctionnement du Conseil de sécurité est peu satisfaisant, la cause en est due à l'existence de blocs rivaux, et non à celle du veto.

HOVEY (A.), « Voting Procedure in the General Assembly », *International Organization*, août 1950, p. 412-427.

L'impasse dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité doit ramener l'attention sur l'Assemblée générale, jusqu'ici quelque peu négligée par les spécialistes qui étudient les Nations Unies. La procédure de vote de l'Assemblée générale exigeant une majorité des deux tiers dans les questions « importantes » présente un net avantage sur celle du Conseil de sécurité. Seulement l'interprétation de l'article 18 de la Charte soulève des problèmes délicats : Comment et quand déterminer les questions « importantes » ? A quelle majorité ? Les amendements proposés pour les questions importantes requiè-

rent-ils également la majorité des deux tiers ? Discussion de ces problèmes et exposé de la position des présidents de l'Assemblée (Spaak et Evatt).

LIANG (Y. L.), « Abstention and Absence of a Permanent Member in Relation to the Voting Procedure in the Security Council », *American Journal of International Law*, 4 octobre 1950, p. 694-708.

La procédure de vote au Conseil de sécurité soulève deux questions importantes, non réglées par la Charte : 1° Peut-on assimiler l'abstention volontaire d'un membre permanent à l'abstention obligatoire prévue par le paragraphe 3 de l'article 52 de la Charte ; 2° L'absence d'un membre permanent lors d'un vote sur une question de fond peut-elle entraver une décision du Conseil ? Résumé des discussions de la Conférence de San Francisco au sujet de l'abstention volontaire, de la pratique du Conseil de sécurité (de 1946 à 1949), des discussions et de la pratique récentes du Conseil de sécurité au sujet de l'absence d'un membre permanent, et des suggestions provenant d'autres organes des Nations Unies. En ce qui concerne le premier problème, la pratique du Conseil de sécurité de ne pas considérer l'abstention volontaire comme un vote négatif semble être définitivement établie et elle n'est pas nécessairement en contradiction avec le paragraphe 3 de l'article 27 de la Charte. Pour le deuxième problème, le soutien accordé aux décisions du Conseil dans l'affaire coréenne par un grand nombre d'États membres prouve que la majorité endosse la pratique du Conseil de ne pas attribuer à l'absence d'un membre permanent la valeur d'un vote négatif.

PLAISANT (Marcel), « A la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies », *Revue des deux mondes*, 15 janvier 1951, p. 193-214.

Les événements de Corée évoqués à toutes les séances du Conseil de sécurité ont orienté dans une large mesure les débats de l'Assemblée des Nations Unies au cours de sa cinquième session (19 septembre-15 décembre 1950). Durant cette session, il n'y eut pas moins de soixante-dix questions inscrites à l'ordre du jour ; les uns reprenaient des points déjà traités lors des sessions antérieures (procès dans les démocraties populaires), les autres avaient trait à l'actualité immédiate, par exemple : relations des États membres des Nations Unies et des institutions spécialisées avec l'Espagne. Le sort des anciennes colonies italiennes, réglé en principe lors de la quatrième session, fut évoqué à nouveau, ainsi que la question grecque.

L'expérience de ces dernières années a fait ressortir les pouvoirs limités du Conseil de sécurité, dont l'action est à la merci du veto des membres permanents. Il semble que si les événements comparables à l'agression coréenne se produisaient, le rôle de l'Assemblée générale grandirait aux dépens de celui du Conseil de sécurité. C'est une des conclusions principales de la cinquième session de l'Assemblée. Les deux points qui ont dominé les débats ont été le problème du contrôle de l'énergie atomique et le moyen de maîtriser la course aux armements : un comité de douze membres a été spécialement chargé d'étudier les solutions possibles. L'activité des Nations Unies répond-elle aux objectifs qu'elle s'est assignée ? L'Assemblée reste, malgré les antagonismes qui s'y affirment, le seul lieu où une certaine communauté morale peut influer sur les relations internationales.

GOODRICH (Leland M.), « Development of the General Assembly », *International Conciliation*, mai 1951, p. 229-281.

Comme toute organisation internationale, l'O.N.U. est à tout moment soumise à deux pressions opposées ; certains gouvernements exigent qu'elle s'en tienne aux objectifs et aux méthodes qui lui ont été prescrits au moment de sa création ; d'autres au contraire voudraient qu'elle s'adapte aux besoins nouveaux, et devienne un instrument de leur politique nationale ; l'auteur de cet article qui analyse les modifications survenues dans les rapports entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale insiste constamment sur le fait que cette modification est la conséquence de différends politiques.

Dans une première partie, il fait un historique du problème de la préservation de la paix depuis le XIX^e siècle, en insistant particulièrement sur le rôle de la S.D.N. ; il analyse soigneusement les pourparlers préliminaires à la Conférence de Dumbarton Oaks, et les décisions des conférences de Dumbarton Oaks et de San Francisco. Il étudie les limites que la Charte impose à l'action de l'Assemblée générale et montre

qu'elles ont eu moins d'importance que les limites imposées au Conseil de sécurité par l'évolution des relations entre les grandes puissances. La deuxième partie de l'étude est consacrée à l'analyse des rôles joués par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité en ce qui concerne les activités essentielles des Nations Unies. Malgré les tensions qui se sont fait jour dans son sein, l'Assemblée générale n'a jamais perdu sa primauté en ce qui concerne la formulation des principes généraux de coopération politique et le développement du droit international. Quant au Conseil de sécurité, il a été au début le principal organe des Nations Unies chargé de résoudre les conflits constituant une menace pour la paix; mais l'usage que l'U.R.S.S. a fait du veto a amené les puissances occidentales à confier de plus en plus cette fonction à l'Assemblée générale. Celle-ci demeure en outre la tribune préférée pour les déclarations spectaculaires et c'est elle, conformément aux dispositions de la Charte, qui s'est occupée de l'institution d'un ordre politique nouveau en Israël et en Corée.

C'est dans le domaine de la lutte contre l'agression et du rétablissement de la paix que la modification des rôles respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité a été le plus sensible, et l'auteur expose en détail l'accroissement des fonctions de l'Assemblée qui s'est manifesté à propos des affaires de Grèce et de Corée.

En conclusion, l'auteur montre que ce déplacement des fonctions du Conseil de sécurité au profit de l'Assemblée générale a progressivement transformé cette dernière en instrument de lutte contre l'U.R.S.S. et ses alliés. Bien que relativement mal adaptée à jouer un tel rôle, l'Assemblée conservera probablement son importance aussi longtemps que persisteront les causes de tension entre les grandes puissances.

Secrétariat.

HAMILTON (T. J.), « The U.N. and Trygve Lie », *Foreign Affairs*, octobre 1950, p. 67-77.

La nomination de M. Trygve Lie comme secrétaire général de l'O.N.U. en janvier 1946 est le résultat d'un compromis russo-américain. Mais l'attitude qu'il a adoptée dans l'affaire de Corée lui a aliéné l'U.R.S.S. Il dispose d'un grand pouvoir, dirige quatre mille fonctionnaires et exerce son influence principalement par ses déclarations publiques, et notamment par son rapport annuel et les discours qu'il prononce à l'ouverture et à la fin de chaque session de l'Assemblée. Il ne joue pas toujours le rôle d'un arbitre neutre. Ainsi il attaque en 1948 le système des pactes régionaux. En août 1950, au contraire, il se prononce pour le pacte de l'Atlantique. Cela tient à sa personnalité, à ses origines de social-démocrate anticommuniste et anticapitaliste. Selon l'auteur, il a été trop lent à comprendre le jeu des Soviétiques.

GROCKER (W. R.), « Some Notes on the United Nations Secretariat », *International Organization*, novembre 1950, p. 598-613.

Étant donné la multiplication prodigieuse des organisations internationales, il n'est pas étonnant que leurs secrétariats, et en particulier le Secrétariat des Nations Unies, souffrent de l'absence d'une conception cohérente et claire de leurs fonctions. Description de la structure du Secrétariat des Nations Unies, de la hiérarchie et des appointements du personnel, des langues et des techniques administratives utilisées. Critique des insuffisances constatées dans le recrutement du personnel. La lourdeur bureaucratique et l'hypertrophie administrative font du Secrétariat des Nations Unies un instrument coûteux et inefficace, qui ne soutient pas la comparaison avec le Secrétariat de la Société des Nations.

LANGROD (Georges), « Le Tribunal administratif des Nations Unies », *Revue du droit public et de la science politique*, janvier-mars 1951, p. 71-104.

Créé par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 24 novembre 1949, le Tribunal administratif des Nations Unies est, à côté de la Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire des Nations Unies, un *second* organe judiciaire international. L'auteur remarque qu'une institution analogue a existé entre 1928 et 1940 à Genève : le Tribunal administratif de la Société des Nations; il analyse longuement son statut, sa compétence, son rôle de tribunal international dans le domaine administratif.

Un comité consultatif fut chargé dès 1946 d'établir un statut du T.A.N.U.; ce statut, inspiré de celui du T.A.S.D.N., chargeait le T.A.N.U. de régler non seulement les contestations s'élevant entre les divers organismes, mais aussi tout conflit éventuel opposant ceux-ci à leurs fonctionnaires. Étant donné l'opposition du Secrétaire général à une telle extension de sa compétence, l'Assemblée générale adopta une solution qui reprend, en gros, la structure et la procédure du T.A.S.D.N.

La création du T.A.N.U. constitue une nouvelle étape vers l'établissement d'une juridiction administrative unique à l'échelle internationale; il est possible et souhaitable que son rôle grandisse rapidement.

On trouve en annexe le texte du statut du Tribunal administratif des Nations Unies ainsi que son règlement.

BORISOV (S.), « Otkaz Meždunarodnovo suda predostavit' general'nomu sekretarju O.O.N. isprašivaemye dlja nevo polnomošija (Refus du Tribunal international d'accorder au Secrétaire général de l'O.N.U. les pleins pouvoirs sollicités pour lui), *Sovetskoe Gosudarstvo i Pravo*, n° 3, 1951, p. 52-55.

Après avoir accusé la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie de violer les traités de paix de 1947 et en particulier les clauses concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, l'Assemblée générale réunie en sa quatrième session a demandé au Tribunal international de formuler ses conclusions sur quatre questions préliminaires concernant la procédure à suivre pour résoudre les problèmes ainsi posés. Le tribunal ayant répondu affirmativement le 30 mai 1950 aux deux premières questions posées, quatre juges, et notamment Krylov, représentant l'U.R.S.S., s'élevèrent contre cette conclusion et montrèrent que les faits invoqués ne relevaient pas de la compétence du Tribunal international, que les raisons tendant à justifier la démarche faite près ce tribunal n'étaient pas fondées et que, sans l'accord des parties intéressées, le tribunal n'aurait pas dû donner ses conclusions. Néanmoins, le 18 juillet 1950, le tribunal répondait à la troisième question, à savoir : le Secrétaire général de l'O.N.U. peut-il désigner le troisième membre de la commission prévue par les traités de paix et chargée de régler le différend, quand les deux parties en présence elles-mêmes représentées dans cette commission ne peuvent se mettre d'accord pour le faire. Après avoir entendu les représentants anglais et américains, le tribunal a répondu négativement à la troisième question et réfuté tous les arguments présentés. Tout en considérant que le tribunal a outrepassé ses droits en donnant ses conclusions, l'auteur reconnaît la valeur de son argumentation et se réjouit de voir qu'une opposition ait pu se manifester dans cette organisation internationale.

Assistance technique et pays insuffisamment développés.

BABY (Jean), *L'O.N.U. devant les problèmes de l'assistance technique et de l'économie des pays sous-développés*; travaux du groupe d'études sur l'assistance technique et les investissements en faveur des pays insuffisamment développés. Centre d'études de politique étrangère, Paris, s. d., 26 p. (s. p.).

L'auteur étudie en détail les principaux textes adoptés par les Nations Unies et par leurs organismes spécialisés dans le domaine de l'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Il montre que si ces résolutions sont généralement en accord sur les objectifs à atteindre, elles diffèrent souvent en ce qui concerne les modalités précises d'application, et il expose l'attitude des principales puissances intéressées à l'égard du problème de l'assistance technique.

L'étude est complétée par une bibliographie et par deux annexes : la première résume les propositions des Nations Unies, de l'O.I.T., de la F.A.O. et de l'Unesco pour l'assistance technique à fournir aux pays insuffisamment développés; la seconde donne, pour les quatre années à venir, une évaluation basée sur des plans officiels et relative aux besoins d'investissements globaux calculés par régions.

FRANCK (Peter G.) et FRANCK (Dorothea Seelye), « Implementation of United Nations Technical Assistance Programs », *International Conciliation*, février 1951, p. 61-80. Bien conçus et appliqués avec méthode, les programmes d'assistance technique des divers organismes des Nations Unies peuvent contribuer dans une mesure appréciable

au progrès des pays insuffisamment développés : la création par l'Assemblée générale, en novembre 1949, d'une administration pour l'assistance technique marque l'importance que ces programmes sont appelés à revêtir. Les auteurs exposent les divers problèmes que pose l'exécution d'un programme d'assistance dans un pays donné, quel que soit le but recherché : choix des méthodes, création d'une structure administrative adéquate, préparation du personnel technique.

Les missions des Nations Unies doivent également, pour réussir, obtenir la coopération de la population du pays où elles se trouvent et adapter leurs techniques aux problèmes locaux. L'instabilité politique qui règne dans certains pays peut entraver l'action des missions d'assistance, dont l'action est parfois considérée comme une atteinte à l'indépendance nationale. Les experts des Nations Unies sont souvent forcés de préconiser, même pour des raisons purement techniques, des réformes sociales vigoureusement combattues par les groupes réactionnaires; elles seraient acceptées plus souvent si les programmes d'assistance technique liés organiquement aux programmes d'aide financière. Malgré les nombreuses difficultés auxquelles se heurte l'exécution de ces programmes, les auteurs se déclarent convaincus de leur importance sur le plan pratique et confiants quant aux résultats.

NEAL (Marian), « United Nations Technical Assistance Programs in Haïti », *International Conciliation*, février 1951, p. 81-118.

L'auteur décrit d'une façon très détaillée les programmes d'assistance technique appliqués à Haïti par divers organismes des Nations Unies. L'Unesco mène depuis plus de deux ans dans la vallée de Marbial, située au sud de l'île, une expérience témoin d'éducation de base qui, pour de nombreuses raisons, a incontestablement échoué. En avril 1950, l'o.m.s. agissant en collaboration avec le bureau sanitaire de l'Union panaméricaine et le F.I.S.E. a mis à exécution un programme de contrôle du pian et de la syphilis dans les campagnes, dont les buts sont très ambitieux. L'application des projets des Nations Unies à Haïti s'est heurtée à de nombreuses difficultés, techniques et psychologiques — méfiance à l'égard des blancs, par exemple — mais, à défaut d'un succès complet, cette expérience fournit des enseignements utilisables ultérieurement.

Fox (Annette Baker), « International Organization for Colonial Development », *World Politics*, avril 1951, p. 340-368.

Les États-Unis se trouvent dans une situation paradoxale; en effet, tout en formulant contre le colonialisme une condamnation de principe, ils soutiennent en fait les puissances coloniales dans leur lutte contre les soulèvements des peuples coloniaux. Bien qu'il y ait incompatibilité entre les exigences de la sécurité militaire et l'idéologie démocratique, l'émancipation totale de ces peuples reste le but final; or seule une action internationale menée sur le plan économique permettrait de l'atteindre. La participation américaine à une telle action se heurte à la méfiance des puissances coloniales qui la qualifient d'impérialisme; cette réaction doit inciter à observer la plus grande prudence dans le choix des modalités d'intervention. Les fonctions actuelles des différentes institutions internationales dans le domaine colonial se classent sous les rubriques suivantes : 1. Orientation générale et encouragement (en particulier Conseil de tutelle, o.i.t. et Commission des Caraïbes); 2. Conciliation (Conseil de tutelle et différentes commissions régionales); 3. Recherche et échange d'informations (commissions régionales, F.A.O., o.m.s. et Unesco). 4. Coordination; 5. Aide technique. Il convient également de rappeler dans ce tour d'horizon les intérêts politiques qui s'affrontent au sein de ces organisations. Si le rôle de l'U.R.S.S. s'est révélé surtout négatif, celui des pays d'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient a eu une importance considérable. En constituant un bloc anticolonialiste intransigeant, ces pays ont gêné l'action des organisations internationales, et ont même travaillé souvent contre leurs propres intérêts. Les États-Unis ne devraient soutenir cette politique que dans la mesure où elle incite les puissances coloniales à intensifier le développement du territoire sur lequel s'étend leur souveraineté. Le contrôle effectif des institutions internationales ne dépend pas seulement du nombre de voix; les grandes puissances peuvent aussi orienter l'action de ces institutions par l'importance de leurs contributions financières. Les puissances coloniales soutiennent l'action coloniale de l'o.n.u. par respect pour l'opinion internationale et parce que cette action correspond dans une certaine mesure

à leurs intérêts. Les États-Unis devraient user de leur influence pour promouvoir sur cette base une entente internationale sérieuse, condition de toute action efficace. Les résultats atteints par les commissions des Caraïbes et du Pacifique Sud démontrent les avantages d'une telle entente.

B. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE ET QUESTIONS LÉGALES.

HAMBRO (E.), « The Relations between the International Court of Justice and International Organizations », *Western Political Quarterly*, septembre 1950, p. 326-334. Les États ne sont pas seuls à posséder aujourd'hui la personnalité juridique internationale : celle-ci est reconnue aussi aux organismes internationaux, comme l'a admis un récent avis consultatif de la Cour internationale de justice. Mais ces organismes ne peuvent pas porter un différend devant la Cour internationale de justice : seuls les États possèdent un tel droit (article 34 du statut de la cour). Cependant les organismes internationaux intergouvernementaux peuvent fournir des informations à la cour, soit à la demande de cette dernière, soit de leur propre initiative. Les avis consultatifs peuvent être demandés à la Cour internationale de justice par les États, par le Conseil de sécurité ou par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les autres organes de l'O.N.U. et les institutions spécialisées peuvent aussi le faire, à condition d'y être préalablement autorisés par l'Assemblée générale. Celle-ci a octroyé cette autorisation à un certain nombre d'institutions spécialisées.

BROOKS (E. A. S.), « Subsidiary Judicial Authorities of the United Nations Organization to Hear and Decide Claims by Individual and Corporations against States », *International Law Quarterly*, octobre 1950, p. 523-529.

De nombreuses personnes physiques ou morales ont été lésées ces dernières années par des décisions gouvernementales concernant leurs biens et notamment par des mesures d'expropriation. La compensation octroyée est souvent jugée insuffisante, et plusieurs juristes ont proposé la création dans le cadre des Nations Unies d'organismes judiciaires qui seraient compétents pour juger d'éventuelles plaintes dans ce domaine et des contestations entre personnes de nationalité différente.

L'auteur estime que, dans l'état actuel du droit international, ces propositions sont prématurées et inapplicables. Il recommande que les États portent ces conflits devant la Cour internationale de justice, dont le statut a été accepté par tous les membres des Nations Unies. Plutôt que d'instituer une nouvelle juridiction, il estime préférable de recourir plus fréquemment aux organismes existants.

C. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES.

Organisation internationale du travail.

POZNANSKA (K.), « Czył jest Miedzynarodowa Organizacja Pracy i jak ona broni praw zwiazkowych ? » (Qu'est-ce que l'O.I.T. et comment défend-elle les droits des syndicats ?), *Panstwo i Prawo*, mai-juin 1950, p. 111-119.

Fondée en 1919, l'O.I.T. était destinée à lutter pour la justice sociale, à combattre la misère et les privations et à assurer le maintien d'une paix durable. Mais, au cours de ses trente années d'existence, elle s'est révélée, selon l'auteur, comme un produit du libéralisme bourgeois dont le but est de favoriser, par voie évolutive, le développement du capitalisme. Il estime que l'activité de cette organisation est en contradiction flagrante avec ses principes et que l'opinion, très répandue en Pologne, qui lui attribue un caractère progressiste ne repose sur aucun fondement. En fait elle sert, selon lui, aux syndicats réformistes et aux représentants de la grande industrie, de terrain de rencontre pour une franche collaboration; ses buts sont « impérialistes ». Sa structure tripartite montre clairement qu'elle est fondée sur le principe de la collaboration des classes : les représentants des travailleurs n'occupent en effet qu'un quart des sièges, tandis que ceux des gouvernements en ont la moitié, le dernier quart revenant aux représentants du patronat. Selon l'auteur, la « machine électorale » utilisée par les

États-Unis met les éléments progressistes des démocraties populaires dans l'impossibilité d'influencer l'activité de l'O.I.T. Les problèmes qui se sont posés récemment à propos de la création d'un comité chargé d'enquêter sur la violation des droits des syndicats — comité qui n'aurait pu fonctionner qu'avec l'assentiment des gouvernements intéressés — a bien montré à quel point cette institution était devenue réactionnaire.

« Migrations et développement économique; Conférence préliminaire sur les migrations, Genève, avril-mai 1950 », *Revue internationale du travail*, août 1950, p. 101-128. L'un des objectifs essentiels de l'O.I.T. est une meilleure utilisation des ressources en travailleurs, sur le plan national et international; la Conférence préliminaire sur les migrations, qui s'est tenue à Genève du 25 avril au 9 mai 1950, devait élaborer un programme d'action pratique visant à faciliter les migrations et à leur faire jouer un rôle positif dans le développement économique universel.

Le présent article expose en premier lieu la situation actuelle en matière de migrations. Il existe, dans de nombreux pays d'Europe, une importante main-d'œuvre disponible pour l'émigration, mais sa mobilité est sérieusement entravée par des obstacles d'ordre administratif, économique ou financier; le B.I.T. avait estimé que la meilleure méthode pour contribuer à la solution du problème consistait à en saisir les gouvernements intéressés, au cours d'une réunion préliminaire.

La conférence, qui a d'abord procédé à un échange de vues général, a adopté trois résolutions. La première a trait à l'organisation des migrations, et énumère les mesures à prendre par les pays intéressés : détermination des besoins en matière de migrations, organisation des opérations de migration, recrutement et sélection des migrants, information et assistance, simplification des formalités, etc.; chacun des points est traité en détail, et des recommandations précises sont formulées. La deuxième résolution concerne les rapports des migrations et du développement économique, notamment dans les pays insuffisamment développés. La troisième s'attache à définir l'aide que pourraient apporter les organisations internationales, dans les trois domaines de l'organisation des migrations, du développement économique et de l'assistance technique. La conférence a également adopté une résolution générale qui couronne l'ensemble de ses travaux et pose avec force le problème des migrations devant les gouvernements et l'opinion publique.

La conclusion de l'article montre que plusieurs événements survenus depuis la fermeture de la conférence ont incité les gouvernements à traduire dans les faits les recommandations de la conférence, et à permettre à des millions de personnes de retrouver une raison de vivre et de contribuer à l'essor des pays qui les auront accueillis.

FINET (Paul), « Le syndicalisme et l'Organisation internationale du travail », *Problèmes*, août-septembre 1950, p. 473-486.

Les travailleurs ont toujours eu conscience que la lutte syndicaliste s'engageait sur le plan de l'entreprise, mais elle s'est peu à peu élargie dans le cadre de l'industrie, puis à l'échelon national elle s'est opposée aux gouvernements, expressions politiques des classes possédantes, enfin elle a été transposée sur le plan international.

Les premiers efforts vers l'internationalisme sont néanmoins anciens et remontent à 1830-1840. Mais il faut attendre 1864 pour les voir prendre une forme plus concrète. Signalons notamment : les internationales ouvrières, à partir de 1864; les fédérations syndicales internationales, depuis 1903 (avec le Secrétariat international, la F.S.I., la F.S.M., la C.I.S.L.); la législation internationale du travail.

La Conférence de Berlin de 1890, malgré son échec, les congrès de Zurich et de Bruxelles et la Conférence de Berne ont montré aux travailleurs la nécessité d'une organisation syndicale nationale et internationale et d'une protection du travailleur par une législation du travail. Cette série d'efforts devait aboutir à la création de l'O.I.T. (article 387 du traité de Versailles.)

L'O.I.T. comprend trois organes principaux : la Conférence internationale du travail, assemblée générale de tous les États membres; le conseil d'administration, composé de trente-deux membres, qui a pour mission d'exécuter les décisions de la conférence; enfin le Bureau international du travail, sorte de secrétariat permanent

de l'O.I.T. Cet organisme a survécu au traité de Versailles et a accentué constamment son caractère international; il groupe, au début de 1950, soixante pays.

ANKER (Desmond L. W.), « The International Labour Organisation and Agricultural Labour », *Rural Sociology*, septembre 1950, p. 251-260.

Après avoir brièvement décrit la structure de l'O.I.T., l'auteur étudie ses activités dans le domaine du travail agricole; outre l'adoption de plusieurs conventions le réglementant, il signale le travail accompli par le Comité permanent pour l'agriculture et par le Comité du travail dans les plantations. L'O.I.T. cherche à obtenir, pour les travailleurs du secteur agricole, la même protection sociale que pour les autres travailleurs. Elle doit collaborer à cette fin avec plusieurs autres organisations internationales, notamment avec la F.A.O. et l'O.M.S. Les principales questions dont elle s'occupe actuellement dans le domaine de l'agriculture sont la fixation des salaires minimums et des horaires maximums, les problèmes de l'emploi et de la main-d'œuvre, le développement des coopératives et l'influence des progrès techniques. Tout en développant ses activités dans ces domaines, l'O.I.T. a l'intention de prêter une attention de plus en plus grande aux régions insuffisamment développées de l'Asie et de l'Amérique latine, dans lesquelles l'agriculture emploie une très forte proportion de la population active.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

AYKROYD (W. R.), « Problems of Nutrition in South and East Asia », *United Asia*, 1950, n° 2, p. 119-123.

Sans doute est-ce surtout contre la famine que doit lutter la F.A.O. en Asie du Sud-Est; cependant, dans certains pays, tels que la Thaïlande, la famine est inconnue, mais la nutrition reste très déficiente et pose de graves problèmes.

Deux conférences régionales sur la nutrition ont été organisées par la F.A.O. : l'une à Baguio (Philippines), en 1948, la seconde à Rangoon, en 1950. Elles se sont toutes deux préoccupées des effets d'une alimentation à base de riz, et l'auteur expose leurs conclusions au sujet des insuffisances d'une telle alimentation et des possibilités de l'améliorer et de la compléter. La F.A.O. est actuellement en mesure de fournir aux gouvernements qui la demandent une assistance technique assez étendue.

WEILL (Gérard), « Les organismes internationaux au service de l'agriculture », *Revue du Ministère de l'agriculture*, avril 1951, « *Études et Monographies* », p. 93-106.

Avant 1914, il existait deux organismes internationaux s'intéressant à l'agriculture : la Commission internationale d'agriculture, fondée en 1899 et l'Institut international d'agriculture, fondé en 1905, l'un de caractère privé, l'autre de caractère intergouvernemental. Dans l'entre-deux-guerres, on assista à un développement et à une spécialisation de ces organismes. Signalons notamment sur le plan international l'Institut international d'agriculture, véritable organe consultatif de la S.D.N. en matière agricole, le B.I.T., le Comité d'hygiène de la S.D.N. et une série d'organismes ayant une compétence plus limitée, tel l'Office international du vin. Parmi les organismes privés, citons la Confédération internationale de l'agriculture, la Fédération internationale des techniciens agronomes, d'inspiration fasciste, à Rome, le Bureau international agraire à Prague, le Conseil paysan international à Moscou et le Centre agraire international à Paris.

Du fait de la guerre, l'activité de tous ces organismes s'est trouvée très ralentie, parfois suspendue; d'autre part d'autres organismes se sont créés sous l'impulsion d'animateurs fréquemment anglo-saxons. Parmi les organes intergouvernementaux dépendant de l'O.N.U. il convient de citer le Conseil économique et social et les commissions économiques régionales, ainsi que les différentes institutions spécialisées, F.A.O., I.L.O., O.M.S. La variété des tâches qui leur incombent montre bien la nécessité de coordonner l'action des différentes institutions spécialisées. Des organismes intergouvernementaux ont repris leur activité hors du cadre de l'O.N.U., tel le Comité consultatif international du coton. Dans le domaine privé, les deux faits saillants sont la naissance de la Fédération internationale des producteurs agricoles et la transformation de la C.I.A. en Conférence européenne de l'agriculture.

Le problème de la coopération entre les divers organes internationaux est si impor-

tant que la F.A.O. a constitué à titre consultatif un comité chargé des rapports avec les organisations internationales en vue de coordonner les efforts de tous les organismes intéressés.

Fonds monétaire international.

ELENENKO (N.), « Meždunarodnyj valjutnyj Fond i Meždunarodnyi Bank rekonstrukci i razvitija na službe finansovovo kapitala S.Š.A. » (Le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement au service du capital financier américain), *Vnešnjaja Torgovlja*, 1950, n° 9, p. 38-43. L'octroi de prêts et de crédits, qui constitue un des moyens de pénétration de l'impérialisme américain, s'effectue non seulement par les institutions privées et gouvernementales des États-Unis, mais aussi par l'intermédiaire du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. En effet les États-Unis y sont tout-puissants parce que d'une part les membres de cette organisation dépendent généralement du capital américain et que d'autre part ils en sont les principaux souscripteurs. En fait, les affaires du Fonds et de la Banque sont réglées par le Conseil consultatif national des États-Unis pour les questions monétaires et financières qui est une organisation d'État américain agissant dans l'intérêt de l'impérialisme américain, comme le montre l'identité de ses décisions avec celles de l'administration du plan Marshall.

Alors que, d'après leurs statuts respectifs, le Fonds international et la Banque internationale devraient travailler l'un au développement de la coopération monétaire internationale et à l'élargissement du commerce international, l'autre à la reconstruction et au développement économique des pays membres quels qu'ils soient, les deux organisations ont mené dès leurs débuts une politique partisane dans l'attribution des crédits et elles ont profité de la situation pour s'immiscer dans les affaires intérieures des pays débiteurs, aggravant ainsi leur situation économique.

SARWESWARA RAO (B.), « Exchange Rate Adjustments and the International Monetary Fund », *Economia Internazionale*, novembre 1950, p. 1074-1087.

Deux problèmes capitaux se posent en matière de règlement monétaire international; ils sont liés à l'existence d'un déséquilibre fondamental entre les monnaies et aux restrictions monétaires. On considère généralement que ce déséquilibre fondamental a sa source principale dans le jeu de la balance des paiements, ce qui permet de justifier toutes les dévaluations; cependant, dans certaines circonstances, on peut être amené à préférer une politique de restrictions monétaires.

Dans un état de stabilité économique générale caractérisée par le plein emploi, la dévaluation apparaît comme un remède efficace au déséquilibre de la balance des paiements. Mais, dans un état d'instabilité et de sous-production, il est difficile de ne pas lui préférer une politique de restrictions monétaires. On peut difficilement isoler, au cours d'une dépression, les facteurs de structure des facteurs purement cycliques; leur importance est difficile à évaluer si l'on songe à effectuer une dévaluation. La seule solution pratique reste encore l'établissement d'un système efficace de contrôle des devises. Vue sous cet angle, l'institution du Fonds monétaire peut être considérée comme un remarquable succès.

Le Fonds s'intéresse principalement aux problèmes des taux de change, des restrictions monétaires et aux dispositions concernant les réserves monétaires internationales. Il a poursuivi une saine politique en établissant des parités initiales en 1946 et en soutenant les dévaluations de 1949. Le Fonds s'est assigné pour prochaine tâche de permettre à ses membres d'abandonner les restrictions de change, exception faite pour le dollar. Ce plan exigerait d'ailleurs un réalignement complet des monnaies et la collaboration du Fonds avec l'I.T.O.

« The Bank and the Fund. The story continued », *Midland Bank Review*, février 1951, p. 1-9.

Dans quelle mesure le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont-ils répondu à ce qu'on attendait d'eux ? Pour répondre à cette question, le présent article examine les problèmes qui se sont

posés à ces deux organismes et les solutions qui y ont été apportées. C'est surtout dans ses relations avec la zone sterling que le Fonds s'est heurté à des difficultés : son opposition à toute modification du cours de l'or, au contrôle des importations, aux taux de change variable a dû à plusieurs reprises être abandonnée en faveur d'une attitude plus compréhensive. Ses activités dans les domaines autres que l'assistance technique n'ont pas été considérables.

Quant à la Banque, elle a consenti de nombreux prêts à long terme; sa politique de crédits s'est assouplie, et de nouvelles formes de crédit ont été élaborées : la garantie des gouvernements est acceptée de plus en plus souvent à la place d'un contrôle très strict de l'utilisation des fonds prêtés. Elle jouit de la confiance du public dans les pays à capitaux excédentaires et a pu procéder à plusieurs émissions d'obligations.

La contribution des organismes de Bretton Woods à la stabilisation et au progrès de l'économie mondiale a donc été considérable, mais une meilleure coordination de leurs activités est à souhaiter.

Organisation internationale des réfugiés.

SCHMIEDEN (Werner von), « Die Flüchtlingspolitik der Vereinten Nationen und des Europarates ». (La politique de réfugiés des Nations Unies et du Conseil de l'Europe.) *Europa Archiv*, 5 février 1951, p. 3695-3704.

Après un rappel de l'activité de l'U.N.R.R.A. dans le domaine de l'assistance aux réfugiés, la présente étude expose dans ses grandes lignes le statut de l'O.I.R. et dresse le bilan de son œuvre. L'O.I.R. ne pouvant prendre en charge les réfugiés arabes venant de Palestine, il a fallu créer une agence spécialisée (U.N. Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East, U.N.R.W.A.); cette agence n'a pas encore apporté de solutions aux problèmes qu'elle devait résoudre. Des programmes d'aide spéciaux ont été élaborés à l'intention des réfugiés venant de Grèce, de l'Inde et de Corée. Sur un plan plus général, les efforts des Nations Unies ont eu pour objet de donner un statut international aux réfugiés et d'organiser le Commissariat des réfugiés qui devait succéder à l'O.I.R. Sur le plan de la recherche, la contribution de l'Unesco à l'œuvre des Nations Unies pour les réfugiés a été considérable. Le Conseil de l'Europe a d'abord envisagé la question des réfugiés sous son aspect purement juridique, mais peu à peu il a abordé les aspects économiques du problème posé par leur réintégration.

JACOBSEN (Pierre), « L'œuvre de l'Organisation internationale pour les réfugiés », *Population*, janvier-mars 1951, p. 27-40.

En trois ans et trois mois l'O.I.R. a rapatrié 70.000 réfugiés et établi 835.000 émigrants dans de nouveaux pays. Il convient de faire le bilan de sa mission alors que celle-ci touche à sa fin. L'O.I.R. fut créée le 15 décembre 1946 en vue de remplacer les organisations qui s'occupaient des réfugiés avant la guerre. Les fonctions qui lui furent confiées dépassaient en variété et en ampleur celles qui furent exercées par les délégués de la S.D.N. L'O.I.R. assurait non seulement une protection juridique mais aussi une assistance matérielle aux réfugiés. Elle devait apporter en outre une solution durable au problème des personnes déplacées. Cependant l'action de l'O.I.R. se trouvait limitée dans le temps et dans l'espace. Ayant un caractère temporaire, elle était destinée aux personnes déplacées d'Europe centrale. Ce n'est que sous la pression franco-belge que ses fonctions furent élargies. L'action de l'O.I.R. a été limitée en raison du nombre restreint de ses membres (dix-huit États).

Pour remplir les différentes fonctions qui lui étaient confiées, l'O.I.R. a mis sur pied une « machine » composée de trois éléments : un conseil général, qui définit la politique de l'organisation, un comité exécutif de neuf membres, chargé de contrôler financièrement l'administration, enfin une administration dotée de pouvoirs très étendus et jouissant d'une grande liberté.

Les tâches auxquelles l'O.I.R. a fait face sont de quatre ordres : 1° *l'assistance matérielle* (700.000 D.P. hébergés en 1947, 105.000 actuellement); 2° *le rapatriement*, qui devait représenter la tâche essentielle de l'organisation (en fait 70.500 réfugiés seulement ont accepté en 1947 de rentrer chez eux); 3° *le rétablissement*, qui a représenté au fond la seule solution du problème, dans le cadre de vastes plans d'immigration; 4° *la protection juridique* assurant un statut légal aux réfugiés.

Lorsque l'O.I.R. disparaîtra, les problèmes politiques et économiques qui avaient motivé son existence auront été en assez grande partie résolus. Un problème humain demeure cependant entier. Le problème des réfugiés tendra à se rattacher au problème plus vaste des excédents de population, et l'O.I.R. verra une partie de ses attributions reprises par l'O.I.T.

BISTELHUEBER (René), « The International Refugee Organization », *International Conciliation*, avril 1951, p. 156-228.

L'existence de plus de soixante millions de réfugiés constitue certainement un des aspects les plus tragiques du monde de 1951, et les problèmes qu'elle pose sont parmi les plus difficiles à résoudre. Désirant leur apporter une solution d'ensemble, les Nations Unies, dès 1946, ont créé l'Organisation internationale pour les réfugiés; l'auteur de cette étude, après avoir situé le problème, procède à une description détaillée des activités de cette organisation.

Si les groupes de réfugiés n'ont jamais été aussi importants qu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, ils n'en ont pas moins existé depuis la plus haute antiquité, et les efforts faits à certaines époques pour leur venir en aide ne furent pas négligeables; l'auteur mentionne notamment les activités de la S.D.N. entre les deux guerres. Sa tâche était néanmoins insignifiante au regard de celle que dut assumer l'O.I.R. au moment où elle prit la succession de l'U.N.R.R.A.

Après avoir défini les problèmes qui se sont posés au moment de la formation de l'O.I.R., et notamment celui de la définition du « réfugié », l'auteur décrit sa structure et les relations entre ses divers organes. Deux chapitres indiquent, par pays, l'origine et la localisation des principaux groupes de réfugiés dont l'O.I.R. eut à s'occuper; deux autres chapitres décrivent ses activités en leur faveur : soins et entretiens dans des camps spéciaux; rééducation et formation technique; protection juridique; rapatriement dans quelques cas privilégiés, aide pour l'émigration vers des pays extra-européens.

Malgré tous les efforts de l'O.I.R., il reste, en Europe seulement, près de cinquante mille réfugiés dont le cas présente des difficultés insurmontables, et dans le monde plus de soixante millions de personnes auraient besoin de son secours; or elle doit disparaître définitivement à la date du 30 septembre 1951 et ne sera remplacée que par un haut-commissariat des Nations Unies, chargé uniquement de la protection juridique des réfugiés. Dans sa conclusion, l'auteur exprime l'espoir que l'œuvre si louable de l'O.I.R. pourra être reprise et que, par l'application des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, il sera possible de connaître enfin un monde sans réfugiés.

Fonds international de secours à l'enfance.

JACOBS (Samuel K.), « The United Nations International Children's Emergency Fund : an Instrument of International Social Policy », *Social Service Review*, juin et septembre 1950, p. 143-172 et 347-373.

L'auteur étudie en premier lieu l'origine du Fonds international de secours à l'enfance et les organisations qui l'ont précédé, et il insiste sur l'œuvre accomplie par l'U.N.R.R.A. Après avoir décrit la structure administrative et financière du fonds, il en examine les objectifs tels qu'ils ont été fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies : combattre les ravages de la dénutrition, aider à la reconstruction des établissements détruits par la guerre et former le personnel indispensable à l'application des programmes nationaux. L'application de ces principes, largement interprétés, a notamment conduit le F.I.S.E. à encourager l'élevage en vue d'améliorer la distribution de lait, à créer des camps de vacances, à poursuivre des recherches médicales en collaboration avec l'O.M.S. L'auteur cite de nombreux autres exemples, dans une étude systématique de l'œuvre du F.I.S.E., effectuée continent par continent et pays par pays.

D'autres parties de cette étude sont consacrées aux finances du F.I.S.E., à ses relations avec d'autres organisations et à des recommandations pour l'avenir; l'auteur estime que l'œuvre accomplie justifie amplement le maintien et le développement du F.I.S.E.

Organisation mondiale de la santé.

MACKENZIE (M.), « International Collaboration in Health », *International Affairs*, octobre 1950, p. 515-521.

Les origines, le programme, le fonctionnement et les premiers résultats de l'Organisation mondiale de la santé; l'apport de la délégation britannique.

WINSLOW (C. E. A.), « International Co-operation in the Service of Health », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, janvier 1951, p. 192-200.

Le contrôle des épidémies ne peut être réalisé qu'à l'échelle internationale; l'auteur énumère les principaux organismes qui, depuis le début du xx^e siècle, se sont consacrés à cette tâche. Le premier en date est le Bureau sanitaire panaméricain, créé dès 1902, qui a rendu des services précieux aux républiques américaines. L'Office international de l'hygiène publique, créé en 1909, a été beaucoup moins efficace. La Fondation Rockefeller commença à s'occuper des problèmes sanitaires en 1909 également, et l'auteur étudie en détail son importante contribution aux recherches effectuées dans le domaine de la médecine. Il examine ensuite l'œuvre accomplie par le Comité de la santé de la S.D.N. et, pendant et depuis la deuxième guerre mondiale par l'Institut des affaires interaméricaines.

Dans la deuxième partie de son article, l'auteur traite de l'O.M.S.; il décrit sa structure et ses activités, les principales méthodes qu'elle emploie, les objectifs qu'elle s'est fixés. En collaboration avec les organismes visant le même but, et avec l'aide des États-Unis, elle devra contribuer dans une mesure très importante à l'amélioration du niveau mondial de la santé.

« L'œuvre de l'O.M.S. dans l'Asie du Sud-Est », *Chronique de l'Organisation mondiale de la santé*, février 1951, p. 47-57.

La création d'un bureau régional pour l'Asie du Sud-Est représente le premier essai de décentralisation tenté par l'O.M.S. Établi à Delhi en juin 1949, le bureau collabore avec la F.A.O., le F.I.S.E., l'O.I.T. et l'Unesco. Actuellement des projets communs sont en préparation ou en cours d'exécution dans nombre de domaines : lutte antipaludique, hygiène de la maternité et de l'enfance...

Les programmes de lutte antipaludique en Afghanistan, en Inde, en Thaïlande consistent en opérations de grande envergure visant à améliorer la salubrité des villages et la production alimentaire. Les premiers résultats obtenus par le laboratoire de Simla dans la lutte antivénérienne ont rapidement confirmé l'impression première, à savoir que la syphilis était très répandue aussi bien dans les localités montagneuses de l'Inde que dans d'autres pays de l'Asie du Sud-Est. Il faut voir là l'origine des programmes tendant à sauvegarder l'hygiène de la maternité et de l'enfance et à lutter contre la mortalité infantile. Il faut signaler à ce sujet le travail remarquable accompli par les équipes sanitaires. La vaccination au B.C.G. sera complètement intégrée dans l'action de six centres F.I.S.E.-O.M.S. de formation antituberculeuse qui s'ouvriront dans l'Asie du Sud-Est au cours de 1951.

Enfin le bureau régional prévoit pour les années à venir une série de mesures visant à développer la lutte contre le typhus exanthématique, qui a brusquement pris en juillet 1949 une forme épidémique; il faut résoudre le problème de plus en plus grave des soins infirmiers, instituer des services d'experts-conseils, obtenir des fournitures médicales, du matériel d'enseignement et des bourses d'études.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

LESIEUR (Jacques), « Où va l'Unesco? », *Cahiers du monde nouveau*, 1950, n^o 45, p. 51-64. Les événements survenus à la Conférence de Florence ont attiré l'attention du grand public sur l'Unesco. Il convient de rappeler son but premier et ses tâches essentielles. Dans le domaine de l'enseignement, pris au sens large du terme, l'Unesco a dû résoudre deux problèmes majeurs : la formation d'éducateurs (stages d'études en Autriche et au Moyen-Orient) et le relèvement de l'enfance inadaptée (centre d'enquête ou d'études en Asie). Des missions d'éducateurs ont été envoyées dans certains pays, Philippines, Afghanistan, Thaïlande; une aide financière a été accordée à d'autres (Haïti, Inde).

Le rôle de l'Unesco ne consiste pas seulement à diffuser la science, mais également à favoriser son développement (postes régionaux de coopération scientifique, conférences d'experts; symposium de l'Institut de la zone aride en Israël). C'est dans le domaine des sciences sociales que l'activité de l'Unesco a été la plus importante (étude des tensions, enquête sur les préjugés raciaux).

La Conférence de Florence a adopté un projet de convention internationale préparé par l'Unesco en vue de supprimer les droits de douanes sur les échanges culturels (livres, films, reproductions de tableaux, disques). L'activité de l'Unesco en ce sens est capitale; elle a facilité et multiplié les contacts personnels, les échanges matériels (bons de livres, Conseil international des musées, Institut international du théâtre, index de traductions...).

Les problèmes de culture et d'éducation qui ont dominé les débats de la Conférence de Florence étaient centrés sur la contribution de l'Unesco à l'œuvre des Nations Unies en faveur de la paix. Bien que le programme de cette organisation ne porte pas sur des problèmes d'ordre essentiellement politique, on peut dire avec M. J. Torres Bodet que « l'affirmation de la primauté du social... et du spirituel... a une valeur d'exemple... ».

HICKEY (Owen), « Unesco and Peace », *Fortnightly*, août 1950, p. 107-112.

L'auteur, qui a assisté à la Conférence générale de l'Unesco, qui a tenu sa cinquième session à Florence en 1950, présente plusieurs observations à son sujet. L'intention de démissionner qu'a exprimée le Directeur général, M. Jaime Torres Bodet, ne lui a pas semblé justifiée par les divergences qui se sont manifestées entre ce dernier et les membres de la Conférence. Il approuve néanmoins le Directeur général de vouloir éviter que l'Unesco ne prenne parti dans les grands conflits mondiaux; il doute cependant que son activité dans le domaine de l'éducation contribue réellement à réduire les tensions internationales. La préservation de la paix n'est pas l'unique objectif à atteindre, et l'extension des activités de l'Unesco lui semble répondre à des besoins tout aussi essentiels.

BASTIAN (Maurice), « Les réalisations pratiques de l'Unesco », *Schweizerische Hochschul-Zeitung*, 1951, n° 1, p. 13-22.

Le programme de l'Unesco porte essentiellement sur les activités qui peuvent donner lieu à une collaboration internationale s'exerçant dans trois directions principales : compréhension internationale; lutte contre l'analphabétisme et développement de l'éducation; amélioration du savoir et coopération internationale. Pour l'Unesco, l'information constitue un mode d'action en vue de perfectionner les techniques d'éducation; c'est ainsi qu'elle organise des missions dans les États qui en font la demande, des stages d'études pratiques et patronne des expériences témoins d'éducation de base.

Afin de développer la recherche scientifique et la diffusion des connaissances acquises, l'Unesco oriente son action vers une coopération avec le Conseil international des unions scientifiques, tout en menant une action personnelle (Institut international de la zone aride, colloques scientifiques, postes régionaux de coopération scientifique). Dans le domaine des sciences sociales il faut signaler la création de l'Association internationale de sociologie, la publication du *Bulletin international des sciences sociales* et d'un catalogue analytique de thèses, mémoires, monographies, etc.

Le rôle essentiel de l'Unesco est de favoriser les relations culturelles internationales en facilitant les contacts et les échanges. Ainsi se sont constitués sous les auspices de l'Unesco le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines en 1949, le Conseil international de la musique, l'Institut international du théâtre. En outre, par ses catalogues de reproductions de tableaux, ses échanges d'informations, ses bibliographies, son *Index translationum*, l'Unesco est à même de promouvoir une véritable coopération intellectuelle internationale. Le système des bourses de l'Unesco joue un rôle essentiel dans le cadre de cette action.

Enfin, dans le domaine de l'information, l'Unesco se préoccupe de trois problèmes principaux : les besoins techniques de la presse, du cinéma et de la radio; la libre circulation des informations et des publications; les moyens de grande information en général. Il faut noter que pour exécuter cet important programme, l'Unesco, qui compte cinquante-neuf États membres, ne dispose que d'un budget de huit millions de dollars par an.

GARCÍA CALDERÓN (Ventura), « Actualité de l'Unesco », *Revue des deux mondes*, 15 février 1951, p. 577-583.

La détermination de l'Unesco de commencer l'œuvre d'émancipation par l'enseignement ne saurait être mieux comprise qu'en Amérique latine, où l'instruction a toujours été considérée comme un besoin essentiel. Ayant mis au point la technique de « l'éducation de base », l'Unesco reconnaît que cette éducation ne constitue pas une fin en soi, mais une première étape; cette activité relève de sept départements ou services divers, chargés d'exécuter le programme de l'organisation. Sans négliger des tâches apparemment utilitaires, elle s'efforce d'établir et de développer, dans tous les domaines de la culture, non pas une uniformité entre les consciences mais une compréhension réciproque et une tolérance mutuelle.

LAVES (W. H. C.), « Unesco and the Achievement of Peace », *Political Quarterly*, avril-juin 1951, p. 163-174.

La Conférence de juin 1951 doit résoudre le problème de la contribution de l'Unesco aux efforts des Nations Unies en vue de l'établissement d'une paix durable. Or l'examen de l'Acte constitutif de l'Organisation montre qu'à l'origine celle-ci devait contribuer au maintien de la paix et de la sécurité par l'éducation, la science et la culture. Toutefois ce texte présentait une certaine ambiguïté, permettant de considérer une telle participation comme une pure déclaration de principe. C'est cette interprétation qui a conduit à diviser le programme de l'Unesco, presque à la manière d'un plan d'enseignement universitaire, en disciplines séparées. Sans mettre en doute la valeur de ce programme, force est de constater qu'il n'a que des rapports lointains avec les objectifs initiaux. Un programme réellement approprié devrait comporter d'abord des recherches approfondies sur les causes de la guerre et les conditions de la paix, et sur les méthodes à adopter. (De ce point de vue le « Tensions Project » constitue un commencement de réalisation.) Tout en poursuivant ces recherches l'Unesco devrait essayer de toucher les personnes responsables des décisions politiques dans le monde entier pour les éclairer sur les dangers de la guerre, sur l'importance du bien-être économique et des droits de l'homme, et sur le rôle essentiel de l'O.N.U. dans la situation mondiale actuelle. D'autre part, l'Unesco devrait tout mettre en œuvre pour relever le niveau de l'éducation politique des pays insuffisamment développés et pour organiser le libre-échange international des informations. C'est seulement par cette action immédiate, en faisant directement appel à l'opinion mondiale, que l'Unesco remplira son rôle véritable.

II. COOPÉRATION INTERNATIONALE

GÉNÉRALITÉS.

CARMOY (Guy de), « Thoughts on Some Administrative Problems of International

Organisations », *Revue internationale des sciences administratives*, 1950, n° 3, p. 464-478. Les organisations internationales, nécessairement hétérogènes, connaissent de nombreuses difficultés dont plusieurs tiennent à la diversité du personnel employé : la compétence technique, l'esprit « international », les facultés d'adaptation vont rarement de pair. Les difficultés de recrutement proviennent du petit nombre de candidats qualifiés et sont accentuées par les différentes méthodes de sélection appliquées dans chaque pays ainsi que par la répartition géographique des employés. On ne peut éviter en particulier la quasi-monopolisation de certains services par quelques grandes nations. En matière de salaire, ce n'est pas le niveau des émoluments, généralement élevé, mais l'insécurité de l'emploi qui limite les possibilités de recrutement des organisations internationales. L'auteur examine ensuite un certain nombre de questions qui se posent durant la période postérieure au recrutement des candidats : classification des employés, formation professionnelle, possibilités d'avancement. Il insiste sur les conséquences psychologiques de l'instabilité de l'emploi, instabilité qui tient dans une large mesure aux pressions politiques exercées sur les employés. Cet article se termine sur quelques remarques d'ordre administratif (élaboration du budget, financement à l'aide de subventions nationales, comptabilité, fourniture de matériel).

HUTH (Arno G.), « International Organizations and Conferences. Notes of an Observer », *Social Research*, décembre 1950, p. 498-511.

La présente étude est un résumé du rapport présenté par l'auteur à la XI^e Conférence internationale de science, philosophie et religion, consacrée aux « Fondements de l'organisation du monde » (Université Columbia, 5-8 septembre 1950).

L'action des organisations internationales est surtout gênée par la disproportion qui existe entre la complexité et la multiplicité de leurs fonctions et les limites imposées par un budget insuffisant. La bureaucratie étouffe les ambitions constructives du personnel des organisations internationales, et une désillusion générale a remplacé l'enthousiasme des débuts.

Abordant le domaine des conférences internationales, l'auteur insiste sur l'importance de la participation de personnalités non gouvernementales et de techniciens ainsi que sur la nécessité d'une préparation psychologique et technique adéquate. Cet aperçu démontre que les fondements d'une organisation mondiale réellement efficace sont d'ordre spirituel et intellectuel d'une part, d'ordre administratif et technique d'autre part.

PROBLÈMES RÉGIONAUX.

H.A.C.D., « The South Pacific Commission. A New Experiment in Regionalism », *World Today*, septembre 1950, p. 394-406.

Créée en 1947 sur l'initiative du D^r Herbert Evatt, la Commission du Pacifique Sud comprend les représentants de six puissances : Australie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas; elle joue un rôle consultatif en ce qui concerne les problèmes communs aux territoires non autonomes situés dans la zone du Pacifique Sud. La résolution adoptée en 1947 par la Conférence des mers du Sud, réunie à Canberra, énumérait les nombreuses questions qui relèveraient de la commission, et les groupait sous sept têtes de chapitre : agriculture, économie, progrès économique et social, pêcheries, ressources forestières, hygiène, problèmes du travail.

Pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions, la commission a été pourvue d'un conseil de recherche et d'un secrétariat permanent. Elle organise les conférences du Pacifique Sud qui doivent jouer le rôle d'un parlement consultatif et dont la première a eu lieu en 1950 dans l'une des îles Fidji. Elle a obtenu la coopération des indigènes des territoires dont elle est appelée à s'occuper, et il n'y a plus aucune raison de douter de son succès.

LESTER (Sydney), « The Structure of World Order in Terms of Regional Functional Organizations », *Social Forces*, octobre 1950, p. 52-56.

L'auteur soutient qu'il est possible de maintenir et d'organiser la paix mondiale par l'intermédiaire d'organismes régionaux guidés par des spécialistes en matière de sciences sociales. Il critique les partisans du fédéralisme mondial et affirme que l'optique régionaliste s'adapte mieux à la diversité du monde contemporain et permet de construire plus efficacement des unités politiques étendues et intégrées.

A l'appui de sa thèse, il cite la Ligue arabe, la Commission des Caraïbes et la Commission du Pacifique Sud; il décrit la structure et les activités de ces « organisations fonctionnelles régionales » et montre que leur exemple autorise de vastes espoirs.

GROTHE (Hugo), « Europäische Auswanderung und Binnenwanderung in der Nachkriegszeit » (Émigration et migrations intérieures européennes d'après-guerre), rapport sur la Conférence préparatoire du B.I.T. (Genève, 25 avril-9 mai 1950). *Europa-Archiv*, 20 octobre 1950, p. 3441-3448.

Après un résumé sommaire du programme de l'o.i.t. en matière de migrations et de l'ordre du jour de la conférence figure un exposé sur la structure actuelle des mouvements migratoires dans le monde.

KOVER (J. F.), « Der Weg zum neuen Europa » (Le chemin vers l'Europe nouvelle), *Friedens-Warte*, 1951, vol. 50, n^o 3, p. 193-206.

Poursuivant une série d'études consacrées à l'évolution de l'organisation européenne

de Strasbourg, l'auteur dresse le bilan de la session d'août 1950. C'est l'opposition anglo-française qui est à l'origine des principales difficultés. Il s'agit avant tout d'une différence de mentalité qu'aggravent l'opposition des situations politiques intérieures, une conception très différente de la situation internationale et un égoïsme économique tenace. Toutefois une certaine amélioration a pu être constatée au cours de la session d'août, et les Britanniques ont abandonné leur attitude intransigeante, notamment en ce qui concerne le plan Schuman. Une autre opposition, en rapport étroit avec la première, existait entre l'Assemblée consultative et le Conseil des ministres, mais l'attitude conciliante du bloc anglo-scandinave a permis la mise en veilleuse de ce dernier. Toutefois la véritable solution semble être indiquée par le plan Mackay, qui préconise pour l'Assemblée consultative des « fonctions limitées mais des pouvoirs réels ». Au nombre des mesures concrètes prises à la session d'août figurent l'admission de l'Allemagne, les résolutions concernant l'armée européenne, la protection des droits de l'homme et le règlement du problème des autorités spécialisées.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.

SACCHETTI (Ugo), « Bretton Woods e i piani monetari internazionali, Società Italiana per l'Organizzazione Internazionale », Padoue, 1949, 327 p. (400 lire).

Cet ouvrage contient une étude très complète des plans d'organisation monétaire à l'échelle internationale. L'auteur commence par un historique des négociations qui se sont poursuivies entre la promulgation de la loi prêt-bail et la conclusion des accords de Bretton Woods. Il expose notamment les pourparlers anglo-américains de 1942 et 1943, les controverses sur le rôle futur de l'or dans les relations économiques internationales. La position de la Grande-Bretagne et celle des États-Unis se sont finalement cristallisées dans les plans Keynes et White, dont l'auteur donne une longue analyse et qui ont servi de base aux travaux de Bretton Woods. Le déroulement de ces travaux est relaté, et les textes anglais et italien des accords sont reproduits en annexe. L'auteur étudie ensuite les réactions suscitées par ces accords dans les divers pays et les polémiques qui ont précédé leur ratification par le Sénat des États-Unis. L'ouvrage est complété par une étude de l'accord anglo-américain de 1945 et par une description de la mise en marche de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international.

DERKSEN (J. B. D.), « Comparabilidade internacional das estatísticas da renda nacional » *Revista Brasileira de Economia*, juin 1950, p. 33-57.

A l'échelle internationale, les statistiques nationales ne présentent d'intérêt que dans la mesure où elles sont comparables; cette remarque s'applique particulièrement aux statistiques concernant le revenu national. Chargée d'étudier des méthodes tendant à permettre cette comparabilité à l'échelle internationale, la Commission de statistiques des Nations Unies a déjà publié plusieurs ouvrages dont on peut tirer une définition type du revenu national. L'auteur énumère les éléments dont la commission propose de tenir compte et examine les différences entre cette définition standard et les statistiques élaborées par divers pays.

Se basant ensuite sur les tableaux statistiques qui indiquent, pour divers pays, la part du revenu national fournie par les divers secteurs de l'économie et la part des diverses catégories de revenus, l'auteur montre les différences qui existent entre les pays à économie moderne et les pays moins développés. Il procède ensuite à l'étude du matériel statistique disponible au Brésil et passe en revue, dans sa conclusion, les difficultés auxquelles se heurtent les spécialistes même dans un pays qui dispose d'un appareil statistique aussi perfectionné que la Grande-Bretagne.

ANDREOLI (Silvio Bacchi), « La politica della piena occupazione », *Industria*, 1950, n° 3, p. 434-462.

Après avoir montré l'importance du « Rapport sur les mesures nationales et internationales à prendre en vue d'assurer le plein emploi », soumis en décembre 1949 au Conseil économique et social de l'O.N.U. par un groupe d'experts, l'auteur en résume le contenu.

Dans la première partie de ce rapport, les auteurs montrent qu'il est nécessaire de pratiquer une politique de plein emploi tant pour des raisons intérieures que pour assurer la stabilité des échanges. Ils examinent ensuite les principaux types de chômage et leurs causes.

La deuxième partie du rapport contient une analyse théorique du sous-emploi provoqué par une insuffisance de la demande globale et formule des recommandations de politique économique que l'auteur de l'article analyse en détail, de même que les mesures proposées pour assurer la stabilité du commerce international, l'élimination du déséquilibre structurel et le progrès des pays insuffisamment développés. Tout en formulant des critiques sur de nombreux points précis, l'auteur estime, avec J. M. Clark, que la situation mondiale justifie l'adoption d'une politique de plein emploi malgré les risques qu'elle implique.

KORABLEV (S.), « Vnešnetorgovaja ekspanzija amerikanskovo imperIALIZMA i Meždunarodnaja trgovlja organizacija » (L'Organisation internationale du commerce et l'expansion impérialiste du commerce extérieur américain), *Vnešnjaia Torgovlja*, n° 1, 1951.

Sous le couvert de la coopération internationale, les États-Unis s'efforcent de contrôler l'économie des autres pays, et la création d'une Organisation internationale du commerce projetée par les Américains servirait à consolider leur position sur les marchés mondiaux. En effet le statut proposé pour cette organisation exige des pays signataires de grosses concessions en matière de tarifs douaniers et de réglementation des importations et exportations, tout en donnant aux États-Unis la possibilité de protéger leur marché intérieur et d'user du dumping et des contingentements pour conquérir ceux des autres États.

Malgré les discussions qui ont eu lieu aux conférences de Genève et de La Havane, les accords de Genève (1947) et d'Annecy (1949) ont mis en vigueur un bon nombre des dispositions envisagées dans le projet. Cependant celui-ci n'est pas encore ratifié, et les désaccords qu'il suscite, même entre les pays ayant signé l'accord général de Genève, se sont particulièrement manifestés à la Conférence de Torquay consacrée aux tarifs douaniers et au commerce.

LOVINOSSE (Henri de), « Torquay », *Vie économique et sociale*, janvier 1951, p. 1-8.

Écrit pendant la Conférence tarifaire de Torquay, cet article dénonce vigoureusement l'esprit d'égoïsme national qui s'y est manifesté : il est indispensable, écrit l'auteur, de repenser le problème des échanges internationaux du point de vue de la convergence des intérêts. La seule fonction des barrières douanières doit être de protéger les producteurs de chaque pays non pas contre les effets d'une saine compétition, mais contre la concurrence déloyale de l'étranger, contre le dumping. Il faudra donc remplacer l'uniformité des tarifs douaniers par des tarifs variables de produit à produit, de pays à pays, et les tenir constamment à jour. L'application d'une telle politique exigerait l'institution de juridictions douanières et, pour chaque pays, d'un conseil général douanier chargé de déterminer dans son ensemble la politique douanière à suivre.

HAWTREY (R. G.), « Misura per la piena occupazione; rapporto degli esperti delle Nazioni Unite del dicembre 1949 », *Rivista di Politica Economica*, janvier 1951, p. 1-15.

Le rapport des experts de l'O.N.U. sur « les mesures nationales et internationales à prendre en vue d'assurer le plein emploi » présente un certain nombre de défauts. Parmi les causes du chômage, il n'est pas fait mention de l'insuffisance structurelle des capitaux, fort importante dans des pays comme l'Italie et l'Allemagne occidentale. Pour empêcher la chute du niveau de l'emploi, les experts se bornent à recommander le maintien du volume des investissements, sans distinguer entre les investissements en biens de production et les investissements en stocks de marchandises. Or en courte période les fluctuations de la demande effective sont plus étroitement liées à ces derniers; l'auteur étudie donc les variations de la demande qu'il appelle « intermédiaire » et du flux de moyens de paiement, variables les plus importantes, à son avis, pour la détermination du niveau de l'emploi en courte période. Le rapport a tendance à insister sur les mesures efficaces en longue période et à négliger les mesures efficaces à

court terme, telles que le contrôle du crédit et la manipulation du taux de l'intérêt. La fin de l'article critique la partie du rapport consacrée aux relations économiques internationales. Sans doute a-t-il raison, écrit l'auteur, de condamner la déflation et ses effets sur les échanges, mais pourquoi le rapport ignore-t-il systématiquement la possibilité de combattre la déflation dans un pays donné par des dévaluations monétaires dans les autres pays ? Là encore le rapport préconise surtout des mesures efficaces à long terme et néglige les remèdes rapides ; c'est sans doute son principal défaut.

CHRONIQUES BIBLIOGRAPHIQUES

La science politique contemporaine; contribution à la recherche, la méthode et l'enseignement.
Unesco, Paris, 1950. 740 p. (1.200 francs français).

Ce recueil publié sous les auspices de l'Unesco se divise en deux parties. La première décrit l'état actuel de la science politique dans vingt-deux pays : onze pays d'Europe, cinq pays d'Asie et du Pacifique, quatre pays d'Amérique latine et deux pays d'Amérique du Nord. Toutes les grandes cultures y sont ainsi représentées, y compris la culture communiste (voir « La science politique en Pologne » par G. S. Langrod, p. 185).

Ces articles sont très différents les uns des autres. Certains ne sont guère que des bibliographies annotées; d'autres s'efforcent d'expliquer diverses conceptions proprement nationales de la science politique par des considérations géographiques, historiques ou culturelles. A noter particulièrement les articles de Raymond Aron sur « La science politique en France » (p. 52), de Charles E. Merriam sur les États-Unis (p. 242), de W. A. Robson sur la Grande-Bretagne (p. 303), de E. Hastad sur la Suède (p. 157), de M. Royama sur le Japon (p. 322) et de J. Perticone sur l'Italie (p. 258). Certains auteurs traitent la question d'un point de vue philosophique au lieu de se placer dans un cadre national. C'est le cas, notamment, de Ch. Eisenmann : « Sur l'objet et la méthode des sciences politiques » (p. 96) ; et de A. Schaff et S. Ehrlich : « La conception du matérialisme en science politique » (p. 336). Benjamin E. Lipincott, adoptant également un point de vue philosophique, se livre à une vive critique de la science politique américaine (p. 216).

La deuxième partie traite de certains aspects particuliers de la science politique : « Les institutions politiques » ; « Partis, groupes et opinion publique » ; « Les relations internationales » ; « Organisation de l'enseignement et de la recherche ». La plupart de ces études concernent plus spécialement tel ou tel pays. Il n'existe donc pas une distinction très nette entre les deux parties de l'ouvrage.

En comparant, sur la base de ces articles, l'état de la science politique dans les principaux pays, on constate des différences frappantes entre les conceptions qu'on se fait du contenu de cette discipline, de ses méthodes et de sa place dans l'enseignement.

Aux États-Unis, la science politique occupe une place indiscutée dans les programmes de l'enseignement supérieur. Son étude est sanctionnée par les plus hauts diplômes. Elle touche à la théorie politique, au droit public, à l'administration publique, à l'étude comparée des institutions publiques, des relations internationales, des partis et de l'opinion publique. On insiste tout particulièrement, depuis quelques années, sur l'utilisation, dans ce dernier domaine, des concepts et des méthodes qui sont familiers à la sociologie et à la psychosociologie.

En Grande-Bretagne, la science politique est rarement conçue comme une discipline unique. Dans les universités, il existe des cours d'histoire moderne, d'administration publique, de droit public et de relations internationales ; mais dans les univer-

sités, les plus anciennes du moins, on étudie surtout la théorie politique, en insistant sur Platon et Aristote, dans ses rapports avec l'histoire universelle et la philosophie. La connaissance des valeurs absolues est considérée comme essentielle : c'est là une position très différente de la position empirique adoptée en Amérique.

En France, la science politique relève pour une part des facultés de droit et pour une part des facultés des lettres. Les établissements de création relativement récente, comme l'École libre des sciences politiques, fondée en 1870 et remplacée aujourd'hui par l'Institut des sciences politiques, étendent de plus en plus leur compétence à l'ensemble du domaine de cette science, tel qu'on le conçoit aux États-Unis. Les facultés de droit se consacrent surtout aux études d'administration et de droit publics. Depuis quelques années, on s'intéresse davantage à la politique et l'on utilise couramment les statistiques électorales. Dans les facultés des lettres, l'histoire et la géographie occupent une place plus importante que la philosophie politique.

Une conception juridique de la science politique prévaut en Allemagne et en Autriche. Dans les pays communistes, du fait d'une conception globale de la société, la science politique tend à être associée à la science économique, à la sociologie et à l'histoire. La méthode du « matérialisme dialectique » est appliquée à toutes ces disciplines.

La science politique a suscité un vif intérêt en Inde, où l'on a étudié les institutions autres que l'État, en s'appuyant sur des conceptions philosophiques témoignant d'une grande largeur de vues. Les études classiques, telles que l'Arthashastra et certaines études modernes sur la nationalité et les droits de l'homme, sont considérées comme importantes.

En Chine, les œuvres originales de science politique sont relativement rares et leurs auteurs sont très largement influencés par la pensée occidentale. La même remarque s'applique au cas du Japon; depuis la guerre, cependant, tout en continuant à utiliser surtout les méthodes historique et juridique, on s'y intéresse également aux points de vue psychologique, sociologique et marxiste.

Au Canada et en Australie, on se fait de la science politique la même conception qu'en Grande-Bretagne; en Belgique, la même conception qu'en France. Les pays scandinaves s'intéressent surtout aux études empiriques et-statistiques. En Amérique latine, on adopte un point de vue philosophique ou juridique.

Il est particulièrement intéressant de noter le contraste qui existe entre les points de vue nationaux en ce qui concerne les relations internationales. Les auteurs soviétiques adoptent une attitude nettement subjective pour appuyer la propagande et la politique nationale de l'Union soviétique. Leur méthode est à l'opposé de celle des auteurs français, essentiellement objective et fondée principalement sur l'histoire et la géographie. Les Allemands étudient surtout les relations internationales d'un point de vue juridique, multipliant les distinctions théoriques sans se préoccuper beaucoup de leur portée pratique; les Britanniques, au contraire, se préoccupent avant tout de l'organisation internationale comme d'un programme d'action pratique visant à assurer la stabilité. La conception américaine, telle que la présente Frederick L. Schumann, est synthétique : elle comporte des considérations sur l'histoire, la géographie, le droit, l'organisation, la sociologie et la psychologie (p. 593).

Bon nombre d'auteurs se sont efforcés dans ces articles de définir la science politique, mais le lecteur sera frappé davantage par la diversité des conceptions exprimées que par l'unité de cette discipline. De nombreux auteurs aiment mieux en décrire ou en classer les différents aspects qu'en donner une définition; ils laissent entendre que toute étude systématique de l'État et de ses activités relève de la science politique. Une telle délimitation du sujet n'est guère satisfaisante du point de vue scientifique, à moins qu'on n'établisse entre l'État et les autres groupes sociaux une distinction fondée sur des caractéristiques qui justifient l'emploi de techniques spécialisées. De nombreux auteurs insistent sur l'importance que présentent, en science politique, les relations d'opposition et les méthodes employées pour les modifier, telles que la guerre, la diplomatie, l'arbitrage, et divers moyens législatifs, juridiques ou policiers. Si l'on définit la politique l'art et la manière d'atteindre des fins de groupe malgré l'opposition d'autres groupes — en la distinguant ainsi de la science économique conçue comme l'art et la manière d'atteindre des fins individuelles ou collectives en triomphant de l'avarice de la nature — on se conformera à peu près à la conception que s'en font, implici-

tement plutôt qu'explicitement, les auteurs de la plupart des articles. La science politique aurait alors pour objet de formuler, de vérifier et de classer systématiquement toutes propositions utiles à la pratique de cet art ou permettant de prévoir les conséquences probables des activités de cet ordre (voir Quincy Wright : « Political Science and World Stabilization », *American Political Science Review*, mars 1950, pp. 2 sqq.). Une telle conception de la politique et de la science politique, tout en reconnaissant l'importance capitale de l'État — institution faite par excellence pour lutter contre l'opposition intérieure et extérieure — permet de déborder quelque peu le cadre de cette institution. La politique intervient en effet dans la conduite des affaires, tout comme dans les activités de l'Église, de l'Université et même de la famille, dans la mesure où ces institutions se trouvent en opposition avec des groupes, intérieurs ou extérieurs. De même la science politique ne se borne pas à l'étude de l'État et de ses activités, tout en laissant de côté celle des aspects proprement économiques de ces activités.

Une telle conception de la science politique n'est définie nulle part dans le présent volume, pas même dans l'introduction, où l'on trouvera un essai de généralisation fondé sur des comparaisons entre les différents articles. Cet ouvrage est bien plutôt une collection de matériaux à l'intention de tous les spécialistes qui souhaiteraient formuler ou vérifier une conception globale de la science politique.

Les passages relatifs à la méthodologie offrent un intérêt scientifique tout particulier. La plupart des auteurs reconnaissent l'utilité des méthodes philosophiques, historiques et juridiques, qui permettent une appréciation systématique des systèmes de valeurs, des processus d'évolution et des règles ayant reçu une sanction sociale. Plusieurs articles étudient l'utilisation des méthodes statistiques, sociologiques et psychologiques, surtout aux États-Unis, mais aussi dans les pays scandinaves et, à un moindre degré, en Angleterre, en France et au Japon. Ces méthodes visent à définir des concepts « opérationnels », c'est-à-dire pouvant être mesurés quantitativement, vérifiés par l'observation sociale et interprétés en fonction des modes individuels de comportement. Dans « Psychologie et science politique aux États-Unis » (p. 542), Lasswell classe les méthodes psychologiques utilisées d'après l'intensité des rapports entre l'observateur et le sujet observé. Ces méthodes vont de la brève interview qui caractérise les sondages Gallup et autres à l'interview plus prolongée, à l'analyse de documents, à l'étude biographique et psychanalytique complète des individus, enfin aux recherches ethnographiques détaillées sur les rapports entre la personnalité et la culture. Les nombreuses notes bibliographiques qui accompagnent cet article seront bien accueillies des spécialistes des sciences politiques auxquels ces nouvelles méthodes ne sont pas encore tout à fait familières.

En opposition marquée avec les méthodes qui viennent d'être décrites et où l'influence des sciences exactes et naturelles les plus avancées apparaît nettement, se trouve la méthode du « matérialisme dialectique », qui est employée dans les États communistes et qui, quel qu'en soit le fondement théorique, peut à juste titre être appelée dans la pratique la méthode des citations. Dans cette méthode, on ne parvient pas à la vérité par l'observation, l'expérience ou l'expérimentation, mais par l'interprétation d'assertions contenues dans la littérature classique du communisme, et plus spécialement dans les œuvres de Marx, d'Engels, de Lénine et de Staline. Cette impression est surtout celle d'observateurs extérieurs; les écrivains communistes eux-mêmes ne la confirment pas toujours. Schaff et Ehrlich, parlant du matérialisme dialectique en communistes, ne font pas un usage abusif des citations (pp. 336 sqq.); en revanche, Szczerba et Schelting, dans « L'État et le droit en Union Soviétique » (p. 392), notent que l'un ou l'autre des quatre classiques du communisme sont cités en moyenne quatre fois, et parfois jusqu'à cinquante fois, par page dans un article écrit par Vychinski pour l'ouvrage célèbre sur « L'État soviétique et le droit », dont il a dirigé la rédaction.

Cette méthode exégétique rappelle celle des théologiens dogmatiques du moyen âge plutôt que celle de la science moderne. Le lecteur occidental ne peut manquer d'être surpris de l'érudition qu'elle exige de la part des spécialistes communistes des sciences politiques. Cette remarque est d'autant plus vraie que les textes en question, notamment ceux de Marx et d'Engels, ont été écrits par des hommes n'ayant aucune expérience du gouvernement et ne pouvant guère prévoir les conditions dans lesquelles se déroulerait la lutte pour la réalisation de leur idéal. Ces textes relèvent de systèmes

d'idées rigides et nécessitent un effort herculéen d'interprétation pour s'appliquer à la situation actuelle dans les États communistes. Certes on ne peut faire cadrer la situation dans les pays non communistes avec les idées concernant ces pays qu'en déformant complètement la réalité, mais ce n'est pas difficile lorsque le public auquel on s'adresse est soigneusement protégé contre toute infiltration de nouvelles du dehors. Il est plus difficile en revanche d'expliquer à un citoyen communiste pourquoi, dans la société communiste, l'État n'a pas progressivement disparu comme l'avait prédit Engels, pourquoi le conflit avec les pays capitalistes qui encerclent le monde communiste est plus manifeste que la lutte des classes à l'intérieur de ces pays, contrairement à ce qu'avait prévu Marx, pourquoi enfin Staline considère que les directives et les plans du Politburo, bien que relevant de la « superstructure idéologique », sont plus importants pour le développement de la société soviétique que la « base matérielle » qui, lorsque le communisme est apparu, se réduisait à une technique agricole très primitive. Certes, tout en proclamant que la « base matérielle » constitue le facteur déterminant, la théorie marxiste accorde quelque importance, dans le cadre du « matérialisme dialectique », à la « superstructure idéologique » édiflée sur cette base. L'explication des contradictions qui se manifestent entre la théorie et les faits se trouve généralement dans d'authentiques mises au point de Staline lui-même, dont les thèses, même lorsqu'elles diffèrent largement de celles de ses prédécesseurs, n'en sont pas moins classiques. Le dogme communiste contient donc un principe d'auto-correction, qui n'est pas un principe scientifique mais un principe d'autorité. Les spécialistes de la science politique qui, comme Pashukanis, se hasardent à formuler des interprétations sans attendre que l'autorité se soit prononcée risquent de payer cher leur audace.

En dépit des conditions difficiles où se trouve placée la science politique communiste, sa doctrine, qui s'oppose à l'établissement de cloisons étanches entre la politique, l'économie, la sociologie et la psychologie, qui reconnaît le rôle des conflits tout comme celui de la coopération dans le développement social, qui attribue une influence réelle au processus historique de l'interaction entre l'esprit et le milieu, correspond à une conception d'une valeur considérable et elle mérite d'être étudiée par les spécialistes non communistes des sciences politiques malgré l'importance théorique qu'elle attache au déterminisme matérialiste. Le fait que les communistes insistent exagérément sur l'originalité de leur doctrine ne diminue en rien la portée de cette remarque. On est à tout le moins surpris de constater que des spécialistes occidentaux des sciences politiques, étudiant les lois électorales en Grande-Bretagne au XIX^e siècle, se bornent à considérer les textes du point de vue juridique, sans tenir compte des conflits sociaux et économiques auxquels répondent ces textes, ni des progrès techniques qui ont aggravé les conflits en question. Selon Schaff et Ehrlich « quand il étudiera un problème quelconque de la doctrine du droit et de l'État, le marxiste introduira dans sa représentation à la fois l'histoire et l'économie, il envisagera une règle de droit, non dans l'abstrait, mais dans son rapport le plus étroit avec l'ensemble du développement social du pays et de l'époque dont il est question. L'analyse formelle vient ici comme le couronnement d'un énorme travail préalable, tandis que, dans la science bourgeoise, c'est en général un but indépendant et abstrait » (p. 338). Il est exact qu'en Occident on constate une division du travail dans le domaine des sciences sociales comme dans celui des sciences exactes et naturelles; mais on ne peut dénier pour autant toute conception d'ensemble à ceux qui s'occupent d'un secteur limité, même si une division excessive du travail risque parfois de provoquer de tels résultats.

Pour le chroniqueur qui considère la question du point de vue occidental, l'intéressant article des professeurs Schaff et Ehrlich sur le « matérialisme dialectique » laisse pressentir les importants avantages qui pourraient résulter de libres échanges de vues entre spécialistes des sciences politiques des sociétés communistes et non communistes. En dépit de la rigidité de la doctrine, le marxisme interprété par Lénine et Staline contient des aperçus profonds qui pourraient être utiles aux Occidentaux; de leur côté, les marxistes auraient peut-être intérêt à comprendre que les spécialistes occidentaux des sciences politiques ont souvent exprimé les mêmes idées qu'eux dans des termes plus accessibles et mieux adaptés aux phénomènes étudiés. Le dogme est un mur, la science est un pont entre les diverses cultures. Si des échanges d'idées pouvaient rendre plus scientifique et moins dogmatique la pensée politique commu-

niste, le fossé entre les deux idéologies pourrait être en partie comblé et les tensions atténuées.

Dans l'ensemble, ce volume apporte d'utiles précisions sur la manière dont on conçoit, dans la plupart des pays du monde, l'État et les études le concernant. Il montre toutefois que la « science politique » n'existe encore qu'en tant qu'elle intéresse de nombreuses personnes. On dispose d'une abondante littérature de science politique. Cette science est enseignée dans de nombreuses universités, étudiée dans maintes revues et au sein de multiples associations. Mais elle n'existe pas au sens où son existence supposerait un accord général sur son contenu, sur ses méthodes, ou sur un système de propositions permettant de formuler des prévisions ou de procéder à des vérifications en matière d'art politique. Le concept de science politique varie considérablement d'un pays à l'autre, de même que les préoccupations essentielles de nombreuses écoles de pensée. Sans doute aux États-Unis a-t-on écrit davantage sur ce sujet, expérimenté un plus grand nombre de méthodes d'étude, reconnu plus largement l'importance de la science politique en tant que discipline universitaire; mais, partout dans le monde, des progrès encourageants ont été réalisés dans ce domaine. L'Extrême-Orient, l'Asie méridionale, le Moyen-Orient, l'Europe orientale et l'Amérique du Sud possèdent une abondante littérature sur la question; dans toutes ces régions, la science politique est enseignée dans les universités, et des associations nationales de spécialistes commencent à s'organiser.

Cette publication, qui s'inscrit dans le cadre de l'action entreprise par l'Unesco et par l'Association internationale de science politique en faveur des discussions et des recherches dans ce domaine, contribuera probablement pour une part importante à développer la science politique et à la faire connaître plus largement dans le monde.

Les grands problèmes des relations internationales qui font planer sur l'humanité la menace de la destruction relèvent de la science politique. La diffusion de l'esprit d'objectivité scientifique dans l'examen des faits et l'analyse attentive des causes et des conséquences ne peuvent donc que contribuer à renforcer la stabilité mondiale.

On trouvera dans les appendices les notices biographiques d'une cinquantaine de collaborateurs; la liste complète des comptes rendus et essais reçus par l'Unesco pour cette enquête (dont vingt-cinq études inédites), classés par pays et par auteurs; enfin un index des noms propres et un index des matières. Ce volume est donc appelé à prendre une place importante dans la littérature de science politique.

Q. WRIGHT.

« *La question raciale devant la science moderne* » : KLINEBERG (Otto), *Race et Psychologie*, publication Unesco, 44 p. (75 francs). LEIRIS (Michel), *Race et civilisation*, publication Unesco, 48 p. (75 francs).

Tous ceux qui sont familiers avec ce classique de la psychologie sociale, *Race Differences* du professeur Otto Klineberg, féliciteront l'Unesco de s'être adressée à cet éminent spécialiste pour lui demander d'exposer à un public plus large les aspects psychologiques du problème racial. Mais en vérité la petite brochure qui vient de paraître sur ce sujet ne se réduit pas à un simple résumé, ou à un exposé populaire des thèses auxquelles l'ouvrage principal était consacré. Il s'agit de la mise au point originale d'un problème repris dans son fond et dont la solution, illustrée d'exemples nouveaux et saisissants, est menée avec une élégance et une lucidité qui séduisent et convainquent à la fois.

La méthode des tests psychologiques est-elle capable de résoudre le problème de l'égalité ou de l'inégalité des races? La méthode a donné des résultats apparents; mais, chaque fois qu'on a pu éliminer le rôle différentiel que joue le milieu économique et social, les écarts ont tendu à s'amenuiser: si les noirs ou les Indiens des États-Unis se classent *en moyenne* au-dessous des blancs (situation aisément explicable par la ségrégation, l'inégalité des conditions économiques et des moyens d'éducation, etc.) les individus se distribuent de façon très différente. La meilleure preuve du rôle prédominant du milieu peut être tirée des expériences qui, dans le Sud, paraissent révéler une infériorité constante des noirs, tandis que ceux-ci arrivent à égalité avec les blancs dans les écoles de New York, qui sont les mêmes pour tous les enfants.

On pourrait supposer que l'émigration qui déplace les noirs du Sud vers le Nord est *sélective*, c'est-à-dire qu'elle fait appel aux meilleurs éléments de la population de

base. Le professeur Klineberg expose en détail les méthodes employées pour contrôler cette hypothèse spéculative. Dans les écoles du Sud, des recherches patientes ont montré que les futurs émigrés n'étaient nullement supérieurs aux sédentaires : en revanche, on a constaté à New York, à Washington et à Philadelphie que le niveau relatif des noirs par rapport aux blancs s'améliorait avec la durée de leur séjour dans un milieu favorable. C'est donc celui-ci, et non de prétendues aptitudes raciales innées, qui constitue la cause déterminante des inégalités.

Pour tenter d'éliminer le rôle du milieu on a voulu appliquer les tests psychologiques à des bébés ; mais même sur des nouveau-nés le milieu fait sentir son influence : la déficience intellectuelle apparente des bébés noirs n'est que la projection psychologique d'une autre déficience, celle-là trop réelle : la déficience du poids, explicable par la pauvreté du milieu d'origine. Les recherches chez les Indiens américains confirment ces résultats : des enfants indiens, élevés avec les mêmes soins que les enfants blancs, présentent des quotients intellectuels de 102, contre 81 pour leurs congénères économiquement et socialement défavorisés.

Ce bref résumé rend faiblement justice à la précision et à l'ingéniosité avec lesquelles le professeur Klineberg traque dans tous ses refuges successifs la thèse de l'origine raciale des différences psychologiques entre les hommes. Trop bon savant pour affirmer une égalité indémontrable (puisque'on ne peut jamais comparer que des individus et non des groupements ethniques), il se borne à détruire avec une incomparable rigueur les arguments de ses adversaires. Dans cette partie serrée dont dépend la justice rendue à des millions d'êtres humains, on ne sait s'il faut davantage admirer la ferveur morale qui anime l'auteur ou la subtilité d'un esprit critique qui démonte les argumentations hypocrites et prend en défaut les preuves prétendues — l'une et l'autre contribuant à rendre ce probe travail scientifique d'une lecture aussi passionnante qu'un roman policier à succès.

L'identité est parfaite entre la thèse du professeur Klineberg et celle qu'illustre une autre brochure de la même série, *Race et civilisation*, dont l'auteur est M. Michel Leiris. Pour l'un comme pour l'autre, le problème racial trouve son origine et son explication non pas dans la nature différentielle des groupes humains, mais dans des causes économiques et sociales. Seulement le professeur Klineberg aborde le problème en psychologue et en savant de laboratoire, tandis que M. Leiris, poète, écrivain et ethnologue, c'est-à-dire entraîné à toutes les formes de l'étude de l'homme, depuis l'introspection angoissée de *L'âge d'homme* jusqu'à l'analyse objective qui inspire son dernier ouvrage sur les langages secrets de certains rituels africains, se place d'emblée sur le terrain le plus large et aborde son enquête dans la perspective d'un humanisme intégral.

Il ne faut donc pas s'étonner si la voie qu'il suit aboutit à la conclusion à laquelle arrive également le professeur Klineberg plutôt qu'elle n'est rigoureusement parallèle au chemin emprunté par ce dernier.

M. Klineberg avait montré que les inégalités de niveau psychologique, révélées par certains tests, entre des échantillons de groupes raciaux différents, ne pouvaient jamais être mises en corrélation avec les caractéristiques raciales proprement dites, mais seulement avec les différences de niveau économique et d'avantages sociaux dont ces groupes se trouvent bénéficier. C'est aussi vers la structure économique et sociale que se tourne M. Leiris, mais pour lui demander de rendre compte moins des différences illusoire entre les groupes que de l'illusion — entretenue de façon intéressée, à chaque période de l'histoire, par le groupe le plus favorisé — selon laquelle ces prétendues différences correspondraient à la réalité. L'immense mérite de M. Leiris est donc d'arracher le problème racial à la facticité d'une critique purement formelle. Car, en se contentant d'affirmer que la croyance en l'inégalité des races n'est pas vérifiée par l'expérience scientifique, on ne résout qu'une moitié du problème. Pourquoi cette croyance est-elle si tenace, malgré l'inexistence de son fondement théorique ? A quelle réalité objective correspond-elle donc ? Quelle est la secrète monstruosité complémentaire de celle dont elle essaie de dresser le fantôme pour tenter de se dissimuler derrière ?

Avec un courage considérable, M. Leiris nous rappelle à la réalité : il nous montre que, si atroce qu'il ait pu être, le nazisme n'est qu'un aspect, orienté dans son application et limité dans le temps, d'un racisme dont la société occidentale est responsable

à l'égard de groupements humains beaucoup plus vastes et d'une période de l'histoire infiniment plus étendue. Il cherche la raison profonde de ce racisme dans la volonté d'une fraction de l'humanité d'en assujettir une autre et de l'exploiter à son profit.

On aperçoit donc, dans notre civilisation, une contradiction flagrante entre deux tendances : c'est au moment où elle s'étend à toute la terre et s'efforce d'assimiler toutes les sociétés humaines qu'elle paraît vouloir dénier au plus grand nombre d'entre elles la capacité de participer à ce résultat.

Quelle est, se demande M. Léiris, l'origine théorique de ce paradoxe intéressé ? Il la trouve dans la confusion constante que nous commettons entre *faits naturels* et *faits culturels*, confusion qui nous empêche de distinguer entre l'héritage racial et l'héritage social de l'homme.

Héritage racial d'abord. Qu'est-ce qu'une race ? Autant il paraît facile de définir cette notion dans l'abstrait, autant la tâche se révèle difficile quand on constate d'une part l'universalité du métissage, et de l'autre l'absence de coïncidence entre le fait naturel de la race et les faits culturels avec lesquels il ne parvient jamais à coïncider : civilisation, langue, religion. C'est que la notion de race ne recouvre, en dernière analyse, que des « ensembles caractérisés par certaines concentrations de caractères physiques, ensembles temporaires puisqu'ils procèdent de masses nécessairement changeantes (par leur mouvement démographique même) et engagées dans un jeu historique de contacts et de brassages constants » (p. 13).

Si la notion de race est insuffisante pour permettre d'établir entre les hommes des classifications stables et fondant une hiérarchie, on se tournera vers l'aspect social : on envisagera les civilisations. Car le temps n'est plus où l'on osait confondre sous l'épithète générale de « sauvages » tous ceux (les non-Occidentaux) à qui on déniait le privilège de posséder la Civilisation. Après l'antiquité, on a dû intégrer progressivement au domaine civilisé l'Inde, la Chine, le Japon, puis l'Amérique précolombienne, « mais il a fallu à l'intelligence occidentale un temps beaucoup plus long pour admettre que des peuples peu avancés au point de vue technique et n'ayant pas d'écriture... possèdent néanmoins leur civilisation... » (p. 19).

Et pourtant la culture ou civilisation est un fait humain aussi universel que la race. Si celle-ci est transmise par *hérédité*, la culture l'est par *tradition*, et toutes deux représentent, sur des plans différents, la somme des réponses fournies par les générations précédentes au cours d'une histoire dont aucun groupe humain n'est totalement dépourvu. Et M. Léiris montre comment la tradition sociale, bien plus que l'hérédité biologique, façonne la personnalité individuelle. Or, si les civilisations constituent dans le déterminisme humain les réalités les plus essentielles, il importe de remarquer qu'elles tirent et développent leur substance de leur interdépendance. Tel est le cas de notre culture, qui vit largement de mathématiques dues aux Arabes, d'inventions techniques (acier, verre, porcelaine, poudre à canon) empruntées à l'Inde et à la Chine, enfin de produits agricoles et industriels (caoutchouc, pommes de terre, arachide, manioc, maïs, cacao, tabac, vanille, tomate, etc.), dont la connaissance et l'usage nous viennent des Indiens d'Amérique.

Il reste cependant toujours possible de définir, dans l'espace et dans le temps, des cultures douées chacune d'une physionomie qui lui est propre. Essaiera-t-on de prétendre que leurs différences sont liées à des caractères raciaux, comme si chacun des divers groupes ethniques était « prédisposé à l'élaboration de certaines formes culturelles ? » (p. 32). Mais toute civilisation est l'œuvre de la collaboration de plusieurs races ; l'ancienne Égypte en offre un exemple saisissant ; l'histoire de la Chine, celle de l'Islam montrent qu'une même race peut être l'agent de transformations culturelles considérables. Et la différence entre les Vikings du IX^e siècle et les paisibles fermiers scandinaves d'aujourd'hui — illustration d'une situation si fréquente dans notre Europe — est la preuve que les mœurs peuvent se modifier sans que la composition raciale soit substantiellement altérée. Les exemples européens tirent une signification particulière de la prétention de notre civilisation à occuper la première place : « La fortune culturelle des peuples européens... est liée au fait que ces populations se sont trouvées en mesure d'avoir de nombreuses relations entre elles comme avec des populations différentes » (p. 37). Mais même l'Afrique, si longtemps isolée, a vu se développer de façon entièrement indépendante, dès avant le XV^e siècle, de grands États où les techniques du bronze et de l'ivoire auraient pu servir d'exemple à l'Europe du même temps.

Il faut donc se convaincre de l'impossibilité d'établir une hiérarchie entre les cultures : « En vérité, on peut dire de presque toutes... qu'elles ont respectivement leurs échecs et leurs réussites, leurs défauts et leurs vertus » (p. 39). Telles d'entre elles, qui nous paraissent inférieures, ignorent les misères attachées chez nous à l'état de veuve ou d'orphelin; ou bien elles semblent avoir résolu de façon féconde le problème de la santé mentale, qui tend à prendre dans notre société une importance de plus en plus grande : elles sont « moins armées que la nôtre... mais, en revanche, jouissent peut-être d'un meilleur équilibre au point de vue des relations sociales » (p. 42).

M. Leiris peut donc légitimement conclure que « dès qu'on abandonne le terrain de la biologie pure, le mot race » perd toute espèce de signification » (p. 43). S'il en fallait une confirmation supplémentaire, on la trouverait dans le fait « que le préjugé racial n'a rien de général et que son origine est récente » (p. 43). Lié à des antagonismes reposant « sur la structure économique des sociétés modernes, c'est dans la mesure où les peuples transformeront cette structure qu'on le verra disparaître » (p. 46).

Pour effectuer cette démonstration et lui donner toute la force décisive qu'elle comporte, on doit se rendre compte que M. Leiris est parvenu à ramasser, en moins de 50 pages, l'essentiel des connaissances acquises sur les rapports entre nature et société, biologie et psychologie, culture et personnalité. C'est donc un véritable traité d'ethnologie générale, sans doute en miniature, qu'il a conçu et réalisé avec une puissance synthétique, une clarté d'esprit et une vigueur stylistique absolument hors de pair. Un ethnologue purement ethnologue aurait risqué de s'épuiser à l'entreprise; on admirera que l'Unesco ait senti que, pour accepter une telle gageure, et surtout pour la tenir avec succès, il fallait un homme alliant les connaissances scientifiques les plus vastes et les plus solides au don d'expression du poète et à la lucidité du biographe. C'est parce que M. Leiris a tout cela à la fois que nous lui devons un texte dense et clair comme un cristal et dont on peut croire qu'il est destiné à occuper, dans la littérature ethnologique et sociologique, une place analogue à celle qu'on reconnaît en philosophie aux célèbres *Dialogues d'Hylas et de Philonous* de Berkeley. Comme l'évêque anglais du xviii^e siècle, M. Leiris sait être accessible au profane sans jamais consentir une complaisance; allier la complexité de la pensée à la simplicité de l'expression; ne rien omettre sans être lourd; et convaincre dans la brièveté. Bel exemple de réussite avec une incomparable économie de moyens!

C. LÉVI-STRAUSS.

DAVIS (Harold E.), *Social Science Trends in Latin America*. American University Press, Washington, D.C. Publié en collaboration avec la Inter-American Bibliographical and Library Association. Washington, D.C., 1950, 136 p.!

Cet ouvrage, que complète une bibliographie sélective, rendra sûrement d'utiles services à ceux qui s'intéressent aux sciences sociales et à leur évolution en Amérique latine. L'auteur a donné à l'expression « sciences sociales » un sens très large, courant aux États-Unis, mais que certains n'admettront sans doute pas. C'est ainsi qu'il fait entrer l'histoire et la géographie dans le domaine des sciences sociales.

Les deux premiers chapitres de l'ouvrage examinent l'évolution des sciences sociales et le développement de la pensée sociale en Amérique latine. Les chapitres suivants sont consacrés respectivement à l'étude de la sociologie, de la psychologie sociale, de la science politique, de l'économie, de l'histoire, de la géographie, de l'anthropologie, des aspects sociaux de l'éducation et du travail social. Dans chaque chapitre une brève introduction analyse l'évolution générale au cours des trente ou quarante dernières années. Vient ensuite l'examen de chaque pays pris séparément : état des études, enseignement, publications, tendances. M. Davis examine soigneusement les différents courants qui ont prévalu successivement dans les divers pays de langue espagnole et portugaise du Nouveau Monde et, en étudiant la situation actuelle, il souligne l'effort qui a été fait par diverses organisations internationales, notamment en matière de sociologie et d'éducation, et constate l'augmentation du nombre des publications et l'amélioration de leur qualité dans le domaine des sciences sociales, ainsi que le développement — remarquable — des organisations interaméricaines qui s'en occupent de nos jours.

G. R.

C I N Q U I È M E P A R T I E

TRIBUNE LIBRE

LA CONCEPTION GÉNÉTIQUE DE LA RACE

*Au rédacteur en chef
du Bulletin international des sciences sociales,
UNESCO.*

Londres, le 25 avril 1951.

Monsieur,

Il convient de féliciter l'Unesco d'accueillir dans le *Bulletin international des sciences sociales* des articles de spécialistes des sciences exactes et naturelles qui désirent échanger des idées avec leurs collègues des sciences sociales, car il ne peut en résulter qu'une collaboration féconde entre les différentes branches de la science. Nous craignons cependant que l'article du D^r Darlington sur « la conception génétique de la race dans l'espèce humaine » ne soit, à cet égard, très décevant; l'auteur a en effet commis l'erreur si communément répandue de supposer que les limitations qu'impose à l'être humain sa constitution chimique s'appliquent de manière identique à l'homme social.

Plusieurs passages de son article appellent certaines observations critiques que nous présenterons sous les rubriques suivantes : a) La race dans l'espèce humaine; b) La détermination génétique des « caractéristiques supérieures d'ordre intellectuel et affectif »; c) L'apparition de « nouveaux types d'individus » et de « nouveaux talents »; d) L'hérédité et le milieu; e) L'avenir.

La race dans l'espèce humaine.

La notion de « race dans l'espèce humaine » présente pour le D^r Darlington les caractères suivants : a) groupes d'appariement, formés dans des conditions non seulement d'isolement géographique, mais également de solidarité sociale relative dans un isolement social relatif; b) mobilité, c'est-à-dire possibilité de sortir des groupes « raciaux » coexistants ou d'y entrer; c) caractères non seulement physiques, mais se rapportant également aux dispositions intellectuelles et affectives, au métier ou à la profession exercés et à la condition sociale; d) caractères apparaissant non pas dans une seule génération, mais dans plusieurs générations successives; enfin, et surtout e) précision statistique. En d'autres termes, certains gènes ou certaines combinaisons de gènes ou certains caractères déterminés par des facteurs génétiques distinguent nettement « dans l'ensemble » (p. 504) un certain groupe de personnes d'un autre groupe. Utilisé avec des caractères directement liés aux gènes, ce concept de la race a, croyons-nous, rendu des services aux biologistes. Mais, s'il est employé avec des caractères qui ne sont révélés qu'à travers des données « humaines », c'est-à-dire des données ayant trait à la personnalité, aux actes, à la fonction et à la condition sociales, il ne peut être d'aucune utilité au spécialiste des sciences sociales, qui cherche à établir un système de classification applicable à la population humaine.

Ce que le spécialiste des sciences sociales recherche en matière de classification, c'est un système qui, tout en permettant de grouper les semblables avec les semblables, emploiera des « unités » reliées logiquement aux phénomènes sociaux. Lorsque la « race » a été utilisée dans ce dessein, elle a souvent offert au racisme un argument respectable de caractère pseudo-scientifique. C'est ce qui résulte lorsque pour une personne ou un groupe donné, on considère que certains caractères directement asso-

ciés aux gènes sont compatibles avec des caractères auxquels ne se rapportent que des données « humaines » (ainsi que certains caractères totalement imaginaires). Un seul caractère sert alors d'indice d'appréciation pour tous les caractères de la personne ou du groupe. C'est pourquoi nous constatons fréquemment que la couleur de la peau sert à déterminer le niveau intellectuel ou les « aptitudes d'ordre culturel ».

Le D^r Darlington prévient, jusqu'à un certain point, une telle interprétation abusive en écrivant : « C'est pour des raisons de commodité, quand il s'agit de telles caractéristiques particulières des hommes ou de tels rapports particuliers entre eux, qu'on décidera à quel stade un groupe quelconque s'appellera une race, comme étant distinct de tout autre groupe » (pp. 504-505). Cette conception introduit dans la discussion l'idée que le groupe n'est « racial » qu'en fonction du caractère qui a été expressément choisi pour différencier les groupes. Elle nous semble exclure tout concept racial unique en faveur d'un concept racial multiple. Elle substitue à l'idée que chaque personne appartient à une race déterminée, l'idée qu'elle appartient simultanément à plusieurs races, suivant les caractères qui auront été retenus pour la classification raciale. Si tel est le véritable sens de la conception du D^r Darlington, nous ne voyons pas ce qu'on peut gagner à appliquer le mot « race » aux nombreux groupes auxquels appartient une personne quelconque. L'inutilité du concept de la race multiple est manifeste lorsque l'idée de « race » n'est connue que par les mêmes données « humaines » qui servent à nous faire connaître le caractère social du groupe.

Les acrobaties verbales auxquelles on est obligé de se livrer si l'on associe la race à la caste, à la classe ou à la nation ne peuvent guère conduire qu'à des confusions et à des inexactitudes. Prenons, par exemple, « la caste, strictement déterminée par l'ascendance » (p. 504). Pour le spécialiste des sciences sociales, une caste est caractérisée notamment par de strictes règles matrimoniales, qui dans certains cas, (mais non dans tous, car l'hypergamie peut introduire dans la caste des femmes d'autres castes) limitent le mariage aux personnes appartenant à ce groupe. En revanche, l'appariement peut fort bien déborder les limites de la caste. Les règles de l'endogamie sont parfois enfreintes. L'homme se marie et s'apparie, mais il ne suit pas nécessairement les mêmes règles dans les deux cas. Ainsi, même dans une société où les groupes sociaux sont relativement homogènes, les différences de caste risquent de prêter à des erreurs lorsqu'il s'agit de déterminer des différences d'ordre génétique. En pareil cas, l'étude du comportement et des actes ne peut remplacer l'étude des gènes.

La détermination génétique des « caractéristiques supérieures d'ordre intellectuel et affectif ».

Le deuxième principe que tente de démontrer le D^r Darlington dans cet article est le suivant : « Chez l'homme, les caractéristiques supérieures d'ordre intellectuel et affectif » (p. 503) sont déterminées par des facteurs génétiques. Les caractéristiques auxquelles il semble songer sont : « les aptitudes » (p. 503) ; « le tempérament » (p. 503) ; « la raison » (p. 503) ; le fait de ne pas réagir « de même manière en présence d'une technique particulière ou d'un métier nouveau » (p. 506) ; « l'habileté acquise » (p. 506) ; « la conduite des bateaux, le tissage ou l'organisation de courses de chevaux » (p. 509). Au sujet des « différences raciales qui se manifestent dans l'habileté acquise ou dans les aptitudes », il affirme ce qui suit : « Elles sont déterminées par des combinaisons de gènes que l'éducation ne peut modifier. Au surplus, les caractéristiques mêmes par quoi se manifestent ces combinaisons de gènes ne peuvent être modifiées par l'éducation que dans certaines limites » (p. 506). Au sujet de l'affectivité, il écrit : « Il est difficile pour la plupart d'entre nous, et il est désagréable pour certains, de reconnaître l'importance, en étendue et en profondeur, du facteur génétique dans la détermination du caractère individuel ; de reconnaître, en d'autres termes, le caractère limité des possibilités de modifications de ce caractère » (p. 504).

Des affirmations aussi positives sur des questions très controversées ne peuvent se justifier que par les faits qu'on cite à l'appui. Lorsque le D^r Darlington se réfère aux expériences relatives à des familles, il considère comme admis le fait que les enfants sont « soumis à des conditions de milieu tout à fait analogues » (p. 503). Il néglige ainsi un aspect très important de la question, à savoir les variations de milieu résultant, pour chaque enfant, de la présence des autres enfants. Lorsqu'il s'appuie sur les cas de « vrais » jumeaux, il conclut que « leur tempérament et leur intelligence peuvent

différer par suite de quelque différence dans leur éducation, mais la chose est rare... » (p. 503). Cette affirmation que « la chose est rare... » est en opposition et même en contradiction formelle avec les constatations faites par des observateurs au sujet de « vrais » jumeaux et que rapportent d'autres biologistes de haute réputation. Dans *An Introduction to Modern Genetics* (ouvrage publié en 1939 et réimprimé en 1950) le D^r C. H. Waddington écrit : « En outre, dans cinq des six cas où l'on notait des différences sensibles dans les possibilités offertes, on constate des différences correspondantes dans les aptitudes... Les auteurs en concluent que leurs études apportent des témoignages convainquants de l'influence très nette que l'éducation exerce sur les aptitudes » (p. 339). Nous sommes surpris de voir que des faits qui, dans les milieux scientifiques, sont habituellement considérés comme non probants jouent un rôle essentiel dans l'argumentation du D^r Darlington.

Le D^r Darlington sait probablement que ses affirmations sont hardies et que le terrain sur lequel il s'engage n'est pas très sûr. Aussi a-t-il recours à un argument souvent utilisé : « On a la preuve que les caractéristiques d'intelligence et de tempérament chez les hommes, comme chez les chiens, dépendent de la structure physique des systèmes nerveux et endocrinien, par conséquent du même mécanisme d'hérédité que les caractéristiques physiques ordinaires » (p. 503). Nous acceptons comme un fait que la structure physique des systèmes nerveux et endocrinien est déterminée par des facteurs génétiques. En outre nous comprenons que ces systèmes imposent des limites aux « formes d'expression » des caractéristiques d'ordre intellectuel et affectif. Mais il n'est pas douteux que l'intelligence et l'affectivité ne se réduisent pas à une simple question de fonctionnement et de sensations des systèmes nerveux et endocrinien. Une intelligence plus ou moins vive, une plus ou moins grande habileté acquise, une personnalité plus ou moins stable se reconnaissent en observant les actes, le comportement, et non la qualité ou le bon fonctionnement des système nerveux et endocrinien, dont vraisemblablement les caractéristiques sont mesurables en elles-mêmes.

Lorsque le D^r Darlington affirme que « l'éducation ne peut modifier des combinaisons de gènes » et qu' « au surplus, les caractéristiques mêmes par quoi se manifestent ces combinaisons de gènes ne peuvent être modifiées par l'éducation que dans certaines limites », nous croyons qu'il néglige plusieurs points d'importance capitale, implicitement contenus dans cette question de l'influence de l'éducation sur l'intelligence et sur l'habileté acquise. Après avoir nié, au début, que le caractère acquis puisse se transmettre héréditairement (p. 501), il nie ici, à juste titre d'ailleurs, que les changements que l'éducation ou le milieu apportent aux caractéristiques intellectuelles et affectives d'une génération puissent se transmettre aux générations suivantes par l'entremise des gènes. Mais ce qu'il ne semble pas voir, c'est que cette éducation ou ce milieu peuvent, par l'effort de l'homme, se maintenir de génération en génération et produire ainsi à peu près les mêmes caractères, sans qu'il soit besoin de faire intervenir le système génétique. En ce sens, les effets du milieu sont transmissibles tout comme les caractéristiques déterminées par des facteurs génétiques; mais ils le sont par un processus nettement différent.

Puisque le milieu joue un rôle dans la formation et le maintien des habitudes d'appariement de la population, ajoutons que l'on est fondé à le considérer comme un élément de la détermination génétique des caractères transmissibles.

Nous n'avons pas l'intention d'opposer un éminent biologiste à un autre, mais nous croyons que le professeur Julian Huxley résume notre point de vue avec beaucoup de lucidité dans le passage ci-après de son livre *Soviet Genetics and World Science* (1949) : « En réalité, l'influence du milieu et des conditions sociales est souvent si grande qu'elle masque entièrement l'inégalité génétique foncière; or la variabilité génétique de l'espèce humaine est si bien répartie que la différence génétique moyenne entre les classes ou groupes sociaux et les nations ou groupes ethniques est négligeable ou minime dans ses conséquences, en regard des améliorations qui peuvent être réalisées grâce à de meilleures conditions de vie et à une meilleure éducation » (p. 186).

Apparition de « nouveaux types d'individus » et de « nouveaux talents ».

Après avoir exposé ses idées sur la détermination, par des facteurs génétiques, de l'intelligence et de l'affectivité, le D^r Darlington passe à une question connexe : Comment

« de nouveaux types d'individus » et « de nouveaux talents » apparaissent-ils dans la société humaine ? Son raisonnement est le suivant : a) « L'apparition d'une nouvelle étape dans le développement de la civilisation humaine (dont les modifications représentent ce que sont, pour les autres espèces, les changements de milieu) appelle de nouveaux types d'individus capables d'y faire face » (p. 509) ; b) « L'histoire, en effet, est faite en grande partie des essais d'adaptation des qualités génétiques aux possibilités offertes par le milieu » (p. 507) ; c) « Ces nouveaux talents sont toujours déterminés par des facteurs génétiques » (p. 509) ; d) « Leur apparition, dans la plupart des cas, résulte du mélange d'anciennes races » (p. 509) ; e) « Mais, une fois apparus, ils ne peuvent être perpétués que par l'endogamie, par la formation de nouveaux groupes d'appariement, de nouvelles races ou de nouvelles classes » (p. 509). Ainsi le talent nouveau prend un caractère « racial ». Pour compléter ce raisonnement, il faut une thèse expliquant la stabilité, pendant plusieurs générations, de l'habitude de l'endogamie, indispensable pour la propagation du nouveau type d'individu.

Le D^r Darlington semble se rendre compte de cette nécessité. Il aurait pu y échapper s'il avait attaché une importance considérable à la souplesse d'adaptation des types dominants d'individus. Mais il ne parle aucunement de la souplesse d'adaptation de l'individu. Il n'est pas non plus disposé à expliquer la stabilité par l'influence, régulièrement répétée, du milieu sur chaque génération successive. Ayant exclu de son explication la possibilité d'une transmission héréditaire des caractères acquis, il ne lui reste plus que la solution assez plaisante suivant laquelle les gènes, en trouvant un milieu qui leur est favorable, s'arrangent pour que ce milieu leur reste favorable. Mais le D^r Darlington ne s'arrête pas à une telle absurdité. En fait, il élabore une théorie qui lui est propre — une théorie des instincts qui explique à la fois la stabilité et l'instabilité des groupes d'appariement.

Il affirme qu'il existe un seul type d'instinct, qui explique que « pendant d'innombrables générations des agriculteurs, des pêcheurs ou des tisserands » ont aimé assez leur travail pour ne pas l'abandonner et « pour être rendus propres à ce travail » (p. 508). Il n'est pas venu à l'esprit du D^r Darlington que les qualités intellectuelles et manuelles qu'exigent l'agriculture, la pêche ou le tissage se sont radicalement modifiées au cours de plusieurs générations. L'agriculteur ou le tisserand d'aujourd'hui reconnaîtrait-il l'agriculteur ou le tisserand d'il y a quatre cents ans ? Quel est le trait de caractère du potier actuel qui se trouve génétiquement déterminé par le caractère de son ancêtre d'il y a trois siècles ?

Lorsque l'instinct de stabilité fait défaut chez l'individu ou dans son groupe, le D^r Darlington suggère qu'un autre type d'instinct le remplace, à savoir « l'instinct mêlé » ou ce que l'on pourrait appeler l'instinct d'instabilité. « Mais les hommes dont les ancêtres ont pratiqué toutes sortes de commerces ou de métiers peuvent fort bien n'être propres à aucun d'eux... Peut-être même deviendront-ils des hommes politiques ou des intellectuels » (p. 508). Quelle est la nature de ces instincts par lesquels on prétend expliquer une question capitale dans le domaine de la génétique humaine et des sciences sociales ? Sur la nature de ces instincts, le D^r Darlington n'apporte qu'une précision : l'instinct est un « *no man's land* » (p. 504). En bref, l'apparition de « nouveaux types d'individus » et de « nouveaux talents » dépend de l'existence d'un *no man's land* !

Hérédité et milieu.

Le D^r Darlington est si entièrement acquis à la thèse de la détermination par des facteurs génétiques qu'il voudrait faire partager cette conviction par ses lecteurs. « Si désagréable que soit la vérité, dit-il, la discipline scientifique est là, qui nous engage à l'admettre. » Nous poursuivons notre analyse en supposant que l'acceptation de l'explication que donne le D^r Darlington de la détermination par des causes génétiques n'est pas déterminée génétiquement, tout au moins en ce qui nous concerne.

Le D^r Darlington semble trouver tant d'attrait à la théorie du déterminisme qu'il envisage également l'homme, considéré dans ses rapports avec la civilisation, uniquement en fonction d'un déterminisme culturel : « notre faculté de répondre aux nécessités naissant des changements d'ordre culturel » (p. 510). Il ne tient pas compte, apparemment, de la dynamique du développement culturel. Ce qu'il ne saisit pas, c'est que le grand nombre des fins et des moyens qui s'offrent virtuellement à l'homme

dans son milieu permet à des personnes d'intelligence plus ou moins vive et d'affectivité différente de poursuivre des activités à peu près identiques. L'homme modifie sans cesse ses méthodes et change ses objectifs afin de pouvoir utiliser les ressources matérielles et humaines qui se trouvent à sa portée, laquelle varie également. Peut-être est-il moins économique d'exécuter une tâche suivant un certain procédé que selon un autre; mais, tant que l'homme aura des préférences ou des possibilités de choisir, la nécessité de « nouveaux types d'individus » pourra ne passer qu'après une utilisation nouvelle de types anciens. C'est ainsi que, dans le domaine des mathématiques appliquées, des machines permettent aujourd'hui d'utiliser des types actuels de personnes, au lieu de recourir à un type de calculateurs ultra-rapides.

Dans tout ce processus dynamique, nous voyons l'homme en action plutôt que « la race dans l'espèce humaine ». Pendant que les caractères humains évoluent, l'homme modifie les techniques pour faire face à ses besoins; en même temps, il apprend à de nombreuses personnes comment l'on peut améliorer et utiliser ces techniques de manière profitable. Nous nous voyons donc contraints de constater que les « possibilités les plus limitées » (p. 510) qui, selon le D^r Darlington, s'offrent à l'homme n'ont pratiquement pas de sens.

Nous ne connaissons aucun fait qui permette même de suggérer qu'il existe quelque chose ressemblant à une relation directe entre toutes les habiletés acquises « déterminées par des facteurs génétiques » — ou la plupart, ou simplement un grand nombre de ces habiletés acquises — et les nécessités particulières du milieu. Nous nous demandons pourtant quels sont au juste les talents que, selon le D^r Darlington, le milieu exige des races pures, c'est-à-dire de « certaines classes sociales ou de certaines castes très fermées » (p. 508).

L'avenir.

Que penser de l'avenir de la population humaine ? L'auteur enrichit d'un nouvel article la littérature de « l'alarmisme » scientifique, qui s'étend déjà abondamment sur la « décadence de l'univers » et la « pénurie permanente de la production alimentaire mondiale ». Ce qu'il tente ici c'est une mise en garde contre une exogamie et un appariement anarchiques : « Les civilisations, comme les races, vont à la fonte » (p. 510). Les changements extrêmes d'ordre culturel sont-ils la conséquence de l'exogamie ? Si une certaine population qui est le produit d'une endogamie continue a recours à l'exogamie, le nouveau schème des appariements constituera lui-même une modification des schèmes fondamentaux du comportement. Au moment où se produira le mélange des gènes, le changement culturel sera déjà en cours. En d'autres termes, certains aspects essentiels de la transformation culturelle ne suivent pas, mais précèdent l'apparition de nouveaux groupes d'appariement ou de « races », comme les appelle le D^r Darlington.

Quant à la civilisation, qui irait soudainement et irrémédiablement « à la fonte », cette éventualité n'est vraiment guère à redouter. La décadence d'une civilisation, si c'est là ce que signifie « aller à la fonte », n'est pas un phénomène inconnu de l'historien ou du spécialiste des sciences sociales. L'étude de la dynamique, de l'orientation et du rythme d'une évolution de la civilisation relève aujourd'hui de la compétence de nos spécialistes des sciences sociales. Si nous sommes sur le point d'« aller à la fonte » ou même si nous y sommes déjà, nous aurons probablement conscience des changements d'ordre culturel que cela implique. Nous pourrions probablement nous tirer de ce mauvais pas, même après l'adoption d'habitudes d'appariement entièrement nouvelles. Mais, bien entendu, la vérité reste simple, c'est que la « fonderie » n'existe pas.

Veuillez agréer...

Maurice FREEDMAN,
*maître de conférences
d'ethnologie*

Julian R. FRIEDMAN,
*maître de conférences
d'administration coloniale.*

La lettre de MM. Maurice Freedman et J. R. Friedman ayant été communiquée en manuscrit à M. Darlington, celui-ci nous a transmis le texte suivant.

Monsieur,

Les fondements sur lesquels reposent les sciences sociales ont été jetés par Darwin, fondements constitués de matériaux communs et de méthodes scientifiques communes. Le terme de « science sociale », en fait, ne se justifie que par l'existence de ces fondements communs. Dans les matériaux et les méthodes proposés par Darwin et acceptés par Galton et Tylor, il y a deux éléments principaux : la théorie de la détermination génétique et la théorie de l'évolution.

Ces deux théories ont été peu à peu détachées de l'étude des sciences sociales. Celle de la détermination génétique fut obscurcie par les controverses qui s'instituèrent entre partisans de Darwin et partisans de Mendel; repoussée sans cesse à l'arrière-plan, elle était tombée déjà dans l'oubli avant que les nouvelles conceptions de génétique n'eussent commencé à poindre dans le monde scientifique. Ainsi, alors que l'étude de l'hérédité aurait dû servir de plus en plus à l'étude de l'homme, les spécialistes des sciences sociales y ont eu de moins en moins recours. Dans les quarante dernières années, ils ne semblent pas s'être avisés de l'évidence de la détermination génétique, démontrée pourtant par les auteurs de cette théorie. Il ne restait donc aux spécialistes des sciences sociales, pour les guider, que la théorie de l'évolution. Mais en raison du caractère élémentaire des premières notions de l'évolution, ils ont eu, là encore, de moins en moins recours à cette théorie.

Deux spécialistes des sciences sociales, Freedman et Friedman, commentant mon article sur la race (paru dans le *Bulletin international des sciences sociales*, volume II, p. 501-511, 1950), révèlent les effets qui résultent de cette séparation entre l'étude de l'homme et les fondements scientifiques de cette étude. Ils commencent, ainsi qu'il convenait à leurs yeux, par faire une distinction entre les études sociales et les sciences exactes et naturelles. Ils sont ainsi nécessairement amenés à penser qu'une étude scientifique de l'homme peut avoir d'autres fondements que ceux de la biologie. C'est la position prise par les jésuites, ainsi que par certains marxistes modernes. Mais c'est là une répudiation des principes et des méthodes de Darwin, de Galton et de Tylor. Ses répercussions sur les sciences sociales sont comparables à celles que pourrait avoir une répudiation de la chimie par la biologie. L'horizon du savant en est rétréci et, finalement, toute la conception scientifique en est obscurcie.

Par double effet graduel, d'obscurcissement et de rétrécissement, les spécialistes des sciences sociales en viennent maintenant à dire qu'ils « cherchent » à classer les hommes d'après les « phénomènes sociaux », autrement dit à classer les causes selon leurs effets. Pour la même raison, ils en viennent à nous déclarer : « L'intelligence et les émotions sont certainement quelque chose de plus que le fonctionnement et les sensations des systèmes nerveux et endocrinien. » Bien sûr ! L'effet est quelque chose de plus que la cause ! Ce ne sont là que de mauvaises excuses pour ne pas établir de relation de cause à effet, pour revenir de l'analyse scientifique aux descriptions antérieures à la recherche scientifique, pour ne pas concevoir, adopter ou appliquer les hypothèses pratiques que l'on a répudiées.

Ce n'est pas seulement dans le domaine social, mais aussi dans le domaine de la biologie que l'évolution s'est révélée peu à peu incapable d'apporter le fondement essentiel d'une méthode analytique. Elle a été remplacée aujourd'hui par la détermination génétique, parce que les processus d'évolution sont, dans le détail, d'une immense diversité, qu'il faut déduire des principes génétiques. Comment faire cette déduction ? Cela a été exposé ailleurs d'une manière plus ou moins complète, par exemple dans *The Elements of Genetics* et dans *Genes, Plants and People*, de Darlington et Mather (Allen & Unwin, 1950 et 1951). Que les spécialistes des sciences sociales veuillent bien prendre la peine de comprendre les principes et les méthodes de la génétique tels qu'ils sont connus aujourd'hui, et ils constateront que les problèmes de race, de classe et de croisement, de même que les problèmes culturels et linguistiques, qui les plongent

actuellement dans un si grand embarras, s'ordonnent l'un après l'autre dans un système de rapports logiques et intelligibles. Il ne suffit pas aujourd'hui de courir après des citations d'auteurs et de les invoquer à l'appui d'une méthode scientifique qui est devenue chose morte. Les spécialistes des sciences sociales ont à réviser leurs conceptions. Veuillez agréer...

C. D. DARLINGTON.

S I X I È M E P A R T I E
INFORMATIONS DIVERSES

**PRIX OFFERT
PAR L'INSTITUT HAVRAIS DE SOCIOLOGIE**

pour récompenser le meilleur mémoire sur

**LA CONTRIBUTION
DE LA PSYCHOLOGIE DES PEUPLES
A LA CONSTRUCTION
DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE**

Sujet.

Quelles sont les indications pratiques, qui résultent des connaissances déjà acquises de la psychologie des peuples européens, insérables dans un programme d'action pour la construction de la Fédération européenne?

N. B. L'auteur du mémoire est autorisé à borner son étude à l'Europe continentale, sous réserve d'une justification psychologique de la non-inclusion provisoire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans l'ensemble européen. Il peut, par exemple, prendre à son compte l'argument selon lequel la décision ferme de participation de l'Angleterre à la vie de la Fédération européenne sera déterminée par un degré suffisant d'avancement de cette Fédération.

L'auteur du mémoire est pareillement autorisé à faire porter son étude, s'il le désire, sur le plus vaste ensemble de l'Europe traditionnelle, c'est-à-dire à inclure la considération des conditions de participation des pays de l'Europe orientale et même de la Russie d'Europe.

Par contre, l'auteur du mémoire ne devra pas se résigner à une Europe de dimensions moindres que le fragment majeur d'Europe continentale qui va de Gibraltar au cap Nord et qui s'étend à l'est jusqu'à l'Oder. Et seul doit être envisagé le cas d'une Europe pacifique acceptant les lois d'une morale universelle, telles que l'Organisation des Nations Unies essaie de les dégager.

Ampleur du mémoire.

Minimum : 95 pages. Maximum : 115 pages. La norme est fournie par la page imprimée de la *Revue de psychologie des peuples* : environ 450 mots par page.)

Conditions de présentation.

Aucune condition de nationalité n'est posée; mais la rédaction en langue française est obligatoire. Tout candidat devra adresser quatre exemplaires de son mémoire à M. le directeur de l'Institut havrais de sociologie. B.P. 258, Le Havre.

Date limite de la remise des mémoires.

La date limite de la remise des mémoires est fixée au 1^{er} mai 1952.

Montant du prix.

Le montant du prix est de 100.000 francs.

Le mémoire couronné sera publié comme numéro de la *Revue de psychologie des peuples*. Le lauréat aura à sa disposition un stock d'exemplaires, dont le volume sera ultérieurement déterminé.

COMPOSITION DU JURY.

- M. André SIEGFRIED, membre de l'Académie française, président d'honneur de l'Institut havrais de sociologie, présidera le jury dont feront partie :
- M. H. BRUGMANS, recteur du Collège d'Europe à Bruges;
- M. Pierre FRIEDEN, ministre de l'éducation nationale du grand-duché de Luxembourg;
- M. René LE SENNE, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à la Sorbonne;
- M. Robert MAISTRIAUX, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, professeur à la faculté de philosophie et lettres Saint-Louis;
- M. Gonzague de REYNOLD, professeur honoraire aux Universités de Berne et de Fribourg;
- M. Gaston RIOU, président de l'Union économique et douanière européenne, membre du comité de direction de la revue *Hommes et mondes*;
- M. Daniel VILLEY, professeur d'économie politique à la faculté de droit de Poitiers, chef du mouvement des volontaires de l'Europe;
- M. F. W. ZEYLMANS VAN EMMICHOVEN, président de l'Institut de psychologie des peuples de La Haye;
- M. Abel MIROGLIO, directeur de l'Institut havrais de sociologie, fera également partie du jury.

LIVRES REÇUS

- CHEN (T.C.), *The International Law of Recognition*, présenté par L. C. Green, publié sous les auspices du London Institute of World Affairs. Steven & Son Ltd., 1 vol., VII-453 pages, Londres, 1951.
- JAHODA (M.), DEUTSCH (M.) et COOK (S. W.), *Research Methods in Social Relations*. Première partie : *Basic Processes*. The Dryden Press, VIII-421 pages, New York, 1951.
- HUNTINGTON (E.), *Principles of Human Geography*, sixième édition révisée par Earl B. Shaw. John Wiley & Sons, Inc., New York, et Chapman & Hall, Ltd., Londres, XV-775 pages, New York et Londres, 1951.
- MOORE (W. E.), *Industrialization and Labor; Social Aspects of Economic Development*, publié pour le compte de l'Institute of World Affairs sous les auspices de la New School for Social Research. Cornell University Press, XX-410 pages, Ithaca et New York, 1951.
- MOTWANI (K.), *Universities and the Future in India*, avec une préface de Sir Shanti Swarup Bhatnagar. New Book Company, Ltd., XXVI-168 pages, Bombay.
- PENNOCK (J. R.), *Liberal Democracy : Its Merits and Prospects*. Rinehart and Company, Inc., VIII-395 pages, New York, 1951.
- Probleme des Beruflichen Bildungs Wesens; eine internationale Stellungnahme*, présenté par Harold Robinson. Verlag Reinhold A. Müller, 139 pages, Stuttgart, 1951.
- SIMON (Y. R.), *Philosophy of Democratic Government*. The University of Chicago Press, IX-324 pages, Chicago, Illinois, 1951.
- Southern Asia Studies in the United States, a Survey and Plan*. Joint Committee on Southern Asia de l'American Council of Learned Societies du Social Science Research Council, 62 pages, Philadelphie, Pennsylvanie, 1951.
- THOMAS (W. I.), *Social Behavior and Personality; Contribution of W. I. Thomas to Theory and Social Research*, présenté par Edmund N. Volkart. Social Science Research Council, VII-338 pages, New York, 1951.
- TRAN-DỨC-THẢO, *Phénoménologie et matérialisme dialectique*. Éditions Minh-Tân, 368 pages, Paris, 1951.
- VEDOVATO (G.), *Les accords de tutelle*, extrait du recueil des cours publiés par l'Académie de droit international de La Haye. Librairie du Recueil Sirey, 92 pages, Paris, 1950.
- VITO (F.), *Some Economic Aspects of the Atlantic Pact*, extrait de *Economia Internazionale*, vol. IV, n° 2, 23 pages, Gênes, 1951.

*Abonnez-vous à la
grande tribune de
l'Administration française*

LA REVUE ADMINISTRATIVE

REVUE BIMESTRIELLE DE
L'ADMINISTRATION
MODERNE

6 numéros par an, de 100 - 130 p.
(21 x 27) France : 2.200 fr.
Étranger : 2.700 fr.

★

Bureau 203, Bourse de commerce
Paris-1^{er} — Tél : CEN. 23-90
C.C.P. Paris 5450-16

Spécimen sur demande

Connaissez-vous la première
revue de Grande-Bretagne

THE NATIONAL AND ENGLISH REVIEW

(mensuelle)

*et ses articles sur les sujets
les plus variés signés par
des auteurs éminents ;*

*ses brillantes chroniques lit-
téraires ;*

*ses éditoriaux pertinents
sur les problèmes d'actua-
lité ?*

Si vous ne la connaissez pas, de-
mandez-la aussitôt au Service de dif-
fusion, The National and English
Review, Rolls House, 2 Breems
Buildings, London, E.C.4, en y joi-
gnant le montant de l'abonnement
annuel, c'est-à-dire 24/-

INTERNATIONAL ORGANIZATION

publication trimestrielle

Traite...

de façon complète, objective et sûre des activités en cours dans
les organisations internationales. C'est la seule revue trimestrielle
dans ce domaine.

- ARTICLES ● DOCUMENTS
- RÉSUMÉS ● NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

C'est une publication de la

FONDATION POUR LA PAIX MONDIALE

40 Mt. Vernon Street, Boston 8, Massachusetts, É.-U. A.

DÉPOSITAIRE POUR LES PAYS-BAS : N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, LA HAYE.

176 francs belges par an.

PUBLICATIONS DE LA HANSARD SOCIETY

OUR PARLIAMENT, par Strathearn Gordon. Histoire populaire illustrée du Parlement de Westminster. 8s. 6d.

« Il n'existe pas, sous une forme abrégée, d'exposé plus lucide, plus exact et plus sûr des origines et de l'histoire du Parlement. » (*Sunday Times*.)

CONSTITUTIONS OF THE BRITISH COLONIES, par Sydney D. Bailey, avec un avant-propos du Rt. Hon. James Griffiths, M.P. 2s. 6d.

« Ouvrage fort utile, constituant un livre de référence des plus commodes et pour les étudiants et pour les administrateurs en exercice... Il donne, sur les constitutions coloniales, des renseignements qui, à notre connaissance, sont les plus complets et les mieux condensés, les plus étendus, les plus clairement présentés et les plus faciles à utiliser que l'on puisse trouver. C'est là un excellent petit livre de référence... A recommander sans réserve. » (*Journal of African Administration*.)

ASPECTS OF AMERICAN GOVERNMENT. Recueil établi sous la direction de Sydney D. Bailey. Collaborateurs : MM. D. W. Brogan, Henry Steele Commager, Thomas K. Finletter, Felix Frankfurter, Harold J. Laski, Allan Nevins et F. A. Ogg. 6s.

« Sydney D. Bailey a réuni une pléiade de talents comptant certains des plus distingués parmi les spécialistes américains et britanniques de la science politique... Tout l'ouvrage témoigne d'une haute compétence professionnelle... » (J. B. SHANNON, *American Political Science Review*.)

« Sur la liste des collaborateurs figurent des Anglais et des Américains éminents... C'est là une étude critique du gouvernement et de la politique des États-Unis d'Amérique qui est beaucoup plus positive et sûre que bien des textes à l'usage des universités concernant l'histoire ou le gouvernement d'un pays. On ne peut qu'admirer l'habileté d'un directeur de publication qui a réussi à s'assurer la collaboration de pareilles vedettes. » (*American Historical Review*.)

THE PARLIAMENT OF FRANCE, par D. W. S. Lidderdale, avec avant-propos d'Édouard Herriot. 18s.

« Cet ouvrage est de loin la meilleure étude concernant le gouvernement français qui ait paru depuis longtemps en français ou en anglais... Par leur nature, les détails de procédure ne se prêtent pas à une présentation séduisante. Mais M. Lidderdale en a si bien pénétré le sens et les expose avec une clarté si limpide et une si profonde compréhension de leurs origines historiques qu'il a réussi à écrire sur la question un livre fascinant... Cet ouvrage, d'un intérêt immédiat, a une grande valeur d'actualité... L'étude de l'histoire de France devra autant à son auteur que celle de l'histoire du gouvernement actuel de la France. » (DAVID THOMPSON, *Spectator*.)

PARLIAMENTARY GOVERNMENT IN THE COMMONWEALTH.

Recueil établi sous la direction de Sydney D. Bailey, avec une introduction par le professeur Alexander Brady. Collaborateurs : Sir Ernest Barker, le professeur F. A. Bland, Sir Charles Collins, M. H. V. Hodson, l'Hon. G. V. Mavalankar, le Rt. Hon. Walter Nash, S. Exc. le Dr Rajendra Prasad et Sir Alfred Zimmern. 9 s.

HANSARD SOCIETY - 39, MILLBANK, LONDRES, S. W. 1

JOURNAL OF CENTRAL EUROPEAN AFFAIRS

★

Articles d'actualité

- | | |
|--|-----------------------|
| The Significance of Thomas G. Masaryk for the Future (avril 1950). | Oscar Jászi |
| Liberation Movements in Exile (juillet 1950). | Zygmunt Nagórski, Jr. |
| The Danube and the Suez Canal (juillet 1950). | Joseph de Somogyi |
| The United States and the Dissolution of Austria-Hungary (octobre 1950). | Victor S. Mamatey |
| The Case of an Eastern European Intelligentsia (janvier-avril 1951). | Alexander Hertz |
| The Hungarian Revolution of 1919 and the Reorganization of the Comintern in 1920 (janvier-avril 1951). | David T. Cattell |

Publié chaque trimestre par l'Université de Colorado, Boulder, Colorado.

S. HARRISON THOMSON, rédacteur en chef.

Abonnement annuel : \$5.00

Le numéro : \$1.50

THE MIDDLE EAST JOURNAL

*Publication trimestrielle en anglais,
comportant des articles et des aperçus sur les problèmes politiques,
sociaux, économiques et culturels qui se posent
au Moyen-Orient*

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO D'ÉTÉ 1951 :

Economic Factors Underlying Social Problems in the Arab Middle East,
par Sa'id B. Himadeh

The Influence of the Arabic Language on the Psychology of the Arabs,
par E. Shouby

The Assimilation of Immigrants into Israel, par Zena Harman
Land Reform Legislation in India, par Konrad Bekker

En outre : Developments of the Quarter : Comment and Chronology;
Selected Documents and Listing; Economic Review; Book Reviews;
Bibliography of Periodical Literature.

S'adresser à : The Middle East Institute, 1830 Nineteenth Street,
NW, Washington 9, D.C.

L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES
DE BRUXELLES (BELGIQUE)
PUBLIE TOUS LES DEUX MOIS

CHRONIQUE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE



Ce périodique contient une analyse de l'évolution des questions internationales du point de vue belge. Pas à pas, *Chronique de politique étrangère* a suivi le développement du Benelux, l'organisation du Traité de Bruxelles, le Pacte atlantique nord, le plan Marshall, le plan Schuman, l'O.E.C.E., le travail de l'Organisation des Nations Unies et les grandes questions de politique internationale à travers le monde.

Chaque brochure contient une chronique se rapportant aux sujets susmentionnés, les documents les plus importants y ayant trait, une bibliographie et une note concernant l'activité de l'Institut des relations internationales.

Chaque année il est publié un index alphabétique. Ce dernier facilite l'emploi de chaque volume comme document de travail.

Conditions d'abonnement : 225 francs belges par an, payables par chèque ou par versement à notre compte n° 49.441 près la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, Bruxelles.

Des spécimens seront envoyés sur demande

31, RUE MONTOYER, BRUXELLES (BELGIQUE)

REVISTA DE LA FACULTAD DE DERECHO DE MÉXICO

*Órgano de la Facultad de Derecho
de la Universidad nacional autónoma
de México*

Se publica trimestralmente, en números de
250 páginas.

Secciones que comprende :

DOCTRINA — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS
LEGISLACIÓN (federal y local) — JURIS-
PRUDENCIA — INFORMACIÓN JURÍDICA
EXTRANJERA — INFORMACIÓN GENERAL.

Suscripciones : « Revista de la Facultad de
Derecho de México », calle de San Ilde-
fonso, nº. 28, MÉXICO, D. F.

Precio de la suscripción anual : 4.00 dólares.

BOLETÍN DEL INSTITUTO DE DERECHO COMPARADO DE MÉXICO

*Órgano del Instituto de Derecho comparado
de la Universidad nacional autónoma
de México*

Publica tres números al año: enero-abril; mayo-
agosto y septiembre-diciembre.

DOCTRINA. — LEGISLACIÓN (nacional y extranjera).
— TEXTOS Y DOCUMENTOS LEGISLATIVOS de los
distintos países, principalmente de Hispano-América.
— REVISTA DE REVISTAS (extractos de artículos
aparecidos en revistas jurídicas del país y del extran-
jero). — INFORMACIÓN (congresos, conferencias y
reuniones nacionales e internacionales).

Suscripciones a : « Instituto de Derecho comparado »,
calle de San Ildefonso, nº. 28, MÉXICO, D. F.

Precio de la suscripción anual : 3.00 dólares.

INSTITUT INTERNATIONAL AFRICAIN

AFRICA

Trimestriel.
Abonnement d'un an : 25 s.,
franco de port.

Contient des articles inédits sur l'ethnologie, la linguistique et l'organisation sociale des peuples africains, des notes sur les recherches en cours, une revue des livres et une bibliographie systématique des publications récentes touchant les questions africaines.

AFRICAN ABSTRACTS

Bulletin analytique africaniste
trimestriel.
Abonnement d'un an : 26 s.,
franco de port.

Contient des analyses en anglais ou en français de périodiques récents concernant la linguistique et la sociologie de l'Afrique.

Il est possible de se procurer ces deux publications auprès de : The Secretary, International African Institute, 17, Waterloo Place, Londres, S.W.1, à qui doivent être adressées aussi toutes demandes de renseignements sur les autres publications et activités de l'institut.

INDIAN COUNCIL OF WORLD AFFAIRS

Kashi House, Connaught Place,
NEW DELHI

★

LISTE DE PUBLICATIONS

1. *Labour in South East Asia*, par le Dr P. P. Pillai. Rs. 8/8/-
2. *Asia in the Modern World*, par H. Venkatasubbiah. Rs. 5/-
3. *Asia - A Souvenir*, Rs. 3/-
4. *Books on Asia*, par I. H. Baqai. Rs. 3/-
5. *Health, Nutrition and Physical Education Problems of India*, par K. C. K. E. Raja, V. N. Patwardhan et P. M. Joseph. Rs. 1/12/-
6. *Handbook of Asian Statistics*, par T. O. Cherian. Rs. 4/-
7. *Racial Problems*, par D. N. Majumdar et Irawati Karve. Rs. 1/8/-

PAKISTAN INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS KARAKI

Publications récentes

- The Kashmir Dispute*, 1s. 3d.
par Sir M. Zafrulla Khan.
- Muslim China*,
par Ahmed Ali. 3s. 6d.
- Pakistan and the Commonwealth*,
par K. Sarwar Hasan. 3s. 6d.
- The Genesis of Pakistan*,
par K. Sarwar Hasan. 3s. 6d.
- Japanese Economic Recovery and Pakistan*,
par Hassan Habib. 2s. 6d.
- The Economy of Pakistan*,
par Mushtaq Ahmad. 1s. 9d.
- Pakistan Horizon*,
Bulletin trimestriel de l'institut.
Le numéro : 5s.

BULLETIN DE DOCUMENTATION FISCALE INTERNATIONALE

Revue bimensuelle publiée par le Bureau international de documentation fiscale, HERENGRACHT 196, AMSTERDAM (Pays-Bas).

Ce bulletin présente des informations sur la législation fiscale des divers pays, ainsi que sur le droit international et le droit fiscal comparé.

Il a déjà traité, ou traitera, des questions suivantes :

1. La fiscalité dans les États fédéraux;
2. Les dispositions légales relatives au calcul des bénéfices imposables dans les entreprises industrielles et commerciales;
3. L'évasion fiscale; ses causes et les dispositions légales permettant de les éviter.
4. La fiscalité relative aux assurances sur la vie, aux pensions, aux rentes viagères, etc.

Il contient également :

Des informations sur les actes législatifs et la jurisprudence, ainsi que tous commentaires officiels à ce sujet;

Une revue des livres et articles traitant de questions fiscales;

Un vocabulaire technique de termes fiscaux, en quatre, cinq ou six langues;

Des suppléments, où l'on trouve notamment une revue des conventions relatives à la double imposition, ainsi que le texte desdites conventions.

Prix { 4,50 dollars par an (suppléments non compris) } ou l'équivalent en
 { 6,25 dollars par an (avec suppléments) } monnaie du pays.

PUBLICATIONS DE L'UNION PANAMÉRICAINNE

AMERICAS, revue mensuelle illustrée ayant trait aux peuples du Nouveau Monde. Éditions distinctes en anglais, espagnol et portugais. Chaque édition : 3 dollars par an.

ANNALS OF THE ORGANIZATION OF AMERICAN STATES (ANNALES DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS), bulletin trimestriel, reproduisant des documents officiels. Éditions distinctes en anglais, espagnol, portugais et français. Chaque édition : 2 dollars par an.

INTER-AMERICAN JURIDICAL YEARBOOK FOR 1949 (ANNUAIRE JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN POUR 1949). Étude générale de l'évolution de la législation régionale interaméricaine. Les articles, rédigés dans la langue de leur auteur, sont pour la plupart en espagnol. 3 dollars.

COPYRIGHT PROTECTION IN THE AMERICAS under national legislation and Inter-American treaties, 1950 (LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR DANS LES DEUX AMÉRIQUES : législations nationales et traités inter-américains). 2 dollars.

CIENCIAS SOCIALES, bulletin gratuit en espagnol, bimestriel.

NOMBREUSES publications à prix modiques, rédigées en anglais, espagnol, portugais ou français, et portant sur les sujets suivants : agriculture, beaux-arts, bibliographie, économie politique, géographie, histoire, droit, tourisme dans les républiques américaines. Le catalogue est envoyé gratuitement sur demande.

Les prix ci-dessus sont indiqués en dollars É.-U.A.

Prière d'adresser les commandes à :

PAN AMERICAN UNION
Washington, D.C., É.-U.A.

S.A.I.BEL.
FONTENAY-AUX-ROSES
(SEINE). — 0.017/s.

LES DROITS DE L'HOMME. ALBUM EXPOSITION.
110 planches, avec sous-titres, contenant un texte explicatif : Histoire sommaire des droits de l'homme.

\$3.00 16/- 800 fr. (ou l'équivalent en monnaie locale).

Cet album exposition des droits de l'homme entre dans le cadre de la campagne concertée d'éducation et d'information que l'Unesco a entreprise pour montrer tant aux enfants qu'aux adultes la portée pratique de ces droits et les devoirs qui en découlent. L'histoire de la lutte pour les droits de l'homme essentiels est retracée dans cet album exposition à l'aide de 110 illustrations grand format en blanc et noir, accompagnées de légendes faciles à lire. Destiné notamment aux musées, établissements scolaires, institutions et bâtiments officiels, l'album contient un texte de 35 pages intitulé « Histoire sommaire des droits de l'homme » à l'usage des maîtres ou des professeurs. Chacune des 14 sections est consacrée à un article important de la Déclaration des droits de l'homme : abolition de l'esclavage, dignité du travail, protection contre l'arbitraire, protection de la famille et de la propriété, droit à l'éducation, etc. Les planches et textes correspondants proviennent de l'Exposition des droits de l'homme organisée par l'Unesco à Paris, 1949.

LA SCIENCE POLITIQUE CONTEMPORAINE. Contribution à la recherche, la méthode et l'enseignement.

738 pages. Appendices. Index. \$5.00 £1.5.0 1.200 fr. (ou l'équivalent en monnaie locale).

Ce volume est le résultat d'une vaste enquête sur l'état de la science politique dans le monde. L'enquête a rassemblé quatre-vingts études provenant de près de trente pays. L'ouvrage lui-même contient cinquante articles et essais écrits par des spécialistes appartenant à vingt nations. La première partie est réservée aux études relatives à l'objet et aux méthodes de la science politique et aux études générales par pays. La seconde partie a trait aux différentes branches de la science politique.



En vente chez les libraires. Voir liste des agents généraux au dos. Pour tous renseignements, prière d'écrire à l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris-16^e.

D É P O S I T A I R E S D E S P U B L I C A T I O N S D E L ' U N E S C O

- ARGENTINE. Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIE. H.A. Goddard Ltd., 255 a George Street, Sydney.
- AUTRICHE. Wilhelm Frick Verlag, 27 Graben, Vienne I.
- BARBADE. S.P.C.K. Bookshop (Regional Office Caribbean Area), Broad Street, Bridgetown.
- BELGIQUE. Librairie Encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, Bruxelles IV.
- BIRMANIE. Burma Educational Bookshop, 551-3 Merchant Street, P.O. Box 222, Rangoon.
- BOLIVIE. Librería Selecciones, avenida 16 de Julio 216, casilla 972, La Paz.
- BRESIL. Livraria Agir Editora, rua México 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.
- CANADA. De langue anglaise : University of Toronto Press, Toronto.
De langue française : Benoit Baril, 4231, rue de la Roche, Montréal 34.
- CEYLAN. Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Colombo I.
- CHILI. Librería Lope de Vega, Moneda 924, Santiago.
- COLOMBIE. Emilio Royo Martín, Carrera 9a, 1791, Bogotá.
- CUBA. La Casa Belga, O'Reilly 455, La Havane.
- DANEMARK. Einar Munksgaard, 6 Norregade, Copenhague.
- ÉGYPTÉ. Librairie James Cattau, fournisseur de la Cour, 118, rue Emad el-Dine, Le Caire.
- ÉQUATEUR. Casa de la Cultura Ecuatoriana, av. Mariano Aguilera 332, casilla 67, Quito.
- ESPAGNE. Aguilar S.A. de Ediciones, Juan Bravo 38, Madrid.
- INDOCHINE. K. Chantarith, C.C.R., 38, rue Van Vollenhoven, Phuom-penh.
- ÉTAT MALAIS et SINGAPOUR. Peter Chong and Co, P.O. Box 135, Singapour.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.
- FINLANDE. Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE. Librairie Universitaire, 26, rue Soufflot, Paris-5^e.
- GRÈCE. Eleftheroudakis, Librairie Internationale, Athènes.
- HONGRIE. Kultura, P.O.B. 119, Budapest 62.
- INDE. Oxford Book and Stationery Co., Scindia House, New Delhi, Bombay et Inde du Sud : Vidyabhavan Granthagar, Chowpatty Rd., Bombay 7.
- INDONÉSIE. G.C.T. van Dorp and Co., N.V., Djalan Nusantara 22, Djakarta.
- ISRAËL. Leo Blumstein, Book and Art Shop, 35 Allenby Road, Tel-Aviv.
- ITALIE. G. C. Sansoni, Via Gino Capponi 26, casella postale 552, Florence.
- JAPON. Maruzen Co. Inc., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
- LIBAN. Librairie Universelle, avenue des Français, Beyrouth.
- MEXIQUE. Librería Universitaria, Justo Sierra 16, Mexico D. F.
- NIGERIA. C.M.S. Bookshop, P.O. Box 174, Lagos.
- NORVÈGE. A/S Bokbjørnet, Stortingsplass 7, Oslo.
- NOUVELLE-ZÉLANDE. Whitcombe and Tombs, Ltd., G.P.O. Box 1526, Wellington, C.I.
- PAKISTAN. Thomas and Thomas, Fort Mansions, Frere Road, Karachi 3.
- PAYS-BAS. N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, La Haye.
- PÉROU. Librería Internacional del Perú, S.A. Girón de la Unión, Lima.
- PHILIPPINES. Philippine Education Co., 1104 Castillejos, Quiapo, Manille.
- PORTUGAL. Publicações Europa-America, Ltda, 4 rua da Barroca, Lisbonne.
- ROYAUME-UNI. H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, Londres, S.E.1.
- SUÈDE. A.B. C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SUISSE. Suisse allemande : Europa Verlag, 5 Rämistrasse, Zurich.
Suisse romande : Librairie de l'Université, rue de Romont, 22-24, Fribourg.
- SYRIE. Librairie Universelle, Damas.
- TCHÉCOSLOVAQUIE. Orbis, Národní 37, Prague I.
- THAÏLANDE. Suksapan Panit, Arkan 9, Raj-Damrein Avenue, Bangkok.
- TURQUIE. Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION SUD-AFRICAINE. Van Schaik's Bookstore (Pty.) Ltd., P.O. Box 721, Prétoria.
- URUGUAY. Centro de Cooperación Científica para la América Latina, Unesco, bulevar Artigas 1329, Montevideo.